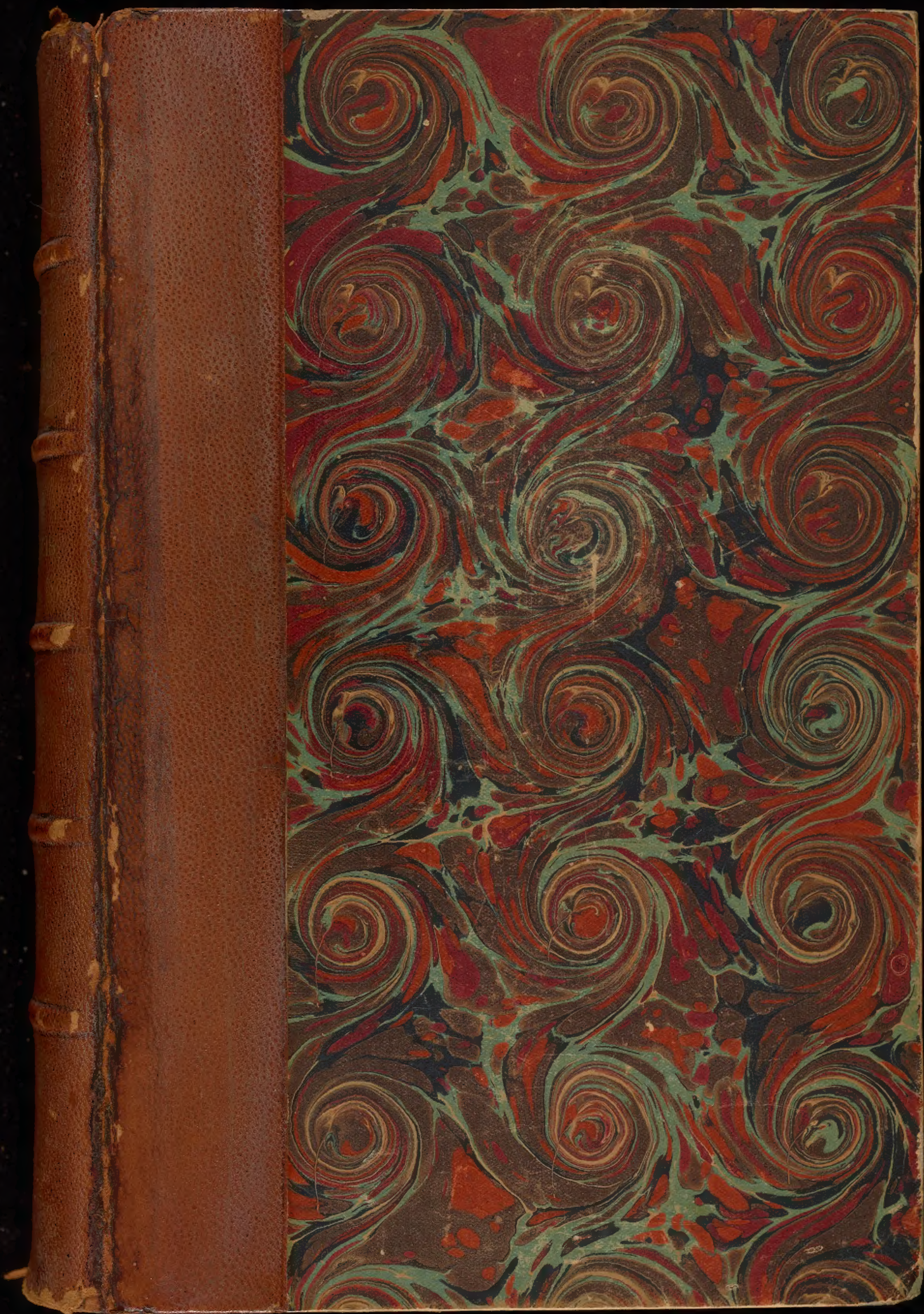
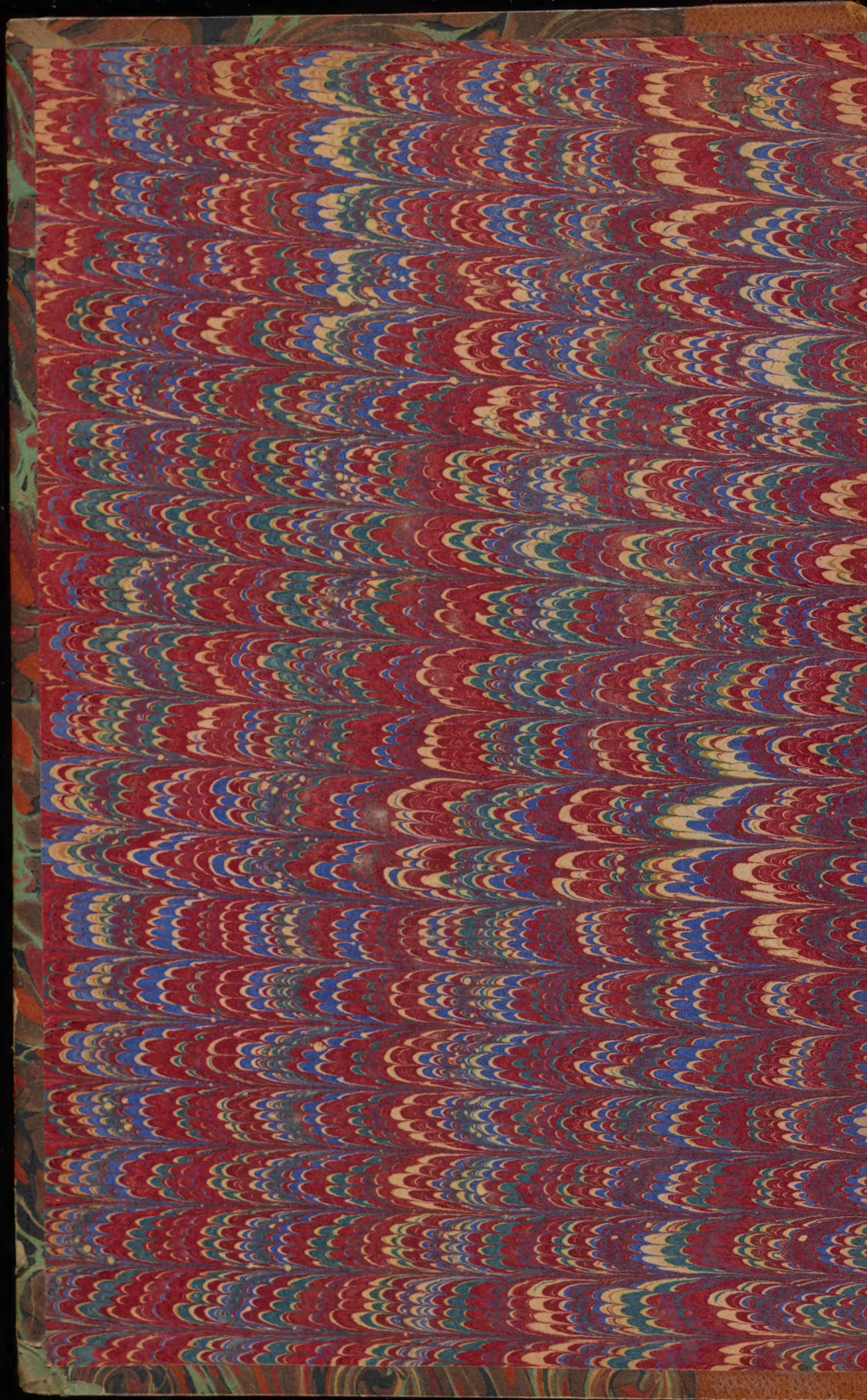
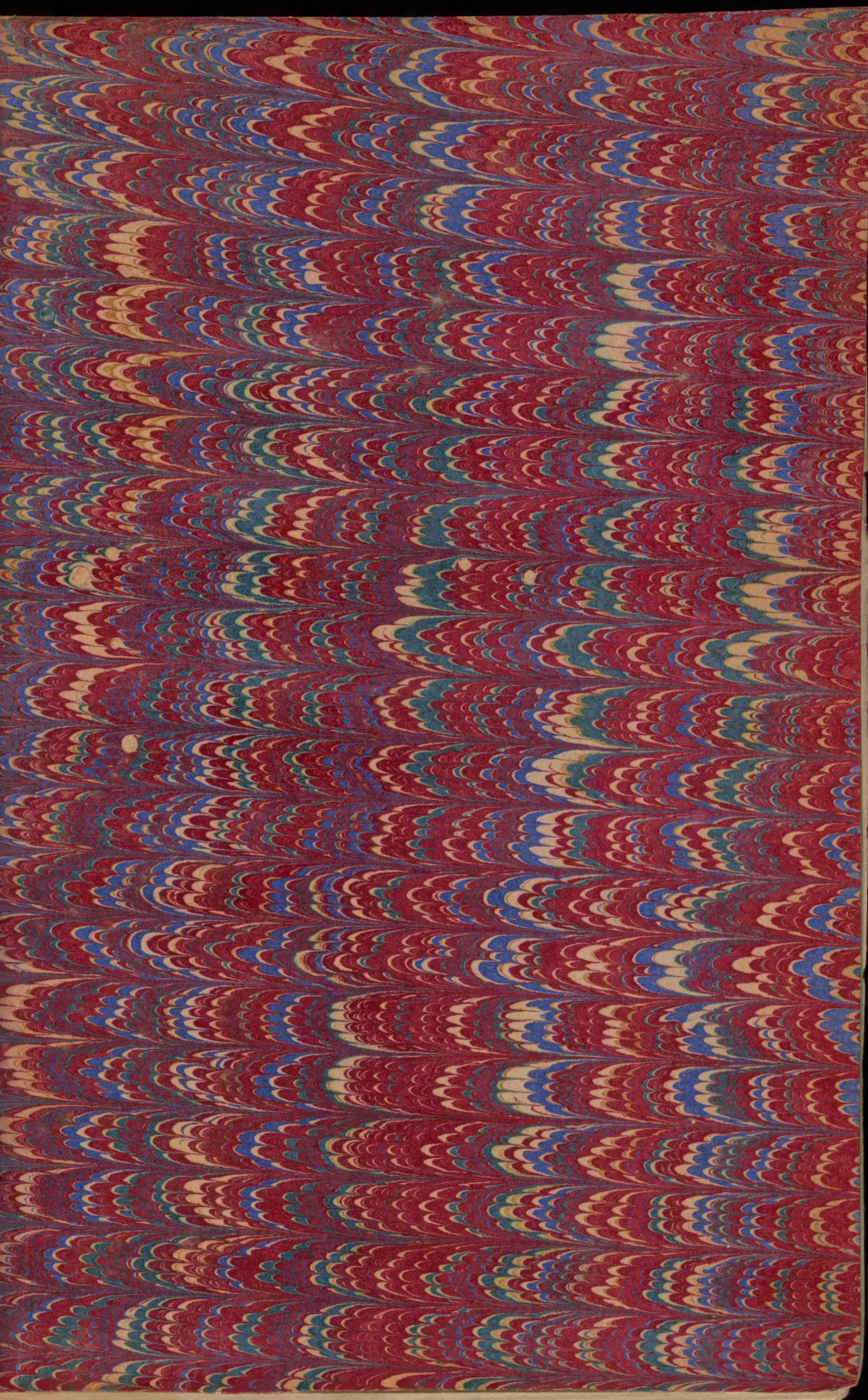






CHARLES MARIONNEAU

VICTOR LOUIS

ARCHITECTE DU THÉATRE DE BORDEAUX

SA VIE

SES TRAVAUX ET SA CORRESPONDANCE

1731-1800

AVEC

UN PORTRAIT DU MAITRE

des reproductions de gravures et de dessins inédits
et le fac-simile d'une lettre autographe.



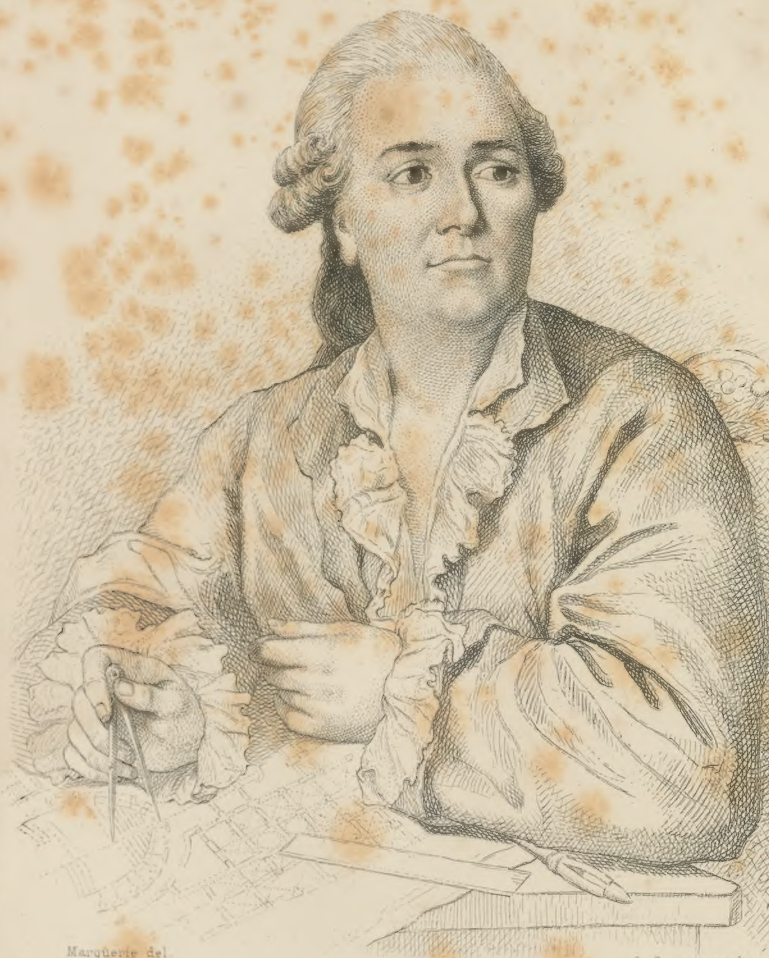
BORDEAUX
IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU
11 — RUE GUIRAUDE — 11

1881

W. Argoutinsky –
Bordeaux. Octobre
1914.

VICTOR LOUIS

Tiré à 650 exemplaires sur vélin et 225 sur papier de Hollande.
(Marque Van Gelder.)



Marquerie del. L. Contour sculp.

CHARLES MARIONNEAU

VICTOR LOUIS

ARCHITECTE DU THÉATRE DE BORDEAUX

SA VIE

SES TRAVAUX ET SA CORRESPONDANCE

1731-1800

AVEC

UN PORTRAIT DU MAITRE

des reproductions de gravures et de dessins inédits
et le fac-simile d'une lettre autographe.



BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11 — RUE GUIRAUDE — 11

1881

A CHARLES GARNIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

Mon cher Garnier,

Je ne puis mieux honorer la mémoire de Louis *qu'en vous dédiant sa Biographie.*

Il y a quinze ans, vous en avez encouragé les premières pages; aujourd'hui, par votre présence à Bordeaux et par les paroles que vous avez prononcées, vous venez de confirmer les sentiments qui m'avaient inspiré ce livre.

Et puis, pourquoi ne le dirais-je pas? A votre nom, désormais célèbre, je rattache encore de lointains et chers souvenirs, c'est à Rome que je vous ai connu, entouré de jeunes artistes, vos amis et les miens : Paul Baudry, Bertinot, de Curzon et bien d'autres. Ainsi, vous rapprochez dans ma pensée des époques très distantes et mémorables pour moi, qui justifient cet hommage amical.

Charles MARIONNEAU.

A Bordeaux, 7 avril 1880, le soir du centenaire.

INTRODUCTION

« Croiriez-vous qu'ils ne m'ont pas dit un mot,
» pas un seul mot, sur l'ouvrage important que je
» viens de faire dans leur ville? J'espère, et c'est ce
» qui me console, que le temps m'en fera raison,
» et que la postérité et les honnêtes gens m'en
» dédommageront. »

Tu disais vrai, Louis, car aujourd'hui ta gloire est définitivement consacrée. Un siècle s'est écoulé depuis le temps où tu vins diriger à Bordeaux les travaux de la Nouvelle Salle de spectacle. A la place où se voyait, sous le consulat d'Ausone, le temple des dieux tutélaires de la Cité, ruiné depuis par la foudre et la guerre, enfin complètement détruit par la volonté de Louis XIV, ton génie élevait, sur le versant de cette même colline, un nouveau temple, qui, lors de son inauguration, inspirait à ton ami, le marquis de Saint-Marc, cette strophe élogieuse :

Jouis de ton triomphe. Entends, de toutes parts,
Honorer en toi le grand homme
Par qui l'heureuse France, asyle des beaux-arts,
Ne doit plus envier ni la Grèce, ni Rome!

Ces louanges étaient sans doute hyperboliques. L'œuvre de Louis ne prétend point égaler le Parthénon de Périclès ou le Panthéon d'Agrippa; mais nul ne conteste que, sous le ciel de l'Aquitaine, le Théâtre de Bordeaux ne soit la plus haute expression de l'art architectural au XVIIIe siècle. Et cependant, sauf quelques voix amies qui le félicitèrent de ses succès, Louis n'eut pas la satisfaction de jouir du triomphe que lui annonçait le marquis de Saint-Marc.

Ses confrères le jalousèrent à l'excès; l'Académie d'Architecture refusa de l'admettre dans son sein, et sa vie, d'une activité fébrile, qui s'écoulait au milieu d'une société si fortement ébranlée, devait se briser et s'éteindre, non dans la misère, comme on l'a dit, mais sans éclat, sans retentissement.

L'année 1790 fut l'apogée de son existence d'artiste. A partir de cette époque, les tracasseries et les déboires l'accablèrent plus que jamais. Nombreux pourtant étaient ses projets, mais l'heure était peu propice à l'exécution de vastes entreprises et de conceptions grandioses.

Les embarras financiers du règne de Louis XVI, les évènements politiques, l'inquiétude qui se répandait partout à la veille de la crise sociale apparaissant à l'horizon, tout contribuait à mettre obstacle sur obstacle aux splendides monuments que son imagination féconde avait conçus.

Dès lors la renommée de Louis n'alla qu'en s'affaiblissant, à tel point qu'au lendemain de sa

mort, le 2 juillet 1800, pas une feuille publique ne mentionna cette perte regrettable.

Dix-sept jours après était inséré dans le *Journal des Arts* un article nécrologique de quelques lignes, dans lequel on dispensait tout aussi bien le blâme que l'éloge. Puis il se fit un silence absolu. Vingt-huit ans plus tard parut une première étude biographique par un littérateur étranger, M. Gaullieur L'Hardy, étude où la fin de l'architecte illustre était décrite d'après une version légendaire, qui avait alors cours à Bordeaux et à laquelle son biographe donna trop de crédit.

Cependant, malgré l'oubli dans lequel demeura le nom de Louis, son souvenir ne s'est point effacé de la mémoire des hommes; bien loin de là, sa réputation n'a fait que s'accroître avec le temps.

Des critiques éminents, des architectes célèbres, ont sanctionné par leurs jugements le mérite de ses ouvrages : Millin, Fontaine, Vaudoyer, Dauban, Hittorff, MM. Gabriel Davioud, Charles Garnier, ont exalté le Grand-Théâtre de Bordeaux, et son renom est de nos jours européen. Mais, étrange coïncidence, alors que le succès de l'œuvre grandissait, nous en sommes toujours restés pour l'auteur aux indications fournies il y a plus de cinquante ans.

MM. Marcelin et Vaudoyer, en 1834 et 1837, M. de Lamothe, en 1853, M. Gustave Brunet, en 1855, M. Detcheverry, en 1860, ont, il est vrai, dévoilé plusieurs faits inédits et curieux, mais

seulement en ce qui concerne les travaux de la Nouvelle Salle de spectacle, et très probablement on s'en serait tenu là sans l'heureuse découverte que nous avons faite, dans les archives de l'Intendance de Guienne, d'une volumineuse correspondance, à laquelle nous ajoutons les résultats de nos recherches de vingt ans et d'enquêtes, à Paris, en France, en Pologne. L'ensemble de ces documents nous permet de rectifier et de compléter ce qui a été dit sur la vie d'un homme si haut placé dans l'histoire de l'architecture française au XVIII[e] siècle et particulièrement à Bordeaux; car, malgré sa naissance à Paris, Louis est un Bordelais d'adoption.

En effet, son œuvre la plus parfaite est à Bordeaux, où son influence d'artiste est encore pleine de vie; les Bordelais lui doivent le joyau de leur cité moderne, la belle mise en scène du plus somptueux quartier de leur ville; c'est là que furent ses meilleurs amis et ses ennemis les plus implacables; c'est là qu'il a le plus souffert et c'est là que son nom restera populaire.

Il y a cent ans, Louis avait bien droit à des lettres de bourgeoisie. Plus tard, on eût été fier de le dire citoyen de Bordeaux. Maintenant, la Postérité le proclame une des gloires de l'art français !

Au moment où nous corrigeons les dernières épreuves de ce livre, nous recevons de M. Maurice Tourneux l'obligeante communication d'une pièce de vers de Marmontel, très probablement inédite, poésie extraite du manuscrit de la *Correspondance littéraire* de Grimm, partie rédigée par Meister. Année 1797, n° 17.

COUPLETS

FAITS PAR M. MARMONTEL, A UNE FÊTE QUE LUI AVAIT DONNÉE Mme LOUIS, FEMME DE L'ARCHITECTE.

Sur l'air : *Daigne écouter l'amant fidèle.*

Ici, pour moi, quel prodige s'opère ?
Mon cœur renaît, je me sens ranimer.
Ah ! c'est vieillir que de cesser de plaire,
C'est rajeunir que de se voir aimer.

Tendre amitié, que ta faveur m'honore
Et de tes soins que le charme est touchant !
C'est toi qui veux me rendre heureux encore
Et de tes fleurs embellir mon couchant.

Divins talents, plaisirs de l'innocence,
Des dons du ciel le plus pur, le plus beau,
Prolongez-moi votre douce influence
Et ma vieillesse oubliera le tombeau.

Quoi ! De vos mains je reçois la couronne
Ah ! c'est à vous que je dois la donner.
Oui, que des cœurs le suffrage la donne :
C'est vous partout que l'on va couronner.

Parques, filez lentement, je vous prie ;
Qu'un jour pareil me soit encore permis ;
Tant de bonheur me fait chérir la vie ;
Elle est charmante avec de tels amis.

« M. Marmontel habite depuis quelques années une petite ferme à l'acquisition de laquelle il a employé les derniers débris de sa fortune ; elle est dans le voisinage d'une riche abbaye 1, aux environs de Rouen, dont M. Louis est devenu le propriétaire et où il est retiré avec toute sa famille. »

1 La chartreuse de Gaillon.

VICTOR LOUIS

I

SON ENFANCE. — SES PREMIÈRES ÉTUDES
(1731-1755)

C'est à Paris, entre le quartier Saint-Martin et celui du Marais, dans cette partie de la ville qu'on pourrait appeler le faubourg Saint-Germain de la rive droite, en raison des vieux et beaux hôtels qui s'y trouvent encore, que naquit l'architecte Louis le 10 mai 1731, rue du Pont-aux-Biches[1].

Cette date de 1731, si franchement opposée à celles de 1733 et 1735, données par MM. Louis Dussieux[2], Adolphe Lance[3] et Firmin Didot[4], nécessite la publica-

---

1 La *Rue du Pont-aux-Biches,* quartier Saint-Martin, n'existe plus aujourd'hui. Elle faisait la continuation de la rue de la Croix jusqu'au coin des rues Notre-Dame-de-Nazareth et Neuve-Saint-Martin. Ce nom lui venait d'un petit pont construit sur l'égout pour faciliter la communication des deux rues auxquelles elle aboutissait et d'une enseigne représentant des biches. (*Tableau historique et pittoresque de Paris.* Paris, H. Nicole et Le Normand, 1809, 3 vol. in-4°. Voir vol. II, p. 435.)

2 *Les Artistes français à l'étranger.* Paris, Gide et Baudry, 1856, gr. in-8°, p. 389.

3 *Dictionnaire des Architectes français.* Paris, Ve Morel, 1872, t. II, p. 88.

4 *Nouvelle Biographie générale.* Firmin Didot frères, Paris, MDCCCLX, 31e vol., col. 1040.

tion du document primordial à toute biographie, document d'autant plus précieux que les archives de l'état-civil du département de la Seine ont été anéanties en 1871.

Extrait du registre des actes de naissance de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs [1].

« Le treize may mil sept cent trente-un a été baptisé par nous, prestre soussigné, *Louis-Nicolas,* né de jeudy dix de ce mois, fils de *Loüis Loüis,* maître maçon, et de *Marie-Catherine Guedon,* sa femme, demeurants rue du Pont-aux-Biches. Le parrein, *Nicolas Lambert,* maître paveur, demeurant rue de la Tannerie, paroisse Saint-Gervais; la mareine, *Michelle-Madeleine Le Duc,* femme de *Simon-François Selle,* maître maçon, demeurant rue de la Croix, qui ont signé.

» Signé : MM. Le Duc, Lambert, L. Loüis et Le Disser, *prestre.*

» Pour extrait conforme :

» Paris, le 2 juin 1865.

» *Le Conseiller d'État, secrétaire général,*

» SEGAUD. »

La première observation qui se présente après la lecture de cet acte, est celle relative aux prénoms de Louis, bien différents de celui mis au bas de ses dessins et des nombreuses lettres originales qui se trouvent à Bordeaux, à la Bibliothèque de la Ville et dans les Archives municipales et départementales.

Des raisons de pure fantaisie sans doute ont engagé l'artiste à supprimer le nom de Nicolas, qu'il tenait de son parrain, le maître paveur Nicolas Lambert, et de là provient la cause qui a le plus dérouté les

---

1 Les actes de naissance et de décès de *Louis-Nicolas Louis* ont été déjà publiés dans le tome VI des *Archives historiques de la Gironde,* p. 433, 434.

chercheurs dans les registres de l'état-civil de la ville de Paris[1].

Louis conserva ses prénoms de Louis-Nicolas pendant toute sa jeunesse. C'est ainsi qu'il est désigné sur les registres de l'ancienne Académie royale d'Architecture de 1746 à 1755, et jusqu'à son retour de Rome. Mais à partir de 1765, et surtout dans la période la plus brillante de sa vie, le célèbre architecte signa toujours *Victor Louis.* C'est sous ces noms que sa gloire s'est faite, et de même qu'il serait étrange, dans une biographie de Molière ou de Beaumarchais, de ne désigner ces hommes illustres que sous les noms de Poquelin ou de Caron, les pages de ce livre ne rappelleront le plus souvent que Victor Louis.

Il est bon de faire observer que le milieu dans lequel s'écoula son enfance, dut tout naturellement le prédisposer aux études d'architecture : fils d'un maître maçon, ayant pour marraine la femme de Simon François Selle, lequel était aussi de la même corporation, tout autorise à penser que les premières années du grand artiste se passèrent au milieu des ateliers de maçonnerie en plein vent, et qu'il reçut de maître Loüis Loüis les notions élémentaires de stéréotomie ou science de la coupe des pierres, dans laquelle il a montré plus tard tant d'aptitude et d'habileté.

Les progrès du jeune Louis furent rapides, et rien ne prouve mieux sa précocité que son admission à l'École royale d'Architecture avant l'âge réglementaire,

---

[1] En 1866, M. Charles Nuitter, archiviste de l'Opéra, qui nous a fourni, avec une extrême obligeance, des renseignements pour cette biographie, nous écrivait ceci : « Les recherches faites aux archives de » la ville de Paris, table décennale des décès (1793-1802), n'ont donné » qu'un résultat négatif. »

en 1746, alors qu'il n'avait pas encore seize ans, et malgré l'article 52 du règlement concernant les élèves, article dont voici le texte :

« Article LII. — Nul ne sera nommé élève de l'Académie qu'il n'ait au moins seize ans, qu'il ne soit de bonne vie et mœurs et ne fasse profession de la religion et foi catholique, qu'il ne sache lire et écrire et les premières règles de l'arithmétique, qu'il ne dessine facilement l'architecture et les ornements et, s'il se peut, la figure; qu'il n'ait, autant qu'il se pourra, une teinture des lettres et de la géométrie, et quelques connoissances des auteurs, des règles et d'autres premiers principes d'architecture, par rapport à la pratique et à la théorie de cet art.

» Exemption de la milice dans le cas où elle seroit tirée à Paris [1]. »

Louis, vient-il d'être dit, fut admis élève de l'Académie d'Architecture en 1746. On lit effectivement son nom pour la première fois dans le procès-verbal du 19 décembre de cette année; et, sur la liste des quarante-cinq élèves, il est inscrit le quarante-quatrième, c'est-à-dire l'avant-dernier : *Louis-Nicolas Louis, rue Charlot, au Marais* [2], et sans désignation du nom de son professeur. Ce n'est qu'au concours de 1748 qu'il est désigné comme élève de Loriot.

Mais avant d'énumérer les succès que Nicolas Louis obtint à l'École d'Architecture, n'est-il pas de toute

---

1 Cet article figure dans les deux règlements de l'Académie royale d'Architecture, datés du mois de février 1717 et du mois de novembre 1775. Voir les LX articles de ce dernier dans le X[e] registre des procès-verbaux de l'Académie, p. 14 et suivantes. (*Archives de l'Institut de France,* classe des Beaux-Arts.)

2 « La rue Charlot (quartier du Temple) fut percée en 1626 et appelée d'Angoumois; elle ne porte pas d'autre nom dans nos anciennes nomenclatures et sur tous les plans du XVII[e] siècle; mais un riche financier, appelé Claude Charlot, y ayant fait bâtir plusieurs maisons, le peuple lui donna le nom de ce particulier, et ce nom lui est resté. » (*Tabl. de Paris*, vol. II, p. 637.)

justice de consacrer quelques lignes à la mémoire de son maître?

Louis-Adam Loriot est de nos jours complètement oublié, même de la plupart des architectes, et les dictionnaires biographiques, où son souvenir avait droit d'être conservé, ne donnent pas de renseignements sur lui, ou les donnent d'une manière inexacte[1].

D'après M. Lance, Loriot aurait été élu membre de l'Académie royale d'Architecture en 1735; il est certain que son nom se trouve, à la date du 28 août 1747, sur le VIIe registre des procès-verbaux de l'Académie en qualité de membre de la seconde classe. L'année suivante, à la séance du 4 mars, on annonça la mort de M. Jossenay, et ses confrères délibérèrent sur la présentation de son successeur comme professeur d'architecture.

Le 18 mars eut lieu la proposition des candidats : Blondel, Loriot et Le Bon, tous trois académiciens de seconde classe, furent désignés. Le 22 avril, une lettre de M. Le Normand de Tournehem[2] donna connaissance du choix qu'avait fait le Roi de M. Loriot pour remplacer

---

1 M. Adolphe Lance, dans son *Dictionnaire général des Architectes français,* ne fournit sur Loriot que cette brève indication : « Admis à l'Académie d'Architecture en 1735, il devint professeur en 1748 et mourut la même année. » La date du décès de Loriot n'est point exacte.

Le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts,* en citant les quinze professeurs qui coopérèrent à l'enseignement académique, désigne Loriot comme « *mécanicien remarquable, inventeur d'un mortier auquel on a donné son nom.* » (T. I, p. 107.) Le rédacteur de cet article, qui avait pourtant sous sa main les registres de l'ancienne Académie d'Architecture, a confondu Loriot, l'architecte, avec Antoine-Joseph Loriot, le célèbre mécanicien, né en 1716 près de Pontarlier, et mort à Paris le 9 décembre 1782. (D'après la *Nouvelle Biographie générale* de Didot.)

2 Le Normand de Tournehem, directeur général des Bâtiments du Roi, mort en 1751. Il eut pour successeur M. de Vandières, depuis marquis de Marigny.

M. Jossenay, et le 29 avril le nouveau titulaire présenta le brevet suivant à l'Académie :

« Aujourd'huy, 20 avril 1748, le Roy, étant à Versailles, bien informé des talents, de la capacité et de l'expérience du sieur Louis-Adam Loriot, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie établie au Louvre, à Paris, Sa Majesté l'a nommé et choisi pour remplir la place de professeur d'architecture de ladite Académie, vacante par le décès du sieur Jossenay. » (VIIe registre, page 161.)

Sept jours après la présentation de ce brevet, Loriot figure, en sa nouvelle qualité, sur le procès-verbal de la séance du 6 mai 1748, et le 13 mai le jeune Louis-Nicolas Louis est inscrit sur le même registre avec le titre d'élève de Loriot [1].

A partir de 1749, au nombre des membres les plus exacts aux réunions de l'Académie et qui prennent une part très active à ses travaux, il faut citer le nouveau professeur, qui est très souvent chargé de faire des rapports sur des ouvrages présentés à l'examen des architectes du Roi; il assiste à toutes les séances de l'année, comme le registre en fait foi, et son assiduité se continue les années suivantes.

Afin de donner suite à une délibération du 18 janvier 1753, Loriot fit un projet pour placer la figure équestre du Roi vis-à-vis le Pont tournant, projet qu'il soumit à l'examen de ses collègues le 1er juillet 1754 [2].

---

1 Voici les noms de quelques élèves de Loriot qui prirent part aux concours de l'Académie et remportèrent des succès : Peyre, Lefebvre, Heurtier, Le Roy, Dupuis, Darnaudin, Le Tellier, Frouard, Jardin, Pinot, Hélin.

2 Statue équestre de Louis XV, par Bouchardon, inaugurée le 20 juin 1763, renversée le 10 août 1792, et qui se trouvait à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'obélisque de la place de la Concorde.

Le lundi 13 février 1758, l'Académie était informée de la confirmation, par le Roi, de l'élection de Loriot à la première classe; mais ce ne fut que le lundi 14 août qu'il présenta son brevet à ses confrères pour être enregistré, bien que ce brevet porte la date du 6 avril.

En 1761, le 16 et le 23 novembre, Loriot présenta quarante-huit dessins à l'Académie pour le sujet de ses leçons, et le 22 décembre il fit un parallèle entre des églises gothiques et des modernes[1].

L'année suivante, le 15 novembre 1762, Loriot donna sa démission de professeur d'architecture, et Jacques Blondel fut pourvu de sa place. On lit à ce sujet dans le VIIIe registre des procès-verbaux, page 126, l'extrait d'une lettre de M. de Marigny[2], écrite de Fontainebleau, présentée et lue à l'Académie par M. Gabriel :

« Le sieur Loriot, Monsieur, m'ayant remis sa démission de la place de professeur de l'Académie royale d'Architecture, Sa Majesté a nommé le sieur Blondel pour remplir cette place, et elle a créé, en faveur du sieur Le Roy, celle d'adjoint à professeur et celle d'historiographe de ladite Académie. »

Blondel fit immédiatement l'ouverture de ses leçons au Louvre, et prononça, à ce propos, un discours dans lequel il rendait justice à tant d'habiles maîtres, ses prédécesseurs; une large part de ses éloges revenait tout naturellement à Loriot[3].

---

1 On trouve sur le VIIIe registre de l'Académie que Loriot soumit à son examen des plans et profils du portail de la cathédrale d'Orléans et des observations sur Notre-Dame de Dijon.

2 Marigny (Abel-François Poisson, marquis de), directeur général des bâtiments du Roi, né à Paris en 1727, y mourut le 10 mai 1781. Sa sœur, Mme de Pompadour, lui fit accorder, en janvier 1746, la survivance de la direction générale des bâtiments royaux qu'elle avait fait, l'année précédente, donner à Le Normand de Tournehem. (*Journal de Paris,* t. II, 2e partie.)

3 Le discours de Blondel est inséré dans le VIIIe registre.

Mais l'heure définitive de la retraite avait sonné pour le maître de Louis, car à partir de 1763 sa signature devient très rare au bas des procès-verbaux, dans lesquels on peut constater qu'il ne prend plus une part active aux travaux de l'Académie. Désormais, sa présence aux réunions de ses confrères ne se produit qu'à de longs intervalles sur le VIIIe registre, où, dans le mois de septembre 1766, il appose son nom pour la dernière fois.

Dans la séance du lundi 4 mai 1767, l'Académie procéda, au scrutin, au choix de trois architectes du Roi, de la seconde classe, pour remplir la place vacante dans la première par la mort de M. Loriot. Son successeur fut M. Hazan, contrôleur des bâtiments du Roi, à Choisy, et cette élection fut communiquée à l'Académie, par une lettre de M. de Marigny à M. Gabriel, le lundi 1er juin 1767.

Ce simple exposé chronologique des principales phases de la vie d'Adam Loriot prouve que Nicolas Louis était à bonne école, et l'on aime à penser que le vieux maître, avant de mourir, ayant eu la douce satisfaction de voir les succès de son élève, dut pressentir sa brillante carrière.

Reprenons maintenant le cours des études de Louis à l'École royale d'Architecture, de 1748 à 1755, à l'aide des divers procès-verbaux contenus dans le VIIe registre de l'Académie.

Du lundi 6 mai 1748.

« L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le sujet qu'on proposeroit aux élèves pour concourir aux prix de cette année, et l'on est convenu de leur proposer le sujet suivant : « *Une bourse » pour le commerce,* composée d'une cour de vingt-cinq toises

» en quarré, entourée de portiques colonnades au rez-de-chaussée.
» La colonnade sera entourée de corps de logis distribués en
» plusieurs grandes et petites pièces, à l'usage des négociants qui
» y traitent de leurs affaires. »

» Les élèves feront seulement le plan du rez-de-chaussée et feront deux élévations, l'une d'une face extérieure, l'autre d'une face intérieure, et marqueront sur ces élévations un premier étage.

» On marquera sur le plan une chapelle, et sur l'une des élévations un pavillon pour y mettre une cloche destinée à avertir de l'heure de l'ouverture et de la clôture de la bourse. L'échelle sera d'un pouce pour toise.

» Les élèves apporteront leurs dessins et ils les exposeront à l'Académie le lundy 19 août matin, pour donner à la Compagnie le temps de les examiner, et on ne recevra aucun dessin qui ne soit fini, et tous ceux qui n'auront point achevé avant le 19 août ne concourront point pour les prix.

» Signé : Boffrand, Tanevot, de Cotte, Lespée, Le Grand, Blondel, Beausire, Chevautet, Godot, Loriot, Contant, Guillot-Aubry, de Luzy, Lespée fils, Le Bon, Camus, Cartaud, Le Dreux, Garnier de L'Isle. »

Du lundi 13 mai 1748 [1].

« L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves qui ont travaillé lundi dernier pour concourir aux prix de cette année, et, de toutes, la Compagnie n'en a reçu que six pour être mises au net. Ces esquisses sont de :

1° M. Lelu, élève de M. D'Isle.
2° M. Parvy (ou Parvis), élève de feu M. Jossenay.
3° M. Patte, élève de M. Camus.
4° M. Duvivier, élève de M. Camus.
5° M. Giroux, élève de feu M. Jossenay.
6° M. *Louis*, élève de M. Loriot.

» Toutes les esquisses de ces six élèves ont été signées de M. Loriot, professeur, et de M. Camus, secrétaire de l'Académie,

1 VIIe registre, p. 162 et 163.

et resteront entre les mains du secrétaire pour être rapportées lorsque les élèves apporteront leurs dessins au net.

» Signé : GARNIER D'ISLE, CAMUS, BOFFRAND, TANEVOT, LE BON, LE GRAND, GODOT, DE COTTE, LORIOT, BEAUSIRE l'aîné, BEAUSIRE le jeune, AUBRY, CHEVAUTET, LESPÉE, CARTAUD, DE LUZY, BLONDEL. »

Du lundi 20 mai 1748 [1].

« L'Académie étant assemblée, M. de Boffrand a lu un discours prononcé par M. de Pouilly, lieutenant des habitants de la ville de Rheims, à la rénovation des officiers, le 6 mars 1748. Ce discours a pour objet l'avantage des mathématiques et des beaux-arts.

» On a mis en délibération si le sieur Louis seroit admis à composer pour les prix, et si son esquisse, qu'on a trouvée fort bien, seroit admise, quoiqu'il soit accusé d'avoir été aidé dans la composition de cette esquisse. L'Académie, pour s'assurer si cette esquisse étoit véritablement du sieur Louis, a décidé que M. Camus lui proposeroit un sujet à sa volonté pour en faire une esquisse dans sa loge, sans en sortir, et, cette esquisse étant faite, l'Académie jugera, par les différentes touches des deux esquisses, si la première qu'il a faite pour concourir aux prix est véritablement de lui.

» Signé : BLONDEL, BOFFRAND, GABRIEL, LORIOT, etc. »

Du lundi 17 juin 1748.

« Le sieur Louis, pour se conformer à la délibération du 20e mai dernier, ayant fait, en présence de M. Camus, une esquisse du sujet qu'il lui a proposé, et cette esquisse ayant paru à l'Académie aussi bien touchée que la première que le sieur Louis avoit faite pour concourir aux prix, elle a jugé que la première esquisse étoit véritablement de lui, et, en conséquence, elle a décidé qu'il seroit admis à mettre son esquisse au net pour concourir aux prix avec les autres qui ont été reçus. »

En 1748, Louis n'avait alors que dix-sept ans, et

---

1 VIIe registre, p. 164.

l'incident du concours de cette année, qui vient d'être mentionné, démontre que l'on ne pouvait croire qu'il fût l'auteur d'un projet si bien conçu.

Le 2 septembre, le jugement eut lieu, et les prix furent décernés dans l'ordre suivant :

1er prix : PARVIS ; *2e prix :* LELU ; et *3e prix :* DUVIVIER.

En 1749, Louis ne figure pas au nombre des sept élèves qui furent admis à concourir. Mais en 1750, d'après un extrait du *Journal des placets, lettres, mémoires, renvois et décisions du Roy et de M. Le Normand de Tournehem,* directeur général des bâtiments de Sa Majesté, — Académie, années 1750 et 1751[1], — son nom se lit en tête de la liste d'admission.

« L'Académie, assemblée ce lundy 4 may 1750, a donné pour sujet des prix aux élèves « une *Orangerie* de 60 toises de face » sur cinq toises de profondeur, avec le plan, profil et élévation, » sur une échelle de neuf lignes pour toise, avec un plan général » du jardin, de 120 toises de longueur sur la largeur de 60 toises, » dont l'échelle sera de trois lignes pour toise[2].

» J'ai reçu le même jour, sans avoir quitté l'Académie, les esquisses de ceux qui m'ont paru estre [admissibles] à l'Assemblée suivante, dont le nombre étoit de neuf concurrents ; et l'Académie, à l'Assemblée du 11 may, après avoir examiné les esquisses, elle n'a jugé que sept pour concourir aux prix, et a fixé que les élèves remettroient leurs ouvrages finis à l'Académie pour le lundy 17 août, pour en faire l'examen ; elle ne jugera des prix que lorsque M. le Directeur général aura donné jour. Les sept concurrents sont MM. :

» 1° Louis-Nicolas *Louis ;*

---

1 *Archives nationales,* S. O., n° 10,095.

2 Ce programme est pareillement reproduit dans le VIIe registre, p. 206, mais les noms des élèves admis sont inscrits dans un ordre différent : Moreau-Despreaux, Viltard, Hélin, Peyre, Julien Le Roy, Louis et de Wailly ; au lieu d'occuper la première place, Louis n'est ici qu'à la sixième.

» 2° Pierre-Louis Moreau-Despreaux, qui a gagné le troisième prix l'an passé;
» 3° Étienne Viltard;
» 4° Charles de Wailly;
» 5° Joseph Peyre;
» 6° Pierre-François Hélin;
» 7° Julien Le Roy, qui a gagné le deuxième prix l'an passé. »

Les prix de 1750 furent ainsi distribués, d'après le procès-verbal du 31 août :

« L'Académie, étant assemblée pour le jugement du concours, accorde le premier prix à Julien Le Roy, le deuxième prix à Pierre-Louis Moreau-Despreaux, et l'accessit ou troisième prix à Charles de Wailly. M. de Tournehem, directeur général des bastimens du Roy, présent à l'Assemblée, a fait la distribution de ces prix. »

En 1751, le 17 mai, l'Académie donna pour sujet de concours :

« *Une fontaine publique,* décoration d'architecture de 20 toises » seulement de face, avec plan du rez-de-chaussée et d'entablement » détaillés, dont l'échelle sera de un pouce et demi par toise. » L'Académie leur laisse, au surplus (aux élèves), la liberté du » choix de l'ordre d'architecture pour y être employée. »

Sur quatorze esquisses présentées à l'admission, six seulement furent acceptées, dans cet ordre : celles des sieurs Moreau, Viltard, Hélin, Peyre, Louis et de Wailly.

Le jugement des prix eut lieu le 6 septembre et donna pour résultat :

1er prix : Marie-Joseph Peyre; *2e prix :* Pierre-Louis Moreau-Despreaux; *3e prix* ou *accessit :* Pierre Hélin.

Le concours de l'année 1752 s'ouvrit le 8 mai; le sujet était :

« *Façade extérieure de palais,* de soixante toises de longueur » pour la principale entrée, en supposant qu'il y aura une cour,

» entre deux ailes de batimens, comme au Luxembourg et à
» l'Hôtel de Bourbon. Les élèves feront seulement un plan du
» mur extérieur de ladite façade et de la décoration, et ne feront
» rien pour le plan de la cour ni pour les batimens dont elle sera
» environnée et sont dispensés de faire une coupe. L'échelle des
» dessins au net sera d'un pouce par toise. Les dessins seront
» apportés à l'Académie et y seront exposés le 21 août, pour y
» être examinés. »

Louis fut reçu le premier sur les huit élèves admis en loge, mais il n'eut encore aucun succès : Charles de Wailly obtint le premier prix, Pierre Hélin le deuxième, et Moreau-Despreaux le troisième.

Au concours de 1753 [1], Louis prit définitivement rang parmi les lauréats de l'Académie. Le procès-verbal de la séance du 3 septembre contient le résultat du jugement de cette année; en voici les termes :

« L'Académie étant assemblée extraordinairement à onze heures du matin, et M. de Vandières, directeur général des batimens du Roy, arts, jardins et manufactures royales, étant présent, on a procédé, par le scrutin, au choix des desseins qui méritoient les prix. »

Louis-François Frouard obtint le premier prix, Louis-Henri Jardin le second, et *Louis-Nicolas Louis* le troisième.

A l'égard de ce dernier, le procès-verbal s'exprime ainsi :

« Dans le troisième scrutin, le dessein marqué B, composé par le sieur *Louis-Nicolas Louis*, a eu la pluralité des voix pour

---

1 Le 14 mai 1753 l'Académie donna ce sujet de concours : *Portail pour une église déjà construite, qui aurait 18 toises de largeur hors œuvre et 5 toises 4 pieds au milieu de la nef.* Mais les esquisses n'ayant pas été trouvées en règle, l'Académie convoqua une assemblée extraordinaire, le 28 mai, et proposa, pour le prix de cette année, le sujet suivant : *Projet de galerie de 50 toises de longueur hors œuvre, avec un talon dans le milieu.* (VIIe registre, p. 269.)

l'accessit ou troisième prix. Le prix de cet accessit est une petite médaille d'argent, semblable à celle d'or du premier prix. »

Louis reçut cette médaille des mains de M. de Vandières; elle représentait le portrait du Roi, autour duquel on lit :

LVD. XV. REX CHRISTIANISS;

au revers, la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, avec cette légende :

PROLE ET PARTV FELIX,

et à l'exergue, on lit :

DVX BVRGVNDIÆ DELPHINI FIL. LVD. XV. NEPOS NATVS XIII. SEPTEMBRIS MDCCLI [1].

Ce procès-verbal est signé par Gabriel, Boffrand [2], Cotte, Lespée, Tanevot, Billaudel, Lassurance, de Luzy, Chevautet, Hazon, Contant, Beausire, de Vigny, Blondel, Lespée, Le Bon, Mansart de Levy, L'Ecuyer, Aubry, Camus, Loriot et Soufflot.

---

1 VIIe registre, p. 276. — A propos de la médaille d'argent qui fut donnée à Louis comme troisième prix, et qui était semblable à celle d'or que reçut le premier prix, il est bon de faire observer que l'Académie royale d'Architecture n'avait pas de médaille spéciale pour récompenser les succès de ses élèves, comme en obtiennent, de nos jours, les lauréats de l'Académie nationale des Beaux-Arts. Ces médailles avaient été frappées à l'occasion des principaux événements du règne de Louis XV, soit en l'honneur de la naissance des princes, du rétablissement de la santé du Roi, ou pour la construction de quelques monuments. Celle décernée à Louis rappelait la naissance du duc de Bourgogne, né le 13 septembre 1751. Plusieurs de ces médailles, renfermées dans une boîte de plomb, ont été déposées dans les fondations de la porte Bourgogne, à Bordeaux. (Note extraite des Archives départementales de la Gironde: *Fonds de l'Intendance.*)

2 C'est l'avant-dernière fois que Boffrand signa sur le registre de l'Académie. On trouve encore son nom à la date du 17 décembre 1753; mais, dans la séance du 4 mars 1754, il prévint ses confrères de l'indisposition qui le retenait chez lui, et l'Académie délégua un de ses membres pour s'informer de son état. Boffrand mourut le 18 mars, et le 1er avril l'Académie procéda à l'élection de son successeur. Boffrand était né à Nantes, paroisse Saint-Léonard, le 7 mars 1667.

En 1754, le lundi 13 mai, l'Académie donna pour sujet de concours :

« *Un salon* accompagné de trois autres plus petits disposés
» triangulairement et régulièrement autour du plus grand, en
» sorte que la masse générale de l'édifice ressemble à un triangle
» dont les angles sont coupés et dont les côtés sont droits ou
» courbes.

» Le salon du milieu aura dix toises de diamètre dans œuvre;
» il pourra être précédé de vestibules et sera plus élevé que les
» autres. Les élèves auront la liberté de l'éclairer comme bon
» leur semblera. Ce grand salon sera destiné à des assemblées
» générales des trois arts : Peinture, Sculpture, Architecture, et
» sera décoré relativement à ces trois arts. Les trois autres salons
» serviront aux assemblées particulières de chacun de ces arts,
» et chacun d'eux sera décoré relativement à l'art auquel il est
» destiné. L'échelle des dessins au net sera de un pouce et demi
» pour toise[1]. »

» L'Académie recommande que les esquisses soient assez bien terminées pour qu'on n'en puisse point changer les proportions générales en les mettant au net, et qu'elles soient composées sur une échelle que les élèves prendront à volonté; sans quoi les esquisses ne seront point reçues. »

Sept jours après la remise du programme, le 20 mai, l'Académie examina les esquisses des élèves pour faire le choix de celles qui méritaient d'être mises au net, afin de concourir aux prix. Les neuf meilleures, qui furent choisies dans l'ordre suivant, avaient pour auteurs :

Les sieurs	Springlin (?),	élève de MM.	Loriot.
	Chauffard,	—	Contant.
	Billaudel,	—	son père.
	Jardin,	—	Loriot et Tanevot.
	Hélin,	—	Loriot.
	Bugni,	—	Soufflot.
	Pinot,	—	Loriot.
	Ganeval,	—	Luzi.
	Louis, élève de l'Académie, qui a déjà eu un prix.		

1 VIIe registre, p. 286.

« L'Académie demande que les dessins au net soient faits sur une échelle d'un pouce et demi pour toise, et qu'ils soient exposés dans l'Académie, pour être examinés, le lundi 20 du mois d'août, afin qu'on les puisse juger et distribuer les prix le 2 de septembre. »

Le VII[e] registre qui donne tous ces détails contient encore, à la date du 20 mai, diverses dispositions qu'il est curieux de reproduire pour donner une idée plus complète des usages de l'École à cette époque.

« L'Académie recevant toutes les années des plaintes de la part des élèves et des accusations contre ceux qui ont le mieux réussi, et voulant empêcher autant qu'elle le peut toutes les irrégularités, elle déclare que ceux qui admettront qui que ce soit dans leur loge, soit étranger ou quelqu'un de leurs confrères, seront déchus des droits de prétendre aux prix. Et comme elle est informée que, sur la fin du travail, les élèves se font aider pour laver leurs plans, elle déclare encore que ceux qui se feront aider, en quoi que ce soit, par des mains étrangères, même par leurs confrères, seront aussi déchus de leurs droits aux prix. Enfin, l'Académie voulant prévenir autant qu'il est possible tous les abus, elle défend absolument aux élèves d'entrer dans les loges avant six heures du matin et d'y rester passer huit heures du soir. »

Le premier prix de cette année fut décerné à Pierre Hélin; Jean-René Billaudel eut le deuxième, et Henri Jardin le troisième. Mais il est intéressant de constater que les autres concurrents, sauf Ganeval dont il n'est plus question, furent aussi l'objet d'une distinction très flatteuse, comme le prouve le procès-verbal de la séance du 2 septembre 1754.

« L'Académie ayant été extrêmement contente des cinq autres dessins qui ont concouru, M. le Directeur général a bien voulu, pour en marquer sa satisfaction, gratifier MM. Nicolas Springlin (?), *Louis-Nicolas Louis,* Balthazar-Philippe Bugni, Edme Pinot, Jean-Baptiste Chauffard, qui les ont composés, sans mettre

entre eux d'autre ordre que celui des lettres C-D-F-G-H, par lesquelles ils étoient cottés. Cette gratification, accordée aux élèves par M. de Vandières, sera sans tirer à conséquence pour les autres années, n'ayant été accordée qu'à la sollicitation de l'Académie, pour cette fois seulement. »

Enfin, nous arrivons au concours de 1755, où se produisit, pour le jeune Louis, un fait unique dans les annales de l'École. Les détails de ce concours ont trop d'importance pour qu'ils ne soient pas publiés entièrement d'après les procès-verbaux de l'ancienne Académie royale d'Architecture.

Du lundi 28 avril 1755.

« L'Académie a aussi délibéré qu'elle s'assembleroit extraordinairement lundy 5 may 1755, à 9 heures du matin, pour décider du programme qui sera donné aux élèves, pour le concours aux prix de la présente année, et que MM. les Académiciens seront invités par lettres pour s'y trouver et les élèves avertis. » (VII[e] reg., p. 302.)

Du lundi 5 mai 1755.

« L'Académie étant assemblée extraordinairement pour proposer aux élèves le sujet du prix de cette année, on est convenu de leur donner pour sujet :

» *Une chapelle sépulcrale à l'usage des catholiques,* isolée, de
» 25 toises hors œuvre, tant en longueur qu'en largeur, avec une
» seule entrée, un autel et des tombeaux, sur une échelle d'un
» pouce par toise, pour le plan, la coupe et l'élévation, et sur une
» échelle de trois pouces pour toise, pour le dessin d'un quart du
» plan et de l'élévation intérieure, avec le détail des corniches.

» Cette chapelle sera ornée d'une galerie intérieure ou bas
» côtés, avec des renfoncements pour les tombeaux qui seront
» autour. »

Du lundi 12 mai 1755.

« L'Académie étant assemblée, M. Loriot, professeur, luy a présenté les esquisses des élèves pour concourir aux prix, et

après les avoir examinées, a jugé à propos de n'admettre que les sieurs Daubenton, *Louis*, Boucard, Rousseau, Chaunard, Cordié, Lefèvre, Houdon, Maréchaux, Le Maire. Les esquisses ont été remises entre les mains de M. Camus, secrétaire, pour les remettre à chacun des élèves. » (VII[e] reg., p. 303.)

Du lundi 26 mai 1755.

« L'Académie étant assemblée, s'est fait relire la délibération du 5 de ce mois, où il est dit que les élèves feront leurs desseins au net, sur une échelle d'un pouce par toise pour le plan, la coupe et l'élévation, et sur une échelle de trois pouces par toise pour le dessein d'un quart du plan et de l'élévation intérieure, avec le détail des corniches; et ayant considéré que l'échelle de trois pouces par toise obligeroit les élèves à faire leurs desseins trop hauts pour l'élévation intérieure, a décidé que cette dernière échelle de 3 pouces par toise, destinée principalement pour le quart du plan, n'aura lieu que pour des fragmens des plans et profils des corniches, avec l'arrangement des mutules et des modillons, pour les détails des chapiteaux et des bases des colonnes; et que les élèves n'exprimeront pas avec cette échelle la hauteur des fusts des colonnes, ni celles des ronds des murs du batiment. » (P. 304.)

Du mardi 26 août 1755.

« L'Académie étant assemblée et les desseins des élèves pour concourir aux prix étant exposés dans la salle, la Compagnie a examiné ces desseins qui resteront exposés jusqu'à lundi prochain, pour être examinés plus à loisir par les Académiciens.
» M. de Marigni a chargé M. Soufflot de dire à la Compagnie qu'il viendra lundi prochain, à dix heures et demie du matin, pour donner les prix à ceux qui auront le mieux réussi. » (P. 311.)

Distribution des prix du mercredi 3 septembre 1755.

« L'Assemblée de lundi dernier ayant été remise à ce jour, et l'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le parti qu'il y avoit à prendre au sujet du dessin marqué A, du sieur *Louis*, qui n'est pas conforme à son esquisse, et qui a plus d'étendue que l'Académie n'avoit ordonné, et l'on est convenu que (le sieur *Louis* estant le plus fort des élèves, et que son dessein étant le meilleur et

dans le cas de mériter le premier prix, s'il étoit plus conforme à l'esquisse) l'on proposera à M. le marquis de Marigni de donner au sieur *Louis* une médaille d'or extraordinaire, qui aura le caractère de premier prix et qui lui donnera le droit d'aller à Rome, sans le laisser concourir avec les autres auxquels les trois médailles ordinaires seront distribuées, suivant le jugement du scrutin.

» L'avis de l'Académie ayant été proposé à M. le marquis de Marigni, il a bien voulu l'agréer et a accordé au sieur *Louis-Nicolas Louis* une médaille d'or semblable à celles que l'on donne ordinairement pour les premiers prix, et il a déclaré que cette médaille auroit le caractère de premier prix et donneroit au sieur Louis le droit d'aller à Rome.

» La médaille d'or donnée au sieur *Louis-Nicolas Louis*, quoiqu'ayant le caractère de premier prix, étant extraordinaire, et n'ayant rien de commun avec les médailles ordinaires des prix, on a délibéré par le scrutin pour la distribution des premier, second et troisième prix ordinaires.

» Dans le premier scrutin, le dessein marqué H, qui est du sieur Charles Maréchaux, né à Fontainebleau au mois d'avril mil sept cens trente, a eu la pluralité des voix pour le premier prix ordinaire. Ce prix est une médaille d'or qui représente la statue du Roy que les États de Bretagne ont fait élever dans la ville de Rennes, avec la Santé et la Province de Bretagne, et au revers on lit :

LUDOVICO XV. REGI CHRISTIANISSIMO REDIVIVO
ET TRIUMPHANTI, HOC AMORIS PIGNUS ET SALUTIS PUBLICÆ
MONUMENTUM COMITIA ARMORICA POSUERE
ANNO M. DCC. XLIV.

» Dans le second scrutin, le dessein marqué I, qui est du sieur Étienne Boucard, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent semblable à la première, quoique beaucoup plus grande.

» Dans le troisième scrutin, le dessin marqué E, qui est du sieur Jacques Rousseau, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou troisième prix, qui est une petite médaille d'argent, qui, d'un côté, représente le portrait du Roy, autour duquel on lit :

LUDOVICUS XV. PIVS MUNIFICUS,

et au revers, la place et le portail de Saint-Sulpice ; et au-dessous on lit :

S. SUPLICII AREA M. DCC. LIV.

» L'Académie ayant été contente des cinq autres desseins marqués B-C-D-F-G qui ont concouru, M. le marquis de Marigni, pour marquer sa satisfaction aux sieurs Chauffard, Cordier, Le Febvre, Le Maire et Houdon, qui en sont les auteurs, sans mettre entr'eux d'autre ordre que celui des lettres par lesquelles leurs desseins sont cottés, leur a donné des médailles, en forme de gratification, sans tirer à conséquence pour l'avenir.

» Signé : Gabriel, de Lassurance, Garnier d'Isle, Billaudel, Hazon, Blondel, Lespée, Mollet, de Vigny, Tanevot, Loriot, Contant, Camus, Beausire l'aîné, Soufflot, de Luzy, Chevautet, Beausire, L'Écuyer. » (VIIe reg., p. 311-312.)

C'est à la suite d'un si brillant succès que Louis partit pour l'Italie, ou du moins qu'il fit de vives instances afin d'obtenir au plus tôt le brevet de pensionnaire du Roi.

II

VOYAGE ET SÉJOUR DE LOUIS EN ITALIE
ÉTAT DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A CETTE ÉPOQUE

(1756-1759)

En 1755, les pensionnaires de Rome, ou plutôt les pensionnaires du Roi, ne bouclaient pas leur sac de voyage au lendemain de la distribution des prix, puisque Louis, six mois après son grand succès d'école, était encore à Paris, sollicitant auprès de M. Cochin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Peinture[1], l'expédition de son brevet.

Voici la lettre que ce dernier écrivait à M. de Marigny, directeur général des bâtiments du Roi :

« Monsieur,

» Vous m'aves ordonné de vous faire souvenir des sollicitations » de M. Louis, élève de l'Académie royale d'Architecture, pour » obtenir la pension du Roy, à l'Académie royale de Rome, où il » y a des places vacantes. Il est nécessaire, pour cet effet, qu'il » vous plaise lui faire expédier un brevet dans la formule ordinaire » qui est au bureau, à Versailles, et ensuite l'ampliation de trois » cents livres, qu'il est d'usage d'accorder pour le voyage.

» Je suis, avec un profond respect,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» Ce 20 avril 1756. » » Cochin.

---

1 Charles-Nicolas Cochin, né à Paris en 1715, mort le 29 avril 1790, garde des dessins du cabinet du Roi. Il fut aussi savant dessinateur qu'habile graveur.

D'après l'article V du règlement de l'Académie, le droit d'aller à Rome était subordonné à la volonté du Roi. (*Dictionnaire de l'Académie des Beaux Arts*, t. I, p. 91.)

En marge est écrit de la main du Directeur général : *A M. Périer, pour l'expédition* [1].

Trois mois s'écoulèrent encore avant que sonnât l'heure du départ, et ces retards s'expliquent bien mieux par le piteux état des ressources mises à la disposition du surintendant que par sa négligence. Qu'on en juge par cette correspondance de M. Cochin avec le contrôleur général Bertin [2] et du marquis de Marigny avec le directeur Natoire [3].

Bien que les détails de cette correspondance soient ultérieurs au départ de Louis de Rome, ils nous initient à l'état déplorable dans lequel se trouvait à cette époque l'administration des Bâtiments, Arts, Académies et Manufactures du Roi, et nous donnent les motifs qui amenaient tant de lenteur à la remise des brevets aux jeunes pensionnaires :

«.... Il m'en coûte, Monsieur, plus que je ne puis avoir » l'honneur de vous le dire, de vous solliciter afin d'obtenir des » fonds pour les batimens. Souffrez que je vous observe que des » promesses ne sont point des secours pour des maux aussi » pressants que les leurs ; ils ont besoin d'en avoir de réels, et s'ils » n'arrivent pas sans délays, leur anéantissement entier, celuy des » Académies de Rome et Paris, celui de l'École des élèves » protégés des manufactures des Gobelins et de la Savonnerie » sont certains.

» L'affreuse misère de tous les employés et gagistes attachés au » service du Roy dans cette partie, ne me permet point de vous » épargner de nouvelles sollicitations.

---

1 Archives nat., série O, 1940. Communiquée par M. Olivier Merson.

2 Bertin (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances en 1759, né dans le Périgord en 1719, mort en 1792 ; zélé protecteur des lettres et des arts.

3 Natoire (Charles-Joseph), peintre et graveur, né à Nîmes le 3 mars 1700, mort à Castel-Gandolfo, près de Rome, le 29 août 1777 ; nommé directeur de l'École de Rome en 1751. (Villot, *Notice des tableaux du Louvre, École française.* — *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. I, p. 146.)

» Je vous supplie, Monsieur, de me marquer si vous voulez que » tout périsse; je ne puis croire que ce sont vos prétentions. » Vous m'avez paru trop bien disposé pour en avoir la moindre » idée; mais, comment sans argent, très promptement remis au » trésorier, parer au désastre sur le point d'éclater [1] ? »

Et M. Bertin répondait :

« Le Roy connaît cette situation et promet des fonds sur sa » cassette.

» J'ay marqué à M. Natoire que je voulois soutenir l'Académie » de Rome sur le pied où elle est et j'espère que nous parvien- » drons à ne rien supprimer dans l'École, à Paris, des élèves » protégés. »

M. de Cotte [2] était prié de faire l'avance des fonds nécessaires à la distribution des prix de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture [3]. Et M. le Directeur de l'Académie de France, à Rome, recevait cette dépêche de M. de Marigny :

« A Versailles, ce 24 décembre 1760.

» J'ay suspendu, Monsieur, de répondre à votre lettre du mois » dernier pour pouvoir vous marquer que j'avois fait compter à » M. Caccia, banquier à Paris, toutes les avances que vous avez » faites à Rome, conformément à votre reconnaissance. J'y suis » parvenu depuis le 18 de ce mois. Cet effort ne doit point vous » engager à moins d'économie. La difficulté de fournir aux » dépenses d'un établissement que je désire soutenir doit me » porter à éloigner, autant qu'il sera possible, la nécessité de tirer » sur la caisse des batimens du Roy. Je vous le répète,

---

1 Archives nationales, série O. Registre compris dans la liasse 10,026, f° 229. Le banquier avait avancé plus de 2,500 liv. pour la subsistance de l'Académie et refusait de continuer; tous les fournisseurs faisaient de même; les bâtiments de l'École réclamaient d'urgentes réparations; les employés et gagistes se trouvaient réduits aux dernières extrémités et ne pouvaient obtenir aucun crédit.

2 Jules-Robert de Cotte, architecte français, reçu à l'Académie d'Architecture en 1714.

3 Archives nationales, Département des Académies, série O, n° 10,026, f° 282.

» Monsieur, c'est dans le temps de détresse qu'il faut faire en » sorte d'ayder de votre crédit; il ne sera point compromis, mais » quelques mois de délay en semblable conjoncture sont secou- » rables.

» Nos arrangements ont été formés pour entretenir à l'Aca- » démie de Rome douze pensionnaires. Je ne suis pas d'avis d'en » diminuer le nombre; je laisserai donc subsister les choses telles » qu'elles sont...[1] »

Ainsi, douze élèves seulement pouvaient être admis à l'Académie, et l'on ne procédait à des admissions que lorsque des places devenaient vacantes. Toujours est-il que les instances de Louis furent couronnées de succès, puisqu'il obtint la pension de Rome en même temps que son camarade Hélin, ancien premier prix d'architecture de 1754[2], et devança Maréchaux, premier prix de 1755.

Louis et son camarade Hélin quittèrent très probablement Paris peu après la remise de leur brevet et s'acheminèrent vers l'Italie par la Provence, le golfe de Gênes et le littoral de la Toscane; ce voyage leur prit plus de deux mois et nous explique l'époque de leur arrivée à Rome, indiquée dans une lettre du 22 septembre 1756[3], de Natoire au marquis de Marigny :

« .... Le sieur Louis, architecte et pensionnaire, vient d'arriver.

---

1 Registre des Académies, f° 401. M. Lecoy de La Marche dit que les prétendues avances faites et réclamées par le directeur Natoire provenaient « de l'irrégularité de ses comptes, mais non de sa bonne foi. » (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. I, p. 147.)

2 Voici le texte d'un brevet de la gratification qu'on délivrait aux pensionnaires de l'Académie : *26 juin 1756. Ce jourd'hui, M. le marquis de Marigny a donné ordre d'expédier une ordonnance de la somme de trois cens livres, à prendre sur les fonds des dépenses imprévues, au profit du sieur Pierre Hélin, l'un des élèves architectes de l'Académie royale, établie à Paris, pour indemnité des frais de voyage à lui accordée pour se rendre à celle de Rome, à laquelle il vient d'être nommé élève pensionnaire, par brevet du 12 may 1756, cy.......................... 300 liv.*

3 Arch. nat. Registre compris dans la liasse série O, n° 10,026, p. 44.

» Les sieurs Briard et Godefroy[1] désirent passer encore l'hiver à » Rome, à leurs dépens; cela leur donneroit le tems de finir » quelques études qu'ils ont commencées. Dès que je trouverai » une occasion sûre de quelque bâtiment, je ferai le rouleau du » tableau de *Marc Antoine*, avec les autres copies, pour avoir » l'honneur de vous l'envoyer. Je viens de recevoir de Venize, de » M. l'abbé Frassety, les deux figures en plâtre moulées sur le » *Méléagre* antique et la *Sainte Bebionne* de Bernin[2]; cela » augmente le nombre des belles choses que nous avons; il n'a » pas voulu généreusement que l'Académie entrât dans aucun » frais de transport, ni d'aucune autre dépense; j'ai fait présent à » son valet de chambre de quelques paires de bas.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» NATOIRE. »

Ce bon Natoire ne pouvait plus économiquement répondre aux largesses de l'abbé Frassety; mais laissons là ses hommages au valet de chambre du généreux abbé et son envoi, par une occasion sûre, du tableau de *Marc Antoine*, pour bien constater l'arrivée de Louis à Rome que M. Lecoy de La Marche fixe au 18 septembre 1756[3], et surtout pour reproduire la copie d'une lettre du jeune pensionnaire, également adressée à M. le marquis de Marigny.

---

1 Briard, premier prix de peinture en 1749. Godefroy ne figure pas au nombre des lauréats de l'École.

2 Bernini (Giovanni-Lorenzo), dit le cavalier Bernin, peintre, statuaire et architecte italien, né à Naples en 1598, mort le 28 novembre 1680.

3 La *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. I, p. 128 et suivantes, a publié une série d'articles très intéressants de M. Lecoy de La Marche sur la correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome de 1666 à 1792; mais on n'y trouve point les lettres que nous publions dans cette biographie, celle du 19 septembre 1759 exceptée. Et même cette dernière présente des variantes sensibles avec la leçon que nous donnons ici, d'où l'on doit conclure que M. Lecoy de La Marche et nous n'avons pas puisé aux mêmes sources, quoique dans le même fonds. Le régistre où nous avons trouvé les documents concernant l'Académie de Rome, doit être un livre de bureau ou sorte de copie de lettres; et du reste, les numéros de la série O, indiqués par M. Lecoy de La Marche, ne sont pas les mêmes que ceux des documents que nous produisons dans ce chapitre, extraits des Archives nationales, Département des Académies, n° 10,096.

« 20 septembre 1756.

» Monsieur, me pardonnerez-vous la témérité de vous instruire » de mon arrivée à Rome? Vos bontés m'y ont conduit, qu'elles » m'y suivent, et qu'à mon retour je les éprouve encore. Voilà » toute mon ambition. Si mon zèle et mon application dans cette » nouvelle carrière des talens que vous m'avez ouverte peuvent » obtenir votre suffrage, je n'oublierai rien pour le mériter, et si » j'ose espérer quelques succès, c'est en me souvenant sans cesse, » Monsieur, que je marche sous les auspices d'un protecteur » illustre et éclairé.

» Je suis, etc. » Louis. »

Eh quoi! ce sont les bontés du marquis de Marigny qui ont conduit Louis en Italie, et lui ont fait obtenir de si beaux succès! Et toute son ambition se borne à retrouver, à son retour en France, les faveurs du surintendant! Comme Louis comprenait bien son époque et comme il parle avec facilité le langage des courtisans! Cela promettait, et sous ce rapport Louis a largement tenu parole.

Le pauvre Hélin, dont l'existence s'est éteinte dans une honorable et fort obscure médiocrité, avait aussi annoncé son arrivée à l'École de Rome; mais il s'en faut de beaucoup que la rédaction de sa lettre ait le style de la précédente.

La réponse du marquis de Marigny ne se fit pas longtemps attendre; le 11 octobre 1756, il écrivait à M. Natoire :

« J'ay reçu les lettres du sieur Louis et du sieur Hélin; » recommandez-leur de ma part de faire tous leurs efforts pour » profiter de la grâce que le Roy leur a accordée. C'est le seul » moyen de m'intéresser en leur faveur..... »

Profiter de la grâce accordée par le Roi! C'était donc par elle que le talent de Louis pouvait se développer, et non

par suite de son travail et de l'émulation que lui avaient donnée des récompenses si légitimement obtenues? Quel souverain mépris du mérite personnel dans tout ce verbiage de cour, et qu'ils furent coupables les grands parvenus d'alors de ne pas imiter plus souvent le bel exemple donné par Louis XIV, en des jours heureux, lorsqu'il accueillait Molière à sa table, ou recevait amicalement, à Versailles, en costume très négligé, le rustique Le Nôtre ou le courageux Jean-Bart!

Mais trève de réflexions, revenons à notre intéressant pensionnaire.

A peine est-il installé à l'Académie et a-t-il fait des visites multipliées aux monuments de Rome, que l'année touche à sa fin. Aussi le jeune Louis se hâte-t-il, à l'approche du premier jour de l'an, de se rappeler au souvenir du marquis de Marigny.

« A Rome, ce 15 décembre 1756 [1].

» Monsieur,

» Au milieu des hommages mérités dont vous êtes entouré » dans ce jour, oserois-je me flatter que vous jetterés un regard » favorable sur celui que me dicte la reconnaissance et le respect? » Vos bontés ont fixé mon destin. Tout ce qui peut les cultiver » m'est toujours précieux, et comme je me les retrace sans cesse, » je saisis toutes les occasions de vous témoigner combien j'y » suis sensible.

» Je suis, avec un profond respect,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur.

» L.-N. Louis,

» *Pensionnaire du Roy.* »

Il n'est pas indifférent, dans cette biographie, de rappeler les noms de quelques artistes qui se trouvaient

1 Archives nationales, série O, 1940. Communiquée par M. O. Merson.

à Rome de 1756 à 1759, — de ceux, bien entendu, qui ont laissé des souvenirs dans l'histoire de l'art français, — le milieu dans lequel s'écoule l'existence d'un homme influant toujours sur son caractère et sur son talent.

Parmi les douze pensionnaires de l'École étaient alors :

Fragonard (Jean-Baptiste-Honoré), élève de Boucher, « ami de la joie, ennemi de la gêne et de la contrainte »[1];

Charles-Antoine Bridant[2] et Pierre Berruer[3], que nous retrouverons avec Louis à Chartres, quelques années plus tard.

Des élèves architectes, pas un seul de cette période, hormis Louis, n'a laissé de réputation; où sont les monuments construits par Maréchaux, Lemaire ou Cherpitel[4]?

Louis dut avoir des rapports avec Hubert Robert[5], le peintre des ruines, protégé du duc de Choiseul. « *C'est un bon sujet,* disait de lui Natoire, *et qui travaille avec*

---

1 Fragonard (Jean-Baptiste-Honoré), peintre, né à Grasse (Provence) en 1732, et mort à Paris le 22 août 1806; premier prix de peinture en 1752. (Voir la *Nouvelle Biographie* de F. Didot, t. XVIII, c. 425.)

2 Bridant (Charles-Antoine), sculpteur, né en 1730, à Ruvières, en Champagne, mort le 28 avril 1805; grand prix de Rome en 1752; auteur du groupe de *l'Assomption*, dans le chœur de la cathédrale de Chartres.

3 Berruer (Pierre-François), né à Paris le 17 décembre 1733; premier prix de sculpture en 1756 (prix réservé de 1755), reçu membre de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture le 22 février 1770, mort au Louvre le 4 avril 1797. Il est bon de faire observer que tous les pensionnaires n'étaient pas toujours d'anciens condisciples, par la raison bien simple que l'École de Peinture et de Sculpture était tout à fait distincte de l'École d'Architecture; toutes deux avaient été fondées par Colbert, mais à deux dates différentes: la première en 1648 et la deuxième en 1671. (Voir le *Dictionnaire des Beaux-Arts,* t. I, p. 99.)

4 Lauréats de l'Académie d'Architecture de 1755 à 1757.

5 Hubert Robert, né à Paris en 1733, mort subitement le 15 avril 1808. M. de Marigny lui accorda la pension à l'École de France; il fut l'ami de Greuze et de Grétry, qui se réunissaient dans sa maison d'Auteuil, la même qui avait appartenu à Boileau. (*Nouvelle Biographie,* vol. XLII, col. 382.)

une ardeur infinie. » Il fut reçu en 1766 à l'Académie de Peinture comme peintre d'architecture.

En dehors de l'École, Jean-Baptiste Greuze[1] était également à Rome à cette époque, et Grétry[2] y arrivait en 1759, juste au moment du départ de Louis.

D'après la correspondance du directeur Natoire et du marquis de Marigny, les pensionnaires de l'École de France étaient d'humeur bruyante et querelleuse; un certain souffle d'indépendance, d'indiscipline même, régnait parmi eux. Aussi ce pauvre Natoire, celui de tous les directeurs, depuis Charles Errard[3], dont le directorat fut le plus prolongé, s'efforçait-il en vain de maintenir le règlement du 11 février 1766, qui semblait plutôt rédigé pour la discipline d'un cloître que pour une école de jeunes artistes. Qu'on en juge par ces quelques articles :

« PREMIÈREMENT. L'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture sera composée de douze jeunes hommes François, de religion Catholique, Apostolique et Romaine, sçavoir : six Peintres, quatre Sculpteurs et deux Architectes, sous la conduite et direction d'un Peintre du Roy, qui sera estably Recteur de ladite Académie, auquel ils seront obligés d'obéir avec toute sorte de soumission et de respects.

» II. Il sera achepté ou loué une maison dans laquelle seront pratiqués deux grands atteliers : l'un pour les Peintres, l'autre

---

1 Né à Tournus en 1725, mort à Paris en 1805. Il était à Rome de 1756 à 1757.

2 Grétry (André-Ernest-Modeste), né à Liége (Belgique) le 11 février 1741. Il vint à Rome à l'âge de dix-huit ans, en 1759; en 1767, Grétry partit de Rome et se trouvait en 1769 à Paris, où il mourut le 24 septembre 1813.

3 Errard (Charles), né à Nantes vers 1606, mort le 29 août 1677 à Castel-Gandolfo, près de Rome; premier Directeur de l'École, de 1666 à 1672. Natoire fut le neuvième, de 1751 à 1774, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans. (Voir la liste des Directeurs de l'École de Rome, de sa fondation à 1852, dans le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*. Paris, F. Didot, 1858, t. I, p. 93.)

pour les Sculpteurs, et au-dessus de la porte de ladite maison seront mises les armes du Roy, avec cette inscription. *(L'inscription manque.)*

» III. La maison où sera establie l'Académie étant dédiée à la Vertu, doit estre en singulière vénération à tous ceux qui y logeront; partant, s'il arrivoit qu'aucuns vinst à blasphémer le saint nom de Dieu, ou parler de la religion ou des choses saintes par dérision et par mépris, ou proférer des paroles impies et deshonnestes, il en sera chassé et descheu de la grace qu'il a pleu à sa Majesté de lui accorder.

» IV. Il y aura une étroite union et correspondance entre les estudians de ladite Académie, parce qu'il n'y a rien de plus contraire à la Vertu que l'envie, la médisance et la discorde. Et si quelqu'un estoit enclin à ces vices et qu'il ne s'en voulust pas corriger après quelques réprimandes, il seroit pareillement descheu des graces de sa Majesté.

» VI. Tous lesdits Estudians mangeront ensemble avec leur Recteur, qui en ordonnera un par jour ou par semaine pour [lire] l'histoire pendant le repas, estant très important qu'ils en soyent bien instruits.

» VII. Ils se leveront en esté à cinq heures précises, et en hiver à six, et se coucheront à dix heures, et observeront ponctuellement les matins, aussytost qu'ils seront levés, et les soirs, avant qu'ils se couchent, de se rendre au lieu qui sera destiné par leur Recteur pour y faire la prière, à laquelle ils assisteront avec toute l'attention et la modestie requises.

» XI. Et comme l'expérience fait connoistre que la pluspart de ceux qui vont à Rome n'en reviennent pas plus sçavants qu'ils y sont allés, ce qui provient de leurs debauches ou de ce qu'au lieu d'estudier, d'après les bonnes choses qui devroient former leur génie, ils s'amusent à travailler pour les uns et pour les autres, et perdent absolument leur temps et leur fortune pour un gain de rien qui ne leur fait aucun profit, Sa Majesté deffend absolument à tous ceux qui auront l'honneur d'estre entretenus dans ladite Académie, de travailler pour qui que ce soit que pour Sa Majesté, voulant que les Peintres fassent des copies de tous les beaux tableaux qui seront à Rome, les Sculpteurs des statues d'après l'antique, et *les Architectes les plans et les élévations de tous les beaux palais et édifices*, tant de Rome que

des environs, le tout suivant les ordres du Recteur de ladite Académie[1]. »

Les articles de ce règlement, insérés dans l'histoire de la création de l'Académie, et la correspondance des Directeurs, publiée par M. Lecoy de La Marche, c'est tout ce qu'on possède jusqu'à présent sur l'École de France à Rome aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Archives de l'ancienne Académie royale d'Architecture ne contiennent pas de rapports sur les travaux des élèves, antérieurement à 1782, puisque ce n'est que dans la séance du 19 décembre 1781 qu'une motion, à ce sujet, fut présentée et acceptée par l'Académie[2]. D'un autre côté, c'est vainement que des demandes de renseignements ont été faites à M. Le Go, ancien secrétaire-archiviste de la Villa-Medici, par l'intermédiaire de M. des Horties de Beaulieu, chancelier de l'ambassade de France, car la lettre suivante démontre qu'on ne peut en trouver désormais à Rome.

« Villa-Medici, le 14 mai 1867.

» MONSIEUR ET BIEN AIMABLE AMI,

» Je suis vraiment désolé de ne pouvoir répondre à votre » demande de renseignements au sujet des travaux et de la » personne de M. Louis, architecte, ancien pensionnaire de » l'Académie, que par un fait qui interdit tout espoir de s'en » procurer aucun ici. Les Archives, si tant est qu'il en ait existé » à l'Académie[3], avant son installation à Villa-Medici (1805), ce

---

1 *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, t. I, p. 91 et 92. — Bien que ces Statuts aient été publiés deux fois, comme dit M. Lecoy de La Marche, et qu'il ait jugé inutile de les reproduire, nous avons pensé que l'exposé de quelques articles de ce règlement ferait mieux comprendre le milieu dans lequel se trouvait Louis.

2 Archives de l'Institut, Registre XI, p. 263.

3 A l'époque du séjour de Louis à Rome, l'Académie était installée au palais du marquis de Mancini, dans le Corso. (Voir *Gazette des Beaux Arts*, 2e période, t. I, p. 143.)

On trouve aux Archives nationales, série O, n° 10,095, p. 47, une

» dont je n'ai trouvé trace nulle part, pas même dans les livres » qui traitent de son établissement; les Archives, dis-je, antérieurement à cette date, ont été détruites ou dispersées à la » suite de l'envahissement et du sac du palais que l'Académie » occupait au Corso, à l'époque de l'assassinat de Basseville, et » mieux encore lors de l'occupation de Rome par les Napolitains, » en 1799.

» Veuillez agréer tous mes regrets et l'expression de mes » sentiments bien dévoués.

» A. Le Go. »

En présence de cette disette absolue de pièces authentiques, comment rendre compte des travaux de Louis pendant son séjour en Italie? Quels sont les plans d'édifices qu'il releva; quels furent ses projets de restauration de monuments antiques? Or, au lieu d'en être réduit à glaner dans le champ parfois stérile des suppositions, mieux vaut abandonner aux hommes spéciaux le soin de reconnaître, d'après l'étude des œuvres de l'artiste, quels furent ses foyers d'inspiration et les chefs-d'œuvre qui lui servirent de modèles. Ce qui est certain, c'est que Louis ne limita pas ses études aux temples, aux églises, aux palais de Rome ou de ses environs, mais qu'il parcourut toute l'Italie de Gênes à Naples, de Florence à Venise. Cela ressort clairement du passage de son *Discours préliminaire*, qui accompagne la publication qu'il fit, en 1782, des plans, coupes et élévation du Grand-Théâtre de Bordeaux.

« Ce Plan étoit vaste; mais le Chef de la Province agrandit encore mes idées par l'encouragement dont il a toujours enflammé les talens.

---

offre du sieur Mancini, du 3 janvier 1746, pour établir l'Académie dans son palais à Rome. Le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts* commet donc une erreur en disant que «Suvée, artiste distingué, ayant été nommé Directeur de l'Académie de France, s'installa au palais Mancini, qui était, depuis 1795, le siége de cette Académie, installée auparavant dans le palais Capranica. » (T. I, p. 94.)

» Pour les esprits à petites vues, qui ne savent que les amortir, ou qui n'admettent rien de grand que dans Paris, le Monument que je proposois d'élever dans Bordeaux auroit paru une idée folle. Qu'ils sachent que l'Italie n'auroit qu'une route, si tous les chefs-d'œuvre dont elle est enrichie étoient dans Rome seule; mais, habitée jadis par des hommes pour qui trois parties de ce globe n'étoient qu'un point, ils les ont répandus dans tous les lieux qu'ils vouloient habiter. Aussi le Voyageur curieux, l'Artiste ardent à s'instruire, vont-ils fertiliser aujourd'hui tous les coins du domaine des anciens maîtres du monde, que le défaut de commerce et de population réduiroit à la misère et à la stérilité. Pourquoi? C'est que de Bayes, de Catanne à Ravenne, d'Ancône à Fréjus et à Orange, les Statues, les Ponts, les Temples, les Aqueducs, les Amphithéâtres et les Arcs de triomphe ont été semés avec profusion[1]. »

D'après des notes manuscrites de M. Vaudoyer, Louis, pendant son séjour à Rome, se serait occupé de musique et de peinture. De là ses rapports probables avec Grétry, dont il a été déjà parlé, et avec Jean-Baptiste Robin[2], l'auteur de l'ancien plafond de la salle de spectacle de Bordeaux. Il est certain que, dès son retour en France, les premiers travaux de Louis tenaient tout autant du peintre décorateur que de l'architecte[3]. Ce

1 *Salle de spectacle de Bordeaux,* par M. Louis, 1782, gr. in-f°, p. 1. Les quatre volumes grand in-f° de vues, de dessins de toute espèce dont parle M. Gaullieur, p. 80, étaient probablement un recueil de dessins et croquis faits par Louis en Italie. La perte de ces volumes est bien regrettable, car ils eussent fait connaître quels avaient été les édifices que le jeune architecte avait étudiés préférablement. Le seul dessin que nous puissions indiquer comme ayant été fait à Rome se trouve dans la collection des dessins du Louvre. Ce dessin colorié doit provenir de la collection Mariette; il a pour sujet: *Vue de la croix lumineuse de saint Pierre,* n° 30,862.

2 Né à Paris le 24 juillet 1734, mort à Chouzy, près de Blois, en 1818.

3 Parmi les dessins de Louis qui existent encore, soit à Paris, soit à Bordeaux, quelques-uns présentent une liberté d'exécution qui tient plutôt de la manière des peintres que de celle des architectes; aussi était-ce pour réagir contre cette négligence de précision que Jacques François Blondel, architecte du Roi, s'exprimait ainsi dans son *Discours prononcé à l'Académie royale d'Architecture, au mois de novembre 1756,*

retour eut lieu dans le mois de septembre 1759; à ce sujet, la correspondance de Natoire va nous fournir encore de curieux détails.

Lettre de M. Natoire à M. le marquis de Marigny [1].

« Rome, 19 septembre 1759.

» MONSEIGNEUR,

» J'ay reçu les deux dernières que vous me fites l'honneur » de m'écrire : l'une au sujet des élèves, pour qu'ils soient plus » exacts à vous envoyer tous les six mois leurs ouvrages; l'autre » qui regarde le sieur Robert, qui a été attaqué d'une maladie si » dangereuse qu'on ne croyoit pas qu'il pût en réchapper.

» J'ai reçu par le courrier passé l'arrêté du deuxième quartier » de cette année, dont je vous suis infiniment obligé.

» Les quatre places de pensionnaires, qui doivent être remplacés » par les nouveaux élèves qui sont en chemin, sont actuellement

---

afin de prouver la nécessité de fonder deux nouvelles médailles pour des prix d'émulation concernant l'art du dessin relatif à l'architecture; discours qui rappelle un peu des scènes de pédagogue de Molière :

« Rappelez-vous, Messieurs, que, de l'aveu du plus grand nombre des » architectes qui composent cette Assemblée, on est convenu que, depuis » plusieurs années, les élèves qui travaillent pour les grands prix » négligent, faute de certains exercices, la précision, la correction et la » relation qu'ils doivent observer entre la distribution, la décoration et » la construction des projets qui leur sont proposés par vos programmes. » D'ailleurs vous avez remarqué, Messieurs, que la plupart de ces » prix étaient dessinés avec une liberté qui est moins du ressort de » l'Architecture que propre à la Peinture, liberté qu'ils préfèrent, parce » que cette manière de dessiner, vague et indéterminée, masque, pour » ainsi dire, leur négligence ou leur incapacité sur l'art des développe- » ments sans lesquels, néanmoins, on ne peut atteindre à l'excellence » de l'Architecture. » (Archives nationales, Série O. Registre des Académies, p. 49.)

1 M. Lecoy de La Marche a publié cette lettre en 1872, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. V, p. 176; mais elle présente des différences sensibles avec celle que nous donnons ici; la lettre de M. Lecoy fournit plus de détails sur la maladie d'Hubert Robert, et la nôtre est plus précise sur les dettes contractées à Rome par Louis. Voici l'indication du volume où nous l'avons recueillie : *Archives nationales*. Journal des placets, lettres-mémoires, renvois et décisions du Roy et de M. le marquis de Marigny, etc... (Département des Académies, années 1758, 1759 et 1760. Registre n° 10,096, in-f°, p. 60 et 61.)

» libres, par le départ des sieurs Hélin, architecte, les deux frères » Brenet et Louis, architecte. Il est de conséquence que je vous » informe de ce qui arrive assez souvent. Plusieurs de ces » Messieurs contractent des dettes de part et d'autre, et partent » sans les satisfaire, ce qui cause des murmures, plaintes, et qui » vont même quelquefois chez M. l'Ambassadeur, qui m'envoye » ces requêtes qui rejaillissent sur moy, ce qui ne fait pas un bon » effet pour l'Académie.

» Des quatre qui viennent de partir, il n'y a que le sieur Louis, » architecte, dont j'ay lieu de me plaindre. Plusieurs, à qui il » devoit, m'en ayant informé pour être satisfaits, je lui ay dit, » avant que de luy donner l'argent de son voyage, qu'il fit honneur » à ses affaires; qu'il devoit à un marchand libraire, nommé Bou- » chard; qu'il ne devoit pas trouver mauvais que je lui retint *(sic)* » cette somme avec celle qu'il devoit à des personnes qui restent » dans l'Académie. Son caractère, peu docile et emporté, lui a fait » tenir des termes peu mesurés; que je lui faisois tort et autres » mauvaises raisons qu'il a débité en certaines maisons qu'il » fréquentoit, et, quand il seroit à Paris, il en diroit encore plus. » Je ne dois pas m'arrêter à toutes ces misères. Enfin, s'étant » acomodé avec ses créanciers, soit par paroles, soit par billet, » je remis l'argent de son voyage à la personne qu'il m'a envoyé, » ne voulant pas paroître; et il part brusquement sans revenir » de tous ses écarts.

» Je suis, etc.

» NATOIRE. »

Décidément les élèves architectes n'étaient pas les moins turbulents de ce *séminaire des arts,* nom sous lequel Natoire désignait parfois l'Académie : c'était d'abord Clérisseau, l'indocile (« le Directeur l'avoit » menacé, lui et ses confrères, de les faire obéir le fouet » à la main »); Louis, dont le caractère vif, volontaire, emporté, nous est connu; Mouton, qui dix ans plus tard devait attacher son nom si pacifique au fameux procès qu'il gagna sur Natoire, par arrêt du Châtelet de Paris.

Aussi le Directeur avait-il bien raison de dire : « *Ces*

jeunes cervelles ne sont pas faciles à conduire[1]. »
Et cependant M. de Marigny ne cessait d'adresser au Directeur des instructions sévères :

« Assurez les élèves que si quelqu'un vous manque, vous m'en » instruirez, et je vous invite très fort à me faire connoître les » *indociles*. En réponse, je vous authoriserai à les éconduire de » l'Académie, et ce sera sans espoir de retour. J'en ferai un » exemple si sévère, que ceux qui voudront rester se confor- » meront à ce que vous prescrirez[2]. »

D'un autre côté, M. Cochin, bien certainement sous l'impression des faits relatifs à Louis et consignés dans la lettre de Natoire du 19 septembre, écrivait à ce dernier, le 6 octobre 1759 :

« Il est indécent que les élèves contractent des debtes sans » être certains de la faculté de les payer, et pour éviter les licences » qu'ils peuvent prendre à cet égard, il paroît que l'on peut y » remédier en rendant leur départ le plus public qu'il est possible, » afin que les loix du pays puissent avoir leur plein effet contre » eux et les retenir, par ce moyen, dans leurs dépenses ; et vous » aurez agréable de recevoir les oppositions qui seroient faites, » par leurs créanciers, sur les gratifications qui leur sont » accordées pour leur voyage.

» Vous excepterez cependant certains cas rares, comme par » exemple s'ils avoient fait quelque promesse de mariage, par » séduction fondée sur les passions de cet âge, qui leur auroit été » extorquée[3]. Dans ce cas, il faudroit taire leur départ plutôt que » de le rendre public. Je m'en rapporte à votre prudence sur cet » article, mais dans le cas de debtes contractées, vous pourrez » les abandonner aux suites que mériteroient leurs imprudences. »

---

1 *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. IV, p. 273 ; t. V, p. 129-174.
2 Registre des Académies, liasse 10,025.
3 Dans le manuscrit se trouve une variante ainsi conçue : « et qui ont permis aux prédécesseurs de M. Natoire de ne point apercevoir leur départ furtif, ce qui est remis à la prudence du Directeur ; mais dans le cas de debtes contractées, il peut les abandonner aux suites de leur inconsidération. »

Trois mois après ce départ peu convenable de l'École, le jeune architecte Louis arrivait à Paris, et si nous ne possédons pas de rapport détaillé sur les travaux qu'il exécuta comme pensionnaire, durant ses trois années de séjour en Italie, nous sommes certains qu'il fit, au point de vue de ses études, le meilleur emploi de son temps. L'extrait suivant des procès-verbaux de l'Académie royale d'Architecture nous en fournit une preuve éclatante :

Du lundi 10 décembre 1759.

« L'Académie étant assemblée, M. Louis, élève de ladite Académie, revenant de Rome, où il a passé trois années comme élève, a fait voir à la Compagnie les dessins et études qu'il a faits d'après les plus beaux morceaux antiques et modernes. L'Académie, après les avoir examinés, en a été très contente et a loué le goust de M. Louis pour le dessin et le bon emploi qu'il a fait de son temps à Rome.

» *Signé :* Tanevot, Beausire, Aubry, Contant, Pluyette, Blondel, Loriot, Franque, Chevautet, Perronet, Rousset, Le Roy, Le Carpentier, de Luzy, Camus, Soufflot, Brebion. »

(Extrait du VIII[e] Registre, p. 37.)

Oublions donc la conduite inconvenante du jeune pensionnaire, ses torts envers le Directeur, et constatons sous quels heureux auspices Louis entrait, à vingt-huit ans, dans la vie militante de l'Architecte.

III

RETOUR DE LOUIS EN FRANCE — SES PREMIERS TRAVAUX (1760-1764)

De retour à Paris, Louis s'entoura de puissants protecteurs; car s'ils ont été et seront toujours utiles, jamais ils ne furent plus nécessaires que sous les dernières années du règne de Louis XV, à cette époque où la marquise de Pompadour était le véritable ministre d'État, et son frère, le marquis de Marigny, son sous secrétaire au département des Beaux-Arts.

Voici comment s'exprimait, en 1761, l'*Observateur littéraire* de l'abbé de La Porte, au sujet de l'influence de la marquise de Pompadour et de son frère sur les gens de lettres et les artistes :

« Les grâces approchèrent du trône; elles favorisèrent, à leur tour, le goût qui leur en avoit procuré l'accès. Une divinité bienfaisante rouvrit avec éclat les sources fécondes de l'émulation, si longtemps fermées à la Cour pour les gens de lettres et pour les artistes. Ce moment fut le signal d'une heureuse révolution dont le ministre actuel des arts a sçu distribuer si utilement tous les avantages. Pourvu de toutes les connoissances propres à assurer le goût sur des principes inviolables, ce jeune dépositaire des intentions et des faveurs du souverain est venu régner sur nos artistes, bien moins par le pouvoir qui lui est confié, que par les lumières dont il les a éclairés lui-même [1]. » !!!

Depuis son grand succès à l'École d'Architecture, Louis n'avait eu garde de négliger le surintendant général

1 T. I, p. 80.

et recherchait toujours ses bonnes grâces; d'un autre côté, M. de Marigny, qui faisait oublier son origine par ses connaissances, son zèle et son amitié pour les artistes, dut avoir de vives sympathies à l'égard du jeune architecte et lui procurer d'excellentes relations. Il est également un autre milieu que ne négligea point Louis, c'est-à-dire ces salons en vogue où le tout Paris d'alors se réunissait, ces *bureaux d'esprit,* comme on les désignait au siècle dernier. Aussi devait-il être un des habitués des dîners de Fréron[1], des lundis de Mme Geoffrin[2], et des réceptions du maréchal de Richelieu.

Louis, si bien disposé pour la courtisanerie, recherchait surtout le Mécène qui devait lui fournir l'occasion de mettre ses talents en évidence. Nul mieux que lui n'était propre à la création de ces habitations pompeuses, de ces galeries admirablement agencées, de ces vastes appartements destinés à voir circuler tout un monde ruisselant de broderies, de dentelles et d'élégantes parures? Louis n'était pas né pour l'architecture bourgeoise, et lorsque des robins ou des marchands enrichis le choisirent pour leur architecte, il ne leur construisit pas des maisons, mais il leur éleva des palais!

Dès le début de ses travaux, il ne dédaigna pas l'influence des périodistes, désignation des journalistes de cette époque; il avait devancé son temps et

---

[1] Fréron (Élie-Catherine), critique français, né à Quimper en 1719, mort à Paris le 10 mars 1776; il tenait table ouverte comme un fermier général; il admettait surtout les flatteurs qui venaient l'encenser ou l'amuser. (*L'Espion* ou *l'Observateur anglais,* t. III, p. 125.)

[2] D'après M. Charles de Moüy : *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Madame Geoffrin,* p. 25; et les mercredis, d'après *L'Espion anglais,* t. IV, p. 23.

pressentait déjà toute l'influence de la réclame; rien ne le prouvera mieux que de reproduire, malgré son style froid, emphatique, boursouflé, la lettre publiée dans l'*Année littéraire* de 1761 [1], à propos des réparations de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours [2] :

LETTRE A M. FRÉRON

sur l'Église de N.-D. de Bon Secours, fauxbourg Saint-Antoine, réparée par M. Louis, jeune architecte.

« Cette église vient d'être tirée, Monsieur, de l'état d'indécence » où elle étoit depuis son ancienne construction. Ceux qui l'ont » vûe avant la réparation que l'on vient d'y faire, pourront seuls » estimer la difficulté qu'il y avoit de donner à son intérieur un » aspect supportable et tel qu'il est aujourd'hui. Son entrée » ressembloit plus à celle d'une grange qu'à celle d'un temple où » réside la magesté du Dieu vivant. Le premier objet qui s'offroit » à la vûe étoit un grand mur tout percé d'ouvertures grillées, à » différentes hauteurs et d'inégales grandeurs, sans aucun niveau » ni symétrie, depuis le bas de l'église jusqu'au plafond, ce qui » formoit l'aspect le plus choquant. Toutes ces ouvertures ont été » faites, en divers temps, pour éclairer de petites tribunes au » dedans de la maison, pour la commodité et selon la fantaisie de » quelques religieuses, et qu'il n'est plus possible de fermer sans

---

1 *Année littéraire* MDCCLXI, par M. Fréron, t. V, p. 211 à 216.

2 Dame Claude de Bouchavanne, veuve de Jacques de Vignier, conseiller du roi, directeur des finances, fonda le monastère de religieuses bénédictines du Prieuré de Bon-Secours, le 1er septembre 1648; mais les lettres-patentes du roi, qui confirmaient l'établissement de ce Prieuré, sont de 1667. — Mme Rossignol obtint que l'abbaye de *Malnoue*, qui était ruinée, fût réunie à cette maison, qui prit le titre d'abbaye, et la prieure la qualité d'abbesse. La chapelle du Bon-Secours était, en 1760, sans aucune décoration, si ce n'était celle du grand autel. (Voir : *Description historique de la ville de Paris*, par Piganiol de La Force, 1765, t. V, p. 122.) Au lieu où s'élevait la *Chapelle du Bon-Secours* se trouve à présent l'*Oratoire du Bon-Secours* (rite luthérien de la confession d'Augsbourg), compris dans les dépendances de l'ancien hôtel Richard-Lenoir, rue de Charonne, 97, appartenant aujourd'hui à Mme veuve Ledru-Rollin. Tous les travaux de l'architecte Louis ont totalement disparu.

» refaire tous les dedans. Madame *Rossignol* [1], abbesse de cette » maison depuis longtemps, dont l'esprit, l'aimable caractère, la » sage conduite jointe à des talens supérieurs pour l'éducation de » la jeunesse, lui ont mérité la considération et la confiance de » tout Paris pour les Demoiselles les plus qualifiées qu'elle a » encore en grand nombre; cette estimable Dame, d'une bonne » famille de robe, et autant zélée pour l'honneur de la Maison du » Seigneur que pour le bon ordre de la sienne, voyoit avec » douleur l'état humiliant de son église. Elle avoit proposé à » divers architectes d'y remédier, sans la reconstruire; aucun » n'avoit voulu l'entreprendre qu'à cette condition, lorsqu'on lui » parla de M. *Louis,* jeune architecte venu depuis peu d'Italie, » où il étoit allé pensionné de Sa Majesté. Elle l'appelle; il voit » cette église, et sans être effrayé de sa difformité, son génie vif » et d'une rare étendue lui fait bientôt trouver les moyens d'en » faire disparoître les irrégularités de cette façon-ci :

» La grande grille du chœur de ces Dames étant à côté de » l'autel et ouverte par une grande arcade, il a imaginé d'en feindre » deux autres de suite, de même grandeur et hauteur, pour » occuper toute l'étendue de ce mur criblé, et de feindre, en » dedans, de grands rideaux verds qu'il a fait ouvrir seulement » dans les endroits où ces grilles désagréables percent le mur. » C'est par ce moyen ingénieux qu'en confondant les grilles de » ces ouvertures avec les fausses des arcades, elles ne se laissent » plus apercevoir. Ces grandes arcades sont ornées, dans leurs » archivoltes, des attributs de l'ordre dorique, et leurs plafonds » et cotés de grandes roses, feintes en stuc, dans des ravallemens, » ce qui produit un très riche effet. Leurs clefs sont décorées de » têtes de chérubins groupées, en marbre blanc, et leurs inter- » valles remplis de guirlandes de feuilles de chêne, où sont » suspendus des médaillons. Les ouvertures grillées, au haut de » ce même mur, ont été sauvées par la continuation des jalousies » à hauteur d'appui, entre lesquelles sont placés des tableaux. » L'aspect choquant du plafond est changé aujourd'hui en un ciel » lumineux et élevé. Mais c'eût été la perfection de cette église et » la satisfaction de M. *Louis,* s'il eût pu réformer le dessein

---

1 Mme de Genlis, dans ses *Mémoires,* parle avec éloge de Mme Rossignol, abbesse de l'abbaye de Malnoue, près de Paris, où fut mise en pension Mlle de Mézières, devenue marquise de Fontenille et mère de Mme de Genlis; le mariage eut lieu dans ce couvent.

» médiocre et trivial de l'autel, refait à neuf depuis peu, aussi bien » que le fond de l'église où sont les orgues et la tribune de » Madame l'Abbesse, ces deux parties n'étant point d'accord avec » les nouveaux embellissemens.

» Les entrées *à cru* dans les églises ne leur étant point » favorables, Monsieur *Louis* a jugé à propos de faire ajoûter à » celle-ci un petit porche ou vestibule, qui, malgré la médiocrité » de son espace qu'il a fallu proportionner à celui de l'église, a » surpris l'admiration des connoisseurs, par la façon ingénieuse » dont son intérieur est décoré. Tout le monde sait que les » bénitiers étoient anciennement placés dans les parvis, et jamais » au dedans des temples. L'on en voit deux, dans deux niches » opposées, et dont les fonds sont enrichis de roses de stuc. Leur » forme est des plus agréables et dans le meilleur goût des vases » antiques; l'exécution en est parfaite, et doit être remarquée. » Ils sont doublés de plomb doré et posés sur un piédestal » circulaire, ou espèce d'autel antique, dont les ornemens sont » d'un beau simple. Le fini de cette sculpture est garanti des » chocs inévitables de la foule par deux treillis de cuivre doré. » Au-dessus des niches sont de petites tables de marbre noir qui » contiennent ces vers-ci, sur le bénitier en entrant à main droite :

NON TANTUM DIGITIS BENEDICTA HÆC HÆRA UNDA,
ABLUAT ET MENTES, FLEXURAS NUMINIS ARAS.

» Sur l'autre, vis-à-vis :

QUI SAMARITANÆ DONUM IMO PECTORE ANHELANT,
HIC FONS AD VITAM FIT SALIENTIS AQUÆ.

» La porte de ce vestibule est sans autre ornement qu'une » guirlande de feuilles de chêne sur son entablement. On y lit, » dans la frise, cette inscription relative au titre de l'église, sous » le nom de Notre-Dame-de-Bon-Secours :

EVA HÆC ANTIQUÆ GENITRICIS VULNERA SANAT,
INGREDERE, HIC ÆGRIS MEDICAMINA CERTA PARANTUR.

» Ces inscriptions et cette description sont de M. D. L. F. de » S.-Yenne [1].

---

1 Ces inscriptions sont reproduites dans la *Description historique de la ville de Paris,* par Piganiol de La Force, édition de 1765, p. 125, mais avec quelques changements.

» Les amateurs du beau simple et les ennemis du mesquin et » du *colifichet,* qui domine aujourd'hui dans les arts et dans les » lettres, seront ravis de voir s'élever de jeunes architectes résolus » de s'opposer de toute leur force aux licences et au petit goût de » ce siècle, malheureusement trop fertile en ornemens déplacés, » découpés, contournés et posés de biais, fruit d'un génie » plagiaire et stérile, incapable de rien concevoir en grand. L'on » a lieu d'espérer qu'ils ramèneront dans leurs ouvrages les sages » proportions, avec cette harmonie et cette noble simplicité si » chère aux vrais connoisseurs, par l'économie des ornemens, et » leur beau choix puisé dans ce qui nous reste d'excellent aux » édifices Grecs ou Romains, avant leur décadence et au temps de » leur bel âge, sous les règnes d'*Auguste* et d'*Agrippa,* son gendre; » enfin, qu'ils ressusciteront ce grand goût qui a immortalisé le » siècle de Louis XIV.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» A Paris, ce 10 août 1761. »

Ce pathos motiva, dans l'*Observateur littéraire,* une protestation non moins vive pour le blâme que ne l'avait été la lettre précédente pour l'éloge; il est donc juste de reproduire intégralement ce deuxième article, mais en rappelant que l'abbé de La Porte[1] avait d'abord collaboré à l'*Année littéraire* et n'avait créé l'*Observateur* qu'à la suite d'une mésintelligence avec Fréron.

LE CORRECTIF

au sujet d'une église du faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, restaurée par M. Louis[2].

« Si vous n'avez pas lu la description fastueuse qui se trouve » dans une des dernières feuilles de l'*Année littéraire,* au sujet de » la restauration de l'église de *Bon-Secours,* rue de Charonne,

---

[1] L'abbé Joseph de La Porte, critique et littérateur français, naquit à Belfort en 1713, et mourut à Paris le 13 décembre 1779.

[2] *L'Observateur littéraire,* de l'abbé de La Porte, 1761, t. V, p. 65 à 72.

» fauxbourg Saint-Antoine, lisez-la, Monsieur, et allez voir
» ensuite cette bagatelle, pour juger du goût de ces journalistes
» et du mauvais service qu'ils ont rendu au jeune architecte
» *(M. Louis)* qui a présidé à cette restauration. En louant ce
» travail avec tant d'emphase, ils ont engagé quelques connois-
» seurs, gens de mérite, à se transporter sur les lieux, et tous ont
» été étonnés, ainsi que moi, de la puérilité de cette décoration,
» de son irrégularité, des *pénétrations* qui s'y remarquent, du
» peu de rapport qu'ont les parties entre elles, du défaut d'assor-
» timent qui se trouve entre l'ancien et le moderne et de l'oubli
» général de presque toutes les règles de perspective. Que
» *M. Louis* eût fait cette réparation et qu'on se fût tû, on ne
» s'éleveroit point contre son travail; tous les jours des considé-
» rations particulières, des raisons d'économie, la volonté des
» propriétaires, forcent les jeunes artistes à se plier à leur goût,
» et ceux-ci, privés de faire l'essai de leurs talens, cherchent à
» acquérir *incognito* la pratique qui leur manque. Mais que,
» sans respect pour le public, sans égard pour soi-même, on
» recherche ou souffre même des applaudissemens qui déshono-
» rent à la fois et l'écrivain qui les donne et l'artiste qui les
» reçoit, c'est ce qui paroît impardonnable, tant du côté de
» l'architecte que de la part des journalistes. Ces derniers,
» Monsieur, pour relever la gloire de leur protégé, ne craignent
» point d'avilir tout ce que nous avons de plus grands maîtres
» en architecture. Ils semblent même se repentir des éloges
» qu'ils ont donné plus d'une fois au mérite réel de quelques
» artistes actuellement en place et dont les leçons, les ouvrages
» et les écrits ont inspiré ce genre précieux, que ces périodistes
» affectent aujourd'hui de méconnoître. Ne croyez pas, Monsieur,
» que j'exagère; les maîtres de l'art, autrefois si vantés de l'*Année*
» *littéraire*, n'y paroissent plus que pour servir, par une compa-
» raison indécente, au triomphe de leurs élèves. *Ceux-ci*, disent
» les journalistes, *sont résolus de s'opposer de toutes leurs forces*
» *aux licences et au petit goût de ce siècle, malheureusement*
» *trop fertile en ornemens déplacés, découpés et posés de biais,*
» *fruit d'un génie plagiaire et stérile, incapable de rien concevoir*
» *de grand*. Ces mêmes jeunes gens, plus habiles que leurs
» maîtres, *ramèneront dans leurs ouvrages les sages proportions,*
» *avec cette harmonie et cette noble simplicité si chère aux vrais*
» *connoisseurs, par l'économie de leurs beaux choix, puisés dans*
» *ce qui nous reste d'excellent aux édifices grecs et romains,*

» *avant leur décadence et au temps de leur bel âge.* Enfin, ces » jeunes élèves, plus éclairés que ceux dont ils ont reçu des » leçons, *ressusciteront ce grand goût qui a immortalisé le siècle* » *de Louis XIV,* que leurs maîtres avoient laissé perdre.

» Que pensez-vous, Monsieur, de cette scandaleuse incartade? » Pour en sentir l'indécence, ou pour mieux dire tout le ridicule, » il faudroit voir vous-même cette espèce de colifichet que l'on » préfère à tous les ouvrages qui s'élèvent de nos jours, dans » la capitale et dans la province. Il faut voir surtout ce *petit* » *porche ou vestibule* qui, au gré de nos journalistes, *a surpris* » L'ADMIRATION DES CONNOISSEURS, *par la façon ingénieuse dont* » *son intérieur est décoré.* Croiriez-vous, Monsieur, que ce *porche* » si ADMIRABLE n'est qu'un petit réduit de quatre pieds de large » sur sept de long; et que cette *décoration si ingénieuse* ne » consiste qu'en deux niches de quatre pieds de diamètre, placées » de côté et d'autre, contenant chacune un bénitier dans lesquels, » en étendant les bras, on a le rare avantage de pouvoir prendre, » à la fois, de l'eau bénite des deux mains?

» Toute l'architecture de ce passage est peinte en grisaille, et » il n'y a pas jusqu'à la porte intérieure, c'est-à-dire le cham- » branle, le couronnement et le ventail qui ne soient peints » en pierre, quoique toutes ces parties soient exécutées en » menuiseries. D'ailleurs, figurez-vous que cette porte (comme » l'a fort bien observé une femme de goût qui se trouva là lorsque » j'y étois) a plutôt l'air d'une porte d'appartement que de celle » d'un temple; cependant, il faut convenir que son ordonnance » est tout ce qu'il y a de meilleur dans cette réparation. Il n'étoit » pourtant pas bien difficile de donner plus d'étendue à ce » vestibule, car c'est toujours par une suite de ce puéril enthou- » siasme que les journalistes prétendent que ce passage n'est si » petit *que pour le rendre relatif à la grandeur de l'église.* Nos » journalistes connoisseurs auroient bien dû consulter leur » protégé avant que de porter leur jugement sur ce qui regarde » l'autel. M. Louis est trop éclairé (car on ne peut lui refuser du » talent) pour convenir, avec eux, *que l'ancien autel, refait à* » *neuf depuis peu, est d'un dessin médiocre et trivial.* Si cette » critique ne tombe que sur le tabernacle, à la bonne heure, car » pour le retable, il est d'un assez bon genre et n'est rien moins » que *trivial.* D'ailleurs, le tabernacle est ancien et il n'y a » personne qui ne s'aperçoive que ce morceau n'a rien de » commun avec l'ensemble du dessin que l'on condamne ici sans

» discernement et sans goût. Sans être un chef-d'œuvre, il seroit » à souhaiter que la nouvelle décoration lui pût être comparée.

» Les auteurs de l'*Année littéraire* disent encore que, *sans être » effrayé de la difformité de cette église, M. Louis, par son génie » vif et d'une rare étendue, a trouvé facilement les moyens d'en » faire disparoître les irrégularités.* Il s'agissoit, Monsieur, de » quelques ouvertures faites anciennement, selon la *fantaisie* des » religieuses, dans un des murs de l'église, pour éclairer les » tribunes au dedans de la maison. Il étoit question de rendre » moins difformes ces ouvertures placées au hasard et par fantaisie; » et c'est ce que *M. Louis* a rectifié avec succès, ajoutent nos » périodistes, *en feignant des arcades pareilles à celles de » l'ouverture du chœur des dames.* Vous remarquerez, Monsieur, » que dans ce morceau rectifié avec tant de succès, l'artiste ne » s'est pas seulement donné la peine d'observer, par la magie de » la peinture, la proportion des arcades (car vous vous ressou- » viendrez que cette réparation n'est qu'en peinture). Toutes ces » ouvertures réelles ou feintes sont par elles-mêmes très difformes, » ainsi que les têtes des chérubins qui les couronnent et leur » servent de claveaux [1]. Ces têtes et les nuages qui les accompa- » gnent sont d'une ridicule dimension. Les médaillons dont » on vante l'excellence ne sont ni suspendus, ni attachés avec » vraisemblance, ni même en rapport avec tout le reste. Ce *ciel » lumineux*, qu'on exalte avec tant d'emphase, n'est autre chose » qu'un plafond en plâtre, peint de quelques nuages d'un coloris » assez foible; et enfin les deux arcades feintes qui viennent se » pénétrer maladroitement dans l'ancienne menuiserie de la » tribune qui porte le buffet d'orgues, rendent cette décoration » mal assortie, chétive, puérile, etc., etc.

» Voilà pourtant ce que les auteurs de l'*Année littéraire* ne » craignent point de nous annoncer comme un monument digne » des beaux siècles d'Athènes et de Rome. Sans le ton plus que » sérieux qui règne dans toute leur description, on la prendroit » pour un de ces *lazzi de Polichinelle*, qui, après avoir promis » des choses merveilleuses, finit par une pétarade.

» Je suis, etc.

» A Paris, ce 30 octobre 1761. »

---

1 Parmi les dessins et plans de Louis, en possession de M. Legrix de Tustal à Bordeaux, se trouve un *projet de chapelle pour l'abbaye de Bon-Secours*, qui nous paraît se rapporter à cette description.

Étrange controverse, dont tout le jeu ne valait pas la chandelle, et pour laquelle il fut dépensé plus d'encre et de paroles qu'on ne l'a fait à l'égard d'autres travaux de Louis, d'une véritable importance, et qui malgré cela n'ont jamais été l'objet d'une simple mention dans les journaux ou dans les revues d'architecture.

Suivant les notes déjà citées de M. Vaudoyer père [1], « Louis, arrivé à Rome, fit des études brillantes; familier avec tous les beaux-arts, il s'y livra un peu à la belle musique de ce pays; il y peignit du paysage et même des décorations. » Il n'est donc pas surprenant de voir tout d'abord le jeune artiste faire l'application de son talent de peintre d'architecture, soit à l'embellissement des églises, soit à la décoration de quelques pièces théâtrales. Les nouvellistes du siècle dernier fournissent des détails qui confirment l'exactitude des notes de M. Vaudoyer.

En 1763, à propos du traité de paix signé à Paris le 10 février, après la désastreuse guerre de Sept Ans, « *paix devenue si nécessaire à la France,* dit Voltaire, *qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme les bienfaiteurs de la Patrie* », Favart [2] fut chargé par le gouvernement de composer une pièce de théâtre en sorte

---

[1] Vaudoyer (Antoine-Laurent Thomas), architecte et archéologue, né à Paris en 1756, mort dans la même ville le 27 mai 1846; il obtint le grand prix de Rome en 1783; son envoi le plus remarquable fut un projet de restauration du théâtre de Marcellus. Vaudoyer fut élu membre de l'Institut en 1823 et remplit les fonctions de secrétaire archiviste de la section d'Architecture; il entreprit de rédiger la nécrologie des architectes célèbres, ouvrage resté en manuscrit. En 1860, par l'intermédiaire de M. Achille Joyau, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, nous obtînmes de M. Duvivier, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, les notes qui concernent l'architecte Louis.

[2] Favart (Charles-Simon), auteur dramatique français, né à Paris le 13 novembre 1710, mort à Belleville, près de Paris, le 12 mai 1792.

de réjouissance officielle. Les mémoires de Bachaumont donnent beaucoup de détails sur cette composition qui, lors de son apparition, le 4 juillet, n'eut pas un très grand succès, si l'on en juge par ce compte-rendu :

« Les *Fêtes de la paix* données aujourd'hui aux Italiens sont détestables; c'est un drame à scènes à tiroir. Le théâtre s'ouvre par deux hayes de soldats repoussant la foule qui voudroit déborder de la place; survient le roi-d'armes et les héraults. Le premier publie la paix en chantant; il finit par ordonner à la garde de laisser entrer tout le monde... C'est une galerie continuelle de personnes de tous états, disant des chansons fort plattes et fort ennuyeuses. On ne peut, en un mot, rien voir de plus misérable; nulle saillie, nulle gaîté. On ne fera point à Favart le tort d'imputer cette pièce-ci à l'abbé de Voisenon [1].

» Le 7 juillet 1763. Malgré la proscription générale, *les Fêtes de la Paix* ont reparu aujourd'hui. Favart a fait entendre qu'il n'avait donné que son brouillon; c'est à présent la pièce au net... Au moyen de beaucoup de retranchements et de quelques inversions, cette pièce est ressuscitée et la *Thalie* du sieur Favart se tient aujourd'hui sur ses deux brodequins [2]. »

Laissons les gens de lettres aux prises sur le véritable auteur de cette composition, que Favart lui-même, dans sa correspondance, ne considère qu'à titre de « divertissement national ayant plus de rapport avec l'érection de la statue du roi qu'à l'événement de la paix, » pour ne nous occuper que des artistes. « C'est Philidor [3] qui en

---

1 Voisenon (Claude-Henri de Fuzée, abbé de), littérateur français, né le 8 juillet 1708, au château de Voisenon, près de Melun, mort le 22 novembre 1775, dans la même résidence. L'abbé de Voisenon est l'auteur d'une comédie en deux actes : *Fleur d'Épine*, que Mme Louis mit en musique et qui fut représentée sur le théâtre Favart, à Paris, le 19 août 1776. En 1763, l'Académie le choisit pour remplacer Crébillon.

2 *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres en France depuis 1762* (Bachaumont). Londres, John Adamson, MDCCLXVII, t. I, p. 267, 269. Dans une lettre à Voltaire, Voisenon dément la part qu'on lui attribue dans les ouvrages de Favart.

3 Danican (François-André), dit Philidor, compositeur français, né à Dreux le 7 septembre 1727, mort à Londres le 30 août 1795 (F. Didot). D'après Ladvocat, il serait né en 1726 et mort le 31 août 1795.

a fait la musique, dit Favart au comte de Durazzo. Le sieur Louis, habile architecte, a donné le dessin de la décoration, qui sera exécutée sous ses ordres [1]. »

De tout ce divertissement et de bien d'autres qui furent donnés à Paris, ce qu'on a peine à concevoir au lendemain d'une ratification de paix si honteuse, nous ne nous arrêterons que sur la peinture de Louis, dont le souvenir se conservera d'autant mieux qu'il en existe une gravure, accompagnée de cette légende : *Vue de la décoration élevée au Théâtre italien, en l'année 1763, à l'occasion des Fêtes de la Paix et de l'inauguration de la statue équestre du Roy, dédiée à Monsieur le marquis de Marigny, par son très humble et très obéissant serviteur Louis, architecte, pensionnaire du Roy.*

D'après cette gravure, la décoration représentait une colonnade en hémicycle, de style corinthien, s'élevant sur un soubassement, le long duquel étaient rangées des statues assises sur des piédestaux. Au centre de cet hémicycle s'élevait la statue équestre qui rappelait celle de Bouchardon, inaugurée sur la place Louis XV, le 20 juin 1763 [2].

Peu de temps après, Louis fit encore l'application de son talent d'architecte décorateur, en confiant à l'habileté de Brunetti [3] l'ornementation d'une *chapelle dite du Purgatoire;* chapelle que Louis construisit dans le

---

1 *Mémoires et correspondance littéraires, dramatiques et anecdotiques* de C.-S. Favart, t. II, p. 116.

2 Bouchardon (Edme), statuaire, né à Chaumont (Haute-Marne) le 29 mai 1698, mort à Paris le 27 juillet 1762, un an avant l'inauguration de la statue du Roi.

3 Brunetti (Gaëtan), d'origine lombarde, peintre d'architecture, « qui décora les hôtels de Luynes, de Soubise et de Rohan, aidé de son fils, habile dans le même genre. » (D'Argenville.)

faubourg Saint-Antoine, sur le flanc méridional de l'église Sainte-Marguerite [1].

On trouve dans le supplément du tome V de la *Description historique de la ville de Paris,* par Piganiol de La Force, édition de 1765, page 481, des détails sur cette chapelle, d'après une notice descriptive qui se distribuait alors à la cure de Sainte-Marguerite, et qui doit être aujourd'hui d'une extrême rareté.

La décoration de Brunetti faite sur les dessins de Louis existe encore; en voici la disposition, suivant le récit de Piganiol, dont nous avons constaté l'exactitude :

« Cette chapelle a quarante-sept pieds et demi de longueur sur trente pieds neuf pouces de largeur, et trente-cinq pieds sept pouces de hauteur. Elle est voûtée en plein ceintre, et sa voûte percée dans le milieu d'une ouverture de dix pieds et demi en quarré, d'où ce petit édifice reçoit tout son jour. Sa destination est funéraire, et tous les ornemens lui sont relatifs. Deux grands bas-reliefs, feints en marbre blanc, et de trente-cinq pieds et demi de longueur, tiennent lieu d'entablement à dix colonnes cannelées et d'ordre ionique qui règnent des deux côtés de la chapelle. Un de ces bas-reliefs, à droite, représente la mort du patriarche *Jacob,* expirant au milieu de sa nombreuse famille. Ses magnifiques funérailles occupent le pareil qui est vis-à-vis. Les entrecolonnes sont décorés par des statues de grandeur

1 L'église Sainte-Marguerite est située rue Saint-Bernard, entre les nos 28 et 30. Elle fut construite vers 1625, mais ce n'était alors qu'une simple chapelle, qui devint succursale en 1634, après la mort de son fondateur Antoine Fayet, docteur en théologie de la Faculté de Paris, conseiller au Parlement et curé de Saint-Paul. En 1712, l'église Sainte-Marguerite, presque entièrement rebâtie et décorée d'œuvres de maîtres, fut érigée en paroissiale pour les besoins de la population du vaste faubourg Saint-Antoine, où les ouvriers se groupaient avec d'autant plus d'empressement que, par lettres-patentes du Roi, de l'an 1657, ils pouvaient y exercer leur métier à l'abri des privilèges des jurandes. La chapelle des âmes du Purgatoire fut construite en 1765, M. de Beaurecueil étant alors curé de Sainte-Marguerite. (Extrait d'une notice très détaillée sur l'église Sainte-Marguerite, insérée dans la *Description historique de la ville de Paris,* par Piganiol de La Force, 1765, t. V, p. 125 à 144.)

naturelle, qui ont toutes des rapports à la mort, ou à la brièveté de la vie, ce qui est exprimé par des passages de l'Écriture sainte, gravés sur leurs piédestaux.

» Des roses, feintes de stuc, forment la décoration de la voûte, dont les retombées sont portées par les deux grands bas-reliefs décrits ci-dessus. L'autel est feint d'albâtre, dans la forme des tombeaux des premiers chrétiens, et le pavé est distribué en trente tombes, qui imitent le marbre bleu-turquin. Mais ce qui surprend le plus au premier coup d'œil, à l'entrée de cette chapelle, c'est un grand tableau de trente-cinq pieds de haut, qui en occupe tout le fond, et que l'on voit au travers d'une grande arcade, qui représente plusieurs groupes de Fidèles enlevés par des Anges aux flammes du Purgatoire et conduits dans la voûte céleste. Ce beau et savant tableau... est éclairé par une ouverture pratiquée au dessus du renfoncement où il est placé, que l'on ne voit point, et dont l'effet est des plus singuliers et des plus heureux.

» Toute la belle ordonnance de cette chapelle a été exécutée sur les desseins du sieur *Louis*, architecte [1]. »

L'auteur du tableau qui fait le principal ornement de cette chapelle, était Briard, premier prix de peinture en 1749, et qui se trouvait encore à l'École de Rome à l'arrivée de Louis, d'après la lettre de Natoire du 22 septembre 1756.

L'année 1765 est une année mémorable dans la vie de l'architecte Louis. Selon M. Vaudoyer, ce serait l'époque de son mariage; mais, d'après les *Mémoires de Madame de Genlis,* il aurait eu lieu plus tard. Ce qui est beaucoup plus certain, c'est qu'il faut placer ici le voyage de Louis en Pologne, à la cour du roi Stanislas Auguste Poniatowski; événement d'une grande influence sur la destinée de l'artiste et qui doit être l'objet d'un chapitre spécial.

---

1 *Description historique de la ville de Paris,* 1765, t. V, p. 482.

IV

VOYAGE ET SÉJOUR DE LOUIS EN POLOGNE

(1765-1768)

Avant de rechercher quelles furent les circonstances qui mirent Victor Louis en rapport avec le roi Stanislas Auguste Poniatowski[1], il est curieux de constater avec quelle facilité se propagent les erreurs historiques et toutes les conséquences qui en découlent.

En 1828, M. Gaullieur L'Hardy eut l'honneur de publier, le premier, à Bordeaux, une étude biographique sur l'architecte Louis[2]. Il accompagna cette étude d'un *Catalogue sommaire* de nombreux dessins du grand artiste, dessins dont M. Latus[3] était alors possesseur.

Un des motifs qui inspirèrent au biographe l'idée de son travail, publié sous le titre de *Portefeuille ichnographique de V. Louis,* avait été certainement la communication de M. Latus. Dans l'examen auquel se livra l'auteur, il fut particulièrement frappé du titre de premier architecte du roi de Pologne, accompagnant la signature de Louis, mise au bas de plusieurs projets de palais pour la ville de Varsovie. Et c'est alors que,

---

1 Stanislas-Auguste Poniatowski naquit en 1732 et mourut à Saint-Pétersbourg le 12 février 1798.

2 *Portefeuille ichnographique de V. Louis.* — Bordeaux, Henry Faye, M DCCC XXVIII. — Gaullieur L'Hardy (Louis-Eusèbe-Henry), né à Corcelles (Suisse) en 1781, mort à Bordeaux en 1857. Notice dans le journal *La Gironde* du 11 février 1869.

3 Latus (A.), entrepreneur de constructions navales à Bordeaux.

par une pensée qui semblait au premier abord assez naturelle, M. Gaullieur considéra tous ces plans comme ayant été faits par ordre du beau-père de Louis XV, Stanislas Leszczynski[1], proscrit de son royaume en 1720 et qui plus tard habita la Lorraine. Cette supposition étant admise, M. Gaullieur crut devoir attribuer à Louis la plupart des monuments de Lunéville et de Nancy, car on sait que Nancy doit sa grandeur monumentale à Stanislas Ier, qui a pour ainsi dire reconstruit cette ville, où les édifices fondés par lui sont nombreux. De là viennent toutes les attributions faites à Louis par M. Gaullieur et la raison des lignes qu'il lui consacre en ces termes : « Il fut particulièrement honoré de la » bienveillance du beau-père de Louis XV, Stanislas » Leckzinski, roi électif de Pologne, dont il était » l'architecte. Ce prince, célèbre par ses malheurs..., » s'était résigné à la nécessité de devenir le père de » nouveaux sujets, du bonheur desquels il s'occupa » exclusivement en protégeant les arts de la paix... » Louis travailla à l'embellissement de Nancy, comme » des châteaux de cette ville et de Lunéville; mais ses » projets furent souvent modifiés par suite de l'insuf- » fisance des moyens financiers. Proposant un jour » au roi certains arrangements pour la distribution et » l'embellissement de la dernière de ces résidences : *Il* » *n'en est pas temps encore, répondit Stanislas; quand* » *nous aurons mis l'ordre dans les affaires publiques,* » *nous nous amuserons des petits détails du palais.* »

« Jeune encore, notre architecte se trouva privé de

---

1 Stanislas Leszczynski, né à Léopol (Autriche) le 20 octobre 1677, élu roi de Pologne le 12 juillet 1704; il devint le beau-père de Louis XV en 1725, et mourut à Lunéville le 23 février 1766.

» la protection de ce vénérable prince, qu'un accident » affreux priva de la vie, la quatre-vingt-neuvième année » de son âge[1]. »

Cette version de M. Gaullieur a été rééditée par plusieurs autres écrivains, et l'on est bien certain de la retrouver maintenant dans les Dictionnaires biographiques les plus autorisés[2].

Malgré l'authenticité apparente d'un fait si généralement accepté comme vrai, nous voulûmes, en 1865, mieux préciser la part que Louis avait prise aux constructions faites en Lorraine sous le règne de Stanislas Ier; nous demandâmes des renseignements à M. Morey, ancien prix de Rome, architecte du département de la Meurthe, membre de l'Académie de Stanislas, et voici la réponse qu'il eut la bonté de nous adresser :

« Nancy, 20 mars 1865.

» MONSIEUR,

» .... Quant à l'architecte Louis, auteur du Théâtre de » Bordeaux, du Théâtre français et du Palais-Royal, je n'ai » jamais eu connaissance qu'il fût l'architecte du roi de Pologne, » ou qu'il ait contribué en quelque chose dans les édifices » construits par ce prince. C'est à Heré de Corny, son premier » architecte, que nous les devons, élève de Boffrand, et qui les » publia, ainsi qu'une partie des œuvres de son maître, dans le » Recueil qui porte son nom. Il y a deux ans que j'ai fait » paraître, dans le *Bulletin de l'Académie de Stanislas*, la » biographie de cet architecte, où j'ai tâché de réunir tout ce » qui a rapport aux édifices de Stanislas; mais je n'ai absolument » rien trouvé sur l'architecte Louis; vos documents sur cet » artiste, que je place au premier rang, seront donc entièrement » nouveaux et auront pour nous le plus grand intérêt.

» Veuillez agréer, etc.

MOREY. »

---

1 *Porte-feuille ichnographique de V. Louis*, p. 66, 67 et 68.

2 *Nouvelle Biographie générale*, de F. Didot. — *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par P. Larousse. — *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, Bouillet, etc.

Les détails que contenait cette lettre excluaient toute participation de Louis aux travaux de Nancy, mais le titre de *Premier architecte du roi de Pologne,* accompagnant la signature autographe de l'artiste, placée au bas des dessins que l'on voyait aux Archives municipales de Bordeaux, semblait affirmer le contraire [1].

Le doute dans lequel nous étions alors nous amenait à penser que Louis n'avait fait ces projets que pour satisfaire les rêves du roi proscrit. Et cependant M. Dussieux, dans son livre *Les Artistes français à l'étranger,* publié en 1856, parle d'un voyage de Louis en Pologne et des travaux qu'il y exécuta, mais ne donne pas la date de ce voyage. Il y avait donc pour cette période de la vie de l'architecte des faits erronés, contradictoires, et dont l'éclaircissement serait peut-être encore à rechercher si l'intéressant ouvrage de M. le comte Charles de Moüy, publié en 1875, n'était venu nous tirer d'embarras, et nous permettre enfin de démontrer l'erreur historique commise par M. Gaullieur et par tous ceux qui avaient reproduit sa version. C'est donc à la *Correspondance inédite du Roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Madame Geoffrin* (1764-1777) qu'il faut recourir pour mieux comprendre les relations de Louis avec Stanislas et le double rôle de l'artiste auprès du roi.

Mais avant de parler du voyage de Louis à Varsovie, rappelons-nous qu'à son retour de Rome sa première préoccupation fut de se créer des amis puissants et de se faire admettre au nombre des habitués du salon de

---

[1] Château royal de Varsovie et Salle des Nonces. Dessins qui ont disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1862.

Mme Geoffrin [1], fort en vogue à cette époque, qui réunissait les hommes les plus éminents dans la politique, les arts et la littérature. « Aucun salon n'était mieux rempli que le sien, et elle avait su faire en sorte que ce fût une mode d'y venir, aussi bien qu'un insigne honneur d'y être admis [2]. »

De nos jours, où le XVIIIe siècle a été l'objet d'études historiques si détaillées, les *Salons* ont eu leur historien; ils ont été décrits de main de maître par M. Louis Blanc, et voici la définition qu'il en donne :

« Une société choisie de poètes, de philosophes, de » femmes aimables, de grands seigneurs, d'hommes de » lettres et d'hommes d'esprit, se rassemblant chaque » semaine, à des jours fixes, chez une souveraine de la » mode, comme Mme Geoffrin, ou chez un libre penseur, » comme d'Holbach, pour gouverner par la conver- » sation, voilà ce qu'on entendait par *Salon* dans » le XVIIIe siècle. »

Les soupers faisaient partie *essentielle* de cette vie d'intrigues, de discussions littéraires, artistiques ou sociales et finalement de causeries spirituelles animées par la bonne chère.

« En 1753, le comte Poniatowski, étant venu à Paris » pour des affaires, y présenta l'un de ses fils âgé de

---

1 Geoffrin (Marie-Thérèse Rodet, dame), née à Paris le 2 juin 1699, morte dans la même ville le 6 octobre 1777 d'après M. Ch. de Moüy, et le 18 de ce même mois d'après la *Correspondance secrète,* t. V, p. 219. Fille d'un valet de chambre de Madame la Dauphine, elle avait épousé à quinze ans l'un des fondateurs de la manufacture des glaces de Saint-Gobain. M. de Moüy fait précéder la publication de la *Correspondance inédite du roi et de Mme Geoffrin,* de deux excellentes études sur ces personnages historiques; nous y renvoyons le lecteur.

2 *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin,* p. 24.

» vingt ans à peine[1] et le recommanda surtout d'une » façon toute particulière à Mme Geoffrin... Ce jeune » voyageur, qui ne resta d'ailleurs que cinq mois à » Paris, d'où il dut partir, si l'on en croit Rulhière, à » la suite d'aventures galantes et de dépenses excessives, » était Stanislas-Auguste, qui onze ans plus tard devait » être élu roi de Pologne[2]. »

Nous n'avons pas à retracer ici les graves événements qui amenèrent le partage de ce royaume en abreuvant de tant de peines l'existence de son dernier roi; de ce roi qui maudissait le jour de son avènement au trône, dont la mémoire est si vivement discutée et que le livre de M. Charles de Moüy présente sous un jour nouveau. Mais, par des extraits de ce livre, il nous sera facile de démontrer les témoignages des bons rapports de Stanislas-Auguste avec Victor Louis et quelle a été la véritable importance des travaux de ce dernier en Pologne.

Il n'est guère supposable que pendant son court séjour à Paris, en 1753, le prince ait connu le jeune architecte, alors simple élève de l'École royale d'Architecture et n'ayant pas encore fait ses preuves. L'heure n'avait pas encore sonné pour qu'il eût le droit de se présenter dans une société triée sur le volet, où l'on exigeait pour y être admis l'aristocratie de la naissance ou celle du talent.

Enfin, vers 1764, Louis était déjà fort répandu dans le monde des arts; ses succès hors ligne, ses bonnes relations et son esprit particulièrement obséquieux l'avaient fait distinguer de Mme Geoffrin, parmi les artistes en renom qui se groupaient autour d'elle à ses réceptions du

---

[1] Stanislas-Auguste Poniatowski, avons-nous dit déjà, était né en 1732, il avait donc vingt ans bien sonnés en 1753.

[2] *Correspondance inédite*, p. 3.

lundi. On y voyait: les peintres Boucher, Lagrenée, La Tour, Joseph Vernet, Van Loo, Vien, Greuze et Chardin[1]; les sculpteurs Bouchardon et Le Moyne; les graveurs Mariette, Cochin et Miger[2]; l'architecte Soufflot, le comte de Caylus, le marquis de Marigny, etc. Louis était bien là dans le milieu qu'il ambitionnait; il dut y briller probablement par l'esprit de sa conversation et devenir un des préférés de la maîtresse du logis.

D'après le récit d'un contemporain, « Mme Geoffrin » aimait les artistes; on a dit qu'elle se piquait de » beaucoup de connaissances dans les arts; on lui a » supposé des prétentions, parce que les prétentions » même fondées, s'il peut y en avoir de telles, sont » encore ridicules; mais ceux qui ont vécu près d'elle » savent très bien qu'elle n'en eut jamais de cette espèce; » elle n'avait presque point d'autres connaissances que » celles qu'un bon esprit peut acquérir dans la société » par l'attention et l'observation[3]. »

C'est dans cette situation de Louis auprès de sa protectrice qu'eut lieu le 6 septembre 1764 l'élection du comte Poniatowski au trône de Pologne. — « Cet » évènement devint le grand intérêt de la vie de » Mme Geoffrin. » Plus que personne elle partagea l'ivresse de son *cher fils,* comme elle l'appelait dans sa correspondance, et son plus beau titre fut dès lors de se dire l'*amie du Roi.* — D'importantes réformes

---

1 Chardin (Jean-Baptiste-Siméon), né à Paris le 2 novembre 1699, mort dans la même ville le 6 décembre 1779; on lui attribue un prétendu portrait de Mme Geoffrin que l'on voit au musée de Montpellier.

2 Miger (Simon-Charles), né en 1736, mort en 1820; il fit le portrait de Mme Geoffrin. (*Biographie de Miger,* par E. B. de La Chavignerie.)

3 *Correspondance secrète,* t. V, p. 316. — Les Mémoires du graveur Miger ne s'accordent guère avec ce qui précède : « Cette dame était un véritable tyran et prétendait dominer les gens de lettres et les artistes. »

financières s'imposaient à Stanislas-Auguste pour mettre la Pologne mieux en état de résister aux puissantes souverainetés qui l'avoisinaient; mais « pour se distraire des tristesses d'un pouvoir aussi pénible que le sien, dit M. de Moüy, le Roi, qui avait le plus grand goût pour les arts, embellissait ses résidences, en faisant venir de Paris des tableaux et des statues [1]. »

William Coxe est beaucoup plus précis sur les sentiments artistiques de Stanislas, puisque dans son *Voyage en Pologne,* il raconte ainsi la réception que lui fit ce prince à sa *Maison des Bains,* qui était alors située dans une belle forêt, à trois milles environ de Varsovie : « Le 5 août (1778), nous eûmes l'honneur de dîner avec » S. M... Elle me fit beaucoup de questions sur l'état des » arts et des sciences en Angleterre, et me parla avec » admiration de la protection et des encouragements que » notre monarque accorde aux beaux-arts et à toutes les » branches des sciences. Après avoir pris congé, nous » parcourûmes la forêt et les autres maisons que le Roi » y a fait bâtir et dans lesquelles il séjourne quelquefois. » Elles sont toutes bâties dans un genre différent, mais » avec beaucoup de goût et d'élégance. Le Roi aime et » cultive l'architecture. Il fait lui-même les dessins de ses » bâtiments, de leur distribution et de leur décoration [2]. »

---

1 *Correspondance inédite*, p. 157.

2 *Voyage en Pologne, Russie, Suède, Dannemarc, etc.*, par William Coxe. Genève, Barde et Ce. — Paris, Buisson, MDCCLXXXVI, in-4°, t. I, p. 75 et 80. « Le palais de Jabloniska, à huit milles de Varsovie, est une jolie maison bâtie sur les plans de S. M. et à ses dépens. » — Aux notes extraites du *Voyage en Pologne,* de W. Coxe, nous pouvons ajouter des indications complémentaires, grâce aux renseignements qui nous ont été indiqués et fournis par MM. Mickiewicz, Prosnowski et surtout par M. Zaleski, directeur de la bibliothèque polonaise de Paris : « Stanislas-Auguste avait un goût prononcé pour les arts; on disait de lui avec raison qu'il avait reconstruit Varsovie. En suivant son exemple

Donc, soit du côté de Mme Geoffrin, soit de celui de Stanislas-Auguste, Louis ne pouvait être que le bienvenu; on s'explique facilement qu'il ait été proposé par l'une et choisi par l'autre pour relever les palais en ruines de Varsovie et pour contribuer à répandre en Pologne l'amour des arts.

Il y eut d'abord un échange de lettres entre l'artiste et le Roi; ces lettres ne nous sont pas parvenues, mais à leur défaut (lacune des plus regrettables) nous allons retrouver, dans la *Correspondance inédite,* des détails précis sur les travaux de Louis, qui justifieront le titre dont il s'est toujours enorgueilli et qu'il apposa sur tous les dessins, comptes et mémoires qui se rattachent à ses grands travaux de Bordeaux; nous voulons dire : *Premier architecte du roi de Pologne.*

C'est à la date du 25 mai 1765 qu'il est question pour la première fois de l'architecte Louis, dans une lettre de Stanislas, datée de Varsovie [1] : « Je ne réponds pas par » écrit à M. Louis, architecte, puisque je le verrai; vos » cinquante louis, pour son voyage, seront remboursés, » et M. Louis sera content de moi. Dans un mois de » séjour ici, il verra l'espèce de choses et de goût que je » demande, et ensuite il pourra m'être très utile à Paris. » — De ces quelques lignes il résulte qu'il ne s'agissait pas encore de travaux importants; l'*espèce de choses*

---

les grands seigneurs du pays élevaient des palais. Plus de trois cents édifices publics et vingt nouvelles rues datent de son règne; il faudrait transcrire et traduire des livres entiers, au moins des opuscules, pour rendre compte de toutes les constructions de ce temps. Le roi employait beaucoup d'artistes étrangers, mais surtout des italiens; les architectes les plus en renom furent : Merlini et Aigner; les peintres : Bacciarelli, Canaletti, Belloto; les sculpteurs : Monaldi, Lebrun et Rhigi; » mais aucun de nos honorables correspondants ne nous a cité Louis; nous ne l'avons trouvé mentionné que dans l'ouvrage de M. de Moüy.

1 *Correspondance inédite,* p. 157.

que le Roi paraissait désirer ne pouvait se rapporter qu'à des décorations intérieures, ou tout au plus qu'à des constructions secondaires. Et puis ce voyage de l'artiste ne semble-t-il pas un avant-coureur de celui que projetait alors Mme Geoffrin, sur l'insistance de son *cher fils?*

C'est dans le courant du mois de juin 1765 que Louis partit pour Varsovie; la *Correspondance inédite* est muette sur les détails de son arrivée en Pologne et sur les travaux ou tout au moins sur les études qu'il dut y faire. Le roi ne parle de son architecte qu'à la date du 31 août; mais le peu qu'il en dit témoigne de l'entière satisfaction qu'il avait de lui : « Louis, dont je suis, en » vérité, on ne saurait plus content, vous dira que vous » serez logée commodément et abreuvée de très bonne eau » légère, fraîche, claire; vous verrez dedans comme dans » moi. [1] » Et plus loin, dans cette même lettre, à propos de la mort du peintre Van Loo, arrivée le 15 juillet 1765, Stanislas s'écrie : « Hélas! oui, je sais bien que Van Loo » est mort, et par conséquent mon *César* aussi [2]! Cepen- » dant, Louis me console; il dit qu'il y aura encore moyen; » et je vous dirai une bonne chose, c'est qu'il a trouvé » moyen de rendre ces tableaux plus larges et par consé- » quent plus faciles à composer. Oh! M. Louis est un » excellent homme! Il a l'imagination la plus noble et la » plus sage, et, quoiqu'il en sache réellement plus que » d'autres, il accepte les idées des autres quand on lui en

---

1 « Vos eaux à Varsovie sont-elles bonnes? Je ne bois que de l'eau, et » j'en bois beaucoup en me couchant et en me levant. Quand j'ai de » bonne eau je ne demande rien autre chose. » (Extrait d'une lettre de Mme Geoffrin au Roi, p. 162.)

2 Tableau commandé par le roi à Carle Van Loo. (Note de M. de Moüy.)

» fournit d'heureuses. Il part dans dix jours, mais il sera » très occupé pour moi à Paris[1]. »

Le 7 septembre, le roi annonçait encore le départ de Louis « dans le courant de l'autre semaine », porteur de tous les documents utiles à la rédaction d'une oraison funèbre de Stanislas Leszczynski, que préparait « une personne considérable dans l'église, amie de Mme Geoffrin, qui, voyant s'en aller tout doucement le vieux Stanislas, ne voulait pas être prise au dépourvu. » Touchante prévenance !

Mais la lettre du 15 septembre 1765 est bien certainement, de toutes celles publiées par M. de Moüy, la plus importante pour Louis; elle établit l'origine des rapports de l'artiste avec Stanislas-Auguste, le véritable motif de son voyage à Varsovie; elle démontre surtout l'enthousiasme du prince pour son architecte, qui avait su conquérir non seulement toute sa confiance, mais aussi toute son amitié. Cette lettre est le brevet authentique de premier architecte du roi, et nous représente Louis comme une sorte d'intendant des beaux-arts du royaume de Pologne, en résidence fixe à Paris.

« Varsovie, ce 15 septembre 1765.

» MA CHÈRE MAMAN[2],

» Le sieur Louis, architecte, vous porte cette lettre. » Vous me l'avez recommandé, et aujourd'hui c'est moi

---

1 *Correspondance inédite*, p. 173, 175.

2 Stanislas-Auguste avait conservé pour Mme Geoffrin une affection filiale qui justifie le titre de ses lettres. A la nouvelle de son élection au trône de Pologne, la *Chère maman* s'était empressée de répondre : « Mon cher fils, mon cher Roi, mon cher Stanislas-Auguste ! » (Ch. de Moüy, *Correspondance inéd.*, p. 51, 114.)

» qui vous le recommande. Tout le bien qui pourra lui » arriver me fera plaisir à savoir, parce qu'il me montre » la plus grande envie d'employer pour moi tout le génie » qu'il a, et ce génie me paraît noble, fécond et sage. Il » m'a rectifié le goût sur plusieurs articles, mais aussi il a » fait qu'on aura encore beaucoup plus de peine désormais » à me satisfaire. Je serai certainement tenté souvent de » dire : *j'ai vu mieux que ça; Louis ferait ça tout autre-* » *ment.* Il va être mon bureau d'adresses à Paris pour » tout ce qui regarde les arts, et confirmez-le, je vous » prie, dans l'intention qu'il m'a témoignée de revenir ici. » Il vous dira qu'il n'est point impossible du tout de faire » une très belle chose de mon château, et il vous le prou- » vera par ses dessins. Il vous porte deux mille ducats » espèces qui font un peu plus que les vingt mille francs » de France que vous me demandez dans votre lettre » du 19 août. Vous m'en tiendrez compte, ainsi que des » trente mille francs qui les ont précédés...

» Louis vous porte toutes les paperasses destinées à » l'oraison funèbre dont vous m'avez parlé. Dans le » paquet de ces paperasses il y en a un à part coté A, qui » contient vos lettres de là-bas, là-bas[1]...

» Mandez-moi au vrai si Louis est content de moi ? Je » vous assure que je le suis fort de lui[2]... »

Le contenu de cette lettre donne une idée parfaite non seulement des travaux qui avaient motivé le voyage de Louis, mais de l'intimité dans laquelle il se trouvait auprès de Stanislas, qui lui confiait des valeurs

---

1 Les lettres que Mme Geoffrin avait reçues de la Czarine et qu'elle avait communiquées à Stanislas-Auguste. (Note de M. Ch. de Moüy.)

2 *Correspondance inéd.*, p. 176, 177, 178.

importantes et des papiers précieux, à l'adresse de Mme Geoffrin. Mais, c'est surtout pour le mérite de l'artiste que le prince s'exprime avec la plus grande admiration : *Ce génie me paraît noble, fécond et sage, et l'on aura beaucoup de peine désormais à me satisfaire.* Louis avait lieu d'être fier d'une aussi louangeuse appréciation.

Le séjour de l'architecte-confident de Stanislas ne se prolongea pas au delà du 15 septembre; mais, à la date du 11, il était encore à Varsovie, puisqu'il annonçait à Mme Geoffrin la reconnaissance officielle de l'élection du Roi par les gouvernements d'Autriche et de France[1], ce qui faisait dire à Mme Geoffrin, dans sa lettre du 7 octobre : « Enfin, voilà donc une affaire finie! Le » pauvre Louis en est transporté de joie; sûrement, il » deviendra fou d'amour pour Votre Majesté. »

Ici s'arrêtent tous les renseignements que nous donne M. de Moüy sur les premières relations de Stanislas avec son artiste favori; mais, si brefs qu'ils soient, ne sont-ils pas suffisants pour faire saisir tout le parti qu'avait su tirer de son voyage l'habile architecte et l'adroit courtisan?

Il y a même lieu de se demander si le rôle du courtisan ne dépassa pas souvent celui de l'artiste. Il est d'autant plus essentiel d'insister sur ce côté du caractère de Louis qu'on le verra, dès à présent, se faire le très humble, le très dévoué des grands; se montrer parfois, pour satisfaire sa vanité, oublieux des services rendus; quoique d'un orgueil excessif, essuyer très patiemment d'humi-

---

1 Ainsi que le fait très bien observer M. de Moüy, « cette nouvelle était prématurée en ce qui concerne la France; elle n'eut lieu que dans le mois de janvier 1766. » (*Corresp. inéd.*, p. 182, 202.)

liantes paroles et se tourner toujours vers le soleil levant. Louis, de même que son ami M. de La Marche[1], essayait de faire fortune par des intrigues politiques; seulement, l'artiste avait deux cordes à son arc. Aussi est-ce à tort, d'après nous, que M. de Moüy a considéré le premier architecte du Roi comme un personnage de trop peu d'importance et qu'il a traité de subalterne l'homme de génie dont Stanislas parlait avec tant d'exaltation. Enfin, de la *Correspondance inédite* de Stanislas-Auguste et de Mme Geoffrin, il ressort clairement que Louis avait été appelé à Varsovie pour mieux se rendre compte des désirs que le Roi lui avait exprimés dans ses lettres, au sujet de l'embellissement de son château[2] et pour étudier, sur place, les dispositions anciennes et les

---

1 « Ignace de La Marche-Courmont, né en 1728, mort à l'Ile-Bourbon en 1768, après une vie fort aventureuse; chambellan du margrave de Bayreuth, puis capitaine au service de France. Il fit de nombreux voyages en Italie, en Allemagne et en Pologne, où il cherchait fortune. Il s'était efforcé, pendant son séjour à Varsovie, de se préparer un rôle politique, et même de s'assurer la situation d'agent du Roi à Paris. » (Note de M. de Moüy, *Corresp. inéd.*, p. 184.)

2 « Le château-royal de Varsovie, situé au nord de la ville, sur une hauteur, a été construit en briques par le dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste; il fut reconstruit et approprié aux besoins de la Cour par Sigismond III (1587-1632); il possédait beaucoup de tableaux du peintre Dolabella. Ladislas IV l'embellit. Jean le Laboureur en donne une description dans son ouvrage intitulé: *Relation du voyage de la reine de Pologne*, etc., Paris, 1647, in-4°, 3e part., p. 5. Ce château fut ruiné pendant le règne d'Auguste II et les guerres avec la Suède. Auguste III ne fit que quelques essais de reconstruction. Enfin il a été terminé sous le règne de Stanislas-Auguste, d'après ses plans (ou peut-être ceux de Louis?). Les salles consacrées aux séances de la Diète, celles du trône et d'audience de réception étaient les plus splendides; le cabinet des conférences était décoré d'arabesques sur fond d'or, et la salle des chevaliers de six grandes toiles historiques, par le peintre ordinaire du roi, Bacciarelli. On voyait aussi dans le palais des *Vues de Varsovie*, peintes par Canaletti. » (Note de M. Zaleski, directeur de la Bibliothèque polonaise, à Paris.) « Après l'insurrection de 1830, le château-royal a été dépouillé par les Russes des richesses artistiques et littéraires qu'il contenait et qui furent transportées à Saint-Pétersbourg. » (*Dict. univ. du* XIXe *siècle*, par P. Larousse.)

modifications qu'il convenait d'y apporter. Quant aux plans, élévations et coupes d'un nouveau palais des rois de Pologne à Varsovie, qui devait contenir la salle des Nonces, celle du Sénat et celle d'un Opéra, ces belles compositions restèrent toujours à l'état de projets dans les cartons de l'architecte[1].

Le premier jour de l'an 1766, Stanislas adressait ses vœux de bonne année à sa chère maman et lui disait que l'une des principales choses qu'il désirait était de la voir auprès de lui. Mais, répondant à une lettre perdue, dans laquelle Mme Geoffrin se plaignait du langage présomptueux de Louis, le Roi faisait cette réponse : « Je n'ai » jamais envisagé en lui plus que vous n'avez prétendu » que j'y voie. S'il a dîné souvent avec moi, cela signifie » beaucoup moins que cela ne paraît peut-être de loin. » Peintres, prédicateurs, gens en *us* de toutes les façons, » se trouvent tous les jours dans le même cas, lorsque je » mange dans mon cabinet, sans appareil, et cela me sert » de délassement au sortir et à la reprise du conseil ou » du travail, et j'ai souvent dit à Louis, avec vérité, que » c'était l'espèce de récréation que j'aimais le mieux...

» J'ai ri de la question qu'on vous a faite, si Louis » était mon ministre. Il est certain qu'il n'a autre charge » de ma part que d'exécuter les plans et projets dont il » m'a laissé les croquis, et dont il doit m'envoyer les » dessins et modèles détaillés et finis avec soin, avant » que de faire exécuter en nature.

» Sur quelques articles, je lui ai déjà écrit; sur les » autres, je lui écrirai successivement, et, de plus, comme

---

1 Ces projets ont disparu dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, le 13 juin 1862.

» je vous l'ai déjà mandé, je lui ai envoyé 2,500 ducats » afin qu'il n'ait rien à prendre sur les 2,000 ducats qui » sont chez vous, puisque les commissions dont vous » voulez bien prendre soin sont très distinctes des » siennes, lesquelles, pour être bien faites, demandent » un homme tout entier, qui réponde de tout en dirigeant » le tout [1]. »

Avant de poursuivre les explications que donnait Stanislas à Mme Geoffrin, il faut bien retenir ce que nous avons déjà dit et ce que la lettre précédente redit si clairement : Louis ne fit que des projets, des croquis, à Varsovie, prit connaissance de l'état des lieux *et devait envoyer des dessins finis pour exécuter en nature.*

Le 15 janvier 1766, une nouvelle lettre du Roi contenait ce qui suit :

« .... Vous me parlez d'un style de cérémonie qui » est une offense pour ma tendresse; et pourquoi tout » cela, je vous le demande? Est-ce à cause de ce malheu- » reux Louis? Eh! mon Dieu! maman! cet homme était-il » fait pour m'attirer de votre part un désagrément aussi » sensible! Louis dit des folies et me prête des phrases et » des idées que je n'ai jamais eues..... Eh bien, Louis a » la tête un peu tournée parce que je l'ai peut-être un peu » trop bien traité! Eh bien, il n'y a qu'à le laisser un peu » à lui-même, sa tête se refroidira et se remettra à sa » place, car il sent déjà tout ce qu'il perd en perdant vos » bontés. Au reste, si vous aviez pu voir de vos yeux le » local du bâtiment dont il s'agit et entendre par vous- » même les détails, trop volumineux pour être écrits, de » mes raisons pour chaque pièce, assurément que je me

---

[1] *Correspondance inédite*, p. 194, 195.

» serais trouvé heureux que vous eussiez bien voulu vous
» charger de gouverner Louis dans cette entreprise. Mais,
» faute de toutes ces notions minutieuses, il serait néces-
» sairement arrivé que souvent les choses n'auraient pas
» répondu à mes idées, parce qu'à la moindre objection
» que vous auriez faite, Louis aurait vu un prétexte pour
» dire que, n'ayant pas les mains libres, il ne peut pas
» répondre de l'effet de mes volontés, but pour lequel j'ai
» exigé que Louis ne fasse rien exécuter sans m'en avoir
» préalablement envoyé des dessins. Mais n'importe,
» vis-à-vis d'une maman chérie, il suffit presque qu'elle
» me trouve des torts pour que je m'en croie. C'est donc
» ce maudit *conflit* qui a tout gâté; ce maudit mot, je
» le déteste, je le renie, je l'exclurais volontiers de la
» langue désormais. Mais ne me le reprochez plus; qu'il
» ne soit plus un mur entre vous et moi, et rendez-
» moi la certitude de vous voir, de vous entendre, de
» vous serrer dans mes bras, certitude qu'il me serait
» d'autant plus douloureux de perdre, que je ne l'aurais
» jamais espérée seulement si vous-même ne me l'aviez
» offerte..... [1]. »

Il semblerait, d'après toutes les explications fournies par Stanislas, que le *conflit* qui avait tout gâté provenait uniquement du désir qu'avait Mme Geoffrin de diriger les embellissements du château de Varsovie, ce qui, non sans raison, lui était contesté par Louis. Il est certain que dans sa lettre du 29 janvier 1766 elle prétend conduire à elle seule l'exécution des deux tableaux commandés à des artistes en grand renom, et qu'elle affiche des prétentions qui ne lui étaient pas

[1] *Correspondance inédite*, p. 197, 198.

habituelles, si l'on s'en rapporte à la *Correspondance secrète* (*supra,* p. 59).

« Mais je demande pour dernière grâce à Votre » Majesté de me laisser la disposition en entier des deux » tableaux qui seront faits par Boucher et par Vien. Ce » sont deux hommes que j'aime et estime de tout mon » cœur, autant par l'honnêteté de leur âme que par leur » talent. Fiez-vous à moi pour l'exécution de ces deux » tableaux; c'est un sacrifice que je demande à Votre » Majesté en faveur de l'ancienne amitié dont Elle m'a » honorée. Je supplie Votre Majesté de trouver bon qu'ils » ne vous envoient pas de dessin de leur idée; il faut » laisser leur imagination à l'aise; s'ils étaient obligés de » suivre exactement le dessin qu'ils auraient envoyé à » Votre Majesté, ils croiraient faire une copie; je me joins » à eux pour supplier Votre Majesté de leur laisser la » bride sur le cou. Ces deux hommes sont amis, ce qui » est rare à trouver chez les artistes; ils seront d'accord » pour que leurs compositions aillent bien ensemble[1]. »

Si les dissentiments de Mme Geoffrin et de Louis n'avaient eu pour motif qu'une compétition dans des questions d'art, qu'ils ne voulaient traiter directement

1 *Correspond. inéd.*, p. 208. — A propos du tableau de Vien et des relations de Mme Geoffrin avec les artistes, on lit dans l'intéressant volume de M. de Moüy, p. 218 : « Voilà la consultation que j'ai fait faire à l'Académie des Belles-Lettres sur le sujet *destiné pour Vien :* « César débarquant en Espagne, étant à Cadix, entra dans le temple » d'Hercule; il y trouva la statue d'Alexandre, qui le fit gémir de n'être » pas encore aussi grand que lui. » Les temples font toujours un bel effet dans les tableaux en les enrichissant, et comme vos tableaux sont en hauteur, l'architecte remplira l'espace....... Nos peintres ne se gouvernent pas comme on voudrait; je suis devenue leur amie parce que je les vois souvent, les fais beaucoup travailler, les caresse et les loue et les paye très bien. » Avec l'emploi de procédés si gracieux, nous ne pouvons plus être surpris des succès de Mme Geoffrin dans le monde des arts.

qu'avec le Roi, les torts de Mme Geoffrin seraient indéniables et sa colère non motivée; mais tous ceux qui étudieront de très près le caractère de l'artiste, qui constateront combien était téméraire son esprit présomptueux, combien était grande sa confiance en lui seul et quel ardent désir il avait de se faire l'humble commensal des princes et des grands, ne douteront pas un instant que Louis, de retour à Paris, ne se soit présenté comme le confident intime de toutes les pensées du Roi. Voilà ce qui mit hors des gonds Mme Geoffrin et lui inspira cette remarquable lettre du 3 février 1766. Malgré « tout son débordement de fureur contre l'architecte Louis, » cette lettre est un portrait sur le vif enlevé de main de maître; il y a dans cette lettre non seulement un exposé chaleureux de la suffisance excessive de l'homme, mais une bonne page de critique artistique digne d'être signée : Diderot.

« Je ne peux assez vous remercier, mon cher fils, de » la complaisance que vous voulez bien avoir d'envoyer » au devant de moi jusqu'à Francfort. Voilà tout dit sur » mon voyage, que je regarde à présent comme immuable. » Mais, mon cher fils, il faut qu'en convenant que la » colère s'était emparée de moi, il faut que vous me » permettiez de justifier ce mouvement. Je n'ai pas douté » que ce faquin de Louis ne fût un sujet de rupture entre » Votre Majesté et moi. Comment pouvais-je penser de » sang-froid qu'un gredin, à qui je fais la fortune en » l'envoyant près de Votre Majesté, revînt comblé de vos » bontés avec une insolence et une ingratitude qui n'a » point d'exemple ou plutôt qui en a beaucoup? L'insolence » et l'ingratitude sont deux vices bien communs; mais » quand on les éprouve, il est difficile d'être insensible. Si

» j'avais été à portée de causer, dans les commencements » du retour de ce faquin, avec Votre Majesté, ma colère » ne se serait pas accumulée et par conséquent n'aurait » pas fermenté; mais comme je ne pouvais pas croire que » sa bêtise mît la bride sur le cou à son insolence et à son » ingratitude, je croyais que son propre intérêt le ferait » rentrer en lui-même. J'étais donc résolue, en lui fermant » ma porte, de fermer aussi ma bouche et de ne pas pro- » noncer son nom; mais quand j'ai su que la sienne était » sans cesse ouverte pour dire des impertinences en » disant qu'il était dans la plus grande intimité avec Votre » Majesté; que vous n'aviez pas pu vous passer de lui un » seul instant pendant son séjour à votre Cour; qu'il était » de tous vos plaisirs et dans votre plus intime confidence, » enfin cent mille bêtises et impertinences pareilles; qu'il » n'avait plus aucun besoin de moi auprès de Votre » Majesté; qu'il aurait tous ses pouvoirs directement, et » que je n'étais fâchée contre lui que par jalousie. Et ces » propos sont répétés par M. de La Marche, qui est ami » intime de Louis. L'autre jour il a dit, devant quelqu'un » qui est très honnête homme, que je voulais que Louis » mît des glaces partout, parce que j'avais un intérêt dans » la manufacture des glaces. Il serait difficile de garder » son sang-froid quand on sait que de telles espèces » tiennent de tels propos! A propos de glaces, je n'ai pas » voulu parler à Votre Majesté d'un petit modèle d'un » cabinet que Louis m'a montré pour me faire apparem- » ment tomber d'admiration. Voici ce que je lui dis: » Premièrement, que cela ressemblait à un petit paradis » de religieuse ou à une curiosité que l'on montre aux » petits enfants; deuxièmement, qu'il y avait un papillo- » tage de petits ornements multipliés qui rendaient ce

» cabinet ridicule; qu'étant destiné à cette tapisserie à fond
» de jais, qu'il fallait que tous les ornements lui fussent
» soumis; qu'il fallait que les bordures qui entouraient
» cette tapisserie ne fussent que des moulures simples et
» dorées d'un bel or; troisièmement, que les petites glaces
» qui étaient dans les pans coupés et renfoncés étaient
» ridicules, étant coupées par la moitié par un tableau;
» que ces petites glaces avaient l'air de quatre petites
» fenêtres; qu'il n'y avait rien de si vilain qu'une glace
» coupée par un tableau; que les glaces étant faites pour
» grandir à l'œil la chambre et multiplier les objets, il
» fallait que l'on y pût voir la chambre dans son entier
» jusqu'au plafond; que tous ces petits morceaux de glace
» étroits, qu'il plaçait dans l'embrasure des croisées et des
» pans coupés étaient inutiles, puisqu'ils ne représentaient
» rien; qu'enfin ce grand tableau de la reine future, plaqué
» sur cette tapisserie de jais, était ridicule. Je lui dis qu'il
» fallait qu'il se connût bien peu en tableaux pour ne pas
» savoir qu'aucun coloris de tableaux, fût-ce celui du
» Titien, ne soutiendrait une tapisserie à fond de jais
» blanc couverte de fleurs dont les couleurs sont de la
» plus grande vivacité. Je lui dis que, si Votre Majesté
» voulait avoir un cabinet de tableaux et de portraits, il
» fallait qu'il fût tapissé simplement d'une étoffe unie
» cramoisie ou verte. Et c'est de là que ce gredin a
» conclu que je voulais, comme M. Josse, orfèvre, dans
» la comédie, que l'on mît, dans votre palais, des glaces
» partout. Je vous avoue qu'étant accoutumée à être très
» considérée par les artistes les plus célèbres et même
» quelquefois consultée par eux, j'ai souffert, dis-je,
» impatiemment l'insolence de ces propos.

» Mais je vais laisser là toutes ces ordures et ne plus

» penser qu'aux paroles d'or dont la lettre du 15 janvier » est remplie. Mon cher fils, si vous saviez ce que j'ai » souffert en pensant qu'une espèce telle qu'est Louis » pouvait peut-être vous refroidir pour moi, et que le » moindre refroidissement de votre part serait une » rupture! Je sentais que je ne pourrais pas souffrir » la moindre altération à ces sentiments dont vous » m'honorez, qui font ma gloire et mon bonheur[1]. »

Si peu flatteuses que soient pour la mémoire de Louis les impressions de Mme Geoffrin à l'égard du célèbre architecte, ces impressions et l'exagération de certaines épithètes peuvent très bien s'expliquer par l'indignation de la protectrice, en présence des agissements de son protégé, qui paraissait vouloir la supplanter dans le cœur du Roi.

« Ce plaidoyer si long était au fond bien puéril, » dit M. de Moüy. Cela est vrai, si l'on se place au point de vue de « l'étude du grand événement politique qui a si profondément ému le dix-huitième siècle, » et qui fait le sujet principal du livre de M. de Moüy, mais, pour la biographie de Victor Louis, cette lettre est d'un intérêt capital. Les emportements de Mme Geoffrin ne donnent que des touches plus vigoureuses au portrait moral du présomptueux artiste.

Ce fut une admirable bonne fortune pour Louis que ce titre de premier architecte du roi, d'un roi qui aimait les arts et les pratiquait lui-même. Que de constructions splendides son imagination dut concevoir pour répondre aux désirs de son royal client! Que de *châteaux en Pologne* il dut tracer sur le papier, pendant son court

---

[1] *Correspondance inédite*, p. 211 à 213.

séjour à Varsovie! Mais on y chercherait vainement des édifices construits d'un seul jet, sous la direction du célèbre architecte français. Sauf les embellissements qu'il dirigea et les restaurations qu'il fit exécuter au château royal, par son élève Amoudru [1], Louis n'éleva pas un seul monument. « Il alla pour bâtir un palais, » dit M. Dussieux [2], mais il ne construisit rien en réalité digne de ce titre [3]. Et franchement les temps étaient peu propices. Aussi, à la surprise que manifestait Mme Geoffrin, le Roi répondait : « Vous paraissez » étonnée de la liberté d'esprit avec laquelle je m'occupe » et vous parle dans mes lettres de mes bâtiments, au » milieu du trouble qui m'environne..... Comme on ne » fait rien sans tête, et qu'on la perd, si on ne se la » rafraîchit, au milieu des plus grands chagrins, par » quelque divertissement, je cherche le mien dans mes » bâtiments, dans mes tableaux, estampes et autres » choses de ce genre [4]. » Et ce qui prouve que les travaux

---

1 Anatole Amoudru, architecte, avocat et maire de la ville de Dôle (1790), élève de Blondel et de Louis; né à Dôle (Jura) le 6 janvier 1739, mort dans la même ville le 8 mars 1812. Après avoir passé deux ans à Dijon chez un architecte, il vint à Paris suivre le cours de Blondel. Admis ensuite au nombre des élèves de Louis, ses talents et son application lui méritèrent l'amitié de son maître, qui l'emmena en Pologne. (Voir dans la *Biographie* de Michaud, Paris, A. Thoismin-Desplaces, 1843, t. I, p. 595, une notice de M. Ch. Weiss sur Anatole Amoudru.) Des recherches faites à Dôle n'ont pas donné de renseignements plus complets.

2 *Les Artistes français à l'étranger.*

3 « Dans le parc d'Ujardon *(sic)*, j'ai renouvellé et construit plusieurs » habitations parmi lesquelles il y en a de fort jolies. » (*Correspondance inédite,* p. 490.) — On a déjà cité ces habitations d'après un extrait du *Voyage en Pologne,* par W. Coxe, p. 60.

4 M. de Moûy partage, avec raison, l'étonnement de Mme Geoffrin : « L'état des affaires de Pologne ne permettait guère, en effet, l'attention » que Stanislas-Auguste donnait à ses bâtiments et aux objets d'art dont » il voulait les orner. » (*Corresp. inéd.,* p. 286-287.) — W. Coxe termine le premier chapitre de son *Voyage en Pologne,* écrit en 1784, par ces

du château royal étaient remis à des temps meilleurs, c'est que le Roi disait encore, en 1767 : « D'ailleurs mon » château de Varsovie, brûlé en partie, tombe de vétusté » en beaucoup d'endroits, et demande absolument des » réparations qui m'obligeront à changer de demeure. » Cela me rend l'habitation d'Ujazdow et son achève- » ment indispensable. Je me promets toujours que ce » sera encore cette année; au pis, ce sera l'année pro- » chaine[1]. »

Voici ce que disait W. Coxe en 1778 (douze ans après le voyage de Louis) du palais ou château royal de Varsovie : « Le palais a été bâti par Sigismond III (élu » le 19 août 1587), et a été dès lors le séjour le plus » ordinaire des rois. Ce palais est bâti sur un terrain

---

lignes malheureusement prophétiques : « On ne peut espérer que la Pologne, sans armée, sans argent, sans forteresses, avec son mauvais gouvernement, source de tous ses autres maux, se relève jamais de son état actuel; ses infortunes, loin de cesser, s'accroîtront vraisemblablement, à moins que, par quelque cause imprévue, elle ne devienne une monarchie héréditaire, ou une république bien ordonnée; ou, ce qui est plus probable, qu'elle ne soit conquise par ses puissants voisins. » (P. 6.)

[1] Ujazdow est connu depuis le XIIIe siècle pour une résidence princière, alors distante de Varsovie d'une demi-lieue; Ujazdow a été successivement habité par Sigismond III, le nonce Gaetano et la première femme de Ladislas IV, qui la reçut officiellement dans cette résidence. Au XVIIe siècle, Ujazdow, donné à la famille Lubomirski, vit s'élever un somptueux palais, que le poète italien Faggioli, dans son journal (1690), prétendait d'une architecture digne de Michel-Ange. Ce palais souffrit beaucoup des guerres de la Suède. Auguste II le prit à ferme et y fit bâtir des *Thermes*. Stanislas-Auguste Poniatowski, avant son élection, acheta Ujazdow aux princes Lubomirski; devenu roi, il s'occupa de son embellissement. En 1767 il fit construire un nouveau palais, d'après les plans de *Dominique Maxlini, premier architecte de la Cour*. Ce palais devint la résidence favorite de Stanislas; il ne fut terminé qu'en 1780. — Les peintres et les sculpteurs célèbres furent mis à contribution pour son embellissement; il a perdu beaucoup de son éclat depuis le partage de la Pologne; mais c'est là encore que descendent les empereurs de Russie quand ils viennent visiter Varsovie. Dans la résidence d'été de Stanislas, appelée *Lazienski* (Thermes), datée de 1784, se trouve cette inscription : *Hæc Domus odit, amat, fundit, commendat et optat: tristitias, pacem, balnea, rura probos*. (Extrait d'une lettre de M. Zaleski.)

» qui s'élève au-dessus de la Vistule. On y jouit d'une » très belle vue sur cette rivière et sur les environs. Près » de la salle d'audience, est une autre salle revêtue de » marbre que S. M., actuellement régnante, a consacrée » par une inscription à la mémoire des rois de Pologne : » *Regum memoriæ dicavit Stanislaus Augustus hocce* » *monumentum, 1771*. Les portraits des rois y sont » rangés, selon l'ordre chronologique, depuis *Boleslas* » jusqu'au roi régnant, dont le portrait n'est pas » fini... Tous ces portraits sont de Bacciarelli et bien » peints. Les plus anciens sont l'ouvrage de l'imagination » du peintre, mais celui de Ladislas II, et de la plupart » de ses successeurs sont peints sur des originaux [1]. »

Ce qui précède et les notes que nous avons transcrites p 66 et 75, donnent une haute idée des richesses artistiques que renfermaient autrefois les châteaux de Varsovie et d'Ujazdow; le premier était le Louvre de la Pologne; le second et son parc en étaient le Versailles.

Il ressort donc très clairement de la correspondance de Stanislas-Auguste et de Mme Geoffrin, des notes de voyage de W. Coxe et de renseignements particuliers, que le rôle de Louis, dans les travaux ordonnés par le Roi, était plutôt celui d'un surintendant des beaux-arts que celui d'un architecte; surintendance qu'il partageait avec sa puissante protectrice, dont la jalousie faillit amener la disgrâce de l'artiste. Il n'en fut rien heureusement, puisqu'un an après Stanislas réitérait à son architecte et à Hummel les ordres qu'il leur avait déjà donnés, et s'exprimait ainsi dans une lettre à Mme Geoffrin : « J'entre très bien dans tout ce que vous

---

1 *Voyage en Pologne,* par W. Coxe, t. I, p. 73.

» me dites sur Louis, qu'il faut brider sans le décourager » tout à fait [1]. » Et quelque temps après, il écrivait encore : « La réponse de M. de Marigny m'a fait grand » plaisir, et sa lettre à vous, *avec ses observations sur » les projets de Louis,* m'a fait encore plus de plaisir, » parce qu'elle ouvre un commerce de franchise entre » nous dont j'envisage toute l'utilité. »

Comme on le voit encore par cette citation, ce sont toujours de projets dont il est question, et tous ces beaux projets restèrent discrètement en portefeuille.

Enfin, la dernière trace des rapports du prince avec son architecte se trouve dans une lettre de Mme Geoffrin du 8 février 1768. « Quand Votre Majesté pourra faire » couler quelques ruisseaux pour arroser les artistes que » Louis a employés, cela leur fera du bien ; ils sont bien » altérés. »

Mais, en 1768, Stanislas-Auguste n'était plus à dire : « *Voici la tempête qui approche, et elle sera noire.* » La confédération de Bar levait l'étendard de la révolte et le Roi se voyait contraint de *marcher toujours sur de la cendre chaude* [2].

Aussi, quel que fût le désir de Louis de revoir la Pologne, comme il l'avait promis, pour mettre à exécution les plans qui lui avaient été commandés, les événements politiques élevèrent des obstacles insurmontables, et l'habile architecte dut pressentir que ce n'était pas à Varsovie qu'il réaliserait les conceptions de son beau talent. Mais, fier du titre officiel qu'il tenait de Stanislas, plus encore de l'amitié dont ce souverain l'avait

---

1 *Correspondance inédite,* p. 278.
2 *Correspondance inédite,* p. 326 à 328.

honoré[1], Louis se posa, dès lors, comme un des artistes les mieux en cour et poursuivit sa marche brillante vers la fortune!

Au moment où nous terminons ce chapitre, d'honorables et très obligeants correspondants nous fournissent des renseignements qui confirment nos prévisions; Louis, tout premier architecte du roi Stanislas qu'il était, « n'a » pas laissé après lui [à Varsovie] de traces tangibles de » son art et de son talent[2]. »

---

1 Il existe aux Archives municipales de Bordeaux une belle médaille d'or, au type de Stanislas-Auguste, et que la tradition dit avoir été donnée, par ce roi, comme témoignage de haute estime, à son premier architecte Louis. Nous avons consulté, sur cette pièce, M. Zaleski, et voici sa réponse : « Cette médaille est bien connue en Pologne; elle a été » frappée par ordre et d'après l'idée du roi Stanislas-Auguste et largement distribuée par lui aux savants, hommes de lettres, artistes, etc. » Si l'architecte Louis lui envoyait des projets et des dessins, il est tout » simple que le Roi lui ait donné sa médaille. Les initiales I. P. H. » désignent J. P. Holzhaeusser, artiste graveur, qui travaillait habituel» lement pour le Roi, et qui a gravé toutes ses médailles. »

En voici la description :

Av. STANISLAUS AUGUSTUS D. G. REX POLONIÆ M. D. LITU.

Tête à droite; sur la tranche du cou : I. P. H.

R. Dans le champ : ME = RENTI = BUS (en trois lignes); devise entourée de trois couronnes concentriques; la première de feuilles de laurier, entourée d'une deuxième d'olivier, entourée d'une troisième de chêne. Or. Poids 77 grammes 50 centigrammes. Diamètre 54 millimètres.

A propos de cette médaille, il est bon de rappeler, d'après la *Correspondance inédite,* qu'un des premiers actes de Stanislas-Auguste, comme roi, avait été de faire construire un Hôtel des monnaies; qu'il faisait fabriquer des coins à Paris, bien que la médaille de son couronnement ait été frappée en Angleterre et qu'il fît faire des offres à Lorthior, l'un des habiles graveurs du siècle dernier.

2 *Lettre de M. le Directeur de la Bibliothèque impériale de Saint Pétersbourg.*

« Louis est tout à fait inconnu en Pologne; il a si peu » fait, que son nom ne figure pas dans l'*Encyclopédie » polonaise* .»

« Peut-être, » écrivait à M. le Directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg le meilleur archéologue polonais, « ce M. Louis, dont le séjour à » Varsovie n'a pu être que de courte durée, n'a fait que » communiquer aux autorités polonaises des dessins et » des plans de sa façon [2]. »

Enfin, ayant eu la pensée qu'il pouvait exister encore dans les archives de la famille Poniatowski des lettres de Stanislas-Auguste à son architecte ou de ce dernier au souverain, nous nous sommes adressé à M. le comte Charles de Moüy, auteur du livre qui nous a fourni des pages si intéressantes, et voici la réponse que M. de Moüy nous a fait l'honneur de nous adresser :

« ..... J'ai le regret de n'avoir aucun autre document » sur l'architecte Louis que les lettres de Mme Geoffrin » et du roi Stanislas-Auguste. Je dois ajouter que je n'ai » rencontré dans les papiers de la famille Poniatowski, » d'où j'ai extrait ma publication, aucune pièce qui se » rapportât à cet artiste. »

En terminant, que MM. Henry Jouin, Ladislas Mickiewicz, Bronislas Zaleski, comte Charles de Moüy,

---

1 *Lettre de M. Mickiewicz.*
2 *Lettre de M. le Directeur de la Bibliothèque impériale à M. Hovyn de Tranchère.*

de Paris; le docteur Prosnowski, d'Orléans; Hovyn de Tranchère, ancien député de la Gironde, actuellement à Saint-Pétersbourg, veuillent bien recevoir ici l'expression de toute notre gratitude pour les communications qu'ils nous ont faites et qui forment le fond du chapitre consacré au séjour de Louis à Varsovie.

V

TRAVAUX DE LOUIS A CHARTRES ET A PARIS

(1767-1770)

Louis, depuis son retour de Rome, ne s'éloigna guère de Paris, si ce n'est pendant son court voyage en Pologne. Bien qu'absorbé par les exigences de ses devoirs professionnels, il ne négligeait pas de se livrer aux habitudes mondaines des grands seigneurs. L'existence calme et tranquille du cabinet, l'étude réfléchie et patiente n'étaient pas dans ses habitudes; il lui fallait la vie active des affaires, l'agitation des fêtes et des plaisirs. C'est ainsi qu'il avait conduit de front ses travaux d'architecture feinte [1] dans les chapelles du *Bon-Secours*, de *Sainte-Marguerite*, et ses décorations de l'opéra de Favart; ses plans de la Salle des Nonces, du Sénat et d'une nécropole pour les rois de Pologne, avec ses visites multipliées auprès des artistes employés à l'embellissement des maisons royales de Varsovie, sans que toutes ses occupations sérieuses lui fissent négliger des gens bien en cour dont les démarches secrètes pouvaient amener promptement la reconnaissance de l'élection de Stanislas-Auguste, et faire de son premier architecte une importante individualité.

En 1767, Louis fut chargé de continuer les travaux

---

1 « L'Architecture feinte est celle qui, par le moyen de la perspective linéaire et des couleurs, imite l'architecture réelle. » *(Encyclopédie méthodique.)*

de la cathédrale de Chartres, commencés depuis 1763; tenant en médiocre estime, comme la plupart des architectes de son école, les chefs-d'œuvre du moyen âge, il consentit à se charger d'une restauration que nous déplorons aujourd'hui. Plusieurs pages *du Vandalisme et du Catholicisme dans l'Art* ont été inspirées à M. de Montalembert par des faits accomplis sous la direction d'hommes distingués, qui avaient suivi les errements de Robert de Cotte, de Soufflot ou de Louis.

Les cathédrales de Paris, de Bordeaux et de Chartres ont subi autant de mutilations de la part d'architectes célèbres que de celle des iconoclastes du XVIe siècle ou de la Révolution [1]; mais, dans les bonnes comme dans les mauvaises choses, il faut laisser à chacun le sien : *cuique suum.*

Il serait donc souverainement injuste de ne pas en appeler de M. l'abbé Bulteau à M. l'abbé Bulteau, mieux renseigné par de nouvelles recherches.

Dans son livre ayant pour titre : *Description de la cathédrale de Chartres* [2], on trouve à l'article *Jubé :* « Cette merveille n'existe plus; à une époque où l'art » païen d'Athènes et de Rome régnait sans conteste, il » fut froidement décidé, par l'évêque et les chanoines, » *suivant l'avis conforme de l'architecte Louis,* que le » jubé disparaîtrait; cet acte de vandalisme s'exécuta » dans la nuit du 24 au 25 avril 1763. Les débris » servirent de gravois pour niveler le sol de la Cathédrale, » et les gracieux bas-reliefs, après avoir été mutilés, firent

---

1 A propos des mutilations de la cathédrale de Chartres, il est juste de rappeler que le conventionnel Sergent Marceau, qui était en même temps un habile graveur, eut assez d'influence pour arrêter le marteau des démolisseurs. (V. *Biographie de Sergent Marceau*, par Noël Parfait.)

2 Chartres, Garnier, 1850. In-8°, p. 135.

» office de dalles pour repaver les trois entrées du » chœur. »

L'accusation relative à Louis n'est pas fondée, puisque l'on peut lire dans un acte conservé aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, Fonds du Chapitre : « La démolition du chœur fut décidée par Brizard » Guillois, architecte du Roi [1]; il fit une visite au jubé » le 12 février 1763, et constata le mauvais état de ce » jubé, et fit un mémoire qui concluait à l'utilité et à la » nécessité d'une démolition. Les conclusions de ce rapport » furent acceptées par Mgr l'Évêque le 23 avril 1763, et » la démolition du jubé commença le 25 dudit mois [2]. » C'est donc Brizard Guillois, ou plutôt le haut clergé chartrain, et non l'architecte Louis, qu'il faut rendre

---

1 Dans les lettres-patentes du Roi, du mois de février 1717, relatives aux statuts et règlements pour l'Académie royale d'Architecture, l'article VI portait : « Le titre d'*Architecte du Roy* appartiendra aux membres des deux classes de notre Académie, à l'exclusion de tous autres; deffendons à tous entrepreneurs, maîtres maçons et autres personnes quelconque de prendre la susdite qualité de nos architectes. » Et cependant Brizard-Guillois, que l'on ne trouve pas sur le tableau des membres de l'Académie, s'était donné ce titre.

2 Voici la curieuse lettre publiée par M. Doublet de Boisthibault, dans la *Revue générale de l'Architecture,* 1849, col. 19.

« *Versailles, 21 avril 1763.*

» *Je suis persuadé, Monsieur, que le Chapitre ne s'est déterminé à la* » *délibération qu'il a prise au sujet du jubé de l'église, qu'après un* » *examen bien réfléchi et sur des raisons décisives; celles que vous me* » *marquez, de la part de la compagnie, me paraissent telles. Aussi, je* » *crois pouvoir consentir aux démolition et suppression de cet ancien* » *monument, et le Chapitre peut y mettre les ouvriers quand il le jugera* » *à propos.*

» *J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Monsieur,* » *votre très humble et très obéissant serviteur.*

» P. A. B., *év. de Chartres.* »

(Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel de Fleury, 1746-80.)

Nota. — La lettre ne porte pas de suscription. Elle nous paraît adressée au chanoine d'Archambault, qui, plus tard, en 1766, avait été commis, « par actes capitulaires, pour arrêter, conjointement avec » l'évêque et l'architecte Louis, le projet de restauration. »

responsable des mutilations de l'ancien jubé de la Cathédrale. « Cette manie, dit l'abbé Bulteau, de détruire » les monuments gothiques était générale au XVIIIe siècle » parmi les membres du clergé. »

Pour mieux appuyer son observation, l'auteur de la monographie de la cathédrale de Chartres reproduit ce passage du livre de M. de Montalembert [1] : « Ils procé- » daient avec une logique désespérante à la destruction » méthodique de tout ce qui devait leur rappeler le mieux » la glorieuse antiquité du culte, dont ils étaient les » ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos églises » antiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué » leur déplorable courage; mais on peut juger de leur » esprit de destruction, par certaines façades et certains » intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est » grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, » barrière admirable entre le saint des saints et le peuple » des fidèles [2]. »

L'œuvre si curieuse des artistes du XIIIe siècle étant abattue, ceux du XVIIIe, généreusement encouragés par le Chapitre, se hâtèrent d'embellir l'église suivant le goût qui régnait alors. Que ce goût ne fût point heureux, cela paraît indiscutable aujourd'hui; mais qu'on ne perde pas de vue qu'en 1763 on était loin des pratiques religieuses du moyen âge; la Pompadour et le style architectural qui porte son nom régnaient partout. Aussi Brizard Guillois renversa-t-il sans scrupule les austères murailles de l'ancien jubé, pour faire place à des œuvres « dépourvues d'expression religieuse et même de la plus vulgaire

---

1 *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'Art*, p. 191 (Éd. de 1839).
2 Cette citation diffère du texte qui se trouve dans les *Œuvres* de M. de Montalembert. Paris, J. Lecoffre, 1861, t. VI, p. 195.

pudeur, » mais qui avaient au moins le mérite d'être conçues dans le caractère du temps.

M. Doublet de Boisthibault a publié en 1849 [1], dans la *Revue générale de l'Architecture*, l'analyse des divers marchés qui furent passés, entre plusieurs artistes et le Chapitre de la cathédrale, pour les travaux du sanctuaire; il donne particulièrement, sur le voyage à Carrare du sculpteur Bridan [2], des détails très minutieux relatifs à l'exploitation des marbres destinés au groupe colossal de l'*Assomption* [3] et à leur coûteux transport jusqu'à Chartres.

Mais de tous ces marchés, celui qui aurait ici le plus d'intérêt n'a pas été publié par M. Doublet de Boisthibault : c'est le traité qui fut passé le 28 janvier 1767 au

---

1 *Description de la cathédrale de Chartres*, p. 137.

2 *Revue générale de l'Architecture et des travaux publics*, 1849, c. 21. On a déjà vu, page 28, que le statuaire Bridan (et non Bridant) était au nombre des camarades de Louis à l'Académie royale de France, à Rome.

3 A propos de ce groupe, qui ne mesure pas moins de six mètres de hauteur sur cinq mètres de largeur, l'admiration des membres du Chapitre ne se contint pas lorsqu'on découvrit, le jour de Pâques 1773, le travail de Bridan. — Aux faits rapportés par MM. Doublet de Boisthibault et l'abbé Bulteau, on peut joindre encore, comme un témoignage de l'assentiment général des hommes du temps, ce que rapporte l'abbé Le Brun, dans son *Almanach des Artistes* de 1776, p. 105. « *Messieurs » du Chapitre de Chartres, désirant exprimer au sieur Bridan combien » ils étoient satisfaits de la beauté et des grâces de l'exécution de ce » groupe, l'un des plus grands que la Sculpture nous ait encore donnés » en marbre, lui a, par un Acte capitulaire, fait présent, l'ouvrage et » ses voyages payés, d'une pension viagère de mille livres, dont cinq » cents livres reversibles à son épouse. Son premier Elève a aussi éprouvé » les largesses d'un Corps qui connoit le prix des talens, et a reçu une » gratification de douze cents livres.*

» *Deux raisons majeures doivent rendre ce Chapitre, non seulement cher » à la Ville de Chartres, mais respectable à tout le monde. La première, » c'est* LA MAGNIFICENCE AVEC LAQUELLE IL DÉCORE SON ÉGLISE; *la seconde » c'est la noblesse et la loyauté avec laquelle il récompense les talens, » fruits de l'étude, que toute la puissance des Empires ne sçauroit donner!* » Voilà ce qu'écrivait en 1776, sur les travaux de la cathédrale de Chartres, un critique d'art des plus érudits et des mieux écoutés!

palais des Tuileries, entre Mgr de Fleury, évêque de Chartres, premier aumônier de la reine, et l'architecte Victor Louis, pour le plan général de la restauration. Par ce traité, Louis s'obligeait à fournir « aux sculpteurs, » doreurs, fondeurs, marbriers, serruriers, appareilleurs, » maçons, tailleurs de pierre et autres artistes, les épures, » profils et modèles nécessaires à ces ouvriers. Onze » mille livres furent promises à l'architecte [1]. »

Il résulte encore de ce marché et de ceux qui furent passés ensuite avec les divers artistes chargés d'exécuter ces plans, que Louis n'exerça qu'une inspection rapide sur l'ensemble de la restauration, et qu'il ne dut faire que de courtes visites à la cathédrale de Chartres; seulement, il est bon de faire observer qu'il ne fut pas étranger au choix des statuaires et de plusieurs habiles ouvriers chargés des travaux du chœur. Ainsi, au statuaire Charles Bridan, il faut ajouter Pierre Berruer, tous deux anciens camarades de Louis à Rome, comme on l'a précédemment indiqué; J.-B. François Hermann, sculpteur-stucateur; Louis Prieur, maître ciseleur-doreur de Paris, et maître Joseph Pérez, serrurier de cette même ville; c'est ce dernier qui fit la grille principale de l'entrée du chœur [2].

Dans les détails qui viennent d'être donnés à propos

---

1 On trouve dans les registres du Chapitre, à la date du mois de juin 1769, un acompte d'honoraires de 3,000 livres signé *Victor Louis*, et le 20 juillet 1773 un autre acompte de 3,000 livres pour dernier paiement des travaux. *(Arch. départ. d'Eure-et-Loir.)*

2 Un projet de grille en fer et cuivre repoussé se trouve encore à Bordeaux, dans la collection des dessins de Louis, que possède M. Legrix de Tustal; sur ce dessin, on remarque au couronnement, dans un cartouche ou sorte d'écusson de forme ovale, une *tunique blanche sur fond d'azur*. Nul doute qu'il ne s'agisse ici de rappeler qu'une des plus précieuses reliques encore en possession de la cathédrale de Chartres est le vêtement appelé *la tunique* et plus tard *la chemise de la bienheureuse*

du traité passé en 1767 au palais des Tuileries et des honoraires alloués à l'architecte, il est essentiel de faire remarquer que sur le traité comme sur la quittance des honoraires, Louis fait précéder son nom patronymique du prénom de Victor, qui remplacera désormais celui de Nicolas.

En 1767, d'autres travaux devaient occuper Louis bien plus sérieusement, non pas en raison de leur importance, mais parce qu'ils faisaient naître pour l'architecte les occasions de se produire fréquemment aux yeux des grands de l'époque, parmi lesquels se distinguait le maréchal de Richelieu. L'artiste surveillait donc avec soin toutes les modifications, tous les embellissements de l'hôtel de ce *héros* ou de ce *tripotier,* comme disait Voltaire, ce que Mme de Genlis n'oublie pas de rappeler dans ses *Mémoires.* L'hôtel du maréchal était situé rue Neuve-Saint-Augustin. En 1769, Louis demeurait non loin de là, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Saint-Roch [1]; il ne s'éloigna plus de ce quartier; il y fit définitivement élection de domicile réel, se rapprocha même de l'hôtel Richelieu et devint une sorte de tenancier du duc, sans doute pour se tenir constamment sous la main de celui qui devait être dès lors son puissant protecteur [2].

Vierge Marie, donnée à l'église de Chartres par Charles le Chauve vers 876. (*Description de la cathédrale de Chartres,* par M. l'abbé Bulteau, p. 163, 164.)

1 Cette indication se trouve sur la quittance des trois mille livres qu'il reçut du chapitre de Chartres en 1769.

2 D'après un ancien plan, que possède, à Bordeaux, M. le comte Alexis de Chasteigner, l'Hôtel de Richelieu avait sa façade principale sur la rue Saint-Augustin; de l'angle de la rue Louis-le-Grand à la fontaine Gaillon s'étendait le mur de clôture de la cour, en avant de l'hôtel dont les dépendances occupaient 3,753 toises 2 pieds, plus 473 toises pour d'autres servitudes et 123 toises appartenant à M. le duc de

Vers la fin de l'année 1767, Louis s'était présenté pour la première fois à l'Académie royale d'Architecture. On en trouve la preuve dans le IXe registre des procès verbaux de cette Compagnie, page 13, où l'on peut lire cette délibération :

« Dans la séance du lundi 7 décembre 1767, l'Académie continua la lecture des mémoires de MM. les Aspirants qui se présentent pour remplir la place qui vacquera, dans la seconde classe de l'Académie, pour la promotion de l'académicien qui montera à la première : MM. Le Doux, Champard, Trouard, Louis, Guillaumot, Dulin, Couture, Chalgrin, Lestrade, Patte, Billaudel, Dumont, ont donné des mémoires simplement ou des mémoires et des desseins.

» L'Académie, d'après la lecture de ces mémoires, a déterminé que ceux qui les lui ont adressés seroient admis à concourir, dans l'élection prochaine, avec les sujets dont elle s'est occupée dans les élections précédentes. »

Le scrutin qui suivit, à peu de jours, cette délibération, ne fut pas favorable à Louis; on verra même, dans la suite, qu'il n'obtint jamais le titre d'académicien de seconde classe et resta dans le groupe des aspirants.

Rappelons que, dans le chapitre précédent, il a été question de plusieurs artistes français occupés à l'embellissement du château royal de Varsovie, et que les travaux étaient exécutés par l'entremise de Louis. Ce doit être surtout grâce à ce rôle d'intermédiaire que les

---

Fronsac; le total de l'îlot avait une superficie de 4,349 toises 8 pieds. A l'extrémité des jardins, vers le boulevard, à l'angle formé par les rues Louis-le-Grand et de la Michodière, était le pavillon de Hanovre. Ce plan porte cette suscription: « *Nous, soussigné, ingénieur géographe* » *du Roy, certifions avoir levé géométriquement le présent plan. En foy* » *de quoi nous avons signé.*

» *Paris le 15 octobre 1781.* » RITTMANN fils. »

La rue du Port-Mahon traverse actuellement dans toute sa longueur le terrain autrefois occupé par l'Hôtel de Richelieu et par ses dépendances.

rapports de Stanislas-Auguste avec son Premier architecte se maintinrent jusqu'en 1768; à cette époque Mme Geoffrin, comme on doit s'en souvenir, demandait au Roi de faire « couler quelques ruisseaux pour arroser » les artistes que Louis avait employés, et qui paraissaient » bien altérés. » Mais il y avait déjà deux ans et plus qu'avait eu lieu le voyage de Varsovie, et, nonobstant quelques échanges de lettres aujourd'hui perdues, l'artiste et le souverain en étaient venus tout naturellement à justifier le joli mot de Mme Geoffrin : *Il ne faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié*[1]. Malgré leur sympathie mutuelle, le Roi, absorbé totalement par les grands événements de son pays, et l'artiste, en quête des circonstances qui lui permettraient de réaliser les conceptions de son génie, s'oublièrent insensiblement, et l'herbe devint de plus en plus touffue sur la voie qui les unissait.

Avant de parler d'un des événements principaux de la vie de Louis et pour terminer l'exposé de son existence laborieuse dans cette première période, nous empruntons aux correspondances et aux gazettes du temps quelques curieux détails sur des faits bien oubliés, mais auxquels l'habile architecte prit une certaine part.

C'est vers 1768 que fut créé à Paris le premier Vauxhall[2], par un nommé Torré. C'est lui qui importa d'Angleterre l'idée de l'établissement de ces fêtes cham-

---

1 *Corresp. inéd.*, Ch. de Moüy, p. 31.

2 *L'Observateur anglois*, etc. Londres, J. Adamson, MDCCLXXXVII, t. II, p. 124.

Vauxhall, Waux-Hall, « lieu public où se donnent des bals, des concerts... Son étymologie anglaise vient de *Hall*, salle, et de *Vaux*, nom d'un particulier qui, le premier, à Londres, fit l'ouverture de ce lieu de réunion. » (Voir Littré, Larousse.)

pêtres lesquelles, sous différents noms, se sont multipliées depuis à l'infini non seulement à Paris, mais dans bien des villes de l'Europe.

Le Vauxhall de Torré était un établissement spécial destiné à des fêtes publiques; il fut ouvert pour la première fois le 6 août 1768, sur le boulevard du Marais, sous le nom de *Fêtes foraines*.

En 1769, l'architecte Le Noir construisit un Vauxhall d'hiver à la foire Saint-Germain, pour les frères Ruggieri [1]. Torré, sur les idées des célèbres artificiers italiens, embellit son premier établissement et le réouvrit le 25 mai 1769, sous le titre définitif de *Wauxhall*. A quelque temps de là s'élevait à son tour, sur les boulevards neufs, le *Colisée,* construit par l'architecte Le Camus, pour y donner des danses, des concerts, des fêtes hydrauliques et pyriques, c'est-à-dire qu'on y faisait jouer les eaux et qu'on y lançait des feux d'artifice [2].

Au moment où se créaient tant d'établissements de réjouissances populaires, la ville de Paris donnait une magnifique fête, le 30 mai 1770, à l'occasion du mariage du Dauphin, depuis Louis XVI; mais cette fête, d'une magnificence inusitée, fut troublée par un effroyable malheur : 132 personnes périrent étouffées par la foule qui se pressait, dans la rue Royale, pour admirer les illuminations de la place Louis XV. Ce grave événement mit la Cour en deuil; mais ce deuil fut de courte durée, puisque, dix jours après, le comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne, donna, en l'honneur de ce

---

1 Claude Ruggieri a publié un *Précis historique sur les fêtes, les spectacles et les réjouissances publiques*, 1830, in-8°.

2 *L'Observateur anglois,* t. II, p. 126.

mariage, une réception splendide dans le Vauxhall du sieur Torré, situé sur le boulevard Saint-Martin. A cette occasion, il y fit construire par Louis une belle salle de bal. Voici, d'après la *Gazette de France,* la description de cette fête, qui eut lieu dans la nuit du 10 au 11 juin : « La plus grande partie des seigneurs et dames de la » cour, les ambassadeurs et ministres étrangers et plu- » sieurs personnes de la haute noblesse s'y rendirent, vers » les sept heures du soir; ils passèrent à neuf heures dans » une galerie qui règne autour du sallon, et d'où ils » virent tirer un feu d'artifice de la composition du sieur » Torré. L'exécution en a parfaitement répondu à la » réputation que cet artificier s'est acquise en ce genre. » Après le feu, toutes les personnes invitées à cette fête » entrèrent dans le sallon de festin; on servit, sur diffé- » rentes tables, un splendide souper, pendant lequel le » sieur Le Berton, l'un des directeurs de l'Académie » royale de Musique, fit exécuter différentes symphonies. » Le souper fut suivi d'un bal masqué qui dura jusqu'au » lendemain, à dix heures du matin. On a généralement » admiré la forme ainsi que la décoration du sallon, qui » a été construit d'après les dessins et sous la direction » du sieur Louis, premier architecte du roi de Pologne. » On a été également satisfait de l'illumination tant » intérieure qu'extérieure. La fête a été exécutée, dans » toutes ses parties, avec autant d'ordre que de goût et » de magnificence [1]. »

A cette description il faut ajouter l'indication d'une gravure peu commune : « *Vue intérieure d'une salle*

---

1 *Gazette de France*, n° 50, du vendredi 22 juin 1770, p. 205. *L'Observateur anglois,* t. II, p. 125, dit, à tort, que ce salon fut construit par l'architecte Gondouin.

» *construite dans le Wauxhall du sieur Torré, pour* » *la fête donnée par Son Excellence Monsieur le* » *comte de Fuentes, grand d'Espagne de la première* » *classe, chevalier de la Toison d'Or et du Saint-Esprit,* » *président du Conseil des ordres, gentilhomme de la* » *Chambre de S. M. Catholique et son ambassadeur* » *extraordinaire et plénipotentiaire auprès de S. M.* » *Très Chrétienne, à l'occasion du mariage de M. le* » *Dauphin, par M. Louis, architecte du roy de Pologne* » *et ancien pensionnaire du Roy.* »

Cette gravure est signée par C. Poulleau, excellent graveur d'architecture, et qui paraît mériter la première place dans ce genre utile, disait l'abbé Le Brun *(Almanach des Artistes,* 1776, p. 181.)

C'est à l'occasion de ce salon de bal que Louis fit l'application d'un nouveau système d'éclairage, « en » cachant, sur la corniche, des lumières artificielles qui » éclairaient le plafond par les rayons nombreux d'une » clarté directe. » Millin, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts,* affirme que cet essai eut beaucoup de succès.

L'abbé Le Brun, à propos des monuments élevés de son vivant par des architectes en renom, ne cite que Soufflot, Antoine et Gondouin pour le Panthéon, l'Hôtel des Monnaies et l'École de Chirurgie; il parle aussi de Hélin, le camarade du voyage de Rome, en 1756, qui fit construire l'église de la Visitation du faubourg Saint Germain et celle de la Chartreuse de Gayon; mais à propos des restaurations de la cathédrale de Chartres il n'est question que du statuaire Bridan. Ce silence absolu sur les travaux de Louis permet de croire qu'il n'avait pas encore pris part à des entreprises importantes. Contrairement aux faits avancés par M. Detche-

verry [1], le théâtre de Bordeaux fut sa première œuvre : ce fut celle d'un maître. Est-ce qu'il n'en a pas été de même de notre temps ?

Avant de faire le récit de la construction de ce beau monument, de cette longue et bien curieuse histoire, terminons ce chapitre par la mention d'un événement important qui se produisit dans la vie intime de Louis, c'est-à-dire son mariage avec Mlle Marie-Emmanuelle Bayon.

Il doit paraître bien extraordinaire qu'à l'égard d'un homme si remarquable, presque notre contemporain, les dates exactes de sa naissance et de sa mort aient été présentées d'une façon douteuse jusqu'à ces derniers temps. En ce qui concerne son mariage et ses alliances de famille, tout reste encore dans un demi-jour, malgré d'incessantes recherches ; mais nous ne désespérons pas de tout éclaircir avant l'achèvement de ce livre. Selon les notes manuscrites de M. Vaudoyer, Louis se serait marié en 1765. Cette date est erronée, puisque Mme de Genlis, dans ses *Mémoires,* nous fait un portrait fort séduisant de Mlle Bayon, future femme de l'architecte, et qui possédait un grand talent de musicienne. Voici comment s'exprime Mme de Genlis [2] :

« Je m'amusai aussi beaucoup chez moi cet hiver (1767);
» mon salon étoit fort grand; nous y jouâmes non
» seulement des proverbes, mais un opéra-comique dont

---

1 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 51.

2 *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis,* 1825, t. I, p. 357. Mme de Genlis écrit à tort *Baillon.* Nous avons constaté au bas de deux lettres autographes, en possession de notre ami M. Charles Durand, architecte à Bordeaux, que le nom de Mme Louis était *Bayon.* Ces lettres ont été publiées par M. C. Durand, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1879, p. 156.

» mon amie, Mlle Baillon (depuis Mme Louis, femme du
» fameux architecte), fit la musique. M. de Sauvigny
» avoit fait les paroles, et un rôle pour moi, dans lequel
» je jouais de la harpe, de la guitare et de la musette.
» Nous jouâmes aussi une jolie comédie, intitulée *l'Avare
» amoureux*. Mlle Baillon étoit une charmante jeune
» personne, jolie, douce, modeste, sage, spirituelle, jouant
» du piano de la première force, composant à merveille
» et avec une étonnante facilité; elle a fait un opéra
» comique, *Fleur d'Épine,* qui fut joué avec succès; il
» en auroit eu davantage si les paroles eussent été
» meilleures, mais le poëte avait absolument gâté ce
» charmant conte d'Hamilton [1]. Nos petites représenta-
» tions, exécutées entre des paravents, finissoient toujours
» par une musique délicieuse, dont le fameux Cramer,
» qui passa cet hiver à Paris, étoit le premier violon et
» le plus parfait que j'aie entendu, et Jarnovitz le second;
» Duport y jouait du violoncelle, Mlle Baillon du piano,
» moi j'y chantois et j'y jouois de la harpe; Friseri, qui,
» quoique aveugle, jouoit de la mandoline d'une manière
» surprenante, y venoit aussi, ainsi qu'Albanèze, le chan-
» teur italien. Nos acteurs de proverbes et de comédies
» étoient le comte d'Albaret, Coqueley, le président de
» Périgny (ce qu'il y avoit de plus célèbre en hommes

---

1 *L'Almanach des Muses*, 1777, p. 291, cite au nombre des ouvrages qui ont paru dans l'année 1776 : *Fleur d'Épine,* comédie en deux actes mêlée d'ariettes, tirée d'Hamilton par M. de V*** (Feu M. l'abbé de Voisenon), représentée aux Italiens le 22 août 1776. (Dorigny, *Annales du Théâtre italien,* dit le 19 août.)

On trouve dans la *Correspondance secrète, politique et littéraire,* Londres, J. Adamson 1787, t. III, p. 273 : « J'ai assisté, Monsieur, à la première représentation de *Fleur d'Epine,* fruit monstrueux des travaux réunis de MM. Cagliava, Anseaume et Saussaye, qui ont cherché à donner une forme à quelques fragmens trouvés dans les papiers de l'abbé de Voisenon. » Suit une analyse très détaillée de l'opéra de Mme Louis.

» pour les proverbes); en femmes, Mme la marquise de » Rancé, Mlle Baillon et moi. Nous avions pour specta- » teurs une quinzaine de personnes. » Mme de Genlis en nomme onze : M. de Sauvigny, l'abbé Arnaud, les chevaliers de Talleyrand et de Barbantane, M. de Vérac, sa femme, le comte et la comtesse de Brancas, M. et Mme de Custines et leur beau-frère. Parmi les quatre autres non désignées, Louis ne se trouvait-il pas?

Une jeune fille si accomplie, si recherchée dans le monde élégant et ami des arts, dut être bientôt remarquée par notre architecte, de même que ce dernier, qui avait déjà donné des espérances d'un beau talent, fut accepté par Mlle Bayon; c'étaient deux artistes d'élite et leur union nous paraît inspirée par le choix le plus naturel.

Ici doivent prendre place les renseignements, fort peu nombreux malheureusement, que nous avons recueillis sur la femme si digne d'unir son existence à celle de l'homme qui est le sujet principal de ce livre.

Aux notes sur Mme Louis, publiées par F.-J. Fétis dans la *Biographie universelle des Musiciens* [1], il faut ajouter quelques indications omises dans cet ouvrage. D'après un acte authentique daté du 11 janvier 1779 Louis était marié en 1771; cela ressort clairement des termes ci-après d'une procuration passée devant Me Banchereau, notaire à Bordeaux. Dans cet acte « Victor Louis et sa femme Emmanuelle Bayon, domi- » ciliés vis-à-vis la nouvelle salle de spectacle, paroisse » Saint-Mexant, donnent qualité à Jacques Bayon,

---

1 *Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique,* par F.-J. Fétis. Bruxelles, Méline Cans et Cie, MDCCCXL, in-8°, t. VI, p. 188.

» bourgeois de Paris, y demeurant, pour emprunter
» 14,000 livres pour être employées au remboursement
» d'autant de la somme de 65,025 livres que lesdits
» époux Louis doivent à François-Pierre De Lay de La
» Garde, chevalier, conseiller du roi, suivant contrat
» d'obligation passé devant Me Le Pot, d'Auteuil, le
» 13 août 1771, et ce par privilége sur une maison à
» Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, pour payer pareille
» somme due à M. le comte de Varax, pour sa moitié
» dans le prix moyennant lequel M. Louis s'est rendu
» adjudicataire, au Chatelet, le 9 juin 1770 [1]. »

Cet acte et les lignes empruntées à Mme de Genlis permettent donc d'établir que le mariage de Louis dut avoir lieu de 1768 à 1770. Cette procuration fait aussi connaître un bourgeois de Paris, Jacques Bayon, qui était vraisemblablement un proche parent de Marie Emmanuelle Bayon.

Louis vint à Bordeaux pour la première fois vers la fin de l'année 1773, mais il y vint seul [2]; sa femme ne dut quitter Paris que lors de la reprise des travaux de la nouvelle salle de spectacle, c'est-à-dire postérieurement à l'arrêt du 7 mars 1775, alors que le maître de l'œuvre voulut suivre pas à pas la direction de cette vaste et difficile entreprise. L'architecte habita d'abord l'Hôtel du Gouvernement, rue Porte-Dijeaux [3], sous le même

---

1 Le comte Varax et Louis avaient fait construire ladite maison sur un terrain acquis par moitié. La quittance de cette somme fut passée devant Me Le Pot, le 14 août 1772. (Extrait des minutes de Me Crémière, notaire à Bordeaux.)

2 « Le sieur Louis a sa famille à Paris ; il y tient une maison. » (Extrait d'un *Mémoire* de Louis, daté de 1774, publié par M. Detcheverry, *Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 73.)

3 Ancien hôtel de Nesmond, destiné au logement du maire et qui avait été échangé, par acte du 29 avril 1662, contre l'ancienne *Mairerie*

toit que le maréchal de Richelieu. Plus tard, vers la fin de l'année 1776, après son grand succès au Théâtre Italien, comme compositeur, Mme Louis rejoignit son mari, et l'on a vu, par l'extrait de la procuration citée plus haut, que les époux Louis demeuraient en 1779 vis-à-vis la nouvelle salle de spectacle. Là, suivant M. Gaullieur l'Hardy, « au rapport des gens qui » fréquentaient cette maison si honorablement tenue, » Mme Louis, femme d'infiniment d'esprit et d'une grande » beauté, savait en faire les honneurs avec un charme » attractif et une amabilité qui en faisaient rechercher » avec empressement la fréquentation par tout ce que » la ville offrait de distingué [1]. »

En 1777, Jean-Baptiste Robin, dont il sera question dans les travaux de décoration de la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux, avait peint le *portrait de Mme Louis,* faisant de la musique; il l'exposa à Paris, où l'année précédente elle avait fait représenter son opéra de *Fleur d'Épine.*

D'après les notes manuscrites de M. Laboubée [2], à la bibliothèque de Bordeaux, deux opéras de Mme Louis auraient été joués dans cette ville; ce serait alors dans son salon ou dans celui de l'Intendant, car l'inventaire

---

située rue des Ayres, au lieu où se voit aujourd'hui l'église Saint-Paul. (*L'église Saint-Paul, ancienne église de la maison professe des Jésuites de Bordeaux*, p. 9.) « La Mairerie nouvelle fut à peine visitée par quel- » ques-uns de ses hôtes naturels, qui alors ne mettaient guère plus les » pieds dans la ville. Elle fut généralement occupée par les gouverneurs » et les commandants de la Guyenne, de sorte qu'on l'appela bientôt » l'*Hôtel du Gouvernement.* » (H. Barckhausen. *Essai sur l'Administration municipale de Bordeaux sous l'ancien régime.* Bordeaux, Gounouilhou, 1878, in-4°, p. 23.)

1 *Portefeuille ichnographique de V. Louis,* p. 32.

2 *Notes recueillies pour la bibliothèque de Guyenne, etc.*, par M. Laboubée, t. VIII, p. 185.

si précieux rédigé par Lecouvreur [1] ne donne pas l'indication de ces deux pièces musicales, pas plus que celle de l'opéra de *Fleur d'Épine,* qui avait été composé pour une société particulière, mais qui fut jugé digne d'être représenté sur le théâtre Favart [2].

Dans la correspondance de l'architecte Louis qu'on peut parcourir aux *Archives départementales de la Gironde,* jamais il n'est question de sa femme; cette correspondance, il est vrai, n'est relative qu'aux travaux du Théâtre. Mais il existe, à Bordeaux, deux lettres de Mme Louis, adressées à Gabriel Durand, qui fut le collaborateur et l'ami du grand architecte. Ces lettres sont datées de Paris 1786; elles permettent de constater un intérieur parfaitement uni, et montrent les deux époux désolés de la non réussite de leur neveu Duval [3].

M. Fétis, que nous avons déjà cité, dit : « La Révo- » lution de 1789 ayant obligé M. Louis à sortir de » France à cause de ses fonctions dans les bâtiments de » la liste civile, sa femme le suivit dans l'émigration. On » ignore quelle a été sa destinée depuis lors. » Nous l'ignorons aussi nous-même; seulement, il est constant qu'elle a survécu à son mari, puisque dans l'*Almanach des Spectacles* pour l'an 1801, « contenant une liste » des musiciens vivants qui ont travaillé pour l'opéra » ou pour les autres spectacles, » on lit, page 167 :

---

1 Gaussens, dit Lecouvreur, mort subitement à Bordeaux le 15 octobre 1800; il remplissait les rôles à manteaux et de financiers, et tenait note chaque jour des pièces qui se donnaient au théâtre et des débuts qui avaient lieu. Cet inventaire commence en 1772 et se continue jusqu'en 1799. Voir à la *Bibliothèque de Bordeaux,* Fonds Clouzet.

2 *Dictionnaire historique des Musiciens.* Paris, Chimprot, 1817, t. I, p. 429.

3 Duval, neveu de Louis, faisait partie des bureaux de son oncle lors de l'affaire des terrains du Château-Trompette. (Note de M. Ch. Durand).

« Mme Louis, au théâtre de la rue Favart, » et l'année précédente, le 2 juillet 1800, était mort l'éminent architecte.

Il résulte des faits exposés ci-dessus, qu'on a fort peu de renseignements sur Mme Louis, et cependant nous supposons qu'il doit se trouver, au moins dans quelques feuilles oubliées de *Revues,* de gazettes ou de journaux, une courte notice sur cette femme distinguée qui dès 1776 motivait ces lignes dans la *Correspondance secrète :* « On prépare aux Italiens *Fleur d'Épine,* » ouvrage posthume de l'abbé de Voisenon, mis en » musique par Mme Louis, femme de l'architecte du roi » de Pologne et déjà célèbre sous le nom de Mlle Bayon » par ses talents en musique. C'est elle qui a mis à la » mode le *forte-piano,* instrument qui a maintenant la » plus grande vogue [1]. »

Telles sont les notes biographiques que nous avons pu recueillir jusqu'ici sur une femme qui, par son talent et son illustre alliance, a bien le droit de voir son souvenir inscrit sur le livre d'or des artistes français.

---

1 « En 1776, MM. Erard frères fabriquèrent les premiers instruments de cette espèce qui aient été construits en France. » *Dictionnaire de Musique,* par le Dr Lichtenthal. Paris, Troupenas, 1839, in-8°, t. II, p. 177.



ÉLÉVATION GÉOMETRALE DE LA PRINCIPALE ENTREE

VI

PRÉLIMINAIRES DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE DE BORDEAUX

(1755-1774)

De tous les monuments de Bordeaux, il n'en est point dont la construction ait causé tant d'ennuis, tant de poignantes douleurs que celle de son théâtre. Cet édifice, qui par son caractère doit indiquer le temple des fêtes et des plaisirs; qui par sa destination doit, suivant la devise bien connue, *châtier les mœurs en riant,* ne fut qu'un sujet d'inquiétudes, de peines et de déboires pour tous ceux qui prirent une part active à sa perfection. Que de larmes a fait verser ce monument couronné par les Jeux et les Ris, les Muses et les Grâces!

La table bibliographique mise à la fin de ce livre nommera les chroniqueurs, les historiens ou les simples annotateurs des faits se rapportant au théâtre de Bordeaux. Malgré ces nombreux travaux, ouvrier de la dernière heure, nous avons suivi les sillons parcourus par nos devanciers, pour recueillir les incidents inédits relatifs à ce chef-d'œuvre ou concernant le maître qui l'a créé.

Afin de mieux exposer l'historique de ce grand et beau travail et toutes les compétitions qu'il fit naître, il est nécessaire de prendre les choses d'un peu loin.

En 1755, alors que M. de Tourny[1] était intendant de

---

1 Tourny (Claude-Louis-Urbain-Aubert, marquis de), né aux Andelys (Eure) vers 1690. Après avoir été maître des requêtes au Parlement de Paris, intendant de la généralité de Limoges, il fut nommé intendant

la généralité de Bordeaux, un violent incendie se déclara pendant la nuit du dimanche 28 au lundi 29 décembre, et consuma la salle de spectacle, alors comprise dans les dépendances du vieil Hôtel de Ville[2], dont il ne reste plus aujourd'hui que le beffroi, vulgairement appelé : *La Grosse Cloche.*

Voici, d'après une lettre de M. de Tourny, le récit de cet événement, récit qui prouvera que les rapports des membres de la municipalité bordelaise avec les représentants de l'autorité royale n'étaient pas en ce temps d'une grande cordialité.

Lettre de M. de Tourny à M. le comte d'Hérouville, à Montauban [3].

[Bordeaux] « Du 29 décembre 1755.

» Nous venons, Monsieur, d'essuier icy l'accident du feu; la salle » de spectacle a été entièrement consummée avec differens bati-

---

de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, où il arriva le 31 août 1743, et qu'il administra jusqu'au mois de juin 1757; il mourut à Paris en 1761. Son souvenir est impérissable à Bordeaux. Voir : Indications des notes bibliographiques données par L. Lamothe dans ses *Notes pour servir à la biographie des hommes utiles ou célèbres de la ville de Bordeaux, etc.*, auxquelles il faut ajouter : *Eloge de Tourny*, par J.-F. L'Hospital. Bordeaux, J. Foulquier, in-8°, 44 p.; les notes manuscrites de M. Laboubée, Vol. 12, p. 5, et les documents de la Soc. des *Arch. hist. de la Gironde.* La statue de Tourny, par Raggi, fut inaugurée à Bordeaux, sur la place Saint-Germain, le 25 août 1825.

2 Voir : « *Arrêt du Conseil d'État du 23 septembre 1755*, qui autorise la réédification de l'Hôtel de Ville. *Plan général du projet du nouvel Hôtel de Ville de Bordeaux avec piqure* (sic) *de l'ancien.* » Sur ce plan est indiquée la salle de spectacle, à l'alignement des tours qui bordaient le fossé. Enfin, plusieurs plans et de nombreux dessins relatifs à la reconstruction de cet Hôtel et du Collège de Guienne, qui s'étendaient de la rue Saint-James à la rue Sainte-Catherine, sont conservés aux Archives départementales de la Gironde, *Fonds de l'Intendance*, série C, portefeuilles nos 1179 à 1181. Les Archives municipales possèdent aussi de curieux documents inconnus ou négligés par tous les historiens bordelais. Voir série DD, carton 173.

3 Hérouville (Antoine de Ricouart, comte d'), né à Paris en 1713, mort en 1782. Lieutenant général et commandant en chef de la province de Guienne; il arriva de Paris à Bordeaux le 19 juin 1755, et se trouvait

» mens qui l'avoisinoient, et la charpente des deux tours d'auprès, » sans qu'au surplus les autres batimens, qui constituent le » principal de l'Hôtel de ville, aient souffert. On a eu longtemps » à craindre que l'incendie ne se communiquat aux maisons de » droite et de gauche de la rue Saint-Jâmes. Il eut été alors » terrible, et l'on n'eut pu l'empêcher de s'étendre dans l'inté- » rieur de la ville qu'en se déterminant à sacrifier beaucoup.

» Je ne trouve pas bien éclairci en quel endroit positivement » le feu a commencé, encore moins par la faute de qui. On sçait » seulement qu'après avoir fait du progrès dans la Salle, sans » qu'on s'en soit aperçu, il a tout d'un coup éclaté au dehors » avec grande vivacité, un peu avant deux heures après minuit.

» Croiriez-vous, Monsieur, que je n'en ai point été averti de la » part de l'Hôtel de ville, de façon que je ne m'y serois pas trouvé » si le bruit de la Cloche, qui se sonne dans ces occasions, ne » m'avoist réveillé sur les trois heures. J'appelai mon valet de » chambre et fis lever plusieurs de mes gens, que j'envoyai savoir » ce que c'étoit; m'ayant rapporté que toute la Salle étoit en feu » et que les toits des tours brûloient, je fus bientôt habillé et » mes chevaux mis pour m'y rendre; il étoit alors trois heures » et demie.

» Quand j'ai reproché aux jurats [1] combien ils avoient eu tort » de ne m'avoir point fait avertir du commencement, ils m'ont » dit qu'ils ne l'avoient point été eux-mêmes que par la Cloche,

---

vers la fin de l'année à Montauban, en tournée d'inspection. De retour à Bordeaux le 25 janvier 1756, il alla rendre visite aux jurats et voulut voir les ravages de l'incendie du 28 décembre 1755.

D'après des documents conservés aux *Archives municipales de Bordeaux,* série JJ, carton n° 365, le comte d'Hérouville quitta le commandement de la Guienne en 1757; il eut pour successeur le maréchal comte de Thomond, arrivé à Bordeaux le 31 août, même année.

1 Les jurats étaient les conseillers du sous-maire et constituaient avec lui l'administration municipale. On suppose que les jurats ou prud'hommes, ailleurs désignés sous les noms de jurés, capitouls, consuls, échevins, existaient déjà sous la reine Éléonore de Guyenne, au XIIe siècle. A l'époque où nous sommes, l'administration municipale se composait d'un maire perpétuel, nommé par le Roi, en résidence fixe à Paris, d'un sous-maire ou lieutenant de maire, de six jurats, d'un procureur syndic, d'un clerc secrétaire de la ville et d'un trésorier. (Voir : *Variétés Bordeloises,* t. I, art. 17. — *Recherches historiques sur l'office de maire de Bordeaux,* par Marie de Saint-Georges de Montmerci, 1785. — *Essai sur l'administration municipale de Bordeaux, sous l'ancien régime,* par M. H. Barckhausen, 1878, p. 11.)

» et que ceux d'entr'eux qui étoient avant moy, ne faisoient que » d'arriver. Il y en a eu même deux qui n'ont pas paru.

» Vous entendez, Monsieur, que si cela les excusoit envers » moy, combien peu cela faisoit le même effet envers la chose, car » que penser de la garde qui étoit là !

» Il a péri, dans cette incendie, beaucoup de papiers anciens du » greffe civil et criminel et des titres de la comté d'Ornon, une » seigneurie de la ville. Les jurats sont bien en faute en cela, car » ces papiers et titres ne devoient pas être où ils ont été brûlés, » par plusieurs raisons, et notamment aux termes d'un arrêt du » Conseil rendu depuis cinq ans pour l'Hôtel de ville de Bordeaux.

» Je ne sache point qu'il soit arrivé d'accident à personne, si » ce n'est à moy et c'est peu de chose; ayant plus d'attention de » regarder en l'air, pour éviter ce qui pourroit tomber, qu'à mes » pieds pour les bien placer, je donnai contre une grosse pierre, » qui me fit tomber; j'en ai la jambe écorchée au dessus de l'os; » quelques pansements d'eau de boule la guériroient en peu de » jours.

» J'estime la perte de l'Hôtel de Ville en ce jour, ou plutôt en » cette nuit, du samedy au dimanche, de 100 à 120,000 liv.

» Je ne la regretterois pas tant, si le mal étoit tombé sur les » bâtimens de l'Hôtel de ville, car dans mon projet du nouvel » Hôtel, ces bâtimens devroient être bientot démolis [1] et la salle » de spectacle subsister encore 9 ou 10 ans.

» Du côté où étoit le feu, il menaçoit beaucoup les prisons » qu'il a même endommagées; on a eu soin d'en faire sortir les » prisonniers, sans qu'il s'en soit évadé; c'est ce que les jurats » ont fait de mieux dans ces malheureuses circonstances, où on » peut dire que l'ordre et la police ont manqué de tous côtés, à » commencer par la visite de la salle qui se devoit faire toutes les » nuits à 10 heures et à minuit et qui ne se faisoit point.

» Vous serez, Monsieur, peut-être étonné que dans tout cela » je ne vous parle point de M. Letellier [2]. Il y a bien manqué; il

---

1 *Registres de la Jurade* : Délibération du 11 décembre 1753, rapportée dans la séance du 4 décembre 1755, f° 67. *(Archives municipales de Bordeaux.)*

Extrait des Registres du Conseil d'Etat concernant la reconstruction de l'Hôtel de Ville et du Collège de Guienne, du 23 septembre 1755, in-4° sans nom d'imprimeur.

2 Letellier (Cosme-Henry), écuyer, chevalier de Saint-Louis, inspecteur du port de Bordeaux; il était alors occupé à rétablir et à mettre en

» étoit allé en Médoc, d'où il n'est revenu que hier au soir; je » suis sûr que s'il s'y étoit trouvé, les couvertures en forme » piramidale des tours n'auroient point été consummées, le feu ne » s'y étant porté que par une étincelle ou flammèche qui s'attacha » à un pan de vieux bois découvert; il fut une demi-heure ou » trois quarts d'heure à ne faire qu'un très petit progrès, qu'une » cruche d'eau auroit pu arrêter avant d'entâmer la couverture; » ce fut ensuite de là qu'on eut grandement à craindre pour la » rue Saint-Jâmes, par la chûte des bois embrasés du haut de » la charpente sur la maison de cette rue; l'église de Saint-Éloy » qui est voisine à y toucher, fut aussi fort en danger; on en » retira le Saint-Sacrement, mais elle n'a pour ainsi dire aucun » dommage.....

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, » votre très humble et très dévoué serviteur.

» TOURNY[1]. »

A la suite de cet événement, on dut se préoccuper de la construction d'une nouvelle salle de spectacle, et c'est à ce propos qu'un dissentiment des plus vifs éclata entre la Jurade et l'Intendance. Le Parlement prit le parti des jurats et les contrôleurs généraux soutinrent les intendants; quant au maréchal de Richelieu[2], son

---

état les batteries du Médoc. « Tout le monde sçait qu'aux incendies il a couru risque, par trois différentes fois, de perdre la vie. » (Extrait d'un *Mémoire* présenté aux Jurats en 1757, dans lequel se trouvent relatés les états de service de Letellier : *Arch. dép.*, carton 1182.)

1 *Arch. dép.*, Fonds de l'Intendance, série C, 1206-1207.

2 Richelieu (Louis-François-Armand Du Plessis, duc de), né le 13 mars 1695, maréchal en 1748, fit son entrée à Bordeaux, en qualité de gouverneur de la Haute et Basse Guienne, le dimanche 4 juin 1758; mais sa nomination remontait au 4 décembre 1755. On lit dans les *Registres de la Jurade de Bordeaux,* 1755-1756, p. 58, la copie de la lettre que le maréchal écrivait aux jurats le 2 novembre 1755, pour les remercier des compliments qu'ils lui avaient adressés (par anticipation, en apprenant les projets du Roi). Le maréchal avait alors soixante ans; il était l'un des quatre premiers gentilshommes de la Chambre qui, sous l'ancien régime, avaient la direction suprême des Théâtres; cela explique le passage d'une lettre écrite en 1768 par l'intendant Bertin : « *C'est M. le maréchal de Richelieu qui se mêle de tout ce qui regarde le spectacle.* » Il faisait de fréquentes absences de son gouvernement, et, à ce propos, l'on ne peut mieux

influence se porta suivant son caprice ou ses intérêts. Ce fut une lutte vigoureuse où devaient sombrer les pouvoirs municipaux, et le dernier mot rester à l'administration centrale. Ce qui allait se passer à Bordeaux était du reste à l'unisson de ce qui se passait alors dans toute la France.

Les intendants de justice, police et finances, ces petits vice-rois[1] institués par l'autorité souveraine, avaient pour but de concentrer dans les mains de l'État tous les rouages administratifs; c'est-à-dire qu'en 1755 on marchait activement vers la réalisation d'une idée politique conçue par Louis XI, soutenue par le grand cardinal, pratiquée par Louis XIV et réalisée définitivement en 1789 : la centralisation[2].

---

peindre l'aplatissement de bien des gens de cette époque qu'en reproduisant cet extrait du premier journal de Bordeaux annonçant le retour du maréchal : « *Mgr le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de cette » province, absent depuis deux mois, a honoré le spectacle de sa présence; » il a reparu aussi désiré que l'astre vivifiant, qui, après une longue » absence, rend par son retour l'âme, le plaisir et la joie à toute la » nature.* » (Recueil des annonces, affiches et avis divers pour la ville de Bordeaux, jeudi 27 septembre 1759, p. 155.) L'Hôtel du gouvernement était situé rue Porte-Dijeaux, longeant la rue Saint-Paul; une partie de cet Hôtel sert aujourd'hui de Palais archiépiscopal. (Voir, pour la nomination du Maréchal et les détails de son entrée à Bordeaux, *Arch. départ.*, série C, Entrée des gouverneurs.)

1 « Un intendant est un commissaire de la Cour, départi dans une province ou généralité, pour y faire exécuter ses ordres. Et comme ils sont souvent illégaux, oppressifs, ces messieurs sont, dit-on, en général fort détestés, d'autant plus qu'ils remplissent presque tous leur mission avec beaucoup de dureté et d'insolence, qu'ils se donnent des airs (ils exigent qu'on les appelle Monseigneur dans les placets qu'on leur présente), affectent le despotisme et croyent ainsi se rendre plus agréables au gouvernement; en un mot, ce sont de petits tyrans subalternes qui s'exercent à le devenir en grand. » (*L'Espion anglois*, t. I, p. 356.)

2 Il existe aux Archives municipales de Bordeaux un mémoire des jurats adressé à M. le Contrôleur général des Finances, dans lequel ils exposent en termes pleins d'énergie et de dignité leurs droits à l'administration de la ville, en se plaignant de « l'affectation de M. de Tourny à les assimiler aux jurats des bourgs et des paroisses, dans les projets d'arrêts qu'il a présentés au Conseil et dans les ordonnances qu'il vient de rendre. » (*Arch. mun.*, série DD, nº 174.)

Revenons au projet d'un théâtre à Bordeaux, en donnant quelques lignes d'une lettre des jurats, du 7 janvier 1756, adressée à M. de Tourny :

« ..... On nous proposa, de votre part, l'extrémité des Fossés » des Tanneurs pour y établir la salle provisionnelle. Nous y » acquiessames sur le champ. Depuis ce temps, il n'y a pas eu de » jour qu'on n'ait proposé quelqu'autre terrain. Aucune de ces » propositions n'a éprouvé de notre part la plus légère résistance. » On a proposé successivement la place du Marché-Royal, un » emplacement hors les allées de Tourny, le vuide des bâtiments » à construire à la suite de ceux qui bordent cette promenade, » l'extrémité de l'allée du Chapeau-Rouge, près la porte Médoc, » avec un triangle formé par des arbres, les fossés du Chapeau-» Rouge, un terrain dans l'esplanade du Château, joignant la » Porte-Dauphine, un autre sur les Fossés des Salinières, près la » maison seule, celui du sieur abbé Roche, rue Leyteyre, enfin » le jardin immense de M. D'Arche, qu'il a bien voulu consentir » de céder pour cet usage [1].

» Nous avons successivement approuvé tous ces emplacements » et nous avons eu l'honneur de vous les faire proposer par des » commissaires [2]. »

Si de grandes difficultés se présentaient pour le choix d'un emplacement nouveau, elles n'étaient pas moindres pour la reconstruction d'une salle provisoire sur les ruines de l'ancienne; les jurats, dans leur lettre à M. de Tourny, exposaient avec beaucoup de détails l'embarras dans lequel ils étaient.

Sur les dix emplacements qui furent proposés en 1756,

---

1 L'hôtel de M. François Benoist D'Arche, écuyer et jurat de Bordeaux installé le 30 août 1768, était rue du Mirail, à la suite de la chapelle Saint-Jacques et avait une issue rue Leyteire; entre ces deux rues s'étendait un vaste jardin, qui longerait actuellement, au midi, le prolongement de la rue Saint-François, déjà projeté par M. de Tourny. (*Arch. dép.*, Fonds de l'Intendance, carton 1180.)

2 *Fonds de l'Intendance,* 1206-1207.

cinq, comme on a pu le constater, avoisinaient le lieu définitivement adopté pour la construction de la Salle de Louis; mais, comme il ne s'agissait après tout que de construire à la hâte et provisoirement, en attendant mieux, « par une délibération du 7 mai 1756, il fut » permis au sieur Gaëtan Camagne, concierge et peintre » de décors de l'ancienne salle, de faire construire, à ses » frais et dépens, une salle de spectacle, suivant le plan » présenté à M. de Tourny, sur le terrain d'une ancienne » corderie, située près la Porte Dauphine, entre le mur » de ville et celui des pères Récollets[1]. »

L'établissement d'un théâtre provisoire n'empêchait pas les jurats de se préoccuper d'en ériger un autre digne d'une ville que d'immenses travaux venaient de transformer[2]. Malheureusement l'état des finances était

---

1 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 24. — D'après M. Detcheverry le Théâtre français a été construit en 1800, sur le derrière de l'emplacement qu'occupait cette salle. (*Ibid.*, p. 25.) Divers documents déposés aux Archives municipales confirment cette indication. Cette autorisation des jurats en faveur de Camagne Gaëtan, ou *Gajetan,* trouve son explication dans cette autre lettre de M. de Tourny au comte d'Hérouville, datée du 5 janvier 1756 : « *La cause de l'incendie* [du 28 décembre 1755] » *est expliquée : Les jurats avaient permis à un nommé Gajetan, peintre* » *et faisant commerce de marchandises d'épiceries les plus inflammables,* » *d'établir son atelier dans une pièce joignant la salle de spectacle. Ce* » *Gajetan était l'homme affidé des jurats, ou plutôt du procureur sindic* » (alors M. Thibault) *qui, dans toutes leurs démarches, tantôt à décou-* » *vert, tantôt secrètes, pour obtenir les privilèges de l'opéra et de la* » *comédie, leur a servi de prête-nom.* » Le droit de conférer le privilège des représentations était en possession des jurats; mais, en 1720, le duc d'Orléans, régent du royaume, et plus tard le maréchal de Richelieu, disposèrent de ce privilège. (Voir Detcheverry, p. 29 et 30.)

2 La splendeur de Bordeaux ne remonte pas au delà du règne de Louis XV. Antérieurement la ville et les faubourgs étaient enserrés de murailles en ruines, bordées de fossés et de marais infects, d'où provenaient ces violentes et périodiques épidémies dont il suffira de citer celles de 1546, 1585, 1604 et 1629. Bordeaux doit toutes ses magnificences monumentales et les dispositions grandioses de son plan à l'administration des intendants et particulièrement à François Boucher (1720-1743), Aubert de Tourny (1743-1758), Dupré de Saint-Maur (1776-

peu prospère, et la reconstruction du vieil Hôtel municipal, mise à l'étude depuis plusieurs années, devenait de plus en plus urgente.

Dans ce but, un emprunt de six cent mille livres venait d'être fait à Gênes, et Richard-François Bonfin [1], qui était alors l'architecte et l'ingénieur de la ville, se préparait activement à l'édification de cet hôtel. Toutefois, il n'était pas le seul qui travaillât à dresser les plans du nouvel édifice, puisque, dans la séance de la jurade du 19 août 1769, cinq projets avaient été présentés; en voici les auteurs [2] : 1° Portier, venu à Bordeaux pour diriger les grands travaux de la façade du port, et qui avait déjà soumis un projet adopté en 1755; 2° Gabriel, l'auteur du Garde-Meuble à Paris et le collaborateur de son père pour les constructions des hôtels de la place Royale à Bordeaux; 3° Bousignon ou Bouzigon, architecte bordelais, qui avait construit la salle de spectacle incendiée en 1755; 4° Soufflot, l'auteur du Panthéon et du théâtre de Lyon; 5° Bonfin, l'architecte de l'administration municipale. Le plan de ce dernier fut choisi et proposé à l'approbation du Roi; mais ce plan n'était

---

1785). A l'époque où nous sommes apparaissaient dans toute leur fraîcheur les édifices, les places et les rues qui venaient de s'élever sous l'habile direction et la haute influence de Gabriel fils.

1 Bonfin, professeur d'architecture, élu le 21 janvier 1776 membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; on trouve le nom de cet architecte dans tous les grands travaux de la Ville pendant un demi-siècle; il est question de lui dès 1745, et nous le verrons figurer comme contrôleur des ouvrages de la salle de spectacle. Bonfin mourut à Bordeaux, dans les premières années du XIXe siècle. (Voir : *Notes manuscrites* de Laboubée, t. I, p. 110, et t. II, p. 150, Bibliothèque de Bordeaux.)

2 On ne voit pas ici figurer le projet de Mansart de Lévy, comte de Sagonne, de l'Académie royale d'Architecture, présenté aux jurats en 1768, à la réquisition du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province de Guienne.

autre que celui de Soufflot, que Bonfin avait modifié en raison de l'augmentation des terrains destinés au nouvel Hôtel de Ville[1].

A l'égard d'un nouveau théâtre tout à fait isolé et vraiment monumental, dix-sept ans s'écoulèrent en soumission de projets, de contre-projets, de plans d'architectes ou de spéculateurs. Parmi les propositions qui furent soumises aux jurats il s'en produisit une qui paraissait devoir tout concilier, puisqu'on offrait de faire construire une salle qui ne coûterait rien à l'administration, et dont elle deviendrait propriétaire au bout de trente ans. Or, comme les offres les plus généreuses, en apparence, sont assez souvent dictées par un intérêt personnel, il faut expliquer comment avait été conçue cette idée de construire un théâtre à Bordeaux sans puiser dans la caisse municipale.

A l'exemple de ces entrepreneurs d'établissements de fêtes et de plaisirs créés à Paris en 1768 et dont il a été question dans le chapitre précédent, les Bordelais voulurent avoir un *Vauxhall;* une Compagnie d'actionnaires se forma, parmi lesquels étaient les premiers financiers de la ville; ils mirent à leur tête, comme régisseur de l'entreprise, le sieur Belmont, directeur du théâtre de Bordeaux depuis 1760.

Par arrêt de son Conseil d'État du 21 avril 1769, le

---

1 Dans le VIII[e] registre de l'Académie royale d'Architecture se trouve cette mention : « Du mardi, premier août 1758. L'Académie étant assem- » blée, M. Soufflot lui a fait voir les projets qu'il a faits pour un Hôtel de » Ville, une Salle de spectacle et un Collège pour la ville de Bordeaux, et » après en avoir examiné toutes lesdites parties qui les composent, elle » y a reconnu une très belle ordonnance, et a marqué à M. Soufflot sa » satisfaction sur un projet aussi bien conçu. » (*Archives de l'Institut de France.*)

roi Louis XV permit d'établir dans le pré du Château Trompette, longeant les allées de Tourny au nord, et pour l'espace de trente ans, « un lieu d'assemblée sous le titre de *Fêtes foraines, Waux-hall* ou *Redoute.* » En conséquence de cette permission, les actionnaires firent une dépense « de plus de 70,000 livres, tant pour l'achat » des matériaux que le commencement du bâtiment; » mais un arrêt du Parlement du 20 novembre 1769 » défendit la continuation des travaux, par le motif » que cet établissement était destiné à des assemblées » dangereuses et sujettes à amener le désordre[1]. »

Cet obstacle imprévu faisait de l'entreprise du Vaux-hall une affaire désastreuse; aussi, après s'être pourvus devant le Conseil d'État et ne pouvant poursuivre leur projet, les actionnaires réclamèrent, à titre de dédommagement, « le privilège exclusif des spectacles dans toute » la ville de Bordeaux, pour en jouir pendant l'espace de » trente années, sans pouvoir y être troublés pendant ce » temps de quelque manière et sous quelque prétexte que » ce soit[2]. » Les actionnaires se chargeaient de bâtir une belle salle de spectacle qui reviendrait à la Ville à l'expiration de leur privilège; mais, dans leur *Mémoire au Roi,* très probablement rédigé par l'architecte Lhote[3], ils demandaient la concession suivante :

« De tous les terrains qui ont été proposés pour la

---

1 Voir : *Arrest du Parlement concernant le Waux-hall projeté pour la ville de Bordeaux, du 20 novembre 1769.* J. Chapuis, in-4°, 8 p.

2 *Extrait des Registres du Conseil d'Etat du Roy, du 24 janvier 1772.*

3 Lhote, ingénieur-architecte du bureau des finances de Guienne, inspecteur de la voirie, membre de l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture civile et navale de Bordeaux en 1772; il en devint le président en 1790. Lhote mourut à Paris vers 1808. Voir dans les volumes manuscrits de Laboubée, à la Bibliothèque de Bordeaux, de nombreuses notes sur cet architecte.

» construction d'une Salle de comédie, il paraît que la
» partie du glacis qui s'étend depuis vis-à-vis la rue
» Mautrec jusqu'à cinq toises de la porte du Chapeau
» Rouge serait le plus convenable. Ladite Salle se
» trouverait dans une position très heureuse, à portée de
» la ville et de deux faubourgs qui pourraient passer
» pour deux grandes villes de province, d'ailleurs bordée
» d'allées, et sur la principale entrée une place qui se
» trouve à la rencontre desdites allées et des rues de
» l'Intendance et des allées de Tourny, qui ont environ
» douze toises de largeur, ce qui formerait un espace
» assez considérable pour avoir tous les débouchés
» possibles. Le peu de distance de ce terrain à la rivière,
» d'où l'on pourrait avoir de l'eau très facilement, mettrait
» cette salle à l'abri des incendies, qui sont ordinairement
» la perte de ces sortes d'édifices, et qui en ont détruit
» deux dans cette ville depuis trente ans.

» Pour construire cette salle dans cet emplacement on
» demanderait 130 toises de longueur sur 25 toises de
» profondeur, attendu que le surplus du terrain, inutile à
» la salle et aux magasins, serait vendu pour servir à sa
» construction.

» Il faut mettre sous les yeux le grand avantage que
» doit en retirer l'État-major, et ensuite celui du Corps
» de ville[1]. »

Ici les actionnaires expliquaient que l'État-major céderait à la ville 4,830 toises de terrain, et que la ville donnerait à celui-ci, en toute propriété, deux autres parties à elle appartenant du côté du Jardin-Public et des allées de Tourny. Par cette cession, elle abandonnait quelque

---

1 Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 36 et suivantes.

chose dont elle ne jouissait pas, qui lui était inutile, et devenait, par cet échange, propriétaire « d'une très belle salle qui lui coûtera très peu et peut-être rien, suivant les apparences. »

Cette combinaison, quoique simplifiant bien les choses pour l'administration municipale, n'obtint pas son agrément; aussi, le 9 juillet 1771, les jurats écrivirent au maréchal de Richelieu, qui était alors l'intermédiaire le plus puissant auprès des ministres ou du Roi :

« Sur la proposition alternative de laisser bâtir par » d'autres, ou de faire bâtir par la Ville la salle projetée, » il est plus avantageux à la Ville de se charger elle- » même de la construction dès qu'elle sera assurée de la » propriété des 132 *(sic)* toises de longueur sur 25 de » profondeur faisant ensemble 3,250 toises superficielles » de terrain du glacis mentionné au Mémoire et plans, » avec la liberté d'en vendre tout ce qui sera excédant » à la destination de la Salle et de ses magasins, pour » fournir aux dépenses [1]. »

M. Lamothe, dans son étude sur *Les Théâtres de Bordeaux* (p. 27), a publié une autre lettre des jurats du 10 août 1771, beaucoup plus explicite que les lignes précédentes. Voici les principaux passages de cette lettre où les officiers municipaux, suivant les désirs du Roi, exposent leur avis à M. le Contrôleur général :

« ..... Nous croyons que, sur la proposition alternative des » entrepreneurs du Waux-hall, telle qu'elle est faite et que nous » la mentionnons, il y a moins de dangers et plus d'avantages » pour la Ville à se charger elle-même de faire construire cette » Salle de spectacle que de la laisser bâtir par les entrepreneurs » du Waux-hall.

---

1 L. Lamothe, *Théâtres de Bordeaux*, p. 26.

» Mais qu'en ce cas cependant la Ville ne peut se charger, ni » ne peut être chargée de cette construction, qu'à la condition et » non autrement : 1° qu'il sera abandonné à la Ville, en pleine » propriété, à cet usage, tout le terrain mentionné au mémoire » et plans, sur 132 *(sic)* de longueur et 25 de profondeur, faisant » ensemble les 3,250 toises superficielles de la partie du glacis » jouie actuellement par le Château-Trompette, afin que la place » du terrain inutile à la Salle et aux magasins puisse être vendue » par la Ville pour servir à sa construction; 2° que la Ville ne » sera obligée aux frais de la construction de la Salle qu'elle se » charge de faire bâtir qu'à concurrence taxative *et à fur et » mesure seulement de la rentrée du prix des ventes qu'elle sera » autorisée à faire de ce surplus de terrain, sans être tenue, en » aucun cas, d'employer de ses deniers propres, ni aux frais de » construction,* ni au dédommagement des entrepreneurs du » Waux-hall pour les dépenses par eux faites dans cette entre- » prise, dont le montant réglé par vous, Mgr, ne pourra être » demandé ni payé que par les sommes restantes des prix de » vente des terrains, au-dessus et par de là les sommes nécessaires » aux frais de la construction; 3° Attendu que cette Salle de » spectacle sera bâtie sur un terrain qui est actuellement joui » par le Château-Trompette, la Ville, pour obvier à toute contes- » tation qui risquerait de survenir dans la suite, par prétexte de » ce local, sera confirmée dans tous ses droits de police et dans » le privilége de sa garde par ses propres troupes.....

» Voilà, Mgr, le motif de notre avis que, sans les conditions » qu'il renferme et qui en sont inséparables, nous n'aurions pu » donner que dans une assemblée de notables, tandis qu'avec » l'accomplissement de ces conditions nous ne nous trouvons » dans aucun des cas de l'article 43 des Lettres-patentes du mois » de mai 1767, puisqu'il ne s'agit alors ni d'aliénation de terrain » ni de reconstruction de bâtiments aux frais de la Ville[1]... »

L'adoption du projet des jurats par l'autorité royale devait amener tout naturellement le rejet de celui des actionnaires du Vauxhall, en les laissant à découvert

---

[1] M. Detcheverry a également publié des extraits de cette lettre : *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 38; mais c'est à M. Lamothe qu'il faut recourir pour la connaître dans son ensemble.

sur les avances qu'ils avaient faites; mais, soutenus secrètement par le maréchal de Richelieu, qui était au nombre des actionnaires, ils décidèrent d'envoyer une autre requête basée sur de nouvelles propositions énoncées ci-après dans l'*Extrait des Registres du Conseil du Roy,* auxquelles seront jointes plusieurs pièces de la correspondance de l'Intendant de Guienne.

La publication de ces documents fera comprendre dans quelles conditions se trouvait l'architecte Louis dès le début de sa vaste entreprise, les raisons qui entravèrent la marche de ses travaux et furent le prélude de cette vie douloureuse dans laquelle allait s'engager, non sans le savoir cependant, l'homme de génie qui paya de son repos, de tracasseries sans exemples, la gloire de doter Bordeaux d'un monument qui devait immortaliser son nom.

Extrait des Registres du Conseil d'État du Roy.

Sur la requête présentée au Roy, étant en son conseil, par le S[r] Belmont, pour et au nom des actionnaires de la Comédie de Bordeaux, contenant que Sa Majesté, par arrêt de son Conseil du vingt un avril 1769, leur auroit permis d'établir dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Bordeaux, pendant l'espace de trente années, un lieu d'assemblée sous le titre de *Fêtes foraines, Waux-hall* ou *Redoute;* qu'ils auroient, en conséquence de ladite permission, fait une dépense de plus de 70,000 livres, tant pour commencer la construction du bâtiment considérable que pour l'achat des matériaux nécessaires pour les achever; que des obstacles imprévus, et qu'il n'a pas dépendu des suppliants de lever, les ayant forcés d'abandonner cette entreprise, toute la dépense qu'elle leur a occasionnée est tombée pour eux en pure perte et qu'ils se trouveroient dans le cas d'en faire supporter les suites aux différens fournisseurs et ouvriers qui ont bien voulu leur faire des avances, si Sa Majesté n'avoit la bonté de venir au secours des suppliants en leur accordant un *dédommagement;*

qu'ils croient ne pouvoir en demander un plus convenable et moins à charge à Sa Majesté que le privilége exclusif des spectacles dans toute la ville de Bordeaux, pour en jouir pendant l'espace de trente années, sans pouvoir y être troublés pendant ce tems, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit.

A ces causes requeroient les suppliants qu'il plût à Sa Majesté leur accorder, pour le tems et espace de trente années, le privilége exclusif de tous les spectacles qui seront donnés dans la ville et fauxbourgs de Bordeaux, à la charge par les suppliants d'entretenir le nombre d'acteurs nécessaires pour donner des spectacles brillants et convenables à ladite ville; ordonner que l'arrêt qui interviendra sera exécuté nonobstant opposition ou autres empêchemens quelconques, dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté voudra bien s'en réserver la connoissance et icelle interdire à toutes ses cours et autres juges. Vu ladite requête, ensemble le consentement du Sr. maréchal duc de Richelieu, gouverneur et lieutenant général de la province de Guyenne; Ouy le rapport; le Roy étant en son conseil a accordé et accorde au Sr Belmont, pour et au nom des actionnaires de la Comédie de Bordeaux, le privilége de faire représenter dans la ville et fauxbourgs de Bordeaux, exclusivement à tous autres, pendant le temps et espace de trente années, tous les spectacles qui se donneront dans lesdits ville et fauxbourgs, à la charge par ledit Sr Belmont et ses actionnaires de fournir lesdits spectacles de bons acteurs en nombre suffisans, de décorations et autres choses nécessaires pour maintenir les spectacles dans un état brillant et au moins tels qu'ils sont actuellement; permet S. M. audit Sr Belmont et ses actionnaires de céder ledit privilége ou de l'exercer par eux-mêmes, sans être tenus de rendre compte du produit à qui que ce soit. Ordonne au surplus, Sa Majesté, que la police desdits spectacles continuera d'être exercée par les maire et jurats de la ville de Bordeaux, dans quelques lieux des dittes villes et fauxbourgs qu'ils soient situés. Veut Sa Majesté que le présent arrêt soit exécuté nonobstant toutes oppositions quelconques. — Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-quatre janvier mil sept cent soixante douze. Signé : Bertin[1].

[1] Bertin (H.-L.-J.-B.), ministre et secrétaire d'Etat, membre des Conseils du Roi. (Voir la note 2 de la page 22.)

Pendant que les actionnaires revendiquaient le privilége des spectacles, les jurats réclamaient, de leur côté, l'échange de deux parcelles de terrain appartenant à la Ville pour un terrain plus vaste appartenant au Roi et qui paraissait très convenable à la construction du nouveau théâtre.

Lettre de M. de Monteynard[1] *à M. Esmangart*[2], *intendant à Bordeaux.*

« A Versailles, le 5 may 1772.

» Le Corps de ville de Bordeaux ayant formé, Monsieur, le » projet de faire bâtir une nouvelle salle de spectacle vers » l'extrémité des glacis du Château-Trompette, dans la partie » entre l'est et le sud par rapport à ce château, et d'y faire » construire aussi des maisons et pratiquer une nouvelle allée » dans des allignements réguliers, le tout sur un terrein appar- » tenant au Roy, a témoigné désirer que Sa Magesté voulût bien » accepter, en échange de ce terrein, deux autres portions de » terrein de forme triangulaire, fort étroites et fort allongées, aux » extrémités des glacis du même château, l'une du sud à l'ouest » et l'autre de l'ouest au nord, le long de deux allées qui » aboutissent à la place de Tourny Je ne serai à portée de » prendre les ordres du Roy sur cet échange que autant qu'il » sera bien constaté que les terreins offerts par les Magistrats de » Bordeaux appartiennent bien réellement à la Ville, et c'est ce » qui ne paroît pas sans difficulté. Ainsi, je vous prie de vous » donner des soins pour faire à cet égard la vérification des titres » de la Ville et de me faire part ensuite du résultat de vos » recherches et de l'examen que vous aurez fait des pièces qu'elle » peut produire pour établir cette propriété.

---

1 Monteynard, (marquis de), ministre sous Louis XV (janv. 1771 — janv. 1774), « sans consistance et facile à déplacer. » (*Corresp. secrète*, t. I, p. 18.) Il avait sous sa direction la guerre, le génie, les fortifications, etc.

2 Esmangart (Charles-François-Hyacinthe), chevalier, seigneur des Bordes, de Feynes, Pierrerue et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la généralité de Bordeaux, où il succéda à M. de Fargès en 1770; il eut pour successeur M. de Clugny, en 1776.

» J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur,
» votre très humble et très obéissant serviteur.

» MONTEYNARD[1]. »

Copie de la réponse de M. Esmangart à M. le marquis de Monteynard.

« Paris, 15 may 1772.

» M.

» J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire » le 5 de ce mois. Le projet formé pour la construction d'une » salle de spectacle sur une partie des glacis du Château-Trom- » pette, suivant le plan qui a été mis sous vos yeux, Monsieur, » est très avantageux à l'embellissement de la ville de Bordeaux » et à la commodité de ses habitants. Ce projet réunit une » infinité d'avantages, qui vous ont été présentés par M. le Mal de » Richelieu, et n'offre aucun inconvénient.

» Les officiers municipaux, pour accélérer la conclusion de » cette affaire, ont eu l'honneur de vous proposer de faire » l'échange d'une partie de terrein tenant au glacis du Château » Trompette qu'ils ont cru appartenir à la Ville, contre l'autre » partie du glacis sur laquelle la salle de spectacle pourroit être » établie. J'ay examiné, ainsi que vous l'avez désiré, M., les titres » sur lesquels la Ville se croit fondée à réclamer la propriété de » ce terrein; ils m'ont été remis par le Sr Tranchère, procureur » syndic, qui est actuellement à Paris[2]. [Où se trouvait aussi » l'Intendant].

» Il résulte de cet examen, M., que s'il n'est pas à la vérité » constamment établi que la propriété de ce terrein appartient à » la Ville, ce seroit du moins chose susceptible de quelques » difficultés s'il falloit se décider strictement sur les titres. La » Ville, de son côté, pourroit les invoquer pour prétendre, non

---

1 *Archives départementales:* Fonds de l'Intendance. Cette pièce est originale, mais la signature seule est de M. de Monteynard.

2 Tranchère (Arnaud), «après avoir suivi le barreau et plaidé, avec succès, pendant quinze ans, aurait été ensuite pourvu d'une charge de trésorier de France, et fait les fonctions de procureur du Roy dans ce bureau; la compagnie le députa à Paris pour une affaire très importante. Au mois d'octobre 1760, sur la démission de M. Pinel, le sieur Tranchère fut pourvu de la charge de Procureur sindic de cette ville.» (*Arch. de l'Intendance,* série C, carton 1182.)

» seulement la propriété des terreins qu'elle propose aujourd'hui » de donner en échange, mais même, *au moment où le projet de » détruire le Château-Trompette s'exécutera,* pour former » quelques réclamations sur la totalité du terrein qui, comme » vous pouvez vous le rappeler, M., a été acquise par la Ville » en vertu de deux arrêts du Conseil du 24 novembre 1675 et » juin 1677, dont le dernier doubla les droits d'octroy, en » ordonnant que les deniers en provenant serviroient à l'acquisi- » tion des terreins nécessaires à l'établissement des fortifications » du Château-Trompette[1].

» Vous sentez, M., par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous » dire, que la forme qui fut suivie dans ce temps pourroit » devenir le germe de bien des prétentions de la part de la Ville » *lorsque vous suivrez le plan très avantageux que vous avez » formé de détruire le Château, pour appliquer à la construction » d'ouvrages nécessaires à la défense de la Province les fonds » provenants de la vente du terrein et des matériaux.*

» La demande que la Ville forme aujourd'hui près de vous » m'offre un moyen certain de tarir, à peu de frais, la source de » toute prétention de sa part, et vous sera en même temps » chose très avantageuse.

» La portion de terrein qui dépend des glacis, près la porte » du Chapeau-Rouge, n'est nullement nécessaire au service des » fortifications, dussent-elles subsister. *Elle peut donc être, sans » aucun inconvénient, concédée par le Roy à la Ville pour » l'établissement qu'elle désire d'une Salle de spectacle qui ne » peut être mieux placée. Il ne doit point, ce me semble, être » question, ainsi qu'on vous l'a proposé, d'échange entre le Roy et » la Ville, puisque la propriété du terrein offert par elle en » échange est équivoque; mais le Roy, pour éteindre toute » réclamation de sa part et pour faire taire tous ses droits, peut » lui concéder la portion de terrein qu'elle désire, en réglant en » même temps l'emploi qui doit en être fait et auquel elle se » soumettra.*

» Tel est, M., le moyen le plus simple et le plus régulier de » terminer cette affaire, qu'il est intéressant que vous ayez la » bonté de fixer le plus tôt qu'il sera possible, pour que l'on » puisse s'occuper sans délay de la construction d'une nouvelle

---

1 Ces faits se rapportent à l'agrandissement du Château-Trompette, d'après les plans de Vauban.

» Salle de spectacle; *elle doit être vaste et belle*, dans une ville » telle que Bordeaux; celle qui est actuellement est beaucoup » trop petite; elle est d'ailleurs peu solide, et il seroit indis- » pensable de la reconstruire si elle devoit rester où elle est » actuellement établie.

» Je suis, etc. »

Cette lettre contient deux faits importants et faussement attribués à Louis jusqu'ici :

1° Le projet de la destruction du Château-Trompette et la vente des vastes terrains qu'il occupait, pour faire face aux dépenses de la construction de forteresses plus utiles au pays; destruction résolue bien avant l'arrivée de Louis à Bordeaux.

2° Le choix de l'emplacement du nouveau théâtre « *qui ne peut,* » dit M. Esmangart, « *être mieux placé* » *que sur la portion du terrain qui dépend des glacis* » *près la porte du Chapeau-Rouge.* »

Il n'était donc pas juste de dire que Louis et Richelieu s'étaient transportés à Bordeaux « pour chercher et » déterminer un emplacement propice à son érection [1] »; et plus tard, à propos de la démolition du Château Trompette, que « Louis fut un des premiers sur la brèche pour le tracé du projet de distribution de ces terrains [2]. » Dès 1771 parut le plan de M. de Beauvallon [3].

Copie de la lettre de M. Esmangart, intendant, à M. Bertin.

« M. le Maréchal de Richelieu m'a prié de vous faire passer un » projet d'arrêt du Conseil qui doit intervenir après l'expédition

---

1 *Portefeuille ichnographique de Louis*, p. 14.
2 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 108.
3 Voir: *Mémoire sur le Château-Trompette*. Au Palais royal, 1788, in-8°, 23 p. L'auteur ne se nomme pas, mais se dit «vieux, presque octogénaire » et parle d'un plan de M. de Beauvallon.

» de celuy par lequel le Roi concède à la ville de Bordeaux une » partie des glacis du Château-Trompette pour l'établissement » d'une Salle de spectacle. Cette concession est du département » du ministre de la guerre, mais tout ce qui tient à l'exercice du » privilége et à la police des spectacles est du vôtre, M., et ne » peut être expédié que par vous. J'ay concerté le projet d'arrêt » ci-joint avec M. le Maréchal de Richelieu; il est nécessaire pour » consommer l'arrangement dont il s'agit.

» Je suis avec un profond respect. »

Ces deux projets d'arrêt, rédigés par M. Esmangart, furent soumis à l'approbation de M. Bertin :

Arrêt du Conseil par lequel le Roy concède à la Ville de Bordeaux une portion de terrein pour l'établissement d'une Salle de spectacle.

Envoyé à M. N..... 19 may 1772.

Vu par le Roy, en son conseil, les mémoires présentés à S. M. par les maire et jurats de la ville de Bordeaux contenant que la nécessité de substituer, dans ladite ville, à la salle de spectacle dont les bâtiments menacent ruine et sont resserrés, incommodes et mal situés, une salle nouvelle proportionnée au nombre d'habitants que leur goût pour les spectacles y rassemble, les auroit déterminés à chercher un emplacement qui fut dans le centre de la ville et des fauxbourgs, et sur lequel il fut facile non-seulement de ménager des ressources pour prévenir ou pour remédier aux accidents qui causent souvent la ruine des bâtiments de cette nature. mais même de former des accès et des issues aussi agréables que commodes pour les personnes qui fréquentent lesdits spectacles; que les soins qu'ils ont pris et les recherches qu'ils ont faites à ce sujet leur ont fait reconnoître qu'il ne pourroit y avoir de terrein plus propice à l'établissement d'une salle qui réunit ces différens avantages que la partie méridionale des glacis du Château-Trompette, près de la rivière, s'il plaisoit à S. M. d'agréer l'échange qu'ils la supplioient d'autoriser, de cette partie de terrein contre un autre terrain joignant ledit glacis et beaucoup plus étendu, dont lesdits officiers municipaux prétendoient que la propriété appartenoit à ladite Ville, en vertu des arrêts du Conseil des 21 mars 1676 et

8 juin 1677, qui les avoient chargés d'acquérir les terreins sur lesquels avoient été alors établies les fortifications du Château Trompette et dépendances, le tout d'après les droits et mémoires présentés par lesdits officiers municipaux, suivant lesquels la portion de terrein qu'ils offrent contient 7,290 toises, tandis que celui qu'ils désirent de recevoir en échange des bontés de S. M. ne contient que 4,830 toises. Et S. M. ayant reconnu à l'inspection desdits mémoires et plans y annexés que quoique la propriété réclamée par lesdits officiers municipaux du terrein qu'ils offrent de donner en échange ne soit pas établie sur des titres tellement certains qu'il ne puisse y avoir quelques doutes à ce sujet, cependant le principe de leur réclamation pourroit s'étendre non seulement sur ladite portion de terrein, mais même, en cas qu'il plût à S. M. de disposer par la suite de celuy qui sert maintenant aux fortifications et au glacis dudit Château sur tout le surplus dudit terrein, ce qui donneroit lieu à des demandes et réclamations de la part de ladite Ville que S. M. désire de prévenir, elle auroit jugé plus convenable et plus avantageux à l'intérêt de ladite ville et même à celuy de son domaine, au lieu d'accepter l'échange offert par lesdits officiers municipaux, de leur concéder la portion de terrein sur laquelle ils désirent d'établir la salle de spectacles que S. M. a reconnu ne pouvoir, sans aucun préjudice pour le service du Château et dépendances, être placée plus convenablement; et, au moyen de ladite concession, d'interdire auxdits officiers municipaux toutes réclamations et prétentions sur le surplus de terrain desdits Château, fortifications et dépendances, quelles que soient les dispositions que S. M. se propose d'en faire par la suite. A quoy désirant de pourvoir, vu lesdits titres, pièces, plans et mémoires, ensemble l'avis du S[r] Esmangart, intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. en sa province de Guyenne;

Ouï le rapport et tout considéré;

Le Roy, étant en son conseil, ayant aucunement égard aux demandes et mémoires desdits maire et jurats, leur a concédé et concède toute la portion de terrein dépendant du glacis du Château-Trompette, depuis la porte dite du Chapeau-Rouge, et à 5 toises de distance de ladite porte, sur 113 toises de longueur et 25 toises de profondeur, jusqu'au chemin qui mène à la porte d'entrée dudit château, situé du côté dudit glacis; le tout formant ensemble 4,830 toises *(sic)*, conformément au plan dudit terrain;

ordonne que sur la portion d'iceluy marquée audit plan, il sera établi une Salle de spectacles avec les magasins et toutes les dépendances nécessaires au service desdits spectacles, conformément au plan que S. M. a approuvé et qui sera annexé sous le contre-seel du présent arrêt; et, à l'égard du surplus dudit terrein a permis et permet auxdits officiers municipaux d'en disposer comme de choses appartenant à ladite Ville et dans les formes en tels cas accoutumées, par vente, adjudication ou autrement, ainsi qu'ils aviseront; ordonne au surplus qu'au moyen de la concession faite par S. M. à ladite Ville par le présent arrêt, toutes demandes, prétentions ou réclamations de la part de ladite Ville par rapport à la propriété de la partie du terrein joignant le glacis du Château-Trompette qu'elle avoit offerte en échange à S. M., seront et demeureront à jamais éteintes et assoupies, ainsi que toutes autres prétentions ou demandes relativement au surplus du terrein dudit glacis et de toutes les fortifications et dépendances dudit château, *quel que soit l'usage, la disposition et l'employ que S. M. juge à propos d'en faire par la suite.* Ordonne que le présent arrêt sera exécuté nonobstant opposition ou empêchements quelconques, dont, si aucuns interviennent, elle s'est réservée la connoissance qu'elle a interdite à toutes ses cours et juges. Enjoint au Gouverneur Lieutenant général et à l'Intendant et Commissaire départi en sa province de Guyenne de tenir la main, chacun en ce qui les concerne, à l'exécution dudit présent arrêt, sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait, etc.

Arrêt du Conseil concernant la jouissance du privilége accordé par S. M. pour les spectacles de Bordeaux.

Vu par le Roy, étant en son conseil, les arrêts rendus en son dit conseil le 24 janvier dernier et 18 mai suivant, par le premier desquels S. M. auroit accordé au S[r] Belmont, au nom des actionnaires de la Comédie, le privilége exclusif des spectacles dans la ville de Bordeaux, pendant 30 années, et par le second auroit concédé à ladite Ville une partie du terrain dépendant du glacis du Château-Trompette, pour servir à l'établissement d'une Salle destinée aux spectacles de la Ville, S. M. auroit reconnu que l'interprétation dudit arrêt pourroit exiger qu'elle fit connoitre plus particulièrement ses intentions; à quoi désirant de pourvoir;

Ouï le rapport et tout considéré;

Le Roy, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que les dits arrêts de son conseil du 24 janvier et 18 mai suivant seront exécutés; en conséquence que la Salle des spectacles actuellement existante dans lad. ville, ainsi que toutes les décorations, ustensiles et ameublements nécessaires au service desdits spectacles seront, par lesdits officiers municipaux d'icelle, remis audit sieur Belmont ou ses représentants, sur la connoissance qu'il leur donnera du présent arrêt; ordonne pareillement que la nouvelle Salle qui sera construite, en exécution dudit arrêt du 18 mai d^{er} sur la partie du glacis du Château-Trompette, ainsi que lesdites décorations et dépendances, seront également remises par lesdits officiers municipaux, aussitôt la construction de ladite Salle, audit sieur Belmont pour, par luy, jouir du privilége que S. M. lui a accordé par ledit arrêt du 24 janvier d^{er}, le tout gratuitement et sans qu'il soit tenu de payer aucune somme pour le loyer de ladite salle; ordonne que la garde de ladite salle continuera, à l'avenir comme par le passé, d'être faite par les troupes de ladite ville, et la police des spectacles qui s'y tiendront par lesdits officiers municipaux d'icelle. Enjoint au gouverneur Lieutenant g^{al} et à l'Intendant et Comm^{re} départi de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, et ce, nonobstant oppositions et empêchements quelconques, dont Sa M^{té} s'est réservée la connoissance et icelle interdire à toutes ses cours et juges. Et sera le présent arrêt inscrit sur les registres de l'hôtel commun de lad. ville. Fait, etc.

Lettre du ministre Bertin à l'intendant de Guienne Esmangart.

« A Versailles, le 28 juin 1772.

» J'ay reçu, Monsieur, le projet d'arrêt concernant l'établisse-
» ment d'une Salle de spectacle à Bordeaux que vous m'avés
» envoyé par vôtre lettre du 23 may dernier; il n'y a pas lieu,
» comme vous le sçavés, de donner, quant à présent, aucune suite
» à cette affaire.

» Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant
» serviteur.

» Bertin. »

On voit par la réponse du ministre que le projet d'arrêt du Conseil accordant le privilège exclusif des

spectacles aux anciens actionnaires du Vauxhall n'était point repoussé, mais que celui qui concernait l'établissement d'une nouvelle salle était ajourné.

Un an et plus devait s'écouler avant que le Corps de ville de Bordeaux fût en possession du terrain destiné à l'érection de son théâtre ; mais, puisque le choix du sol où allait s'élever ce monument était définitivement arrêté, examinons maintenant comment se fit le choix de l'architecte.

En tout temps les solliciteurs n'ont pas fait défaut. Aussi, dès qu'on eut à Bordeaux l'idée d'ériger un théâtre complètement isolé de l'Hôtel de Ville et d'une importance sérieuse, les faiseurs de projets se produisirent, et tout d'abord des architectes bordelais. Mais il ne faut pas oublier que l'essor puissant imprimé par les Gabriel aux grandes constructions du nouveau Bordeaux avait éveillé chez les jurats la pensée d'ajouter à l'embellissement de la ville un édifice qui ne le cédât point aux hôtels de la place Royale. Il s'agissait alors de s'adresser à un architecte célèbre ; or, pour un théâtre, le nom de Soufflot[1] se prononçait tout naturellement ; il venait d'achever celui de Lyon, puis s'était déjà mis en rapport avec la jurade pour la reconstruction du palais municipal et avait pris part au concours où l'architecte de la ville, il est vrai, s'appropriant, pour ainsi dire, toutes ses idées, lui avait été préféré. Ceci n'est point surprenant, car l'on voit tous les jours de ces emprunts forcés. Seulement, reste à savoir si Germain Soufflot, avec

---

1 Soufflot (Jacques-Germain), né à Irancy, près Auxerre, en janvier 1709, mort à Paris le 29 août 1780. Il construisit la salle de spectacle de Lyon de 1754 à 1756, et commença les travaux de l'église Sainte-Geneviève à Paris (aujourd'hui le Panthéon) en 1758. (Adolphe Lance.)

lequel la municipalité crut s'en tirer en lui adressant un dédommagement honorifique[1], n'avait pas conservé quelque rancune pour MM. les Jurats? Ce qui autorise à le penser, c'est que Lhote, artiste bordelais, doué d'un talent réel, qui fut, plus tard, en continuelle rivalité avec Louis, s'était également mis sur les rangs pour la construction du nouveau Théâtre et en avait fait un plan; mais, s'étant aperçu que les actionnaires voulaient s'adresser à Soufflot, Lhote lui écrivit cette lettre[2]:

« Bordeaux, ce 13 août 1771.

» Monsieur,

» MM. les Actionnaires de la Comédie de Bordeaux ayant » obtenu du Roi une partie du glacis du Château-Trompette » pour la construction d'une nouvelle Salle de spectacle, en » dédommagement des pertes qu'ils ont souffertes par la suspen- » sion du Waux-Hall, ils m'ont chargé d'avoir l'honneur de vous » écrire et vous mander à ce sujet leur intention, en vous envoyant » en même temps un plan du local. MM. les Actionnaires me » voulant du bien, et d'ailleurs ayant déjà veillé moi-même à des » travaux du monument qui les intéressait, m'avaient déjà » chargé de lever un plan du terrain et de projeter les masses » des bâtiments propres à tirer le parti le plus convenable, tant » pour la salle que pour avoir le plus d'emplacements possible » à vendre pour en payer la construction, ce que j'ai marqué en » rouge sur le petit plan ci-joint dont M. le maréchal de Richelieu » a un double qui lui a été envoyé précédemment. M. le Maréchal » pourra vous donner, Monsieur, tous les éclaircissements dont » vous auriez besoin. La concession de ce terrain est son ouvrage, » et la protection qu'il accorde à ce monument l'engagera, » Monsieur, à vous charger d'y veiller et de vouloir bien en être » l'architecte. MM. les Actionnaires ont bien voulu lui parler de

---

[1] Projet d'honorifiques, proposé à M. Soufflot dans une lettre de M. Chavaille, clerc de ville, du 5 décembre 1769. (Voir *Arch. mun. de Bordeaux*, série D D, carton 173.)

[2] Elle a été déjà publiée par M. Detcheverry. (*Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 10.)

» moi en termes très favorables. J'espère, Monsieur, que m'ayant » témoigné l'année dernière tant d'ardeur à m'obliger, votre » désir, cette fois, ne sera pas infructueux. Vous le pouvez, » Monsieur ; dans ce moment, tout pouvoir est entre vos mains, » et tel parti que prenne la Ville à ce sujet, soit qu'elle exécute ce » projet pour elle, soit que MM. les Actionnaires s'en chargent. » Dans le premier cas, M. Bonfin est trop occupé des travaux de » l'Hôtel de Ville pour pouvoir tout faire ; et dans le second cas » ces Messieurs m'ont accordé leur confiance. Veuillez, Monsieur, » me mettre à même d'y répondre en travaillant sous vos yeux » à la construction d'un monument où vous avez déjà fait voir » toute l'étendue de votre génie. J'ose me flatter que M. de » Marigni, dont j'ai l'honneur d'être protégé, voudra bien vous » parler en ma faveur, et que l'envie de m'obliger que vous avez » témoignée à M. de Villers, l'année dernière, ne se sera pas » refroidie par l'impuissance où vous avez été de pouvoir le faire. » Le terrain marqué en rouge sur le plan, sur une épaisseur de » 25 toises, est la partie concédée. Si la position de la Salle vous » convient, Monsieur, ayez la complaisance de me le mander et » de me dire vos intentions sur la forme ; je tâcherai de rendre » vos intentions, et j'y joindrai tous les détails que demandent » MM. les Actionnaires et dont j'ai l'honneur de vous envoyer » ici copie. Si au contraire le plan vous paraît mal, faites-moi » part de vos idées, et j'irai en avant pour que, ce travail vous » étant soumis, vous puissiez faire les changements que vous » jugeriez nécessaires. Je vous enverrai sur le local tous les » éclaircissements dont vous aurez besoin comme nivellement, » plan en grand, sondes, etc., ainsi que les différentes demandes » de MM. les Actionnaires.

» J'ai l'honneur, etc. » LHOTE. »

L'architecte Lhote, dit M. Detcheverry, n'ayant point reçu de réponse, écrivit à Germain Soufflot, à la date du 23 décembre 1771, une seconde lettre, dans laquelle après avoir rappelé les faits contenus dans la première, il disait s'être inspiré du théâtre de Lyon, l'avoir pris pour modèle, et soumettait son projet, accompagné d'un mémoire, au jugement de Soufflot : « *Vos talents,* » *Monsieur, votre expérience dans cette partie, sont*

» *si connus, que j'ai cru devoir vous en laisser le* » *maître.* »

Malgré toute la modestie, toute la réserve de l'architecte Lhote, en soumettant ses plans à son éminent confrère, il n'oubliait pas de dire que les Actionnaires paraissaient satisfaits de sa distribution, et qu'ils avaient vu, avec plaisir, comme magistrats[1], qu'il laissait près d'un million de terrain à vendre pour bâtir la Salle. Lhote n'oubliait point encore d'exposer combien le maréchal de Richelieu avait fort à cœur l'exécution de ces différents travaux et qu'il lui en avait soumis le projet avant son départ pour Paris. Enfin, tout le dossier de cette affaire fut adressé en double expédition, l'une à Soufflot et l'autre au Maréchal, auquel M. D'Arche écrivait :

« MONSEIGNEUR,

» J'ai l'honneur de vous envoyer le programme de ce qui peut » être utile à *votre salle de Comédie*, avec le plan-terrain que le » sieur Lhote vient de me remettre. Il écrit en même temps » au sieur Soufflot pour pouvoir lui être nécessaire dans ces » opérations, et être ici son homme de confiance comme Bonfin » l'est pour l'Hôtel-de-Ville.

» Si vous voulez, Monseigneur, après en avoir fait l'examen, » remettre le tout au sieur Soufflot, qui est l'homme de MM. les » Jurats, *ou à tout autre qui pourra vous faire plaisir*, ainsi que » les changements que vous trouverez à propos de faire, avec un » mot de votre part de se presser pour que nous puissions joindre » le plan à l'arrêt du Conseil; si cela était par le moyen du sieur » Lhote, nous pourrions nous flatter d'avoir une Salle dans » deux ans.

» Je suis, etc. » D'ARCHE[2]. »

1 Plusieurs jurats, des membres du Parlement et le maréchal de Richelieu étaient au nombre des actionnaires.

2 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 50.

Nous arrivons à l'année 1772. Jusqu'à présent, il n'a été question que du projet de théâtre à Bordeaux de l'architecte Lhote, appuyé par toutes les influences locales. Mais M. Detcheverry a signalé deux projets : l'un tout entier de Lhote, et le second, de ce même architecte, corrigé ou recomposé par Soufflot[1]. A notre avis et jusqu'à ce que l'on nous produise un plan de ce dernier, en dehors de celui qu'il traça dans le plan général du nouvel Hôtel de Ville, nous maintiendrons qu'il n'a jamais existé de projet arrêté d'un théâtre à Bordeaux, complètement isolé, par l'architecte Soufflot.

Ce grand artiste devait trop bien se rappeler le fameux concours de 1756 et la manière plus ou moins convenable avec laquelle il avait été traité. On avait trouvé bon de le convier à ce concours de la reconstruction du nouvel Hôtel de Ville, ainsi que Gabriel, mais uniquement pour avoir connaissance de ses idées et les mettre au service d'un candidat protégé par l'Administration, quitte à lui compter un *honorifique!* Soufflot ne voulut donc pas recommencer le métier de dupe; il ne répondit pas aux lettres de l'architecte bordelais, à celui « auquel on ménageait la surveillance des travaux, s'il » n'était appelé à les diriger entièrement. »

Ce n'est donc pas sur trois projets, comme on l'a dit, que le Maréchal eut à se prononcer, mais sur deux seulement : celui de Lhote et celui de *tout autre* qui pouvait lui faire plaisir. Ce tout autre fut Victor Louis.

---

1 *Hist. des Th. de Bordeaux,* p. 51. Voir dans cet ouvrage, p. 45, une description très détaillée du projet de l'architecte Lhote « La place du » Grand-Théâtre devant être circulaire, la salle de spectacle aurait offert » la même courbe. La façade seulement en eût été tournée du côté de la » rue Dorade et de la rue Sainte-Catherine. »

Depuis plusieurs années Louis était bien connu du Maréchal, qui l'avait distingué dans le monde des arts et l'avait choisi pour diriger les travaux de son hôtel, rue Neuve-Saint-Augustin, dans laquelle Louis était devenu lui-même propriétaire en 1770. Dès lors, il est aisé de concevoir que lorsqu'on eut la pensée de faire ériger un théâtre à Bordeaux, le duc de Richelieu en instruisit son architecte, combina fort légèrement avec lui les voies et moyens d'exécution, puis, comme le pressentait M. D'Arche, imposa son choix au Corps de ville.

C'est vers le mois d'août 1772 que Louis dut tracer ses premiers plans, mais sans avoir, *de visu,* pris connaissance du terrain : voilà ce qu'il est bien essentiel d'établir[1]. Il n'avait jamais vu Bordeaux ni par conséquent l'emplacement désigné pour la construction du nouveau théâtre. Aussi, quand il voulut étudier la situation topographique de cette ville, il eut recours sans doute aux divers travaux de Vauban relatifs à l'agrandissement du Château-Trompette ; au grand plan de Bordeaux gravé par Lattré[3], en 1754 ; aux tableaux

---

[1] Dans un *Mémoire,* daté du 2 juillet 1774, on lit : « Le sieur Louis » après s'être livré pendant sept à huit mois, à la composition des projets » de la nouvelle Salle, vint à Bordeaux l'année dernière. » Si la date du 23 avril 1773, donnée par M. Detcheverry, comme époque de l'arrivée de Louis est exacte, ce serait bien au mois d'août 1772 que les premiers plans du Théâtre auraient été tracés.

[2] Vauban (Sébastien Le Prestre, marquis de), célèbre ingénieur, né à Saint-Léger de Foucheret (Yonne) le 15 mai 1633, mort à Paris le 30 mars 1707. Les dictionnaires biographiques citent de lui de nombreux travaux, mais ne parlent pas de ceux qu'il fit exécuter à Bordeaux.

[3] Lattré (Jean), graveur ordinaire du Roi ; c'est lui qui grava le premier plan de Bordeaux levé d'une manière rigoureuse par Santin et Mirail. En 1753, le 3 mai, Lattré fit marché avec les jurats pour la gravure de ce plan, tiré à 500 exemplaires, à raison de 2,800 livres. Voir, pour les détails intéressants de ce marché : *Archives municipales de Bordeaux,* série J J., nº 337.

peints par Joseph Vernet[1] en 1758 et 1759, compris dans la collection des ports de France, commandée par le Roi; enfin il dut examiner surtout la *Vue de la ville de Bordeaux et de ses promenades du côté du Château-Trompette,* prise de la grille du Chapeau Rouge, par le chevalier de Bazemont[2], gravée par Choffart en 1755. Tels furent les documents que Louis dut consulter avant d'esquisser son premier projet[3].

C'est ici qu'il y a lieu de rappeler une version très répandue à Bordeaux, et de la réduire à sa juste valeur : MM. Gaullieur L'Hardy et Lamothe, comme ceux qui ont reproduit leurs écrits, ont affirmé que le premier projet de Louis avait été de tourner la façade du Théâtre vers la Garonne, en laissant au devant une vaste esplanade; cette idée, par suite de la déclivité du sol, était trop naturelle pour que l'architecte ne la conçût pas tout d'abord; néanmoins, il est permis d'affirmer qu'elle n'a jamais été sérieusement poursuivie. Tous les plans de

---

1 Vernet (Joseph), peintre de paysage et de marine, né à Avignon en 1714, mort à Paris en 1789. Il vint à Bordeaux pour peindre le port; il y demeura de 1758 à 1759. Pendant son séjour naquit dans cette ville, le 14 août 1758, son fils Antoine-Charles-Horace, dit Carle Vernet.

2 Bazemont (le chevalier François de), que l'on croit être d'origine portugaise, fut élu peintre de la mairie de Bordeaux le 14 septembre 1742 et nommé en 1744 professeur de dessin au Collège de Guienne; il mourut à Bordeaux vers 1770.

3 Il existe aux *Archives municipales,* série GG, carton nº 307, une lettre de Jacques Gabriel, architecte du Roi, du 10 mars 1731, adressée aux jurats de Bordeaux, dans laquelle il répond à la demande qui lui avait été faite « *de faire lever le plan de la salle des comédiens françois à Paris,* » pour servir de règle au théâtre que l'administration municipale *avait l'idée de faire construire;* et, à ce propos, Gabriel disait : « *Il sera nécessaire que j'aye un plan de l'endroit où vous la voulez* » *placer* (la Salle de spectacle) *affin d'en projetter le bâtiment par raport* » *à la place que l'on désire; et pour mieux faire il faudra attendre pour* » *nous déterminer au voyage que je me propose de faire cet csté à* » *Bordeaux.* » — Ce que Gabriel écrivait en 1731, Louis pouvait bien l'écrire en 1772.

Louis montrent le péristyle du Théâtre du côté des allées de Tourny; des raisons majeures imposaient du reste cette disposition: le débouché de la rue Sainte-Catherine, la principale voie de tout temps à Bordeaux[1], indiquait que vers elle et les maisons nouvellement bâties, au midi des glacis du Château, devait se présenter la façade du Théâtre. C'était, comme disait Louis, le *lieu où les affaires, autant que les plaisirs, réunissent chaque soir les Citoyens et les Étrangers qui habitent une des premières Places de l'Europe*[2]. Puis, il ne faut pas l'oublier, tous les faiseurs de projets avaient compté sur la vente de l'excédent de terrains, afin de pourvoir aux premières dépenses du nouvel édifice; or, la privation du produit de cette vente était l'anéantissement de la ressource la plus certaine: l'orientation du Théâtre tel que nous le voyons s'imposait donc à Louis. Personne ne le blâmera d'avoir pensé d'abord en artiste; seulement il dut compter bien des fois avec les hommes d'affaires, qui tiennent toujours en mains le nerf de toutes choses: l'argent.

Mais ce n'était pas tout que d'arrêter de beaux projets,

---

1 Le tracé de la rue Sainte-Catherine doit correspondre à celui d'une grande voie romaine qui, venant du Midi, traversait le centre du vieux Bordeaux, et se dirigeait par le pays des *Medulli* (le Médoc) jusqu'à l'extrémité de la pointe de Graves, à *Noviomagus*. Remarquons encore que le temple de Tutelle, qui se trouvait sur l'emplacement du Théâtre, avait aussi sa façade principale tournée vers la voie romaine et non vers la rivière. (*Les dix livres d'architecture de Vitruve,* corrigés et traduits par M. Perrault. Paris, 1684, in-f°, p. 217 et 218.)

2 *Discours préliminaire,* p. 2. — En 1782, Louis publia les plans, élévation et coupes de son Théâtre, en un grand volume in-f° de 12 pages de texte, accompagné de XXII planches. Le texte, sous le titre de *Discours préliminaire,* est le premier récit historique qui ait été publié sur la *Salle de spectacle de Bordeaux.* C'est bien certainement le meilleur ouvrage à consulter pour étudier la construction du Théâtre; mais il faut le considérer comme une plaidoirie de Louis dans sa propre cause

que de faire bon choix d'un homme pour les exécuter, il fallait aussi vaincre des difficultés financières qui se dressaient de toutes parts. Vraiment on a peine à comprendre que la ville de Bordeaux, ne pouvant disposer que de ressources insuffisantes, ait commencé la construction de son théâtre. On ne peut s'expliquer une détermination pareille qu'en supposant les jurats d'une imprévoyance sans égale, d'une ignorance complète sur les devis de l'architecte, ou *d'un manque absolu d'autorité.* Acceptons, pour l'honneur des jurats, cette dernière hypothèse. D'autre part, si Louis produisit des devis, ils devaient être bien fictifs, bien légèrement étudiés. A l'égard des plans et dessins, c'était tout autre chose; ils durent enthousiasmer à bon droit le maréchal de Richelieu (point important dans cette grande affaire, puisque c'est incontestablement à lui que Bordeaux doit son théâtre), flatter l'amour-propre du Corps de ville et le séduire, malgré sa mauvaise humeur de voir un architecte étranger prendre la direction de cette œuvre nouvelle[1]. Enfin les intérêts des actionnaires de l'ancien Vauxhall, actionnaires parmi lesquels, on l'a déjà fait observer, se trouvaient le Gouverneur, des membres du Parlement et même des magistrats municipaux, pressèrent la construction du Théâtre, dont la jouissance leur était probablement déjà promise[2]; l'on

---

1 L'administration municipale n'avait pas vu d'un œil favorable les grandes constructions qui avaient été faites à Bordeaux, depuis quarante ans, placées sous la direction d'architectes étrangers, et surtout exécutées par d'habiles praticiens venus de Paris. L'amour-propre provincial, si vivace à cette époque, en avait été tellement froissé, que tous les hommes distingués qui prirent une si belle part à la transformation de la ville de Bordeaux, éprouvèrent des désagréments sans nombre, dans leur dignité d'artistes comme dans leurs intérêts.

2 Par arrêté du 25 décembre 1773, le Roi donna pour trente ans la jouissance absolue de cette salle aux actionnaires de l'ancien Vauxhall.

activa les démarches auprès du Contrôleur général, afin d'être assuré de l'agrément du Roi.

Le 23 avril 1773 [1], Louis partit pour Bordeaux, où dès le mois suivant, le 18 mai, ses premiers plans étaient approuvés et signés par le Maréchal et les membres de la jurade.

Ces préliminaires terminés, Louis, de retour à Paris, soumit ses projets à l'approbation de l'Académie royale d'Architecture [2]. Peu après, dans les premiers jours de septembre, il reprit le chemin de Bordeaux : « Arrivé, » dit-il, dans ce pays, chargé de lettres-patentes, on m'a » fait passer trois mois sans pouvoir commencer [3]. » Ces *trois mois* sont une expression d'impatience, puisque les lettres-patentes sont du 4 septembre et que le commencement des travaux est du 13 novembre 1773, date qui n'est point celle de la pose de la première pierre, comme Bernadau l'a écrit [4], mais de la plantation du premier jalon et des études préliminaires de nivellement.

---

1 Cette date nous est donnée par M. Detcheverry : *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 51; celle de la signature des premiers projets, par Louis lui-même, dans son *Discours préliminaire*. Le *Catalogue sommaire* du portefeuille de M. Louis, publié par M. Gaullieur, indique trois feuilles du premier projet pour le Théâtre de Bordeaux datées du 18 mai 1773; elles étaient signées : duc DE RICHELIEU, DUHAMEL, *lieutenant de maire*, MÉTIVIER, CAILA, BOURGADE, VALEN, LE TELLIER, D'ARCHE, *jurats;* TRANCHÈRE, *procureur syndic;* CHAVAILLE, *clerc, secrétaire de la ville;* VICTOR LOUIS, *premier architecte du roi de Pologne*. La date du 18 mai est également donnée par MM. Léonce Lamothe et Detcheverry d'après la légende qui se lisait au bas des dessins originaux, aujourd'hui disparus; mais M. Ch. Durand, qui avait également fait l'inventaire du portefeuille de Louis avant l'incendie de 1862, donne la date du 17 mai.

2 On lit sur le IX[e] registre des procès-verbaux de l'ancienne Académie royale d'Architecture, p. 225: « *Ensuite ont été mis sous les yeux de » l'Académie les projets du sieur Louis, architecte, ancien pensionnaire » du Roi.* » Il ne peut être ici question que du théâtre de Bordeaux.

3 Lettre de Louis du 11 janvier 1777.

4 Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, 1810, p. 100. Nous avons pris la date du 13 novembre 1773 dans un mémoire des dépenses faites au Théâtre depuis l'origine des travaux jusqu'au 8 février 1777. (*Archives départementales de la Gironde*, série C., n° 1212.)

Dès l'ouverture du chantier se produisit un incident où l'on trouve d'une part l'omnipotence de Richelieu et de l'autre l'opposition mesquine du Corps de ville. « Une allée d'arbres, servant de prolongement à celle de » Tourny, et s'étendant jusques à la grille du Chapeau » Rouge, occupait une partie du terrain où Louis devait » bâtir; il proposa aux jurats de la faire disparaître; » ceux-ci, qui n'attendaient qu'une occasion de querelle, » jetèrent les hauts cris à cette proposition, et, ayant » recruté une partie de la bourgeoisie et quelques » membres du Parlement, ils s'opposèrent formellement » aux projets de l'architecte, qui n'eut d'autre ressource » que de s'adresser au maréchal de Richelieu. Le » gouverneur dissimula, fit rassembler la nuit suivante » deux cents ouvriers, qui abattirent et enlevèrent les » arbres [1]. »

Cet acte d'autorité mécontenta les jurats, le public même, qui ne pouvait entrevoir l'aspect somptueux que présenteraient plus tard les environs du théâtre. Mais ce mécontentement se traduisit plus encore à l'adresse de l'architecte parisien que de son puissant protecteur.

Les lettres-patentes dont Louis était chargé ont une importance trop grande dans les événements qui vont suivre pour que nous ne les reproduisions pas ici, car

---

1 Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 63. Ce récit est conforme à celui que, dans notre toute jeunesse, nous avons entendu de la bouche de quelques vieillards. MM. Gaullieur L'Hardy et L. Lamothe disent que la jurade, se sentant soutenue par le Gouverneur, n'épousa pas les vues étroites de ceux qui protégeaient cette plantation. Voir la *Vue des promenades du côté du Château-Trompette*, par Bazemont dont il a été question p. 133, pour se rendre compte de l'emplacement que ces allées occupaient.

ces lettres sont la véritable charte de fondation du Théâtre de Bordeaux[1].

LETTRES-PATENTES DU ROI

Portant concession à la ville de Bordeaux, à titre d'accensement et de propriété incommutable d'une partie des Terreins ci-devant compris dans les Glacis du Château-Trompette pour y bâtir une nouvelle Salle de Spectacle, et vendre les emplacements excédents.

Du 4 septembre 1773.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés et féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement à Bordeaux : SALUT. Les Maire et Jurats de ladite Ville de Bordeaux Nous ont représenté qu'il étoit nécessaire de substituer à la Salle actuelle, dont les bâtiments menacent ruine, et sont resserrés, incommodes et mal situés, une Salle nouvelle, plus proportionnée au nombre d'Habitants qui fréquentent les Spectacles, et dont la situation puisse, par la facilité des abords et issues, prévenir tous accidents; qu'il ne pouvoit y avoir d'emplacement plus convenable, à cause de sa proximité du centre de la Ville et de ses Fauxbourgs, que la partie méridionale du Glacis du Château Trompette, près la rivière, laquelle contient quatre mille huit cents trente toises, suivant les plans qui en ont été levés et à Nous représentés; lesdits Maire et Jurats Nous auroient en conséquence supplié de leur assurer, sous telles conditions que Nous estimerions convenables, la propriété de cette portion de Glacis, à l'effet d'y construire ladite Salle, conformément aux plans joints à leur Mémoire, en y joignant la faculté de disposer des portions dudit terrein qui ne leur seroit pas nécessaire, par vente ou autrement, avec exemption des droits de mutation en faveur des acquéreurs, pour l'aliénation qui leur en seroit faite par lesdits Maire et Jurats; comme aussi de les mettre en état, par telle voie que Nous jugerions convenable, de faire face aux

---

1 Il existe dans nos dépôts publics et dans des collections particulières quelques rares exemplaires de ces lettres-patentes, imprimées à Bordeaux chez Michel Racle, in-4°, de 8 p. Elles ont été reproduites *in extenso*, par M. Gaullieur L'Hardy, p. 99 et suivantes. Les autres écrivains bordelais, qui ont publié des notices sur le Théâtre, ont simplement indiqué la date de ces lettres et les faits principaux qu'elles contiennent.

dépenses que doivent occasionner tant la construction de ladite Salle que l'exécution des conditions sous lesquelles il Nous plairoit de leur assurer la propriété de ladite partie de Glacis; Nous nous sommes portés, d'autant plus volontiers, à accorder auxdits Maire et Jurats l'objet de leur demande, qu'elle ne tend qu'à embellir et rendre plus agréable le séjour d'une Ville pour laquelle nous conserverons toujours une bienveillance particulière. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, Nous avons par ces présentes, signées de notre main, fait et faisons concession aux Maire et Jurats de la Ville de Bordeaux, d'une portion du terrein, dépendant du Glacis du Château-Trompette, proche les Allées du Chapeau-Rouge, contenant quatre mille huit cent trente toises, suivant l'arpentage qui en a été fait, à prendre depuis la Porte jusques au chemin qui mène à la Porte d'entrée dudit Château; ladite portion ayant cent trente-huit toises de longueur, sur trente-cinq toises de profondeur, conformément au plan à Nous présenté, et que nous avons approuvé et approuvons; pour en jouir par ladite Ville, à compter de ce jour, à titre d'accensement et de propriété incommutable. Dérogeons à cet effet à notre Édit du mois d'Août mil sept cent quarante-neuf, à la charge par ladite Ville, de construire, dans deux ans, du jour de l'enrégistrement des présentes, sur partie dudit terrein, une Salle de Spectacle avec les Magasins nécessaires, conformément auxdits plans, d'exporler et reconnoître envers notre Domaine, conformément à la coutume, la partie dudit terrein sur laquelle seront bâtis ladite Salle et ses Magasins, et de Nous payer, pour ladite partie, six deniers de cens annuel et perpétuel par chaque toise, ledit cens emportant lods et ventes aux mutations, suivant la coutume; et, en outre, une redevance annuelle, foncière, directe et perpétuelle de cinq mille deux cents liv. dont nous avons, par ces présentes, donné et affecté la moitié aux Officiers de l'État Major du Château-Trompette, autre que le Gouverneur dudit Château, en sus du traitement dont ils jouissent; pour ladite moitié de la somme susdite de cinq mille deux cents liv. être répartie entre lesdits Officiers dans la proportion réglée par les Ordonnances, à l'égard des parties de traitement dont les Officiers d'Etat-Major des Places jouissent à titre d'émolument. Voulons, en conséquence, qu'à compter du premier Janvier prochain mil sept cent soixante-quatorze, les Officiers ci-dessus désignés touchent et soient payés, chaque année, sur leurs simples quittances, de ladite somme de deux mille six cents livres par le

Trésorier de ladite Ville, et que les paiements ainsi faits en vertu des présentes soient passés et alloués en dépenses dans les comptes dudit Trésorier partout où il appartiendra; et à l'égard de la pareille somme de deux mille six cents liv. faisant l'autre moitié de ladite redevance totale de cinq mille deux cents liv., lesdits Maire et Jurats seront tenus, pour sûreté d'icelle, de déposer en notre Trésor Royal, dans quatre mois du jour des présentes, la somme de cent mille liv. dont l'intérêt demeurera compensé avec les arrérages de ladite redevance annuelle de deux mille six cents liv. réservée à notre Domaine; à la charge en outre, par lesdits Maire et Jurats, de former, sur la portion dudit terrein qui ne sera point occupée par ladite Salle et ses Magasins, les Rues et Places nécessaires, soit pour en rendre les accès faciles, soit pour l'avantage des maisons qui devront y être bâties par la suite, et d'exporler et reconnoître, envers notre Domaine, conformément à la coutume, le surplus de ladite portion qui ne sera point occupée par lesdites Rues et Places, lequel sera et demeurera chargé, envers notre Domaine, de six deniers de cens annuel et perpétuel par chaque toise, ledit cens emportant lods et ventes aux mutations, suivant la coutume des lieux; et pour mettre lesd. Maire et Jurats en état de pourvoir, tant au paiement de cent mille liv. que Nous ordonnons être par eux déposées en notre Trésor Royal, qu'aux dépenses de construction de notre Salle et Magasins, les autorisons à emprunter jusques à concurrence de la somme de deux cents mille l.; leur permettons pareillement de disposer, par vente ou autrement, des parties du terrein concédé par ces présentes qui ne seront point occupées par ladite Salle et Magasins, ou employées à la formation des Rues et Places, à la charge toutefois par chacun des acquéreurs d exporler et reconnoître la portion dont il sera propriétaire, envers notre Domaine, de la tenir dans notre directe, sous le cens de six deniers par toise ci-dessus stipulé, ledit cens emportant lods et ventes, et autres droits seigneuriaux aux mutations, suivant la coutume, sans cependant aucune solidité entre lesdits acquéreurs, dont chacun ne sera tenu du cens et autres droits seigneuriaux que jusqu'à la concurrence de la portion qu'il aura acquise; voulons néanmoins que ceux qui acquéreront lesdites portions desdits Maire et Jurats soient et demeurent exempts desdits lods et ventes pour ladite première aliénation seulement; ordonnons que tant lesdites deux cents mille livres que les deniers provenant

des aliénations qui seront faites, par les Maire et Jurats de Bordeaux, de partie du terrein concédé par ces présentes, ne pourront être employés qu'au paiement desdites cent mille livres, à déposer en notre Trésor Royal, et des dépenses de construction et décoration de la Salle des Spectacles et constructions des Magasins nécessaires, et le surplus au remboursement desdites deux cents mille livres que Nous autorisons ladite Ville à emprunter; à l'effet de quoi lesdites sommes seront mises par le Trésorier de la Ville dans une Caisse particulière. Faisons défenses audit Trésorier et à tous autres d'en employer tout ou partie à aucun autre objet, sous telle peine qu'il appartiendra, et contre ledit Trésorier d'en demeurer personnellement garant et responsable, Nous réservant de pouvoir disposer pendant trente années de ladite Salle, ainsi que Nous le jugerons à propos, sans que ladite Ville puisse, pour raison de ce, prétendre aucune indemnité. Si vous Mandons que ces présentes vous ayez à faire lire, publier et enrégistrer, et faire exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant tous Édits, Déclarations, Réglements et Lettres à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé et nous dérogeons par ces présentes; voulons qu'aux copies collationnées d'icelles, par l'un de nos amés et féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original; Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quatrième jour du mois de Septembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-treize, et de notre règne le cinquante-neuvième.

Signé LOUIS.

Par le Roy, MONTEYNARD.
Vu au Conseil, TERRAY.

Après la lecture de ces lettres-patentes, enregistrées au Parlement le 13 novembre 1773, étant donnée l'importance de l'édifice que Louis projetait, dont il avait soumis le plan à l'Académie royale, au Corps de ville de Bordeaux, au duc de Richelieu, au Roi lui-même, ne devient-il pas évident qu'exiger la construction de ce monument en deux ans, à l'aide des fonds qui proviendraient de la vente, plus ou moins heureuse, des terrains concédés et d'un emprunt de deux cent mille livres,

dont cent mille devaient être déposées au trésor royal pour garantie d'une redevance annuelle de 2,600 livres, c'était rêver l'impossible ou se lancer sciemment dans une opération désastreuse[1]? Mais dans cette affaire, comme dans la plupart de celles qui se traitaient alors, tout s'explique par cette simple formule : *Car tel est notre plaisir.*

En résumé, la construction du théâtre de Bordeaux fut une affaire imprudemment conçue et pitoyablement dirigée au point de vue des finances de la ville. Malgré cela, reconnaissons que Richelieu se conduisit en grand seigneur; il eut des vues larges, vraiment grandioses et surtout la main très heureuse dans le choix qu'il fit du *maître de l'œuvre.* Le maréchal-duc, véritable roi de Guyenne en 1773, ne se préoccupa que d'une chose : mettre hache en bois pour faire un magnifique théâtre, laissant aux Bordelais le soin de solder la dépense. Quant à Louis, il parut tout d'abord ne pas se préoccuper de ses intérêts matériels, comme il le dit lui-même : *Enivré du bonheur d'élever un grand monument, je ne m'étais nullement occupé de mes intérêts*[2]. Louis avait alors quarante-deux ans.

Applaudissons à ce premier mouvement de l'artiste, sauf à reconnaître plus tard que cette générosité était plus apparente que réelle.

---

1 Nous maintenons ce mot, malgré les *grands avantages* que Louis fait miroiter dans son *Discours préliminaire*, p. 2, quand il parle de l'offre d'un financier qu'il ne nomme pas (mais que M. Detcheverry nous indique : Peixotto). Cette offre ne pouvait être acceptée, puisque Peixotto posait pour condition la possession du monument pendant trente ans et que cette possession, toujours par l'influence de Richelieu, était déjà promise et devait être bientôt abusivement accordée aux actionnaires de l'ancien Vauxhall, par arrêt du Conseil du 25 décembre 1773.

2 *Discours préliminaire,* p. 3.

« Les premiers travaux furent faits à l'entreprise, sur » des marchés à la toise, de chaque qualité et espèce » d'ouvrages passés et arrêtés en jurade, et l'inspection » et le contrôle se réduisoient à examiner si les entre- » preneurs remplissoient les conditions du devis et » marché et à faire les états et toisés de chaque objet[1]. » Les ouvrages de fouilles de terre, épuisement d'eau, gros murs de fondations, murs de souterrains et voûtes de cave furent exécutés par deux entrepreneurs bordelais : Godefroy et Chalifour; les ouvrages de serrurerie par Jayer; Bethmon et Chicou fournirent les bois employés par le machiniste Niquet[2], venu de Paris pour conduire les travaux de charpente, faits par Corcelles. Mais à peine les premiers coups de pioche étaient-ils donnés, que des difficultés imprévues se présentèrent; Louis va lui-même les expliquer : « La » fondation d'un édifice est un travail trompeur parce » qu'on ne peut pas juger d'avance de la nature des fonds » ni tout ce que recouvrent les surfaces; celles-ci cachoient » les fondemens d'un monument antique à détruire[3];

---

1 *Mémoire sur le chantier de la Salle de spectacle.* (*Arch. dép.*, Fonds de l'Intendance, série C; il a été publié par M. L. Lamothe, p. 40.) Le 9 décembre 1773, l'assemblée des notables donna son approbation aux marchés qui avaient été conclus. Nous donnerons à la fin de ce chapitre le tableau des travaux et des dépenses de cette première période dans la construction du Théâtre.

2 Niquet (Louis), charpentier-machiniste d'une très grande habileté, avait été amené de Paris par l'architecte Louis; il est l'auteur d'une machine au moyen de laquelle un seul homme élevait le plancher du parterre à la hauteur de la scène; il en fit lui-même l'essai devant l'intendant Dupré de Saint-Maur. Niquet mourut à Paris vers le commencement du XIXe siècle, âgé de soixante-six ans. (Voir les notes manuscrites de M. Laboubée, t. X, p. 5 et 16. Bibliothèque de Bordeaux.)

3 Les *Piliers de Tutelle*. Il résulte d'une supplique adressée à Mgr de Clugny, intendant de Bordeaux en 1776, que Louis Genty, manœuvre, avait été blessé très grièvement, le 28 décembre 1773, des éclats d'une mine qu'on avait fait jouer pour détruire les Piliers de Tutelle. — Voir

» un chenal aussi très ancien, qui recevoit les eaux de » la rivière, présenta des obstacles auxquels il fallut » remédier par des épuisements pénibles, des pilotis » nombreux, des grillages, et en les comblant d'un amas » de pierres considérable; enfin, la nécessité de regagner, par des constructions, une pente que l'instabilité » du sol avoit augmentée. Tous ces objets produisirent » des dépenses inattendues, mais qui n'étoient pas faites » pour arrêter. Aussi, bientôt tout est détruit, les fondations et les souterrains immenses de la Salle de » spectacle se construisent avec autant de solidité que de » promptitude, et l'ouvrage est prêt à sortir de terre[1]. »

Louis n'arriva pas à Bordeaux précédé d'une aussi grande réputation qu'ont bien voulu le dire MM. Gaullieur et Detcheverry. Déjà, dans le chapitre des travaux relatifs à la Pologne, on a dû voir à quoi se réduisaient ces constructions de palais, et, sauf les diverses restaurations, les projets qui ont été rappelés, Louis n'avait pas encore donné de *nombreuses preuves de son savoir dans l'art des Bramante et des Palladio.* Il n'avait construit nulle part un édifice important. Mais où M. Detcheverry a bien raison contre M. Gaullieur, c'est lorsqu'il maintient que le deuxième projet du Théâtre fut plus riche que le premier. Louis le dit très clairement dans son *Discours préliminaire :* « Ce plan étoit vaste, mais le chef de la province aggrandit encore mes idées. » Ce premier projet présentait les colonnes du péristyle engagées dans la façade et non isolées; point de galeries couvertes sur les côtés et

---

dans l'ouvrage de Perrault, p. 217 et 218, le dessin de ce monument, qui fut démoli par ordre de Louis XIV, en 1677.

[1] *Discours préliminaire,* p. 2 et 3.

PLAN AU NIVEAU DES PREMIÈRES LOGES

point d'étage en attique. Le deuxième, approuvé le 20 février 1774, se voit encore aux Archives municipales et reproduit les dispositions qui furent exécutées.

Aux grandes difficultés que Louis éprouva d'abord dans les premiers travaux de terrassement et de fondations, vinrent s'ajouter de nouveaux embarras d'un ordre beaucoup plus grave. Les ouvrages avaient été poussés avec la plus grande activité, mais l'emprunt de deux cent mille livres n'avait pas eu lieu : la Ville, en conséquence des lettres-patentes qui lui permettaient cet emprunt, s'était tout simplement bornée à prendre 12,000 livres à rente viagère au sieur Pacareau; plus 167,232 livres 4 s. 9 d., sur les 250,000 livres que la Jurade avait été autorisée à prélever sur les fonds d'un autre emprunt, s'élevant à 600,000 livres, fait à Gênes, pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville[1].

Malgré leur importance, il s'en fallait de beaucoup

---

1 Tous les chiffres que nous donnons sont extraits d'une lettre du jurat Brunaud à l'intendant Dupré de Saint-Maur et de divers mémoires sur les dépenses de la Salle de spectacle. (*Arch. dép.* : Fonds de l'Intendance, série C.—*Arch. mun.*, série B B, carton nº 93. Correspondance des jurats.) Voici sur l'emprunt de Gênes, dont il sera si souvent question dans toute la durée des travaux, quelques détails utiles à connaître pour bien se rendre compte des virements de fonds qui furent ordonnés. En conséquence des lettres-patentes du 18 avril 1773, et par procuration des jurats donnée à M. le marquis de Durazzo, la ville de Bordeaux fit un emprunt de six cent mille livres à des banquiers de Gênes, somme qui devait être employée de la manière suivante: cent mille pour la réunion à la Ville des offices municipaux, par déclaration du Roi en date du 23 avril 1772, et les cinq cent mille restantes, sauf 71,994 livres 11 deniers pour droit de sceau, de marc d'or, arrérages d'intérêts, commission et différence de change, devaient être affectées à la reconstruction de l'Hôtel de Ville; mais il n'en fut dépensé en réalité que 64,459 livres 19 sous 10 deniers, les travaux ayant été définitivement abandonnés en 1775. Le reste de l'emprunt servit, en grande partie, à l'achèvement de la Salle de spectacle; car dans le tableau de l'emploi de ces fonds ne se trouve pas de somme affectée à la translation de la communauté des Grandes Carmélites « au lieu appelé la Platte-Forme, » comme le dit le *Livre des privilèges*, Appendice, p. 651.

que ces ressources pussent faire face au plus pressé; à preuve, c'est que les principaux entrepreneurs ne furent pas complètement payés. Plus tard nous les retrouverons implorant, comme une grâce, la remise des sommes qui leur étaient légitimement dues. Louis, on le conçoit, se trouvait dans une situation déplorable et qu'il n'avait pas créée; entouré d'ouvriers mécontents, de confrères jaloux, de magistrats étrangers aux grandes questions d'art, il devint le bouc émissaire des embarras qui surgissaient autour de lui. C'est alors que, pour sortir de cette difficile et cruelle position, deux moyens furent mis en œuvre : l'intrigue et l'énergique volonté des contrôleurs généraux. Mais avant, nous allons voir se ranimer la lutte administrative des intendants de la Généralité et du Corps de ville, lutte déjà vieille à l'époque où nous arrivons, et qui avait eu tant d'éclat sous M. de Tourny. Les documents qui vont suivre, auxquels il faut laisser la parole, dévoilent des hommes et des faits sur lesquels l'histoire locale était restée muette. Ces faits, en apparence, sembleront bien étrangers à la biographie de l'architecte Louis; cependant rien ne pourra mieux faire comprendre les motifs des tribulations incessantes dont l'artiste célèbre fut assailli pendant l'exécution de ses travaux, que d'exposer, à l'aide de documents inédits, la situation critique dans laquelle se trouvaient alors les finances de la Ville. Tout ce qui va suivre sera, pour ainsi dire, le prologue du chapitre suivant et justifiera la double étude que nous annoncions, à propos de la construction du Théâtre de Bordeaux.

Voici ce qu'écrivait, en 1772, à l'abbé Terray [1], digne

---

1 Terray (Joseph-Marie, abbé), nommé le 23 décembre 1769, par

ministre des dernières années de Louis XV, l'intendant Esmangart[1], au sujet de l'administration municipale et quelques mois avant l'adoption du projet de Louis.

« Bordeaux 15 Xbre 1772.

» M. le Controlleur général,

» Honoré et toujours jaloux de votre confiance, je ne puis vous » taire des objets qu'il est de mon devoir de vous faire connoître. » Mais, en remplissant ce que je vous dois, ce que je dois au Roy » et au bien de son service, il est intéressant à mon repos et je » vous demande en grâce que ce que je vais avoir l'honneur de » vous dire ne soit uniquement que pour vous, pour vous seul, » M., je vous en conjure.

» Je soupçonnois depuis longtems et j'avois de fortes raisons » pour le faire que l'administration des revenus de la ville de » Bordeaux étoit vicieuse; vous sçavez qu'ils vont aujourd'huy » à plus de 700,000 livres par an. L'éloignement que ceux qui » participent à cette administration ont marqué depuis quelques » années d'en soumettre les détails aux regards du ministre des » finances et de l'intendant qui sert sous vos ordres, étoit fait » pour faire naître mes soupçons. Cependant tant qu'ils ont été » incertains je n'ay pas cru devoir vous en entretenir; je vous ai » dit seulement un mot à cet égard dans la réponse que j'ai eu » l'honneur de vous faire, au sujet de la somme que la Ville doit » payer pour le rachapt des offices municipaux[2].

» Ce qui vient de m'arriver, M., me force d'entrer dans de plus

---

l'influence du chancelier Maupeou, contrôleur général des finances; fonction qu'il exerça jusqu'à la mort de Louis XV. Malgré son vif désir de rester au pouvoir, Louis XVI le congédia le 24 août 1774 et lui donna pour successeur Turgot. L'abbé Terray était né à Boen (Forez) en décembre 1715; il mourut à Paris le 18 février 1778. Voir : *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terray...* par M. Coquereau. Londres, J. Adamson, 1776, in-12.

1 Aux indications de la p. 119, nous ajouterons qu'Esmangart quitta Bordeaux pour la généralité de Caen *en 1775* et non en 1776. Plus tard il fut à Lille. Il figure sur la liste des notables publiée par Bachaumont, en 1787, avec cette note : « *Personnage estimé, aimé dans ses différentes intendances; il avait été question de lui pour être lieutenant général de police.* »

2 Voir la déclaration du roi, du 23 avril 1772. *(Livre des Privilèges.)*

» grands détails et de rompre enfin un silence que je me croirois coupable de garder vis-à-vis de vous.

» Un homme plein de probité et sur lequel je puis compter, » appelé par sa place dans les détails intérieurs de l'Hôtel de » Ville qu'il connoît parfaitement, est venu me trouver et m'a dit » que chaque jour il étoit témoin d'abus dont il gémissoit sans » pouvoir les empêcher. Je ne puis me persuader que l'employ » des fonds, qui se fait en vertu de mandats qui doivent être » signés par trois jurats, soit frauduleux ni malhonnête, mais au » moins il n'est pas réfléchi. Avec des revenus beaucoup moins » considérables que ceux dont la Ville joüit aujourd'huy, M. de » Tourny étoit parvenu à y faire une infinité de grandes et utiles » choses. Ces revenus, depuis ce tems, sont prodigieusement » augmentés, on n'y fait plus rien, et à peine ils suffisent à des » dépenses que personne n'autorise. On tire sur le trésorier des » mandats de sommes considérables dont l'employ se fait ensuite » par des tierces personnes et leurs quittances sont les seules » pièces justifficatives qui soient visées dans les comptes. Vous » concevez, M., à quels abus cette forme peut donner lieu; il y a » six à huit ans, lorsque le Commissaire du Roy étoit chargé de » surveiller cette administration, les dépenses de cette nature » étoient un objet de 12 à 1500 livres au plus; depuis qu'il a » cessé de s'en mêler, elles ont grossi annuellement, au point » que celles de l'année courante vont à près de 20,000 livres et » sûrement, si vous n'y mettez ordre promptement, elles ne » feront qu'aller en augmentant. On a même fait à ce sujet un » arrangement qui ne permet pas d'en douter, puisqu'on donne » une remise d'un ou d'un et demi pour cent, à un commis au » profit duquel on expédie ces ordonnances particulières et il est » de son intérêt de grossir la masse de sa recette pour augmenter » celle de ses remises. Le citoyen vertueux qui m'a instruit de » cet abus m'en a fait connoître bien d'autres qu'il démontreroit » à l'inspection des pièces qui servent à former les comptes; il y a » une multitude d'autres dépenses qui sont augmentées et qui » augmentent annuellement dans la même progression.

» Une semblable ouverture faite dans la vue du bien auroit pu » sans doute me déterminer à prendre connoissance de tous les » détails et à ordonner au trésorier de me communiquer tous » ses comptes, mais je n'ai voulu rien faire sans votre attache. » D'ailleurs, avec la précaution que l'on a de retirer les pièces de » la dépense dès que le compte est arrêté, je n'en serois pas plus

» avancé. Et de plus toute vérification faite de mon propre » mouvement auroit fort offusqué les officiers municipaux, qui » sont depuis trop peu de temps en place pour avoir seulement » la moindre connoissance des affaires de la Ville. Vous com- » prenez qu'elles sont conduites par une ou deux personnes.

» Dans ces circonstances, M., au lieu de prendre aucun party » de moy même, j'ay cru devoir vous offrir le tableau des abus » qui existent; ils sont d'autant plus considérables que chaque » jour ils se répètent, et même que chaque jour ils augmentent.

» Le moyen d'y remédier, ou du moins d'être en état de les » faire cesser par la suite, seroit que vous chargeassiez une » personne de confiance d'examiner le dernier compte. Les » pièces justifficatives qui sont actuellement entre les mains du » trésorier, c'est le compte de l'année qui va finir. Vous ne » tarderez pas à connoître les vices de cette administration. Ce » que je dois vous en dire, c'est qu'il est temps d'y mettre ordre.

» Je désirerois fort, assurément, que vous chargeassiez » quelque autre que moy de cette vérification. Si, cependant, » vous jugez qu'elle doive me regarder, je feray tout ce que vous » ordonnerez, mais, en ce cas, je vous prierois, indépendamment » de la réponse particulière que j'ose attendre de vos bontés, de » m'écrire une lettre ostensible et très impérative, à laquelle il » ne paroisse nullement que j'aye donné lieu, et d'après laquelle » je puisse donner au trésorier tous les ordres nécessaires; je » suis très sûr qu'il se prêtera très volontiers à ce qui intéressera » l'avantage du service; il voit les abus de plus près que » personne et il est trop honnête homme pour ne pas désirer » vivement que vous veüilliez bien y mettre un frein qui les » arrête[1]. Je vous observeray que pour y parvenir il n'y a pas de » moment à perdre. Le trésorier doit disposer son compte pour » la fin de ce mois et dès qu'il est rendu, les pièces qu'il est » intéressant de voir ne séjournent pas entre ses mains; ce n'est » que par elles que la vérité peut se découvrir. Si elles étoient » une fois remises à l'Hôtel de Ville, il seroit plus difficile de » les voir.

» Il me paroît très convenablement important que vous » connoissiez exactement la nature et l'employ des revenus

---

1 Cholet (Guy), trésorier de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, nommé par délibération des jurats du 6 juillet 1741; il eut pour successeur, en 1775, Mathieu Touya.

» considérables d'une ville telle que celle-ci. S'ils étoient bien » administrés, non seulement ils suffiroient aux établissements » utiles qu'il seroit désirable d'y faire, mais ils seroient susceptibles d'une grande augmentation, et, sur les notions que » l'Intendant seroit en état de vous donner, ils pourroient, au » besoin, être d'une grande ressource pour votre administration. » Au lieu de cela, sans qu'on en tire aucun avantage, ils » se dissipent, il n'y a aucun plan, aucune suite dans les » opérations, parce qu'il n'y en a aucune dans les idées, et la » Rente, quoique prodigieuse, suffit à peine à la dépense et » personne dans l'état actuel n'y peut mettre ordre. Je veux » croire, je suis même persuadé, que ce reproche est le seul » qu'il y ait à faire à cette administration, mais il ne doit pas » moins fixer vos regards, puisqu'il produit autant de mal que » pourroit faire l'infidélité.

» Je n'ay pas besoin, M., de vous renouveller mes instances » pour que le compte que j'ay l'honneur de vous rendre ne » sorte pas de vos mains, et ne soit uniquement que pour vous. » Vous m'avez permis de mettre sous vos yeux, dans la forme » particulière que je fais ici, les détails qui peuvent mériter » votre attention; il étoit de mon devoir de vous faire connoître » ceux dont il s'agit. Vous serez en état de juger par la » vériffication que je suppose que vous vous porterez à ordonner, » s'il m'étoit permis de vous les laisser ignorer[1]. »

Voici la réponse de l'abbé Terray, accompagnée de la lettre *ostensible* que réclamait l'Intendant :

« J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 15 de ce mois; vous en » recevrez une en réponse, dont vous remplirez les dispositions » avec votre prudence ordinaire. Je vous enverray, d'ailleurs, » touts les ordres et prendray touts les moyens que vous jugerez » propres à remplir les bonnes vües que vous avez.

» Je suis, etc.

» L'abbé Terray. »

---

1 *Archives départementales de la Gironde:* Fonds de l'Intendance série C, carton 1065. Cette pièce, non signée, est la minute originale de la main de l'intendant Esmangart; elle est couverte de nombreuses ratures que nous n'avons pas reproduites, car elles ne changent en rien son caractère.

« *M. Esmangart, intendant à Bordeaux.*

» A Paris, ce 22 Xbre 1772.

» MONSIEUR,

» Le peu d'attention qui a été donnée, depuis plusieurs années, » aux recettes et dépenses des revenus des villes principales du » Royaume a été l'occasion du dérangement de leurs finances » dont on ne découvre le mauvais état que lorsqu'elles ont » recours au Roy pour les secourir. C'est ce que j'éprouve et ce » que je voudrois prévenir.

» La ville de Bordeaux a des revenus abondants; j'en ignore » le montant; j'en connois encore moins l'emploi, et comme » on sollicite la confection de plusieurs constructions et éta- » blissemens qui seront aussi utiles à la ville de Bordeaux qu'ils » serviront à son embellissement, faites-vous rendre compte du » montant des revenus de ladite Ville et de l'emploi qui en est » fait. Faites-vous pareillement représenter les comptes des six » dernières années, tant en recettes qu'en dépenses, et notamment » la recette de l'année 1772 et les pièces au soutien de la dépense » de ladite année courante, qui sera bien près de finir lorsque » vous recevrez cette lettre. Vous voudrez bien ensuite fournir » vos observations sur l'emploi des revenus et sur les moyens de » les améliorer et me faire passer vos réflexions avec le tableau » des revenus et des dépenses.

» Je suis, etc. » TERRAY [1]. »

Le 28 décembre, l'Intendant fit part aux jurats des ordres qu'il venait de recevoir, en les priant de le mettre en mesure de satisfaire aux demandes du Ministre. A cette lettre était jointe une ordonnance ainsi conçue :

« CHARLES-FRANÇOIS-HYACINTHE ESMANGART, etc.

» Vu les ordres du Roi, à nous adressés par M. le Controlleur général;

» Il est ordonné au sieur Cholet, trésorier de la ville, de nous

---

1 La première lettre est entièrement autographe. Dans la seconde, la signature seule est de l'abbé Terray. (*Arch. dép. de la Gironde*, série C, n° 1065.)

remettre, à l'expiration de la présente année, un état de la recette par lui faite, pendant le cours d'icelle, des revenus de la Ville, ensemble les pièces justificatives des dépenses par lui acquittées sur les mandats des jurats ou autres, de quelque espèce qu'elles puissent être. Faisons, de la part de Sa Majesté, très expresses inhibitions et défenses au sieur Cholet de se désaisir des dites pièces en d'autres mains que les nôtres, et ce sous quelques prétextes que ce puisse être.

» Fait à Bordeaux, ce 28 novembre *(sic)*.

» Esmangart. »

Le trésorier Cholet, cet honnête fonctionnaire dont parlait l'Intendant, qui avait provoqué *les ordres du Roy*, signa le même jour le reçu de cette ordonnance et ne fit, naturellement, aucune difficulté de promettre la remise de l'état des recettes et des dépenses de la Ville en 1772. Mais cet empressement ne fut pas imité par les membres de la Jurade. On va voir dans leur réponse, signée, en leur nom, par le Clerc de ville, qu'ils opposaient à la demande de l'Intendant une fin de non recevoir habilement abritée sous l'autorité du Gouverneur : ce qui fit naître une situation très délicate entre Esmangart et Richelieu, au grand contentement des officiers municipaux.

« A Bordeaux, le 29 décembre 1772.

» Monsieur,

» La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire au » sujet de la remise en vos mains des comptes du trésorier, dattée » du 28 novembre dernier, nous a été portée, hier matin, par un » de vos laquais, dans la chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, » ce qui nous fait croire que cette datte reculée est une erreur » de votre secrétaire, à moins qu'après l'avoir signée dans le » temps, vous n'ayes voulu ensuite différer de nous en faire » envoy.

» Nous nous empressons, Monsieur, de vous témoigner sur » cela toute notre bonne volonté; mais, nous ne sommes que les

» dépositaires et gardiens des formes de nostre administration, » sous l'autorité de M. le Gouverneur de la province, et nous » espérons que vous aprouverez vous même qu'avant de prendre » aucune détermination, nous ayons l'honneur de l'en prévenir.

» Nous sommes avec respect,

» Monsieur,

» Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les Maire, Lieutenant de maire et Jurats,
» gouverneurs de Bordeaux.

» CHAVAILLE. »

L'intendant Esmangart n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que, sous des formes correctes, se cachait l'intention de résister à ses ordres : aussi, répliqua-t-il par un message d'un style peignant bien le délégué de l'autorité royale. En voici la minute :

« Bordeaux, 30 Xbre 1772.

» MESSIEURS LES JURATS,

» La première détermination, Mrs, que des officiers municipaux » devroient prendre, lorsque le Commissaire du Roy leur fait » passer des ordres de ses ministres, seroit de s'y conformer sans » délay. Voilà, de toutes les formes, celles dont vous devez être » les gardiens les plus fidèles.

» Je ne désaprouve nullement que vous instruisiez M. le » Gouverneur des ordres que M. le Controlleur général m'a » chargé de vous donner; il sera certainement aussi surpris que » moy que le compte que vous vous proposez de luy rendre en » ait suspendu l'exécution; je connois assez les principes sages » qui dirigent l'administration de M. le maréchal de Richelieu, » pour être bien sûr de la réponse qu'il vous fera.

» L'erreur de datte qui peut se trouver à ma dernière lettre » m'a échappé en la signant; mon secrétaire l'a dattée du 28 9bre, » au lieu du 28 Xbre; je vous prie de corriger cette petite erreur.

» Je suis très parfaitement, etc. »

En même temps qu'Esmangart écrivait aux jurats la lettre précédente, il adressait une dépêche au Contrôleur

général, pour le tenir au courant du résultat de ses démarches : « *Je ne crois pas,* écrivait-il, *qu'ils osent me les refuser* (les états de dépenses); *s'ils le faisoient, M., j'aurois l'honneur de vous en rendre compte. Ce que je puis vous dire aujourd'hui, c'est que je suis sûr qu'il existe des abus qu'il est indispensable que votre œil éclaire.* » Deux jours après, voulant sans doute bien commencer l'année, l'Intendant adressait une nouvelle lettre au ministre Terray.

« Bordeaux, 2 janvier 1773.

» Monsieur,

» Pour remplir vos vües et l'objet dont j'ay cru devoir vous » rendre compte, j'ay écrit, ainsi que j'ay eu l'honneur de vous le » marquer, aux jurats de Bordeaux pour qu'ils me remissent, » d'après vos ordres, les comptes et les pièces justificatives des » recettes et dépenses de l'Hôtel de Ville, des six dernières années. » Je vous avois prévenu sur l'éloignement qu'ils ont de soumettre » à vos regards, ainsi qu'aux miens et à tous ceux qui pourroient » les éclairer, les détails de la plus vicieuse de toutes les adminis- » trations; cependant, ils n'ont pas précisément osé me refuser » ce que je leur demandois par votre ordre, mais ils m'ont fait » une réponse assez singulière; j'en joindray ici copie, Monsieur, » ainsi que de ma première lettre et de la seconde que je leur ay » écrite. Vous remarquerez que, pour ne point remettre ce que » vous désirez voir et approfondir, ils voudroient mettre en jeu » l'autorité du Gouverneur de la province, pour un objet qui luy » est absolument étranger, surtout quand j'ay parlé d'après vos » ordres. Ils ont sûrement écrit à M. le maréchal de Richelieu » qui vous en parlera vraisemblablement. Il seroit intéressant » qu'il leur répondit qu'il est étonné qu'on se serve du prétexte » de son influence sur les affaires de la Ville, pour différer de me » remettre des pièces que vous me chargez de demander et de » voir pour vous en rendre compte. Je ne puis m'expliquer bien » particulièrement avec luy à ce sujet, mais je lui en ay dit un » mot. Je crois, Monsieur, pour trancher toutes difficultés à cet » égard, qu'il est nécessaire que vous ayez la bonté d'écrire vous » même aux Jurats, pour qu'ils satisfassent sans délay aux ordres

» que je leur ay donnés de votre part. Comme je connois le génie » du pays et l'intérêt qui dicte cette résistance, je joindray ici le » projet de lettre, telle qu'il me paroit indispensable que vous » ayez la bonté de l'écrire; je pense même qu'il seroit utile que » vous me l'adressassiez, pour que je leur fasse savoir, en la leur » remettant, que vous m'avez chargé de tenir la main à » l'exécution de vos ordres[1].

» Je ne vous cacheray pas que, depuis la première ouverture » que j'ay eu l'honneur de vous faire, j'ay eu connoissance d'une » infinité de choses sur lesquelles il est de toute nécessité et » même très urgent que vos regards s'étendent. Je ne crois pas » devoir entrer à ce sujet dans aucuns détails, vis-à-vis de M. le » maréchal de Richelieu, c'est à vous seul que j'en dois rendre » compte; mais, s'il vous en parle avec une certaine chaleur, » comme cela pourroit bien.être, n'y auroit-il pas grand mal que » vous luy laissassiez appercevoir que vous avez de fortes suspi- » cions que vous voulez éclaircir. Si vous pouviez charger » quelqu'autre que moy de ce soin, vous me feriez le plus grand » plaisir, Monsieur, je vous le proteste, mais il n'est pas possible » que vous différiez de vous faire rendre compte de cette admi- » nistration; je crois vous en dire assez pour être entendu.

» Indépendament des ordres particuliers que vous pourrez » juger à propos de me donner, je vous en demande toujours » d'ostensibles.

» Je suis, etc. » ESMANGART. »

Mais, pendant qu'Esmangart réclamait avec tant d'insistance l'appui du Contrôleur général, il entretenait

---

1 Projet de lettre du Contrôleur général aux jurats de Bordeaux, rédigé par l'intendant Esmangart :

« J'ay chargé M. l'Intendant de Bordeaux, Mrs, d'examiner les comptes » et les pièces justificatives des recettes et dépenses de l'Hôtel de Ville, » depuis 1766, et d'en former un tableau qu'il est intéressant que j'aye » sous les yeux. Je sais qu'il vous a écrit et qu'il vous a demandé, par » mon ordre, de les luy remettre. Je suis étonné que vous ayez différé de » satisfaire à ceux qu'il vous a donnés, à ce sujet, sous un prétexte qui » n'en devoit point suspendre l'exécution. L'intention de S. M. est que » vous vous y conformiez exactement, et que vous remettiez sans délay, » entre les mains de M. l'Intendant, vos comptes et les pièces justiffica- » tives depuis l'époque que j'ay fixée. Je l'informe des ordres que je » vous fais passer, et je le charge de tenir la main à leur exécution. »

une correspondance suivie avec un de ses amis de Paris, M. de Comarieu[1], fort au courant de tout ce qui se disait et se faisait au ministère des finances. Comarieu, d'un esprit moins ardent aux réformes, trouvait que l'Intendant avait été mal inspiré de vouloir jouer le rôle, toujours bien difficile, de redresseur de torts; aussi lui écrivait-il, à la date du 9 janvier 1773 : « Nos dernières » lettres, mon ami, se sont croisées; j'ai sçu depuis que » vous vous étiez donné deux embarras. L'un, le jeu; » pourquoy en écrire directement à M. Bertin et point » du tout à M. le maréchal[2]? L'autre, des comptes que » vous avez demandés au trésorier de la Ville. Expliquez-» vous, en réponse; mettez-moi en état de vous servir. Je » vous embrasse. » L'explication demandée fut transmise sans retard et dans des termes qui présentent sous un jour tout à fait nouveau l'intendant Esmangart, personnalité qui n'a jamais été mise en relief dans l'histoire de Bordeaux. C'est pourtant lui, comme on le verra bientôt, qui fut l'instigateur de la détermination prise par Turgot pour l'achèvement de l'œuvre de Louis; c'est Esmangart qui provoqua la réforme administrative pour la construction de la nouvelle Salle de spectacle. Il y a donc lieu de bien faire connaître ce haut fonctionnaire et, comme il a

---

1 « De Comarieu, inspecteur général du domaine. » *(Almanach royal.)*

2 La passion du jeu à Bordeaux était alors portée à son comble, et malgré les instructions sévères que recevait l'intendant Esmangart, il ne pouvait réussir à calmer cette fureur. Mais, aussi, ne doit-on pas oublier que le mauvais exemple venait de haut. Sous l'administration du duc de Richelieu, « Bordeaux était ébloui de bals et de fêtes, envahi par les courtisanes et couvert de tripots. » L'impuissance des intendants était ici manifeste, et l'on verra plus tard à quel expédient fut réduit M. de Clugny pour faire cesser le jeu dans son propre hôtel, lors de la fête qu'il offrit au duc de Chartres. — La *Correspondance secrète,* 1787, t. I, p. 288, donne des extraits curieux de l'ouvrage de M. Dusaulx : *Réflexions sur la fureur du jeu.*

été déjà dit, la situation des finances de la Ville au moment où commençaient les premiers travaux.

Le 16 janvier 1773, Esmangart répondait à son ami Comarieu :

« Vous me faites rire, mon ami; vous me demandez pourquoi, » pourquoi, etc., comme si vous ne connoissiez pas le terrein et » le pays que j'habite. J'ai écrit sur le jeu, au bal masqué, parce » que sans cela il s'ouvroit le jour des Rois. On vous dira que » non, mais croyez m'en, moi qui suis sur les lieux; auroit-il » mieux valu atendre que l'on eut joüé pour le deffendre de mon » chef, et pouvois-je fermer les yeux? On diroit que j'ai fait chose » nouvelle, en rendant compte au Ministre de la province d'un » objet qui intéresse si essentiellement le bon ordre. Vous devés » sentir que je ne pouvois écrire qu'à lui et que tout autre voye » auroit été inutile.

» A l'égard des comptes de l'Hôtel de Ville, croyés vous que je » suis curieux de les voir? C'est une source de tracasseries, je le » sais; j'ai du rendre compte au Ministre des finances des dépré- » dations qui existent. Si elles lui sont indifférentes, vous » entendez bien que je n'y mets pas d'autre intérêt que celui de » mon devoir et du bon ordre. Ce que je puis vous dire, à vous » qui êtes mon ami, c'est que j'ai la preuve de fripponneries » insignes, de la part de quelques-uns des principaux administra- » teurs de cette République. Jusqu'en 1767, toutes les dépenses » étoient visées par l'Intendant; rien n'a dérogé à cet usage qui » est conforme à une foule de règlements, mais, depuis qu'il » a cessé d'avoir lieu, les abus se sont accrus journellement, au » point qu'il faut avoir ce que j'ai sous les yeux, au moment où » je vous écris, pour le croire. Vous entendés le françois, vous » sentés ce que cela veut dire; jugés, après cela, si je pouvois, si » je devois garder un silence qui m'auroit rendu coupable; du » reste, la suite de cette affaire ne m'intéresse en rien, pourvu » que l'on connoisse mes intentions.

» Vous me ferés grand plaisir de calmer un peu M. le maréchal » de Richelieu, qui me paroit blessé de tout cela comme s'il y » estoit pour la moindre chose. J'ai fait mes preuves vis-à-vis de » lui; je me suis fait un plaisir, en toutes occasions, d'aller au » devant de ce qui peut lui plaire; je ferai toujours de même, » assurés l'en bien, je vous prie. On cherche, depuis longtems, à

» troubler la bonne intelligence dans laquelle nous avons vécu
» jusqu'ici et il y a bien des gens intéressés à y parvenir. Vous
» connoissés la franchise dont je fais profession; je lui écris
» aujourd'huy sur le fonds de ces deux affaires comme il me
» convient, et j'y joins l'assurance de tout ce que je pense et qui
» m'attache sincèrement à sa personne. J'espère que ma lettre
» fera l'effet que je dois attendre, mais je compte aussi sur les
» soins de votre amitié. Je marque de plus à M. le Controlleur
» général que s'il veut remettre à un autre tems la suite de
» l'examen des comptes de l'Hôtel de Ville; je le prie de me
» donner ses ordres, auxquels je me conformeray. J'ai entre les
» mains celui de 1772; ah! mon ami, j'aurois trop de choses à
» vous dire. Allons donc, je finis, et je vous embrasse de tout
» mon cœur [1]. »

Dans cette lettre, où l'Intendant fait si hautement profession de franchise et donne tant de preuves de perspicacité, on a peine à comprendre qu'il écrive cette phrase étrange: « *Le maréchal de Richelieu me paroit blessé de tout cela comme s'il y estoit pour la moindre chose.* » Mais le Gouverneur de la Haute et Basse Guienne était la véritable cause de l'opposition des jurats et de l'indifférence du Ministre, opposition qui va bientôt se révéler. Esmangart ignorait donc que Voltaire appelait Richelieu le grand tripotier? Ah! nous allons en voir bien d'autres. Vers le milieu de janvier, l'abbé Terray, n'ayant pas encore répondu à la dépêche de l'Intendant du 2 de ce mois, reçut de ce dernier cette lettre de rappel:

» MONSIEUR,

» Je ne sais quelles explications vous pouvez avoir eues avec
» M. le maréchal de Richelieu, au sujet des détails concernant
» l'Hôtel de Ville de Bordeaux dont il étoit de mon devoir de vous
» rendre compte; il me paroît qu'il est blessé de ce que j'ai

1 *Arch. dép.:* Fonds de l'Intendance, série C., carton 1065.

» demandé aux jurats de me remettre, ainsi que vous l'avez » approuvé, les comptes des six dernières années de leur adminis- » tration. Je ne vois pas qu'il y ait là une grande témérité de la » part d'un Intendant qui, il y a cinq ans, visoit toutes les » dépenses. Cependant, Monsieur, je n'ai point de vos nouvelles, » et je ne sais quel parti vous voulés que je prenne. Si le moment » de réformer des abus, que j'ai dû vous faire connoître, ne vous » paroît pas favorable, je vous supplie de me le marquer. Le tré- » sorier m'a remis le compte et les pièces de la dépense de 1772; » je les ai examinés et ils m'ont convaincu que j'aurois été cou- » pable de vous taire ce qui existe. Je garderai, si vous voulés » que les choses en restent là, aujourd'huy, des notes qui seront » suffisantes pour prendre dans un autre tems le parti que vous » jugerés convenable, et lorsque les abus seront à leur comble, » ce qui ne sera peut-être pas bien long, vous y mettrés ordre; » voilà, M., le parti que j'ai l'honneur de vous proposer. Je vous » prie de vouloir bien me mander si vous l'approuvés et si votre » intention est que je remette au Trésorier, sans délai, les pièces » qu'il m'a confiées; j'attendrai vos ordres, mais quels qu'ils » soient, je vous prie de trouver bon, si vous jugés à propos de » donner quelque [suite] à cette affaire, de vous concerter avec » M. le maréchal de Richelieu, qui croit que je suis curieux de » voir ces détails qui me seroient fort indifférents sans l'intérêt » du bon ordre.

» Je suis, etc. »

Cette lettre se croisait avec celle de l'abbé Terray du 14 janvier, dans laquelle il exprimait sa surprise et son peu de satisfaction du retard que mettaient les jurats à se conformer à ses ordres. Ces reproches étaient suivis d'une nouvelle ordonnance qui motiva cette réponse du Corps de ville à l'Intendant.

« A Bordeaux le 21 janvier 1773.

» Monsieur,

» Nous avons reçu avec la lettre que vous nous avés fait » l'honneur de nous écrire hier, 20 du courant, celle que vous » nous avez adressée de la part de M. le Controlleur général, » du 14, contenant les ordres qu'il nous donna de remettre entre

» vos mains les comptes et pièces justificatives de recette et de
» dépense de l'Hôtel de Ville, depuis 1766.

» Nous savons, Monsieur, que l'obéissance aux ordres du » Ministre est notre premier devoir; en conséquence, nous allons » travailler, dès demain, à nous mettre en état de vous faire » cette remise; quelque vigilance que nous y apportions, cela » demande du travail et des soins, à raison du déplacement précipité que nous avons été obligés de faire, ces jours derniers, de » nos Archives, dans un nouveau bâtiment, où tous les papiers » sont encore épars [1]; mais nous allons redoubler de zèle et de » travail pour pouvoir vous faire cette remise le plus tôt possible.

» Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et » très obéissants serviteurs, les Maire, Lieutenant de maire et » Jurats, gouverneurs de Bordeaux, » CHAVAILLE. »

On voit que malgré les injonctions du Contrôleur général, le mauvais vouloir ou la résistance bien calculée du Corps de ville persistait toujours; mais à l'opiniâtreté des jurats, l'Intendant opposait ses persévérantes revendications; aussi écrivait-il à l'abbé Terray, le 26 janvier 1773 :

« J'avois espéré que je pourrois vous apprendre aujourd'huy » que les jurats de cette Ville ont enfin satisfait aux ordres que » vous leur aviez adressés directement..... Ces officiers municipaux, sous prétexte de déplacement de leurs Archives, et en » ayant l'air de bonne volonté, éloignent et éloigneront tant

---

1 Ce passage est en désaccord avec l'*Essai sur l'administration municipale de Bordeaux sous l'ancien régime*, p. 23, où il est dit que la municipalité quitta son antique demeure pour se transporter dans le Collège de la Magdeleine, qui va maintenant devenir le Lycée, et où elle vint s'installer en 1790. Voici ce qu'on peut lire dans le Registre de la Jurade du 2 juillet 1772 : « La reconstruction de l'Hôtel de Ville ayant nécessité *le déplacement des assises de la Jurade à l'ancien Collège de Guyenne*, il en résulte que la maison occupée par le sieur de Montégut, professeur d'hydrographie, a été destinée pour l'établissement des différents bureaux. » Mais c'est dans le Collège de la Magdeleine que furent installés les membres du Parlement, ceux de la Cour des Aydes et du Bureau des finances, au mois de mars 1773, par lettres patentes du Roi. Ces changements nécessitèrent des travaux dont il sera bientôt question.

» qu'ils pourront le moment de faire cette remise; ils espèrent » par là l'éluder entièrement, et si vous n'avés la bonté, Monsieur, » de soutenir, avec votre fermeté ordinaire, l'ordre que vous avés » donné, ils y parviendront. Vous sentés, par la résistance qu'ils » apportent, combien ils craignent que leur administration ne » soit éclairée par vos regards et par les miens. Je puis vous dire » que cela est aussi nécessaire pour le maintien même de l'auto- » rité qu'ils cherchent toujours à mettre en contradiction, que » pour le rétablissement du bon ordre.

» Le déplacement des archives de l'Hôtel de ville pourroit être » un motif de délay, s'il s'agissoit de former des comptes; mais » pour en remettre qui sont arrêtés depuis plusieurs années, on » sait que c'est un prétexte qu'on n'invoque que pour gagner du » tems et le mettre à profit pour faire joüer auprès de vous, » Monsieur, des ressorts qu'on espère rendre assés puissants » pour vous engager à changer de détermination. Vous ne verrés » vraisemblablement dans tout cela qu'une résistance qui » devient plus suspecte, à mesure qu'elle se prolonge sous le » voile même de l'obéissance.

» Si vous en portés ce jugement, que je puis vous assurer être » très véritable, il seroit nécessaire, pour mettre fin à tout ceci, » que vous voulussiez bien écrire de nouveau à ces officiers » municipaux, et leur enjoindre encore plus fortement de me » remettre les pièces que je dois voir par vos ordres. Si vous » voulés avoir la bonté, Monsieur, de m'adresser votre lettre, » comme vous avez fait pour la dernière, je ne la leur remettrai » qu'autant qu'ils n'y auroient pas encore satisfait, ce qui ne » seroit certainement pas prochain, sans cette précaution.

» Depuis que vous avez écrit vous-même au Corps de Ville, » Monsieur, je ne pense pas qu'il puisse être question, comme » j'avois eu l'honneur de vous le proposer auparavant, de » suspendre cet examen. Je crois, au contraire, qu'il vous » semblera ne pouvoir être différé davantage, et tout ce que je » découvre chaque jour me prouve que rien n'est plus indispen- » sable ni plus urgent.

» C'est dans cette vue, Monsieur, et pour vous épargner des » soins, que je joindrai ici, avec votre permission, un projet de la » lettre nouvelle qu'il me semble nécessaire que vous ayés la » bonté d'écrire aux jurats. Je désire que vous l'approuviés; elle » est d'un stile un peu ferme, mais la connoissance que j'ai du » génie insubordonné de ceux à qui elle est adressée me met

» dans le cas de vous annoncer que vous ne serez obéi qu'en » parlant sur ce ton [1].

» Je me flatte, Monsieur, de n'avoir pas besoin de vous » renouveler mes instances pour obtenir, dans la suite de toute » cette affaire, des marques de votre confiance et de votre » protection. Je n'ai d'autres vues que les votres; en connoissant » le genre d'une multitude d'abus, vous seriés en état d'y » apporter le remède convenable. Mais c'est un malheur de » notre siècle, on a autant de peine de faire le bien qu'on » devroit en avoir lorsqu'il est question de faire le mal.

» Je suis, etc. »

L'abbé Terray, voyant que cette remise de comptes aux mains de l'Intendant gênait l'administration de la Ville et n'était point agréable à M. de Richelieu, écrivit aux jurats le 28 janvier, mais non sans en informer dans ces termes l'intendant de Bordeaux :

« La demande que vous m'avez conseillé, Monsieur, de faire à » la ville de Bordeaux de leurs comptes et pièces, depuis 1766, » paroit presser beaucoup l'administration de cette Ville et n'est » point agréable à M. le m[al] de Richelieu, auquel j'ay promis et » veux tenir de n'altérer en rien l'administration de cette Ville.

---

1 Projet de lettre de M. le Contrôleur général aux jurats de Bordeaux : « J'avois lieu de penser, MM., par la réponse que vous avez faite à ma » lettre du 14 janvier, que vous ne tarderiez pas à satisfaire aux ordres » qu'elle contient et que vous remettriez en conséquence, sans délay, à » M. l'Intendant de Bordeaux, les comptes de l'Hôtel de Ville depuis » l'année 1766 inclusivement. Ce n'est qu'avec beaucoup de surprise que » j'apprends que sous le prétexte du dérangement de vos Archives, vous » n'avez pas encore fait cette remise, ainsi que je vous l'avois ordonné. » S'il s'agissoit de donner des comptes, ce motif pourroit être de quelque » considération, mais, pour remettre ceux qui sont arrêtés depuis » longtemps, vous devez sentir combien il est dénué de fondement. Je » vous ordonne donc, très expressément, de remettre tous ceux dont il » s'agit, vingt-quatre heures après la réception de cette lettre, entre les » mains de M. l'Intendant, que je charge de vous la faire passer, en » l'instruisant des ordres qu'elle contient. Si vous différez plus longtems » de vous y conformer, j'en rendrai compte au Roy et vous ne tarderez » pas à connoître combien S. M. est mécontente de la conduite que vous » avez tenue en cette occasion. »

» Vous avez les pièces de l'année 1772, et, par ma dernière » lettre, je marquois de les voir et de me les adresser avec vos » observations; je leur écris, aujourd'huy, de m'envoyer directe- » ment les pièces et comptes des années précédentes. Je vous » tireray d'embarras en prenant cette précaution et je ne seray » pas moins instruit des malversations, s'il en existe. L'intention » de M. le m^{al} de Richelieu est de n'en protéger aucune. Je feray » ainsi examiner en quoy consiste le privilége de leur administra- » tion, pour craindre de passer par l'examen de l'intendance, qui » est l'œil du Ministre qui, luy-même, est celuy du Roy, puisqu'il » ne s'agit point d'administrer la Ville, mais d'examiner son » administration. Je suis, etc.

» L'abbé Terray.

» Je joins icy copie de la lettre que j'écris aux jurats, en réponse » à la leur que je viens de recevoir.

» Tachez d'appaiser cette tracasserie, qui vous donneroit, et à » moy, plus de peine qu'elle n'en mérite [1]. »

« *Cette tracasserie,* qui donnerait plus de peine qu'elle n'en mérite, » vaut le pesant d'or des déprédations que dévoilait l'intendant Esmangart. Jamais documents n'avaient démontré d'une façon si claire le pouvoir absolu du Maréchal en son *royaume* de Guienne et le servilisme si complaisant de l'abbé Terray.

Il n'y a donc pas lieu d'être étonné qu'au projet de lettre, *d'un style un peu ferme,* comme disait Esmangard, l'abbé Terray substituât, le 28 janvier, les lignes suivantes, d'un caractère si cauteleux.

« Messieurs. En écrivant à M. l'Intendant de vous demander » les comptes de l'employ des deniers de votre Ville et les pièces » y relatives, mon intention n'a point été de toucher à l'adminis- » tration établie par les loix précédentes, mais d'en connoître les » détails et la position actuelle, soit pour y donner des éloges, si, » comme je dois le penser, les affaires sont en bon état, soit pour

---

1 Lettre autographe. *Arch. dép.* : Fonds de l'Intendance, nº 1065.

» y porter secours s'il étoit nécessaire. Ce n'est donc point comme » membre de votre administration ny comme inspecteur que » M. l'Intendant vous a parlé. Il est la personne chargée des ordres » du Roy, dans la Généralité, et je ne puis m'adresser qu'à luy » pour avoir ce que je vous demandois et qui étoit nécessaire » pour mon instruction; la crainte de déplacer vos comptes et les » pièces qui les accompagnent a été la raison pour laquelle je » vous ai écrit de les luy remettre. Rassemblez les et vous me » donnerez avis lorsqu'elles seront recueillies, afin que je vous » indique la voye par laquelle vous me les ferez parvenir.

» Je suis, etc. »

Les jurats se conformèrent-ils à cette lettre? Aucune pièce ne l'annonce, ainsi que le dit un mémoire du temps résumant les principaux faits qui viennent d'être exposés[1]. Mais si l'on ne peut bien éclairer cette situation ténébreuse et les virements fantaisistes qui se pratiquaient de par la volonté du Maréchal, la correspondance qu'on vient de lire met en lumière le caractère de l'intendant Esmangart et justifiera les agissements du successeur de l'abbé Terray.

On vient de voir, par cette correspondance, que le Contrôleur général ne demandait qu'à temporiser, pour les actes de fermeté qu'on attendait de lui, remettant toujours au lendemain, comme les jurats, le soin d'équilibrer les dépenses de la Ville et de débrouiller les irrégularités qui lui étaient signalées. Or, cette lenteur s'explique, quand on songe à la toute-puissance de Richelieu sur le Corps de Ville et sur le Ministre. Aussi n'était-ce pas sans raison qu'Esmangart écrivait à son ami Comarieu : « *Je pourrois me plaindre à mon tour, mais je n'en fais rien; j'attends avec impatience ce que vous me manderés de l'effet qu'aura produit*

---

1 *Arch. dép.*, série C, nº 1483.

sur l'esprit de M. le maréchal de Richelieu l'explication dans laquelle je suis entré avec lui; j'espère que vous l'aurés calmé, et assurément je le désire fort, car un de mes plus grands chagrins seroit que des objets qui doivent lui être indifférents troublassent la bonne intelligence dans laquelle nous avons vécu jusqu'ici. Je viens de recevoir une lettre de lui qui m'annonce à ce sujet des dispositions telles que je puis les souhaiter[1]. »

Si le Gouverneur et l'Intendant avaient vécu jusqu'ici en bonne intelligence, cela ne fut pas de longue durée; nous en aurons bientôt la preuve.

Lors de l'adjudication des travaux du Théâtre, Louis avait demandé que l'architecte de la Ville, François Bonfin, « *plus au fait des prix-courants des ouvrages, arrêtât lui-même toutes conventions avec les entrepreneurs*[2]. » L'Administration municipale ne pouvait qu'applaudir à ce procédé, d'autant mieux que Bonfin, dans toute la durée de ce travail, fut l'homme de confiance des jurats, sous le titre de *Contrôleur des travaux de la nouvelle Salle de spectacle.*

Dans les bureaux de l'Agence se trouvaient ensuite : André et Gabriel Durand[3], jeunes hommes très intelligents, d'origine normande, que Louis avait amenés

---

1 *Arch. dép.:* Fonds de l'Intendance, série C.

2 *Discours préliminaire,* p. 2.

3 Durand (Gabriel), né à Mathieu, diocèse de Bayeux, le 12 mars 1750, mort à Bordeaux le 8 mars 1814, et Durand (André ou plutôt Alexandre) frère aîné du précédent. Après les travaux du Théâtre, ils quittèrent tous deux Bordeaux pour suivre les nouvelles constructions du Palais royal à Paris, ordonnées par le duc de Chartres et sous la direction de Louis. Plus tard, Gabriel Durand revint à Bordeaux pour les travaux de la place Ludovise, sur l'emplacement du Château-Trompette, mais Alexandre se fixa définitivement à Paris. Voir la notice sur Gabriel Durand, publiée par son petit-fils, M. Charles Durand : *Société des Architectes de Bordeaux,* 1878, p. 54.

de Paris : le premier, sous le titre d'*appareilleur et conducteur des travaux,* s'occupait aussi de l'inspection des carrières, de l'extraction et du choix des matériaux provenant des environs de Bordeaux, et Gabriel Durand, tout en secondant son frère, surveillait particulièrement la maçonnerie; Niquet, machiniste en chef du Théâtre, également venu de Paris, dirigeait les ouvrages de charpente et la manœuvre des machines du chantier; Lhote et Dufart [1] étaient employés dans les bureaux comme dessinateurs ; Silvain Le Grand et Macquet, que M. Detcheverry confond avec Niquet, exerçaient, en qualité de piqueur et d'inspecteur, une surveillance générale. Tel était le personnel supérieur concourant à la construction de la Salle de spectacle en 1773-1774.

Les travaux marchaient avec une grande rapidité; mais cinq mois étaient à peine écoulés, que Louis entrevoyait une disette de ressources aussi prochaine qu'absolue. La vente des terrains, sur laquelle on avait tant compté, ne donna pas un bon résultat : six emplacements, sur quarante-trois, avaient été seulement vendus et n'étaient pas encore payés; le moment approchait où l'on serait forcément obligé de tout interrompre. C'est alors que le Maréchal, l'homme de génie aux expédients, fort peu scrupuleux sur les moyens d'obtenir ce qu'il

---

1 Dufart (N...), architecte, né à Bayonne, mort le 20 février 1820, à Bordeaux, où il était venu fort jeune; employé d'abord comme dessinateur dans les bureaux de l'ingénieur de la Ville, ainsi qu'on peut le constater sur un compte de l'administration municipale pour l'année 1772 (*Arch. dép.*, Fonds de l'Intendance), il le fut ensuite, au même titre, dans les travaux de la nouvelle Salle de spectacle. Après l'achèvement du Théâtre il construisit un pont à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), et, vers la fin du XVIII[e] siècle, il fit élever à Bordeaux la maison Fenwick et le *Théâtre des Variétés,* inauguré le 21 frimaire an IX (12 décembre 1800). (Voir, à la *Bibliothèque de Bordeaux,* les notes manuscrites de Laboubée et de Bernadau.)

désirait, et, quoique absent de Bordeaux, sachant bien ce qui s'y passait, voulut quand même trouver des fonds pour la continuation des travaux de *son Théâtre.* A cet effet, il imagina l'intrigue suivante, que l'intendant Esmangart va nous dévoiler en des termes pleins d'énergie, de justesse et d'indignation.

En 1773, au mois de mars, le Roi, par lettres-patentes, avait ordonné le transfert des séances du Parlement, de la Cour des Aides et du Bureau des finances, dans les bâtiments et dépendances du Collège de la Magdeleine[1], disant qu'il serait fait « dans les dits terreins et bâtimens tous les changemens et constructions nécessaires, conformément aux plans du sieur de Saint-André[2] et sous sa conduite. » Les travaux furent poussés avec vigueur, puisqu'il résulte d'une lettre de l'Ingénieur, datée du mois de juillet de la même année, que « cent ouvriers devaient être promptement employés à la démolition de tous les vieux bâtimens donnant sur la rue du Mirail. » La vente des terrains des anciens édifices occupés par les Cours avait mieux réussi que celle des glacis du Château-Trompette, et les ressources comme les dépenses de ce nouveau chantier étaient parfaitement équilibrées. C'est alors, au printemps de 1774, que les jurats reçurent, sous la date du 2 avril, un avis du Contrôleur général

---

1 Projet d'établissement des Cours dans le Collège de la Magdeleine. *Arch. dép.,* série C, n° 1213. Le palais de l'Ombrière, ancienne demeure des ducs de Guienne, où siégeait le Parlement, était totalement en ruines. Le Collège de la Magdeleine, fondé par les Jésuites, se trouvait alors vacant, par suite de leur expulsion du royaume et par la réunion du Collège de la Magdeleine à celui de Guienne. (Voir *Hist. du Collège de Guyenne,* p. 516, par M. Gaullieur.)

2 Saint-André, ingénieur en chef des ponts et chaussées depuis 1746; il est l'auteur d'un projet de pont sur la Garonne, dont M. de Tourny avait eu la première idée. Saint-André mourut à Bordeaux vers 1775.

les informant de l'arrivée à Bordeaux, en qualité d'inspecteur des grands travaux de la Ville, de l'architecte Pâris [1], ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et n'ayant point encore de notoriété. Que Louis, soit par un voyage que lui fait faire M. Detcheverry, soit par des lettres au Maréchal, ait provoqué l'envoi de son confrère, cela paraît fort vraisemblable; mais l'étrange conduite de cet inspecteur à Bordeaux prouve qu'il se sentait fortement appuyé et n'était pas chargé d'une mission sérieuse. Toujours est-il qu'il mécontenta tout le monde, même Louis, puisqu'il n'améliora nullement la situation des travaux de la nouvelle Salle de spectacle.

Le mécontentement se traduisit d'abord chez les jurats, qui étaient loin de soupçonner le véritable but de la mission de Pâris; ils avaient été surtout frappés des injonctions du Contrôleur général contenues dans l'avis qui leur annonçait « l'*envoi à Bordeaux du sieur Pâris, architecte, très versé dans la partie des calculs, pour se faire rendre un compte exact de tout ce qui concerne les travaux faits ou à faire à la Salle de spectacle, enjoignant aux jurats de lui fournir tous les renseignements utiles et de ne s'opposer en rien à la surveillance qu'il croirait devoir exercer* [2]. » Cet ordre froissa leur amour-propre, d'autant plus vivement, qu'ils n'ignoraient pas que la construction du Théâtre se

---

1 Pâris (Pierre-Adrien), architecte, né à Besançon en 1745, mort dans la même ville en 1817. En 1767, il obtint le premier grand prix de Rome. Trois ans après son retour d'Italie, il fut chargé de l'inspection des travaux de Bordeaux. En 1778, Pâris fut nommé dessinateur du cabinet du Roi, puis architecte des Economats et publia les dessins des monuments antiques et modernes de Rome; il est l'auteur du portail de la cathédrale d'Orléans. En 1781, Pâris fut élu membre de l'Académie royale d'architecture, par suite du décès de Soufflot.

2 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 65.

poursuivait d'une manière bien aventureuse. Néanmoins ils écrivirent au Maréchal, le 9 avril 1774 :

« MONSEIGNEUR,

» Nous venons de recevoir, dans le moment, une
» lettre de Mr le Controlleur général, dont nous avons
» l'honneur d'envoyer une copie à Votre Grandeur.
» Nous n'avons pas besoin de vous faire des observations
» sur le sujet de cette lettre, et le départ du courrier ne
» nous le permet même pas. Vous savez surement d'où
» vient l'entreprise. Depuis bien des jours, nous avons
» eu quelques avis des raisonnements qu'on avait faits,
» chez le Commissaire départi, sur le fait de la Salle et sur
» les éclaircissements qu'on faisait prendre sur toutes
» nos démarches relativement à cet objet, sur lequel on
» cherche à nous gêner, comme sur tous les autres.

» Nous sommes, etc.[1]. »

On voit que le Corps de Ville soupçonnait l'Intendant d'avoir provoqué cette inspection; M. Detcheverry, qui a publié cette lettre et les suivantes, paraît partager l'opinion des jurats en prenant au sérieux la mission de Pâris[2]. Nous allons bientôt constater que le Maréchal se jouait de tout le monde.

M. de Gascq, premier président du Parlement de Bordeaux, reçut également de l'administration municipale en courroux les lignes suivantes :

« Nous vous annonçons, Monsieur, que la première

---

1 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 66.

2 M. Lamothe n'a pas saisi non plus le caractère de la mission de Pâris, et le présente comme un envoyé de Turgot, qui n'était pas encore ministre. (*Les Théâtres de Bordeaux*, p. 32.) M. Gaullieur L'Hardy ne parle pas du tout de l'inspection de l'architecte Pâris.

» lecture que nous avons prise de l'avis de M. le Controlleur général, *a fait sur nous une impression vive de sensibilité et de mortification....* Cependant, comme » toutes nos vues et nos soins ne tendent qu'au plus » grand bien de la chose, il s'en faut beaucoup que nous » ayons à craindre qu'on cherche à s'en convaincre par » les plus grands détails; le concours de l'homme proposé » par M. le Controlleur général, s'il ne blesse pas d'ailleurs » d'autres vues, ne pourra jamais que contribuer à nous » faire donner plus d'éloges. »

Enfin, les jurats répondirent à l'abbé Terray, mais en des termes pleins d'hypocrisie et d'humilité :

« 19 avril 1774.

» *A Monseigneur le Controlleur général.*

» Monseigneur,

» Nous avons reçu, le 9 de ce mois, la lettre que vous » nous avez fait l'honneur de nous écrire le 2. Nous » attendons le sieur Pâris, que vous envoyez pour » vérifier l'entreprise de la Salle de spectacle. Nous » voyons, Monseigneur, avec le plus grand plaisir, que » vous voulez bien vous donner la peine de faire vérifier » par les comptes que le sieur Pâris sera en état de vous » rendre, les moyens que nous avons employés et ceux » dont nous nous proposons de faire usage pour conduire, » par les voies les plus économiques, l'édifice à sa perfection. Cette attention de votre part ne sert qu'à nous » assurer de plus en plus de l'intérêt que vous prenez à » ce qui concerne notre Ville, et nous donne la confiance » la plus flatteuse en votre protection, parce que notre

» administration ne peut que gagner beaucoup, par tous
» les détails dans lesquels le sieur Pâris sera en état
» d'entrer et de vous rendre compte.
» Nous sommes, etc.[1] »

Le président de Gascq et le maréchal de Richelieu, dit M. Detcheverry, s'empressèrent d'apaiser l'irritation des jurats; le premier, en leur faisant observer que le ministre des finances avait droit de se faire rendre compte de ce qui tenait à son département : si, « *comme il n'y a que trop lieu de le craindre par la position de la ville,* disait-il, *vous ne vous trouvez pas en situation de fournir aux dépenses nécessaires pour mettre vos bâtiments en état de perfection, Monseigneur le Controlleur général ne serait-il pas obligé d'y pourvoir au nom du Roi.....; il agit en bon père de famille....* »

Le Maréchal répliqua à son tour (mais il dut en rire) : « *Vous devez être fort aises des précautions qu'a prises M. le Controlleur général, et je suis persuadé que M. Louis, de même, n'en pourra être fâché.* »

Voilà comment l'auteur de l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux* nous expose l'intervention de l'architecte Pâris; mais il n'a pu voir la médaille que d'un côté, n'ayant consulté que les Archives municipales. Nous allons en voir le revers à l'aide de la correspondance secrète de l'Intendant, dont les minutes se trouvent dans les Archives départementales de la Gironde[2].

En même temps que le Contrôleur général informait les jurats de l'inspection prochaine des travaux du

---

1 Ces lettres ont été déjà publiées par M. Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 66 à 68.
2 *Fonds de l'Intendance*, série C.

Théâtre, il avait fait également prévenir Esmangart de l'arrivée de l'architecte Pâris comme inspecteur des travaux du Collège de la Magdeleine, travaux placés sous la haute surveillance de l'Intendant. Ce dernier, comme les jurats, fut surpris de cette nouvelle, et l'on peut dire avec plus de raison. Il demanda de suite quelques éclaircissements sur cette mission, et voici les curieuses lettres qui furent échangées :

M. Cochin[1] *à M. Esmangart, intendant de Bordeaux.*

« A Paris, ce 21 avril 1774.

» Je crois que vous êtes bien sûr, Monsieur, que ce n'est pas » moy qui ai proposé à M. le Controlleur général la lettre qu'il » vous a écrite le 2 de ce mois au sujet de la construction des » bâtimens des juridictions [2].

» Je ne la conois que par votre réponse du 12 avril qui vient » de m'estre renvoyée. Je me propose de lui en parler samedy et » je vous instruirai aussitost de ce que j'aurai apris à cet égard. » Je lui parlerai en mesme temps des différentes lettres que vous » avez écrites à ce sujet et qui lui ont déjà été mises sous les yeux, » à mesure qu'elles sont arrivées, et surtout celle du 15 février » dernier, et je ne négligerai rien pour savoir et vous informer de » ce qui a pu occasionner cette lettre du 2 et l'envoy du s^r Pâris » dont je n'ay jamais entendu parler.

» J'ay l'honneur d'estre, etc.

» COCHIN. »

Au même (lettre autographe).

« Je n'ay pas manqué, Monsieur, de m'informer hier, à mon » travail, de ce qui avoit occasioné la lettre du 2 de ce mois, que » M. le Controlleur général vous a écrite et l'envoy du s^r Pâris, et

---

1 Cochin (N...), conseiller d'État depuis 1767, intendant des finances, dont le département fut supprimé par Turgot. La *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau le présente sous un jour peu flatteur.

2 C'est-à-dire l'installation du Parlement et de la Cour des Aides au Collège de la Magdeleine.

j'apris, ce qui ne vous étonera sûrement pas moins que moy, » que c'est le Maréchal qui a proposé ce M. Pâris et a demandé » qu'on l'envoyat à Bordeaux, et M. le Controlleur général m'a » dit qu'il ne le connoissoit pas du tout. Ce n'est donc point un » homme de confiance à lui, mais au Maréchal, et cette assurance » doit vous mettre à portée de régler ce que vous avez à faire, et » les ordres que vous avez à donner à M. de St-André. Au » surplus, si par les suittes vous étiez dans le cas, relativement à » ces objets, de vouloir faire parvenir quelque chose à M. le » Controlleur général, que vous ne voulussiez pas qui fut vu dans » ses bureaux, je vous offre mes services. Vous pouvez me » l'adresser et je le lui remettrai ou lui en ferai part. Je serai » toujours très aise de trouver des occasions de vous donner des » nouvelles preuves et de l'amitié que je vous ai vouée, et de » l'attachement sincère et respectueux avec lequel j'ay l'honneur » d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Cochin.

» A Paris, ce 24 avril 1774. »

Lettre de M. Esmangart à M. Cochin.

« Bordx, 30 avril 1774.

» On ne peut, Monsieur, être plus reconnaissant que je le suis » de ce que vous voulés bien me confier, par les deux lettres » particulières que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, au » sujet de l'envoi du sr Pâris. Il y a des choses réellement » incompréhensibles et je ne me serois jamais douté d'où partoit » la mission. Vous croyés bien, Monsieur, que je serai seul à le » savoir, et qu'on ne s'apercevra pas même que j'en suis instruit. » A en croire cet homme qui est arrivé il y a quelques jours, il a » toute la confiance du Ministre ; je crois qu'ainsi que beaucoup » d'autres, dont ce pays abonde, c'est tout simplement un espion » d'une personne que bien vous connaissés et qui voudrait que » dans cette Province rien ne se conduisît que par elle ou par ses » valets. Je pense que vous m'entendés.

» L'émissaire a déjà été abouché par moi avec M. de St-André. » Désormais il ne recevra que des communications circonspectes, » et tous les détails, Monsieur, seront mis sous vos yeux. Je » profiterai, sans en abuser, de la permission que vous voulés » bien me donner de faire passer par vos mains les comptes » particuliers que je serai dans le cas de rendre à M. le Control-

» teur général. *Vous savés le batiment qui se fait pour la Salle de » spectacle en cette Ville, on n'a pas encore vendu une toise du » terrain dont le prix devoit servir à la construction de cet » édifice*; cela ne fait rien, on fait une dépense effroyable; on » prend les fonds dans la caisse de la Ville déjà obérée pour dix » ans; on intervertit sans doute un emprunt de 500,000 liv. [1] fait » pour un objet utile sur lequel les prêteurs ont leur hypothèque; » on ne regarde ni devant ni derrière soi; on ne rend compte à » personne. Tout est conduit par deux ou trois personnes affidées » et entr'autres par un jurat qui sait à peine lire. Voilà, Monsieur, » ce qui se passe, et dont je ne rends point compte, parce que » heureusement je n'en suis point chargé, mais je crois pouvoir » confier ces détails à l'amitié que vous avés la bonté de me » marquer. C'est ainsi que sont conduites toutes les affaires de » la Ville et on a trop d'intérêt à éloigner toute surveillance pour » y laisser jetter un coup d'œil qu'on a raison de craindre. C'est » le tableau que vous pouvés vous former de tout ce qui tient à » cette administration désordonnée. Les Ministres savent à ce » sujet à peu près tout ce qu'il est à propos qu'ils sachent; ils y » pourvoiront suivant leur sagesse lorsque le moment sera » arrivé; il ne peut pas tarder cent ans. Vous sentés à quoi cela » tient.

» Pardon, Monsieur, de la longueur de ces détails; j'ai cru les » devoir à votre confiance dont je connois tout le prix. Je vous » prie instamment qu'ils ne soient que pour vous.

» Vous connaissés l'attachement et le respect avec lesquels j'ai » l'honneur d'être, etc. »

Il y avait à peine un mois que l'architecte Pâris était à Bordeaux, lorsqu'il se présenta dans les bureaux de l'Intendance pour se faire payer la somme de douze cents livres qui, disait-il, lui avait été promise par le Ministre. Cette demande, fort mal accueillie par l'Intendant, fut l'objet d'une nouvelle lettre à M. Cochin.

---

[1] L'emprunt de Gênes s'élevait à 600,000 liv., mais 100,000 liv. étaient destinées au rachat des offices municipaux. On voit par cette lettre que l'on disposait déjà des fonds de cet emprunt; cependant les jurats n'y furent autorisés qu'un mois plus tard.

M. Esmangart à M. Cochin.

« Bordeaux, 10 mai 1774.

» Plus qu'inutile assurément, M., dans les fonctions qu'il » prétend que M. le Controlleur général lui a confiées, le s[r] Pâris » m'a demandé de lui faire payer une somme de 1,200 livres qu'il » dit que le Ministre lui a promise. Comme je n'ai eu de sa part » ni de la vôtre, M., aucun ordre à ce sujet, vous croyés bien que » sur sa périlleuse parole je ne lui ai pas fait ny ne lui ferai » donner un écu. Il m'a dit que les jurats avoient eu ordre de lui » donner ausssi 1,200 livres et qu'il les avoit touchées; c'est » bien fait à eux et surtout à luy.

» Comme cet homme écrira vraisemblablement au subalterne » de qui je comprends qu'il tient sa mission, je vous serois très » obligé, M., de vouloir bien savoir du Ministre lui même quelle » est son intention sur ce payement. Il seroit facheux que des » fonds dont l'emploi est fixe et déterminé servissent à gratiffier » un homme qui n'a rien à faire ici, qui n'est bon à rien, qui n'a » jamais dirigé un ouvrage de ce genre et qui n'est pas même » connu du Ministre dont il dit être envoié. Vous concevés, M., » combien ses assertions me sont suspectes d'après ce que vous » m'avés fait l'honneur de me mander.

» Nous sommes ici dans des allarmes d'autant plus grandes que » nos nouvelles sont plus rares et très vieilles quand elles nous » parviennent.

» Vous connoissés l'attachement et le respect avec lesquels j'ai » l'honneur d'être, etc. »

Ces alarmes, dont parlait Esmangart, n'étaient que trop fondées; la date de sa lettre correspond à celle de la mort de Louis XV, au palais de Versailles, le 10 mai 1774[1], au moment où le ministre des finances faisait publier les édits bursaux. Ces ordonnances furent

---

1 *Extrait du Registre de la Jurade:* « Du lundi 9 mai 1774. Le courrier de mercredi, quatre de ce mois, ayant porté la nouvelle que le Roi étoit malade de la petite vérolle, il est arrêté qu'il sera fait des prières à Saint-André pour demander à Dieu le rétablissement de la santé de Sa Majesté. Les jurats délibérèrent d'assister en corps à l'église et d'interdire le spectacle jusqu'à nouvel ordre. »

affichées au pied de la statue du Roi; au bas un inconnu avait écrit en gros caractères :

« C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux [1]. »

Le règne de Louis XVI se présentait sous les auspices les plus favorables, puisqu'en opposition au dernier édit du feu Roi, le premier que signa le jeune souverain fut la remise au peuple du droit de joyeux avènement, évalué à vingt-quatre millions. Richelieu comprit alors que le meilleur de son temps était passé; l'abbé Terray dut pressentir l'heure de la retraite et le ministère se trouva bientôt en dislocation. Le contre-coup de tels événements allait amener une réforme dans ce qui se passait à Bordeaux, notamment au sujet de *la nouvelle Salle de spectacle,* cette grande affaire qui paralysait toutes les autres.

Mais avant d'établir les conséquences du nouvel ordre de choses, il est bon de faire connaître tout ce que disait l'intendant Esmangart à propos de la mission de l'architecte Pâris, car cette correspondance dévoile bien des faits, complètement ignorés jusqu'ici, sur la vice-royauté de Richelieu, comme sur les préliminaires de la construction du Théâtre de Bordeaux.

A la date du 21 mai 1773, le conseiller d'État Cochin écrivait à M. Esmangart, «*pour lui seul :* »

« J'ay fait part, Monsieur, à M. le Controlleur général de votre » lettre du 10 de ce mois au sujet de la demande que le s[r] Pâris » vous a faite de lui faire payer une somme de 1,200 livres. Il a » fort aprouvé le refus que vous en avez fait, et m'a chargé de » vous mander de lui répondre que vous ne lui ferez faire aucun

---

1 *Corresp. secr. polit. et litt... depuis la mort de Louis XV.* Londres, John Adamson, 1787, t. I, p. 2.

» payement sans un ordre par écrit de lui contenant la somme à » lui payer. Il m'a au surplus repeté qu'il ne connoissoit point » cet homme, que c'étoit le Maréchal qui avoit demandé qu'il » allât à Bordeaux et qu'il n'avoit pu le lui refuser. Peut-être » aujourd'hui en seroit-il autrement, car il paroit que la plus » sévère économie va régner dans toutes les parties. On dit des » biens infinis de notre nouveau maître... [1] Il veut s'instruire et » être instruit de tout; il a rappelé M. de Maurepas [2] au Conseil; » on disoit qu'il vouloit en faire un principal ministre, mais cela » n'est pas; il entre seulement aux Conseils et au surplus tout » reste comme il étoit. Il paroit qu'il n'y aura pas de changement » dans le ministère. M. le Controlleur général a travaillé près de » trois heures; il paroit très content; j'ay même certitude qu'il a » eu des preuves de confiance..... »

M. Esmangart à M. Cochin.

« Bordeaux, 28 may 1774.

» Recevés encore, je vous suplie, M., de nouveaux remerci- » ments de ce que vous voulés bien me mander de la part de » M. le Controlleur général, au sujet du s^r Pâris, et soyés bien » assuré que je ne m'en écarterai pas d'une ligne. Je crois que cet » homme commence à s'appercevoir que la mèche est découverte » et que malgré l'intimité avec les ministres dont il a fait parade » dans le premier moment, je ne me trompe pas sur le rôle » principal qu'il avoit compté joüer. J'imagine même qu'il ne » tardera pas à partir, je seroi ravi qu'il n'emporte pas notre argent. » On trouvera moïen de le gratiffier sur les fonds de l'Hôtel de » ville de Bordeaux, dont les jurats disposent servilement et très » abusivement. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, je » serois bien fâché de m'en mêler; il m'a suffi de faire connoître » le mal.

» Rien de plus satisfaisant, M., que tout ce que vous me faites » l'honneur de me dire de l'application et des vües sages de notre » nouveau maître. Tout commence sous d'heureux auspices. Je

---

1 Son avènement semblait promettre le règne le plus fortuné.
2 Maurepas (Jean-Frédéric-Phelippeaux, comte de), ministre président du conseil, sans portefeuille, en 1774; après vingt-cinq ans d'exil, il reprenait sa place aux conseils du Roi.

» n'ai jamais cru qu'il y eut de grands changements dans la région » supérieure. Je suis charmé que notre Ministre soit content ; il » ne désire que de faire le bien, et il y a lieu d'espérer que » désormais les moyens ne lui manqueront pas..... [1]. »

L'abbé Terray à l'intendant Esmangart.

« Paris, le 7 juin 1774.

» Monsieur,

» Je rends justice à l'attention que vous avés eüe de me » communiquer votre lettre à M. Bertin du 31 du mois dernier » au sujet des moïens employés pour accelérer l'apport des » matériaux de la nouvelle Salle de spectacle à Bordeaux. Vous » me paroissiés au surplus avoir prévu vous même que j'étois » dans le cas ou de m'en rapporter à ce que M. Bertin jugera » devoir proposer au Roi à ce sujet ou d'attendre que ce ministre » en parle au Conseil.

» Je vois toutesfois que le s^r Louis, qui dirige l'entreprise, n'a » fait aucune difficulté de donner au s^r Pâris les éclaircissemens » nécessaires pour le mettre à portée de me faire connoître la » manière dont les travaux sont suivis et exécutés, ainsi que le » prix des différens ouvrages et, par conséquent, je pourrai (ce qui » regarde mon département) juger si les dépenses déjà faites et » celles qui restent à faire s'allignent sur les fonds destinés à cette » construction.

» Il n'en est pas de même des travaux du collége de la Magde- » leine ; je vois que le s^r de St-André, après avoir cherché à » soustraire ses opérations aux regards du s^r Pâris, a tâché de » vous rendre personnels ses refus de répondre convenablement » aux éclaircissemens qui lui ont été demandés par ledit s^r Pâris.

» Je ne puis à ce sujet me dispenser de vous observer qu'aux » termes de ma lettre du 2 mars dernier vous avés dû vous

---

1 Ces lignes confirment ce que dit un des biographes de l'abbé Terray : « Il n'eut pas une moralité plus haute que celle de toute son » époque, et, si ses moyens financiers sont entachés d'arbitraire et de » dureté, il eut du moins le mérite de diminuer le déficit et de conjurer » momentanément une des causes les plus actives de la grande révolu- » tion qui allait éclater. » A l'époque où Terray fut contrôleur général des finances, « leur situation était déplorable, » ce qui faisait dire aux plaisants qu'elles étaient bien mal, puisqu'un prêtre « allait les administrer ».

» borner à mettre le s^r^ Pâris vis-à-vis du s^r^ de St-André et » enjoindre à ce dernier de donner tous les éclaircissemens et toutes » les facilités nécessaires pour connoître de quelle manière il » opéroit. Il s'agit icy d'appréciations d'ouvrages et de matériaux, » de procédés de construction et autres détails dont il importe » à la vérité que je sois instruit, mais qui ne peuvent être mieux » approfondis, et les résultats ne peuvent mieux m'être présentés » que par un homme de l'art tel que le s^r^ Pâris. Avant de » l'envoyer à Bordeaux, non seulement je l'ai vu et lui ai fait » connoître de vive voix comme par écrit mes intentions, mais » je me suis assuré par moi-même qu'il étoit en état de les » remplir et que ses connoissances en construction et en » architecture répondoient à la juste opinion que j'ai de sa » droiture et de sa probité.

» Je vous ajouteroy que depuis qu'il est à Bordeaux, j'ai eu de » nouveaux motifs auxquels vous déféreriez vous même pour » reconnoître la nécessité de la mission que j'ai confiée audit » s^r^ Pâris, et que je ne lui ay confiée qu'avec réflexion. Mon » intention est donc qu'il la remplisse entièrement et qu'il n'y » trouve aucun obstacle. Ainsi je ne puis trop vous engager non » seulement à le laisser agir mais à donner, soit au s^r^ de St-André » soit à ceux qui lui sont subordonnés, les ordres les plus précis » pour que le s^r^ Pâris obtienne tant de lui que des inspecteurs, » entrepreneurs et ouvriers tous les renseignements nécessaires » et ne soit arrêté dans aucuns des moyens qu'il jugera devoir » employer pour me rendre compte de l'état actuel des ouvrages, » de ce qu'ils ont coûté, des marchés faits pour les continuer, de » la manière dont ils doivent être suivis, et, en un mot, de tout » ce qui concerne les constructions relatives à l'établissement des » Tribunaux. Je vous prie même de témoigner positivement au » s^r^ de St-André que ses refus ou ses difficultés ne pouvant que » contribuer à m'inquiéter sur son exactitude, elles ne manque- » roient pas de me porter à prendre à son égard des mesures » mortifiantes pour lui.

» Je suis, etc.

» TERRAY. »

« Ce n'est point par surprise que le s^r^ Paris s'est trouvé porteur » de ma lettre; j'ay compté que les renseignements qu'il demande » vous seroient aussi utiles qu'à moy; en matière de bâtiments, » et je m'y connois par expérience, on ne peut avoir des connois-

» sances trop multipliées, parce que c'est par les différents » rapports qu'on peut parvenir à l'exactitude [1]. »

M. Esmangart à M. Cochin.

« Bordeaux, 18 juin 1774.

» Je n'ai pas été peu surpris, M., après ce que vous m'avés » fait l'honneur de me marquer concernant le s^r Pâris et sa » mission de recevoir une lettre de M. le Controlleur général, dont » je joins ici une copie : je sens bien qu'elle n'a pas passé par vos » mains, et je sais même de quel bureau elle part ; c'est de celui » de M. Destouches [2], qui a je crois des relations particulières » avec la personne dont le s^r Pâris est l'espion. Vous entendés » que je vous parle de M. le maréchal de Richelieu.

» Je vous prie aussi de me permettre de joindre ici la réponse » que je fais au Ministre, et de vous demander de la lui remettre » vous-même dans votre travail avec lui. Il n'est pas possible, j'ose » même dire qu'il n'est pas convenable qu'un ancien ingénieur » du Roy, qui l'a toujours bien servi, qui est employé sous les » ordres de l'Intendant de la Province à des ouvrages dont la » direction lui est confiée par des Lettres patentes qui seront » approuvées, soit soumis à l'examen et à la censure d'un freluquet » qui n'a jamais rien fait, que personne ne connoit et que je sais, » moi-même, ne s'occuper ici que d'espionnage et de basses » intrigues. Je mande à M. le Controlleur général que si je lui » eusse rendu justice, je l'aurois fait mettre en prison pour des » propos et des menaces de violence qu'il a tenus même dans mon » cabinet. Vous pouvés juger, d'après cela, de quelle confiance » cet homme est digne.

» Au reste, M., vous le savés, mon unique désir en dirigeant » la besogne qui m'est confiée est que le Ministre ait une connois- » sance exacte de tout, des recettes et des dépenses, de l'avance- » ment des ouvrages, et particulièrement de l'emploi des fonds. » Tous les six mois je mettrai sous vos yeux et je vous prierai de

---

1 Ces lignes sous forme de *post-scriptum* sont de la main de l'abbé Terray.

2 Destouches, « ci-devant secrétaire général des Fermes, qu'il (l'abbé Terray) avait pris pour son *Factotum*, pour le confident de ses secrets et le rédacteur de ses projets sinistres. » (*Mémoires sur Terray*, p. 232.) Destouches eut pour successeur Delacroix. (Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, p. 70.)

» lui présenter l'État de situation de ces ouvrages dans la forme » usitée pour tous ceux qui se font sous l'autorité du Conseil. » Vous aurés au mois d'8bre celui des ouvrages qui se sont faits » dans cette campagne, de la quantité des matériaux rassemblée, » et des frais qui ont été faits ou qui le seront jusqu'à cette époque.

» Je demande aussi à M. le Controlleur général et à vous, » Monsieur, de commettre un homme qui ait le caractère, la » réputation et les talents nécessaires pour examiner ces ouvrages, » et vous en rendre compte, et je ne vois rien de plus convenable » que d'en charger M. de Voglie [1], qui vient tous les ans faire » son inspection dans cette province ; il est l'homme de confiance » du Conseil, c'est un homme très éclairé et très instruit et c'est le » supérieur de l'artiste dont vous avez approuvé les plans. Le » sieur Pâris au contraire est un homme ignoré de tout le monde, » et qui n'a ici qu'un caractère peu recommandable auquel sa » conduite répond parfaitement. Il est arrivé dans ma Généralité » comme le pourroit faire un habitant du Congo. Je vous prie, » M., de consommer votre ouvrage, et de nous débarrasser de cet » homme qu'on n'a cherché à mettre là que parce qu'on l'a jugé » fort propre à faire naître beaucoup de tracasseries. J'entrevois » qu'il s'y entend, au moins aussi, pour ne pas dire beaucoup » mieux, qu'en architecture.

» Vous connoissez, etc. [2] »

M. Esmangart à l'abbé Terray.

« Bordeaux, 18 juin 1774.

» Monsieur le Controlleur général,

» Je suis pénétré de l'utilité de soumettre à l'examen d'un » homme de l'art la construction des ouvrages qui se font au

---

1 Voglie, inspecteur général des ponts et chaussées.

2 *M. Cochin à M. Esmangart « pour lui seul. Double enveloppe. »*

« Je reçois dans l'instant, Monsieur, votre lettre du 18 et copie de » celle qui vous a été écrite le 7. Je mettrai le tout sous les yeux de M. le » Controlleur général, après demain, à mon travail. Je suis bien aise que » vous m'ayez appris quelle est la personne qui se melle de cela dans le » bureau du ministre.

» Dimanche, j'aurai l'honneur de vous écrire ce que j'aurai fait.

» Je suis, etc. » Cochin.

» A Paris, ce 23 juin 1774. »

» collége de la Magdeleine de cette ville, pour le logement des » Cours, lorsqu'une fois ces ouvrages commenceront à être assez » avancés pour qu'on puisse en juger. Quelque confiance même » que j'aye dans les talents et l'honêteté du s^r de Saint-André, » chargé par Lettres patentes de l'exécution de ces travaux, sous » mes ordres et d'après les plans approuvés au Conseil, je me » proposois de vous demander, M., ainsi que j'ay eu l'honneur » de vous le marquer, de vouloir bien charger un homme dans » lequel je pusse avoir confiance de venir les visiter pour vous en » rendre compte. Le s^r Pâris est arrivé, j'ay cru qu'il avoit la » vôtre; cela me suffisoit et quoiqu'il n'ait aucune des qualités » nécessaires pour examiner les ouvrages d'un ingénieur en » chef, dont la réputation, depuis plus de 30 ans, vous sera » annoncée par M. Trudaine, je lui aurois fait donner communi- » cation de tout. Mais j'ay sçu depuis, par une voie sûre, que cet » homme n'étoit point connu de vous, M.; j'ay sçu qu'il n'avoit » jamais conduit aucun ouvrage; j'ay sçu que c'étoit tout » simplement un espion d'une persone qui est jalouse de tout le » bien qui se fait ou qui se feroit sans elle dans cette Province, et, » à vous dire vrai, j'ay cru ne devoir point me livrer à un » personage de cette espèce, persuadé qu'il entendroit enfin tout » ce que je ne luy disois pas.

» J'ay de plus, je vous l'avoüe, M., des raisons très fortes pour » que le s^r Pâris ne soit point mis en état de gloser sur les » ouvrages dont est question; les résultats qui lui seroient remis » contrasteroint trop avec ceux des ouvrages qui se font pour *la » Salle de spectacle : pressé de joüir, bâtissant sans argent, ou du » moins sans fonds affectés à l'objet,* le Directeur de ces ouvrages » a voulu qu'on fondât en pierres molles, sans perdre un moment, » et on m'a assuré que les matériaux avoient été très mal choisis. » Il n'en est pas de même aux bâtiments du collége de la » Magdeleine, les premiers soins ont porté sur le choix des » matériaux; ils sont de la plus belle espèce et les fondations qui » sont faites peuvent être regardées comme un chef-d'œuvre.

» Je vous prie donc, M., de nous laisser suivre la forme que » nous avons employée jusqu'ici. Tous les six mois je mettray » sous vos yeux des États de situation qui vous mettront à portée » de juger que nous nous conduisons comme il convient, que » l'employ des fonds est bien fait. Ces États seront dans la forme » de ceux de tous les autres ouvrages qui se font dans toutes les » provinces sous les yeux des Intendants. Lorsque M. de Voglie,

» inspecteur général, viendra faire ici son inspection, c'est-à-dire » dans un mois ou deux, je vous prie de le charger de visiter ces » ouvrages; il prendra communication de tout, des plans, des » devis, de l'employ des fonds, j'en seroy ravi et sûrement vous » serez content du compte qu'il vous rendra.

» Il est naturel qu'un ingénieur en chef, tel que le sieur de » Saint-André, qui est depuis 30 ans l'homme du Roy, ne soit » inspecté que par un homme qui ait le même honneur que luy: » celuy d'avoir servi S. M. avec distinction. Vous dirai-je plus, » j'ay des raisons particulières, non seulement de méconten- » tement, mais même de défiance contre le s[r] Pâris; si je luy avois » rendu justice et s'il n'avoit pas été présenté au public comme » envoyé par vos ordres, j'aurois été dans le cas, par des propos » violents qu'il a osé tenir, même dans mon cabinet, et que j'ay » feint de n'avoir pas entendus, de le faire mettre en prison, pour » empêcher qu'il ne donnât aucunes suites à des excès qui m'ont » fait juger qu'un tel homme n'est point digne de votre » confiance. »

(Minute entièrement de la main d'Esmangart.)

Jamais intendant ou préfet ne tint plus ferme langage devant un ministre, et l'on ne peut qu'être frappé de la régularité avec laquelle étaient conduits les travaux de l'ingénieur Saint-André, mis en regard de ceux de la nouvelle salle de spectacle, dont Esmangart nous semble, de parti pris, exagérer la malfaçon.

Cependant les justes remontrances de l'Intendant ne fléchirent pas le Contrôleur général; loin de là, celui-ci sous l'influence de Richelieu, maintint les termes de sa première lettre, et par celle qui suit imposa l'exécution de ses ordres.

A Monsieur Esmangart, Intendant en la généralité de Bordeaux.

« Paris, le 9 juillet 1774.

» Monsieur,

» Je vous ai marqué par ma lettre du 2 mars dernier les motifs » qui me portoient à commettre particulièrement quelqu'un

» versé dans l'art et la connoissance des bâtimens, pour exa-
» miner les mesures prises pour la construction des ouvrages
» du collège de la Magdeleine, les marchés passés et les moyens
» d'exécution.

» Je vous ai fait connoître de la manière la plus positive, à la fin
» de ma lettre du 7 du mois dernier, que la mission dont j'ay
» chargé à cet effet le s^r Pâris n'étoit point de ma part une
» complaisance provoquée, mais une détermination prise en
» pleine connoissance de cause et par des motifs dont vous même,
» Monsieur, par votre lettre du 18 du même mois, paroissés
» reconnoître la sagesse et la prudence.

» Je ne vous ferai point mysthère que le s^r Pâris m'a été
» indiqué par M. le maréchal de Richelieu, mais c'est moi-même
» qui lui ay demandé un homme sûr et capable, ayant de très
» bonnes raisons pour ne confier cette mission à aucun architecte
» courant la même carrière que le s^r de St-André et le s^r Louis.
» Mais avant d'adopter le choix de M^r le Maréchal, non seulement
» j'ai vu le s^r Pâris, mais je l'ay questionné et interrogé, et ce
» n'est qu'après m'être assuré par moi-même et très positivement
» qu'il étoit instruit et capable de remplir à ma satisfaction
» l'objet dont je le chargeois que je l'ay accrédité auprès de vous
» et auprès des Jurats. Je ne l'ay point envoyé pour prendre de
» supériorité sur le s^r de St-André ny pour lui donner d'ordre,
» encore moins pour me faire des rapports relativement à vous,
» Monsieur, en qui j'ay une pleine confiance pour tout ce qui
» concerne votre administration. Mon but a été que le s^r Pâris
» vît et observât les constructions dont il s'agît, à quoi elles en
» sont, de quelle manière elles se font, et à quel prix. J'ai désiré
» qu'un homme de l'art, à l'abry de toute suspicion de partialité,
» m'éclairât sur des détails pour lesquels vos connoissances et les
» miennes seroient insuffisantes. Il y a plus, cette mission n'a
» rien qui puisse allarmer la délicatesse du s^r de St-André, que je
» ne suppose point dans le cas de reproche. Mais les autres
» ouvrages de la Province exigeant sa présence ailleurs, dans le
» courant de l'été, il est nécessairement obligé de s'en rapporter
» pour ceux-cy à des subalternes. Or il a dû entrer dans les vues
» de mon administration de veiller à ce que des travaux aussi
» importans ne se perpétuent pas, comme il n'arrive que trop
» souvent, et soient faits avec l'économie qu'exigent le bon ordre
» et l'intérêt de la Province.

» Je vous engage donc, Monsieur, à écarter de cette petite

» affaire toute idée de personnalité et à n'en pas faire une affaire » importante. En conséquence, je vous réitère mes invitations » positives de faire donner au s^r^ Pâris tous les éclaircissemens » qu'il demandera. Il n'entroit point dans mon plan qu'il discutât » avec vous; ainsi rien ne vous oblige d'avoir des conférences ni » des explications avec luy. Bornez-vous à prescrire au s^r^ de » St-André, ou, en son absence, à celui qui le représentera, de » communiquer au s^r^ Pâris tout ce qu'il désirera, et de répondre » pertinemment et sans humeur à ses différentes questions. Ils » n'en feront sûrement aucune difficulté dès que vous leur » transmettrez les instructions du Roy aussi positivement que je » vous les fais connoître.

» Je suis, etc. » TERRAY. »

La signature seule est autographe; elle est suivie de ces mots : « Cette lettre, quoique non écrite de ma » main, est mon véritable sentiment, et d'autant plus qu'il » s'accorde avec votre façon de penser. »

Comme tout est habilement dissimulé dans cette lettre et comme on se tromperait fort si l'on supposait que l'abbé Terray tenait tant à ce que *les travaux fussent faits avec l'économie qu'exigent le bon ordre et l'intérêt de la Province,* lui qui se montrait si tolérant à l'endroit des malversations que ce même intendant lui avait signalées l'année précédente! Mais l'ordre était précis, il fallut obéir, et voici comment Esmangart, d'accord avec l'ingénieur Saint-André [1], sauvegarda la dignité

---

1 Extrait d'une lettre de l'Ingénieur à l'Intendant du 14 juillet 1774: « ... Par les arrangemens que j'ay l'honneur de vous proposer, l'Ingé- » nieur ne se trouve plus obligé de se rencontrer en face d'un homme » qui a osé lui tenir de mauvais propos en votre présence même de luy » en écrire sans y être autorisé et après la conduite qu'il a tenue vis à » vis de l'administration comme de l'Ingénieur sur l'inspection dont il » est chargé. J'espère, Monsieur, qu'au désir de M. le Controlleur général » il ne recevra plus vos ordres que par vos bureaux et que la réponse à » ses demandes sera faite en vertu de votre ordonnance qui commet un » inspecteur ayant mérité votre confiance depuis votre arrivée dans la » Généralité comme celle de vos prédécesseurs... SAINT-ANDRÉ. »

de ce dernier tout en se conformant aux volontés du Ministre :

« CHARLES-FRANÇOIS-HYACINTHE ESMANGART, ETC.

» Vu par nous, Intendant en Guyenne, les ordres à nous adressés par M. le Controlleur général le 2e mars et le 9e juillet 1774.

» Il est ordonné au sr Tourfaire[1], inspecteur des battimens qui se construisent au collége de la Magdeleine pour la réunion des Cours établies à Bordeaux, suivant les Lettres patentes du mois de mars 1773, enregistrées au Parlement le 30 juin suivant, de communiquer au sr Pâris tous les plans, coupes, profils et élévations présentés au Conseil et approuvés par les Lettres pattentes, ainsi que ceux qui ont été faits depuis le commencement des ouvrages et d'après lesquels les fondations ont été établies; de répondre égallement à toutes les demandes et questions qui luy seront faites par le sr Pâris verballement et par écrit, tant sur les constructions et l'appareil que sur la nature et le prix des différens matériaux, lesquelles demandes et répliques doivent être faites doubles et signées des srs Pâris et Tourfaire, pour une coppie être déposée au greffe de l'Intendance. »

On voit que, tout en exécutant les ordres qui lui étaient donnés, Esmangart évita de mettre en rapport l'architecte Pâris et l'ingénieur Saint-André, et c'est en termes fermes et dignes qu'il informa l'abbé Terray de l'exécution des volontés de Richelieu.

M. Esmangart à M. le Contrôleur général.

« Bordeaux, 16 juillet 1774.

» MONSIEUR,

» Les raisons que j'ay eu l'honneur de mettre sous vos yeux » par ma lettre du 18 du mois dernier, pour ne confier au

---

1 Tourfaire était un jeune architecte actif et vigilant, que M. Boutin, intendant de la généralité de Bordeaux, avait amené de Paris et qui avait « mérité la confiance » de M. de Fargès, prédécesseur d'Esmangart, dans les ouvrages qu'il avait régis sous les ordres de ces intendants.

» s^r Pâris aucune inspection des travaux qui se font d'après les » plans que vous avez approuvés pour le logement des Cours de » cette ville à l'ancien collége de la Magdeleine, me paroissoient, » je l'avoue, pouvoir mériter quelque attention de votre part. » J'avois l'honneur de vous exposer le désir que j'ay qu'un » homme de l'art, un homme fait pour mériter votre confiance » et la mienne, un supérieur de l'homme du Roy, de l'artiste » employé sous mes ordres et nommé par lettres-patentes, exa- » minât ces ouvrages et vous rendît compte de leur avancement, » de la manière dont ils se font, et surtout de l'employ des » fonds qui y sont consacrés. J'avois également, par cette lettre, » l'honneur de vous faire part des motifs particuliers qui sem- » bloient devoir éloigner le s^r Pâris d'une mission de cette espèce.

» Je ne mets, M., à cette petite affaire aucune personnalité, et » je n'y attache, je vous assure, aucune espèce d'importance; » j'ose assez compter sur vos bontés pour croire que vous en » êtes bien persuadé, et que vous la regarderez du même œil que » moy. Les trois lignes mises de votre main, à la fin de votre » dernière lettre, me suffisent. En conséquence, j'ay chargé le » s^r de St-André, si le s^r Pâris se présente de nouveau, de luy » laisser voir et observer, ainsi que vous l'ordonnés, les construc- » tions dont il s'agit, à quoi elles en sont, de quelles manières » elles se font et à quels prix. Voilà vos ordres, M., le s^r Pâris est » le maître de les remplir. Sans doute vous luy en avez fait passer » de semblables; s'il se présente devant moy je le lui diray et le » s^r de St-André luy donnera, par luy ou par un préposé très » intelligent, les communications que vous paroissés vouloir qu'il » prenne. Je désire qu'il n'en fasse pas usage pour apporter de la » division où l'harmonie et le concert doivent régner. Suivant » tout ce qui me revient de cet homme et de ses procédés, semer » le trouble est le talent dans lequel il excelle. Peut-être vos » instructions le contiendront-elles. Je le souhaite fort.

» Je suis, etc. »

(Minute autographe.)

Dans la rédaction de projets de lettres au contrôleur Terray se trouvent encore d'autres détails bons à signaler: « Le sieur Pâris, disait l'Intendant, ne me paroît guère » possible d'être admis à l'inspection d'un ouvrage qu'on » a intérêt de trouver mauvais, quoique fait dans toutes

» les règles de l'art et toute l'économie possible, au dire » de tous les connoisseurs, tels que M. Masse, ingé- » nieur en chef du Château-Trompette, et le s[r] Louis » lui-même, architecte de la Comédie.

» La conduite qu'a tenue le s[r] Pâris à mon égard » depuis qu'il est à Bordeaux, ne me permet guère de » confiance en luy. Il a affecté de ne point venir chez » moi et de ne vouloir point manger avec M. de St-André, » quoiqu'il vive journellement au Gouvernement avec le » s[r] Louis. »

Les ouvrages du sieur de Saint-André « devant sans » doute être assimilés et comparés avec ceux de la » Comédie, dans les résultats qui vous seront envoyés, » je penserois qu'il seroit égallement convenable qu'il » me donne coppie de toutes les demandes par écrit et » des réponses qui lui ont été faites par les s[rs] Louis » et Bonfin. »

Enfin, une lettre confidentielle d'Esmangart à M. Cochin, datée du 29 juillet 1774, va faire connaître *le vrai mot de toute cette histoire :*

« Au lieu de recevoir, Monsieur, de vos nouvelles, comme » vous me l'aviés fait espérer, au sujet de la lettre que je vous » avois prié de vouloir bien mettre sous les yeux du Ministre, » relativement à la mission confiée si singulièrement au s[r] Pâris, » j'ai reçu de nouveaux ordres pour lui faire donner commu- » nication de tout par le s[r] de St-André. Ces ordres sont l'ouvrage » de la personne que je vous ai nommée ; mais comme le Ministre » a mis au bas de sa lettre quatre mots de sa main, qui m'annon- » cent que telles sont ses véritables intentions, j'ai chargé l'ingé- » nieur de s'y conformer lorsque le s[r] Pâris se présentera.

» Mais il est bon que vous connoissiés, Monsieur, toute cette » petite intrigue, à laquelle je ne mets pas grande importance. La » personne qui approche le Ministre est livrée aux jurats de » Bordeaux, et il y a bonne raison pour cela. Les jurats, mus

» par le Gouverneur, voyent avec peine l'édifice du collége de la » Magdeleine conduit sagement; on sait qu'il y a des fonds sur » lesquels la dépense est calquée; on voudroit trouver moyen de » mettre la main sur l'exécution des projets, pour la suspendre » et porter les fonds à la construction de la Salle de spectacle qui » a été suivie jusqu'ici avec la plus grande vivacité, au moyen de » l'intervertion qu'on a faite de ceux qui étoient empruntés pour » la construction de l'Hôtel de Ville et affectés nommément à cet » objet. Ces fonds intervertis touchent à leur fin, l'architecte me » le disoit lui-même il y a peu de jours, et on voudroit se ménager » des ressources sans lesquelles on va se trouver avant peu dans » le plus grand embarras. Voilà, Monsieur, le vrai de cette histoire; » voilà le rôle qu'on destine au s^r^ Pâris; on veut le mettre en » avant pour faire au s^r^ de St-André des chicannes qui le dégou- » tent, le remplacer par cet intrus, que vous connoissés aujour- » d'hui pour un véritable espion, et, comme on sent qu'il est » impossible qu'un homme de cette espèce ait jamais part à ma » confiance, me déterminer, si l'on peut, à renoncer à la direction » de ces ouvrages que les lettres patentes ont mise sous ma » main, et cela dans la vüe toujours de disposer des fonds qui » y sont affectés, comme on a fait de ceux qui l'étoient à la » construction de l'Hôtel de Ville. Vous connoissés actuellement, » Monsieur, aussi bien que moi où tendent les ressorts qu'on » fait mouvoir. Le Ministre sûrement ne le soupçonne pas, mais » on cherche à lui rendre suspecte la probité du s^r^ de St-André, » ainsi que ses talents. M. de Fleury, sous les ordres duquel il a » été longtemps emploïé, et M. de Trudaine, qui le connoît » particulièrement, sont en état de lui rendre des témoignages » qui ne sont pas équivoques. Mais le pauvre diable a un malheur » plus réel que celui qu'on cherche à lui faire éprouver : sa santé » est dans un dépérissement affreux, et je crains fort qu'il n'ait » pas longtemps à se deffendre des tracasseries qu'on voudroit » lui susciter. Je vous demande pardon de ces détails, Monsieur; » j'ai cru les devoir à la confiance dont vous voulés bien m'honorer » et à l'attention que vous avés eu la bonté de donner à la suite » de cette affaire.

» Vous connoissés l'attachement et le respect avec lesquels j'ai » l'honneur d'être, etc.

» Je vous prie que ma lettre ne soit que pour vous [1]. »

---

1 Cette minute n'est pas de la main d'Esmangart.

Pendant que se tramait contre l'ingénieur Saint-André l'intrigue conduite par Richelieu, deux graves questions relatives aux travaux du Théâtre s'étaient agitées et avaient été résolues en Jurade : la fixation des honoraires de Louis et le vote d'un emprunt de deux cent mille livres.

Les lettres-patentes du 4 septembre 1773 avaient autorisé les jurats à faire l'emprunt de cette somme, et le Trésorier fut chargé de le réaliser, d'après une délibération qu'on peut lire en partie sur le registre en lambeaux de 1774[1].

« *Du mardi 10 may.*

» Sont entrés dans la Chambre du Conseil Messieurs du [Hamel, lieutenant] de maire, Métivier, Valen, Caila, D'Arche, [Bourgade], jurats; Tranchère, procureur sindic, et Chavaille [clerc secrétaire de la Ville].

» ... [Sa Majesté ayant, en même tems, autorisé la Ville à emprunter la somme de deux cent mille livres et ordonné que] laditte Salle sera bâtie et achevée dans l'espace de deux ans, il a été délibéré, conformément à l'autorisation de Sa Majesté pour ledit emprunt porté et permis par lesdites lettres patentes, d'autoriser Me Mathieu Touya, trésorier de la Ville, comme il

1 Les registres de la Jurade de 1773 à 1780, qui comprennent toute la période de la construction de la *nouvelle Salle de spectacle*, sont au nombre de ceux qui ont le plus souffert de l'incendie des Archives municipales de Bordeaux, en 1862. Malgré le travail de reconstitution auquel se livre, avec soin, M. Ernest Gaullieur, l'intelligent archiviste, plusieurs de ces registres présentent encore beaucoup de lacunes. Heureusement, MM. Gaullieur-L'Hardy et Detcheverry ayant publié, antérieurement à 1862, les pièces que nous allons transcrire, il nous a été possible de compléter la copie du texte original. M. Detcheverry, ancien archiviste municipal, écrivait en 1860 : Les jurats « apportèrent une telle négligence, un tel désordre dans les jours de convocation de leurs séances et dans la rédaction des délibérations qu'ils y prenaient, que le registre de 1773 à 1776, déposé aux Archives de la Ville, offre un grand nombre de lacunes, de transpositions de dates, et conserve seulement toutes les preuves d'une négligence évidemment calculée. » (*Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 77.)

demeure autorisé par ces présentes, de faire prêter à la Ville ladite somme de deux cent mille livres, comme aussi autorise ledit sieur Trésorier d'obliger la Ville envers les prêteurs, qui fournissent ladite somme en tout ou en partie, au remboursement d'icelle selon les termes et échéances qui pourront être convenus avec les prêteurs, avec faculté néanmoins à la Ville de pouvoir se libérer avant les échéances, quand elle jugera à propos, et ce par payement de vingt mille livres, à chaque fois, à fur et mesure de la rentrée du produit de vente de tout le terrein qui se trouvera excéder le local nécessaire pour ladite Salle et accessoires, en conformité des plans arrêtés, obligeant à la sûreté du remboursement de ladite somme, en capital et intérêts, tous les biens et revenus de la Ville, et spécialement tous les terreins à vendre, concédés par le Roi à la Ville, qui se trouveront excéder la partie nécessaire à l'assise et construction de ladite Salle.

» MÉTIVIER, *jurat.* LE TELLIER, *jurat.* »

Les formalités de cet emprunt étaient à peine commencées, qu'il n'y fut pas donné de suite, ainsi que le témoigne une lettre de Richelieu, reproduisant une délibération nouvelle du Corps de ville, où le système des virements est largement mis en pratique. Cette lettre prouvera que, d'une manière ouverte ou cachée, la main du Maréchal dirigea financièrement toute la construction du Théâtre de Bordeaux, et, sauf les *correspondances secrètes,* nul n'osa blâmer la témérité du pilote qui conduisit toute cette affaire au milieu de tant d'écueils et de récriminations orageuses.

« A Paris, le [25 mai 1774].

» *A Messieurs les Maire et Jurats de Bordeaux* [1].

» MESSIEURS,

» J'ai représenté à M. le Controlleur général combien il étoit » essentiel, pour finir avantageusement le bâtiment de la Salle de

---

1 Cette lettre est reproduite à la suite de la délibération précédente.

» spectacles, de ne pas trop presser la vente du terrein qui doit » servir à payer cet édifice, afin que ce terrein, précieux par lui-» même, le devienne encore davantage par le voisinage d'un lieu » qui augmentera le prix, à proportion que l'on verra s'élever ce » bâtiment, et que, pour se donner [le temps], il falloit n'avoir » pas l'air du besoin urgent, et que ceux qui [désirent acheter] » ce terrein-là ne crussent pas que la nécessité le feroit vendre » au prix qu'ils voudroient [peut-être l'avoir;] et j'ai dit à M. le » Controlleur général [que tout l'argent qui] vous provient de » l'emprunt de Gènes ne [pouvant être employé tout] à la fois » pour la construction de l'Hôtel de Ville, à laquelle il est destiné, » vous pourriés en prendre deux cent ou deux [cent cinquante] » mille livres sur cette caisse, à la charge de remplir, à [mesure » que les] terreins seroient vendus, ce qui entre dans l'objet » d'écon[omie pour] n'avoir point d'argent qui ne soit point » employé, et qui n'ait ni intérêt, ni emploi, et je lui ay proposé » un arrêt du [Conseil pour] ce revirement de parties; à quoi » M. le Controlleur général [me] répondit : qu'un arrêt du Conseil » ne feroit qu'embrouiller [cette] administration, et que la Ville » étant chargée des deux [administrations, et étant en état d'en » rendre un aussi bon compte, que ce] que je lui disois, n'avoit » que faire d'arrêt du Conseil, et que la [Ville pourroit prendre » de l'argent d'une caisse pour le [verser dans l'autre, pourvu » qu'elle fût toujours en état de rendre compte de l'emploi [et du] » remplacement. D'après quoi je pense que vous pouvez partir, » Messieurs, pour remplir cet objet, qui me paroît sage [et] » avantageux à la Ville de toutes façons.

» Je vous prie d'être... [bien] persuadés que je seroi toujours, » Messieurs, votre très affectionné à [vous servir].

» Signé : Le M. Duc de Richelieu. »

Et plus bas les signatures de :

« Métivier, Le Tellier, D'Arche, *jurats.* »

Après la lecture de cette lettre, les jurats déclarèrent qu'elle serait transcrite sur le registre de leurs procès verbaux, et « qu'il seroit pris, sur l'argent provenant de » l'emprunt de Gènes, jusqu'à concurrence de deux cent » cinquante mille livres, pour employer à la bâtisse de

» la Salle de spectacle; de l'employ de laquelle et des » mandemens donnés en Jurade, il sera tenu un état » particulier, pour la dite somme, prise à titre de rempla- » cement dans la caisse du dit emprunt de Gènes, être » reversée et rétablie dans icelle à fur et mesure de la » vente des emplacements attenant à la ditte salle [1]. »

Deux mois après, le même registre de la Jurade nous fournit encore une délibération prise en réponse à un mémoire de Louis, présenté aux jurats et qui concluait à la fixation de son traitement. Ce mémoire, dont nous n'avons pu retrouver l'original, a été déjà publié en partie par M. Detcheverry; les extraits qu'il en donne font regretter que l'auteur de l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux* n'ait pas reproduit en entier ce curieux document. Il y est dit :

« .... Deux décisions du conseil, savoir : une du » 18 octobre 1748 et une du 18 juin 1752, et plusieurs » arrêts rendus depuis le 7 juin 1768, fixent à un sol » pour livre les honoraires qui doivent être alloués aux » ingénieurs des ponts et chaussées chargés des bâtiments » du Domaine à Bordeaux. Or, il faut observer : 1° que » ces ingénieurs jouissent en même temps d'appointe- » ments relatifs au grade qu'ils occupent dans leur corps » et aux diverses opérations dont ils sont chargés; 2° que » les travaux du Domaine qu'ils conduisent ne les empê- » chent point de se livrer aux autres devoirs de leur état » et ne les obligent point à des dépenses extraordinaires » puisqu'ils demeurent toujours sur leurs foyers; 3° que » les ingénieurs ne sont jamais exposés à négliger ou à

---

[1] *Registre de la Jurade, 1774.* Cette délibération dont la date a disparu est inscrite avant celle du 23 juillet.

» abandonner d'autres occupations particulières et lucra-
» tives, puisqu'ils sont absolument consacrés à celles que
» le Ministre leur confie.................................... »

« La position du sieur Louis, eu égard à la nouvelle » Salle de spectacle, est absolument dans ce dernier cas. » Lorsque le zèle de M. le Maréchal pour l'embellisse- » ment et l'utilité de la ville de Bordeaux, lui eut fait » obtenir la concession des terrains où se construit cette » nouvelle Salle, et lorsque les bontés dont il honore le » sieur Louis le lui eurent fait choisir pour en être » l'architecte, cet artiste se livra dès lors à cette seule » occupation; son amour pour l'art qu'il exerce, l'espoir » d'augmenter son bien-être, et sa reconnaissance pour » les bontés de M. le Maréchal, ne lui permirent plus » d'en suivre d'autres.

» M. le Maréchal sait que le sieur Louis, après s'être » livré pendant sept à huit mois à la composition des » projets de la nouvelle Salle, vint à Bordeaux, l'année » dernière, pour faire toutes les préparations à l'exécution » de ce projet. La connaissance particulière du local » qu'il prit alors et qu'il n'avait pu se procurer plus tôt » l'obligea à changer plusieurs parties essentielles de ses » premiers plans; et comme l'instant de l'exécution » pressait, il se concentra absolument dans cette besogne, » renonça à la poursuite de quelques travaux qu'il aurait » pu avoir ailleurs, et abandonna à d'autres ceux qu'il se » trouvait alors chargé de diriger lui-même. Ce déplace- » ment était, à la vérité, indispensable pour seconder » avec activité les vues de M. le Maréchal et de Messieurs » du Corps de Ville; mais il a dû nécessairement causer » beaucoup de dérangements dans les affaires du sieur » Louis.

» Arrivé à Bordeaux, le sieur Louis se proposa deux » choses : célérité dans l'exécution et économie dans » les moyens. Quant à la première, il croit y avoir » satisfait, puisque ces messieurs ont paru contents de » l'avancement des travaux depuis le peu de temps » qu'ils sont commencés et les difficultés qu'il a fallu » vaincre. A l'égard de l'économie, voici comment il » s'est conduit :

» Le sieur Louis s'est toujours proposé pour première » loi l'estime de lui-même, et quoique ses honoraires, » tels qu'ils soient fixés, ne puissent lui être avantageux » qu'à proportion des dépenses, il espère mettre dans » peu, sous les yeux de Messieurs du Corps de ville, un » état de celles qui ont été faites jusqu'aujourd'hui, qui » prouvent combien son intérêt propre cède aisément à » celui de l'affaire importante qui lui est confiée.

» En voici des preuves :

» Comme c'est surtout dans le détail de la menuiserie, » des décorations et des machines relatives au théâtre » que les dépenses peuvent devenir exorbitantes, puisqu'il » n'y a point de règles là-dessus, le sieur Louis a amené » avec lui un homme singulièrement au fait de ce genre » d'ouvrage. Cet homme dirigera, sous lui, cette partie » très compliquée et très importante, en occupant des » ouvriers qu'on paiera à la journée. On en fera de » même pour la charpente. Cet arrangement produira » peut-être une différence de près de deux cents mille » livres sur ce qui arriverait si l'on avait fait venir à » grands frais des machinistes, ainsi qu'on en a usé lors » de la construction du théâtre de Lyon. On est aussi en » état de prouver que les dépenses surabondantes faites » encore, à cet égard, à l'Opéra de Paris, n'ont eu lieu

» que parce qu'on a négligé tous les moyens économiques » de l'espèce de celui-ci.

» Le sieur Louis observe maintenant que les dépenses » auxquelles ses voyages à Paris pourront l'obliger, lui » deviendraient très onéreuses si son traitement n'y était » pas proportionné. Les voyages, d'ailleurs, ne seront » pas pour lui seul, et quand même ses affaires person- » nelles ne l'obligeraient pas à en entreprendre, il serait » toujours forcé d'en faire pour toutes les choses qui ont » rapport à la décoration de la nouvelle Salle de spectacle, » les marchés pour toute la sculpture intérieure et exté- » rieure, pour la peinture et maintes autres choses qui » ne peuvent être faites qu'à Paris. Ce n'est que dans la » capitale qu'on peut trouver des artistes capables, et où » la concurrence des gens à vrais talents peut faire espérer » des conditions meilleures de leur part. Il y a, à cet » égard, bien des arrangements économiques à chercher, » et les voyages du sieur Louis le mettront à portée de » tirer avantage de toutes les circonstances favorables.

» Le sieur Louis a encore d'autres raisons qui prou- » vent combien son déplacement lui deviendrait à charge » si son traitement ne l'en dédommageait pas. Indépen- » damment de quelques affaires particulières d'intérêt » qui périclitent pendant son absence, le sieur Louis a » sa famille à Paris. Il y tient une maison; c'est un » arrangement dont il ne peut se dispenser, et toutes ces » dépenses extraordinaires diminueraient considérable- » ment, à la longue, le bénéfice qu'il peut espérer de » l'affaire de Bordeaux, si les bontés de M. le Maréchal » et de Messieurs du Corps de ville n'étaient pas un sûr » garant du traitement qu'il a lieu d'en espérer.

» D'après ces considérations, le sieur Louis propose

» donc de supporter tous les frais de voyage qu'il fera à » Paris, tant ceux qu'il fera pour lui-même que ceux qu'il » sera forcé d'entreprendre pour l'utilité de la Comédie; » et il demande les deux sous pour livre des dépenses » auxquelles monteront généralement les travaux néces- » saires pour porter la nouvelle Salle de spectacle au » point de perfection assigné dans le projet et dans les » plans arrêtés par M. le Maréchal et par MM. les Maire, » Lieutenant de Maire et Jurats, gouverneurs de la Ville.

» Bordeaux, le 2 juillet 1774.

» *Signé* : V. Louis[1]. »

La lecture de ce mémoire eut lieu devant l'Assemblée du Corps de Ville, et voici la transcription du procès verbal de cette séance[2] :

Du lundi vingt-cinq juillet 1774.

« Sont entrés dans la Chambre du Conseil Messieurs Du Hamel, lieutenant de maire; Métivier, Valen, Caila, D'Arche, Bourgade, Le Tellier, jurats; Tranchère, procureur sindic, et Chavaille, secrétaire de la ville.

» A été remis sur le bureau le mémoire présenté par le s[r] Louis dans l'objet de la fixation de ses honoraires et émolumens pour la construction des bâtimens et édifices de la nouvelle Salle de spectacle, ordonnée par les lettres-patentes du mois de septembre mil sept cent soixante-treize, dont la ville l'a chargé. Lecture faite dudit mémoire, et considérant, soit la grandeur, la beauté et l'importance de cet édifice, soit la complication des détails immenses qui en sont les suites, les frais et sacrifices qu'exige du sieur Louis son déplacement presque continuel de Paris où il habite ordinairement, les dépenses de voyages et frais de séjour

---

1 *Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 69 à 73.

2 Le texte de cette délibération a déjà été publié en partie par M. Gaullieur L'Hardy (*Portefeuille ichnographique*, p. 33), et par M. Detcheverry (*Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 74). Nous le donnons ici *in-extenso*.

à Bordeaux, enfin les talents supérieurs de la composition des plans, joints à l'intelligence et aux moyens économiques de leur exécution de la part d'un artiste aussi célèbre, dont la réputation est publiquement reconnue, a été délibéré : qu'à titre d'honoraires, appointements et gratifications de ses peines, soins et frais pour la construction de ladite Salle de spectacle et tous ouvrages et bâtimens accessoires, il sera accordé par la Ville au s[r] Louis et payé au fur et mesure de l'avancement des ouvrages, sous les offres et conditions portées par son mémoire signé de lui et qui restera annexé au registre, un sol et demy pour livre de toutes les sommes qui y seront dépensées. Comme aussi a été délibéré que le s[r] Niquet sera employé, en conséquence de la soumission qui est au registre, à raison de dix-huit cent livres par année, le temps qu'il demeurera occupé aux travaux de la Salle [1].

MÉTIVIER, *jurat.*
CAILA, *jurat.*
LE TELLIER, *jurat.*
CHAVAILLE, *clerc secrétaire de la ville.*

VALEN, *jurat.*
D'ARCHE, *jurat.*
BOURGADE, *jurat.*
TRANCHÈRE, *procureur sindic de la ville.* »

On a beaucoup loué les termes de cette rédaction, où les jurats déclarent si hautement la supériorité de Louis, *d'un artiste aussi célèbre, dont la réputation est publiquement reconnue!* L'architecte lui-même, dans son *Discours préliminaire,* semble croire à ces éloges. Mais, nous nous permettrons de douter de la sincérité de cet enthousiasme officiel et de ces témoignages de confiance. Comment expliquer, en effet, les procédés outrageants qu'eurent les jurats pour Louis, pendant son séjour à Bordeaux, si véritablement ils avaient reconnu qu'un homme de grand talent était en leur présence ? On a mis sur le compte de leur amour-propre froissé, lorsqu'ils se virent enlever la direction de la

1 Le nom de M. Du Hamel, lieutenant de maire, inscrit en tête de la délibération, ne se lit pas au bas de la page, à vrai dire en partie brûlée.

construction du Théâtre, tous les mauvais propos dont ils abreuvèrent l'artiste, tout le mauvais vouloir qu'ils ne cessèrent de lui témoigner. Malgré cette circonstance atténuante, les jurats n'eussent pas fait succéder aux termes si louangeurs de leur délibération du 25 juillet tant d'opposition mesquine, s'ils avaient réellement eu conscience du génie de l'architecte Louis.

Mais, de même que les dépêches de l'abbé Terray à l'intendant Esmangart, dans l'affaire Pâris, avaient été toujours écrites par le secrétaire du Maréchal, de même les termes du procès-verbal de la séance du 25 juillet 1774 furent dictés en vue de plaire à Richelieu; ce n'était pas l'artiste illustre que les jurats encensaient dans leur délibération, c'était le protégé du gouverneur de la haute et basse Guienne.

Pendant que se traitaient à Bordeaux les questions de finances relatives à la nouvelle Salle de spectacle, des réformes se faisaient mollement à Paris, et l'opinion publique était à demi satisfaite. « On attend toujours avec la plus vive impatience, écrivait-on, le sort de l'abbé Terray, et l'on a peine à concevoir comment ce ministre qui a mécontenté tous les ordres de l'État, peut se soutenir à la Cour [1]. »

Enfin, lorsqu'on apprit, le 24 août 1774, le renvoi du Contrôleur général, « la joie publique, écrivait Mme Du Deffand, fut immodérée; » elle ne fut pas moins grande quand on connut la nomination de Turgot, de cet homme de bien qui, prévoyant les catastrophes dont la France était menacée, fit tous ses efforts pour conjurer le danger [2].

---

1 *Correspondance sec. pol. et litt.*, 1787, t. I, p. 21.

2 Turgot (Anne-Robert-Jacques, baron de), né à Paris en 1727, mort le 20 mars 1781. Louis XVI le nomma contrôleur général des finances

L'administration de ce grand ministre a fourni les éléments d'un excellent livre publié en 1877 par M. Foncin[1], et dans lequel se trouvent un certain nombre de lettres de Turgot extraites des Archives municipales de Bordeaux et de celles du département de la Gironde. Bon nombre d'autres lettres existent encore dans ces deux fonds et présentent pour l'histoire de la province de Guienne un grand intérêt. Aussi sommes-nous en droit d'espérer de les voir insérées dans une deuxième édition de l'ouvrage de M. Foncin[2]. En attendant cette publication, les événements qui vont suivre feront connaître quelques documents inédits du nouveau Contrôleur général et l'attention sérieuse qu'il portait sur la marche des travaux qui s'exécutaient alors à Bordeaux[3].

A M. Esmangart, intendant de la généralité de Bordeaux.

« Fontainebleau, le 4 9bre 1774.

» Je vous envoye, Monsieur, la copie de la lettre que j'écris » aux jurats de Bordeaux; je vous prie de veiller à ce que ce que

en 1774, en remplacement de l'abbé Terray. — Voici les vers que fit M. de La Harpe pour le portrait de Turgot et qui résument bien son caractère :

Ses talents, son courage et sa raison profonde
Sont dignes de sa place et du choix de Louis;
Le pauvre et l'opprimé sont ses premiers amis,
Et le vœu de son cœur serait de faire au monde
Le bien qu'il fait à son pays.

1 *Essai sur le ministère de Turgot.* Paris, Germer-Baillière et Cie, 1877, gr. in-8°, 622 p.

2 « Cet essai n'est que l'ébauche d'une œuvre que nous souhaitons vivement de pouvoir compléter un jour. » (P. Foncin. Préface.)

3 « On sait combien étaient vastes les attributions du contrôleur général à la fin du XVIIIe siècle. Comme la question financière, qui se mêle à toutes les autres, avait pris peu à peu une importance capitale, il était devenu une sorte de premier ministre. Rien de sérieux ne pouvait se faire sans lui. Il réunissait entre ses mains presque toute l'administration civile du Royaume... » (P. Foncin: *Essai sur le ministère de Turgot*, p. 57.)

» je leur mande soit exécuté le plus promptement possible, et de » m'en rendre compte.

» Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» TURGOT. »

Lettre de M. le Contrôleur général aux Jurats de Bordeaux.

« 3 9bre 1774.

» Je suis instruit, Messieurs, que par des lettres patentes » accordées par le feu Roi, vous avez été autorisés à emprunter, » pour la construction de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, jusqu'à » concurrence d'une somme de 500,000 livres. Je sais que cet » emprunt a été fait à Gênes. Je désire de connoître les plans, » devis et détail estimatif de la dépense à laquelle cette construc- » tion doit donner lieu. Je désire également de connoître quels » sont les fonds qui ont été employés jusqu'ici, combien il en a » été pris sur les revenus ordinaires de l'Hôtel de Ville, quelle » portion y a été déjà employée des fonds empruntés à Gênes, » enfin ce qu'il en reste entre les mains de votre trésorier.

» Vous aurés soin, à la réception de cette lettre, de m'envoyer » ces plans, devis et détail estimatif, ainsi que l'état que je vous » demande, pour que je puisse, après avoir examiné le tout, vous » faire passer des ordres sur ce qu'il peut y avoir de plus avanta- » geux à faire pour la Ville.

» Je suis également instruit qu'en lui concédant une partie » des glacis du Château-Trompette, pour l'établissement d'une » nouvelle Salle de spectacle, le feu Roi a autorisé la Ville à en » vendre une partie, à la charge d'employer le prix provenant de » la vente à la construction de cette Salle. Je sais que jusqu'ici il » n'a été vendu qu'une très petite portion de ce terrein, que » cependant les ouvrages ont été poussés avec la plus grande » vivacité, et qu'il a été déjà fait des dépenses considérables non » seulement pour la construction de la Salle de spectacle, mais » même pour celle des bâtiments qui lui sont étrangers.

» Mon intention est de prendre une connaissance exacte de » tout ce qui s'est passé à ce sujet; en conséquence, vous ne » manquerez pas de m'envoyer sans délai les plans de cet édifice, » auxquels vous joindrés le devis et détail estimatif qui a du être » fait de la dépense à laquelle il doit donner lieu.

» Vous m'envoyerés, messieurs, en même temps : 1° un état de

» la recette provenant de la portion qui peut avoir été déjà vendue » des terrains du glacis du Château-Trompette; 2° un état de la » dépense à laquelle s'élèvent les ouvrages déjà faits; 3° un état » qui indique sur quels fonds a été pris le supplément nécessaire » à la dépense déjà faite. Je vous recommande très expressément » de me faire passer sans délay ces différens éclaircissements. » Vous recevrez d'ailleurs par le canal de M. Bertin des ordres du » Roy pour la discontinuation de ces ouvrages, jusqu'à nouvel » ordre, et vous ne manquerés pas de vous y conformer.

» Je suis, etc. »

Voilà qui était parler en maître. L'intendant Esmangart comprit alors qu'il était digne de seconder les vues de Turgot et dut prévoir que les jurats allaient se rendre à résipiscence.

A la lettre du Contrôleur général succéda celle du ministre Bertin, ordonnant, au nom du Roi, de suspendre les travaux.

A MM. les Maire et Jurats de Bordeaux.

« Fontainebleau, 4 9bre 1774.

» M. le Controlleur général m'a fait différentes observations » sur la situation des finances de votre Ville, sur les travaux que » vous avez entrepris tant pour la construction d'un Hôtel de » Ville que pour ceux d'une Salle de spectacle, et sur la nécessité » de suspendre les ouvrages de ce dernier édifice jusqu'à ce qu'il » ait pris connoissance de ce qu'a produit la vente des terrains » dont le feu Roy vous a authorisés de faire l'aliénation pour en » employer le prix à bâtir la Salle de spectacle. J'en ai rendu » compte à Sa Majesté et elle m'a chargé de vous ordonner de sa » part de suspendre à la réception de ma lettre, et jusqu'à nouvel » ordre, tous les travaux de la nouvelle Salle de spectacle et de » tous les bâtiments accessoires à cette Salle, entrepris sur la » portion du glacis du Château-Trompette que le feu Roy a » concédée à la ville de Bordeaux.

» Vous aurez agréable de vous conformer exactement à ce que » je vous marque des intentions de Sa Majesté, et de me mettre » en état de luy en rendre compte; je ne puis au surplus que me

» rapporter à la lettre que vous écrit M. le Controlleur général » pour vous demander les éclaircissements dont il peut avoir » besoin.

» Je suis, etc. »

Pendant que Turgot s'efforçait de mettre un frein aux dilapidations des deniers publics, et voulait réglementer sagement les dépenses de l'État et des villes, il est curieux de dévoiler le rôle que jouaient les fonctionnaires en sous ordre. L'intendant Esmangart, étant alors à Paris, reçut de Fontainebleau, le 5 novembre 1774, le billet suivant :

« M. Bertin, Monsieur, a écrit hier à MM. les Jurats de » Bordeaux, et vous avés dû recevoir la copie de sa lettre, que j'ai » dit qu'on vous envoyât sous couvert. J'ay l'honneur de vous » renvoyer, comme vous l'avez désiré, la minute que vous aviez » remise à M. Bertin.

» J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Mon- » sieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» La Barberie[1]. »

Jusque-là, tout semble d'une régularité administrative des plus parfaites, digne d'être prise pour modèle. Mais voyons ce que disait, d'après les confidences du signataire des lignes ci-dessus, l'homme des jurats, chargé des affaires de la Ville[2].

« A Paris, le 12 9bre 1774.

» Messieurs,

» M. de La Barberie m'a fait part que M. le Controlleur général » s'est plaint à M. Bertin de ce que vous avés fait cesser les travaux[3]

---

1 Chef de bureau au département de M. Bertin.

2 Extrait d'une lettre du sieur Trouvé, écuyer, chargé d'affaires de la ville de Bordeaux, à la suite de la Cour et des conseils de Sa Majesté, depuis l'année 1738. (*Arch. mun.*, série J J, nº 349.)

3 Ils avaient été suspendus depuis le mois d'octobre 1773. Voir *Registre de la Jurade*, délibération du 25 juillet 1774, relative aux appointements de l'architecte Bonfin, chargé de ces travaux.

» de l'Hôtel de Ville, et les fonds destinés pour cette construction
» servent actuellement à la dépense du bâtiment de la Salle de
» spectacle; qu'à raison de ce le Ministre doit vous demander
» compte de l'employ que vous avez fait et que vous faites des
» cinq cens mille livres de Gênes. Ayez la bonté, Messieurs, de
» me donner vos instructions, pour pouvoir parer les coups
» qu'on veut vous porter; il n'est pas difficile de deviner d'où
» ils partent; j'en ai informé M. le Maréchal.

» Trouvé. »

Il n'est pas difficile non plus de deviner qu'il s'agit de l'Intendant de Bordeaux. Mais désormais il était trop tard pour parer les coups que le Contrôleur général allait porter à l'administration municipale. Esmangart triomphait; le Maréchal était pour ainsi dire exilé de son Gouvernement [1], et les jurats allaient entrer directement en lutte avec Turgot, puis s'incliner devant la fermeté de cet homme d'État.

Tout d'abord, l'ordre de suspendre la construction de la Salle de spectacle est communiqué au Corps de Ville. « Mais un nouveau ministère, dit Louis, veut être » instruit des travaux de la Salle, de l'emploi des fonds » des terreins vendus, de ceux qui restoient à vendre, » enfin des ressources sur lesquelles on pouvoit compter » pour achever l'ouvrage. Je ferme tous les atteliers, et » viens, en novembre 1774, avec mes états de dépenses, » auprès de M. Turgot [2]. »

L'interruption subite des travaux ne se fit pas sans

---

1 « M. Bertin m'a dit que Votre Majesté m'ordonnoit de ne paroître » dans mon Gouvernement que lorsque le maréchal de Mouchi y seroit... » Puis-je être condamnable après cela, d'avoir eu la confiance de croire » que mon retour dans mon Gouvernement étoit une chose toute simple, » après y avoir été tous les ans?... » (Lettre du maréchal de Richelieu au roi Louis XVI.) — *Vie privée du maréchal de Richelieu*, Paris, Buisson, 1791, t. III, p. 431.

2 *Discours préliminaire*, p. 3.

une certaine émotion. Quelque douloureux que fût ce chômage, au commencement de l'hiver, pour un grand nombre d'ouvriers; si vive que fût l'inquiétude des entrepreneurs pour le règlement de leurs mémoires, l'opinion publique n'en manifesta pas moins son contentement, et l'intendant Esmangart, sous l'influence d'une véritable satisfaction, écrivit au ministre d'État la lettre suivante, remarquable par sa noble simplicité.

Lettre de l'Intendant de Bordeaux à M. Bertin.

« Paris, 26 9bre 1774.

» J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire » au sujet des ordres que vous avez fait passer aux jurats de » Bordeaux pour suspendre les travaux de la nouvelle Salle de » spectacle. Ces ordres, Monsieur, ont fait le meilleur effet du » monde, et le public a vu avec plaisir que le Ministre portoit ses » regards sur une dépense si excessive et si déplacée au milieu » des calamités qui accablent la France.

» Au reste, le délay que les officiers municipaux vous avancent » qu'ils ont apporté à la vente de quelques portions de terreins » seroit très convenable, et ils ne mériteroient que des éloges s'ils » avoient été dans le cas de prendre ce party, dont ils se font à vos » yeux un mérite sans fondements. Il ne se présente pas un » acquéreur, je le sais à n'en pouvoir douter, et vous le concevez » aisément. Comme il pourroit même se faire qu'à l'inspection » des plans que M. le Controlleur général a demandés et que vous » devez examiner ensemble, Monsieur, il se trouve quelques » changements utiles et économiques à faire dans la distribution » du terrein, je crois qu'il y auroit de l'inconvénient à permettre » d'aller en avance sur la vente de ces terreins. Ceci est un grand » plan et un très grand ouvrage dont il faut que vous ayez avant » tout une connoissance bien exacte, et vous vous rappellerez tout » ce qui s'est passé lors de l'expédition des lettres-patentes. Mais » il est encore tems, heureusement, d'y mettre ordre. Ainsi, » Monsieur, si vous répondez aux jurats, vous pouvez leur mander, ce me semble, qu'il y a d'autant moins de difficultés de » surseoir à la vente des terreins, jusqu'à nouvel ordre, que vous » savez qu'il se présente peu d'acquéreurs; ils verront que vous

« avez des mémoires fidèles, et je ne me cache pas en être l'au-
» teur. C'est toujours tout haut qu'on doit faire le bien.
» Je suis, etc. »

(Minute autographe.)

Enfin, pour mettre le comble à l'irritation du Corps de Ville, parut l'arrêt du Conseil d'État du 11 décembre 1774, arrêt qui accueillait toutes les revendications de l'intendant Esmangart, présentées sans succès sous le ministère Terray, et qui remettait entre ses mains et dans celles de ses successeurs la haute direction des travaux de la Salle de spectacle.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Du 11 décembre 1774 1.

Le Roi étant informé que les revenus de la ville de Bordeaux, anciennement très considérables, ont encore été augmentés lors du dernier bail des octrois de ladite Ville; que, néanmoins, la situation des affaires de ladite Ville, loin d'être devenue meilleure depuis ladite augmentation, est plus fâcheuse qu'elle n'a jamais été, et que la masse de ses dettes est considérablement augmentée, sans qu'elle ait été, depuis longtemps, assujettie à aucunes dépenses extraordinaires : Sa Majesté auroit jugé digne de l'attention qu'Elle donne à tous les objets qui intéressent le bien de son service et l'économie qui doit régner dans toutes les parties d'administration qui y ont rapport, de prendre, à ce sujet, des éclaircissemens particuliers qui puissent la mettre en état d'y pourvoir définitivement; et en attendant, d'ordonner l'exécution des anciens règlemens, dont les dispositions, si elles eussent été exactement suivies, auroient prévenu les inconvénients auxquels Elle se propose de remédier. A quoi désirant pourvoir, ouï le rapport du sieur Turgot, conseiller ordinaire au Conseil royal, controlleur général des finances, le Roi, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les maires et jurats de Bordeaux seront tenus, dans un mois, à compter du jour de la signification qui leur sera faite du présent arrêt, de remettre, entre les mains du sieur Controlleur général

des finances, un état détaillé et certifié d'eux véritable de tous les revenus de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, de quelque nature qu'ils soient, ensemble un état de leurs charges et dépenses annuelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour, sur le compte qui en sera rendu à Sa Majesté, être par Elle ordonné ce qu'il appartiendra.

II

L'arrêt du Conseil du 18 juillet 1670 [1] sera exécuté suivant sa forme et teneur; en conséquence, les mandats tirés par lesdits Maire, Jurats et autres que ceux qui seront autorisés par un état arrêté au Conseil, ne pourront être acquittés par le trésorier et autres receveurs des deniers communs, qu'ils n'aient été visés et approuvés par l'Intendant et Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en sa province de Guienne, à peine, contre lesdits fermiers, trésorier ou receveurs, d'en répondre en leur propre et privé nom, et de radiation, dans leurs comptes, du montant des mandats qu'ils auraient acquittés sans qu'ils eussent été visés par ledit Intendant et Commissaire départi; à l'effet de quoi lesdits Maire et Jurats seront tenus, à mesure qu'ils expédieront lesdits mandats, de les présenter audit Intendant et Commissaire départi.

III

Le Trésorier et autres receveurs des deniers communs de ladite ville, seront tenus de tenir un registre-journal, lequel sera coté et paraphé par ledit sieur Intendant et Commissaire départi, par premier et dernier, et d'y porter et libeller exactement toutes les recettes par eux faites, ensemble, toutes les dépenses ordinaires et les mandats par eux acquittés pour dépenses extraordinaires; duquel registre ils remettront, à la fin de chaque mois, une copie certifiée véritable au sieur Intendant et Commissaire départi, pour être par lui visée et adressée au sieur Controlleur général des finances, avec les observations dont les dépenses faites, à la fin de chaque mois, lui paraîtront susceptibles.

IV

Si, dans le nombre des mandats qui seront présentés au visa par lesdits Maire et Jurats, il s'en trouvoit quelqu'un que ledit

---

1 Voir le texte de cet arrêt dans le *Livre des Privilèges,* p. 402.

sieur Intendant et Commissaire départi ne crût pas devoir viser, il le retiendra entre ses mains et instruira le Controlleur général des motifs sur lesquels le refus de son visa sera fondé, pour, sur le compte qui en sera rendu à Sa Majesté, être ordonné ce qu'il appartiendra. Enjoint Sa Majesté audit sieur Intendant et Commissaire départi de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera inscrit sur les registres de l'Hôtel commun de ladite ville de Bordeaux, signifié, de l'ordre exprès dudit Intendant et Commissaire départi, aux Maire et Jurats, trésorier et autres receveurs de ladite ville, et imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le onze décembre mil sept cent soixante-quatorze.

Signé : BERTIN.

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. A notre amé et féal conseiller en nos conseils, le sieur Intendant et Commissaire départi pour l'exécution de nos ordres en la Généralité de Bordeaux, salut. Nous vous mandons et ordonnons par ces présentes signées de Nous, de procéder et tenir la main à l'exécution de l'arrêt dont expédition est ci-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, cejourd'hui rendu en notre Conseil d'État, Nous y étant, pour les causes y contenues : commandons au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, de signifier ledit arrêt à tous qu'il appartiendra, à ce que personne n'en ignore, et faire en outre pour l'entière exécution d'icelui, et de ce que vous ordonnerez en conséquence, toutes significations, sommations, commandements et autres actes et exploits de justice requis et nécessaires, sans autre permission, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le onzième jour de décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-quatorze, et de notre règne le premier.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Par le Roi : BERTIN.

Charles-François-Hyacinthe Esmangart, chevalier, seigneur des Bordes, de Freynes, Pierrerue et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Bordeaux.

Vu le présent arrêt, ensemble la commission du Conseil et les ordres du Roi à nous adressés par M. le Controlleur général,

nous ordonnons que ledit arrêt sera signifié, par notre exprès, aux Maire et Jurats de Bordeaux, trésorier et autres receveurs de ladite ville, inscrit sur les registres de l'Hôtel commun d'icelle, exécuté suivant sa forme et teneur, et imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait à Paris, ce 7 janvier 1775.

Signé : Esmangart.

Et plus bas : Par Monseigneur : Duchesne [1].

Pour mieux faire saisir toute l'importance de l'arrêt du Conseil d'État du 11 décembre, le Contrôleur général écrivit aux jurats, afin qu'ils comprissent que désormais ils étaient mis en tutelle et qu'à l'avenir le Conseil d'État serait pour eux une sorte de conseil judiciaire [2].

« Paris, le 25 xbre 1774.

» Messieurs,

» Aux termes de l'art. 2 de l'arrêt du Conseil du 11 xbre 1774, » les dépenses ordinaires de votre Ville doivent être authorisées » par le Conseil; il y doit être arrêté un état de ces dépenses. » Cette disposition n'est que l'expression de l'arrêt du 18 juillet » 1670, qui y est rappellé.

» L'inéxécution de cette disposition ne peut être que très pré- » judiciable à la Ville. Le rétablissement de l'ordre si nécessaire » dans l'administration de ses revenus exigeant une parfaite » connoissance de la nature et de la qualité de ces dépenses, me » détermine à insister sur l'exécution littérale des arrêts; il est » donc essentiel que vous vous en occupiez et que vous m'envoyiés » incessament un état détaché et circonstancié de ces dépenses. » Lorsque cet état aura été arrêté dans le vœu et dans l'esprit de » ces arrêts, il servira de règle aux dépenses que vous aurez à

---

1 De l'imprimerie de Simon de La Court, imprimeur du Roi, rue du Cahernan, à Bordeaux, 1775. (*Arch. départem. de la Gironde,* série C, nº 3263.) Cet arrêt a été reproduit dans le *Livre des Privilèges,* p. 662.

2 Le 31 décembre 1774, les jurats écrivirent au maréchal de Richelieu afin de l'informer de la situation nouvelle qui leur était faite, puis au Contrôleur général Turgot pour lui accuser réception des ordres qu'ils avaient reçus et le prévenir de l'empressement qu'ils allaient mettre à le satisfaire. (Voir *Portefeuille ichnographique,* p. 108.)

» ordonner, et en le rapprochant des copies de journaux que votre » Trésorier doit m'envoyer, je pourrai juger de la validité des » payements qu'il aura faits. Je connois votre zèle pour les » intérêts qui vous sont confiés, et je ne doute pas que vous ne » vous mettiez incessamment en règle à cet égard.

» Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectueux ser- » viteur, » TURGOT. »

Il ne faut pas une grande clairvoyance, après avoir lu bien attentivement les lettres échangées entre les Ministres, l'Intendant et le Corps de Ville, pour comprendre toute la finesse ironique contenue dans cette dernière phrase : « *Je connois votre zèle pour les intérêts qui* » *vous sont confiés, et je ne doute pas que vous ne vous* » *mettiez incessamment en règle à cet égard.* »

Dès ce moment la guerre fut déclarée, et les jurats, sentant bien leur faiblesse pour lutter ouvertement contre le pouvoir central, se vengèrent en partie sur l'architecte, qu'ils considéraient, bien à tort, comme le provocateur de l'affaiblissement de leur autorité. Louis, de son côté, comprit de suite toutes les conséquences que produirait l'arrêt du 11 décembre. « Quel que fût le motif qui le » détermina, a-t-il écrit[1], il excita des ennemis puissans » contre l'édifice commencé. Lorsque, par une inspection » directe, on peut partager la gloire d'un monument, tous » les autres intérêts peuvent être oubliés; mais si l'on » n'entre plus pour rien dans sa construction, il est assez » ordinaire alors d'en devenir les censeurs, ou au moins » des spectateurs très indifférens. Aussi, dès que le Corps » municipal, qui, six mois avant, louait à l'excès et mon » ouvrage et ma personne, se vit privé de l'administration » de la Salle, il m'abandonna à tous les effets d'une haine

1 *Discours préliminaire*, p. 3.

» qui lui paraissait encore au-dessous de son mécontentement. »

Donc, à la fin de l'année 1774, le chantier du Théâtre était désert, les affaires municipales en liquidation, et Louis en route pour Paris, avec ses états de dépenses, pour les soumettre à l'examen du Contrôleur général Turgot.

En terminant ces préliminaires de la construction de la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux, nous croyons pouvoir dire que plusieurs faits ont été rectifiés ou mieux expliqués à l'aide de documents encore non publiés et que nos honorables devanciers dans l'histoire du Théâtre n'avaient pas eu l'heureuse chance de découvrir.

D'après M. Detcheverry, l'intendant Esmangart serait intervenu au dernier moment dans l'interruption des travaux[1], alors qu'il est juste de lui reconnaître une large part dans ce qui s'est fait au début de cette vaste entreprise.

M. Léonce Lamothe attribue bien à tort à Turgot l'envoi de l'architecte Pâris[2], que l'on a vu déléguer par l'abbé Terray, ministre aussi corrompu que son successeur fut intègre.

M. Gaullieur L'Hardy fait élever comme par enchantement sur l'îlot du Chapeau-Rouge « *vingt-quatre belles maisons bâties, meublées et habitées dans l'espace de deux ans*[3], » alors que plus de deux ans après le

---

[1] *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 74.
[2] *Les Théâtres de Bordeaux*, p. 32.
[3] *Portefeuille ichnographique* de Louis, p. 20. — En relevant cette erreur, il est bien loin de notre pensée de vouloir amoindrir le travail de M. Gaullieur L'Hardy. A lui, dirons-nous encore, revient l'honneur

commencement des travaux de la Salle on n'était encore qu'à l'adjudication de plusieurs emplacements, dont le total s'élevait à quarante-trois[1].

Mais le point sur lequel on ne saurait trop insister, car jusqu'à présent il a pour ainsi dire été laissé dans l'ombre, c'est la manière irréfléchie avec laquelle ce grand œuvre du Théâtre fut commencé, les moyens financiers réellement disponibles n'étant, au début des travaux, que de 12,000 livres empruntées à rente viagère au sieur Pacareau[2].

Ajoutons encore que pas un mot n'avait été dit du motif réel de la mission de l'architecte Pâris et du beau rôle que joua l'intendant Esmangart dans toutes ces compétitions. Et cependant Esmangart était un homme distingué, très autoritaire sans doute, selon l'esprit du temps, mais qui n'en fut pas moins, avec Boucher, Tourny et Dupré de Saint-Maur, l'un des créateurs du Bordeaux que l'on admire aujourd'hui.

Oui, quelque pénible que soit pour l'amour-propre local l'exposé de tout ce qui s'est accompli dans cette ville au XVIIIe siècle, dans l'ordre monumental, il faut reconnaître que c'est à des artistes et à des administrateurs étrangers qu'on le doit, et qu'ils l'exécutèrent en dépit de toutes les influences de la Jurade.

---

d'avoir, le premier, réuni des notes biographiques sur l'architecte du Théâtre et d'avoir payé « le tribut si mérité d'admiration et d'éloges dus à Louis » quoique « privé de renseignements précis et de matériaux historiques pour parvenir au but qu'il eût désiré, » ainsi qu'il le disait dans une lettre adressée à l'Académie de Bordeaux.

1 Le dernier emplacement fut adjugé le 26 mai 1777. Plusieurs avaient été achetés par un seul acquéreur; de là, le plus ou moins d'importance de certaines maisons.

2 Il n'en est question que dans une lettre des jurats, publiée par M. Gaullieur L'Hardy, p. 109.

Nous ne pouvons mieux résumer l'état des dépenses et des travaux de cette première partie de la construction de la Salle de spectacle, qu'en publiant le document suivant, extrait des Archives municipales de la ville de Bordeaux[1] :

NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE

Qui se construit à Bordeaux en exécution des Lettres-patentes du 4 sept^bre 1773, qui ordonnent de bâtir la Salle dans deux ans et permettent d'emprunter une somme de deux cent mille livres.

Le 4 x^bre 1773, en conséquence d'un devis et détail estimatif, il fut fait adjudication, dans l'assemblée des notables, aux s^rs Godefroy et Chalifour, maîtres maçons, pour l'entreprise des fondations, savoir : à 6 l. 10 s. la toise cube de la fouille des terres, 58 l. 6 s. la toise cube de maçonnerie en moellons, à 97 l. 3 s. la toise cube de maçonnerie en pierre de Bourg, 25 l. 14 s. la toise superficielle de voûte en pierre de Bourg, et enfin 26 l. 14 s. aussi la toise superficielle de voûte en pierre de Roc de Tau.

C'est en conséquence de ces marchés, que les fondations, les souterrains et voûtes de la susdite Salle ont été construits et dont l'arasement est fait au niveau du rez-de-chaussée. Il y a aussi quelques assises, dans

---

1 Carton *Théâtre,* série G. G., n°s 307 et 308. M. Gaullieur L'Hardy a publié, p. 26, un *Etat des dépenses faites à l'époque de la première cessation des travaux;* le montant de cet état diffère peu du nôtre, mais il ne donne que sommairement le chiffre des dépenses.

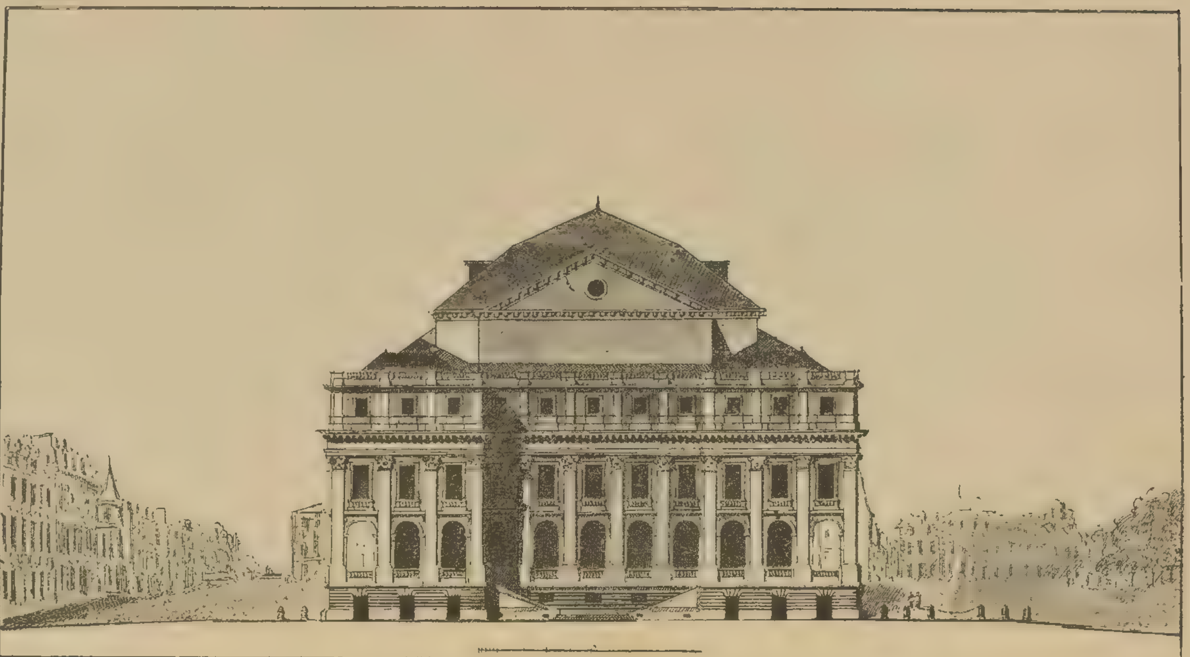
certaines parties, érigées et élevées au-dessus du sol dudit rez-de-chaussée.

PAYEMENTS FAITS

[sauf les cinq derniers articles, montant à 39,446,15]

	l.	s.	d.
MAÇONNERIE. — Depuis le 28 novembre 1773 jusqu'au 4 novembre 1774, il a été payé auxdits Godefroy et Chalifour, à compte de l'entreprise de la maçonnerie, et à fur et mesure de l'ouvrage................	270,526	6	5
CHARPENTES ET FOURNITURES. — Depuis le 8 juin au 12 septembre 1774, il a été payé à compte.........	15,567	0	5
MÉNUISERIE. — Depuis le 17 septembre au 28 octobre 1774, il a été payé à compte de la ménuiserie, savoir : à Viguier, ménuisier de Paris, 9,000 l. et aux compagnons Lasserre, Templier et consorts 600 l. Ensemble....................................	9,600		
HONNORAIRES. — Du 7 décembre 1773 au 30 aoust 1774, il a été payé au sr *Louis*, architecte de Paris, à-compte, à raison d'un sol six deniers par livre, ci...	16,400		
Le 28 avril 1774, au sr Pâris, architecte, envoyé par M. le Controlleur général Terray, pour inspecter les travaux de la Salle, et suivant ses ordres...........	1,200		
Le 9 août 1774, au sr Bonfin, architecte de la Ville et controlleur de ladite Salle, pour trois quartiers de ses appointements commencés le 1er octobre 1773, à raison de 3,200 l. par an........................	2,400		
Au sr Niquet, machiniste, pour six mois de ses appointemens, à commencer du mois de mars 1774, à raison de 1,800 l. par an.........................	900		
MARC D'OR ET SCEAU DES LETTRES-PATENTES. — 26 octobre 1774, à M. l'abbé Godin, pour rembourser M. le maréchal de Richelieu des avances faites du marc d'or et 2 s. pour livre des Lettres-Patentes.........	12,565		
A M. Trouvé, pour le sceau.........................	660		
A l'Etat-major du Château Trompette, pour demi année de la rente................................	1,300		
Au sr Pacareau, pour une année de rente viagère d'un capital de 12,000 livres emprunté pour ladite Salle..	1,200		
GRILLE DU CHAPEAU-ROUGE. — 6 décembre 1773, marché fait avec Jayer, maître serrurier, approuvé dans l'assemblée des notables le 9 dudit mois, savoir : à			
A reporter..............	332,318	6	10

Report..................	332,318^{l}	6^{s}	10^{d}
45 l. le quintal, la principale porte, les pilastres et les ornements, et 40 l. le quintal des grilles; sur quoi il a été payé à compte depuis le 4 février au 19 août 1774, ci..............................	21,725	8	6
Il peut être dû à Godefroy et Chalifour, maîtres maçons, pour différents ouvrages extraordinaires à leur entreprise, et cependant relatifs à la Salle, environ.......	10,000		
Il est dû pour ouvrage de charpente et fournitures au charpentier Corcelles, environ 4,000 l., et, pour fournitures, aux s^{rs} Bethman et Chicou, négociants, 2,446 l. 15 s. savoir : au premier 1,850 l. et au sieur Chicou 596 l. 15 s.; ensemble.....................	6,446	15	
A Jayer, serrurier, pour solde de la grille du Chapeau-Rouge...	7,000		
Au même pour ancres et tirans de fer, et autres ouvrages de serrurerie pour la Salle....................	5,000		
A Viguier, ménuisier, pour ouvrage et ménuiserie, en partie finie, environ..............................	11,000		
TOTAL.........	393,490^{l}	10^{s}	4^{d}



ÉLÉVATION GÉOMÉTRALE DE LA FAÇADE POSTÉRIEURE

VII

ACHÈVEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE DE BORDEAUX

(1775-1780)

Au mois de mars 1775, Louis revint à Bordeaux après avoir passé quatre mois à Paris en négociations. Ces quatre mois furent surtout employés à fournir au Contrôleur général des explications minutieuses sur la marche des premiers travaux et sur les dépenses, aussi fortes qu'imprévues, qu'ils avaient occasionnées.

Comme tous les ouvrages avaient été exécutés à l'entreprise et les marchés arrêtés par l'agent de confiance de la Ville, François Bonfin, qui en avait contrôlé les toisés et fait la vérification, l'architecte ne pouvait être taxé de dépenses abusives; cependant il fallait justifier aux yeux de Turgot celles qui restaient à faire et qui lui paraissaient énormes, car, ainsi que l'écrivait Louis: « Son âme éprouvait un combat entre l'économie de » l'État et l'homme ami des grandes choses. Afin que la » nécessité présente de l'économie ne lui fît pas sacrifier » le bien public dans un point de vue plus éloigné, je lui » proposois des réductions d'ouvrages, et lui montrai un » état dans lequel la Salle de Bordeaux, privée d'acces- » soires, utiles à la vérité mais non pas indispensables, » s'exécuteroit pour la somme de cinq cent mille livres [1].

1 Ce chiffre était-il bien sincère? On lit dans un mémoire émanant des bureaux de l'Intendance: « D'après quelques renseignements remis

» Pour l'opérer, j'ouvris la voie de construire par éco- » nomie. Je sentis toute la force de ma proposition; » mais ni les fatigues des atteliers, ni les courses dans la » province où je travaillois, ni les dépenses particulières, » rien ne m'effrayoit, pourvu que l'achèvement de l'édifice » eût lieu [1]. »

Les travaux, mis dès lors sous la direction de l'Intendant, furent donc repris avec une nouvelle activité; mais jamais œuvre architecturale de cette importance n'éprouva dans le cours de sa construction autant d'entraves et de difficultés. On a vraiment peine à concevoir l'élévation d'un pareil monument, si sérieusement étudié, au milieu d'inquiétudes multiples; ce qui faisait dire à l'illustre architecte : « *L'étude paisible d'un art, aussi agréable qu'utile, n'inspire pas toujours les moyens de prévenir tout le mal dont la haine est capable, ni la force de lui résister. Je me suis trouvé ce courage; voilà ce qui me flatte et quelquefois me surprend* [2]. »

La surprise sera partagée par tous ceux qui suivront pas à pas, de 1775 à 1780, la marche des événements. Louis, ainsi qu'on l'a vu lors de son départ de Rome, avait un caractère altier, avait conscience de sa valeur et ne le laissait pas ignorer; mais, tant de fierté, tant de présomption, quoique justifiées, ou tout au moins excusables (puisque ces sentiments se rencontrent parfois chez des hommes dépourvus de mérite), lui créèrent des

---

» nouvellement par M. Louis, il annonce en effet que la dépense de cette » Salle seroit un objet de 1,260,122 liv. 6 s. 10 d.; mais il est à remar- » quer que, par le détail qu'il a donné, la dépense de la distribution et » de la décoration intérieure n'est pas comprise dans cette somme de » 1,260,122 liv. 6 s. 10 d. Ainsi, il est difficile de calculer au juste quel » peut être l'objet de cette dépense. »

[1] *Discours préliminaire*, p. 4.

[2] *Discours préliminaire*, p. 4.

ennemis nombreux et puissants. Néanmoins, toujours soutenu par le maréchal de Richelieu, les contrôleurs généraux et les intendants, Louis, malgré les nombreuses marques de défaillance que sa correspondance révèlera, se raidit contre les obstacles, fit tête à l'orage et dota Bordeaux d'un chef-d'œuvre!

Deux ans, avait-on déclaré, seraient suffisants pour élever la nouvelle Salle de spectacle, et cinq années vont s'écouler encore pour la conduire à sa perfection; cinq années, qui ne seront qu'une suite de tracasseries mesquines et de tourments inimaginables. Or, pour bien faire connaître cette curieuse et désolante histoire, il n'est pas de meilleur moyen que d'exposer les débats et les discussions des principaux auteurs de ce drame administratif. Et pour que ce livre soit un écho fidèle des faits écoulés depuis cent ans, nous allons placer sous les yeux du lecteur les nombreuses lettres des amis et des ennemis de l'artiste, de ses adversaires et de ses protecteurs, de Louis lui-même [1].

Pendant que l'architecte soumettait au Ministre ses plans et projets, l'intendant Esmangart, qui se trouvait également à Paris, se préparait à seconder les réformes projetées par Turgot; aussi, pour enlever aux maire et jurats de Bordeaux la direction des travaux du Théâtre, rédigeait-il, conjointement avec le chef de bureau du Contrôleur général, M. De La Croix [2], l'arrêt du Conseil qui fut signé par le Roi le 7 mars 1775, et par l'Inten-

---

1 Toutes les lettres que nous publions dans ce chapitre sont extraites des *Archives départementales de la Gironde :* Fonds de l'Intendance, série C, nos 1208 à 1228.

2 De La Croix ou Delacroix; il avait succédé à Destouches, depuis le renvoi de l'abbé Terray; ses attributions étaient le dénombrement du royaume, l'administration des finances de Lyon, Bordeaux, etc.

dant le 19, arrêt qui avait été très sérieusement étudié, puisque, dès le mois de janvier, la rédaction de quelques articles motivait l'envoi de la lettre suivante :

A Monsieur Esmangart, Intendant de Bordeaux.

« Paris, le 30 janvier 1775.

» MONSIEUR,

» J'ay examiné avec toute l'attention possible les changements » que vous proposez de faire à l'arrêt concernant la Salle de » spectacle de Bordeaux, dont j'ay eu l'honneur de vous adresser » le projet [1]. Il me paroit que ceux que vous indiquez pour les » articles I et 7 de cet arrêt ne peuvent qu'ajouter aux avantages » que l'on se propose d'obtenir par cet arrêt.

» A l'égard de ceux que vous proposez sur les autres articles, » je crois que vous penserez comme moi qu'ils sont inutiles, » parce qu'ils n'ajoutent rien à l'influence que vous aurez » dans toute cette affaire, d'après les articles I et 7, et que » d'ailleurs ces changements pourroient donner de l'humeur » aux officiers municipaux, ce qu'il faut éviter autant qu'il sera » possible [2]. Il faut faire en sorte qu'ils puissent croire que le » pouvoir qui vous est donné par l'arrêt n'a pour objet que la » conservation des droits du Roi ; et c'est ce qu'il sera facile de » leur persuader en laissant l'arrêt dans l'état où il est actuelle- » ment. Au lieu qu'en adoptant les autres changements, ils pour- » roient croire que l'on suspecte leur administration. Par exemple » l'alternative que vous proposez, dans l'article IV, entre le » secrétaire de l'Hôtel de ville et telle autre personne que vous » voudriez commettre pour la réception des enchères, me paroit » annoncer une défiance insultante pour ce secrétaire. D'ailleurs » cet article sembleroit avoir pour objet de vous arroger d'une » manière presque exclusive tous les détails de cette opération, » et il me semble qu'il est plus convenable que vous paroissiez

---

1 Deux jours avant, l'Intendant avait effectivement reçu ce projet d'arrêt avec prière d'y joindre ses observations : *Renvoyez-le-moi aujourd'hui ou demain matin,* disait De La Croix, *pour que je puisse le mettre sous les yeux du Controlleur général dans le travail que je ferai avec lui à Versailles.* »

2 Nous donnerons, en regard du texte de cet arrêt, les changements qui avaient été proposés par Esmangart.

» vous restreindre à la manutention générale. C'est par une raison » à peu près semblable que je propose, art. VI, de faire les » adjudications à l'Hôtel de Ville. Cette disposition me paroît » d'autant plus convenable que, dans le fait, cette opération n'inté- » resse, pour ainsi dire, que le corps des citoyens représentés » par les officiers municipaux.

» J'attendrai, Monsieur, votre réponse sur tous ces points, » ainsi que le renvoy du projet d'arrêt que j'ai l'honneur de vous » adresser avec les changements dont il me paroît susceptible.

» Agréez, etc.

» De La Croix. »

Les observations contenues dans cette lettre confirment la justesse des reproches qu'on adressait parfois à l'Intendant de Bordeaux, au sujet de son zèle impérieux. Déjà, pour l'arrêt du 11 décembre 1774, qui dévoilait le mauvais état des finances de la Ville et qu'il avait fait imprimer de son autorité privée, Turgot s'était empressé de lui exprimer *confidentiellement* cette sage remontrance: « *La fermeté est nécessaire, mais la circonspection l'est aussi*[1].» Les observations du chef de bureau De La Croix étaient donc la mise en pratique du précepte de Turgot, car elles démontrent que si l'on enlevait la direction des travaux de la nouvelle Salle de spectacle à l'autorité municipale, ce n'était pas sans user envers elle de quelques ménagements. Maintenant, citons les lettres du Contrôleur général au Ministre d'État, aux Maire et Jurats et à l'intendant Esmangart.

A M. Bertin, ministre d'État.

« 3 février 1775.

» La crainte que j'avois, Monsieur, que la ville de Bordeaux » ne se fût engagée dans une dépense au-dessus de ses forces pour » la construction d'une Salle de spectacle sur les dessins du sieur

1 Arch. mun. de Bordeaux, *Livre des privilèges*, p. 662.

» Louis, m'avoit déterminé à faire suspendre les travaux de cette » Salle, pour me procurer des notions précises sur cet objet. » D'après l'examen que j'ai fait de tout ce qui y est relatif, j'ai pensé » que la continuation de ces travaux ne peut qu'être avantageuse » et que le Conseil doit se borner à prescrire les moyens d'en » assurer l'exécution, en tirant le meilleur parti possible des ter- » reins à vendre, et dont le prix est destiné au payement de cette » dépense. C'est ce qui fait l'objet d'un des arrêts du Conseil dont » j'ai l'honneur de vous envoyer le projet; j'en joins un second » qui a pour objet la concession faite pour 30 années de la Salle » à construire aux actionnaires de l'entreprise du Waux-hall. Il » me semble que cette concession est excessivement onéreuse à » la Ville; qu'il n'a point été constaté qu'il fût dû aucune indem- » nité aux actionnaires; qu'en supposant qu'elle leur fût düe, ils » ne l'avoient portée eux mêmes qu'à une somme de 70,000 livres, » qui ne peut certainement entrer en comparaison avec la jouis- » sance de la nouvelle Salle pendant 30 ans. J'ai donc cru qu'il » étoit nécessaire d'examiner si cette indemnité est réellement » düe, et dans ce cas de préparer les moyens de la payer sans » grever la Ville par une concession aussi exhorbitante. Vous » verrez, Monsieur, dans le Mémoire dont copie est ci-jointe, le » résultat de l'examen que j'ai fait de toute cette affaire et les » motifs qui me déterminent à proposer ces deux arrêts. Je vous » serois très obligé de vouloir bien me renvoyer le tout afin que » je fasse expédier les arrêts, s'ils vous paraissent, comme à moi, » propres à terminer cette affaire de la manière la plus juste et la » plus avantageuse pour la ville de Bordeaux.

» J'ai l'honneur, etc.

» TURGOT. »

A MM. les Maire et Jurats de la ville de Bordeaux.

« MESSIEURS,

» Je charge M. l'Intendant de vous donner connoissance de » l'arrêt du Conseil que le Roy a jugé à propos de rendre pour » ordonner la continuation des travaux de la Salle de spectacle » sur le glacis du Château-Trompette. Sa Majesté s'y est portée » d'autant plus volontiers qu'elle a reconnu combien ce projet, » réduit dans les bornes d'une sage économie, sera utile à l'embel- » lissement de la ville de Bordeaux, à laquelle il donnera toujours » avec plaisir des marques particulières de sa protection.

» M. l'Intendant est chargé, par l'arrêt qu'il doit vous adresser, » de la direction de ces ouvrages, pour lesquels il se concertera » avec vous. Vous voudrés bien, de votre côté, vous conformer à » ce qui est prescrit par rapport à la réception des enchères et » aux adjudications; elles ne peuvent se faire d'aucune autre » forme que celle prescrite par l'arrêt.

» Mais comme il est intéressant, avant que de procéder à la » vente d'aucuns terreins et pour la rendre plus avantageuse, que » les ouvrages reprennent leur cours, vous voudrez bien, Mes- » sieurs, donner ordre à votre Trésorier de tenir à la disposition » de M. l'Intendant, sur le montant de l'emprunt que vous avez » fait à Gênes, une somme de 60,000 livres qu'il fera remplacer » entre les mains du Trésorier sur les fonds provenant de la vente » des premiers terreins qui seront vendus [1].

» Je suis, etc.

» TURGOT. »

Turgot à l'Intendant Esmangart [2].

« Versailles, le 18 mars 1775.

» Je vous envoye, Monsieur, l'arrêt du Conseil que S. M. a » jugé à propos de rendre pour ordonner la continuation des » travaux de la Salle de spectacle de Bordeaux, suivant les plans » qu'elle a approuvés. S. M. vous confie par cet arrêt la direction

1 C'est le 7 mars, à Versailles, que Louis XVI signa l'arrêt qui ordonnait la reprise des travaux, sous la direction de l'Intendant, mais il ne fut publié à Bordeaux que dans les derniers jours du mois. Après avoir présenté cet arrêt à la signature du Roi, Turgot en avait donné communication au comte de Muy, ministre de la guerre, qui, tout en y apposant aussi sa signature, répondait à son collègue: « *L'arrêt ne renferme que les dispositions les plus sages,... mais je vous avouerai que si les choses étaient entières, je serais extrêmement éloigné de concourir à ce qui s'est fait... et c'est dans cet esprit que je vous prie... de ne point souffrir que l'on donne la moindre extension à l'effet des lettres patentes du 4 septembre 1773... et d'empêcher que les constructions à faire n'empiètent en aucune manière sur le terrein voisin des glacis du Château Trompette.* » (Lettre du comte de Muy au Contrôleur général; Versailles, le 13 mars 1775.)

2 Cette lettre avait été rédigée d'après des notes fournies par Esmangart; elle répondait de point en point aux désirs qu'il avait exprimés en insistant surtout pour que l'on recommençât les travaux sans délai, afin de rétablir la confiance et vendre plus avantageusement les terrains. (Lettre du 15 mars 1775.)

» de ces ouvrages, par rapport auxquels vous vous concerterez » avec les officiers municipaux. Je ne doute pas qu'ils ne s'em- » pressent de concourir avec vous à l'exécution des vues auxquelles » S. M. a bien voulu se porter pour l'embellissement de leur » ville. Je leur écris à ce sujet la lettre dont vous trouverez copie » ci-jointe.

» Vous aurez soin, Monsieur, de m'instruire exactement de la » vente des terreins, de l'avancement des travaux, et de m'envoyer » chaque mois, comme le prescrit l'arrêt, l'état des ordonnances » que vous serez dans le cas d'expédier sur le Receveur général » des domaines et bois pour les diverses dépenses auxquelles ces » ouvrages vont donner lieu.

» *Vous pouvez donner au sieur Louis, de ce moment si vous » le jugez à propos, ordre de repartir pour Bordeaux, à l'effet » d'y diriger les travaux. Je vous prie de lui donner toutes les » facilités qui sont entre vos mains pour qu'il puisse les suivre » avec l'activité dont il est capable.*

» Comme il est intéressant non seulement de profiter de la » belle saison, mais même, pour que la vente des terreins soit » avantageuse, d'établir la confiance que la suspension des travaux » pourroit avoir altérée, je donne ordre aux officiers municipaux » de tenir à votre disposition, sur les fonds de l'emprunt fait à » Gênes, une somme de 60,000 livres que vous aurez soin d'em- » ployer aux premiers travaux qui vont se faire. Vous ferez rétablir » cette somme entre les mains du trésorier de la Ville sur le » produit des terreins qui seront vendus.

» Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» TURGOT. »

Esmangart aux Maire et Jurats de Bordeaux.

« Paris, 1 mars 1775.

» Je joins ici, Messieurs, copie de l'arrêt du Conseil que M. le » Controlleur général vient de m'envoyer, et de la lettre qu'il m'a » écrite relativement à la continuation des travaux de la Salle de » spectacle sur le glacis du Château-Trompette. Je viens de donner » ordre de rendre cet avis public dans la forme ordinaire. De » votre côté, je vous prie, Messieurs, de concourir, en tout ce » qui peut dépendre de vous, à son exécution; de prendre les » mesures nécessaires pour indiquer la réception des enchères,

» ainsi que le prescrivent les articles 2 et 3 de l'arrêt, et de » donner à ce sujet à votre secrétaire les ordres convenables » pour qu'il forme un registre que je parapheray et que je vous » prie de me faire passer le plus tôt qu'il vous sera possible. Je » pars pour me rendre à Bayonne, et M. Duchesne[1] pourra vous » instruire de ma marche, s'il vous est utile d'en être instruit.

» Je viens, d'après les ordres du Ministre, de dire au sieur Louis » de se rendre près de vous. Vous voudrez bien lui donner les » instructions que vous jugerez utiles pour l'avancement des » ouvrages. Il seroit nécessaire que votre trésorier tienne, confor- » mément aux ordres du Ministre, une somme de 60,000 livres » prête pour la destination qu'il a réglée.

» Dans la suite de cette affaire, Messieurs, comme dans celles » qui peuvent intéresser le bien et l'avantage de la Ville en son » embellissement, je seray toujours charmé de me concerter avec » vous.

» Je suis très parfaitement, Messieurs, etc. »

(Minute autographe.)

D'après ce qu'on vient de lire, Louis dut se mettre en route sans le moindre retard, puisque dix jours après il adressait de Bordeaux, à l'Intendant, une lettre qui fait connaître le froid accueil avec lequel il fut reçu par le maréchal de Noailles[2], neveu de Richelieu, mais n'ayant point, comme son oncle, de vives sympathies pour l'artiste, et n'applaudissant pas aux mesures prises par Turgot.

1 Duchesne de Beaumanoir, subdélégué de la généralité de Guienne, amateur de livres, tableaux et médailles; il fut élu membre de l'Académie de Bordeaux le 25 janvier 1784. Laboubée ne donne pas sa date de naissance, mais le dit Bordelais.

2 Mouchy (Philippe comte de Noailles, duc de), né à Paris en 1715, nommé lieutenant général au gouvernement de la Basse Guienne, en 1768 et en 1775, commandant en chef en l'absence du duc de Richelieu. Il obtint, la même année, le bâton de maréchal et prit alors le nom de duc de Mouchy. Il était grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or et du Saint-Esprit. En 1785, il se démit de son gouvernement de Guienne, vécut dans la retraite et, après la journée du 10 août, se retira au château de Mouchy, où il fut arrêté; condamné par le tribunal révolutionnaire, il mourut sur l'échafaud en 1794.

Sur cette piquante entrevue, laissons parler Louis :

Louis à M. Esmangart, intendant de la généralité de Bordeaux[1].

« A Bordeaux, ce 29 mars 1775.

» Monsieur,

» Je ne puis vous dissimuler la conversation que j'eus » dimanche au soir avec M. le maréchal de Noailles[2]; » elle est d'autant plus intéressante à sçavoir, que je l'ai » trouvé entièrement opposé à sa manière de penser de » Paris. Le croiriez-vous, Monsieur, il est persuadé que » l'administration ne peut être mieux; qu'il l'a trouvée » dans le plus grand ordre, ainsi que la police des mieux » faites. Il s'est fort récrié sur l'injustice qu'on fesoit à » la Ville en ne pressant pas la bâtisse de l'Hôtel destiné » pour eux, et que s'étoit leur faire le plus grand domage » que de prendre des fonds dans leur caisse pour cons- » truire la Salle de spectacle. Enfin, il m'a paru qu'il étoit » le chevalier et le défensseur de la Jurade. Tout cela ne » s'est pas fait par inspiration; il paroît visiblement que » le procureur sindic (Arnaud Tranchère) s'est servi de » son éloquence, et qu'il a porté toutes ses batteries de » ce côté là. Ce qui me fait avancer le fait, s'est qu'il m'a » dit que Monsieur le Comte étoit son plus grand ami et » son protecteur le plus zélé. Il me paroit que Monsieur » le Commandant a partagé sa confiance entre lui et » M. Métivier (l'un des jurats), car le dernier nommé

1 L'intendant Esmangart était encore à Paris; mais, sur l'ordre de Turgot, il ne tarda pas à se rendre dans les contrées de sa Généralité où régnait une violente épizootie.

2 Le comte de Noailles, duc de Mouchy, était arrivé à Bordeaux le 28 février 1775, en qualité de commandant de la Province.

» donne actuellement des ordres et se mêle absolument » de tout.

» Monsieur le Comte a fini par me dire qu'il alloit » revenir avec cent personnes de suittes *(sic)*; qu'en » conséquence il auroit besoin des chambres que j'occu-» pois; je l'ai fort assuré que si je n'avois pas craint de » déplaire à Monsieur le Maréchal (de Richelieu), je ne » serois pas venu demeurer au Gouvernement[1]; que » d'ailleurs j'en sortirois dès que j'apprendrois son » retour à Bordeaux; je me suis retiré, car ma franchise » auroit pu me porter à lui dire combien je méritois peu » la dureté de son propos. Je me suis contenté d'en » rendre compte à Monsieur le Maréchal, qui en sera » certainement affecté. Ainsi, Monsieur, me voilà » cherchant un logement.

» J'allai lundi chez Monsieur le Premier Président[2], » qui me reçut avec toutes les marques d'amitiés et de » bonté; il entra avec moy dans des détails de la plus » grande confiance; je ne puis vous cacher même qu'il » me dit que lui ni son Corps ne souffriroit jamais qu'on » continuat les prisons qui se construisent au nouveau » Palais. Il m'a paru en général prévenu contre ce bâti-» ment des Cours[3]. Je ne sçais si je me suis trop avancé,

---

1 L'hôtel du Gouvernement était dans la rue Porte-Dijeaux, à l'ancien hôtel de Nesmond, devenu la résidence de Richelieu pendant son séjour à Bordeaux, résidence qui fut également celle du maréchal de Mouchy, comte de Noailles. « A l'égard de la maison qui a été arrangée pour vous, mon cher oncle, qui est celle du maire, elle n'est pas au gouverneur et a été occupée par plusieurs commandants. » (Voir Lettre du maréchal de Mouchy à M. de Richelieu, *Vie privée du Maréchal*, t. III, p. 436.)

2 Le Berthon (André-Jacques-Hyacinthe), premier président au Parlement de Bordeaux, de 1765 à 1790. Il y avait juste un mois qu'il était de retour de son exil à sa terre d'Aiguille, près Coutras. (Boscheron des Portes, *Hist. du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 331.)

3 L'ancien collège de la Magdeleine, dont il a été déjà parlé, p. 160.

» mais je lui ai dit qu'il me paroissoit qu'il entroit dans » votre plan de le consulter sur ce qu'il y avoit à faire; » cela m'a paru le tranquilliser beaucoup. Je me retiroi » après avoir passé une heure avec lui; il m'a fait pro- » mettre de le venir voir souvent.

» Le mardy, j'allois à l'Hôtel de Ville; on me parla de » la lettre de M. le Controlleur général. Je crois qu'ils » attendent votre mandat pour délivrer les soixante mille » livres; ils ne veulent point donner d'ordre à leur tréso- » rier; je crois qu'ils ont pris le parti de lui confier la » lettre du Ministre, qui lui servira de décharge. Ainsi, » Monsieur, je pense que vous tarderai peu à faire » déposer cette somme pour que je sois apporté de » faire recommencer les travaux. Je pense que vous ne » m'oublierai point au sujet des honnoraires qui me » sont dus de la batisse faite. J'aurai soin de me faire » donner, du Corps de ville, un arrêté des dépenses faites » jusqu'à ce jour et des sommes que j'ai reçeu; vous » verrés, Monsieur, qu'il m'est düe dix mille huit cents » livres.

» J'ai déjà fait mettre des ouvriers à faire nettoyer et » enlever les pierres le long de la rue du Chapeau-Rouge » ainsi que de la place, en face de l'entrée de la Comédie » J'ai aussi fait planter les arbres qui prolongent les » allées de Tourny. Je ferai lundi prochain reprendre les » ouvrages de la Salle de spectacle[1]; j'y mettrai peu » d'ouvriers afin d'entrer dans les vues que vous m'avez » présenté, de ménager les fonds de manière qu'ils suffi- » sent pour attendre ceux de la vente des terreins.

---

1 C'est effectivement le lundi 3 avril, comme l'indique le « *premier rolle de la reprise des travaux*, du 3 au 8 avril 1775. »

» Je crois que vous tirerez, Monsieur, grand parti de » M. Fondfrède[1]; il ne veut point, dans ce moment, » s'engager sans avoir vu l'arrêt. Cependant, je pense » que si vous étiés présent vous détermineriés l'affaire » relatif aux boutiques.

» L'arrêt de la Salle de spectacle a été reçu avec la plus » grande joye de la part du Public; on en attend la crié » avec grande impatience; cela surprend un peu les » propos de ce pays qui sont diaboliques, et il est cruel d'y » être dans cet instant, mais j'y serai auprès de vous; » vous voudrez bien m'y accorder votre protection, je » suis tranquille, et rien ne m'y manquerois si j'ettois à » porté de vous renouveller de bouche les assurances du » respect avec lequel j'ay l'honneur, etc.

» V. Louis. »

Au même.

« Monsieur,

» Aussitôt que j'eus remis à l'Intendance la lettre que » j'ai eu l'honneur de vous addresser, je fus prié de me » rendre à l'Hôtel de Ville; je mis rendis; on me fit une » singulière proposition, qui marque combien les têtes » étoient échauffées; car, le croyez-vous, Monsieur, on » me proposa de me donner soixante mille livres sur » mon simple reçeu! Je leur demandois d'où leur venoit » la confiance qu'ils me témoignoient, que je n'avois pas » ordre de recevoir d'argent d'eux, qu'en conséquence

---

1 Boyer-Fonfrède (Pierre), premier consul de la Bourse de Bordeaux et l'un des directeurs de la Chambre de commerce, en 1775.

» j'ettois fort étonné de leur offre. J'ai cru qu'il étoit » essentiel de vous informer de ce détail.

» J'ai l'honneur, etc.

» V. Louis.

» A Bordeaux, ce 30 mars 1775. »

L'arrêt du 7 mars, vient de dire Louis, avait été reçu avec la plus grande joie de la part du public. Cela semble très vraisemblable, car les quatre mois de chômage durent paraître bien longs à beaucoup d'ouvriers ainsi qu'aux personnes qui, connaissant « les plans de Louis et les trouvant absolument beaux, » disaient qu'il était utile et même indispensable de les achever; mais, ce qui est également sûr, c'est que le Corps de ville ne partagea pas la joie publique. Déjà, à l'occasion de l'arrêté du 11 décembre, une correspondance des plus vives avait eu lieu entre le Contrôleur général et les jurats; et même le 8 mars, le lendemain de la signature du nouvel arrêt à Versailles, Turgot répondait en termes sévères à la requête des officiers municipaux, lesquels avaient réclamé le retrait d'une décision qui leur paraissait avoir été surprise, et « n'avait été donnée cependant qu'après l'examen le plus réfléchi. » Le Ministre leur rappelait « qu'ils ne devaient point oublier que la ville de Bor» deaux doit principalement aux soins de MM. les » Intendants, et surtout à ceux de feu M. de Tourny, la » plus grande partie des avantages dont elle jouit. » Et il terminait par cette injonction : « Je vous recommande » donc, loin de vous refuser au concert qu'il (l'Inten» dant) désire, de faire tout ce qui peut dépendre de » vous pour qu'il soit tel qu'il doit être, et que le bien du

» service du Roy et l'avantage de votre administration » l'exigent[1]. »

On doit comprendre aussi combien les esprits étaient montés à l'Hôtel de Ville et quel effet dut produire sur les jurats la publication de l'arrêt du 7 mars, que nous allons donner, avec les propositions faites par Esmangart, non agréées par Turgot, mais qui montreront la rigueur avec laquelle l'Intendant voulait traiter la municipalité bordelaise.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

Du 7 mars 1775.

TEXTE QUI FUT PUBLIÉ

Le Roi s'étant fait représenter les Lettres-Patentes du 4 Septembre 1773, portant concession à la ville de Bordeaux d'une partie des terreins ci-devant compris dans les glacis du Château-Trompette, pour y bâtir une nouvelle Salle de Spectacle, et permission de vendre les emplacemens qui ne seroient point employés à cet édifice : s'étant fait aussi représenter les états de situation des ouvrages qui y ont été faits jusqu'à présent, de ceux qui restent à faire, des sommes qui ont déja été payées, de celles qui restent à payer, tant pour les ouvrages faits que pour ceux qui restent encore à faire, Sa

RÉDACTION D'ESMANGART

Le Roi s'étant fait représenter les Lettres-Patentes du 4 Septembre 1773, portant concession à la ville de Bordeaux d'une partie des terreins ci-devant compris dans les glacis du Château-Trompette, pour y bâtir une nouvelle Salle de Spectacle, et... vendre les emplacemens qui ne seroient point employés à cet édifice : s'étant fait aussi représenter les états de situation des ouvrages qui y ont été faits jusqu'à présent, de ceux qui restent à faire, des sommes qui ont déja été payées, de celles qui restent à payer, tant pour les ouvrages faits que pour ceux qui *sont* encore à faire, *ensemble l'Arrêt du Conseil du 25 Décembre 1773 qui ordonne que pour*

---

1 Cette lettre a été publiée *in-extenso* par M. Foncin : *Essai sur le ministère de Turgot,* p. 585.

indemniser les dits actionnaires des spectacles de la ville de Bordeaux des pertes par eux souffertes, à l'occasion de l'entreprise qu'ils avoient faite de construire un Vauxhall, les Maire et Jurats de la ville seront tenus de leur laisser, pendant trente ans, la jouissance de la nouvelle Salle lorsqu'elle sera achevée, ainsi que de ses magasins, bâtimens attenants, entours et autres dépendances généralement quelconques, le tout gratuitement et sans frais de location, et qu'en attendant que ladite salle soit en état de leur être remise, ils jouiront de la Salle actuelle ainsi sans leur en payer aucun loyer, Sa Majesté a reconnu qu'il est intéressant pour la ville de Bordeaux de conduire à la perfection la construction de cette nouvelle Salle; mais *en même temps* qu'il est nécessaire d'établir des regles d'après lesquelles se fera l'adjudication des terreins qui restent à vendre, *et de liquider l'indemnité qui peut être due aux actionnaires des spectacles de ladite ville, pour ensuite être pourvu au payement de ladite indemnité, d'une manière plus convenable qu'il n'a été fait par l'arrêt du 25 Décembre 1773.* A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du sieur Turgot, Conseiller ordinaire et au Conseil royal, Contrôleur général des finances. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit:

Majesté a reconnu qu'il est intéressant pour la ville de Bordeaux de conduire à sa perfection la construction de cette nouvelle Salle; mais qu'il est nécessaire d'établir des regles d'après lesquelles se fera l'adjudication des terreins qui restent à vendre, et de déterminer la manière dont sera fait l'emploi des fonds qui en proviendront. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport du sieur Turgot, Conseiller ordinaire et au Conseil royal, Contrôleur général des finances. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Les Lettres-Patentes du 4 Septembre 1773 seront exécutées selon leur forme et teneur; en conséquence, la construction de la Salle de Spectacle, commencée sur les terreins concédés à la ville de Bordeaux par lesdites Lettres-Patentes, sera continuée sans aucune interruption, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement achevée et en état de servir aux Spectacles de ladite Ville, et ce sous les ordres du sieur Intendant et Commissaire départi, et de concert avec les Officiers municipaux de ladite Ville, le tout conformément aux plans et élévations annexés sous le contre-scel du présent Arrêt.

II.

Les portions de terreins, concédées par Lettres-Patentes susdatées, qui ne seront point employées à la construction de la Salle et de ses dépendances, seront mises en vente, et adjugées dans la forme prescrite par les articles suivans.

III.

Aussi-tôt après la publication du présent Arrêt, il sera mis des affiches dans les lieux accoutumés, par lesquelles on

ARTICLE PREMIER.

Les Lettres-Patentes du 4 Septembre 1773 seront exécutées selon leur forme et teneur; en conséquence, la construction de la Salle de Spectacle, commencée sur les terreins concédés à la ville de Bordeaux par lesdites Lettres-Patentes, sera continuée sans aucune interruption, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement achevée et en état de servir aux Spectacles de ladite Ville, et ce sous les ordres du sieur Intendant et Commissaire départi, et de concert avec les Officiers municipaux de ladite Ville, le tout conformément aux plans et *devis arrêtés par Sa Majesté, et qui seront* annexés sous le contre-scel du présent Arrêt.

II.

Les portions de terreins, concédées par Lettres-Patentes susdatées, qui ne seront point employées à la construction de la Salle et de ses dépendances, seront mises en vente, et adjugées dans la forme prescrite par les articles suivans.

III.

... Il sera mis, *par les ordres dudit sieur Intendant et Commissaire départi, de concert avec les Officiers municipaux*, des

affiches dans les lieux accoutumés, par lesquelles on annoncera la vente desdits terreins, la manière dont les enchères seront reçues, les jours et heures où l'on y procédera, le temps où elles finiront... et la forme dans laquelle *les adjudications...* seront faites.

IV.

Le Secrétaire de la Ville *ou telle autre personne qui sera commise à cet effet par ledit sieur Intendant et Commissaire départi de concert avec lesdits Maire et Jurats,* fournira à cet effet un registre particulier, qui sera coté et paraphé, par premier et dernier, par ledit sieur Intendant et Commissaire départi; et le registre ainsi coté et paraphé, ledit Secrétaire le divisera en autant de parties qu'il reste à vendre d'emplacemens, et mettra en tête de chaque partie le numéro indicatif de chacun desdits emplacemens.

V.

Ledit Secrétaire *ou celui qui sera commis à cet effet* recevra les enchères en présence de l'un des Jurats; et à mesure qu'elles seront faites, il les portera sur le registre dans la partie qui contiendra l'emplacement et le numéro auxquels elles s'appliqueront.

annoncera la vente desdits terreins, la manière dont les enchères seront reçues, les jours et heures où l'on y procédera, le temps où elles finiront, le jour et l'heure auxquels on procédera aux adjudications, et la forme dans laquelle elles seront faites.

IV.

Le Secrétaire de la Ville... fournira à cet effet un registre particulier, qui sera coté et paraphé, par premier et dernier, par ledit sieur Intendant et Commissaire départi; et le registre ainsi coté et paraphé, ledit Secrétaire le divisera en autant de parties qu'il reste à vendre d'emplacemens, et mettra en tête de chaque partie le numéro indicatif de chacun desdits emplacemens.

V.

Ledit Secrétaire recevra les enchères en présence de l'un des Jurats; et à mesure qu'elles seront faites, il les portera sur le registre dans la partie qui contiendra l'emplacement et le numéro auxquels elles s'appliqueront,

VI.

Les enchères de chaque emplacement seront ouvertes pendant deux mois, à compter du jour de la publication du présent Arrêt; et ces deux mois expirés, l'adjudication en sera faite par ledit sieur Intendant et Commissaire départi, en l'Hôtel commun de ladite ville de Bordeaux, en présence des Maire et Jurats, sur une dernière criée, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux.

VII.

Et attendu que lesdits terreins proviennent du domaine de Sa Majesté, que ses intérêts exigent que la vente en soit suivie par les Préposés à la conservation et régie dudit domaine, et les fonds en provenant employés de manière à assurer ses droits : ordonne Sa Majesté que lesdits fonds seront versés dans la caisse du Receveur général des domaines et bois de la Généralité de Bordeaux, pour être par lui payés sur les Ordonnances du sieur Intendant et Commissaire départi, qui enverra tous les mois, au sieur Contrôleur général des Finances, un état des Ordonnances qu'il aura délivrées sur le Receveur

VI.

Les enchères de chaque emplacement seront ouvertes pendant deux mois, à compter du jour de la publication du présent Arrêt; et ces deux mois expirés, l'adjudication en sera faite par ledit sieur Intendant et Commissaire départi, en *l'Hôtel de l'Intendance,* en présence des Maire et Jurats, sur une dernière criée, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, *aux jour et heure qui seront réglés entre ledit sieur Intendant et lesdits Officiers municipaux.*

VII.

Et attendu que lesdits terreins proviennent du domaine de Sa Majesté, que ses intérêts exigent que la vente en soit suivie par les *Officiers...* dudit domaine, et les fonds en provenant employés de manière à assurer ses droits : ordonne Sa Majesté que lesdits fonds seront versés dans la caisse du Receveur général des domaines et bois de la Généralité de Bordeaux, pour être par lui payés sur les Ordonnances du sieur Intendant et Commissaire départi, qui enverra tous les mois, au sieur Contrôleur général des Finances, un état des Ordonnances qu'il aura délivrées sur le Receveur général des domaines et bois, et dont il remettra le double, également tous les mois,

aux Officiers municipaux; et seront lesdits fonds employés ainsi et dans l'ordre qui suit: c'est à savoir; 1° à solder ce qui reste dû des ouvrages faits à ladite Salle de Spectacle; 2° à payer ceux qui restent à faire; 3° enfin à remplacer cent soixante-six mille trente livres deux sols pris sur l'emprunt fait à Gênes, et à déposer au trésor de Sa Majesté les cent mille livres *qui doivent y être déposées pour sûreté de la rente de deux mille six cent livres*, conformément auxdites Lettres-Patentes.

VIII.

Sans avoir égard à l'arrêt du 25 Décembre 1773, que Sa Majesté révoque autant que besoin seroit, lesdits actionnaires des Spectacles de Bordeaux seront tenus, dans deux mois à compter de la signification du premier Arrêt, de faire procéder par devant ledit sieur Intendant et Commissaire departi, en présence desdits Maire et Jurats, à la liquidation de l'indemnité qu'ils prétendent leur être düe, à l'occasion de l'entreprise par eux faite de construire un Vauxhall, sur laquelle indemnité seront imputés les loyers de la Salle actuelle échus et à échoir, depuis ledit arrêt du 25 Décembre 1773 jusqu'au jour de la clôture du procès-verbal de liquidation faite

général des domaines et bois, et dont il remettra le double, également tous les mois, aux Officiers municipaux; et seront lesdits fonds employés ainsi et dans l'ordre qui suit: c'est à savoir; 1° à solder ce qui reste dû des ouvrages faits à ladite Salle de Spectacle; 2° à payer ceux qui restent à faire; 3° enfin à remplacer cent soixante-six mille trente livres deux sols pris sur l'emprunt fait à Gênes, et à déposer au trésor de Sa Majesté les cent mille livres, conformément auxdites Lettres-Patentes.

VIII.

Il sera remis sans frais par ledit Secrétaire de la Ville, deux copies certifiées véritables du procès-verbal de ladite adjudication; l'une audit Receveur général des domaines et bois, l'autre au Régisseur des domaines, à l'effet d'être par eux dressé un registre et papier terrier des emplacemens vendus, pour assurer le recouvrement des cens et lods et ventes à percevoir sur lesdits emplacemens. Enjoint Sa Majesté au sieur Intendant et Commissaire départi de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera inscrit sur les registres de l'Hôtel commun de ladite ville de Bordeaux, imprimé, publié

et affiché partout où besoin sera.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Mars mil sept cent soixante-quinze.

Signé, du Muy.

et rapportée, être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra; et, en attendant, continueront néanmoins lesdits actionnaires de jouir de la Salle actuelle, sauf à imputer aussi sur ce, ladite indemnité, les loyers qui échoiront depuis la liquidation jusqu'à ce que Sa Majesté y ait statué définitivement. Enjoint Sa Majesté au sieur Intendant et Commissaire départi de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera inscrit sur les registres de l'Hôtel commun de la ville de Bordeaux *et signifié, de l'ordre exprès dudit Intendant et Commissaire départi, tant aux Maire et Jurats de la Ville qu'auxdits actionnaires*, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Mars mil sept cent soixante-quinze.

Signé, Du Muy

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre A notre amé et féal Conseiller en nos Conseils, le sieur Intendant et Commissaire départi pour l'exécution de nos ordres dans la Généralité de Bordeaux, Salut. Vous mandons et, par ces présentes signées de notre main, ordonnons de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt ci-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, ce jourd'hui rendu en notre Conseil d'État, Nous y étant, pour les causes y contenues; de ce faire vous donnons pouvoir, autorité et mandement spécial, commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelui, et de ce que vous ordonnerez en conséquence, tout exploit, sommation et autres actes de Justice que besoin sera, sans pour ce demander ni prendre d'autre permission, ni mandement: Car tel est notre plaisir. Donné à

Versailles le septième jour du mois de Mars, l'an de grâce mil sept cent soixante-quinze, et de notre règne le premier. *Signé,* LOUIS. *Et plus bas,* Par le Roi, DE FÉLIX DU MUY.

CHARLES-FRANÇOIS-HYACINTHE ESMANGART, Chevalier, Seigneur des Bordes, de Feynes, Pierrerue et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Bordeaux.

VU le présent Arrêt, ensemble la Commission du Conseil et les ordres du Roi à nous adressés par M. le Contrôleur général, nous ordonnons que ledit Arrêt sera inscrit sur les registres de l'Hôtel commun de la ville de Bordeaux, et imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. FAIT à Paris, le dix-neuf Mars mil sept cent soixante-quinze. *Signé,* ESMANGART. *Et plus bas,* par Monseigneur, DUCHESNE.

A la lecture de cet arrêt et surtout à son affichage dans tous les carrefours de la ville, les jurats, froissés au plus haut point, s'empressèrent d'adresser au Contrôleur général, le 1er avril 1775, une protestation très respectueuse dans les termes, mais écrite dans un style véritablement éloquent et sous l'inspiration d'une noblesse d'âme justement indignée. Après avoir exposé que leur premier devoir était la soumission aux ordres qu'ils avaient reçus, et que les soixante mille livres étaient, *dans la caisse du trésorier de la ville, à la libre disposition du sieur Louis,* ils demandaient à produire quelques représentations contre l'arrêt du 7 mars, le trouvant contraire à tout ce qui s'était pratiqué jusqu'alors et blessant ou détruisant tous les droits de la municipalité. « *De tous les édifices publics* » *qui ont été entrepris et achevés à Bordeaux,* » disaient-ils, *en quelque temps que ce soit, il n'y en* » *a pas un seul dont le commencement, les progrès et* » *la fin n'ayent été conduits et dirigés par le concours*

» *seul de l'administration municipale. La construction* » *de la nouvelle Salle seroit le premier exemple* » *contraire, et tout s'oppose, soit par les faits, soit* » *par les conséquences, à une pareille violation des* » *usages et des règles.*

» Quelle assurance en ce cas auroit cette Ville de n'être » pas emportée, malgré elle, à des dépenses peut-être » énormes, souvent ou presque toujours au-dessus de ses » forces, et dans des temps où elle ne pourroit même s'en » permettre que pour le seul service public et journalier, » dès que tous les ouvrages indistinctement et sans » aucune exception doivent être payés, aux termes de cet » arrêt, sur les ordonnances seules de M. l'Intendant?...

» *Nous sommes certainement, Monseigneur, bien* » *loin de ne pas convenir que M. l'Intendant est fort* » *digne des espérances conçues de son intelligence et de* » *son zèle,* mais en lui rendant, comme nous devons, la » plus grande justice, cependant, de quelque manière qu'il » procède ou fasse procéder à cette fixation, tout ce qu'il » pourra faire ou imaginer en ce genre sera-t-il jamais » capable de remplir ni même de suppléer, même impar- » faitement, l'avantage qui résulte toujours et à coup sûr » des séances publiques dans les assemblées des notables, » soit par le concours des personnes, soit par la chaleur » des concurrences; et d'ailleurs, quand bien même il » pourroit faire et feroit réellement, pour ainsi dire, des » miracles, dès que pour les opérer il aura fait violence » aux règles connues et usitées en pareil cas par l'adminis- » tration, que de motifs d'inquiétude et même de malignité » n'en resteroient pas encore dans les esprits, malgré » tous les éloges qu'il auroit au contraire pû mériter.

» Quelle connoissance d'ailleurs pourra jamais en

» prendre le public, dès qu'il ne pourra y avoir aucune » comptabilité publique, et que *ce sera précisément pour » la première fois que cette comptabilité aura été enlevée » aux citoyens et à la ville entière, et précisément » encore pour l'édifice ou le monument le plus considé- » rable qui ait encore été fait dans cette Ville même.*

» Car nous, Monseigneur, en notre qualité, nous ne » pouvons rendre un compte régulier, ou même un » compte de quelque espèce qu'il soit, à la Ville » assemblée, ni des opérations, ni des marchés, ni des » payements qui auront été faits par M. l'Intendant, et » M. l'Intendant, de son côté, n'en rendra pas sûrement » compte lui-même dans l'assemblée des notables, en » présence des commissions du Parlement.

» Dès lors, le Parlement souffrira-t-il qu'en écartant » ainsi les usages et les règles ordinaires de l'adminis- » tration, on parvienne à soustraire à sa surveillance et » à son inspection tous les détails de la comptabilité qui » lui auroit été rapporté sans cela, en la personne de ses » commissaires, si on eût suivi les usages accoutumés.

» La construction de cette nouvelle Salle est un » ouvrage public de la Ville. L'argent de cette ville y a » été déjà employé; *vous venez vous-même d'ordonner, » Monseigneur, qu'il en seroit encore employé de » nouveau du montant de l'emprunt de Gênes, quoi- » qu'uniquement fait et autorisé, par lettres-patentes » enregistrées, pour la construction de l'Hôtel de Ville.*

» Enfin, cette même Ville est encore tenue par lettres » patentes enregistrées du 4 septembre 1773, d'emprunter » une somme de 200,000 livres pour la construction de » cette Salle, obligée de payer 100,000 livres au Trésor » royal, et chaque année 2,500 livres de rente annuelle

» à l'Etat-major du Château-Trompette, dont elle est » déjà entrée et continue d'entrer en payement par » chaque six mois; dès lors, comment espérer que » la forme nouvelle et inusitée, par laquelle l'arrêt » rendu transporte à M. l'Intendant seul la puissance » et l'autorité exclusive de toutes les opérations de » cet édifice, puisse tranquillement faire éclipser la » comptabilité qui doit nécessairement en être faite à » la Ville assemblée, ce qui n'auroit cependant pas lieu.

» Il est peut-être encore tems, Monseigneur, de » prévenir tout ce qu'on peut d'avance présager du zèle » du Parlement, au sujet de cette interversion des règles, » et nous aurons au moins rempli notre devoir en » mettant sous vos yeux les représentations que nous » avons l'honneur de vous en faire [1]. »

Il semblait, d'après les premiers paragraphes de cette lettre, que les 60,000 livres allaient être mises de suite à la disposition de M. Blanchet de La Sablière [2], ou de son commis, pour faire face au paiement des ouvriers, en attendant la vente des terrains. Mais il était écrit que soit par la pénurie des ressources, soit par l'opposition systématique des jurats, à chaque étape du chantier de la Salle de spectacle, à chaque quinzaine des ouvriers, les mêmes embarras se reproduiraient.

---

1 Cette protestation est signée du secrétaire de la Ville: *Chavaille,* mais au nom des *maire, lieutenant de maire et jurats gouverneurs de Bordeaux*. Pierre Chavaille, écuyer, clerc et secrétaire de la Ville, était entré en cette qualité en 1751; on doit le regarder comme l'un des plus ardents adversaires des intendants.

Le document ci-dessus a été déjà publié par M. Gaullieur L'Hardy, et très sommairement indiqué par M. Detcheverry.

2 Receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. Il avait pour commis principal et fondé de pouvoirs, en son absence, M. Genevoix, dont il sera souvent question dans les démêlés que nous allons rapporter.

Esmangart était alors en tournée d'inspection dans l'Agenais, puis dans le Condomois, ravagés par une violente épizootie; c'est de là qu'il adressa la dépêche suivante au Corps de Ville :

« Agen, 2 avril 1775.

» Mrs les Maire et Jurats de Bordeaux,

» J'attends, Mrs, d'être instruit des mesures que vous aurez » bien voulu prendre pour l'exécution de l'arrêt du Conseil que » je vous ay addressé le 19 du mois dernier, relativement à la » continuation des travaux de la Salle de spectacle, et le registre » que je vous ay prié de m'adresser et qui est destiné à la réception » des enchères pour les emplacements à vendre. Je vous prie » d'accélérer le tout le plus qu'il vous sera possible. Il est inté- » ressant de profiter du retour de la belle saison pour presser la » confection de ces travaux, et ce sont les intentions de M. le » Controlleur général, auxquelles je suis persuadé que vous vous » empresserez de concourir en tout ce qui peut dépendre de » vous.

» J'écris à votre trésorier pour qu'il remette, conformément » aux ordres de ce ministre, une somme de 60,000 livres entre » les mains du Receveur général des domaines et bois. L'employ » en sera fait sur mes ordonnances, dont je vous donnerai connais- » sance à fur et à mesure de l'avancement des ouvrages. Aussitôt » qu'il y aura des emplacements vendus je ferai rétablir cette » somme entre les mains du trésorier auquel, de votre côté, vous » aurez sans doute déjà donné tous les ordres nécessaires.

» Je suis, etc.

» Esmangart. »

Le même jour, effectivement, le trésorier municipal était prévenu qu'il devait tenir à la disposition de M. Blanchet, ou de son fondé de pouvoirs, une somme de 60,000 livres, dont on lui donnerait « quittance valable ». Le 6 avril le trésorier répondait à l'Intendant : « *Soyez, je vous prie, bien persuadé de l'exactitude que je mettrai à faire ce paiement,* » tandis qu'à la même

heure, Louis, prévenu de ce qui se passait en Jurade, lui écrivait de son côté :

« MONSIEUR,

» Je ne puis me dispenser de vous dire que je crain » de me trouver dans le plus grand embarras, au sujet » de la paye des ouvriers qui travaillent à la continuation » de la Salle de spectacle. Je sçais que Messieurs les Jurats » ne déposeront pas l'argent qui leur a été ordonné de » délivrer ; en conséquence, je me trouverai sans » ressources pour satisfaire aux dépenses qui se seront » faites dans la quinzaine; je vous prie d'ordonner, » Monsieur, pour que je ne sois pas inquietté. J'ai » entré dans vos vues, en ne mettant que très peu » d'ouvriers.

» Le res de chaussée de votre hôtel est prêt à être » habité; j'ai fait frotter partout, et j'ose vous assurer » que d'ici à quinze jours, le premier étage pourra être » meublé [1].

» J'ay l'honneur de vous demander encore une grâce, » c'est d'empêcher que les deux appareilleurs que j'ay » fait venir de Paris [2] ne tirent à la milice; il seroit bien » cruel pour eux, et pour moi encor davantage, qu'ils » vinsent à être miliciens. C'est un reproche qu'ils » auroient à me faire pour la vie; je vous suplie donc, » Monsieur, d'avoir égard à ma requête.

» Je suis, etc.

» V. LOUIS. »

---

[1] Il s'agit ici de travaux de rappropriation exécutés à l'hôtel de l'Intendance.

[2] Ces deux appareilleurs étaient les frères Durand : Alexandre et Gabriel, dont il est question page 165.

L'Intendant Esmangart à Louis.

« Condom, le 9 avril.

» Ce que vous me mandés, M., par votre dernière, ne s'accorde
» pas avec ce que le trésorier de la Ville vient de me répondre,
» d'après les ordres que je lui ay fait passer pour qu'il remit les
» 60,000 livres réglées par M. le Controlleur général, entre les
» mains du Receveur des domaines et bois. Le sieur Touya me
» mande précisément qu'il luy comptera cette somme dès qu'il
» se présentera, et il doit s'être présenté, car je lui en ay donné
» l'ordre en même temps. Je compte donc que cette somme est
» actuellement entre ses mains.

» En conséquence, je fais passer à M. Duchesne un ordre pour
» que M. Blanchet paye, d'après votre certificat d'avancement, à
» la personne que vous m'avés proposée pour recevoir les fonds...
» S'il étoit arrivé, ce que je ne puis imaginer, que le trésorier de
» la Ville n'eut pas encore remis les 60,000 livres à M. Blanchet,
» les ouvriers que vous avez employés n'en seroient pas moins
» payés; je donne, dans ce cas, quoique je le regarde comme
» impossible, les ordres nécessaires à M. Duchesne; *avec des*
» *personnages tels que ceux que vous connoissés, il faut tout*
» *prévoir*. Mais, si la chose étoit arrivée, je vous recommande
» d'informer M. le Controlleur général et M. Delacroix de ce qui
» se sera passé et de m'en rendre compte exactement, pour que
» je ne laisse rien ignorer au Ministre. Vous voudrés bien régler
» toujours les choses de manière à faire très peu de dépense
» jusqu'à ce qu'il y ait des terreins vendus. Je vous remercie des
» soins que vous prenez pour ma maison... Vos appareilleurs
» peuvent être tranquilles; j'ai obtenu du Ministre la permission
» d'exempter la ville de Bordeaux du tirage de la milice, et de la
» remplacer par une contribution volontaire. »

(Minute autographe.)

Le même jour, Esmangart tenait le chef de bureau du Contrôleur général au courant de tout ce qui se passait.

« J'ai tout lieu de penser, Monsieur, lui disait-il, que
» les officiers municipaux de Bordeaux, dont vous con-

» naissez la composition et l'insubordination, font tout ce » qu'ils peuvent pour se soustraire à l'exécution de l'arrêt » du Conseil du 7 mars dernier. Je leur ai adressé cet » arrêt le 19 et je leur ai écrit la lettre la plus honnête » dont je joins ici copie; croiriez-vous qu'ils poussent les » choses jusqu'à ne pas répondre? Ils ne s'en sont pas » tenus là; ils ne m'ont point adressé le registre que je » leur avois demandé et que je dois parapher conformé- » ment à cet arrêt. Je sais qu'ils ne se disposent nullement » à faire mettre des affiches pour la vente des terreins, ni » à commettre un secrétaire pour recevoir les enchères. » Enfin, Monsieur, vous pouvez être assuré qu'ils feront » tout au monde pour croiser les vues de M. le Controlleur » général, si ce ministre n'a la bonté de prendre, sans » délai, un parti tranchant et très décidé. Vous vous » rappelez ce qu'il leur a mandé relativement à la somme » de 60,000 livres qu'ils doivent tenir à ma disposition. » Vous verrez, par leur délibération ci-jointe, comme ses » ordres ont été exécutés. Ils ont offert au sieur Louis de » lui remettre ces 60,000 livres sous sa quittance; ce » sont réellement des cervelles à l'envers. Je leur ai » mandé de faire payer cette somme au Receveur général » des domaines; je ne sais pas encore s'ils l'ont fait, » mais j'en doute. Cependant le sieur Louis a remis, par » mon ordre, un certain nombre d'ouvriers au chantier » pour favoriser la vente des terreins. Si la somme de » 60,000 livres n'est pas remise à ma disposition, je vais » me trouver embarrassé pour le payement journalier des » ouvriers. Je vais donner des ordres pour y pourvoir, » dans ce cas, sur d'autres fonds, provisoirement et à » charge de remplacement, et j'aurai l'honneur de vous » faire part de tout ce qui se passera.

» Je ne doute pas que ces officiers municipaux n'adres-
» sent des mémoires sans fin à M. le Controlleur général;
» je vous prie toujours, Monsieur, de vouloir bien m'en
» donner communication; ils ont à leur tête un homme
» très borné et très turbulent qui voudrait tout conduire
» et qui est incapable de la moindre chose.

» Au reste, vous jugerez aisément, par ce début, qu'à
» moins que M. le Controlleur général ne me confie en
» entier les détails de toute cette affaire, sans le concert
» des officiers municipaux, il sera impossible que je m'en
» mêle; il me convient peu d'être dans le cas de batailler
» avec eux, à chaque pas, et la vente des terreins rencon-
» treroit de leur part des obstacles continuels; je vous
» parle, Monsieur, avec la franchise que j'ai dans toutes
» les affaires.

» Vous connoissez les arrangements faits, par rapport
» à la concession faite de la Salle aux actionnaires
» pendant trente ans. Il seroit bien nécessaire que vous
» terminassiez promptement cet objet, comme M. le
» Controlleur général le désiroit. Je suis sûr de tirer le
» plus grand parti des accessoires qui font partie de cette
» ridicule concession, si elle est révoquée. »

Cette lettre venait d'être expédiée par l'Intendant lorsqu'il reçut de Bordeaux celle du fondé de pouvoirs de M. Blanchet de La Sablière.

« Bordeaux, 10 avril 1775.

» Monseigneur,

» En l'absence de M. Blanchet, je me suis présenté au trésorier
» de la Ville pour qu'il me comptât, en conformité des ordres de
» Votre Grandeur, les soixante mille livres dont il est fait mention
» dans la lettre que vous avez fait l'honneur d'écrire à M. Blanchet,

» datée d'Agen, du 2 du courant; n'ayant pu rencontrer le s^r^ Touya » dans son bureau, le jour que je me présentai, je lui écrivis à ce » sujet; il vient de me faire la réponse que je prends la liberté » de joindre ici [1]; il demande un mandement de M^rs^ les Jurats » qui soit visé par vous, Monseigneur, au dos duquel je mettrai » ma quittance; je n'ai pas voulu demander ce mandement sans » avoir pris vos ordres particuliers et sans savoir si je dois mettre » au dos de ce mandement la quittance littérale telle qu'elle est » dans le projet joint à la lettre de Votre Grandeur adressée à » M. Blanchet.

» Je suis, etc. » GENEVOIX. »

L'Intendant répondait de Condom, le 13 avril 1775 :

« Quoique le s^r^ Touya, M., ait pu et du, peut-être, vous » payer sans délay la somme de 60,000 liv. que je lui avois » ordonné de vous remettre, d'après les ordres précis de M. le » Controlleur général, je ne vois point d'inconvénient à suivre la » forme qu'il vous a proposée dans la lettre que vous m'avez fait » passer et que je vous renvoye. En conséquence, à sa réception, » vous aurez soin de vous présenter à l'Hôtel de Ville, de ma part, » et de prier M^rs^ les Jurats de vous expédier, comme fondé de » la procuration de M. Blanchet, le mandat de la somme de » 60,000 liv. que M. le Controlleur général leur a ordonné, par » sa lettre du 18 du mois dernier, de tenir à ma disposition. Je » ne doute pas qu'ils ne vous délivrent ce mandat aussitôt. Vous » me l'envoyerez par le courrier de lundy pour que je le vise, et » je vous l'envoyerez aussitôt pour vous mettre en état d'en » toucher le montant. Je réglerai ensuite l'emploi de cette » somme, conformément aux ordres qui m'ont été donnés par le » Ministre. S'il arrivoit, ce que je ne pense pas, que M^rs^ les Jurats

---

1 « Bordeaux, 9 avril 1775.

» J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire... au » sujet de la somme de 60,000 liv. que vous avés ordre de recevoir de » moi, et M. l'Intendant m'a fait l'honneur de m'en prévenir et j'ai eu » celui de lui répondre, le 6 courant, que cette somme est prête, et que » lorsque vous vous présenterés pour la recevoir je vous la compterai, » selon ses désirs, sur votre quittance au dos d'un mandement de » MM. les jurats, visé par M. l'Intendant.

» Vous pouvés, M., me le faire présenter quand il vous plaîra; je le » payerai sur le champ. J'ai, etc... » TOUYA. »

» ne vous expédiassent pas ce mandat, vous leur diray que je » vous ay donné ordre d'en rendre compte sans délay à M. le » Controlleur général. En conséquence, vous luy en écririez par » le courrier même de samedy. Je connois les intentions de ce » Ministre sur cette affaire. Vous m'informerez de ce qui se sera » passé à ce sujet. »

Pendant qu'Esmangart rédigeait ses instructions au secrétaire du receveur des domaines, Turgot l'instruisait des plaintes des jurats et de la manière dont il les avait accueillies.

« Paris, 13 avril 1775.

» Je vous envoye la copie d'une lettre qui vient de m'être » écrite par les officiers municipaux de Bordeaux, par laquelle » vous verrés qu'ils se plaignent de l'influence que l'arrêt du » 7 mars dernier vous donne sur la construction de la nouvelle » Salle de spectacle. J'y joins copie de la réponse que je leur » fais, dans laquelle vous verrés que les motifs de l'arrêt sont » clairement développés; et je pense, d'après cela, que les officiers » municipaux n'apporteront aucun obstacle à son exécution.

» Je suis, etc. » TURGOT. »

(La signature seule est autographe.)

Dans sa réponse aux jurats, le Contrôleur général s'exprimait ainsi [1] :

« Vous paraissés croire que, d'après cet arrêt, vous » n'avés plus aucun droit d'ordonner ou de payer les » travaux publics qui pourroient être nécessaires à votre » ville. Vous supposés que tous ces ouvrages, indistinc- » tement, devront être ordonnés et payés par M. l'Inten-

---

1 Il est curieux d'opposer aux vigoureuses représentations des officiers municipaux cette réponse si calme de Turgot. Le raisonnement du Ministre reposait sur ce point de fait : *Le Théâtre se construit sur le terrain du Roi,* ce que les jurats déniaient, en disant que ce terrain avait été pris à la Ville pour l'agrandissement du Château-Trompette, et que la concession de 1773 n'était, après tout, qu'une restitution.

» dant; lui seul, suivant vous, est chargé de fixer » arbitrairement ces sortes de dépenses, et l'administra- » tion municipale ne doit plus y avoir aucune influence.

» Je ne puis m'empêcher de vous témoigner ma » surprise de l'interprétation que vous donnés aux dispo- » sitions de cet arrêt, interprétation tout à fait contraire » au sens qu'elles présentent. Il n'y est question, en effet, » que d'un seul édifice public, de la nouvelle Salle de » spectacle, et je ne conçois pas comment vous avés pu » y voir qu'il concernoit tous les ouvrages publics indis- » tinctement. Toutes les fois qu'il s'agira d'édifices sur » lesquels le Roy n'aura aucun droit direct, qui seront » construits sur le terrein de la Ville et avec les deniers » provenant de ses revenus, qu'aucune circonstance » particulière n'exigera que l'on s'écarte de la route » ordinaire, je serai bien éloigné de proposer au Roy » aucun arrêt qui substitue de nouvelles formes aux » règles prescrites pour la construction et le payement » des travaux publics qui sont à la charge du Corps » municipal.

» Mais ce n'est point ici le cas où vous vous trouvés; » *il est question d'un édifice construit sur le terrein* » *du Roy,* et pour raison duquel Sa Majesté est créancière » de la ville de Bordeaux. C'est avec les deniers qui » proviendront de la vente de fonds qui appartenoient au » Roy que les dépenses de cet édifice doivent être payées. » *Le Roy avoit donc un intérêt direct à ce que les* » *terreins concédés à la ville de Bordeaux fussent* » *vendus au meilleur prix possible, attendu que ce* » *moyen seul pouvoit assurer la construction de la Salle* » et par conséquent les droits du Roy. Il n'étoit pas moins » intéressé à veiller à l'emploi des deniers. Il ne pouvoit

» remplir ce double objet que de la manière dont il l'a
» fait par l'arrêt du 7 mars. Il ne pouvoit charger de
» veiller aux enchères des terreins que le magistrat chargé
» de l'exécution de ses ordres; et quant aux fonds en
» provenant, d'après les principes suivis en matière de
» biens domaniaux, ces fonds devoient nécessairement
» être versés dans la caisse du receveur des domaines; et
» une fois versés dans cette caisse, le receveur ne pouvoit
» les en faire sortir sur vos ordonnances. Il ne connoit
» et ne doit connoître, pour les deniers qui lui sont confiés,
» que le magistrat auquel il est immédiatement subor-
» donné. Il étoit donc indispensable d'ordonner que les
» sommes qui seroient payées aux entrepreneurs de la
» Salle de spectacle, avec les deniers provenant de la
» vente des terreins, seroient délivrées par le Receveur
» des domaines sur les ordonnances de M. l'Intendant.

» Tel est, Messieurs, le motif de l'arrêt contre lequel
» vous réclamés, et vous n'auriez pas dû en douter,
» puisque ce motif est littéralement exprimé dans l'ar-
» ticle VII. Le Roy et son Conseil ont pensé que s'agissant
» d'un fonds domanial, à la vérité vendu à la Ville, mais
» sur lequel le Roy a une hypothèque spéciale, il étoit
» nécessaire que M. l'Intendant veillât à la conservation
» des droits de Sa Majesté. En cela, le Conseil ne s'est
» point écarté des règles ordinaires; il s'y est au contraire
» exactement renfermé. Il auroit pu même, en se confor-
» mant plus rigoureusement à ces règles, donner à
» M. l'Intendant un pouvoir exclusif; mais il a cru
» devoir à votre zèle pour le bien de votre Ville, de vous
» faire concourir, avec M. l'Intendant, à la conduite
» d'un édifice qui vous intéresse ainsi que tous vos
» concitoyens.

» D'après cela, je ne vois pas que l'arrêt du 7 mars » introduise une nouveauté dans l'administration muni- » cipale et qu'il vous dépouille, comme vous le prétendez, » des droits qui vous sont attribués par les lettres-patentes » de 1767. Je ne vois pas non plus quel désordre il » pourroit mettre dans la comptabilité. Cette comptabilité » est réglée d'une manière bien claire, par l'article VII de » l'arrêt, pour le cas où les dépenses seront payées des » deniers provenant de la vente des terreins, et qui sorti- » ront de la caisse du receveur des domaines; *et si le » produit de ces terreins ne suffisoit pas pour fournir » à toutes ces dépenses, et que vous fussiez obligés d'en » acquitter une partie avec les deniers de la Ville pris » dans la caisse de son trésorier, alors ces derniers » seroient payés sur vos ordonnances, et il en seroit » compté suivant votre usage ordinaire.*

» J'espère donc, Messieurs, que vous ne ferez aucune » difficulté d'exécuter un arrêt qui étoit indispensable » pour le cas particulier où il a été rendu et qui laisse » subsister vos droits dans toute leur intégrité.

» Vous me marqués que vous joignés à votre lettre » une expédition de la délibération par laquelle vous avez » destiné 60,000 livres provenant de l'emprunt de Gênes » au payement des premiers ouvrages qui seront faits à » la Salle de spectacle, à la charge de les remplacer avec » les premiers deniers qui proviendront de la vente des » terreins; je n'ay point trouvé cette expédition jointe à » votre lettre; je vous prie de me l'envoyer.

» Je suis, etc. »

Pendant que Turgot cherchait à rassurer les officiers municipaux, Louis instruisait l'Intendant de leur oppo-

sition persistante et lui faisait connaître les dépenses du chantier :

« Bordeaux, ce 15 avril 1775.

» M. Du Chesne m'a fait parvenir la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire de Condom, du » 9 du présent; j'avois raison de croire que MM. les » Jurats ne rempliroient pas les intentions de Monsieur le » Controlleur général, car les 60,000 livres ne sont pas » encore déposées. Mais, grâce à votre prévoyance, » Monsieur, je n'ai pas éprouvé d'embarras ny de retard » pour la paye des ouvriers qui travaillent à la Salle de » spectacle. M. Du Chesne m'a fait dire qu'il donneroit » une ordonnance, et a fait toucher effectivement, le » 11 du même mois, à un homme que j'ai commis à cet » effet et dont je réponds à tous égards [1], une somme » de trois mille livres qui sera plus que suffisante pour » payer les dépenses de cette quinzaine, puisque, par les » rolles que je viens de dresser, ils ne se montent, » savoir : celui de maçonnerie à la somme de 1584 liv. » 1 s. 10 d. et celui de charpente à celle de 52 liv. 16 s.; » les deux ensemble forment un total de 1636 liv. 17 s. » 10 d.[2]; en conséquence, le surplus restera pour l'autre » quinzaine et fournira aux dépenses journalières pres» qu'inévitables dans ces travaux. Je sens bien qu'un » entrepreneur à la tête de cet atelier m'éviteroit » beaucoup de travail, mais dans la position où est cet » atelier, n'y ayant aucun mur d'arasé, beaucoup de » pierres taillées, d'autres à moitié taillées, il ne seroit

1 Cet homme, dont Louis répondait, devait être André Durand.
2 L'examen de ces deux rôles confirme la justesse de ces chiffres; on voit par là que la reprise des travaux se fit avec un grand ménagement.

» pas possible d'allouer à un entrepreneur son travail; » au contraire, en suivant la marche que je tiendrai » jusqu'à l'arasement général dudit édifice, je ne pourrai » pas être trompé, et j'y gagnerai beaucoup, puisque je » bénéficierai du gain de l'entrepreneur, et je vous » démontrerai, Monsieur, de combien sera cet avantage, » car, s'il était possible de suivre cette marche, je suis bien » sûr d'un tiers de gain, mais cela me donneroit un » travail trop considérable et je n'y résisterois pas. Pour » vous en donner la preuve, Monsieur, je vous envoie les » rolles de la quinzaine, et tous les quinze jours vous en » aurez un pareil; en conséquence, tous les quinze jours » vous connoîtrez la position de l'atelier et sa dépense. » Il y a un pareil rôle déposé au bureau avec toutes les » quittances des marchands fournisseurs, et je garde chez » moi toutes les minuttes pour plus grande précaution. » J'ai fait signer les ouvriers appareilleurs et piqueurs et » le controlleur, qui est M. Bonfin. J'ai encore à vous » représenter, Monsieur, que je n'ai point voulu employer » M. Lhote, qu'on avoit mis jadis inspecteur à 1800 livres. » Je pense qu'on pourroit épargner cette dépense; j'attends » vos ordres à cet effet, car il me tourmente beaucoup; » je lui ai dit de présenter sa requête; c'est un protégé » de M. de Gascq[1]. Mais je sens que c'est entrer dans » vos vues que d'économiser et les frais de bureaux » de cet attelier sont considérables. M. Bonfin a » 3,200 livres, je ne sais pourquoi, car deux mille » livres seroient suffisants; le dessinateur Dufart a neuf » cents livres et un commis à 800 livres; je pense qu'il

---

1 Antoine-Alexandre de Gascq, qui, pendant l'exil de Le Berthon (de 1771 à 1774) avait rempli les fonctions de premier président du Parlement de Bordeaux.

» se contenteroit de ces appointemens. Je n'avois pas » osé, sans vous en prévenir, Monsieur, écrire à M. le » Controlleur général, mais puisque c'est votre intention, je lui écris par ce courrier, ainsi qu'à M. De La » Croix, tout ce qui s'est passé au sujet des ordres » du Ministre. Ces Messieurs persistent toujours à ne » vouloir pas entrer dans les vues de Monsieur le » Controlleur général.

» J'ai cherché à entrer dans vos intentions en ne » fesant que très peu de dépenses, mais nous allons bien » lentement; ne pourrai-je pas porter les quinzaines à » sept ou huit mille livres?

» Je ne quitte que très peu les ouvrages de l'Intendance; je vous donne ma parole que tout peut être » meublé à la fin de ce mois.

» Je vois souvent Monsieur le Premier Président (Le » Berthon); il m'accable d'amitié; si je passe plusieurs » jours sans le voir, il me fait les plus grands reproches; » il me paroît très occupé à faire supprimer les prisons » des nouvelles Cours [1]; il m'a même dit qu'il vous avoit » prié de suspendre ces travaux; il seroit bien à propos » que vous puissiez avoir une conversation avec lui; » c'est un galant homme qui entrera, Monsieur, dans » toutes vos vües.

» J'ay l'arrêté des dépences qui se sont faites jusqu'à » présent pour la Salle de spectacle, signé par M^rs les » officiers municipaux, mais je n'ose pas vous prier de » me faire solder ces anciennes dépenses; je craindrois » de vous importuner. Cependant vous m'obligeriez

---

1 A l'ancien collège de la Magdeleine, rue du Mirail, et qui étaient voisines de l'hôtel du premier président, hôtel qui est aujourd'hui le Mont-de-Piété.

» beaucoup si vous pouviez le faire; ma reconnoissance » sera aussi étendue que le respect avec lequel je suis, » Monsieur, etc.

» V. Louis. »

Louis, par les détails qu'il vient de donner sur la reprise des travaux, prouve qu'il voulait procéder avec une extrême prudence jusqu'à la vente des terrains, et fait un tableau général de l'état du chantier; seulement il est pénible de voir que ses idées d'économie sur les frais de bureau étaient inspirées par des sentiments peu dignes de lui. Le refus d'employer son confrère Lhote, ses réductions sur les appointements de Bonfin et de Dufart, n'avaient réellement pour but que d'éloigner un artiste qui eut l'honneur d'être traité plusieurs fois en rival, et d'amoindrir la situation de l'architecte de la Ville, comme celle du jeune Dufart, pour mieux disposer l'Intendant au payement des anciennes dépenses, dans lesquelles il ne s'oubliait point.

Ces menus faits sont utiles à souligner, car ils expliquent pourquoi tant de récriminations s'élevèrent contre lui, de la part des architectes ou des entrepreneurs bordelais. A propos de ces derniers, Louis se préoccupait cependant de répartir les travaux entre eux et les ouvriers venus de Paris. Enfin, par la correspondance qu'on vient de lire, il est bien établi que les officiers municipaux étaient en rupture complète avec l'artiste; que ce dernier ne voulait plus recevoir d'ordre des jurats, leur refusait toute ingérence dans les affaires du Théâtre, même celle de lui fournir directement de l'argent. Sa lettre du 17 avril, à l'Intendant, nous le démontre d'une manière positive.

« A Bordeaux, 17 avril 1775.

» Monsieur,

» C'est à tort que les menuisiers se plaignent qu'on » ne les ait pas employés à la nouvelle Salle de spectacle. » J'ai fait mon possible pour leur procurer l'ouvrage de » leur ministère, mais, par des raisons d'autorité, j'ai » donné des mesures à un menuisier envoyé de Paris[1]. » J'ai eu l'honneur de vous parler, dans le temps, de ce » qui s'est passé à cet effet. Quant à ce qui reste à faire, » je vous avoue que je marchanderai le plus que je » pourrai à des compagnons que le menuisier de Paris » a laissé et qui sont de fort habiles gens. J'ai deux » avantages : d'être entendu et d'avoir fait bon marché. » Cependant tout ce que je pourrai donner à l'entreprise » sera proposé aux maîtres du pays. J'entrerois, Mon- » sieur, dans vos vues de bienfaisance. J'ai eu avant-hier » une députation de MM. les jurats qui m'ont proposé » de me payer les honoraires qu'ils m'avoient retenus; » j'ai refusé constamment, en leur disant que je ne » pouvois rien accepter d'eux; j'ai bien senti qu'ils » craignoient que je ne manquasse d'argent pour faire la » paye, mais je les ai rassuré en leur disant que je ne » manquois pas de fonds. J'ai cru m'apercevoir que » M. le Premier Président étoit consulté par la Ville » sur le refus des 60,000 livres ordonnée par M. le

---

1 Il se nommait Viguier. Il avait amené avec lui six compagnons qui exécutèrent divers travaux à l'entreprise, entre autres : les colonnes, la coupole de la salle, les corniches et les balustrades des loges. Voici les noms de ces six compagnons que Louis appelle, dans sa lettre, *de fort habiles gens : Houbriet, Lasserre, Lacommère, Templier, Gay et Barbier;* leur dernière quittance se trouve annexée au 55e rôle. (*Arch. de l'Intend.*, série C, n° 1209.)

» Controlleur général; je ne puis même vous dissimuler
» qu'il pense que l'arrêt du Conseil ne peut détruire les
» lettres-patentes du mois de septembre 1773...
» J'ai l'honneur, etc.

» V. Louis. »

Pendant que les Jurats insistaient pour faire accepter à Louis des fonds destinés aux premières dépenses de la reprise des travaux, ils accueillaient avec une raideur dédaigneuse le représentant du Receveur des domaines.

Voici comment M. Genevoix, dans une lettre à l'Intendant, rend compte de la réception qui lui fut faite à l'Hôtel de Ville, le 13 avril 1775 :

« MM. les Jurats n'étant point encore réunis, je
» m'adressois à M. Mestivier et le préparai à la demande
» que j'avois ordre de faire de votre part. Il me répondit :
» *qu'ils n'avoient point d'argent à compter au Receveur*
» *général ; qu'il ne donneroit pas son seing ; qu'au reste*
» *je pouvois me présenter à l'Assemblée à onze heures ;*
» *je m'y rendis effectivement à cette heure, mais on ne*
» *me fit entrer qu'à midi et demi.* Je dis à ces MM.
» que j'avois l'honneur de me présenter à eux par vos
» ordres et que je les priois de vouloir bien me faire
» expédier un mandement de 60,000 livres sur leur
» trésorier, somme dont M. le Controlleur général avoit
» ordonné le versement. M. le Lieutenant de Maire me
» répondit : *qu'ils avoient une forme de compter usitée*
» *de tous les tems ; que celle que nous proposions ne*
» *pouvoit leur convenir ; que vous aviez sans doute vos*
» *raisons pour la faire adopter ; que la somme deman-*
» *dée étoit prête... mais que ce ne seroit qu'à l'entre-*

» *preneur, sur ses simples récépissés, qu'elle seroit*
» *comptée.*

» Je représentois à ces MM. que leur trésorier méconnoissoit donc leur forme de compter et les usages, ou qu'il avoit eu le dessein de m'induire en erreur, puisque par sa lettre, dont je fis lecture, il me marquoit expressément qu'il étoit prêt à compter la somme. M. le Lieutenant de Maire me répondit : *que le trésorier se trompoit.* Je me retirai. Voilà Monseigneur ce qui s'est passé. »

Ne dirait-on pas, après le récit de cette froide et sévère réception, que le fondé de pouvoirs du Receveur des domaines avait dû s'incliner devant la majesté des doges de Venise ? Mais aussi, quelle ne dut pas être l'humiliation des Jurats, lorsqu'ils reçurent de Turgot ce monitoire gouvernemental.

« Versailles, le 22 avril 1775 [1].

» Messieurs,

» Depuis la lettre que je vous ai écrite le 13 du courant, M. l'Intendant m'a envoyé une copie de votre délibération du 31 mars dernier, au sujet des 60,000 livres que je vous avois marqué de prendre sur l'emprunt de Gênes pour fournir aux premières dépenses de la nouvelle Salle de spectacle, à la charge de vous rembourser de cette somme sur les produits de la vente des terreins.

» Je vois, par cette délibération, que vous avez pro-

[1] Cette lettre a été publiée, sauf un paragraphe, par M. Detcheverry, p. 78. Nous la transcrivons en entier, d'après une copie qui se trouve dans le *Fonds de l'Intendance.* (Archives départ. de la Gironde.)

» posé au s^r Louis de lui remettre cette somme *en totalité* » *ou en partie, sur ses récépissés, ou, enfin, en la forme* » *pratiquée jusqu'à présent.*

» Il me semble, Messieurs, qu'il ne peut pas y avoir » d'alternative à cet égard. Les 60,000 livres en question » doivent rester dans la caisse de votre trésorier. A » mesure que les travaux avanceront, le s^r Louis arrêtera » les mémoires des entrepreneurs et ouvriers, et, sur ces » mémoires, vous délivrerez des ordonnances qui seront » visées par M. l'Intendant, et ensuite acquittées par » votre trésorier. Cette forme aura lieu jusqu'à concur- » rence des 60,000 livres que vous avancés; et si, lorsque » ces 60,000 livres seront employées, le Receveur des » domaines a dans sa caisse des sommes provenantes de » vente des terreins suffisantes pour remplacer l'avance » faite par l'emprunt de Gênes et fournies aux dépenses » de la Salle de spectacle, alors les entrepreneurs et » ouvriers seront payés par ce Receveur, sur les seules » ordonnances de M. l'Intendant et dans la forme pres- » crite par l'arrêt du 7 mars dernier.

» Par ma lettre du 13 du courant, je vous ai expliqué » suffisamment les raisons de cette différence dans la » forme des payements. Je crois qu'il est inutile que j'y » insiste davantage.

» Au reste, Messieurs, *je ne puis vous dissimuler mon* » *mécontentement de la mauvaise volonté que vous* » *mettez dans tout ce que le Roy et son Conseil croyent* » *devoir faire pour le bien de l'administration qui* » *vous est confiée.* Je vois que vous ne vous disposez » nullement à exécuter l'arrêt du 7 mars dernier. On » m'assure que vous n'avez point encore fait mettre » d'affiches pour la vente des terreins; que vous n'avez

» point fait parapher par M. l'Intendant le registre sur » lequel les enchères doivent être écrites; enfin que vous » n'avez encore rien fait de ce qui est ordonné par l'arrêt » du 7 mars.

» Je dois vous prévenir que si vous continués à vous » conduire d'une manière aussi peu conforme aux véri» tables intérêts de la ville de Bordeaux, je ne pourrai » me dispenser d'en rendre compte au Roy et de lui » proposer de remettre entièrement à M. l'Intendant la » direction de la Salle de spectacle, de lui attribuer le pou» voir d'en ordonner les travaux, de les payer et de vendre » les terreins sans votre participation. Je vous ai dit, par » ma lettre du 13 courant, qu'on auroit pu l'ordonner » ainsi par l'arrêt du 7 mars, et je vous en ai détaillé les » raisons. Si le Roy et son Conseil ont cru devoir vous » faire concourir dans cette opération avec M. l'Inten» dant, c'est parce qu'ils espéroient que vous justifieriez » cette déférence par votre zèle pour les intérêts de la » Ville. Mais si, au contraire, vous ne montrés, comme » vous l'avez fait jusqu'à présent, que des vues directe» ment opposées à celles qu'on avoit droit d'attendre de » vous, Sa Majesté ne pourra se dispenser de prendre » les mesures nécessaires pour assurer le succès de cette » opération et pour rappeler d'ailleurs l'administration » municipale aux principes qui doivent la diriger.

» Je suis, etc.,

» *Signé :* Turgot. »

Il résulte très clairement de tous les documents qui viennent d'être produits, que les jurats persistaient dans leur opposition, et l'on se tromperait beaucoup en supposant que la dernière lettre de Turgot allait

mettre des bornes à leur résistance. Quelques lignes d'une dépêche de Genevoix à l'Intendant vont nous prouver que les officiers municipaux ne s'apprêtaient pas à capituler :

« Jeudy dernier je me trouvois avec un conseiller au » Parlement qui me parla du refus que font les jurats de » compter cette somme de 60,000 liv.; il me dit que » très certainement ils ne la compteroient pas, ni sur une » lettre de M. le Controlleur général, ni sur un simple » arrêt du Conseil; que c'étoit le cas d'un emprunt fait à » la Ville; qu'elle ne pouvoit ni prêter ni emprunter sans » lettres patentes et il m'ajouta que le Parlement avoit » les yeux fixés sur ce que les jurats feroient à cet égard; » que s'ils se déterminoient à compter, le Parlement s'y » opposeroit; je prends la liberté de prévenir Votre » Grandeur de cette confidence. »

Cette confidence ne surprit point Esmangart; de plus en plus se manifestait envers lui le mauvais vouloir des jurats. Aux deux lettres qu'il leur avait écrites, le 19 mars et le 2 avril, point de réponse. Celle qu'avait reçue M. Blanchet lui paraissait *des plus singulières, surtout après les paroles du trésorier municipal;* mais, comme il avait eu connaissance de la lettre de Turgot, il espérait voir cesser enfin toutes les difficultés. Néanmoins, il disait encore à M. De La Croix : « Je vous prie de vouloir » bien me procurer une décision le plus tôt qu'il vous » sera possible. Indépendamment de l'indécence avec » laquelle les officiers municipaux se refusent à l'exécution » des ordres du Ministre, vous sentés que si j'interrompois » les travaux qui sont commencés, ce seroit discréditer

» entièrement le prix des terreins à vendre. Cependant, » je suis obligé de pourvoir à la dépense journalière des » ouvrages sur d'autres fonds que ceux que le Ministre y » avoient destinés. Vous sentés, M., que je ne puis user » longtemps de cette ressource, et je vous prie de mettre » dans mes mains celle que le Ministre m'avoit donnée » et qui est absolument nécessaire. »

Enfin, pour mieux accélérer les choses, le fougueux Intendant écrivait à Turgot :

« Bayonne, 22 avril 1775 [1].

» Monsieur,

» Vous êtes sans doute déjà instruit des obstacles que j'éprouve » de la part des officiers municipaux de Bordeaux pour l'exécution » des ordres que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser » relativement à la continuation des travaux de la Salle de » spectacle. Conformément à votre lettre du 18 mars dernier, je » leur renvoyay l'arrêt du Conseil que vous m'aviés adressé à ce » sujet, et je leur écrivis une lettre très honête dont j'ay envoyé » copie à M. de La Croix. Je leur manday, en même tems, de » donner ordre à leur trésorier de tenir prête une somme de » 60,000 liv. que je ferois remplacer, ainsi que vous le leur » marquiez, sur les fonds provenant des premiers terreins qui » seroient vendus. Ils ne m'ont point fait de réponse; c'est » d'abord chose singulière.

» Je voulus leur faire sentir leur tort et, pour les mettre en » état de le réparer, je leur écrivis de nouveau, le 2 de ce mois, une » lettre dont je joindray ici la copie; elle est également restée » sans réponse; mais le trésorier auquel j'écrivis en même tems, » pour qu'il payât au Receveur général des domaines et bois » que j'ay chargé de recevoir les fonds, conformément à l'arrêt » du 7 mars dernier, la somme de 60,000 liv. que les officiers » municipaux devoient tenir à ma disposition, me répondit qu'il

1 Cette lettre croisait celle de Turgot; elle démontre que les jurats persistaient dans ce que le grand ministre appelait: «Cette mauvaise volonté que vous mettés dans tout ce que le Roy et son Conseil croyent devoir faire pour le bien de l'administration qui vous est confiée. »

» payeroit cette somme au Receveur général lorsqu'il se présen-
» teroit, sur la quittance au pied d'un mandement des Jurats visé
» par moy, conformément à l'arrêt du Conseil du 11 Xbre 1774.

» Je crus alors, M., que c'étoit chose finie et que le Receveur
» général n'avoit qu'à se présenter à l'Hôtel de Ville pour recevoir
» le mandat des officiers municipaux, de l'argent du trésorier; en
» conséquence, je luy écrivis d'aller devant les Jurats pour leur
» demander ce mandat et s'il éprouvoit quelques difficultés à cet
» égard de vous en rendre compte aussitôt.

» Ce qui étoit difficile à prévoir, M., mais que j'avois prévu
» parce que je connois l'insubordination de ce corps municipal,
» est arrivé : les Jurats n'ont point voulu délivrer au Receveur
» général le mandat sur le trésorier et le commis du sr Blanchet,
» en son absence, vous a rendu compte de ce qui s'est passé à
» cet égard.

» Je crois, M., qu'il est de toute nécessité que vous ayez la
» bonté de mettre ordre à la résistance indécente de ces officiers
» municipaux pour l'exécution de tous les ordres qui émanent
» de vous et que vous leur écriviez la lettre la plus forte et la
» plus absolüe pour leur marquer votre mécontentement. Il sera
» également nécessaire que vous leur enjoigniez, de la part du Roy,
» de faire remettre, dans 24 heures, au Receveur général des
» domaines et bois, la somme de 60,000 liv. dont l'avance est
» destinée à recommancer les travaux. S'ils étoient interrompus
» les terreins ne se venderoient point; un projet très utile à
» l'embellissement de Bordeaux et dont le Roy veut bien faire
» tous les frais échoüeroit par l'opiniatreté et la morgue d'officiers
» municipaux qui ne devroient connoitre que l'obéissance.

» Au reste, comme il pourroit se faire qu'ils éludassent encore
» et qu'ils trouvassent des prétextes de ne pas faire payer les
» 60,000 liv., il sera bon que vous leur mandiez que, si ce
» payement n'est pas fait dans 24 heures, vous me chargés d'y
» pourvoir; que vous m'autorisés à donner à ce sujet une
» ordonnance sur le trésorier et que vous m'adressés une lettre
» pour luy, par laquelle vous lui enjoindrés de la payer sans
» délay au porteur de mon ordonnance.

» Je vous supplieray, M., en même tems que vous leur écrirés,
» ainsi que je viens de vous le proposer, de leur ajouter que si,
» à la réception de votre lettre, ils ne se conforment pas aux
» dispositions de l'arrêt du Conseil du 7 mars dernier; s'ils ne
» m'addressent pas le registre que je dois parapher pour la

» réception des enchères des terreins à vendre; s'ils ne prennent » pas de concert avec moy toutes les mesures nécessaires pour la » vente des terreins et la continuation de la Salle; enfin, s'ils » continuent de faire naître des difficultés dont j'aye à me plaindre, » vous proposerés au Roy de me charger seul de toutes les » opérations relatives à la construction de la Salle et que vous » rendrés compte à S. M. du mécontentement que vous avés de » leur conduite. Une lettre de ce style est absolument nécessaire » pour mettre fin aux tracasseries continuelles que les Jurats » aiment à faire naître, et je vous avoüe, M., que j'en suis si » excédé que, si vous n'aviés la bonté d'y mettre ordre, je vous » prierois de trouver bon que je ne me mêlasse de rien de ce qui » a rapport à cette administration insubordonnée et désordonnée. » Elle voit avec peine que vous avés pris le seul moyen de » l'éclairer et elle a raison de le craindre.

» Il est aussi nécessaire que vous terminiés la lettre que vous » leur écrirés en leur disant que vous m'en envoyés copie, et je » vous prie, en effet, M., de me la faire passer; c'est le moyen le » plus sûr de les contenir, car quand ils reçoivent des reproches » des ministres, ils ne sont occupés que des moyens de les garder » secrets. Au reste, les ouvrages de la Salle de spectacle ont » repris leur cours peu de jours après l'arrivée du sieur Louis à » Bordeaux. Il les conduit avec beaucoup d'économie et de » sagesse; mais comme les 60,000 liv. que j'avois compté mettre » entre les mains du s[r] Blanchet, d'après vos ordres aux Jurats, » m'ont manqué, j'ay été obligé jusqu'ici d'y suppléer sur d'autres » fonds que je remplaceray aussitôt que vous aurez bien voulu, » M., leur enjoindre de les luy faire payer.

» Je suis, etc. »

(Minute autographe.)

Désireux de faire sanctionner ses plaintes, l'Intendant proposait au Contrôleur général un projet de lettre aux officiers municipaux, lequel se terminait ainsi : « Je » dois vous prévenir, MM., que lorsque S. M. a rendu » son arrêt du 7 mars, elle a eu les motifs les plus forts » pour ne pas souffrir que vous vous en écartiés... Pour » peu que vous continuiés de faire naître, à ce sujet, la » moindre difficulté ou le moindre retard, j'y mettrai

» ordre et je proposerai au Roy de charger M. l'Inten-
» dant seul de toutes les opérations relatives à la cons-
» truction de la nouvelle Salle de spectacle. »

Quoique, le même jour, Turgot eût écrit dans ce sens aux Maire et Jurats, il n'avait pas cru devoir exiger que les fonds fussent versés dans la caisse du receveur des domaines, « considérant que ce versement étoit contraire » aux règles de l'administration et qu'on ne pourroit » l'exiger sans exciter une querelle qui pourroit devenir » sérieuse pour un objet très futile. » De La Croix ajoutait, en transmettant ces réflexions : « Le seul inconvénient » que j'eusse trouvé (au parti pris par le Ministre) auroit » été que les officiers municipaux pussent se vanter d'avoir » obtenu quelque avantage dans cette circonstance. M. le » Controlleur général l'a bien senti, mais je crois qu'il est » sauvé par la tournure de la lettre qu'il leur écrit. Ils » n'oseront sûrement s'en vanter et s'ils le font ils passe- » ront nécessairement dans l'esprit des gens sensés pour » des esprits turbulents qui chicanent sur des vétilles, » triomphent sur des riens et boivent sans rougir la honte » que le reste de leur conduite leur attire[1]. »

Esmangart remerciait De La Croix de le tenir au courant de la correspondance entre Turgot et le président Le Berthon et de la réponse faite aux jurats, qu'il disait être « *l'évidence même mise dans tout son jour par la main » de l'honnêteté.* » « Différez, poursuivait l'Intendant, » l'envoi de mon projet de lettre; si les jurats payent, tout » sera dit; s'ils refusent, le Ministre ne peut se dispenser » de leur écrire de la manière la plus ferme. Jugez de » l'astuce et des manœuvres des officiers municipaux par

[1] Lettre de De La Croix à Esmangart, de Versailles, 22 avril 1775.

» les démarches qu'ils ont faites et font encore pour
» mettre le premier président et même le Parlement, s'ils
» le peuvent, en mouvement. »

Bien qu'il fût éloigné de Bordeaux, Esmangart déployait, comme on le voit, beaucoup d'activité; ce même jour, en effet, il annonçait qu'il venait de signifier la révocation du privilège que le Roy avait jugé de faire aux actionnaires de l'ancien Vauxhall et terminait par des réflexions malsonnantes pour l'administration municipale : « Après tout ce qui s'est passé, depuis
» quelque tems, dans l'Hôtel de Ville et ce qui s'y passe
» journellement, vous pouvés vous attendre que cet arrêt
» donnera encore lieu à quelques réclamations nouvelles...
» mais celles-ci, au moins, si on les hasarde, ne seroient
» pas dénuées de motifs d'intérêts personnels : *la moitié*
» *au moins des jurats actuels est du nombre des*
» *actionnaires,* et ils auroient trouvé assez doux de par-
» ticiper aux avantages dont l'arrêt du 25 décembre 1773
» frustroit la Ville pour enrichir les actionnaires. L'obser-
» vation que j'ay l'honneur de vous faire, M., vous
» préviendra sur les représentations qui ne manqueront
» pas d'être réitérées. »

Tous ces débats, on le conçoit, n'augmentaient pas les sympathies du Corps de Ville pour l'architecte; c'était lui qui supportait, au contraire, toute son irritation, dont il entretenait l'Intendant, le 25 avril.

« Je fus hier appelé à l'Hôtel de Ville, vers les quatre
» heures après midy; je m'y rendis. Je ne m'attendois
» pas à y recevoir des reproches; cependant on me dit
» que je mettois *(sic)* comporté d'une manière à man-
» quer au Corps de Ville, en ne l'avertissant pas qu'on

» m'avoit fourny des fonds pour payer les ouvriers qui » travaillent à la nouvelle Salle de spectacle; qu'on » croyoit, au contraire, et qu'on attendoit de mon » honnêteté que je rendrois un compte exact de ce qui » se passoit; que je devois sçavoir que MM. les Jurats » étoient les administrateurs, ainsi que M. l'Intendant, » de l'édifice dont j'étois chargé. Je leur répondis que » j'avois reçu des ordres du Ministre de ne rendre » compte qu'à M. l'Intendant; que je ne devois ni ne » pouvois ne pas m'y conformer ; que j'étois fort surpris » qu'ils s'adressassent à moy, pour porter leurs plaintes. » Ils m'ont paru surtout pénétrés de la quinzaine payée » par d'autres que par eux; *mais,* m'ont-ils dit, *signe-* » *riez-vous comme vous ne voulez point recevoir d'argent* » *de nous?* Je ferai plus, leur ai-je répondu, je l'écrirai » à M. le Controlleur général, et je lui en fais part par » ce même courrier. Ils m'ont dit aussi que s'ils n'avoient » pas déposés les 60,000 livres c'est qu'ils vouloient, » avant que de le faire, représenter à M. le Controlleur » général que le Receveur des Bois et des Domaines se » feroit payer deux sols par livre; qu'au contraire, en » laissant cet argent dans la caisse de l'Hôtel de Ville, » on épargneroit cette dépense, qui causera plus de cent » mille livres de déficit.

» Mes travaux vont bien lentement; j'attends avec » grande impatience la vente des terreins pour donner » de l'action à mon chantier.

» Je suis, etc.

» V. LOUIS. »

« Vous avés bien fait de répondre aux Jurats comme » vous l'avés fait et mieux encore d'en rendre compte à

» M. le Controlleur général (répliquait l'Intendant, en » ce moment à Bayonne). Ce ministre sera en état de » juger de l'empressement avec lequel on exécute ses » ordres d'un côté et on les élude de l'autre. Au reste, les » nouvelles difficultés, par rapport aux deux sols pour » livre... que le Receveur des domaines auroit sur les » sommes qui seront déposées dans ses mains, est une » vraie rêverie de leur part... Ils savent bien qu'il n'en » est rien,... mais ils veulent gagner du tems... c'est tout » ce qu'ils gagneront... S'ils ne payent pas, M. Duchesne » continuera de pourvoir à la dépense journalière que je » vous recommande de rendre la moins considérable qu'il » sera possible, jusqu'à la vente des terreins. — ... Je » n'ay pu m'empêcher de rire, ou plutôt de hausser les » épaules, des reproches que les Jurats vous ont fait » d'avoir fait payer, par mon ordre et avec des fonds » que je vous ay fournis, des ouvriers pour le payement » desquels ils refusoient de fournir ceux ordonnés par le » Ministre; ils espéroient, par leurs difficultés, que les » payements manqueroient... J'avois bien quelqu'autre » moyen, dans la main, dont ils espéroient me forcer à » faire usage; mais ils n'auront pas ce petit avantage... »

Chavaille, le secrétaire de la Ville, se plaignait aussi à l'Intendant de la conduite de Louis. « Nous avons » sçu, » lui écrivait-il, « que la somme prise ailleurs » n'étoit que bien médiocre... environ 18 à 1900 livres; » mais eut-elle été moins considérable, nous n'avons dû » voir que la chose en elle-même..... Nous sommes » persuadés, Monsieur, que si vous eussiez été ici, cela » se seroit passé différemment et que nous aurions eu ce » déplaisir de moins. » On sait déjà qu'Esmangart tenait

peu de compte de ce déplaisir; grâce au secours qu'il avait pu fournir à Louis, celui-ci poursuivait ses travaux et se procurait des matériaux par des sacrifices personnels.

Louis à l'Intendant Esmangart.

« A Bordeaux, ce 3 may 1775.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous envoyer le second rolle de » dépense de la reprise des travaux de la Salle de spectacle; » je pense que ce travail est suffisament clair pour vous » mettre à portée de connoitre généralement la dépense » de l'attelier, de quinzaine en quinzaine. Je n'outrepas- » serai pas les ordres que vous me réiterez, M., de ne » point forcer la dépense; c'est un grand préjudice pour » moi et ma besogne, mais il faut se soumettre aux » circonstances. Il y a cependant un objet qu'on ne doit » pas négliger, c'est de faire tirer de la pierre dure, car, » quand on voudra aller en avant, on seroit empêché » faute de matériaux et ce seroit une campagne de » perdue. Je ne vous cacherai pas, M., que j'ai déjà un » peu prévu à cet objet en avançant aux carriers, que » j'ai fait venir de Paris, plus de mille écus. Si j'ai solli- » cité le payement de mes honoraires, s'étoit pour me » mettre à portée de faire des avances à ces ouvriers, » sentant bien que je serois toujours arrêté par le deffaut » de pierre. En conséquence, je vous prierois, M., pour » remédier à tout, de me faire toucher cinq ou six mille » livres qui me mettroit à même de me rembourser des » avances que j'ai faites aux carriers, car il est bon que » vous sachiez que je n'ai pas emporté beaucoup

» d'argent de Paris; le surplus serviroit à toutes les » avances presqu'indispensables dans un attelier aussi » considérable; quoique cet argent soit employé à la » chose même, j'en demeurerois comptable et je m'obli» gerois de rapporter ces fonds à la caisse, quand on » me les demanderoit, ou de fournir des quittances » d'emploi, ou si vous vouliez, M., éviter toutes difficul» tés, se seroit de me faire toucher cette somme à compte » sur mes honoraires.

» Ces Mrs de la Ville m'ont déjà annoncé que les » soixante mille livres resteroient entre leurs mains; ils » m'ont même fait presentir que dorénavent ils paye» roient la dépense de la Salle de spectacle; que s'étoit » les intentions de M. le Controlleur général qu'il leur » avoit fait signifier par une dernière lettre, mais ils » m'ont caché que tout devoit être signé et arrêté par » vous, M.; ils ne s'attendent pas à un refus de recevoir » ni de leur envoyer les rolles de dépense; ils ne s'ima» ginent pas que je connois la lettre du Ministre; M. Du » Chesne a eu la complaisance de me la faire parcourir; » ils écriront comme ils ont déjà fait que j'ettois le per» turbateur de la Ville, en m'accusant de n'avoir pas fait » cesser toutes les difficultés, en recevant l'argent des » dépenses; ils auront beau dire et écrire, ils ne me » feront jamais manquer à mon devoir, et je ne ferai » rien que par vos ordres.

» J'ai beau écrire à M. le Maréchal (de Richelieu), je » ne reçois plus de lui de réponse[1]...

» Je suis, etc.

» V. Louis. »

---

[1] Ce silence de Richelieu à l'égard de son protégé n'était-il pas motivé par l'appui que Louis semblait rechercher auprès d'Esmangart?

L'Intendant applaudissait à l'ordre établi par Louis et l'engageait de continuer à présenter les états de dépense de façon à ce que l'on vît d'un coup d'œil l'avancement des travaux et les frais qu'ils exigeaient. Enfin, croyant les difficultés vaincues, il lui disait d'occuper aux carrières tel nombre d'ouvriers qu'il jugerait devoir employer. « Si de nouveaux rapports » se font contre vous, » ajoutait-il, « laissez les écritures » aller leur train; vous savez où elles aboutissent et le » cas qu'on en fait [1]. » Louis suivit ces avis, mais il se plaignait toujours de la manière dont il était accueilli par les jurats : « *Je me suis présenté aujourd'huy à* » *l'Hôtel de Ville,* écrivait-il le 6 mai 1775; *on m'a* » *reçu avec toute la froideur d'un juge de province. On* » *m'a dit méthodiquement que les ordres de M. le* » *Controlleur général étoient que j'apportat tous les* » *comptes des dépenses faites jusqu'à ce jour, relatives* » *à la Salle de spectacle, et qu'on me donneroit un* » *mandat pour acquitter lesdites dépenses. Je n'ay point* » *voulu, M., acquécer* (sic) *à leur demande sans vous* » *demander vos ordres et que vous me dictiés comment* » *je dois me conduire en cette circonstance.* » Esmangart ne voyait aucun inconvénient à cette communication; mais il s'inquiétait de savoir si des mesures étaient prises pour la vente des terrains; car les 60,000 livres ne devaient pas conduire les ouvrages bien loin, comme il le prévoyait dans sa lettre à Turgot, du 17 juin, qui

1 Esmangart était véritablement doué d'une grande perspicacité, car on trouve dans les cartons de l'Intendance de Bordeaux plusieurs lettres prouvant que les jurats usaient de toutes les influences pour combattre le pouvoir de Turgot. Nous nous bornerons à citer une de ces lettres adressée au duc de Mouchy, dans laquelle le Contrôleur général expose « combien les réclamations des officiers municipaux étaient peu fondées, et que leur opposition n'avait aucun prétexte raisonnable. »

résume les trois premiers mois de la reprise des travaux.

« Bordeaux, 17 juin 1775.

» Monsieur le Controlleur général,

» Depuis le moment où vous m'avés chargé de la conduite des » travaux de la Salle de spectacle de cette ville, les ouvrages ont » repris leur cours, et j'y ay apporté l'ordre et l'économie néces- » saires. J'ay l'honneur de mettre sous vos yeux l'état d'avancement » de ces ouvrages et de la dépense qu'il y a été faite, depuis » le 29 mars jusqu'au 3 de ce mois. Vous remarquerés, M., qu'elle » s'élève à 23,567 liv. o s. 4 d. Cette somme a été employée » par le s^r Louis avec la plus grande intelligence. Les ouvrages » sont considérablement avancés, les approvisionnements de » matériaux continüent et sont d'une très belle qualité. Vous » connoîtrés, par les Etats ci-joints, les dépenses de toutes » natures qui ont été faites jusqu'à ce jour. J'ay indiqué, par » des affiches, que la vente des terreins du glacis seroit faite » incessamment; qu'en conséquence on devroit les enchérir à » l'Hôtel de Ville... Il a été déjà fait des soumissions, et, lorsque » j'indiqueray l'adjudication, je suis très persuadé que ces » terreins seront bien vendus. Je suis obligé de laisser écouler » les deux mois de l'arrêt du Conseil.

» En attendant, M., il pourroit se faire que les 60,000 livres » dont vous avez bien voulu faire faire l'avance par les jurats, » sur les fonds de l'emprunt de Gênes, ne fussent pas suffisantes » pour continuer les ouvrages. Vous sentés cependant qu'il » est intéressant, pour que la vente des terreins soit avan- » tageuse, qu'ils ne soient pas interrompus. Indépendamment » des 23,567 liv. o s. 4 d. employés, j'ai été obligé de faire » payer 9,984 liv. 5 s., qui étoient dûs au s^r Louis, d'une » part, et 2,000 liv. qui étoient dûs à un employé principal » (Bonfin). En sorte qu'il ne reste sur les 60,000 livres que » 24,448 liv. 14 s. 8 d. Je vous supplie donc, M., de vouloir bien » donner de nouveaux ordres aux jurats et de leur mander de » tenir à ma disposition, sur les fonds de l'emprunt de Gênes, » une somme de 40,000 livres. Si vous voulez bien m'adresser » votre lettre à cet égard, je ne la leur remettray qu'autant que » j'aurois besoin de ces fonds, qui me seroient inutiles, si je puis » vendre les terreins...

» Je suis, etc. »

(Minute autographe.)

Turgot se hâta d'autoriser ce prélèvement de 40,000 livres, mais avec l'espoir que la vente des terrains dispenserait de réclamer cette nouvelle avance. Malheureusement, les acquéreurs ne se pressaient guère et les fonds diminuaient d'autant plus vite que Louis activait les travaux. Aux premiers jours du mois d'août il fallut forcément user de l'autorisation du Contrôleur général auprès des jurats; la situation était tellement pressante qu'on leur disait : « Le sieur Louis demande » une somme de 15,000 livres pour demain; je vous prie » de m'envoyer *demain matin* un mandat de cette somme » sur votre trésorier, pour que les entrepreneurs puissent » la toucher dans la journée. »

Ce fut la dernière des négociations dont s'occupa l'intendant Esmangart, puisqu'au mois de septembre 1775 il quitta la généralité de Bordeaux pour celle de Caen. Ce changement de résidence dut être le résultat des intrigues du Gouverneur de la Province, car on conçoit qu'après avoir combattu si vivement l'influence des officiers municipaux, l'Intendant s'était fait une situation très difficile auprès d'eux, et qu'il avait perdu toutes les sympathies de leur protecteur Richelieu.

Les historiens et les chroniqueurs bordelais ont passé presque sous silence l'administration d'Esmangart; et cependant, sans parler des graves questions qui, de 1770 à 1775, s'agitèrent dans la Haute et Basse Guienne, les faits relatifs au Théâtre suffiraient pour mettre en relief cet habile administrateur, qui était de l'école de Turgot et mettait au règlement des questions financières une intégrité rare pour l'époque. Mais il faut aussi reconnaître qu'il employait, dans ses rapports avec le Corps de Ville, des formes trop empreintes

d'absolutisme. Sa fermeté dégénérait souvent en rudesse et la circonspection que lui recommandait le Contrôleur général lui fit presque toujours défaut. Quant aux jurats, froissés des termes pleins de raideur qu'on employait à leur égard, ils tinrent, au milieu de tous ces débats, un langage qui n'était pas sans dignité : point de révolte ouverte, mais des remontrances aussi fermes que respectueuses. Et sûrement, dans ce conflit, le beau rôle aurait été pour eux s'ils avaient toujours opposé sincèrement, aux onéreuses dépenses de la nouvelle Salle de spectacle, l'état d'abandon et de ruines de leur vieil Hôtel de Ville, de leur Collège de Guienne ou de leurs Hôpitaux; au contraire l'opposition constante et sourde qu'ils faisaient aux volontés du Ministre était inspirée par des sentiments étroits de *provincialisme,* prenant leur point d'appui dans le protectorat caché de Richelieu dont les jurats étaient les hommes-liges, et lorsqu'ils s'opposaient d'un côté, comme magistrats municipaux, en invoquant la nécessité absolue de l'économie, à l'exécution d'un édifice qui devait être la gloire de leur Ville, de l'autre, comme actionnaires de l'ancien Vauxhall, ils intriguaient, sans souci de l'état déplorable des finances municipales, pour obtenir le privilège de la nouvelle Salle de spectacle.

Voilà le triste tableau présenté par cette longue série de lettres; elles dévoilent bien des faits restés jusqu'ici dans l'oubli, en nous montrant tout ce qu'il y avait d'arbitraire dans le système administratif du XVIIIe siècle : abus, vexations, privilèges étaient les mots qui résonnaient à chaque pas et que nous entendrons encore en poursuivant le récit de la construction du Théâtre de Bordeaux.

A peine arrivé dans sa Généralité, le nouvel intendant

M. de Clugny[1], se mit au courant de tout ce qui concernait la nouvelle Salle de spectacle, sans ignorer les compétitions que les travaux de cette salle avaient fait naître. Mais sa situation se trouvait tout autre que celle de son prédécesseur, car il n'avait qu'à prendre possession d'un état de choses déjà réglé. M. de Clugny constata d'abord que, depuis neuf mois, les travaux n'avaient pas discontinué, « bien qu'il eût été peut-être à » souhaiter, pour leur solidité, qu'on eût suspendu la » maçonnerie, qui a été toujours son train, malgré les » pluies abondantes qui ont régné ici pendant trois » semaines[2]. »

Louis ne partageait pas cette opinion; il se plaignait sans cesse que la construction allait bien lentement; « les terrains vendus n'ayant produit qu'une somme de » 183,949 liv., dont on n'avoit reçu comptant que » 60,000 liv. et le restant en papier à 7 et 8 mois » d'échéance, » l'architecte demandait qu'on escomptât ce papier et s'engageait à supporter « la moitié des frais » de cette perte, pour éviter une plus considérable qui » résulteroit du renvoi des ouvriers. » C'était donc en recourant, toutes les quinzaines, à de nouveaux expédients que Louis faisait face aux exigences nombreuses de son entreprise.

Si la période de l'administration de l'intendant Esmangart avait été des plus orageuses, celle de M. de Clugny

---

1 Clugny (Jean-Etienne-Bernard de), chevalier, baron de Nuits sur Armançon, seigneur de Praslay, Marnay, Saint-Marc et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, du mois de septembre 1775 au mois de mai 1776, qu'il fut nommé contrôleur général en remplacement de Turgot; il mourut la même année, le 18 octobre.

2 Lettre de M. de Clugny, du 21 novembre 1775.

fut relativement calme et riante; elle fut surtout marquée par des événements où Louis, quoique toujours très vivement inquiet, en raison de la situation financière de la Ville et de la pénurie des fonds qui lui étaient alloués[1], eut, au moins, pour remonter son moral, le chapitre des compensations. Une série de fêtes allait se produire à l'occasion du passage à Bordeaux du duc et de la duchesse de Chartres; ces fêtes fournirent à l'artiste des circonstances heureuses pour grandir sa fortune et sa réputation.

Au mois de février 1776, le vicomte de Noé[2], maréchal des camps et armées du Roi, en résidence fixe à Paris, écrivit à M. Du Hamel, vicomte de Castets, lieutenant de maire, pour lui annoncer la prochaine arrivée dans la province de Guienne du duc et de la duchesse : « *Je crois que leur départ est fixé au 4 avril,* » disait-il, « *mais vous en serez averti à point nommé.* » Le 23 mars, lettre de rappel du vicomte de Noé, dans laquelle il donne des détails sur le voyage, l'arrivée et le séjour du Prince : « *Il partira d'ici le 8 avril; il ira*

---

1 Pour bien comprendre les préoccupations de Louis, il faut se représenter l'état désastreux dans lequel se trouvaient alors les finances de la Ville; ses revenus étaient de 250,000 livres moins élevés que ses dépenses; les fonds de l'emprunt de Gênes touchaient à leur entier épuisement; plusieurs des terrains du Chapeau-Rouge n'étaient point encore vendus et ceux qui étaient adjugés ne se soldaient que péniblement ou en papier à longue échéance; ajoutons que les droits d'octroi avaient été supprimés.

Les ordonnances payables par le Receveur général des domaines, sur les fonds provenant de la vente des terrains, variaient alors de 8 à 10,000 livres toutes les quinzaines; elles s'élevèrent parfois à 15,000.

2 Le vicomte de Noé fut maire de Bordeaux de 1770 à 1790. C'est lui qui eut à soutenir une contestation des plus vives contre le maréchal de Richelieu, à propos de la police des spectacles. (Voir, pour les longs et curieux détails de cette affaire, les *Mémoires secrets de Bachaumont,* t. XV, XXVI et XXVIII, particulièrement le récit du 24 juillet 1784.)

» *coucher au Carbon-blanc*[1], *pour pouvoir arriver à* » *Bordeaux à heure convenable pour jouir de la beauté* » *du port.* » Enfin, le 2 avril, nouvelle dépêche du Maire disant : « *Rien n'est changé sur le départ*[2]. »

Les annalistes bordelais n'ont donné que des indications très brèves sur la venue et le séjour du duc de Chartres, mais comme l'architecte Louis prit une part importante aux cérémonies et aux fêtes qui eurent lieu à cette occasion, nous allons rapporter, avec plus de développements, d'après Mme de Genlis d'abord, puis d'après la *Correspondance inédite* de Mme Chazot-Duplessy[3], les principaux incidents du séjour à Bordeaux du duc et de la duchesse :

« Mme la duchesse de Chartres, en partant pour l'Italie, n'enmena que la jeune comtesse de Reuilly, M. de Genlis, un écuyer et moi, deux femmes de chambre, un valet de chambre et trois valets de pied. Nous traversâmes toutes les provinces méridionales, ne nous arrêtant que pour recevoir les fêtes charmantes que l'on donnait au prince et à la princesse. Les plus belles furent à Bordeaux, dont M. de Clugny, mon parent, était intendant... M. le duc de Chartres posa, dans cette ville, la première pierre de la salle de la Comédie, qui a été faite par M. Louis, et l'une des plus belles de France. Cette cérémonie se

---

1 M. de Lamothe (Antoine), avocat au Parlement, l'un des auteurs du *Commentaire sur la coutume de Bordeaux*, qui assistait à la fête donnée à Bardineau, dit, dans une lettre appartenant à M. J. Delpit : « *Les princes couchèrent au château du Bouilh,* » près Saint-André-de-Cubzac.

2 Ces lettres sont insérées dans le *Registre de la Jurade* de 1776.

3 Jeanne-Marie-Françoise Chazot, née vers 1702, mariée à Claude Duplessy, conseiller au Parlement de Bordeaux, le 16 juin 1724, morte dans la même ville le 13 novembre 1782; elle entretenait une correspondance journalière avec sa fille Mme de Cursol, qui demeurait habituellement au domaine de Fonchereau, commune de Montussan (Gironde).

C'est au zèle de M. Raymond Céleste, zèle digne des plus grands éloges, que la Bibliothèque de Bordeaux doit la possession de cette curieuse correspondance, qui n'est rien moins que le tableau fidèle des événements de la Ville et de la société bordelaise de 1768 à 1782. Les bibliophiles de Guyenne ont, dans les lettres de Mme Duplessy, les éléments d'une utile, intéressante et bien curieuse publication.

fit pendant la nuit; nous y assistâmes. Tous les francs-maçons, dont M. le duc de Chartres était le grand-maître, s'y trouvèrent... [1]. »

Mme Chazot-Duplessy, dans ses Lettres à sa fille, décrit avec des détails circonstanciés l'arrivée et le séjour des princes :

« *Vendredi 12 avril, après-midi.* — M. et Mme de Chartres ne sont point encore arrivez; mon cartier est maintenant fort tranquille. Tout le monde court sur le port; on dit que l'Intendant a paié douze grives, à la vérité fort belles, cinquante écus; ce passage lui coûtera cinquante mille livres. On débitait, mais faussement, que tout se faisait aux dépens de la Ville. »

« *Samedi, 13.* — M. et Mme de Chartres arrivèrent hier à cinq heures, au bruit de toute l'artillerie des châteaux et des vaisseaux bien rangez et bien pavoisez. On m'a dit que ce spectacle, nouveau pour eux, avait paru les frapper; leur carosse fut très lentement, du Port à l'Intendance, la jeune dame saluant sans cesse, à droite et à gauche, d'un air très gay.....

» M. le duc et Mme la duchesse de Chartres soupèrent aux Francs-Maçons-du-Chartron nomé la loge de l'Amitié, réunie à la loge Françoise, M. le Duc étant grand-maître général des Francs-maçons de France. Il y eut cinq tables de dames invitées, feu d'artifice et bal. »

Louis, qui était aussi franc-maçon, dut être l'un des ordonnateurs de cette fête, où se produisit, au souper, un incident fort original par la lecture d'une Ode en l'honneur du Prince, faite par l'auteur lui-même, le Père Dom Galéas, moine bénédictin[2].

C'est à la suite du feu d'artifice qu'aurait eu lieu la pose

---

1 *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis...* Paris, Ladvocat, 1825, t. III, p. 12.

2 Lettre du 14 avril 1776. Mme Duplessy, dans sa correspondance, parle très souvent du père Dom Galéas comme d'un habitué de son salon, et qui lui communiquait les pièces de vers qu'il composait.

de la première pierre dont parle Mme de Genlis, mais que ne mentionne pas Mme Duplessy. D'après Louis cette cérémonie, qu'il date du 13, aurait été toute fortuite, puisqu'il dit : « Dès l'arrivée du Prince,... je conçus le » projet de lui demander la faveur de poser la première » pierre de mon bâtiment. Jusque-là cette cérémonie ne » m'avait pas occupé. Il voulut visiter nos travaux; j'eus » l'honneur de l'y suivre, et enhardi par son suffrage » j'osai faire ma proposition : il l'accepta avec les plus » satisfaisants témoignages de bonté. Mme la duchesse de » Chartres voulut bien être de moitié dans ce bienfait, et » la solennité eut toute l'influence que devait répandre » cette protection signalée[1]. »

Que la pose de cette première pierre ait eu lieu pendant une fête maçonnique donnée par une Loge dont Louis était membre, cela paraît très naturel; mais on s'explique mal une visite nocturne du chantier. Il est plus probable que cette visite en détail eut lieu le lendemain (13 avril), après ou avant le lancement du navire de M. Jauge, armateur bordelais, qui avait attendu la venue des princes pour leur donner ce spectacle.

Nous avons vainement recherché le procès-verbal ou le compte-rendu des cérémonies de la pose de la première pierre. Il n'existe dans les *Archives maçonniques* qu'une note des frais payés à l'occasion de la réception du duc et de la duchesse de Chartres, et qui s'élevèrent à 14,630 livres 1 s. Cette fête dut être splendide pour l'époque : on fit construire une salle en bois, spécialement pour cette circonstance; le banquet coûta

---

1 *Discours préliminaire*, p. 7.

4,656 livres 13 s.; le feu d'artifice, 728 livres 4 s.; les illuminations, 600 livres[1].

Il est bon de faire remarquer que, lors de la pose de cette prétendue *première pierre*, le gros œuvre de la maçonnerie était très avancé. D'après les rôles des travaux, on s'occupait déjà de l'ornementation de la salle[2].

Revenons à l'ordre des réceptions qui avait été arrêté par la municipalité. Le second jour il y eut fête à Bardineau[3] aux frais de la Ville : souper, feu d'artifice, illuminations. Les carrosses du Duc et de la Duchesse et de leur suite arrivèrent par la grande allée du Jardin Public, dont on avait, à cet effet, abattu le mur. Le peintre Dandrillon et l'architecte Bonfin organisèrent cette fête; mais celle de l'Intendance fut la plus belle de toutes. De très grands préparatifs avaient été faits dans le jardin et des arbres arrachés pour la construction d'une salle de bal immense, sous la direction de Louis.

---

1 Communication due à l'obligeance de M. E. de Saint-Denis de Bordeaux.

2 Les compagnons menuisiers étaient occupés aux colonnes et à la coupole de la salle. Le 19 du mois de juillet, Vandandris, praticien envoyé de Paris par le statuaire Berruer pour commencer les statues du grand escalier, touchait 150 livres *pour remboursement des frais de son voyage*, et, le 5 octobre, les sculpteurs ornemanistes Hallot et Flamand faisaient prix, avec Louis, *pour la sculpture des douze chapiteaux d'intérieur de la salle, pour la somme de 2,400 livres*. Au surplus, les lettres de Louis, de la fin de 1776, donneront un aperçu général des travaux exécutés dans le cours de cette année.

M. Charles Durand, dans les *Documents* qu'il a recueillis et publiés sur Victor Louis, dit posséder « la hache avec laquelle le duc de Chartres posa la première pierre du Grand-Théâtre et le graphomètre qui servit aux opérations sur le terrain. » (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1879, p. 122.)

3 Bardineau était un hôtelier fort en vogue à cette époque, qui possédait un vaste établissement, à l'angle sud du Jardin-Public, en arrière de l'emplacement où se trouve aujourd'hui le Muséum, ancien hôtel de Lisleferme, construit par Bonfin, mais sous l'inspiration évidente de Louis.

« De l'aveu de tout le monde, écrivait Mme Duplessy [1], on a fait bien des folies à l'occasion de ces festes, surtout pour celle de l'Intendance, qui, sans contredit, était la plus belle et la mieux entendue. Il y avait une si grande affluence de peuple, que, passé minuit, personne n'a pu entrer, et il y a eu une grande quantité de carosses pleins de masques, hommes et femmes, qui ont eu la constance de rester, à attendre le moment, jusques à cinq heures du matin, que le Prince est parti; il y a eu un jeu terrible, et notre cousin, étant entré à midy et demi à l'Intendance, y a trouvé encor quantité de tables de jeux, et environ 300 persones autour. Les carosses ont été louéz quatre louis; les parures portées au point que les femmes en avaient au moins pour cent louis, tant pour les dominos, coifures, que pour les pierreries qu'elles avaient louées; on dit même qu'il en a coûté deux mille écus à Mme T...; si cela est, voilà de l'argeant bien emploié, et un mari bien sot de le souffrir; mais peut estre lui en coûte-t-il à lui davantage.

» Comme on l'avait dit, M. de Clugny avait résolu de laisser subsister les décorations (de son hôtel) jusques à dimanche, pour satisfaire la curiosité du public; mais voyant qu'il ne pouvait pas faire cesser le jeu dont les acteurs augmentaient même à chaque instant, lundy il les fit prier très honnestement de se retirer, au moins à six heures, ce dont ils ne tinrent conte; et, comme il vit que les pelotons de joueurs se multipliaient sans cesse, il prit le parti, après six heures, de faire mettre, par M. Louis, l'architecte, tous les ouvriers nécessaires pour tout abattre, ce qui força les joueurs et joueuses d'abandonner la partie, peut-être en jurant contre un homme que leur indiscrétion forçait à détruire sa maison pour les en chasser [2]. »

Déjà, dans son *Discours préliminaire,* Louis nous avait appris que M. de Clugny l'avait chargé des préparatifs de cette réception et ne lui avait donné que onze jours pour tout organiser. Ce qui précède justifie ce qu'a écrit Louis de la satisfaction du Prince,

---

1 Lettre du 30 avril 1776.

2 D'après une tradition bordelaise, Louis n'était pas sans partager cette fureur du jeu, et les embarras de sa situation auraient eu souvent pour cause l'entraînement de cette funeste passion.

« accoutumé à ces spectacles », et du succès de cette fête, « qui fut applaudie de la province ». Puis il ajoute : « Je ne prévoyois pas toutes les suites de cette besogne » passagère, car la perfection de la Salle de Bordeaux » n'en fut pas la seule récompense; c'est à cet heureux » événement que je dois la vaste entreprise dont me » charge aujourd'hui [1] Monseigneur le duc de Chartres, » avec le titre honorable de son premier architecte. »

Le silence que firent les jurats sur les événements que nous venons de rapporter est des plus caractéristiques; on voit qu'ils éprouvèrent un sentiment de vive jalousie pour tout le bruit qui s'était fait en faveur de Louis. M. Detcheverry avait déjà constaté cet oubli volontaire sur les registres de la Jurade, où les détails de la fête à Bardineau, sous la direction de l'architecte de la Ville, étaient longuement rapportés, alors que pas un mot n'était dit sur la pose de la première pierre [2].

Peu de jours après le départ du duc de Chartres survint le renversement de Turgot. Ce grand ministre dont Louis XVI avait dit, en lui confiant les finances de l'État : *Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple,* ne recevait plus du souverain, en 1776, qu'un accueil « très sec et très froid ». Turgot, ce contrôleur général si vertueusement désintéressé, cet économiste de la première heure, venait de tomber sous la coalition de tous les grands. M. de Clugny fut appelé à le remplacer. Prétendre remplacer Turgot, eût été bien dérisoire; mais, pour Bordeaux et particulièrement

---

[1] La publication de l'ouvrage : *Salle de spectacle de Bordeaux,* par M. Louis, date de 1782. L'année précédente le Duc l'avait chargé des travaux du Palais royal.

[2] *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 82.

pour les travaux de son Théâtre, la nomination de M. de Clugny était une bonne fortune. Il avait vu de très près la situation difficile dans laquelle se trouvait l'administration bordelaise, et, voulant équilibrer ses finances, son premier soin fut d'en étudier les moyens. « Sans être né avec un goût particulier pour les arts, le » nouveau Contrôleur général aimoit la Salle de spectacle » de Bordeaux, et, dès son entrée à l'Intendance, il l'avoit » jugée nécessaire à la Ville et digne de la Province. Il » y a plus, l'amitié qu'il me portoit, dit Louis, l'en rendit » zélé protecteur[1]. » Si l'amitié de M. de Clugny, *dont la considération est des plus minces,* écrivait à Walpole Mme Du Deffand, n'était pas des plus flatteuses pour l'architecte, elle était du moins favorable à ses intérêts.

Une nomination des plus heureuses encore fut celle de M. Dupré de Saint-Maur[2] à l'Intendance de Bordeaux; cet administrateur, par ses projets d'utilité publique, son initiative, ses nombreux écrits, est un des intendants de la généralité de Guienne dont le souvenir mérite d'être conservé. M. Dupré de Saint-Maur prit également à cœur l'édification du Théâtre et devint bientôt le plus ferme soutien de l'illustre architecte, disons mieux, son ami le plus dévoué.

Cette nouvelle administration nous conduira jusqu'à l'achèvement de la Salle de spectacle, et l'on verra se renouveler les débats violents des années antérieures. Si M. de Saint-Maur n'avait pas la fougue, l'emportement

---

1 *Discours préliminaire,* p. 6.

2 Nicolas Dupré de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Brinon, Argent, Sainte-Montaine et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire, intendant de justice, police et finances de la généralité de Guienne de 1776 à 1785. Laboubée date son arrivée à Bordeaux du 9 juillet et Bernadau du 10 août 1776.

d'Esmangart, il possédait autant de fermeté, plus de tact et de circonspection. Malgré ces changements successifs d'administrateurs, la situation de Louis restait toujours la même; ses doléances ne faisaient que changer d'adresse. Quant à Richelieu, retiré dans son hôtel, à Paris, il conservait, malgré ses quatre-vingts ans et le scandaleux éclat de son procès contre la présidente Saint-Vincent, toute son influence dans les affaires de son gouvernement général de Guienne et Gascogne; fonctionnaires de l'Intendance ou jurats, tous recouraient à lui dans les circonstances difficiles.

Le passage au ministère des finances de M. de Clugny fut de courte durée, puisque la mort l'enlevait six mois après sa nomination. Néanmoins il s'occupa beaucoup des moyens d'achever le Théâtre de Bordeaux et ne négligea pas de se tenir au courant des faits relatifs à cette affaire, comme le démontre la lettre qu'il écrivait à M. Dupré de Saint-Maur, le 14 septembre 1776 :

« J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avés écrite le 6 de ce mois » par laquelle vous m'informés de la vente de quatre emplace- » mens dépendants du Château-Trompette et vous me prévenés » qu'il n'en reste plus qu'un seul à vendre.

» Comme il est important de s'occuper des mesures à prendre » pour finir le batiment de la Comédie, je désire que vous » m'adressiés un état des fonds qui sont entre les mains du » s^r^ Blanchet, tant en espèces qu'en contrats et billets payables à » certaines époques, avec un apperçu des sommes nécessaires » pour achever la construction de la nouvelle Salle et de ses » dépendances, et que vous me fassiés part de vos idées pour les » procurer.

» Je suis, » CLUGNY. »

(La signature seule est autographe.)

Au nombre des moyens de procurer des fonds pour l'achèvement de la Salle, il en est un qui vint à l'esprit

soit de M. de Saint-Maur, soit de M. de Clugny; on en attribue plus particulièrement la conception à ce dernier. Ce moyen fut le rétablissement du bail des octrois de la ville de Bordeaux, dont le Corps municipal avait été privé par Turgot, le 3 juin 1775, ce que Louis appréciait ainsi : « Le bien même a des bornes; porté à l'excès, il cesse de l'être et devient funeste[1]. » *L'arrêt du Conseil d'État, relatif à la prorogation et amélioration des octrois et revenus de la ville de Bordeaux,* est daté de Versailles du 24 novembre 1776, un mois après la mort de M. de Clugny; il fut publié le 30[2]. Des longs préambules de cet arrêt, signé par Taboureau des Réaux[3], nous ne retiendrons que ce passage de l'*article X des lettres-patentes,* qui prouve que l'achèvement de la Salle de spectacle était un des principaux buts des nouvelles taxes : « ... *Voulons en outre que, sur le* » *prix desdits droits, il soit annuellement employé la* » *somme de cent cinquante mille livres au moins, pour* » *achever la construction de la Salle de spectacle et* » *successivement l'Hôtel commun de ladite Ville.* »

A propos de l'établissement de ces nouveaux droits, la Cour des Aides de Bordeaux crut de son devoir d'adresser des remontrances au Roi; reste à savoir, en cette circonstance, si le zèle de cette Cour, pour le bien de la Ville, était sincère, ou si plutôt, comme le suppose

1 *Discours préliminaire,* p. 6.

2 « *Arrêt du Conseil d'État et Lettres-patentes* portant prorogation et » amélioration des octrois et revenus de la ville de Bordeaux, enregistrés » au Parlement. » — Bordeaux, Michel Racle, in-4°, 23 p. Cet arrêt est reproduit dans le *Livre des Privilèges,* p. 664.

3 Taboureau des Réaux, Contrôleur général des finances en remplacement de M. de Clugny. Lassé de son rôle passif, il se retira vers la fin du mois de juin 1777 et fut remplacé par Necker; mais ce n'est pas ce dernier qui publia l'arrêt du 24 novembre 1776, comme le dit M. Gaullieur L'Hardy, p. 23.

M. Detcheverry, elle n'avait pas voulu se venger des officiers municipaux qu'elle accusait d'avoir été cause de son exclusion dans les fêtes données au duc de Chartres.

D'après le registre de la Jurade[1], si les prérogatives de la Cour des Aides avaient été négligées ou méconnues, elle en fit sentir bien rudement les effets aux jurats, et ceux-ci, habituellement pleins de morgue, furent en cette circonstance de bien surprenante composition. Mais à l'apparition de l'arrêt du 24 novembre, les ressentiments de la Cour des Aides se ravivèrent, et voici le texte de ses remontrances au Roi, à propos de l'affectation du nouvel impôt sur le sel. « Votre Majesté sait qu'on élève » à Bordeaux un théâtre aux frais de la Ville; mais elle » ignore peut-être, et nous devons le lui dire, que » l'énorme dépense qu'il occasionne effraie les habitants!

» Édifice d'un luxe scandaleux, certainement dispro- » portionné à l'étendue de la ville et aux facultés de » ceux qui l'habitent, c'est là qu'iront s'engloutir des » millions. C'est là, on ne nous désavouera pas, c'est là » la principale cause de l'épuisement du revenu de la » ville de Bordeaux. Et c'est là que l'on eût versé une » imposition prise sur la subsistance du pauvre! Et » pourquoi, si les fonds sont épuisés, recourir à des » impôts destructifs? Pourquoi ne pas remonter à la » cause même du mal, suspendre pour quelque temps » cette entreprise dévorante, mettre au moins plus de » lenteur dans les travaux de la construction[2]? »

---

1 Voir le Registre de 1776, au mois de mai, qui contient le rapport de l'avocat Valen sur l'inconvenante admonestation qui lui fut adressée par le président Duluc. On lit dans le même registre, au f° 165, la lettre du Ministre au sujet des plaintes portées par le Corps de Ville sur la conduite de la Cour des Aides.

2 *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 83. M. Detcheverry met en note que le libraire Labottière fut interdit et condamné à une amende

Bien que ces récriminations s'adressassent au Corps de Ville, Louis en prit une large part; mais il entrevit l'achèvement de son œuvre, à l'aide de ces nouveaux revenus, et cette consolante perspective lui donna du courage, courage d'autant plus nécessaire que bien des lenteurs allaient se produire encore. Pendant ce temps M. Genevoix jetait ce cri d'alarme à M. de Saint-Maur : « Je n'ay plus » en caisse de fonds relatifs à la Salle de spectacle qu'une » somme de 34,857 liv. 15 s. en argent et en papier. » M. Louis attend, par ce courrier, une ordonnance de » 10,000 livres, au moyen du payement de laquelle il » ne me restera que 24,857 liv. 15 s. » Non seulement cet épuisement de fonds entravait la marche du chantier, mais il fit surgir des réclamations nombreuses et pénibles. — Dans le dernier paragraphe de sa lettre, M. Genevoix disait : « Je prends la liberté, Monseigneur, de vous » prévenir que j'ai journellement ici, en mon bureau, » deux serruriers qui réclament une somme de 4,000 et » quelque cens livres qui leur est due, du tems de » l'administration des jurats [1], pour reste d'ouvrage à la » Salle; ils sont dans un besoin pressant de toucher cette » somme qu'ils doivent à des marchands de fer qui ne » veulent plus donner un instant de répit; leurs pleurs et » leurs lamentations m'importunent beaucoup; je leur » ay promis d'avoir l'honneur de vous supplier de vouloir » bien jetter sur eux un regard de compassion en leur » accordant une ordonnance pour le restant de leur dû [2]. »

---

pour avoir imprimé ces remontrances. Il est de fait qu'elles ne durent pas satisfaire le duc de Richelieu, et probablement c'est de lui que vint un ordre de poursuite.

1 C'est-à-dire de 1773 à 1774, époque de la cessation des premiers travaux.

2 Lettre de M. Genevoix à M. Dupré de Saint-Maur, du 7 déc. 1776.

Ces vives instances, pour réclamer ce qui était dû si légitimement, jettent des nuances bien tristes sur le chantier de la Salle de spectacle, et cependant les demandes des serruriers Jayer et Duprat n'étaient pas les seules à se produire. Les entrepreneurs de maçonnerie Chalifour et Godefroy imploraient à mains jointes le règlement de leur compte, car ils étaient poursuivis par leurs créanciers jusqu'à l'incarcération. Enfin, un nommé Prieur, qui possédait une modeste échoppe sur l'emplacement du Théâtre, avait vu, dès les premiers travaux de 1773, démolir brutalement sa maison et ses meubles brisés jetés dans la rue. Eh bien! le croirait-on, malgré la protection du maréchal de Mouchy et l'autorisation de Turgot, trois ans après ces violents abus d'autorité, Prieur en était encore à présenter humblement une supplique à M. de Saint-Maur[1].

Toutes ces misères augmentaient les tribulations de Louis et les inquiétudes de toutes sortes qui l'accablaient. Aussi le désespoir s'emparait-il souvent de son esprit. Mais grâce au ferme soutien de M. Dupré de Saint-Maur, l'architecte poursuivit son œuvre, d'abord avec un calme apparent, puis sous l'empire d'une ardente surexcitation.

Voilà ce que démontreront les lettres de 1777 à 1780,

---

1 «Supplie humblement le nommé Prieur... disant que depuis deux » ans passés il est dans l'attente de recevoir de la Ville un secours que » Mgr le maréchal de Mouchy a eu la bonté de lui faire accorder par M. le » Controlleur général, pour raison de la perte énorme qu'il a éprouvée par » la destruction d'une échoppe qu'il occupoit, sise sur le terrein de la » nouvelle Salle de spectacle, où tous ses matériaux furent abimés et ses » meubles tout fracassés, par le grand empressement où l'on fut de tout » culbuter. Cette échoppe avait 120 pieds de façade et avait coûté » 10,000 livres à construire; c'était tout le bien du suppliant et celui de » ses enfants... jusqu'à présent la Ville n'avait pu lui donner un sol.» Le suppliant réclamait qu'on voulût bien lui concéder un terrain que M. Esmangart lui avait promis, disant qu'il se contenterait «de la partie » qu'on jugera devoir lui être donnée.»

qui forment pour ainsi dire au jour le jour le mémorial des travaux de la Salle de spectacle.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 17 décembre 1776.

« MONSIEUR,

» J'ay reçeu l'ordonnance que vous avez eue la bonté » de me faire expédier pour acquitter les dépenses du 44e » rolle pour les travaux de la nouvelle Salle de spectacle, » mais je ne l'ai reçeue que quatre jours après l'époque » de la paye des ouvriers, ce qui m'a obligé d'emprunter » dix mille livres pour satisfaire auxdittes dépenses. » Mon inquiettude a été de peu de durée, puisque votre » bienveillance m'a mis à portée de faire ce rembourse- » ment promptement.

» J'ay bien été favorisé par le temps pour finir la » couverture de la Salle; elle est couverte jusqu'au pros- » cenium. Je fais parer l'intérieur; la ménuiserie de la » coupole sera terminée d'ici à quelques jours, M. Robin, » peintre du plafond, pourra commencer aussitôt qu'il » sera arrivé; il écrit qu'il arrivera incessament [1].

---

1 Nous possédons de cet artiste une lettre datée de Marseille, le 28 novembre 1776, dans laquelle il dit avoir écrit de Rome à M. Louis et qu'il termine en annonçant sa prochaine arrivée à Bordeaux.

Jean-Baptiste Claude Robin, dont il a été déjà question p. 33 et 99, était un peintre d'un réel mérite et qui cependant n'a pas joui d'une grande réputation. En 1772, il avait été agréé de l'ancienne Académie de Peinture, mais il ne devint jamais académicien. Robin était aussi un écrivain d'art très instruit, qui dut avoir d'excellentes relations avec la société parisienne de la fin du XVIIIe siècle. Sauf une notice insérée dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher* par M. Villers, nous ne croyons pas qu'il ait été publié une étude biographique sur cet artiste. Les documents inédits que nous possédons nous permettront, peut-être, de la rédiger un jour.

Plusieurs de ces documents et surtout des lettres se rapportent

» Je suis partout à hauteur d'entablement. Je me » dispose à établir la corniche de l'ordre, pendant tout » l'hiver, d'autant qu'elle est en pierre dure et qu'à moins » d'un froid excessif je ne serai point interrompu. Je » dispose tous mes escaliers intérieurs, ainsi que toutes » les parties des voûtes qui se trouvent couvertes.

» Si vous désirez, Monsieur, que je finisse l'année » prochaine, il seroit à propos de faire des approvision- » nements de pierre, pendant tout l'hiver, car je prévois » qu'avec la quantité de bâtimens qui s'élevent[1], nous » aurons bien difficilement des matériaux, dans le cours » de l'été prochain; il suffiroit, pour cela, de me faire » donner, deux ou trois quinzaines, seulement cinq ou six » mille livres de plus.

» M. Genevois m'a dit avoir eu l'honneur de vous » écrire pour être autorisé à recevoir, des particuliers qui » ont achetés les derniers terreins, le tiers content qu'ils » étoient convenus de donner. J'ai porté au notaire les » dimensions du toisé de chacun des acquéreurs.

» M^rs^ les jurats désireroient avoir un état de la dépense » de la Salle; j'ai répondu à celui qui me l'a demandé » que je ne pouvois les satisfaire sans avoir vos ordres; » ils me paroissent enchantés de la grâce qu'ils viennent

---

bien au Théâtre de Bordeaux, mais les pages de ce livre sont dues à Louis; c'est sa biographie que nous écrivons et non pas celles de ses collaborateurs. Robin, Berinzago, Berruer, Gabriel Durand, et quelques autres artistes, d'un ordre moins élevé mais qui coopérèrent à l'embellissement de la Salle de spectacle, nous fourniront les éléments d'un nouveau travail que nous pourrions intituler : *Les collaborateurs de l'architecte Louis, dans la construction du Théâtre de Bordeaux.*

1 Louis nous indique dans ce passage, qu'un certain nombre de chantiers s'établissaient alors autour du Théâtre, soit sur les emplacements vendus, entre la rue Esprit-des-Lois et celle du Chapeau-Rouge, soit à l'entrée de la rue Sainte-Catherine, soit enfin vis-à-vis le Théâtre, où se trouvait la maison de M. le comte de Rolly, dont il est question au bas de cette lettre.

» de recevoir de la Cour, qui leur donne une augmentation de revenus; ils pensent que les cinquante mille » écus annuels accordés pour la Salle de spectacle, et » ensuite à la construction de l'Hôtel de Ville, dépendra » absolument d'eux. En ce cas, je crains bien, Monsieur, » que la Salle ne dure encore nombre d'années.

» Je serois désespéré si je n'avois l'assurance d'être » sous vos ordres et de dépendre absolument de vous.

» J'ay l'honneur de vous addresser un mémoire de mes » honoraires. Oserai-je vous prier de me faire expédier » une ordonnance de six mille livres, à compte de ce qui » m'est dû. C'est une faveur que je joindrai à celles que » j'ay eu le bonheur de recevoir de vous, Monsieur; ma » reconnoissance sera aussi étendue que le respect avec » lequel je suis votre très humble et très obéissant » serviteur.

» V. Louis.

» *P. S.* J'attends vos ordres pour aller en avant sur » la maison de M. le comte de Rolly. »

M. Dupré de Saint-Maur était alors à son château d'Argent, dans le Berri[1]; il répondit le 28 décembre à Louis que, vu l'état avancé de la saison et les travaux devant s'arrêter forcément, « il pourroit employer en approvisionnement et matériaux une partie des fonds.... ou ménager pour le printemps prochain, » et terminait ainsi :

« Je ne trouve aucun inconvénient à ce que vous remettiez » l'état des dépenses de la Salle à Mrs les Jurats, puisqu'ils le

---

1 Commune d'Argent, arrondissement de Sancerre (Cher.)

» désirent. Je ne crois pas que l'augmentation de leurs revenus » nuise à la continuation de cet édifice, comme vous paraissez le » craindre; il faut espérer, au contraire, que ce sera un moyen de » plus pour l'amener à sa perfection. L'article de vos honoraires » ne laisse pas de m'embarrasser; ils me paraissent fixés sur un » pied bien haut pour un ouvrage aussy cher. Feu M. de Clugny » en avoit eu connaissance, et je n'aurois pas craint de difficulté » de sa part sur ce point; mais un nouveau Controlleur général, à » qui je serai dans le cas de rendre un compte circonstancié de » tout ce qui a rapport à la construction dont il s'agit, aura sûre- » ment de la peine à prouver qu'elle ait produit 30,000 livres dans » un an, en y comprenant les 6,000 livres que vous demandez. » Je verrai cependant à faire de mon mieux pour que vous soyez » content. »

Ces dernières observations mécontentèrent vivement Louis; mais son mécontentement ne se manifestera que dans sa lettre du 11 janvier 1777, la suivante ayant croisé celle de M. de Saint-Maur.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Bordeaux, le 31 décembre 1776.

» Monsieur,

» Lorsque vous me fites l'honneur de me dire qu'il » falloit réduire les dépenses des quinzaines de la nouvelle » Salle de spectacle à dix mille livres, de quinze qu'elles » étoient, il ne s'en falloit que de quelques jours pour » qu'elle fut à payer; ainsi Durand ne pouvoit pas avoir » de fonds de reste, puisqu'effectivement les dépenses de » cette quinzaine montoient à peu près à cette somme. » Ainsi, l'ordonnance de quinze mille livres que vous » avez eu la bonté de me faire parvenir, a été employée » à payer cette ditte quinzaine.

» Depuis cette époque, j'ai réduit cette dépense à dix

» mille livres, suivant vos intentions; bien loin d'avoir de » trop pour les quinzaines, quoique ayant renvoyé beau- » coup d'ouvriers maçons et manœuvres, il a fallu et il » faut regarnir le chantier et faire arriver des pierres de » toutes qualités et espèces; je ne vous cacherai même » pas, Monsieur, que j'ai été obligé de faire des avances. » Il n'y a que cette saison propre à faire des approvision- » nements; sans cette précaution actuelle, je serai arrêté » à chaque instant, pendant le cours de la campagne; les » ouvriers continueroient un tems infini à attendre. Je me » trouverois dépenser beaucoup et avoir peu d'ouvrage. » J'ai écrit alors que je perdrois le fruit des économies » que j'ay mis jusqu'à présent à ce batiment.

» La saison n'a pas encore mis d'obstacle à l'avance » des ouvrages de la Salle de spectacle. J'ai encor cent » soixante ouvriers de tout espèce qui travaillent conti- » nuellement. J'ai force tailleur de pierre dure, à la tâche, » qui préparent les pierres d'entablement de l'ordre » extérieur et tous les travaux des platte bande du » pérystile. C'est une grande économie de faire cette » besogne dans un tems où l'on peut avoir des ouvriers » à choix et à meilleur marché qu'en pleine campagne; » je tâcherai de faire le mieux possible et mériter la » confiance qu'on a en moy. J'espère que tous ces soins » ne seront pas perdus vis-à-vis de quelqu'un aussi juste » que vous, Monsieur. Je suis au désespoir de n'avoir » pas saisi vos vues et de m'atirer un reproche au sujet » des serruriers Jayer et Duprat; il me souvient très bien » que vous me fites l'honneur de me dire qu'il falloit faire » payer ces gens-là. Ma faute est de ne vous avoir pas » demandé si s'étoit sur les fonds destinés à payer les » quinzaines; je me trouve repréhensible, puisque je

» m'apperçois, par la lettre que vous me faites l'honneur » de m'écrire à ce sujet, que vous entendiez que je leurs » soldat. Pardon, M., je vais réparer cette légèreté en » leur fesant donner tous les quinze jours une somme de » cinq cents livres jusqu'au solde de leur compte. Je » voudrois bien qu'il y eut des fonds pour les satisfaire » sur le champ; je vous débarrasserois de leurs impor- » tunités, et moy de leurs impertinences [1].

» J'ay mis sur un roulleau de bois trois plans de la » Salle et deux élévations, l'une de l'entrée principale, et » l'autre de la façade sur la rue du Chapeau-Rouge. Je » pense que ces esquisses donneront suffisament l'idée » générale de ce batiment. J'aurois désiré avoir plus de » tems, j'aurois entré dans beaucoup plus de détail [2].

» Je suis avec respect votre très humble et très obéis- » sant serviteur.

» V. Louis.

» 31 décembre 1776.

» *P. S.* — Nouvel embarras, Monsieur, occasionné par » l'enlèvement des matelots, et positivement on veut faire » partir ceux qu'on a mis au fait du transport des gros » blocs qui nous sont nécessaires pour la Comédie. Ne » seroit-il pas possible d'obtenir une permission de » conserver cinq ou six de ces matelots? Cela nous

---

1 La dureté de cette expression fait voir que Louis était aussi mal mené des ouvriers bordelais que des jurats.

2 Ces trois plans et ces deux élévations se voient aujourd'hui à la Bibliothèque de Bordeaux; on lit au bas des feuilles: *Fait par nous, Pr Architecte du Roy de Pologne, à Bordeaux, ce 31 décembre 1776. L. V. Louis.*

L'envoi de ces dessins avait été demandé par M. de Saint-Maur, dans une lettre datée du château d'Argent, du 15 décembre 1776. Cette demande était ainsi conçue : « *Je compte que vous m'enverrez, comme » vous me l'avez dit, les plans de la Salle pour les faire voir à M. le » Controlleur général et l'intéresser à nous fournir ses fonds.* »

» suffiroit et cela m'éviteroit beaucoup d'embarras que
» je prévois pour l'avenir [1]. »

Du même au même.

« A Bordeaux, ce 11 janvier 1777.

» MONSIEUR,

» J'ay effectivement renvoyé les trois quart et demy » des maçons, comme vous l'aviez prévu; je n'ai gardé » que sept à huit poseurs qui sont dans ces travaux » depuis le commencement de la Salle, en conséquence » au fait de la besogne de cet attelier; j'aurois de la peine » à les i remplacer si je les renvoyois, et il m'en couteroit » beaucoup pour les faire revenir, d'autant qu'ils travail- » lent ordinairement à Paris; d'ailleurs je les occupe » présentement à poser de la pierre dure uniquement, et » la saison n'est point contraire à ce travail. J'ai conservé » une quarantaine de tailleurs de pierre, à la tâche, qui » me taillent les claveaux des plattebandes de mon » péristyle; je n'ai que très peu de tailleurs de pierre, à la » journée, que j'emploie à faire des trous pour les » scellements de tous mes planchers des corridors des » loges de la Salle; je ne puis mieux employer mon » hivert qu'à forcer sur toute la charpente. Les ouvriers » employent bien leur tems, dans cette saison; ils font le » double d'ouvrage que dans l'été. J'ai aussi beaucoup » de menuisiers qui posent l'intérieur de la Salle; la » coupolle est en place; et M. Robin, qui est ici depuis

---

1 M. Lombard, commissaire général de la marine, informé par M. de Saint-Maur, des réclamations de Louis, voulut bien lui laisser, « sans » nuire au service du Roy, » les matelots employés aux manœuvres du chantier.

» trois jours [1] sera apporté de commencer son plafond » quand il voudra. Je suis à lui faire préparer tous les » échaffaus nécessaire et indispensable pour son travail.

» J'ay communiqué, M., à M. Genevois l'article de » votre lettre où vous parroissez approuver qu'il perçoive » le tiers des terreins que vous avez adjugé au Chapeau » Rouge, si toutefois il est fondé de procuration de M. de » la Sablière; il m'a dit que cela lui suffiroit et que, d'ici » à peu de jours, il auroit cet argent, puisqu'il n'atendoit » que cet ordre pour le recevoir. Puisque vous ne » trouvez pas d'inconvénient, M., à ce que je remette les » états de dépenses de la Salle de spectacle à M^rs^ les » Jurats, il faudra que vous ayez la bonté de me faire » remettre par Mr Chauveton [2] un des trois états que j'ai » toujours donné à l'Intendance, parce que précédem- » ment M. Esmangard s'étoit chargé de le remettre à » l'Hôtel de Ville, ainsi qu'à M. le Controlleur général; » mais M. de Clugny n'en voulant point remettre à » M^rs^ les officiers municipaux ils ont restés dans les » cartons de l'Intendance. Je ne sçai pourquoi ces MM. » qui jusqu'à présent n'ont rien dit de ce retard, se » déchainent contre moy de ce qu'ils ne les ont pas, ne » leur ayant jamais remis ces états.

---

1 D'après un mémoire et des lettres de Robin, c'est sur la recommandation du maréchal de Mouchy et de Louis qu'il avait été chargé, au mois d'octobre 1774, de peindre le plafond de Bordeaux. M. Esmangart l'agréa et, dès la fin de novembre, Robin se mit à l'œuvre; il fit une esquisse en grisaille et des études détaillées pour assurer l'exécution *d'un ouvrage en détrempe qui doit être rapidement fait*. Le 15 avril 1776, l'artiste partit pour l'Italie, et ce serait le 5 janvier 1777 (et non le 8 d'après Louis) qu'il serait arrivé à Bordeaux, où il peignit le plafond et les quatre figures des pendentifs « en cinq mois et demi, » travaillant tous les jours 10 et 11 heures. » (Extrait de documents inédits.)

2 De Chauveton, secrétaire de M. Dupré de Saint-Maur, à l'Intendance de Bordeaux.

» Non seulement Mr de Clugny, mais M^r l'abbé Terrai » et Mr Turgot ont approuvé les honoraires qui m'ont été » fixée par une assemblée des Cent trente et une délibé- » ration en jurade du 24 juillet 1774[1]. Comment, M., » vous trouvez qu'un artiste soit trop payé que d'avoir, » pour le fruit de ces peines et de ces veilles, trente mille » livres en vingt-deux mois; car depuis la reprise des » travaux, en mars 1775 jusqu'en janvier 1777, il y a ce » tems d'écoulé. Considérez, je vous prie, la perte du » tems que j'ai fait, car, du moment qu'on m'a promi » cet édifice à celui que je suis venu à Bordeaux, j'ai » sacrifié deux années, parce qu'on me disoit que je devois » partir d'un moment à l'autre, et je ne voulois me » charger d'aucune affaire. Arrivé dans ce pays chargé » de lettres patentes, on m'a fait passer trois mois sans » pouvoir commencer; enfin, après avoir mis la main à » l'œuvre, j'ai senti qu'étant privé d'ouvriers et de » personnes intelligentes pour me seconder, il falloit que » j'abbandonnat Paris, pour me livrer tout entier à la » conduitte de ce batiment, qui, j'ose dire, sans réparti, » auroit monté à un tiers de plus de dépense; mais, étant » sur le lieu, j'y ai mis toute l'économie possible. Mais en » prenant le parti de venir m'établir dans ce pays, » j'abandonnoi douze à quinze mille livres que je gagne » annuellement dans mon pays. Je passoi sur ce sacrifice » pour mériter de la réputation; j'ettois bien loin de » penser alors que, la même année, je serois arrêté, et » qu'il viendroit un ordre de M. Turgot pour suspendre » mon travail. Cependant, M. le Controlleur général fit

1 Cette délibération a été publiée page 197. Toute la suite de cette lettre est un résumé plein de verve de la situation de Louis depuis le commencement des travaux.

» interrompre ces travaux et demanda qu'on lui rendit » compte et du projet et des moyens qu'on employoient » pour construire cette Salle. Vous sentés, M., la position » cruelle dans laquelle je me trouvois? Mon ménage » transporté à cent soixante lieues de mon pays et une » dépense extraordinaire pour m'établir à Bordeaux en » quelque façon perdu[1]. Il fallu du courage dans ma » position. C'est alors que je senti que j'avois fait une » sottise de quitter le certain pour l'incertain. Mais » l'amour de la gloire soutient et donne de la force de » supporter tout. Je fu chargé par Mrs les Jurats de tous » les papiers relatifs aux éclaircissements que demandoït » Mr le Contrôlleur général. Je passois cinq mois à Paris » à donner des devis et des détails qui me furent » demandés au contrat, et je fus renvoyé au bout de ce » terme à mon travail avec la satisfaction que peut » éprouver un artiste qui se voit comblé d'éloges flatteurs » sur ces projets.

» Considérés, M., combien de perte de tems, combien » de dépenses, combien ne faudrat-il pas de tems de » retour dans mon pays pour être employé; l'absence » refroidi les amis; les jeunes artistes prennent place et » se font des protecteurs. Vous n'ignorez pas, sans » doute, que si j'avois été apporté de faire ma cour au » duc de Chartres, j'en aurois pu obtenir beaucoup; mais » je perdrois cent pour cent, deux ans après le témoignage » de ses bontés. Vous voyez, M., par les petits détails » que je me suis permi d'entrer avec vous, que cet

---

1 Louis, avons-nous dit, demeurait d'abord au Gouvernement; ce n'est qu'à partir de l'arrivée du duc de Mouchy qu'il fut obligé de chercher un domicile nouveau (d'après sa lettre du 29 mars 1775), et cependant tous les envois de modèles faits par le statuaire Berruer, à la date du 14 septembre 1776, sont encore adressés à *M. Louis, au Gouvernement.*

» ouvrage n'est pas avantageux à ma fortune, et que » trente mille livres en vingt-deux mois ne dédommage » que légitimement un artiste de son travail.

» J'ay l'honneur d'être, etc.

» L. V. Louis.

» Les serruriers viennent de me faire dire qu'ils » acceptoient les cinq cens livres que je leur avois offert » à chaque quinzaine, jusqu'à parfait payement. Je les » attend pour leur donner le premier accompte porté » sur le 46ᵉ rolle[1]. »

Louis écrivit cette lettre ayant la ferme conscience de sa valeur personnelle. Cette page reflète bien son tempérament d'artiste; l'esprit inquiet, philosophique, ardent et fier de Louis s'y peint admirablement.

Du même au même.

« A Bordeaux, ce 18 janvier 1777.

» ..... J'ai été obligé de faire un emprunt de dix mille » livres pour acquitter le rolle d'aujourd'hui nº 47. Je » n'ai même pas reçu d'ordonnance. J'ai bien des épines » à arracher; au nom de Dieu, M., faite moy finir bien » vite ma Salle pour que je puisse partir du pays.

» Les lettres patentes ont été enregistrées d'hier, sans » aucune difficultées[2]. Les conclusions de Mʳ. le Pro- » cureur du Roy ont étées cependant qu'on ne pourra

---

1 Il s'agit ici d'acquitter le mémoire des serruriers Jayer et Duprat, dont parle Louis dans sa lettre du 31 décembre 1776.

2 Les lettres-patentes relatives au rétablissement des octrois furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 17 janvier 1777. (Voir le *Livre des Privilèges*, p. 681.)

» joüer dans la Salle nouvelle, que les boutiques et » accessoires ne soient fini et même loué au profit de » la Ville. En conséquence, vous pourriez, M., faire » faire un emprunt à la Ville qui me mit à même de » finir dans le cours de cette année; on pourroit forcer » les travaux dès ce moment; il fait le plus beau » temps possible; nous n'avons eu que dix à douze » jours de froid, encore pouvoit-on travailler. Si vous » n'avez la charité de me tirer d'ici, j'y mourrai, car » je ne puis supporter les tracasseries, et on m'en fait » perpétuellement... [1]. »

De son château du Berri, M. de Saint-Maur suivait avec intérêt les travaux de Louis; aussi l'informait-il que des ordres venaient d'être donnés pour faire opérer de suite le recouvrement de toutes les sommes exigibles sur les dernières adjudications. Mais c'est de Paris, le 26 janvier 1777, que l'Intendant fit une réponse générale aux diverses lettres que Louis lui avait adressées.

« Je n'ay reçu, M., qu'à mon arrivée ici une partie des lettres » que vous m'avés écrites et celle pour laquelle le s[r] Genevois » me faisoit part des motifs qui l'empêchoient de recevoir des » acquéreurs des terreins des glacis du Château Trompette le » premier tiers du prix de leur adjudication, sans y être autorisé » particulièrement. Je lui écris qu'il peut toucher ce premier » tiers et je m'en suis d'ailleurs expliqué avec M. Blanchet de la » Sablière.

» Les observations que je vous ai faites relativement à vos » honoraires avoient principalement pour objet de vous faire » prévoir les difficultés que je pourrois rencontrer à cet égard

1 La précédente lettre et celle-ci ont été déjà publiées en 1858 dans les *Douze Lettres de Victor Louis;* mais nous ne donnons de cette dernière que les passages qui concernent les travaux du Théâtre.

» auprès de M. le Controlleur général, et il étoit nécessaire que » j'eusse, en ce cas, des raisons à luy alléguer en faveur de vos » intérêts. J'espère qu'il aura égard à celles qui sont détaillées » dans votre réponse, et, dans cette confiance, je vous fais passer, » avant de lui en avoir parlé, l'ordonnance de 6,000 livres que » vous m'avés demandée.

» Vous ferés très bien de vous débarrasser le plus tôt possible » des nommés Jayer et Duprat; ils ont très mal fait de vous tenir » des propos désobligeants; mais il faut passer quelque chose » à leur manque d'éducation et au pressant besoin dans lequel » ils peuvent être. Cependant je leur en marqueroy mon » mécontentement à la première occasion.

» Il faut qu'il reste dans mes bureaux une suite non inter- » rompue de tous les rôles de la reprise des travaux de la nouvelle » Salle de spectacle; ainsy, on ne pourra remettre qu'une » expédition de chacun de ceux que vous auriés fourni double. » Je donne les ordres nécessaires à cet effet et vous pourrés les » demander.

» Je joins ici une ordonnance de 10,000 livres pour les » ouvrages de la dernière quinzaine de ce mois.

» Je suis, etc.. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 8 février 1777.

» Monsieur,

» Le tiers des emplacements que vous aves fait » vendre a été payé, en partie, par les différents » acquéreurs. M. Genevoix m'a dit qu'il regardoit » ces fonds comme étant dans sa caisse. L'époque » du paiement des deux tiers restant est très peu » éloigné, à ce qu'il m'a dit aussi.

» Je vous suis très obligé de l'ordonnance que vous » avez eu la bonté de m'envoyer sur l'acompte de » mes honoraires; j'aurai grand soin de me débarrasser » des serruriers le plustot possible; je continue à leur

» donner toutes les quinzaines une acompte qui » absorbera bientôt la somme qu'on leur devoit. A » la faveur de vôtre lettre, j'ai été reprendre dans » vos bureaux la troisième copie que j'y avois déposé » pour être envoyée à l'Hôtel de Ville; il reste une » suite très exacte des rolles à l'Intendance [1].

» Je vais remettre, comme vous me l'avez prescrit, » tous les rolles des dépenses de la Salle de spectacle » à Mrs les Jurats. J'ai remis à un de vos secrétaires » la lettre de Mr Lombard, que vous m'avez fait » l'honneur de me communiquer. J'imagine que je » n'éprouverés plus de difficultés pour le transport » par eaux des pierres pour la Comédie.

» J'ay reçu l'ordonnance de dix mille pour acquitter » les dépenses du 48e rolle, qui a été payé samedi 1er du » courant...... [2]. Mrs les Jurats se ventent tout haut » qu'ils vont bientôt me faire enrager, parce qu'ils » vont avoir la direction de la Comédie, que le Ministre » leur a promis [3]; qu'en conséquence, ils feront beaucoup » de changements. Si cela arrivoit, je vous préviens, » Monsieur, que je quitterois sur le champ Bordeaux.

---

1 C'est grâce à cette *suite très exacte* des rôles des travaux, depuis la reprise de 1775, conservée aux Archives départementales de la Gironde, que l'on peut suivre encore les moindres particularités de la construction du Théâtre de Bordeaux. Ces rôles étaient dressés en triple expédition, ou copie, comme dit Louis; ceux qui se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville existaient encore intacts antérieurement à l'incendie de 1862.

2 Ici se placent des incidents n'ayant aucun rapport à la construction du Théâtre; l'un est relatif aux maisons de la place de la Comédie, l'autre à une incartade du chevalier d'Osmond, neveu de l'évêque de Comminge, qui, se trouvant un soir au théâtre situé près la porte Dauphine, s'introduisit de force dans la loge de l'Intendant. (Voir *Douze lettres de V. Louis*, p. 24.)

3 Ces promesses se réalisèrent plus tard, en 1779, lorsqu'il fallut pourvoir à de nouveaux emprunts pour l'achèvement de la Salle, et que le Roi, par un nouvel arrêt du Conseil, donna cette jouissance aux jurats.

» Avoir affaire à de pareils gens, ce seroit abréger mes » jours de plus de vingt années.

» Je suis...

» V. Louis. »

Soit impossibilité réelle, soit mauvaise volonté, les acquéreurs des terrains du Chapeau-Rouge ne se pressaient guère à solder le prix de leur adjudication[1]. Nous reparlerons plus au long de tous ces acquéreurs dans le chapitre suivant; mais dès à présent disons que celui qui opposa le plus de difficultés fut l'architecte Lhote, l'auteur d'un projet de théâtre en opposition avec celui de Louis, qui, de 1773 à 1774, avait accepté, sous les ordres de son rival, un emploi modeste et se trouvait maintenant à la tête des entreprises que faisaient naître les constructions voisines de la nouvelle Salle. De tous les ennemis de Louis, et ils étaient nombreux parmi les architectes bordelais[2], Lhote fut très certainement le plus passionné et surtout le plus digne dans son opposition, car il combattit le grand artiste à visage découvert, comme on le verra par la suite.

Il n'est donc pas étonnant que, dans les lamentations de Louis, le nom de Lhote revienne souvent sous sa

1 Il résulte de la volumineuse correspondance échangée entre les bureaux de l'Intendance et M. Blanchet de La Sablière, receveur général des domaines et bois, que les délais accordés à divers acquéreurs, pour le payement, par tiers, de leur adjudication, étaient diversement interprétés; de là naissaient des lenteurs, et les fonds destinés aux travaux étaient à peu près épuisés, au fur et à mesure de la rentrée des paiements.

2 Louis n'était point aimé des architectes de Bordeaux, et cela se conçoit : non seulement il leur était bien supérieur, mais il était étranger à la ville; double raison pour être vu d'un mauvais œil. A cela il faut ajouter encore que le caractère de Louis était peu bienveillant, et il était tellement personnel, qu'il finit par s'aliéner les sentiments d'un de ses plus vieux amis, Gabriel Durand.

plume; voici ce qu'il en disait le 17 février 1777 : « Il » est essentiel que j'aye l'honneur de vous prévenir que » le s^r Lhotte a refusé positivement le payement de son » terrein; il aime mieux, à ce qu'il a dit à M. Genevoix, » payer la folle enchère que de payer présentement. En » conséquence, voilà un vide dans la caisse auquel on ne » s'attendoit pas [1]. »

Ici doit se placer la communication d'une lettre de M. de Saint-Maur au maréchal de Mouchy, qui fera voir combien étaient également grandes, en haut lieu, les continuelles compétitions des divers pouvoirs administratifs.

« Au château de Malesherbes,
» ce 20 février 1777.

» Monseigneur,

» Votre lettre du 15 de ce mois a croisé celle que j'ai eu » l'honneur de vous écrire de Montigny et que j'espère que vous » aurez reçu le lendemain ou le surlendemain...

» Les fonds, pour la continuation des ouvrages de la Comédie, » nous manquent tout à fait, d'autant que j'ai une peine infinie à » tirer de l'argent de quelques particuliers qui doivent encore, en » tout ou en partie, le prix des terreins que mon prédécesseur » ou moy leur avons vendus, et d'ailleurs cela ne nous ménera » pas fort loin. Je ne puis, moyennant ce, prendre des engage- » ments positifs avec le sieur Robin, jusqu'à ce que je sache si le » Ministère ou la Ville adopteront un arrangement que j'ai » proposé et qui me paroîtroit assez raisonnable [2]. La Ville est » bien obligée maintenant de fournir cinquante mille écus par » an, mais je doute qu'il lui soit fort aisé de faire les avances.

---

1 Lettre à M. Dupré de Saint-Maur.

2 Robin et Berruer, comme Louis et tous ceux qui participèrent à la construction de la Salle de spectacle, s'épuisaient parfois en demandes d'argent et n'obtenaient qu'à la longue ce qui leur était dû. Inutile de dire que les petits comptes étaient plus difficilement payés que les gros, et qu'en définitive si Louis eut la plus forte part d'ennuis et de préoccupations, ses honoraires lui étaient comptés avant bien d'autres, de même que ceux du personnel de l'agence des travaux.

» Quand j'aurois des fonds j'y regarderois cependant un peu » avant d'envoyer au s^r Robin qui, à ce qu'il me semble, va un » peu vîte, sur ce point; je lui ai fait passer cinq mille livres à » Marseille, il y a déjà quelques mois, et, si je l'en avois cru, je lui » en aurois envoyé le double ou le triple avant qu'il eût fait pour » un sol d'ouvrage [1]. Il m'a d'ailleurs toujours écrit d'un endroit » où il ne paroissoit plus devoir être le lendemain et où je lui » aurois adressé inutilement des réponses. Puisqu'il est à Bor- » deaux maintenant, je vais entrer en correspondance avec lui et » tacher de ne pas lui laisser perdre son temps.

» M. le Controlleur général n'a pas plus approuvé que M. le » Garde des sceaux l'arrêté du Parlement de Bordeaux pour » disposer du prix de la location des accessoires de la Comédie. » Il est évident que c'est une petite niche qu'on a cherché à faire » au m. de R. [2], qui s'en est plaint aussi fort vivement, et je ne » sais pas trop pourquoi, car il n'y a guère d'apparence que le » Conseil revienne sur la décision qu'il a donnée d'avance sur » le même sujet et qui étoit plus de sa compétence que de celle » du Parlement.

» J'espère, Mgr, avoir le plaisir de vous faire ma cour à Paris, » dans le courant de la semaine prochaine, et vous renouveller » les assurances de tous les sentiments respectueux avec lesquels » j'ai l'honneur d'être, Mgr, votre tout dévoué serviteur.

» Dupré de Saint-Maur.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Bordeaux, ce 22 février 1777.

» Monsieur,

» Comme les ouvriers viennent de toutes parts [3] s'offrir » pour travailler au chantier de la Comédie, je ne puis

---

[1] Ceci n'est pas exact; d'après des documents inédits que nous possédons, Robin, depuis 1774, ne s'était pour ainsi dire occupé que du plafond du Théâtre de Bordeaux.

[2] Richelieu, dont l'influence était, comme on le voit, combattue par le Parlement de Bordeaux.

[3] Nous croyons utile de constater que sur les Rôles, les poseurs, les maçons, les manœuvres, ne portent que des noms de famille, tandis que les tailleurs de pierre, soit à la journée, soit à la tâche, sont inscrits presque

» les faire arrêter sans savoir si vous aurés la bonté de » faire augmenter les quinzaines à l'avenir. Voilà le » temps d'entrer en campagne et de forcer les travaux, » si vous êtes dans l'intention de faire représenter dans » la Salle nouvelle de Pâques à un an. Je voudrois pro- » fiter des bons ouvriers qui viennent dans ce pays et » une fois arrêtés dans d'autres chantiers, je ne pourrai » plus les avoir. Les matériaux m'arrivent à force[1]. » J'ai un nombre infini de pierres taillées, et je vous » promets, M., la plus belle campagne possible, si les » fonds ne me manquent pas; si le contraire m'arrive » cela me renverra à une année de plus, tout ce qui ne » sera pas couvert souffrira beaucoup, sans compter la » perte qu'on fera de la non location des boutiques et » accessoires de la salle.

---

tous sous des noms de compagnons : *la Bonté de Tours, la Douceur d'Avignon, la Réjouissance d'Orléans, la Liberté de Bordeaux, la Prudence de Cahors, la Pensée de Chinon, la Tendresse de Saint-Rémy, la Jeunesse de Montpellier, l'Assurance du Chartron*, etc., etc., et beaucoup de *Jolis Cœurs*. Parmi ces tailleurs de pierres, il en est deux que nous devons mettre en relief, car ils ont laissé des souvenirs honorables : *Joli Cœur du Mans* et *Jean Roché*. Ces deux ouvriers se trouvent sur le premier Rôle de la reprise des travaux, du 29 mars au 8 avril 1775; ils restèrent jusqu'à la fin du chantier et se fixèrent à Bordeaux. Les *chefs d'œuvre* de construction qui se trouvent dans la salle de l'Académie de cette ville sont dus à *Joli Cœur du Mans*, qui exerça longtemps les fonctions de professeur de stéréotomie. Jean Roché prit une part active aux travaux du Château-Trompette : *c'est un honnête garçon qui, comme vous le savez, est depuis longtemps avec M. Louis*, disait madame Louis à Gabriel Durand en 1786.

Au début des travaux, le prix des journées d'ouvriers variaient de 28 à 34 sous; puis il s'éleva, pour plusieurs, à 45 sous. Quelques ouvriers à la tâche indiquaient sur leurs notes des marques de tâcherons, semblables à celles qu'on remarque sur les vieux édifices.

1 Les pierres employées au Théâtre étaient de nombreuses provenances. Voici les noms que nous avons relevés : Bourg, Béguey, Cadillac, Canon, Cérons, Créon, Jugazan, Saint-Germain, Saint-Michel-La-Rivière, Saint-Macaire, Saint-André, Roque de Tau, Le Tourne, Tasta, Villeneuve, Grésillac dans la Gironde, et Taillebourg dans la Charente-Inférieure. Ces pierres étaient conduites par eau au port du Chapeau Rouge, et de là, par des traîneaux à bœufs, au chantier de la Comédie.

» M. Robin, peintre, venu pour exécuter le plafond, a » commencé la besogne, il y a quelques jours; il se » propose de finir ce travail d'ici à six mois; l'intérieur » de la Salle sera fort avancé dans ce temps, et je vous » implore, M., pour ne me laisser à Bordeaux que » cette année...

» J'ai l'honneur, etc.

» V. Louis. »

« A Bordeaux, ce 1er mars 1777.

» Monsieur,

» Ma position est tout-à-fait cruel; Mr Genevois vient » de passer à l'instant même chez moy, me dire qu'il n'y » avoit plus de fonds dans sa caisse pour la Salle de » spectacle; que, quand même j'aurois une ordonnance, il » ne pouroit l'acquiter que le cinq de ce mois; il ne doit » recevoir que ce jour le restant de ce qui est dû pour les » emplacements vendus. *Je vais en conséquence chercher* » *dans la bource de mes amis de quoi satisfaire aux* » *dépenses de la quinzaine, comprise sous le n° 50,* qui » doit se payer ce soir, car de manquer de satisfaire les » ouvriers une seule fois exposeroit à n'en plus avoir de » la campagne.

» Je prévois que je ne pourroi pas encore finir de cette » année, à moins que vous ne veniez, Monsieur, au » secour de cette pauvre Salle; nous allons tout à l'heure » manquer d'argent au point qu'on sera obligé de tout » abbandonner, si vous ni porté remède; je vais, Mon- » sieur, vous le démontrer sensiblement par le calcul » cy-après.

» Au 5 de ce mois, Mrs Laffitte, Lageard et Douat » doivent payer la somme de 46,323 liv. 4 s. 1 d. Voilà

» le seul argent comptant qu'on aura jusqu'au 5 sep-
» tembre, époque du payement de Mrs Lanoix et Douat,
» qui doivent compter ce jour la somme de 28,323 liv.
» 17 s. 9 d. Il est vrai que M. L'Hotte doit 38,266 liv.
» 13 s. 4 d., mais, comme il refuse de payer, on ne peut
» pas, pour le présent, compter sur cette somme; toutes
» ces sommes forment un total de 112,913 liv. 15 s. 2 d;
» il reste un seul emplacement à adjuger.

» Vous voyez, Monsieur, que j'ay bien besoin de
» toutes vos bontés pour que je ne reste pas à moitié de
» cette campagne; il seroit cependant bien nécessaire,
» pour qu'on veuille (puisse?) jouir de cette année de
» cette Salle, de forcer d'ouvriers; il est douloureux pour
» moy de languir comme je le fais; je vous le repette,
» Monsieur, je désirerois bien avoir la *liberté de m'en*
» *aller à Paris, chose impossible tant que la Salle ne*
» *sera pas finie.*

» *Si Mrs les magistrats s'intéressoient* un peu à cet
» ouvrage, ils auroient proposés de prêter l'argent qu'ils
» ont empruntés de Gênes pour construire leur Hôtel de
» Ville; il leur reste encor trois cent mille livres sur les
» cinq qu'ils ont emprunté aux Génevois.

» Je suis persuadé, Monsieur, que si l'on étoit autorisé
» à emprunter en viager une somme pour finir la Salle,
» elle se trouveroit d'un jour à l'autre.

» Il y a un moyen tout simple de trouver cent mille
» livres tout à l'heure : se seroit de créer cent billet de
» mille livres pour cent entrées à vie à la Comédie. Les
» actionnaires ne peuvent se refuser a ce moyen de
» trouver de l'argent; cent personnes de plus dans la
» salle ne diminue pas la recette; à peine s'apercevront-
» elles de plus dans cette Salle. Ce moyen n'est pas de

» moy, il est d'un négociant qui me la communiqué et » qui offre de donner les cent mille livres, parce qu'il » espère vendre ces entrées douze cent livres pièce.

» Vous voyez, Monsieur, combien l'inquiettude fait » faire de chemin à ma pauvre tête; je serois bien » rassuré si vous vouliez donner un quart d'heure de » votre tems sur cette affaire; je vous en aurois une » obligation éternel, et ma reconnoissance sera aussi » étendue que le profond respect avec lequel je suis, » Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur.

» V. Louis. »

Ces lettres démontrent que le pauvre Louis était ahuri par les difficultés de se procurer des ressources, et que dans les bureaux de l'agence comme dans ceux de l'Hôtel de Ville et du Receveur des domaines, la disette financière était à son comble; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, car c'était alors l'état général du pays. Toutefois, en présence d'une situation si tendue, d'inquiétudes si constantes, n'est-il pas surprenant de trouver chez Louis tant de rectitude d'esprit dans la direction de son œuvre? Qui pourrait croire que ces beaux profils des façades du Théâtre de Bordeaux s'élevèrent au milieu de tant de motifs de préoccupation! que des combinaisons ingénieuses et neuves pour la construction de cet édifice furent mûrement réfléchies malgré tant de sujets de trouble! enfin que cet admirable monument fut conduit à sa perfection sous une avalanche d'obstacles de toute nature! Ah! quand on réfléchit au milieu dans lequel vécut l'illustre architecte et qu'on voit les résultats qu'il obtint, pour l'expliquer il n'est qu'un seul mot : *le Génie!*

Afin qu'on ne soupçonne pas les embarras de Louis décrits par lui-même entachés d'exagération, voici la correspondance échangée entre l'intendant Dupré de Saint-Maur, alors à Paris, et les officiers municipaux quelques jours avant les dernières lettres de l'artiste.

A Messieurs les Jurats de Bordeaux.

« Paris, ce 16 février 1777.

» On a déjà, Messieurs, entammé les fonds provenant des » derniers emplacements vendus pour subvenir aux ouvrages de » la nouvelle Salle de spectacle et bientôt il n'y aura plus d'argent » pour les continuer. J'ay cru devoir vous prévenir de l'état des » choses à cet égard, afin de vous mettre à portée de prendre vos » mesures le plus promptement possible pour satisfaire aux » arrangements qui vous obligent de fournir 150,000 livres par » an, pour la continuation de l'édifice dont il s'agit. Vous sentirés » sans doute la nécessité d'assurer le payement des dépenses qui » y ont rapport et d'éviter toute espèce d'interruption dans les » travaux. Je ne me dissimule pas cependant la difficulté que » vous aurés peut-être à trouver l'argent nécessaire; en ce cas » vous pourriez vous déterminer à solliciter la permission de » vendre une partie de terrein qui appartient à la Ville et qui » jouxte les glacis du Château-Trompette; c'est celuy qui, com- » mençant en pointe vers la place Tourny, longe l'avenue » parallelle au Jardin Public et se continue en retour sur la rue » qui conduit aux Chartrons. Vous en connoissés vraisemblable- » ment l'étendue et la figure que vous trouveriés au besoin sur » l'ancien plan de Bordeaux.... »

Chavaille, le secrétaire de la Ville, répondit, au nom des jurats, le 4 mars 1777, à M. Dupré de Saint-Maur :

« Nous nous sommes occupés du projet que vous avés eu la » bonté de nous suggérer par votre lettre du seize février dernier, » relativement à la demande en permission de vendre la lizière » de terrein qui appartient à la Ville, jouxte le glacis du Château- » Trompette, et en concession d'une petite partie de terrein dudit » glacis nécessaire pour donner à celui de la Ville une forme » régulière. Nous vous sommes infiniment redevables, Monsieur,

» de cette idée et du secours que vous voulez bien nous offrir » pour en procurer le succès à la Ville; mais nous avons pensé » qu'avant de former cette demande, qui n'est peut-être pas sans » inconvénient, nous devions commencer par connoître exacte- » ment la situation de la caisse des fonds destinés à la construc- » tion de la nouvelle Salle des spectacles, et les sommes qui » peuvent rester à débourser pour la conduire à sa perfection. » Pour remplir ce double objet, il est nécessaire de connoître les » ordonnances que vous avés rendues sur la caisse du Receveur. » Nous avons prié M. Louis, chargé de l'exécution du plan de » cet édifice, de rapporter, de sa part, le devis estimatif des » ouvrages de toute espèce qui restent à faire pour lui donner sa » perfection. C'est à la vue des résultats de ces deux opérations » préalables, qu'il nous sera aisé de juger si la somme de » 150,000 livres, que la Ville doit fournir annuellement pour la » continuation de l'édifice dont il s'agit, est suffisante pour en » opérer promptement la perfection, ou s'il convient de faire » usage de la ressource que vous avez la bonté de nous offrir. »

Pour répondre aux désirs des jurats, Louis, avec plus ou moins de bonne grâce, leur remit un état général des dépenses faites depuis l'origine des travaux jusqu'au 8 février 1777. Cet état est précédé de cette brève description de la Salle de spectacle :

« Le terrein qu'occupe le monument est un quarré » long, absolument isolé, de 270 pieds de longueur sur » 140 pieds de largeur. C'est dans cette masse générale » qu'est construite en partie la Salle de spectacle avec les » accessoires et les distributions qui leur sont relatives. » Ils consistent dans une colonnade corinthienne formant » un péristyle isolé aux extrémités et dont les colonnes, » au nombre de douze, ont 3 pieds de diamètre. Après » avoir passé le péristyle d'entrée, on trouve un vestibule » très grand, soutenu par plusieurs rangs de colonnes » doriques. On monte ensuite quelques degrés d'un

» escalier très vaste qui conduit à la Salle de spectacle. » Les façades lattérales et celle de derrière sont décorées » du même ordre que celui de la colonnade d'entrée, » mais en pilastres avec des portiques en arcades qui » règnent au pourtour des façades, sous lesquelles sont » pratiquées des boutiques ayant entresolles et caves, » destinées à être louées aux marchands, un café public » et un corps de garde.

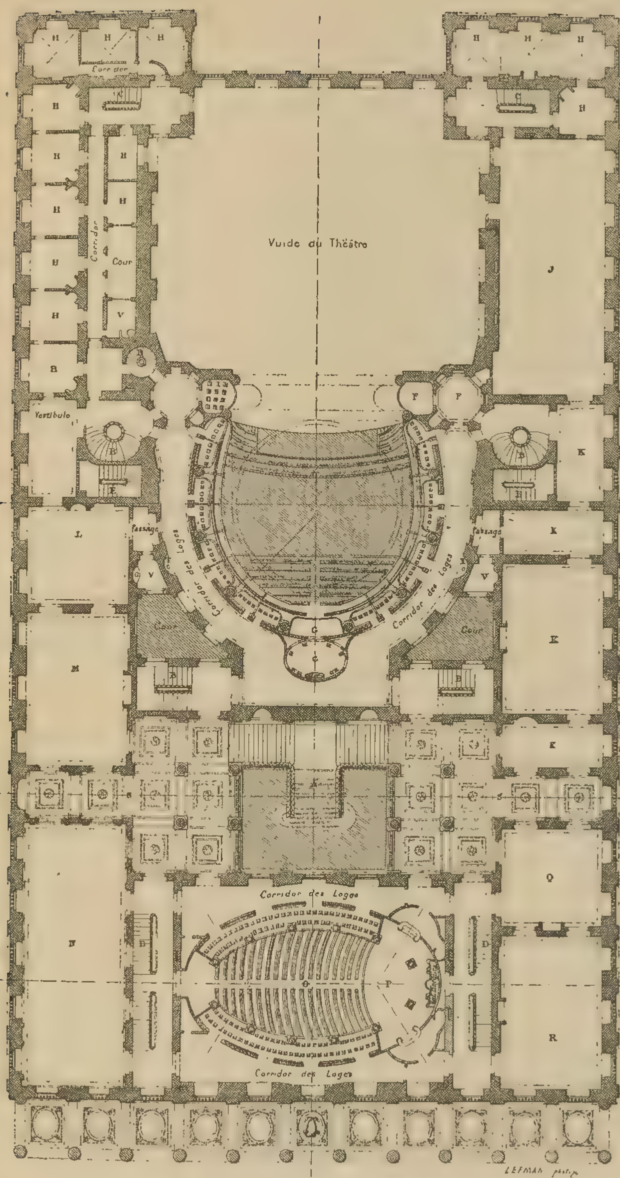
» Dans le premier étage on trouve une gallerie d'été » pour les spectateurs, un foyer d'hiver servant pour le » même usage, une salle pour les répétitions, une autre » pour l'assemblée des actionnaires, un magasin à la » proximité du Théâtre pour les décorations. La cage » pour y distribuer une salle de concert, dans le cas » qu'on vouleut en avoir une [1] et d'autres pièces qui ont » des destinations particulières.

» La distribution de l'étage attique comprend des loges » d'acteurs et d'actrices, douze logements pour ceux » d'entr'eux qui voudront les prendre à loyer, des » réservoirs pour parer aux incendies, sept escaliers qui » montent du fond jusqu'au haut du bâtiment, etc., et » d'immenses souterrains pratiqués dans les dessous du » rez de chaussée, qui seront encore un objet de location » recherché par les négociants [2].»

A la suite de cette description, Louis divise son Mémoire en trois parties; dans la première il établit la situation des ouvrages, tant de la maçonnerie, de la

[1] Dans cet état, la salle de concert n'était point portée. Louis en estimait la dépense à 40,000 livres. Il n'est pas non plus question de la peinture du grand plafond, prix débattu directement par le peintre Robin et l'intendant Clugny.

[2] La location des boutiques et des souterrains n'a cessé qu'en 1855.



PLAN AU NIVEAU DES SECONDES LOGES

ET SALLE DE CONCERT

charpente, que de la menuiserie[1]. Dans la seconde, l'état des dépenses faites jusqu'en février 1777; et dans la troisième, les ouvrages à faire pour l'entière exécution, avec l'aperçu de leur estimation. Ce Mémoire se termine ainsi :

RÉCAPITULATION

Montant des dépenses qui ont été faites jusqu'au 8 février 1777, cy[2]	873,115l 4s 8d
Montant de celles à faire pour l'entière construction de l'édiffice, cy	624,000
GRAND TOTAL. . .	1,497,115l 4s 8d

CONCLUSION

La nouvelle Salle de spectacle avec tous ses accessoires, sans y comprendre néanmoins la salle de concert, coûtera donc.		1,497,115l 4s 8d
Mais la vente des emplacements n'a produit que la somme de[3]. . . .	840,000l 0s 0d	1,060,843 13 11
Et la Ville a avancé pour des dépenses directes à la Salle, celle de.	220,843 13 11	
RESTE. . . .		436,271l 10s 9d

Les 436,271 liv. 10 s. 9 d. est donc le montant qui manque pour mettre ce monument à sa perfection.

A l'égard de l'époque à laquelle ce bâtiment pourra être

1 L'intérieur de la Salle était alors fort avancé, puisque, dans l'aperçu des travaux qui restaient à faire, nous ne trouvons que la charpente et la menuiserie du parterre et de l'amphithéâtre, les bancs et banquettes, la peinture et les ornements des loges. Mais les colonnes et leurs chapiteaux étaient en place, de même que les arcs doubleaux, les pendentifs, les grandes voussures, l'entablement corinthien du pourtour de la Salle et la devanture générale des trois rangs de loges.

2 Cette somme doit se décomposer ainsi : 364,765 liv. 1 s. 8 d. de novembre 1773 à novembre 1774, et 508,350 liv. 3 s., de mars 1775 à février 1777.

3 Nous devons dire que ce chiffre ne concorde pas avec celui que donne M. Blanchet de La Sablière, dans un état daté du 14 mars 1777 qui se termine ainsi : « Dépense 545,399 liv. 9 s. 6 d. Recette 543,071 liv. Soit 2,328 liv. 9 s. 6 d. dont le comptable est en avance. » Et dans

entièrement fini, cela dépendra de la quantité d'argent qu'il sera employé pendant le courant des travaux; par exemple, en ne dépensant que 10,000 livres par quinzaine, sa construction durera à peu près deux ans encore. Mais si, au lieu de cette dépense, on faisoit celle de 18 à 20,000 livres par quinzaine; la Salle pourra être finie et prête à y jouer, de Pâques prochain à un an.

Les jurats, mécontents de la brièveté de cet aperçu, rédigèrent un mémoire adressé à M. de Saint-Maur, dans lequel ils exposaient d'abord leurs griefs, puis leur désir de voir achever les travaux par adjudication comme ils avaient été commencés de 1773 à 1774. La lecture de cet écrit démontrera combien les officiers municipaux tenaient Louis en suspicion. Mais à leur plaidoyer d'un esprit si soupçonneux, l'Intendant fit une réplique vigoureuse; jamais l'architecte n'avait été soutenu plus chaleureusement. En somme, les mémoires ci-après indiquent la situation des deux camps : d'une part, des vues mesquines, intéressées, sous prétexte d'un meilleur ordre administratif; de l'autre, des vues larges, des intentions généreuses, puisqu'elles avaient « *pour but le bonheur et la prospérité de la ville de Bordeaux*[1]. »

---

le *Journal de recette et dépense*, commencé le 17 août 1775 et fini le 5 décembre 1777, le total des ventes de terrain s'élève à 662,766 liv. 7 s. 1 d. Pour justifier le chiffre de Louis, il faut donc évaluer le montant des 5 emplacements vendus de 1773 à 1774 par les jurats à 177,233 liv. 12 s. 11 d.

1 D'après une note, sans signature, qui est jointe au dossier fourni par Louis, il est dit: « Le tableau ne remplit pas la demande qui a été faite. La première colonne de ce tableau contient la description du monument; elle est indifférente, dans cette circonstance, à l'état estimatif dont il est question. La deuxième et la troisième présentent la situation des ouvrages faits et la dépense d'iceux jusqu'au 19 avril 1777. (Le tableau de Louis dit 8 février.) Cette dépense n'a pu être connue que par des pièces, comme avant-toisés, mémoires, états de fournitures, etc., soit d'après les marchés d'entreprises, soit d'après un système économique. Ces pièces auront probablement donné lieu à un compte qui aura été arrêté. La

« A Bordeaux, le 22 mars 1777.

» MONSIEUR,

» Nous avons demandé au s^r Louis, architecte de la nouvelle » Salle de spectacle de cette ville, un devis estimatif détaillé des » ouvrages qui restent à faire pour mettre ce monument à » sa perfection. Cette entreprise a été commencée des deniers » empruntés par la Ville pour une autre destination; elle a été » continuée du produit d'un terrein concédé à la Ville, et la Ville » est chargée de fournir aux dépenses qui restent à faire.

» Ces objets, M., sont par eux-mêmes une partie trop essentielle » de l'administration qui nous est confiée et sont trop considé» rables pour que nous ne soyons pas en droit de les connoître.

» Le s^r Louis, qui avoit promis de déférer à notre demande, » ne nous a cependant fourni qu'un apperçu des dépenses qui » restent à faire et qu'il fait monter à la somme de 624,000 livvres. » Cet apperçu, porté sûrement au plus fort, est bien propre à » accréditer l'idée du public que l'édifice coûtera beaucoup plus » qu'il n'auroit dû coûter et établit la nécessité d'un devis détaillé, » pour pouvoir se fixer d'une manière positive.

» Ce qui a été fait pour la bâtisse de ce monument semble » fortifier cette idée; tous les travaux ont été entrepris par » œconomie; il en est cependant beaucoup qui auroient pu » être donnés à l'entreprise, par toise ou autrement. C'est ainsi » que l'on procède dans les bâtiments du Roi et que l'on doit » procéder pour tous les ouvrages publics.

» Il est d'expérience que les ouvrages entrepris en total et en » bloc par œconomie ne sont rien moins qu'œconomiques en ce

dépense des ouvrages faits étant constatée de cette manière, il auroit fallu, pour en justiffier, que le comptable donnat une copie du compte ou au moins l'extrait certifié. La quatrième colonne contient le dépouillement des toisés et devis estimables des ouvrages qui restent à faire. Ce dépouillement ne donne que la dépense sommaire de beaucoup d'espèces d'ouvrages confondus ensemble; l'usage ordinaire, en pareille occasion, est de développer la dépense dans un état estimatif et détaillé dont chaque article est appuyé de la pièce qui lui est relative, et ces pièces sont les toisés ou devis estimatifs particuliers qui ont été faits à l'occasion du susdit dépouillement; ils doivent être souscrits de l'architecte ou des entrepreneurs qui auroient donné leur soumission. Tous les ouvrages qui restent à faire peuvent être exécutés par entreprises, d'après leurs appréciations; on en exceptera cependant les machines, etc... » Il est aisé de concevoir que toutes ces remarques critiques proviennent de l'administration des jurats.

» que les apareilleurs, piqueurs et autres surveillans gagés, n'ont » ni la sévérité nécessaire dans les atteliers, ni d'intérêt à veiller » au bon emploi des matériaux. Peut-être, M., que la Ville fait » des pertes considérables par le temps que perdent les ouvriers » et le peu de réflexion dans l'emploi des matériaux. Cette façon » d'entreprendre a d'autres inconvénients et est d'ailleurs trop » favorable à la cupidité d'un entrepreneur.

» Il est encore d'expérience que les ouvrages par entreprise à la » toise ou autrement se font beaucoup plus vîte et aussi bien, » peut-être mieux, parceque l'architecte n'a qu'à veiller à la » faction de l'ouvrage. Ces réflexions, M., nous sont revenues » très souvent, nous les avons exposées et néanmoins les choses » n'ont pas changé; elles sont cependant des plus justes, tendent » à épargner des dépenses inutiles et aux plus grands biens. Le » passé est sans remède; certains ouvrages sont si avancés qu'ils » doivent être continués comme ils ont été commencés; mais ce » qui reste à faire est assez considérable pour mériter la plus » grande attention et cela ne reviendra sûrement pas à 624,000 liv. » si l'on procède par entreprise sur les objets qui en sont encore » susceptibles :

» 1° La charpente du Théâtre; 2° la couverture et plomberie; » 3° la ménuiserie et la serrurerie des portes et croisées qui restent » à faire; 4° les ouvrages en plâtre; 5° les carrelages et pavés; » 6° la sculpture des chapiteaux, colonnes, pilastres, et la déco- » ration de la porte d'entrée de l'amphithéâtre; 7° les décorations » du Théâtre et quelques autres parties des ouvrages.

» On pourroit, M., faire des devis bien circonstanciés de tous » ces objets et les donner ensuite à la moins dite. On ne peut point » dire qu'il n'y a pas à Bordeaux d'ouvriers en état de faire ces » ouvrages; il y en a dans tous les genres qui valent au moins » autant que les étrangers employés jusqu'à ce jour. D'ailleurs, » M., les entrepreneurs pourroient être assujettis à donner bonne » caution et à fournir leurs ouvrages dans un temps fixé. On » pourroit les obliger à faire l'avance de partie du prix, ce qui » avanceroit la perfection de l'édifice, sans constituer la Ville » dans des emprunts toujours nuisibles et presqu'impraticables » mais au moins dangereux.

» Nous croyons, M., qu'il est nécessaire de donner à l'entre- » prise les parties des ouvrages qui en sont susceptibles; nous » le croyons parcequ'il en résultera réellement de l'économie, » que c'est dans la plus grande règle et, dans l'intérêt de l'admi-

» nistration qui nous est confiée, nous avons cru devoir vous » faire ces observations. Nous vous supplions, M., de vouloir » bien les prendre en considération. Veuillez aussi ordonner » qu'il nous soit remis incessamment un devis estimatif bien » détaillé des ouvrages qui restent à faire pour perfectionner les » bâtiments de la Salle de spectacle, afin de se fixer positivement » sur la dépense et prendre les moyens d'y pourvoir, et enjoindre » de les faire par entreprise, du moins ceux qui peuvent en être » susceptibles, si vous croyés, comme nous en sommes persuadés, » que cela produira un plus grand avantage; nous croyons, M., » que les sommes qui sont en caisse, celles à rentrer, ce que » produira l'économie que nous proposons et cinquante mille » écus que la Ville doit fournir formeront un fonds plus que » suffisant pour les travaux qui peuvent être faits pendant cette » campagne. Ce parti, M., est un sûr moyen d'avancer l'ouvrage » et d'en diminuer les dépenses. Nous nous prêterons à tout autre » autant qu'il dépendra de nous. Celui d'un emprunt, autrement » qu'en engageant les ouvriers à faire des avances, nous semble » impraticable; la Ville est déjà si obérée.

» Nous désirerions bien que la vente d'une lizière du glacis, » vis-à-vis le Jardin Public, put être un moyen dont nous puissions » faire usage; mais, M., nous ne trouvons pas que la Ville ait » plus de propriété sur cette partie que sur le reste de l'esplanade; » elle a toute été formée aux dépens de la Ville; c'est le seul titre » que nous puissions employer et nous avons déjà éprouvé qu'il » n'a pas été accueilli d'une manière favorable.

» Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et » très obéissants serviteurs.

» Les Maire, Lieutenant de maire et Jurats gouverneurs de Bordeaux.

» Chavaille. »

Réponse de M. Dupré de Saint-Maur à MM. les Jurats de Bordeaux[1].

« A Paris, ce 28 mars 1777.

» Je m'empresse, Mrs, à répondre à la lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois, concernant la Salle

1 M. Detcheverry a publié des extraits de cette réponse, p. 86, mais il ne la place pas à son ordre chronologique, de même que pour d'autres documents publiés par lui.

» de spectacle qui se construit à Bordeaux; si la suite des ouvrages » qui restent à y faire étoit remise à vos soins, je ne doute pas que » vous ne les y employassiés de votre mieux; mais le Gouvernement » n'ayant point encore témoigné que son intention soit d'inter- » vertir la forme de régie établie à ce sujet, il me semble que les » changements que vous vous disposez à faire sont au moins » précoces. Il en est de même de votre demande à M. Louis, qui » n'a pas manqué à ce qu'il peut vous devoir en se dispensant » d'entrer vis-à-vis de vous dans des détails que le Ministère, sous » les ordres duquel il est employé, est seul dans le cas d'exiger » de lui. Vous vous autorisés, M^rs^, des avances que vous avés » faites; j'en connois bien l'objet et je m'étonne que vous veuillés » y comprendre le prix des terreins qui ont été vendus; ce don » du Roy ne vous a pas certainement coûté beaucoup. Les » nouveaux droits, dont le produit vous assure les moyens de » conduire à sa perfection l'entreprise dont il s'agit, sont, je » l'avoue, une charge pour vos concitoyens, mais, en supposant » que les dépenses de construction de la Salle de spectacle puissent » monter à 16 ou 17 cens mille livres, comme le Roy en aura » donné environ 900 [1] et que le loyer de la Salle et des accessoires » doivent opérer par la suite un revenu annuel de 50 à 60 mille » livres, les 7 ou 800 mille que vous avez fournis se trouveront » avoir été placés d'une manière assez avantageuse pour qu'on » ne vous en fasse jamais de reproches. La ville de Bordeaux » seroit plus riche qu'elle n'est, si ses administrateurs avoient fait » de tems à autre de semblables emplois. Je ne fais pas même, » comme vous le voyés, entrer en ligne de compte le plaisir » de voir élever dans l'enceinte de vos murs le plus superbe » monument de ce genre qui existe dans le monde entier [2]!

» Au surplus, M^rs^, pour en venir à vos vües œconomiques, il » n'y a personne qui ne connoisse les moyens que vous proposés » d'employer; ils ont déjà été discutés sous mes prédécesseurs » et n'ont pas été adoptés parceque réellement ils sont imprati-

---

1 Cette somme de 900,000 représente la valeur des terrains concédés par le Roi dans ses lettres-patentes du 4 septembre 1773; mais on vient de voir que, d'après Louis, ce chiffre n'était pas atteint.

2 M. Dupré de Saint-Maur n'attendit pas l'achèvement du Théâtre pour le proclamer le plus remarquable en son genre, et, à ce sujet nous ne lui ferons pas de reproches; mais au point de vue des revenus annuels que ce monument pourrait donner à la Ville, il est permis de douter de la sincérité de cette opinion ou d'en être quelque peu surpris.

» cables, pour des édifices tels que celui dont il s'agit, soit à raison
» de ce que dans une entreprise aussi vaste, il y a une multitude
» de détails et d'événements qui ne peuvent pas être soumis à un
» calcul assez précis, soit parcequ'on manqueroit de sujets assez
» avancés ou assez hardis pour s'en charger, à moins qu'on ne
» leur présentat des bénéfices immenses. D'ailleurs, il est reconnu
» que les ouvrages qui s'exécutent par régie sont tout autrement
» durables que ceux qui ont été donnés au rabais; en effet, si l'on
» doit appréhender d'être trompé par des ouvriers, c'est bien
» plutôt lorsque leur bénéfice peut s'augmenter en proportion
» de la mauvaise qualité de leur besogne et de l'adresse qu'ils
» employent à en cacher les vices, que quant on les met dans le
» cas de n'avoir aucun intérêt à mal faire; ils peuvent alors
» sans contredit aller un peu moins vite qu'ils ne feroient s'ils
» travailloient pour leur compte; mais quant on devroit tabler
» sur un quart ou même un tiers de perte de tems de la part de
» chacun d'eux, ce qui seroit exagéré, comme cette augmentation
» ne porteroit que sur la main d'œuvre et non sur le prix des maté-
» riaux, cela n'enchérissant peut-être pas l'ouvrage d'un 10[me] au
» total ne peut nullement entrer en balance avec les avantages
» qui résultent d'une régie éclairée. Aussi, n'y a-t-il presque pas
» d'exemple qu'un ouvrage public de quelque importance, et dans
» lequel on ait eu en vüe de travailler pour la postérité, ait été
» conduit autrement.

» Vous pensés que cette méthode a l'inconvénient d'être trop
» favorable à la cupidité de celui qui dirige l'entreprise? On vous
» a tout d'abord mis à portée de le surveiller, en créant, avec de
» bons appointements, un emploi de controlleur pour le s[r] Bonfin,
» votre architecte et votre homme de confiance. Croyés vous que
» si mes prédécesseurs n'eussent cherché à prévenir de pareils
» soupçons, peu honnêtes cependant vis-à-vis d'un homme à
» talens tel que celui qui est à la tête de ce grand ouvrage, ils se
» fussent prêtés à une dépense aussi inutile? Les mêmes égards
» m'ont empêché de la supprimer. Vous conviendrez pourtant
» vous même de la qualification que je lui donne, si vous faites
» réflexion que le s[r] Bonfin ne nous a encore déféré aucun abus,
» ce qui paroit prouver qu'il n'y en a pas eû, ou qu'il ne les a pas
» apperçus, ou enfin qu'il auroit manqué à son devoir en ne les
» dénonçant pas aux personnes faites pour y remédier, ce que je
» ne puis me persuader. Au moins sera-t-il en état de vous
» témoigner que M. Louis a toujours employé, à la tâche ou à la

» pièce, ceux des ouvriers qui pouvoient l'être sans que la solidité » ou la perfection de l'ouvrage y fussent intéressés.

» Vous regrettés que l'on ne fasse pas plus d'usage des gens du » Païs et qu'on paroisse leur préférer des étrangers. Les motifs » qui ont dû décider sur ce point sont assés frappans : 1° au prix » où est déjà la main d'œuvre, à Bordeaux, tout propriétaire qui a » à bâtir étoit sûrement dans le cas de désirer qu'un attelier, aussi » considérable que celui que la construction de la Salle de » spectacle exigeoit, ne se format pas aux dépens des atteliers des » maçons ou autres entrepreneurs de la Ville, et il falloit pour » cela admettre des ouvriers étrangers; 2° cette admission étoit » encore plus utile pour former le goût des ouvriers du païs et » exciter leur émulation. J'en dirois davantage, si je ne craignois » de choquer votre délicatesse, car il me semble que plusieurs » arts sont presqu'œuvre dans leur enfance, à Bordeaux, notam- » ment celui du trait ou de la coupe des pierres [1], l'art de la » charpente, etc. J'en appelle à tout connoisseur qui donnera » un coup d'œil sur les maisons que l'on bâtit encore aujourd'hui, » dans les différents quartiers de votre Ville. Au surplus, M^rs^, de » quelque manière que l'on s'y prenne pour la conduite des » ouvrages de la Salle de spectacle, le point principal est de se » procurer des fonds nécessaires aux dépenses qu'ils exigent encore. » M. Louis a pu les porter un peu trop haut dans son apperçu, » mais il est certain qu'en vous en tenant à fournir vos 50 mille » écus par an et à commencer seulement lorsque les fonds » actuels seroient consommés, vous retarderiez de beaucoup une » jouissance utile pour les intérêts qui vous sont confiés et » agréables pour ses habitants qui l'attendent avec impatience. » Ne doutés pas que le Ministère ne se croye obligé de prendre » de nouvelles mesures pour éviter ce retard, dès que la Ville ne » peut pas faire d'effort à cet effet, et je ne vous dissimule point » que je vais solliciter une décision prompte, si vous ne me » mettés à même de subvenir à la dépense. Je serai d'ailleurs le » premier à approuver la circonspection que vous semblés » vouloir mettre dans l'administration de vos finances. J'ai » entrevu d'autres objets de réforme auxquels je me propose

---

1 Le succès qu'eut à Bordeaux *Joli Cœur du Mans,* ce tailleur de pierres dont nous avons parlé page 306, confirme ce passage du mémoire qui nous paraît en cet endroit dicté par l'architecte Louis et quelque peu entaché d'exagération; il ne faut pas oublier les artistes et praticiens venus à Bordeaux, trente ans auparavant, sous la direction de Gabriel.

» bien de donner aussi mon attention, à l'avenir. Toutefois, la » vente du terrein qui longe l'avenue du Jardin Public étoit » suivant moi une ressource que vous pouviés au moins tenter, » dans l'occasion présente. Les objections que vous me faites » me prouvent que vous n'avés pas seulement tâché d'appro- » fondir les droits de la Ville à cet égard. Si vous aviés demandé » à compulser les anciens plans du Chateau Trompette, qui sont » entre les mains des ingénieurs, j'ai lieu de croire que vous y » reconnoitriés au juste les bornes des glacis telles que je vous » les désigne. Lorsque M. de Tourny a tracé les allées qui » portent son nom et ce magnifique chemin par lequel on va aux » Chartrons, après avoir cotoyé le Jardin Royal, j'ay bien entendu » dire qu'il avoit essuyé des contradictions, mais ce n'est point » de la part des officiers du Chateau Trompette, qui n'eussent » pas manqué de se plaindre aussi, s'il eût entrepris sur les » dépendances de ce Chateau. D'un autre côté, il est difficile de » croire qu'il ait trouvé ces lignes droites toutes tirées et qu'il » n'ait eu qu'à les suivre; il n'y auroit pas eu grand mérite. » N'est-il pas plus probable qu'en traçant ces plantations à » travers des parties de terreins irrégulières, il a été obligé d'en » laisser quelques portions le long du glacis? Or, comme ces » terreins appartenoient à la Ville, soit à titre de propriété » ancienne, soit par l'acquisition que M. de Tourny en avoit » fait pour construire ses promenades ou ces chemins, sa » réclamation peut-elle manquer d'être fondée; les circontances » me paroissent devoir vous favoriser sur cela, et j'aurois été bien » aise que vos concitoyens vous en eussent l'obligation. Quelles » que puissent être vos raisons d'avoir sur ce projet une opinion » différente de la mienne, je me flatte que vous ne m'en sçaurés » pas moins gré de mes intentions; elles auront toujours pour » but le bonheur et la prospérité de la ville de Bordeaux.

» J'ai l'honneur d'être, etc.[1] »

A propos de la vente d'une lisière de terrain longeant l'avenue du Jardin Public et qui, suivant l'avis de M. Dupré de Saint-Maur, était une ressource qu'il ne

---

[1] Ce mémoire n'est pas signé, mais la minute est presque entièrement écrite de la main de M. Dupré de Saint-Maur. *(Arch. departem. de la Gironde.)*

fallait pas négliger, nous trouvons, dans une lettre que l'administration municipale adressait au prince de Montbarrey, ministre de la guerre, pour demander au Roi la permission de disposer de ce terrain, les explications suivantes, qui méritent d'être relatées :

« Au reste, la propriété de ces terreins ne fut jamais
» contestée à la Ville. Si, depuis un certain nombre
» d'années, elle ne l'a pas fait valoir, c'est seulement
» parce que des maisons que l'on se proposoit de
» construire furent prétendues nuisibles à la défense du
» Chateau, par les officiers qui y commandoient alors.
» Mais ce motif, qui déjà n'étoit que spécieux, seroit
» absolument inadmissible aujourd'huy que les plus
» belles maisons de la Ville et la superbe Salle de
» spectacle occupent des emplacements que la même
» raison faisoit laisser à découvert et qui sont plus
» rapprochés du Château que ceux que les exposants
» réclament.

» Vous êtes d'ailleurs instruit, Mgr, de la destination
» originaire de cette forteresse, qui n'eut point pour objet
» de préserver la Ville de l'incursion des étrangers, mais
» bien de faire cesser les divisions intestines qui la
» déchirèrent dans des temps de trouble et d'anarchie. »

L'aveu est bon à retenir et nous explique les projets émis déjà pour la démolition de cette forteresse, démolition que, dans quelques années, nous verrons entreprendre par Louis.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec tous les obstacles qui accompagnaient, au jour le jour, la marche des travaux. Pendant que M. de Villiers du

Terrage, un des premiers commis du ministère des Finances, informait M. de Saint-Maur de la demande des jurats, celui-ci tenait son secrétaire M. de Chauveton et l'architecte Louis au courant de ses démarches auprès de M. Necker pour obtenir, de quelques acquéreurs retardataires le paiement immédiat du solde de leurs adjudications ou l'annulation des ventes qui leur avaient été consenties. Cette ressource permettait d'attendre la concession du bail des octrois, et l'on va voir, dans les deux lettres suivantes, en quels termes navrants Louis réclamait le montant des dernières acquisitions :

« A Bordeaux, ce 12 avril 1777.

» Monsieur,

» J'ay envoyé ce matin le s^r Durand recevoir les dix » mille livres dont vous avés eu la bonté de m'envoyer » l'ordonnance, pour satisfaire aux dépenses du montant » du 53e rolle pour la nouvelle Salle de spectacle; j'ay » appris avec douleur qu'il n'y avoit plus que trois mille » livres en caisse, et que si M^rs L'hotte et Lafargue [1] ne » déposoient pas au moins dix mille livres, d'ici au 26 du » courent, époque de la paye des ouvriers, on seroit » obligé de suspendre lès travaux, faute de pouvoir payer » la dépense de la quinzaine prochaine; en suposant » même que M^rs L'hotte et Lafargue donnent un » accompte, payent même le tiers des 38,266 l. 13 s. 4 d. » qu'ils doivent, pour les deux emplacements qu'ils ont » achetés, la quinzaine d'ensuite nous nous retrouverions » dans le même embarras, d'autant que le s^r Lafitte,

[1] Tous les noms qui figurent dans cette lettre sont ceux des acquéreurs de terrains qui n'avaient pas encore payé le montant de leur acquisition.

» Lajard et Douat, ont payées les 46,323 liv. 4 s. 6 d.
» qu'ils doivent, et que M. Lanoy ne doit payer *les*
» *19,200 liv. 11 s. 1 d. qu'il doit qu'au 5 septembre*
» *prochain,* ainsi que M. Douat le reste du payement de
» terrein, à la même époque, qui est une somme de
» 9,123 liv. 6 s. 8 d., il est à croire que Mrs Lhotte et
» Lafargue ne payeront pas aux époques des quinzaines;
» ainsi Monsieur, [sans] votre secour, je vais me trouver
» dans le plus grand embarras, obligé de renvoyer les
» ouvriers et de suspendre dans un tems le plus favorable
» pour la batisse; je vous suplie de me dicter ce que je dois
» faire, dans la circonstance ou je me trouve, car il seroit
» cruel pour moy de me voir persécuter par des ouvriers
» pour le payement de leurs salaire, ce qui ne manque-
» roient pas de m'arriver, si on ne les satisfesoient pas.

» Vous voyez, Monsieur, que ma position est des plus
» cruel, non seulement par la suspension des ouvrages
» mais par la perte de la campagne et par le retard d'une
» année que je serai obligé de passer de plus, à Bordeaux;
» je vous avoue, Monsieur, que cette incertitude me fatigue
» plus la tête que tous les travaux que j'ay à conduire; si
» je n'avais l'espérance dans vos bontés, je crois qu'elle me
» tourneroit. Daignés donc venir à mon secour et m'ôter
» de cette situation pénible, ma reconnoissance sera aussi
» étendu que le respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,
» Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» V. Louis. »

« A Bordeaux, ce 19 avril 1777.

» Monsieur,

» J'imagine que Mrs Lafargue et L'Hotte ayant donné
» leur parole de compter le tier du montant des terreins

» qu'ils ont achetés, dans la semaine prochaine, ils seront » exact à faire ce payement, d'autant qu'ils en ont » donnés leur parole d'honneur à Mr Génevois. En » conséquence, je suis tranquil sur le payement des » dépenses du 54me rôlle, qui tombera le 26 du courant, » mais je ne vois plus de fond pour subvenir aux autres, » M. Lafargue ne devant payer, à ce qu'il m'a été dit, » qu'en trois mois, et Mrs Doit et Lanoix qu'au mois de » septembre.

» Pardon, Monsieur, si je vous fais part de toutes mes » inquiétudes, mais ma position l'exige et l'avenir me » paroit cruel; si vous n'avez la bonté de vous intéresser » à cette pauvre Comédie, je vois qu'il faudra tout » cesser, mais je met toute mon espérance en vous, et » suis bien reconnoissant de toutes les peines que vous » voulez bien prendre à cette affaire.

» Mr Lajard n'a pas manqué de passer chez moy; je » lui ai dit que Mrs Lafargue et L'Hotte se disposoient à » payer; il m'a paru très fâché de ce que ces terreins ne » fussent pas à vendre, mais il m'a fort engagé de vous » suplier de faire adjuger, le plus promptement possible, » le terrein qui reste à vendre à un de ses amis nommé » M. Castagné. Vous avez dû, Monsieur, recevoir beau- » coup de lettres à ce sujet; j'ai même déjà eu l'honneur » de vous en parler; il offre de payer comptant; on va » tous les jours à l'Hôtel de Ville pour pouvoir terminer » cette affaire, et on le refuse constament.

» L'entablement de la Salle de spectacle se pose pour » le présent; toute l'architrave ainsi qu'une partie de la » frise est posé, mais toutes les pierres qui composent » cet entablement sont taillées; la voute du perystile est » les deux tiers faite; si j'étois un peu aidé, j'aurois élevé,

» d'ici à quatre ou cinq mois, toutes les façades extérieures » de cet édifice.

» Je fais travailler aux charpentes du comble qui doit » couvrir la partie du théâtre. Une partie des planchers » du 2me étage sont taillées. Je vais commencer la char- » pente de la couverture de la salle de Concert.

» Presque tout l'intérieur de la salle est posé; toutes » les colonnes du pourtour sont en place; l'entablement » qui couronne ces dittes colonnes servant d'apuy au » 4e loges est absolument à demeure; les coupolles » qui les accompagnent, ainsi que les pendentifs, sont » posées depuis longtems. Tous les planchers des 2mes et » 3mes loges sont à peu près fini. Je ferai tout de suitte » mettre les devantures de loges.

» Les sculpteurs ont déjà fait 14 chapiteaux de l'inté- » rieure du grand escalier, et plusieurs de la façade » extérieure sont ébauchées.

» M. Robin a fini le trait de toutes les figures de son » plafond; il a commencé d'hier a mettre les couleurs; » son travail pourra être fini d'ici à deux mois.

» Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et » très obéissant serviteur.

» V. Louis. »

Louis n'était pas le seul à se préoccuper d'une situation si pénible, « *de ce manque absolu de fonds pour continuer les ouvrages de la Salle de spectacle.* » Le Contrôleur général Taboureau, le maréchal de Mouchy, l'intendant Dupré de Saint-Maur et Necker[1],

[1] Necker (Jacques), né à Genève en 1732, nommé Directeur général des finances le 30 juin 1777, en remplacement de Taboureau. Il redevint ministre en 1789 et mourut en 1804.

qui arrivait aux affaires, en qualité de Directeur général du trésor royal, échangeaient lettres sur lettres, dépêches sur dépêches, les unes proposant des emprunts ou l'imposition sur le sel, les autres la concession de nouveaux terrains dont la vente procurerait les ressources tant désirées; enfin le Ministre autorisait l'Intendant à prendre encore sur la caisse de l'emprunt de Gênes, qu'il croyait sans doute inépuisable, une somme de 150,000 livres; seulement il ne s'agissait plus de remplacer cette somme à l'aide des fonds résultant des ventes de terrains, mais bien avec les deniers que l'administration municipale était tenue de fournir sur le bail des octrois; c'est dans cet esprit que M. Taboureau écrivait à l'Intendant :

« Paris, ce 25 avril 1777.

» Je m'occupe, Monsieur, des moyens d'assurer les fonds » nécessaires pour faire finir la Salle de spectacle entreprise à » Bordeaux, et il y sera incessamment pourvu. Cependant, » comme l'expédition de l'arrêt du Conseil qui doit être rendu à » cet effet pourroit exiger encore un certain tems, j'ai pensé » qu'il falloit, en attendant, se mettre en état de faire continuer » les ouvrages dont on m'annonce la suspension très prochaine à » défaut d'argent, et que le parti le plus convenable, pour éviter » cet inconvénient et le renvoi des ouvriers, seroit de se servir » des fonds que la Ville a empruntés à Gènes, pour la construc- » tion de son Hôtel commun, dont la majeure partie est encore » en caisse.

» Vous pouvez donc, avec cette facilité, faire continuer les » travaux de la nouvelle Salle, et en augmenter même l'activité, » en employant aux dépenses qu'ils occasionneront jusqu'à la » concurrence de 150,000 livres, qui seront acquittées sur vos » ordonnances par le trésorier de la Ville et pris sur les fonds de » l'emprunt de la ville de Gènes.

» Cette somme sera remplacée par les deniers que l'adminis- » tration municipale est tenue de fournir pour achever la Salle. » J'écris aux jurats de Bordeaux pour les prévenir de cette

» disposition, à l'exécution de laquelle je vous prie de tenir » la main.

» Je suis, Monsieur, très parfaitement, votre très humble et » très obéissant serviteur.

» TABOUREAU. »

M. Dupré de Saint-Maur s'empressa de faire part de cette décision ministérielle aux jurats et à Louis, à qui il disait : « Vous pouvez donc aller en avant et » profiter de la belle saison pour presser les ouvrages. » Le Ministère prendra d'ailleurs incessament des » mesures pour conduire cet édifice à sa perfection. »

Pendant que cette bonne nouvelle cheminait sur la route de Bordeaux, M. de Chauveton recevait la lettre suivante :

Louis à M. de Chauveton.

« A Bordeaux, le 26 avril 1777.

» MONSIEUR,

» Combien ne vous ai-je pas d'obligation de m'avoir » rassuré, par l'inquiétude dans laquelle j'étois d'avoir » des fonds pour continuer les travaux de la Salle de » spectacle.

» M. Lafargue a payé le tier des emplacements qu'il » a achetés, au moyen de quoi l'ordonnance que vous » avez eu la complaisance de m'envoyer, pour satisfaire » aux dépenses du 54e rolle, a été acquitté; mais je » crains que Mrs les Jurats mettent de la lenteur à faire » vendre les terreins que désire M. Castagné, qui est le » seul qui reste; je les soupçonne d'autant qu'on leur » en a déjà parlé cent fois, et qu'ils ont répondu fort » vaguement sur cette affaire; ils ne mettront pas plus » d'empressement à ce que désire M. Lanoix.

» Ainsi je me vois fort embarassé pour la quinzaine » prochaine, si ces deux affaires ne sont pas finis, car il » ne reste pas deux mille livres en caisse, d'autant qu'on » a donné trois mille livres à M. Robin, conformément » à l'ordonnance que vous lui avez envoyé.

» Vraisemblablement, M. Copmartin va ascélérer » l'affaire des deux terreins; il est en campagne depuis » plusieurs jours, mais il arrive demain.

» Je vous envois, suivant vos désirs, des ordonnances » toutes dressées, suivant les dates des quinzaines. J'ai » laissé les sommes en blanc comme vous me le » marqué. Il seroit fort à souhaiter qu'on forçat les » ouvriers, car mes travaux languissent furieusement; » j'ai fait ce que j'ai pu pour qu'on ne s'aperçut pas de » notre misère, car j'ai fait des avances pour les apro- » visionnements, et je voudrois encore pouvoir en faire.

» J'espère que vous ne m'oublieres pas auprès de » Monsieur l'Intendant; il est si surchargé d'affaires que » j'ai besoin de quelqu'un qui lui rappel la mienne; je » vous prie d'être bien persuadé de ma reconnaissance » et des sentiments avec lesquels je suis, etc.

» V. Louis. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Bordeaux, ce 26 avril 1777.

» Monsieur,

» M. Lafargue a effectivement payé à M. Genevoix » le tiers du montant des emplacemens qu'il a achetés; » en conséquence, les fonds pour satisfaire aux dépenses » du 54e rolle ont été fournis, mais aussi m'a-t-il été » déclaré par M. Genevoix qu'il n'avoit pas un sol

» pour la quinzaine prochaine, d'autant qu'il a donné » 1,000 écus à M. Robin, suivant l'ordonnance que vous » lui avés fait parvenir.

» Je mourois d'inquiétude si M. Chauveton ne m'avoit » assuré de l'intérêt que vous preniés à cette affaire; » combien je vous ai d'obligation, Monsieur, ma » reconnoissance sera éternel. Je suis, etc.

» V. Louis. »

« Paris, 2 mai 1777.

» Vous devés avoir vu, M., par la dernière lettre que je vous » ai écrite que j'ai été autorisé par M. le Controlleur général à » prendre sur les fonds que la Ville a emprunté à Gènes une » somme de 150,000 livres, pour pourvoir provisoirement aux » dépenses de la nouvelle Salle de spectacle. Je vous envoie une » ordonnance de 15,000 livres à prendre sur cette somme, pour » les ouvrages de cette quinzaine, et je me déterminerai peut-être » à vous en donner dorénavant une de 15,000 livres, par chaque » quinzaine, pour mener plus promptement les ouvrages.

» Vous pouvez continuer vos opérations avec confiance et » compter que je prends beaucoup d'intérêt au progrès de cet » établissement.

» Je suis, etc. » Dupré de Saint-Maur. »

La confiance de l'Intendant était quelque peu téméraire, car il était loin de soupçonner l'état dans lequel se trouvait la caisse du trésorier municipal Mathieu Touya. Comme celle de M. Genevoix, cette caisse était voisine de l'épuisement; la lettre des jurats à l'Intendant et le bordereau qui l'accompagne vont exposer clairement quelle était la situation des finances de la ville de Bordeaux en 1777.

« A Bordeaux, le 3 may 1777.

» Monsieur,

» Nous avons reçu, comme vous nous l'avés annoncé par votre » lettre du 24 avril, une lettre de M. le Controlleur général où

» il nous manifeste l'intention où il est de prendre jusqu'à » concurrence de 150,000 livres des fonds de l'emprunt de Gênes, » pour continuer les travaux de la Salle de spectacle. Vous nous » marqués, M., que la majeure partie des fonds dudit emprunt » est encore en caisse; mais, M^r, vous avés oublié ou peut-être » n'avés vous jamais été instruit de l'employ de cet argent: de » la somme de 600,000 livres, il n'en est entré que 428, 905 liv. » 19 s. 1 d. dans la caisse de notre trésorier; de cette dernière » somme, il en a été dépensé 248,616 liv. 9 s. à l'édifice de la » Salle même et 64,459 liv. 19 s. aux ouvrages commencés pour » la construction de l'Hôtel de Ville, à laquelle tous les fonds de » l'emprunt devaient être employés. Ces dépenses avaient réduit » la somme principale à 114,929 liv. 9 s. 6 d.; la situation critique » dans laquelle la Ville se trouve pour fournir aux dépenses les » plus urgentes et dernière nécessité, dénuée de tous autres » moyens, le Trésorier, privé de toutes parts, s'est vu forcé de » puiser dans cette caisse des secours qu'il ne pouvoit trouver » ailleurs et les fonds de la caisse sont aujourd'hui réduits » à environ 20,000 liv. Voilà, M^r, son véritable état. Nous » avons l'honneur de vous envoyer le Bordereau, qui vous » prouvera encore mieux que cette caisse ne peut être un moyen » pour la continuation des travaux de la Salle et qu'il est » indispensable de trouver quelque autre ressource.

» Nous sommes, etc. »

CAISSE DE L'EMPRUNT DE GÈNES AU 2 MAI 1777.

Recette de la somme de six cent mille livres..		$600,000^{l}$
Payé à Paris pour le *sceau,* droit de *marc d'or* des lettres-patentes au trésorier des revènus casuels, en conséquence des lettres-patentes du 23 avril 1772. — *Arrérages d'intérêts. — Commission et pour différence dans les changes*..................		$171,994^{l}$ 00^{s} 11^{d}
Payé pour ouvrages faits relativement à la construction de l'Hôtel de Ville, à laquelle l'emprunt étoit expressement affecté, sçavoir :		
Pendant l'année 1774......	$45,511^{l}$ 4^{s} 10^{d}	64,459 19 10
Et pendant l'année 1775....	18,948 15	
A reporter.......		$236,454^{l}$ 00^{s} 9^{d}

Report..........		236,454^{l} 00^{s} 9^{d}
Pour la construction de la nouvelle Salle de spectacle, prise dans la caisse dudit emprunt, à la charge du remplacement, sçavoir :		
En l'année 1774..........	167,232^{l} 4^{s} 9^{d}	248,616 9 9
En l'année 1776..........	81,384^{l} 5^{s}	
		485,070^{l} 10^{s} 6^{d}
Partant, il devrait rester en caisse..........		114,929 9 6
		600,000^{l}

La non-jouissance des octrois concédés à la Ville a mis le trésorier dans la nécessité absolue de se servir de cet argent pour payer les dépenses les plus urgentes, de façon qu'il n'en reste en caisse qu'environ 20,000 livres.

Ainsi, non seulement les fonds de l'emprunt de Gênes étaient épuisés, n'ayant pas été remplacés par le produit de la vente des terrains, mais ils avaient servi de fonds de secours à la Ville. La lettre de M. Dupré de Saint Maur, du 2 mai, avait mis à son comble la fureur des jurats et plus que jamais le pauvre Louis en subissait les fâcheux effets, ainsi que le démontre la suite de sa correspondance.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 3 may 1777.

» Monsieur,

» Combien ne vous dois je pas de remercimens des » bontés que vous voulez bien me témoigner sur toutes » les affaires qui me retiennent ici. Je n'oublierai jamais » l'intérêt et le zèle que vous mettez à me faire du bien; » qu'en assurant les fonds pour terminer le monument » qu'on a bien voulu me confier, c'est absolument décider » ma tranquilité; obligation d'autant plus grande, que je

» suis assuré que les travaux languirroient, peut être même » abbandonnés, s'ils n'étoient pas sous votre protection.

» Le croiriez-vous, Monsieur, que d'après les ordres du » Ministre et les vôtres à l'Hôtel de Ville, pour fournir » 150,000 livres sur l'emprunt de Gêne, M^rs les Magistrats » ayent osés dirent qu'ils feroient toutes les difficultés » imaginable pour me laisser sans le sol; qu'on feroit » mieux de suspendre les travaux de la Salle de spectacle » que de s'adresser à eux, et beaucoup d'autres propos » que je ne mérite pas. Je crois qu'il est inutile de » compter sur cet argent pour accélérer les ouvrages de » la Salle de spectacle, car ils vont mettre toute la » lenteur possible à cette affaire. Il est bon que vous » sachiez, Monsieur, que nonobstant leur mauvaise » volonté, il ne s'est trouvé de ces fonds de Gêne que » trente deux mille livres dans leur caisse; je sens que » cela les mets dans un furieux embarras, mais il ne » doivent pas rejetter sur moy l'humeur qu'ils ont dans » cette circonstance. Pourquoi ont-ils pris sur un dépôt » qui devoit être sacré pour eux ? Ce n'est pas à moy à » pénétrer leur affaire; je ne me plains que de leurs » propos indescent. Ils tachent de soulever le peuple » contre moy, en répétant sans cesse que je ruine la Ville, » et que je trouble le bon ordre de la Jurade; je ne sais » pas même si ce n'est pas par leur instigation que, dans » les dernières remontrances de la Cour des Aydes, *(il a » été dit)* [1] que l'impôt du sel n'avoit été mise que pour » fournir aux dépenses de la Salle de spectacle; c'est » employer contre moy des armes bien dangereuses; je » ne sai qui m'a pu attirer leur haine; j'imaginois que ne

---

1 Écrit au crayon au-dessus de la ligne.

» cherchant qu'à embellir leur Ville, employant le fruit » de mes études pour leur gloire, je trouverrois en eux » autant d'amis qui me donneroient de la confiance, qui » m'encourageroient à suporter tranquillement le temps » que je passe chez eux; point du tout, ils cherchent à » troubler mon âme par des malhonnetetés qui ne se » pardonne pas aux gens bien nés......

» Louis. »

Peu de jours avant d'envoyer à l'Intendant l'état de situation de l'emprunt de Gênes, les jurats avaient demandé au Contrôleur général qu'il imposât la remise en leurs mains d'un autre devis très détaillé des ouvrages qui restaient à faire, pour que ces ouvrages fussent faits à l'entreprise et par économie. Les raisons exposées dans cette lettre avaient frappé le Ministre, mais il voulut consulter « *ce qu'il y avait de plus éclairé dans les bâtimens du Roi* » pour exposer à l'Intendant, d'après leur avis, ce qui lui semblait reprochable. Le dernier devis de Louis lui paraissait un aperçu peu sérieusement fait, puisqu'il faisait élever la dépense à 624,000 livres, tandis que dans le projet d'arrêt du Conseil, pour la vente d'une lisière du glacis du Château-Trompette, la dépense n'atteignait que 500,000 livres; différence en plus portée par Louis, 124,000 livres, d'où la nécessité de faire un second devis mieux détaillé.

Pour la question de l'achèvement des travaux, soit en régie, soit à l'entreprise, le Contrôleur général faisait ces réflexions :

« Le taux ordinaire en matière de batimens est que » les ouvrages qui se traitent par entreprise doivent » rapporter aux entrepreneurs un dixième de bénéfice

» net. L'économie, bien entendue, n'épargne donc que
» ce bénéfice des entrepreneurs, encore faut-il employer
» la surveillance la plus exacte pour prévenir les abus.
» Les ouvrages qui restent à faire peuvent donc se
» continuer par économie. Mais, si les parties intéres-
» sées ont quelques doutes, l'architecte ne doit-il pas
» les détruire en rapportant des preuves de son système
» économique, comparé avec la dépense faite par entre-
» prise?... »

Le Contrôleur Taboureau terminait ainsi sa lettre :
« L'économie est d'autant plus nécessaire à observer,
» dans toutes les dépenses qui restent à faire, que vous
» ne devez pas ignorer les réflexions auxquelles ont
» donné lieu les dépenses déjà faites. On a trouvé que la
» Salle de spectacle seroit beaucoup trop belle pour une
» ville de province; on a dit qu'on s'en occupoit de
» préférence à la construction des bâtimens destinés à
» recevoir les Cours et les Tribunaux, et plus tôt que de
» bâtir l'Hôtel de Ville, pour lequel il y a des fonds
» empruntés en caisse. Il faut, Monsieur, s'attendre qu'on
» critiquera également le parti que nous venons de
» prendre de tirer 150,000 livres sur ces fonds pour les
» appliquer à la Salle de spectacle. Je sais qu'on ne
» pouvoit faire autrement, dans la circonstance, et que
» cette somme sera bientot rétablie, mais il n'en est pas
» moins vrai que cette opération est forcée et qu'elle
» peut être critiquée, surtout par la Cour des Aides, qui,
» dans ses dernières remontrances, s'est élevée fortement
» contre les dépenses de la Salle de spectacle.

» Je vous prie, Monsieur, de me mander ce que vous
» pensez de toutes ces observations. J'attendrai votre
» réponse pour écrire aux Jurats. »

Le lendemain, M. Dupré de Saint-Maur répondait au contrôleur général :

« Paris, 4 mai 1777.

» Monsieur,

» Il falloit aux Jurats de Bordeaux une apparence de motif, » pour donner lieu à la lettre qu'ils vous ont écrite le 2 mai » dernier, et ils ont saisi avec empressement l'occasion que leur » en a offert l'espèce de difficulté que le sieur Louis a faite de » leur remettre un devis des ouvrages nécessaires pour finir la » nouvelle Salle de spectacle. Leurs observations auroient, » Monsieur, bien peu de mérite à vos yeux, si vous en connaissiez » le véritable objet.

» Il ne faut pas croire que ce soit réellement des vues d'éco- » nomie et le désir de mettre un meilleur ordre dans les opéra- » tions de cette entreprise qui excite l'intérêt qu'ils paraissent y » mettre; le seul but qu'ils se soient proposés a été de faire rentrer » dans leurs mains la direction supérieure de cette construction, » qu'ils ont eu dans le principe, et c'est sans doute pour s'attirer » votre confiance à cet égard qu'ils se sont efforcés de montrer » quelque connoissance en matière de bâtiment, en critiquant la » manière dont on a suivi, jusqu'à présent, celui dont il s'agit et » en proposant de le faire achever par entreprise. Ils ont fait bien » d'autres tentatives pour ôter à mes prédécesseurs la connois- » sance de ce détail, mais elles ont été toujours infructueuses. » Le Ministère a senti que la diversité des intérêts et des opinions » du corps municipal, l'amovibilité des officiers qui le composent » et dont l'exercice n'est que de deux ans pour chacun, le peu » d'expérience dans les arts qu'il y avoit lieu d'espérer de la part » des citoyens appelés à ces places, enfin l'espèce de désordre qui » a toujours régné dans les affaires communes de la Ville, » notamment dans les finances, étoient autant de motifs qui » ne permettoient de confier aux jurats ni la conduite d'un » édifice aussi magnifique, ni la disposition des fonds considéra- » bles qui devoient y être employés. Mes prédécesseurs ont été, » en conséquence, chargés de veiller sur l'un et l'autre objet, et » j'ose espérer que vous ne changerez rien à l'état de choses à » cet égard.

» C'est aussy dans cette espérance que le s^r Louis ne s'est pas » cru obligé d'entrer vis à vis de ces MM. dans les détails qu'ils » ont voulu d'autorité exiger de luy ; il a cru ne les devoir qu'à

» vous, Monsieur, ou à moi. Ainsi, l'apperçu qu'il leur a remis » n'a pas été calculé avec assez d'exactitude pour en rien » conclure de positif sur la dépense qu'il reste à faire, mais il » nous donnera au premier mot tous les éclaircissements possibles » sur ce point; en supposant, au surplus, que dans les ouvrages » qui restent à faire, il y en ait qui puissent se donner par adju- » dication ou par entreprise, il sera facile d'en essayer. C'est une » forme que j'ai souvent pratiquée, beaucoup plus souvent » qu'aucun des jurats; celle qui s'observe à présent est bien à peu » près équivalente, d'autant que presque tout se fait à la tâche. » L'ouvrage d'ailleurs et les ouvriers sont journellement inspectés » par l'architecte de la Ville, nommé controlleur à cet effet, selon » le désir des officiers municipaux. Je leur ai déjà fait sur tout » cela une réponse fort détaillée à laquelle ils n'ont rien répliqué. » Je pense, Monsieur, que la vôtre pourroit se réduire en peu de » mots, et j'ai l'honneur de vous en envoyer le projet.

» Je suis avec respect....

» *Monsieur le Controlleur général.* »

(Minute non signée.)

Louis se hâta d'envoyer le devis que réclamait le Contrôleur général, car nous trouvons la mention de son envoi dans la lettre qu'il écrivait le 24 mai à M. Dupré de Saint-Maur, toujours en résidence à Paris.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 24 may 1777.

» MONSIEUR,

» J'ay l'honneur de vous envoyer l'état de situation » des ouvrages de la nouvelle Salle de spectacle de » Bordeaux, où se trouve le dépouillement des devis » estimatif, toisés et dépenses faite et à faire, Monsieur » de Turgot exigea de moi que je réduisit le volume

» considérable que j'avois fait pour donner l'aperçu de » ce que couteroit ce batimens en un tableau général » pareil à celui que je vous fait parvenir.

» Je lui remis en décembre 1774.

» J'évaluois alors cette dépense à la somme de » quatorzes cent quatre-vingt-sept mille quatres cent » soixante-six livres; c'est d'après cette somme total » que je me suis conduit pour ne pas outrepasser » ma demande, et j'ose vous assurer, Monsieur, que » je ne m'écarterai pas de ce que j'annonçois alors » devoir dépenser pour la confection de cette Salle de » spectacle.

» J'ay cru devoir, pour entrer dans vos vues et celle » de Monsieur le Controlleur général, ajouter à ces » états de situation un mémoire en forme de tableau » où se trouve la description succinte de l'édifice, la » situation des ouvrages, les dépenses total faite jusqu'au » 19 avril 1777, enfin les dépenses restante à faire, » avec l'apperçu de leur estimation pour l'entière edifi- » cation de laditte Salle.

» J'ay pensé que le résultat vous conviendroit mieux » et vous paroitroit plus clair qu'un volume de papier » couvert de chifre, comme le sont toujours nos devis.

» Je crois, Monsieur, qu'on me rendra justice quand » on ne doutera plus que ce batimens ait couté si peu, a » raison de son étendue; si je n'eusse pas pri le parti de » faire le tout par économie, j'aurois dépensé beaucoup » plus; j'en donnerai la preuve convaincante, car je fais » le toisé a fur et mesure que les ouvrages s'élèvent; » j'espère bien avoir la satisfaction de le mettre au jour; » c'est dans un parallèle de toisé et de prix qu'on » appercevra la grande économie que j'ay porté dans

» cette opération. J'en ferai de même pour toutes les » natures d'ouvrages que ce bâtimens comporte[1].

» Je me trouve aujourd'huy dans un cruel embarras; » il n'y a point d'argent en caisse pour faire ce soir la » paye des ouvriers. M. Genevois m'a cependant promis » qu'il me donneroient dix mille livres; je m'en vais le » trouver; j'espére beaucoup dans la parole qu'il m'a » donné. S'il me manqué, je ne sais comment je m'en » retirerai; l'attente me soutien, et c'est en vous, » Monsieur, que je met toute mon espérance, car la tête » me tourneroit, si je ne contois sur toutes vos bontés.

» Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, votre » très humble et très obéissant serviteur. »

» V. Louis. »

Malgré les témoignages de découragement et de désespoir que contiennent toujours les lettres de Louis, l'année 1777, a-t-il écrit, fut une *année heureuse*[2]. Il est de fait que, pendant le mois de juin, passèrent à Bordeaux, à quelques jours les uns des autres, les princes frères du Roi et l'empereur d'Allemagne, frère de la Reine: le comte d'Artois, le comte de Provence et Joseph II; ils visitèrent les travaux de la nouvelle Salle de spectacle, et témoignèrent à Louis tous leurs sentiments d'admiration pour le monument qu'il élevait. Des éloges venus de telles sources paralysèrent momentanément la langue des ennemis de l'architecte, et « pour la première fois de leur vie les jurats lui dirent des choses honnêtes. »

---

1 Le paragraphe suivant de cette lettre a trait à des faits dont nous parlerons plus tard.

2 *Discours préliminaire*, p. 8.

La relation du passage des princes se trouve dans une *Correspondance* du temps[1], mais elle est empreinte d'un esprit peu favorable à l'artiste et qui est en opposition avec le récit qu'il fait, dans une lettre à M. Dupré de Saint-Maur. Il y a donc lieu de reproduire les incidents du passage à Bordeaux de ces princes voyageurs, pour bien constater le bénéfice moral que Louis en retira.

Le comte d'Artois, venant de Nantes, arriva le dimanche, 1er juin, à Bordeaux, après midi, au bruit du canon et des acclamations d'un peuple immense. Il traversa la Garonne, de La Bastide au port du Chapeau Rouge, et s'écria, en débarquant, à la vue des nouveaux quais et de la rade toute pavoisée : « *qu'il n'avait rien vu de si beau* ». Le soir, il se rendit à la Comédie avec tous les seigneurs de sa suite; les applaudissements recommencèrent; les acclamations retentirent encore, et des compliments lui furent adressés. Après la comédie, il y eut bal masqué, et la ville se décora de resplendissantes illuminations[2].

---

1 *L'Espion anglois,* t. VI, p. 168 et suivantes.

2 *L'Espion anglois,* t. VI, p. 168. Voici l'indication de quelques plaquettes peu communes, publiées à Bordeaux, à l'occasion du passage du comte d'Artois :

1° *Invitation du messager des dieux aux habitants de Bordeaux, sur l'arrivée et le séjour de Mgr le comte d'Artois dans cette ville:* Vaudeville; Bordeaux, Vve Calamy, 1777, gr. in-4°;

2° *Invitation aux habitants de Bordeaux à célébrer l'arrivée de son Altesse royale Mgr le comte d'Artois,* sur l'air : *La lumière la plus pure,* petit in-4°, 4 pages;

3° *Description de l'arrivée de Mgr le comte d'Artois à Bordeaux, le 1er juin 1777, et des fêtes qui l'ont suivie,* par M. B*** D. C***, bachelier en droit; Bordeaux, P. Philippot, 1777, in-4°, 4 pages;

4° *Couplets faits pour Mgr le comte d'Artois, à son passage à Bordeaux,* par M. Desforges, sur l'air : *Des simples jeux de son enfance,* etc.; Bordeaux, F.-F. Labottière, 1777;

5° *Vers à Mgr le comte d'Artois, fils de France,* etc., par M. Paris, avocat et professeur de rhétorique au collége de Guienne. A Bordeaux. P. Philippot, in-4°, 3 pages;

6° *Ode à Mgr le comte d'Artois,* etc., par un franc-maçon, in-4°, 4 p.

Le lendemain, le Prince reçut le Parlement et la Cour des Aides, puis visita la nouvelle Salle de spectacle; voici sur cette visite le rapport que nous trouvons dans la correspondance de l'architecte :

« Je ne puis vous taire l'enthousiasme de M. le Comte » d'Artois sur la Comédie; il y est resté plus de trois quart » d'heure; il a tout visité avec l'air de la plus grande » satisfaction. Pour la première fois de leur vie, M^rs les » Jurats ont cherchés à me dire des choses honnêtes, » mais je n'en ai fait aucun cas, cela ne partant pas de » leur cœur; ils vouloient faire le singe du Prince, qui » effectivement m'accabloit de bontés; il a pris même la » peine de leur dire qu'ils se devoient trouver bien heureux » de m'avoir pour leur faire une aussi belle Salle de » spectacle; il m'a fait demander à quatre fois différentes » pour examiner les plans, et il m'a donné à chaque fois » un quart d'heure. Je ne puis vous rendre, Monsieur, » tout ce que le Prince m'a dit d'obligeant, mais il m'a » fort assuré qu'il parleroit à M. le Controlleur général » pour me procurer les moyens de finir ce bâtiment » promptement; je ne sai s'il se ressouviendra de moy, » mais il me l'a promi[1]. »

Après quatre jours de résidence, où les fêtes succédèrent aux fêtes, le comte d'Artois quitta Bordeaux; mais dix jours plus tard, le 14 juin, son frère, le comte de Provence, arrivait dans cette ville. Les mêmes fêtes se reproduisirent, les mêmes réceptions et bien certainement les mêmes visites. Cependant, dans les divers comptes rendus du séjour de ce Prince, nous ne lisons rien concernant la nouvelle Salle, ce qui certainement doit

---

1 Lettre à M. Dupré de Saint-Maur, du 7 juin 1777.

être une omission, puisqu'il est dit dans *l'Espion anglois:* « Du reste, il a témoigné plus de curiosité que le comte » d'Artois; *il a voulu tout voir* et a déployé beaucoup » de connoissance. Le maréchal de Mouchy, après lui » avoir montré l'Hôtel de la Bourse[1], lui demanda ce » qu'il en pensait : *S'il y avoit,* répondit-il, *un séjour » pour y demeurer, je voudrois habiter en ce lieu, tant » je le trouve beau*[2]. »

Mme Duplessis, dans ses lettres à sa fille, Mme de Cursol, nous donne le portrait du comte de Provence; elle le vit de très près, de sa fenêtre, lorsqu'il se rendit de la rue des Carmélites au coin de la rue des Treilles, pour aller au palais du Gouverneur, dans lequel il logea. « Je » le vis à mon aise, dit-elle, parce qu'il marchoit fort » lentement; il m'a paru replet, le visage rond et d'une » belle figure; l'air gai, content et saluant avec bonté de » droite et de gauche; il est à peu près de la taille de » M. le comte d'Artois, tant soi peu plus grand[3]. » Nous regrettons bien que des témoins comme le correspondant de *l'Espion anglois*, comme Mme Duplessis, ou les divers auteurs qui publièrent des écrits sur le passage du comte de Provence[4], ne nous aient pas conservé les impressions de ce prince sur la Salle de spectacle de Louis; mais ce

1 Construit par Gabriel et formant l'aile gauche de la place Royale.

2 *L'Espion anglois*, t. VI, p. 177.

3 Lettre de Mme Chazot-Duplessis, du 15 juin 1777.

4 1° *La fête à Cusac, à l'honneur du passage de Monsieur, frère du Roi,* petit in-4°, 4 pages;

2° *Description du voyage de Monsieur, frère du Roi,* avec le nom des troupes qui rendront les honneurs, petit in-4°, 4 pages;

3° *Voyage de Monsieur, frère du Roi, et ses observations pendant son séjour à Bordeaux;* Bordeaux, P. Phillippot, 1771, petit in-4°, 7 pages;

4° *L'Assemblée des Muses à Bordeaux, à Monsieur, frère du Roi, dans la Bourse de cette ville, par les négociants;* Bordeaux, Vve Calamy, 1777;

5° *Compliment récité à Monsieur, frère du Roi,* le dernier jour qu'il

n'est point trop présumer que de dire qu'il partagea l'enthousiasme de son frère le comte d'Artois.

Enfin, le 20 juin 1777, arrivait à Bordeaux l'empereur d'Allemagne, Joseph II, frère de Marie-Antoinette, qui voyageait sous le nom de comte de Falkenstein. Nous nous arrêterons plus longtemps sur cette visite princière, car Joseph II est une figure à part et d'une grande originalité, dans les personnages historiques du XVIII[e] siècle. « Il étoit arrivé en France avec un train moins considé» rable que celui d'un colonel qui va rejoindre son » régiment. Il avoit deux seuls domestiques de louage et » un cocher de remise; dans son extérieur aucun luxe, » nulle décoration, un simple habit de drap brun ou vert » est celui qu'il portoit habituellement,..... sans être » excessivement grand, il étoit d'une taille noble et bien » proportionnée; il étoit blond, le visage long, les yeux » bleus et grands, le regard fin, mais tempéré, quand il » le vouloit, par la douceur; la lèvre autrichienne, » c'est-à-dire un peu enflée; l'air sérieux et pensif; il avoit » la démarche leste d'un homme accoutumé à faire » beaucoup d'exercice et l'extérieur d'une santé vigoureuse, » que procure ordinairement une fatigue modérée; en un » mot qu'il ressembloit beaucoup à la Reine, avec la » différence que celle-ci possédoit toutes les grâces de son » sexe et le Comte avait tout le mâle du sien[1]. »

Bernadau, chroniqueur bordelais, contemporain des

---

a honoré le spectacle de sa présence, par M. Desforges, comédien du Roi;

6° *Dialogue entre deux bergers sur l'arrivée de Monsieur, frère du Roi*, pièce en vers, suivie d'une ode, par un franc-maçon; Bordeaux, V[ve] Calamy, 1777, 4 pages;

7° *Chanson sur l'arrivée de Monsieur, frère du Roi, dans la ville de Bordeaux.*

1 *L'Espion anglois*, John Adamson, 1783, t. VI, p. 111 et suivantes.

événements qui vont être rapportés, semble s'être donné le malin plaisir de dénaturer bien des fois les personnes et les choses de son temps; ainsi, pour ce qui est du passage de Joseph II, on lit dans les *Annales de Bordeaux,* p. 231 : « Son séjour fait peu de sensation dans cette ville, quoiqu'il en visite attentivement toutes les curiosités. » Nous allons reproduire une lettre de Louis, que nous avons déjà publiée en 1858, où, contrairement à ce que dit Bernadau, l'on peut constater que la visite de ce Prince, malgré l'incognito qu'il voulait garder, mit toute la ville en révolution. La correspondance de Mme Duplessis fournit aussi de curieux renseignements sur le séjour de Joseph II, lesquels, beaucoup plus étendus que ceux donnés par *l'Espion anglois,* diffèrent parfois de ces derniers. Nous reprendrons donc cette visite dans son ensemble, car elle nous fournira l'heureuse occasion de mettre Louis en rapport avec l'Empereur et de signaler des faits relatifs à l'un des sujets d'étude les plus merveilleux qu'offre, aux hommes de l'art, le théâtre de Bordeaux.

La relation de l'arrivée et du séjour de Joseph II à Bordeaux fut faite avec quelques développements par le *Milord Tout-Œil* de *l'Espion anglois*[1]; mais ce milord à l'œil si attentif, n'écrivait pas toujours avec une grande impartialité; pour s'en convaincre, il suffit d'opposer au dialogue qu'il rapporte, sur la visite de l'Empereur aux travaux du Théâtre, les détails donnés par Louis lui-même. Il est certain que le Prince fut obsédé par la foule des curieux, pendant son séjour à Bordeaux; aussi, le mécontentement qu'il témoigna

[1] *L'Espion anglois* a pour sous-titre: *Correspondance secrète entre Milord All'eye et Milord All'ear.*

plusieurs fois, de se voir le sujet de l'attention publique, lui aliéna la faveur des Bordelais, faveur qu'il était loin de rechercher, du reste, comme on va pouvoir en juger par les faits rapportés dans la correspondance de Mme Duplessy.

« L'Empereur est ici, depuis avant-hier, sans éclat, » presque sans suite... Je n'espère pas le voir; j'en aurois » pourtant bien envie. Je vous dirai ce que je pourrai » en apprendre, à mesure que je le sauray. Tout ce que » j'en sais, jusqu'à présent, c'est qu'il est logé chez le » nommé La Croix, aubergiste; que M. Bettemant[1] a » arrêté l'hostel, par son ordre[2]. »

« 23 juin 1777.

» On avoit envoïé le brigantin de la marine à Blaïe[3] » jeudy dernier, parce que l'on savoit que l'Empereur » devoit y coucher se jour là. Il fit quelques difficultés » de s'en servir, mais le gouverneur du fort de Blaïe, » qui avoit les ordres, en feignant d'ignorer sa qualité, » lui persuada cependant d'y entrer, lui représentant » respectueusement qu'il seroit mieux dans le batteau et » qu'il arriveroit icy plus promptement; il arriva, en » effet, vers six heures du soir, vendredy. Le départ du » brigantin avoit instruit de son arrivée; le port étoit » rempli de peuple et de carrosses. Les rameurs qui » avoient leurs ordres, montèrent jusqu'à la Manufac-

---

1 Jean-Jacques Bethmann, consul à Bordeaux de Sa Majesté impériale, royale et apostolique.

2 Lettre du 22 juin 1777; le jour de l'arrivée de l'Empereur est bien par conséquent le 20.

3 Blaye, sous-préfecture du département de la Gironde, sur la rive droite de ce fleuve, à 33 kilomètres de Bordeaux.

» ture[1], et redescendirent jusques au-dessous du Château[2].
» Comme le batteau revenoit pour débarquer au Chapeau
» rouge, où les carosses attendoient l'Empereur et où le
» pont étoit prest, il vit que l'eau étant fort hoste, il
» pouvoit sauter, par une embrasure, près des bains, se
» qu'il fit, disant à ceux qui étoient avec lui de ne pas le
» suivre et entra dans la ville, par la porte la plus près
» du Château, sans aucune suite, et se coula le long de ces
» maisons que l'on bastit[3]. Quand il fut près de la
» nouvelle Comédie, il s'aperçut que le monde refouloit
» de son côté et il entra dedans. Un négotiant allemand,
» dont j'ai perdu le nom[4], passoit là pour aller à sa
» rencontre, et le voyant, car il le connaissoit très bien,
» il s'écria en allemand : *ah! c'est mon Prince!* L'Empe-
» reur, en lui faisant un signe de la main, lui dit que
» puisqu'il le connaissoit, il vint l'accompagner chez
» La Croix, aubergiste, où il alloit loger, par le chemin
» le plus court. Le négotiant voulut le mener par les
» allées de Tourny, mais voyant beaucoup de monde
» par là, il le fit passer par la rue Motrec, se qui ne
» servit de rien, car on couroit toute la rue du Chapeau-
» Rouge et, en arrivant à son logis, il eut peine à percer
» la foule. Tout en marchant, il questionna beaucoup le

---

1 L'hospice des Enfants trouvés, en amont du port de Bordeaux, appelé vulgairement *la Manufacture*, parce qu'on y confectionnait autrefois divers produits.

2 Château-Trompette, qui s'élevait où se voit aujourd'hui l'esplanade des Quinconces.

3 Les maisons construites sur les 4,830 toises du Château, concédées à la Ville par les lettres-patentes du 4 septembre 1773.

4 *L'Espion anglois* est en désaccord avec Mme Duplessy sur cet incident, qu'il rapporte ainsi : « Ayant rencontré dans sa route un maçon travaillant, à son air il jugea qu'il était allemand; il se hasarda de lui parler cette langue et de le prier de lui servir de conducteur. Il ne se trompoit point; ce manœuvre l'entendit et le dirigea. »

» négotiant, voulu le faire reposer et lui recommanda de » venir le lendemain matin, ordonnant devant lui que » l'on le laissat toujours entrer; le négotiant se retira » comblé de joie et disant à tous ceux qu'il rencontroit, » de sa connoissance, que ce jour-là étoit le plus beau » de sa vie. Le samedy (21 juin), l'Empereur fut avec » M. de Mouchi, mais non pas dans le même carosse, » au Château-Trompette, *à la nouvelle Comédie, dont » toutes les portes furent fermées, dont il visita tout le » bâtiment, du bas en haut, mesme les souterrains, » raisonnant de tout avec le sieur Louis;* il fut voir » ensuite les autres forts et rentra chez lui[1]. »

Si l'on s'en rapportait aux récits de *l'Espion anglois*, et des *Mémoires secrets,* l'amour-propre de l'architecte aurait été rudement mis à l'épreuve, lors de la visite de l'empereur Joseph à la nouvelle Salle de spectacle; mais comme les correspondants de ces recueils étaient des partisans des remontrances de la Cour des Aides, il y a lieu de mettre en doute la sincérité de leurs allégations; et, tout en tenant compte de l'immodestie de Louis, nous reproduirons la lettre suivante comme étant empreinte de plus de vérité.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 24 juin 1777.

» Monsieur,

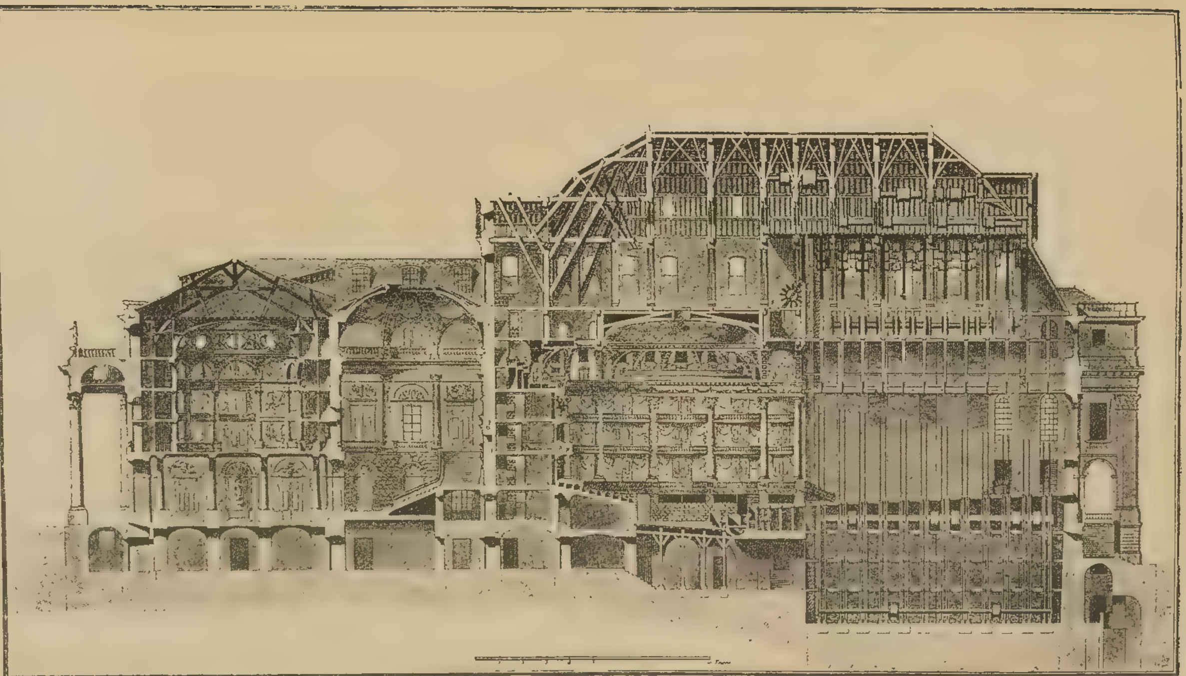
» J'avois eu l'honneur de vous dire que l'Empereur, » en mettant le pied à Bordeaux, avoit demandé de le

1 Mme Duplessy décrit encore diverses particularités du séjour à Bordeaux de l'empereur Joseph II et rapporte l'anecdote de la visite matinale des dames de Virazel et de Basterot, chez l'aubergiste La Croix, équipée qui défraya toute la ville.

» faire conduire à la nouvelle Salle de spectacle; qu'il n'y » étoit resté que très peu de temps, attendu l'affluence de » monde qui le poursuivoit de tous côtés; on enfonça » même les portes, ce qui l'obligea de se sauver, presque » toujours en courent, jusque chés lui; il me fit dire le » lendemain qu'il viendroit visiter la nouvelle Salle, à » quatre heures l'après midy, mais qu'il me prioit en » grace qu'il n'y eut absolument personne dans l'inté- » rieure. J'avois oublié de vous dire, Monsieur, que » j'avois été chez lui pour prendre ses ordres, et que » n'ayant pu lui parler, j'avois prié un seigneur de sa » suite, nommé M. le comte de Cobenzl[1] de lui demandé » l'heur à laquelle il vouloit visiter mon attellier. Il vint » à quatre heures et demy, après avoir visité le Château » Trompette; Monsieur le maréchal de Mouchy le » précédat de quelques minutes. Je fu au devant de lui » jusqu'au dehors de l'attellier; j'eus le tems de lui dire » que je le priois, avant que de porter aucun jugement sur » la Salle, de vouloir bien me permettre de lui montrer » les plans et élévation de cet édifice, que j'avois fait » porter dans la Salle même; je lui demandoi cette faveur, » parce que j'avois appris, par Monsieur le maréchal » de Mouchy, qui le fu voir aussitôt son arrivée, qu'il » avoit dit que l'amphitéâtre lui avoit paru petit; il » regarda avec la plus grande attention tous mes projets; » il me fit plusieurs objections auxquels je répondis d'une » manière qui parut le satisfaire; je ne manquai pas de » le conduire à l'amphitéâtre; il convint que son œil » l'avait trompé; qu'il· étoit très grand, mais que le » parterre étant plus bas, cela lui avoit dérobé le déve-

---

[1] Cobenzl (Jean-Philippe, comte de), diplomate autrichien, né en 1741 à Laybach, capitale de la Carniole, mort en 1810.



COUPE SUR LA LONGUEUR DU BATIMENT

» loppement et la surface de l'emplacement. Il resta » cinq quart d'heure; il parcourut générallement tout, » monta jusqu'au faitage, dessendit jusqu'au plus bas sol. » J'eus la satisfaction de le voir content, et, en s'en » allant, il répetta quarente fois : *c'est un monument et » c'est un beau monument*. Il m'engagea de l'aller voir » le lendemain, afin de lui expliquer la manière dont se » construisoit la colonne sur l'angle du pérystile, qui me » parut le surprendre beaucoup; il me prévint, le lende- » main, car il m'envoya dire qu'il me prioit de passer » chez lui a une heure, parce que s'étoit le moment où il » seroit le plus libre, afin de passer une demy heure avec » moy.

» J'avois heureusement fait faire un model en bois de » cette partie intéressante de mon batiment, relativement » à la coupe des pierres; je ne puis vous rendre, Monsieur, » le contentement que cela lui procura; il me dit qu'il » ne connoissoit personne plus ingénieux que moy et me » combla d'éloges.

» Mr le comte de Cobenzl, seigneur de sa cour, homme » singulièrement instruit, avoit passé au moins deux heures » chés moy à visiter mes portes-feuilles; je m'apperçus » qu'il avoit fait passer l'enthousiasme dans lequel je l'ai » vüe pour mes ouvrages, dans la tête de l'Empereur. » Il a beaucoup plus parlé de moy que je ne méritois, » car il n'est pas possible qu'en exenant (examinant) » une heure de tems les ouvrages d'un artiste, on puisse » l'apprécier.

» Mr le comte de Cobenzl a passé hier toute la matinée » avec moy. L'Empereur étoit parti à quatre heures du » matin; il a visité de nouveau la Salle de spectacle; il y » est resté au moins trois heures. J'ai cru m'appercevoir

» qu'il en vouloit faire une espèce de relation au Prince,
» car il a tout visité avec la plus grande attention. Il m'a
» prié de le conduire sur tous les attelliers que je
» conduisois; il a tout vue avec la même attention; il a
» paru frappé d'un escalier que j'ai fait faire chez un
» négociant. C'est effectivement un morceau des plus
» hardis pour la coupe des pierres. Je le quittai à près
» de deux heures, et j'allai chez lui le soir pour prendre
» congé de lui; il devoit partir ce matin à trois heures
» pour aller rejoindre l'Empereur, qui doit se rendre
» jeudi à Toulouse, ayant été visité seul Bayonne. Il m'a
» dit qu'il rendroit compte à l'Empereur de tout ce qu'il
» avoit vue de moy, d'autant que ce prince savoit qu'il
» devoit passer la matinée avec moy.

» Il se vend un ode que le Prince a permis qu'on
» imprimat; permettai que je la joigne à ma lettre. Il y a
» quelque chose pour moy; j'en suis si étonné, que je
» vous le fais parvenir comme chose fort extraordinaire.
» Je n'imaginois pas qu'un citoyen de Bordeaux pu faire
» une chose honnête.

» Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, votre
» très humble et très obéissant serviteur.

» V. Louis.

» *P.-S.* — J'ai eu l'honneur de vous prévenir que
» Mr Genevois ne pouvoit plus me donner un sol. Je ne
» sai comment je ferai au 5 du mois prochain, qui est le
» jour de la peye des dépenses du 59e rolle; cela me
» cause un chagrin que je ne puis vous exprimer; ayez
» pitié, Monsieur, de la situation dans laquelle je me
» trouve, car je ne puis plus suporter cet état d'incer-
» titude. »

Dans cette lettre, on a pu voir que l'Empereur s'était vivement préoccupé d'une des conceptions les plus remarquables de l'architecte Louis, laquelle était alors sans précédent : nous voulons parler des colonnes d'angle du péristyle. Sans entrer dans les détails techniques de ce magnifique édifice, sans prétendre faire de notre livre un ouvrage de pédagogie architecturale, ne nous étant donné pour but que l'exposé des faits historiques se rapportant à Louis ou à ses ouvrages, nous placerons ici néanmoins les observations qui nous ont été communiquées par un collaborateur aussi distingué que modeste, puisqu'il nous impose de ne point le citer et nous prive du doux devoir de le remercier publiquement.

« Nous laisserons aux spécialistes le soin d'analyser et » de décrire les particularités de ce remarquable monu- » ment, pour montrer à notre génération d'architectes, un » peu trop dédaigneuse peut-être de la science de la » construction, le savant artiste qui portait, dans les » détails les plus infimes de ses œuvres, la sollicitude » éclairée, l'expérience consommée *du maître,* qui croit » avec raison que rien n'est petit dans ce grand art où » le génie humain entrerait, au besoin, tout entier.

» Les sujets d'étude fourmillent dans la merveilleuse » ossature de cet édifice, et nous pourrions les citer par » centaines, mais telle n'est pas notre tâche. Toutefois » nous ne saurions résister au désir d'en signaler *un,* » bien fait pour attirer et fixer l'attention : nous voulons » parler de ce morceau de stéréotomie, connu sous » l'appellation vulgaire du *clou de Monsieur Louis.*

» Cette appellation vient d'une légende relative à la » stabilité des douze colonnes isolées, qui forment le » péristyle de la façade principale : Louis n'avait à sa

» disposition que des matériaux de dimensions restreintes » et cependant il voulut rester fidèle aux formes pures » de l'antiquité. Dès lors, il dut recourir aux voûtes plates » qu'il lança d'une colonne à l'autre, sans autre préoccu- » pation *apparente* que celle de répartir uniformément » sur les points d'appui intermédiaires la charge qu'ils » devaient supporter. Mais bien autre était le rôle des » colonnes extrêmes qui, par le fait, devenaient de » véritables culées. Sollicité par ses inspecteurs, curieux » de connaître la solution que comportait une pareille » difficulté, obsédé par les manifestations de plus en plus » transparentes du doute qui s'était emparé de leur esprit[1], » il aurait répondu brusquement à l'un d'eux, qui préten- » dait que ça ne tiendrait pas : *Eh bien! j'y mettrai un » clou!* Il tint parole, et l'on peut voir, aux angles » extrêmes du plafond de ce magnifique péristyle, ce » savant appareil oblique, crocheté, à l'aide duquel les » plates-bandes de l'architrave, qui devaient pousser au » vide, retournent leur action vers les façades latérales » où elles se butent.

» La dénomination du *clou de Monsieur Louis* est » restée acquise à cette ingénieuse et savante combi- » naison. »

Il est certain que Louis avait étudié très soigneusement *cette partie intéressante de son bâtiment,* dont il avait

---

1 « On lui reprocha magistralement de chercher à exécuter une chose » dont l'*impossibilité,* au jugement de gens compétens, était manifeste, » démontrée en principe... » *Votre théorie et vos principes en matière de constructions ne sont que des ornières,* répliqua vivement Louis... Voir: *Portefeuille ichnographique de V. Louis,* p. 42 et suivantes, où M. Gaullieur L'Hardy développe les moyens que l'architecte employa pour l'exécution d'un système dont il est le créateur. Des planches accompagnent le texte et font mieux saisir la formation de l'entablement du péristyle.

fait construire un petit modèle en bois, pour mieux se rendre compte de son ingénieux système. Le contentement de l'Empereur, à l'examen de ces moyens d'étude et les éloges dont il aurait comblé l'architecte, paraissent plus vraisemblables que les critiques prétentieuses rapportées par les *correspondants de John Adamson*[1].

Louis parle encore, dans sa lettre, d'un seigneur de la cour de Joseph II, le comte de Cobenzl, qui passa plusieurs heures à conférer avec lui sur les travaux de la nouvelle Salle de spectacle. Cela ne doit pas être considéré comme un fait de simple curiosité, mais bien comme une preuve éclatante de l'intérêt que prenait un étranger de distinction, « *singulièrement instruit,* » à l'examen des ouvrages dirigés par un éminent architecte qui n'éprouvait que des humiliations de la part des magistrats bordelais; rapprochement peu flatteur pour la mémoire des jurats.

Louis avait été sensible à l'enthousiasme qu'avaient manifesté les princes en visitant la Salle de spectacle; aussi qualifiait-il d'heureuse l'année 1777, comme il a été dit précédemment. Et cependant le mois de juin seul avait été heureux pour lui dans cette triste année, où toutes les quinzaines l'architecte se trouvait en présence du vide de la caisse des travaux. Aussi, quelle que soit la monotonie de ses plaintes, nous les reproduirons jusqu'au bout, car cette persistance à parfaire son œuvre, malgré des signes non équivoques de découragement, grandit l'artiste aux dépens de l'énergie de l'homme et donne une couleur navrante à l'histoire de la construction du Théâtre de Bordeaux.

---

1 *L'Espion anglois*, ou correspondance secrète. Londres, John Adamson, t. VI, p. 181.

Pendant que Louis était distrait de ses inquiétudes par les fêtes et les réceptions en l'honneur de l'Empereur et des frères du Roi, l'Intendant de Guienne et le Contrôleur général s'occupaient des moyens de pourvoir à la continuation des travaux.

« Je sens, comme vous, répondait M. Tabourea[1], » l'embarras qui doit en résulter pour la construction; » mais je vous avouerai en même temps que plus je vois » les demandes de fonds se multiplier, plus je pense avec » peine à la dépense énorme que coûtera cet édifice, *et* » *que tout le monde trouve au dessus de la magnifi-* » *cence convenable à une ville de province.* Les ouvrages » faits nécessitent cependant ceux qui restent à faire, et » il paroit qu'ils seront un objet de 300,000 liv. Nous » en saurons positivement le montant, quand M. Louis » vous en aura envoyé le devis que je vous ay prié de » lui demander de ma part, et que je désire que vous » me procuriés incessament[2].

» J'ay, Monsieur, réfléchi sur les différents moyens » les plus promts et les plus assurés de procurer ces » 300,000 liv. à la construction, et j'en ai reconnu trois.

» Le premier seroit d'aliéner la nouvelle Salle et ses » dépendances à une Compagnie, pour un tems limité, » moyennant l'avance qu'elle feroit de cette somme.

» Le second seroit d'exiger des nouveaux fermiers » une avance de 300,000 liv., indépendante des autres » obligations du bail, dont ils se rembourseroient dans » le courant du bail, avec les intérêts.

» Le troisième seroit de faire emprunter cette somme

---

1 Lettre du 11 juin 1777, à M. l'Intendant de Bordeaux.
2 On a vu, dans la lettre de Louis du 24 mai, qu'il avait adressé ce devis à M. Dupré de Saint-Maur.

» par la Ville, à raison de quoi elle feroit un contrat » remboursable à des délais convenus.

» Chacun de ces moyens porte avec soi des inconvé- » nients, et il faut se décider pour celui qui en présente » le moins.

» La Compagnie qui offriroit 300,000 liv., pour la » jouissance à tems de la Salle, entendroit certainement » faire une opération de finance et gagner beaucoup. » Or, il est plus juste et plus naturel d'assurer ces » bénéfices à la Ville, dont la Salle, qui est construite » à ses frais, doit être regardée comme le patrimoine, » et dont le produit doit l'aider d'un côté à faire face » aux constructions commencées de l'Hôtel de Ville, et » ensuite à l'acquittement de ses dettes.

» La proposition d'exiger des nouveaux fermiers une » avance de 300,000 liv., quoique moins coûteuse, le » sera toujours, en ce qu'on ne pourra pas s'empêcher » de leur allouer l'intérêt de leurs avances, à raison de » 8 ou 9 pour cent. Ou bien, si on ne leur alloue pas » d'intérests, le prix du bail sera porté à une somme » beaucoup moins considérable que celle qu'on en pourroit » effectivement tirer.

» Ce moyen ne me paroit pas devoir être adopté plus » que le premier. Un emprunt par forme de contrat » entraîneroit avec lui des frais considérables; les » formalités qu'il exigeroit soumettroient à cet égard » les dispositions du Ministère à la juridiction des » Tribunaux, et le capital en rentreroit dans la classe des » objets que les villes ne se pressent jamais d'acquitter » et qui forment, par là, toutes la masse des dettes qui » les écrasent.

» Par ces motifs, je préférois plutôt, Monsieur, la

» forme d'un emprunt par mandats tirés par le Trésorier » de la Ville sur les fermiers des octrois, lesquels seroient » acceptés par eux pour certaines époques déterminées » auxquelles ils seroient négotiables, mandats dont les » fermiers, non tous autres, feroient les avances, et dont » les intérêts seroient plus ou moins forts, suivant les » époques des remboursements, que les fermiers seroient » toujours à même de se faire, par leurs mains, des fonds » destinés, sur le produit des octrois, à la construction de » la nouvelle Salle [1]...

» Je vous fais, M., passer ci-joint un tableau détaillé » des intérêts que la ville de Bordeaux aura à payer » pour l'intérêt de la négociation qui lui rapportera les » 300,000 liv. dont on a besoin pour finir la Salle. » Cette proposition me présente, M., tous les avantages » réunis; la négociation coûtera il est vrai à la ville de » Bordeaux 11,150 liv. en payement d'intérests, mais » elle en sera bien indemnisée par la prompte jouissance » de la nouvelle Salle et des bâtiments qui en dépen- » dront, jouissance que je ne peux me déterminer à voir » passer en d'autres mains, suivant *le vœu naturel* qu'a » formé à cet égard le Parlement de Bordeaux, dans » son arrêt d'enregistrement des Lettres patentes du » 24 novembre 1776, relatives au bail des octrois [2]. Je » differeray cependant, Monsieur, de donner des ordres » aux Jurats jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître ce » que vous pensez de ma lettre. »

A quelques jours de la rédaction de ce message, le

---

1 Ici le Contrôleur général exposait son système d'emprunt par des mandats de trois mois en trois mois de 37,500 liv. chacun, et dont l'ensemble s'élevait à 300,000 liv.

2 Il est aisé de comprendre, par ce passage, que les jurats avaient gagné M. Tabourеau à leur cause.

Contrôleur général se retira, lassé du rôle passif que voulait lui faire jouer M. de Maurepas [1], et fut remplacé par M. Necker.

Avant que le nouveau Directeur général des finances intervienne, à son tour, dans les affaires de la nouvelle Salle de spectacle, reprenons la correspondance de Louis.

Louis à M. de Chauveton.

« Bordeaux, ce 1er juillet 1777.

» MONSIEUR,

» Comme les grandes occupations de Monsieur » l'Intendant pouroient l'empêcher de penser à la » malheureuse situation de la caisse de la pauvre Salle » de spectacle, oseroi-je vous prier de lui rappeler quel» quefois que nous sommes sans un sol et que nous » n'avons aucune ressources pour nous en procurer; les » personnes qui redoivent encore sur les terreins se » refusent même de payer, en escomptant, en disant » qu'ils ont une opposition qui les empêche d'entrer » dans aucunes composition.

» L'opposition subsiste en effet de la part des anciens » entrepreneurs nommés Chalifour et Godefroy; vous » connoissez cette affaire; c'est une raison de plus pour » avoir à me plaindre des circonstances présentes [2]. Je

[1] « Le directeur général du Trésor, M. de Maurepas, avait écrit aux » intendants de province pour avoir toutes sortes d'états de situations » qu'ils n'ont pas jugé à propos de lui envoyer, sans en prévenir le » Controlleur général, leur véritable supérieur; il les a approuvés, trouvé » très mauvais cette usurpation et s'est rendu chez M. de Maurepas » pour se plaindre,... puis chez le Roi pour donner sa démission. » *L'Espion anglois*, t. VI, p. 143.

[2] Si Louis avait à se plaindre, que doit-on dire cependant des entre-

» ne doute nullement de l'intérêt que vous prendrez, » si vous trouvez occasion de m'obliger. Je vous le » demande en grâce; soyez bien persuadé de ma reconnoissance et du sentiment avec lequel j'ay l'honneur » d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant » serviteur.

» V. Louis. »

---

preneurs Chalifour et Godefroy? Rappelons que ces entrepreneurs avaient fait exécuter les premiers travaux du Théâtre, de 1773 à 1774, et qu'ils n'étaient point encore payés. Rien ne peut mieux peindre leur situation que de reproduire la lettre suivante, écrite par l'un d'eux:

« Monseigneur, par une letre que m'a fait l'honeur de mécrire le R. P. » Rivière, qui a bien voulu vous peindre ma situation, qui ne soret être » plus triste, jé apris que vous étiez indisposé contre moy parceque » javez fait oposition sur les fonds de la Comédie; je nus jamais pris cette » liberté, Mgr, si je ny avés été contrain par un nombre de créantiers » que je remets depuis bien longtemps, qui, lassé de matandre et voyant » que les fonds qui servaient à la construction de cette Salle alloit manqué, mon menasé de me poursuivre avec la dernière rigueur si je ne » prenois ce party qu'ils croit lunique, et que cy je ne suis pas payé » avec ces fonds, je ne le seray peut être jamais; d'une autre part les intérêts que je suis obligé de payé mabsorbe; vous voyez que dans une » pareille position et chargé d'une nombreuse famille je né pas hû la » liberté du choi; cependant je voudrés vous satisfaire en me démetant » de l'oposition, mais il en résultera ma ruine totalle; mais créantiers » prendront ma démarche pour une mauvaise volonté et me feront » arretté. Dégnez donc, je vous suplie, Mgr, me fournir les moyens en » me fesant obtenir un sursis qui me mette à labri de leur poursuite, et » me donne la liberté de pouvoir travaillé pour faire vivre mes enfans, » ou de me faire payé pour que je puisse me sortir de leurs fers. La » somme qui met due net pas en état de faire continué le chantié huit » jours de plus et la légitimité de ma demande me fait esperé que vous » voudrez bien y avoir égard.

» J'ai l'onneur, etc. » Godefroy.

» A Bordeaux, le 6 juillet, 1777. »

A cette supplique qui n'a pas besoin de commentaire et qui n'était pas la seule, M. Dupré de Saint-Maur répondait:

« Je n'ay pu m'empêcher de trouver mauvais qu'au moment où vous » sçaviez que l'on était le plus embarrassé... vous ayez augmenté les difficultés... mon intention n'est pas que vous perdiez ce qui peut vous » être dû, mais il faut vous prêter aux circonstances... et je vous invite » surtout à ne faire aucune suite des oppositions que vous aurés fait » signifier... »

Bordeaux ce 1 Juillet 1777.

Monsieur,

C'est envain que j'ai sollicité le caissier de Monsieur Dojan pour faire l'avance de la quinzaine payable le 5 du present, comprise sous le N.° 59. je vais chercher dans la bourse de mes amis de quoi faire face aux ouvriers, car ces gens là mettroient l'alarme dans toute la ville s'ils n'étoient point satisfait de leurs peine aux termes accoutumés.

Je vous prie en grace Monsieur de me dire ce qu'il me reste a faire pour que ma position ne soit pas cruel comme elle est pour le present, j'ose vous assurer que cela prend beaucoup sur ma santé, et que j'aime mieux tout abandonner que d'éprouver une pareil situation.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur,

votre très humble
et très obeissant
serviteur V. Louis.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur, à Paris.

« Bordeaux, ce 1er juillet 1777.

» Monsieur,

» C'est en vain que j'ai sollicité le caissier de Monsieur » Doazan [1] pour faire l'avance de la quinzaine payable » le 5 du présent, comprise sous le nº 59. Je vais » chercher dans la bourse de mes amis de quoi faire » face aux ouvriers, car ces gens là mettroient l'alarme » dans toute la ville s'ils n'étoient point satisfait de leurs » peines, aux termes accoutumés.

» Je vous prie en grâce, Monsieur, de me dire ce » qu'il me reste à faire pour que ma position ne soit pas » cruel comme elle l'est pour ce présent; j'ose vous » assurer que cela prend beaucoup sur ma santé, et que » j'aime mieux tout abbandonner que d'éprouver une » pareille situation.

» Je suis, etc. » V. Louis. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Monsieur,

» Le peu de certitude que me donne M. Chauveton, » par une lettre qu'il vient de m'adresser, pour des fonds » pour la quinzaine prochaine, me jette dans les plus » grandes alarmes. J'aimerois beaucoup mieux tout » suspendre que de vivre tourmenté comme je le suis; » d'ailleurs, n'étant pas assez heureux pour mettre des

---

1 Doazan, l'un des acquéreurs des terrains du glacis du Château-Trompette. Nous supposons qu'il s'agit ici du Receveur général des Fermes et de la Douane.

» fonds à cette affaire, plus je vais en avant plus je me
» met dans le cas d'être tourmenté par les ouvriers et
» fournisseurs. Je vous prie, M., de me dicter ce qu'il
» me reste à faire dans ma position, car je crains d'être
» blâmé en renvoyant de mon chef les ouvriers.

» On vient de m'assurer que vous pourriez disposer,
» Monsieur, d'une somme de 180 mille livres qu'on
» produit les bœufs salés pour le compte du Roy, lors
» de la maladie épisotique, ayant été vendus à différents
» particuliers. Ces fonds sont libres, puisque jusqu'à ce
» moment on les a laissé dans la main des débiteurs qui
» attendent la première demande pour se libérer. Il seroit
» peut-être possible d'obtenir du Ministre un ordre pour
» en faire la perception et les employer à la construction
» de la nouvelle Salle, sauf le remplacement.

» Je suis, etc. » V. Louis.

» A Bordeaux, ce 12 juillet 1777. »

Cette ressource inespérée était une bonne fortune pour l'architecte, et ce fut lui, probablement, qui provoqua l'offre que M. de Carcy, négociant bordelais, fit au maréchal de Richelieu d'avancer la somme provenant de la vente qu'il avait faite pour le compte du Roi.

M. de Carcy à Monseigneur le maréchal de Richelieu[1].

« Monseigneur,

» Je vois avec peine que M. Louis manque absolument d'argent
» pour continuer la bâtisse de la nouvelle Salle de la Comédie, et

1 Cette lettre signale un fait curieux : le plafond de Robin était terminé alors que la couverture de la Salle ne l'était point. Ceci démontre que le peintre n'était pas sous la dépendance de l'architecte et qu'il avait conduit et dirigé son travail tout à fait à part; il en fut à peu près de même pour le statuaire Berruer.

» qu'il est au moment de renvoyer tous les ouvriers, n'ayant pas » aucuns fonds pour les payer. Dans ce cas, il sera dans l'impos- » sibilité de couvrir cette Salle, d'ici au mois d'octobre prochain, » et tout va dépérir, pendant cet hiver, par l'humidité, les pluyes » et les brouillards, surtout les peintures et entre autres le plafond, » qui est entièrement achevé.

» Il y auroit peut-être un moyen de prévenir ce dépouillement, » et je vais prendre la liberté de vous l'indiquer.

» J'ay une somme de 180 mille livres à recouvrer sur les négo- » ciants de cette ville, pour valeur des bœufs salés faits à Grenade, » pour le compte du Roy, et que j'ay été chargé de vendre au » commerce. Je suis au moment de recouvrer cette somme, et si » le Ministre vouloit m'auttoriser à donner cette somme pour la » construction de ladite Salle, à titre de remplacement des premiers » fonds que la Ville doit fournir pour cet objet, je pourrois donner » 50 à 60 mille livres par mois, pendant les mois d'août, septembre » et octobre prochain. Si vous croyés, Monseigneur, que la chose » puisse se proposer, vous pourriés en parler à Monsieur de Neker » et à M. l'Intendant. Il seroit facile à ce dernier de faire rentrer » ces fonds au Roy sur les premiers 50 mille écus que la Ville doit » fournir. Si ce moyen convient et est adopté pour continuer sans » interruption la construction de la nouvelle Salle, je vous suplie » de solliciter un ordre du Ministre qui me soit direct et personnel, » pour que j'aye à verser, entre les mains de la personne qu'il » m'indiquera, les sommes à recouvrer pour le montant des bœufs » salés vendus par moy, pour le compte du Roy, au commerce. Si » ma proposition réussit, Monseigneur, elle évitera un grand » dépérissement en tout genre des ouvrages déjà faits dans cette » nouvelle Salle qui, si elle n'est pas couverte cet hiver, sera peut » être dans le cas d'être repeinte et d'autres ouvrages entièrement » refaits, l'hiver les ayant entièrement dégradés, ce qui produiroit » une nouvelle et forte dépense qu'on éviteroit si on se servoit, » dans le moment, de l'argent dont je puis disposer, aussitôt que » j'en aurai reçu l'ordre. Je serai bien flaté d'avoir fait quelque » chose qui peut vous être agréable, si vous daignés adopter cette » proposition, et la faire adopter à Monsieur de Neker.

» Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre » Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

» Carcy.

« Bordeaux, le 16 juillet 1777.

» Il seroit intéressant que je sçusse le plustot possible vos » intentions à cet égard. »

Il est surprenant que, dans la lettre suivante, Louis ne parle pas de la proposition de M. de Carcy, alors que ce dernier venait de signaler au Maréchal des ressources inattendues et réclamait son intervention. Ainsi qu'on le voit, c'était toujours dans les circonstances difficiles qu'apparaissait Richelieu. Après tout, la construction du Théâtre de Bordeaux étant la réalisation d'une de ses volontés les plus chères, c'était bien, pour lui, l'heure et le cas d'être favorable à Louis, comme à ceux qui le secondaient.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Bordeaux, ce 22 juillet 1777.

» Monsieur,

» Je n'ai pas encore congédié les ouvriers; j'ai attendu » pour le faire vos ordres à ce sujet; je ne puis vous dire » l'embarras dans lequel je me trouve, ayant été obligé » d'emprunter pour fournir aux dépenses des quinzaines, » n'ayant qu'une partie des fonds pour subvenir à ces » dépenses; par exemple, à force de solliciter M. de » Lafargue, pour faire l'avance du deuxième payement » qu'il doit faire à la fin du mois, je n'ai pu obtenir de » lui qu'une somme de 6,000 livres, qu'il m'a fait valloir » comme une grâce spéciale, et samedy même, à cinq » heures du soir, il m'a envoyé cette somme en papier » qu'il a fallu escompter, et j'ay perdu 112 liv. 19 sols » qu'il m'a fallu donner d'escompte. A cette somme, j'ai » joint encore plus de deux sacs pour solder le montant » du 60e rolle des dépenses de la reprise des travaux » de la Salle de spectacle.

» Vous sentés, Monsieur, que ma position est affreuse;

» j'aime mieux tout abandonner, faire tout suspendre et » avoir ma tranquillité que de suivre un ouvrage que tout » semble contrarier.

» MM. les Jurats m'ont dit cependant, dimanche » dernier, chez M. le maréchal de Mouchy, qu'ils alloient » vous proposer, Monsieur, de les faire otoriser à » emprunter une somme de 600,000 livres, pour être » employée à la confection de la Salle de spectacle; » M. le Maréchal approuve fort ce projet; vous en aurez » des nouvelles par ce même courrier.

» Je vous prie instamment, Monsieur, d'avoir égard à » ma position et de croire que cela prend beaucoup sur » ma santé; je suis dans un état d'incertitude qui me » paroit affreux; j'ose espérer que vos bontés pour moy » me tirerons de cette cruelle situation.

» Je suis, etc. » V. Louis. »

L'offre de M. de Carcy était donc arrivée fort à propos pour tirer Louis de la *cruelle incertitude* dans laquelle il vivait, et le Maréchal, qui avait saisi l'importance de cette proposition, ne mit aucun retard pour en informer M. Dupré de Saint-Maur:

« Paris, le 26 juillet 1777.

» Comme la poste va partir, Monsieur, et que je reçois une » lettre par laquelle on me donne un avis assés pressant et auquel » vous serés peut-être bien aise de répondre aujourd'huy, je » m'empresse de vous le communiquer.

» C'est au sujet de la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux, » que l'on a si grande envie de finir, que le sieur Carcy, qui a » une somme de 180,000 livres à toucher incessamment, pour » valeur des bœufs salés faits à Grenade, pour le compte du Roy, » offre de donner cette somme pour la construction de la dite » Salle, à titre de remplacement des premiers fonds que la Ville

» doit fournir pour cet objet. L'état où se trouve ce bâtiment et » la perte réelle qu'il en résulteroit de le suspendre, m'ont engagé » à vous faire part des offres du sieur Carcy, et quoique j'espère » que vous viendrés toujours dîner avec moy aujourd'huy, j'ai » crû que je devois vous mettre en état de répondre, par ce » courrier, à ce projet qui ne me paroit pas souffrir aucun » inconvénient.

» J'ay l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, » votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le Maréchal duc de Richelieu. »

(Lettre autographe.)

M. Dupré de Saint-Maur, pas plus que Richelieu, ne repoussa l'offre de M. de Carcy; aussi lui écrivit-il sans le moindre retard, le priant même d'avancer de suite dix mille livres à l'architecte, qu'il prévenait de cette avance par le même courrier. Mais il fallut compter avec le nouveau directeur général des finances, M. Necker, qui n'était pas homme à se laisser conduire à la manière des Terray, des Clugny ou des Taboureau; « qui n'avait, disait-il, pour ambition que de tirer le royaume de l'abîme où il est plongé. » C'était un directeur qui voulait diriger lui-même et qui tenait à prendre une connaissance sérieuse des affaires; il fallut donc le bien persuader de l'utilité de ce versement de fonds, et lui fournir des explications. A la suite d'une conférence entre l'Intendant de Bordeaux et le Directeur général, ce dernier reçut cette lettre que nous ferons suivre de la réponse de M. Necker.

M. Dupré de Saint-Maur à M. Necker, Directeur général des finances.

« Ce 28 juillet 1777.

» Monsieur,

» J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la nécessité de se » procurer sur le champ des fonds, pour pouvoir continuer les

» travaux de la nouvelle Salle de spectacle qui se construit à » Bordeaux. Vous avés senti l'inconvénient qu'il y auroit à » renvoier, faute d'argent, les centaines d'ouvriers qu'on a tiré » pour la plupart de Paris et qu'on ne pourroit ensuite en faire » revenir qu'à grands frais, et vous m'avés paru approuver, en » conséquence, que je cherchasse à emprunter dans quelque » caisse, à la charge de remplacement sur les premiers deniers » que produira le bail des octrois de la Ville, qui ne peut pas » tarder à être passé et dont une des conditions est de fournir » annuellement 150,000 livres pour les ouvrages de l'édifice dont il » s'agit. Après différentes recherches, voici le moïen le plus simple » qui me semble se présenter : le sieur de Carcy, négociant à » Bordeaux, a été chargé, l'année dernière, par le Gouvernement, » de la vente d'une partie considérable de salaisons, faites à » Grenade, lors de la maladie épizootique. Les termes de paiement » qui ont été accordés aux acheteurs sont échus ou sur le point » d'échoir. Le sieur de Carcy, en accélérant ses recouvrements, » qui iront environ à 180,000 livres, et nous prêtant, de quinzaine » en quinzaine, une somme de 10,000 livres, ou mieux plus, si » le besoin l'exige, nous mettra à même de continuer les ouvrages » et aucun autre service n'en souffrira ; il est à propos seulement » que vous ayés la bonté de l'y autoriser et de me faire, à cet » effet, un mot de réponse que je puisse lui communiquer. Il n'y » a pas un instant à perdre à cet égard, les fonds nous manquant » absolument, ainsi que vous en jugerez par les différents états » que j'ai fournis précédemment à M. votre prédécesseur, et que » vous pouvés charger M. du Terrage de vous remettre sous les » ieux. L'architecte, lui-même, dégoûté de suivre une besogne » pour laquelle il est obligé sans cesse de recourir aux expédiens » et de faire des avances personnelles, ne tarderoit pas à se » retirer, si l'on ne vient à son secours. J'aurai soin, Monsieur, » de faire rétablir, des premiers fonds du produit du bail des » octrois, ce qui aura été pris dans la caisse du sieur de Carcy, » et je me réserve de vous en proposer, pour lors, un emploi » définitif, aïant à vous présenter un tableau effraiant des » malheurs que la Guienne a éprouvés, vers la fin du printemps, » et des dommages inappréciables qu'elle a essuiés dans les » terreins les plus fertiles, dont les récoltes ont été entièrement » détruites par le débordement de la Garonne, de l'Adour et des » autres principales rivières. »

(Minute en grande partie de la main de M. Dupré de Saint-Maur.)

M. le Directeur général des Finances à M. l'intendant de Bordeaux.

« A Paris, ce 31 juillet 1777.

» Je ne puis, Monsieur, permettre de prendre, ainsi que vous » le proposez, des fonds pour les travaux de la construction de la » Salle de spectacle de Bordeaux, que je ne connoisse l'objet de » la dépense de cette entreprise. Je vous prie de me faire passer » le devis des ouvrages, ainsi qu'il est d'usage dans tous les cas » où il s'agit de dépenses extraordinaires à la charge des villes. » Vous sçavez combien l'administration est intéressée à être » éclairée à ce sujet, et je pense bien que vous approuverez mes » intentions.....

» J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, » votre très humble et très obéissant serviteur,

» NECKER. »

(Lettre autographe.)

Pour bien faire comprendre la réserve avec laquelle le Directeur général accueillit la demande de M. Dupré de Saint-Maur, il est essentiel de dire que cette demande avait été placée sous les yeux de Necker par M. de Boullongne, intendant des finances, chargé des octrois et revenus des villes, et qui était plus favorable aux désirs des jurats qu'à ceux de l'intendant de Bordeaux; ce qui le prouve, c'est qu'avec la lettre de M. Dupré de Saint-Maur avait été remise une note, émanant d'un ami de la municipalité bordelaise, relative au bail des octrois, et dans laquelle il était dit : « Le parti que » M. Necker a jugé à propos de prendre étoit, je crois, » assez important pour exiger quelque discussion, et » peut-être s'il m'avoit demandé auparavant mon avis, » serai-je parvenu à lui faire sentir que ce n'est qu'à des » considérations personnelles et non à des raisons d'État » qu'on sacrifie aujourd'huy les intérêts de la Ville. Je

» crains bien d'ailleurs qu'il ne se prépare de grandes » difficultés dans l'administration immense dont il est » chargé, en cédant d'abord aussi aisément à de légers » obstacles[1]. »

M. Dupré de Saint-Maur à M. Necker, Directeur général des finances.

« Ce 11 août 1777.

» MONSIEUR,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, » le 31 du mois dernier, en réponse à la proposition que je vous » avois faite d'emprunter sur les fonds provenant des salaisons » que le sieur de Carcy a été chargé de vendre, pour le compte » du Roi, les sommes dont on auroit besoin pour continuer les » ouvrages de la Salle de spectacle qui se construit en cette ville. » Vous désirez avoir préalablement un devis estimatif, cet objet » vous paroissant devoir être rangé dans la classe des dépenses » extraordinaires à la charge des communautés.

» Permettez moi, Monsieur, de vous observer qu'il ne s'agit » point ici d'une entreprise nouvelle, qui soit dans le cas d'exiger » l'autorisation du Gouvernement; il y a longtemps qu'il a » approuvé la construction de l'édifice dont il s'agit et c'est » même avec les secours que S. M. a bien voulu procurer qu'il » s'est continué jusques à présent. Les plans et les projets en » furent mis, dans le tems, sous les yeux du Ministère, mais un » bâtiment aussi considérable étant susceptible d'une multitude » infinie de détails dont il étoit impossible de fixer la valeur, il » n'en fut jamais fait de détail estimatif ni d'adjudication. Il fut » trouvé préférable de faire faire les ouvrages par économie, sous » la direction de trois ou quatre personnes qui se contrôlent » mutuellement et qui rendent compte à l'administration de » l'employ des fonds dont les états vous seront envoyés, de » quinzaine en quinzaine, comme ils l'ont été à MM. les Control- » leurs généraux qui vous ont précédé. C'est ainsy que les » travaux de cette Salle ont été conduits au point où ils sont. On » avoit prévu, dès le commencement, que les fonds qui y avoient » été affectés ne suffiroient pas et j'avois été chargé de chercher

---

1 Ces observations nous paraissent dictées par le maréchal de Mouchy.

» quelques moyens d'y suppléer; les nouveaux octrois accordés à » la ville de Bordeaux ont eû principalement cet objet pour but; » mais par la lenteur que la passation du bail éprouve et les » circonstances qui n'ont pas permis à M. Taboureau d'adopter » les autres expédiens que je lui avois proposés, pour subvenir » en attendant aux dépenses journalières, le peu d'argent qui » restoit s'est consommé en entier et il a fallu même laisser en » arrière quelques payemens pour ne pas abandonner tout à fait » le chantier. C'est dans cette extrémité que j'ai crû devoir » recourir à la caisse de M. de Carcy, bien persuadé, d'après la » conférence que j'avois eû avec vous à ce sujet, que vous ne » refuseriez point une facilité qui ne compromet en aucune » manière les fonds dont il est dépositaire, puisqu'ils seront » remplacés par ceux que le fermier des octrois de la Ville doit » compter aussitôt que le bail en aura été passé. Il eut fallu sans » ce secours renvoyer les ouvriers qui, pour la plupart, ont été » tirés de Paris à grands frais. L'architecte étoit également » décidé à se retirer; les matériaux restent abandonnés au » gaspillage et, en laissant à l'air la partie qui reste à couvrir, on » couroit le risque certain de perdre, pendant l'hiver, de trente-six » à quarante mille francs de peinture qui viennent d'être achevées » et de causer un dommage notable à tous les bois qui sont » posés. Je me serois en vérité crû coupable de ne pas prévenir » une perte de plus de 150,000 livres, qui seroit nécessairement » résulté de cette suspension. Et je ne prendrois encore sur moi » de la permettre qu'autant que vous me donneriez à cet effet » des ordres positifs; mais je me persuade qu'il vous paroîtra » beaucoup plus à propos de laisser continuer les ouvrages, au » moyen du revirement des fonds, qui peut se faire sans aucune » espèce d'inconvéniens, de la caisse de M. de Carcy à celle des » octrois lorsqu'ils seront adjugés. Au reste, j'ai chargé l'architecte » de me procurer des détails qui puissent satisfaire aux éclair» cissements que vous demandés sur les dépenses de cette Salle, » mais cela exigera nécessairement un travail assez long.

» Je suis, etc. »

(Minute non signée.)

Malgré les termes pressants de cette seconde lettre, dans laquelle les besoins de secours pour le prompt achèvement de l'édifice sont exposés avec tant de clarté, M. Dupré de Saint-Maur écrivit au Maréchal duc de

Richelieu pour le prier d'intervenir en faveur de l'offre de M. de Carcy.

« Ce 11 août 1777.

» Monseigneur,

» Au moment où l'on m'a remis votre lettre, je prenois la » plume pour avoir l'honneur de vous écrire et de vous commu- » niquer celle que j'avois adressé à M. Necker, pour l'engager à » trouver bon que j'empruntasse, dans la caisse de M. de Carcy, » les fonds nécessaires pour la continuation de la Salle de spectacle, » à la charge de les remplacer des premiers deniers d'octroy que » la Ville étoit obligée de fournir à cet effet. La conversation que » j'avois eu, deux jours avant, avec M. Necker ne me laissoit pour » ainsi dire pas le moindre doute qu'il n'approuvât ce revirement » de fonds, par lequel nous évitions une perte bien considérable » qui résultera de la suspension des ouvrages; cependant, par sa » réponse qui me paroit venir des bureaux de M. Boullongne et » que je joins pareillement icy, il se refuse à cet arrangement. » On demande préalablement des devis et détails, qu'il est » possible sans doute de faire, mais qui exigeront un tems assez » long pour obliger l'architecte de renvoyer tous les ouvriers, si » en attendant l'on ne subvient pas à la dépense. Cela étoit même » si pressé et il y avoit de telles avances de faites, que, dans » l'intervalle de ma lettre à la réponse de M. Necker, il m'a fallu » autoriser M. de Carcy à délivrer une partie des fonds, ce qui » me compromettra peut être auprès de M. Necker; je me flatte » pourtant qu'il reconnoitra la nécessité où j'ai été, à cet égard.

» La tête en tourne au pauvre Louis, qui estime à plus de » 50,000 écus la suspension des ouvrages, et qui, d'ailleurs, est » rebuté au dernier point de toutes les tracasseries de différents » genres qu'il a essuïées depuis qu'il est à la tête de cette » entreprise. Je crois, comme lui, que les jurats ont encore » bonne part à celle-ci. Vous sçavez qu'avec du vin et des » jambons ils font tout ce qu'ils veulent dans les bureaux des » ministres. Quoi qu'il en soit, vous me feriez grand plaisir de » voir promptement M. Necker, et de lui faire sentir les consé- » quences de cette suspension. Le plafond qui vient d'être achevé » et qui, pour la peinture seule, est un objet de 36 ou 40,000 livres, » seroit abimé s'il n'est pas couvert avant les pluyes de l'automne; » les bois ne souffriroient guère moins; une quantité prodigieuse » de matériaux répandus autour de l'édifice, ou dans les autres

» chantiers, se gaspilleroient; des pierres taillées à grands prix
» s'écorneroient et ne pourroient plus servir; les ouvriers, tirés
» pour la plupart de Paris y retourneroient et ne reviendroient
» par la suite qu'à bonnes enseignes. Enfin, de tous côtés on
» éprouveroit une perte immense, et je m'en regarderois, en
» vérité, comme responsable si je ne faisois pas les derniers efforts
» pour la prévenir, et j'aurois un regret infini qu'ils fussent
» infructueux, bien que l'expérience m'apprenne tous les jours
» que c'est une duperie de prendre tant d'intérêt à la chose
» publique; j'espère que vous voudrés bien m'instruire prompte-
» ment des démarches que vous aurés faites [1]..... »

Ces derniers mots révèlent un moment de grande défaillance chez M. Dupré de Saint-Maur; or, si l'énergie faiblissait à ce point chez l'habile administrateur, pouvons-nous être surpris que le pauvre Louis perdît la tête?

Grâce aux vives instances de M. l'Intendant de Bordeaux, à la haute influence du Maréchal et surtout aux raisons majeures qu'ils faisaient valoir pour éviter l'interruption des travaux, Louis obtint, en attendant la passation du bail des octrois, l'autorisation de disposer des fonds mis à son service par M. de Carcy. Du reste, pour démontrer la part que prit le maréchal de Richelieu à la conduite de cette affaire, voici les deux lettres qu'il écrivait à M. de Saint-Maur.

« C'est samedi après diné, Monsieur, que j'ai reçu votre lettre;
» M. Nekre étoit parti pour Versailles, ainsi que M. de Cessar;
» vous croyez bien que l'on ne revient d'un pareil voyage que
» bien chargé et embarassé d'affaires; aussi, je ne pu le voir hier,
» mais je vit le dernier, qui vint chez moi, à dix heures, et qui
» me dit qu'il parleroit ce matin à M. Nekre; il me paroist aisé
» de deviner qu'il a facilement oublié le petit détail que vous lui

---

[1] *Archives départ. de la Gironde.* Fonds de l'Intendance, série C, n°s 1214-1215.

» aurés fait et que le bureau, d'ou est parti la letre que vous » avés reçue, a présenté des motifs specieux tels qu'ils sont » contenus, pour mettre un baton à la roue, come on dit, et » faire voir limportance dont ils étoient; il est fort aisé de » comprendre que tous cela ait pu échaper à la sagacité du » Ministre, dont la teste est surchargée de tant d'autres affaire » plus importante; il y a beaucoup à parier que quand on lui aura » fait sentir le danger du retardement et linutilité davoir, dans ce » moment, le detail demendé dans la letre, il reviendra à la » première décision qu'il vous avoit donée. M. de Tergé ma » assuré qu'il lui en parleroit ce matin, et que voyant, come vous, » toute la force des raisons qu'il y a pour ne pas laisser détruire » pareil ouvrage, pour un semblable mal entendu, il faisoit de » son mieux pour que M. Nekre y adhérast; il ma assuré quil » viendroit aussitost me le dire pour que ma letre put partir ce » matin, apres en avoir senti limportence; je latents et il viendra » surement, mais come il est une heure et demie et que l'on » ce pique apresent d'une grande precision à la poste, pour les » pauvres petits particuliers, j'envoye toujours celle ci, afin que » vous soyez au moins informé de mon exactitude, et, come les » ministres, des finances surtout, doivent avoir de grand priviléges, » j'espére encore que la réponse poura partir ce matin; je vous » reponds avec confiance au moins que vous aurés, lordinaire » d'aprés, une réponse positive que j'espére fort qui sera » satisfaisante, et que l'édifice que vous voulez bien conserver ne » sera pas détruit.

» Je vous prie destre bien persuadé du sincère atachement avec » lequel jai lhoneur destre, Monsieur, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» Le M. duc de Richelieu.

» A Paris, ce 19 daoust 1777. »

« Vous aves du recevoir, monsieur, une letre de M. Nekre si » elle a pu estre mise à la poste a tems par la quelle vous este » autorisé a lavance de cinquante mille livres, cest de quoi pouvoir » estre dispensé de renvoyer les ouvriers sans contrarier les idée » que l'on a eu pour ne pas ce livrer a une dépense, sans en voir » l'objet dans toute son étendue; avant de sy livrer, vous aurés » aussi le tems de faire voir ou prendre des secours dans la vente » du Château Trompette qui est, tout ce que l'on veut, et l'objet » adopté une fois, le moment de lacomplissement dépendra de » la volonté des ministres qui ne pouront plus ce plaindre du

» retardement, je voits heureusement que cette afaire étoit » entamée; come je la voits vous en serés le maitre, et que le » pauvre Louis n'en mourra pas de colère; je vous prie de vouloir » bien le consoler et lui dire que je nai pas le tems dy travailler » moy même parce que jai a peine le tems de vous assurer du » plus sincère atachement avec lequel jai lhoneur destre, monsieur, » votre très humble et très obeissant serviteur.

» Le M. duc de Richelieu.

» A Versaille, ce 22 aoust 1777. »

Si Richelieu ne trouvait pas le temps de travailler à réaliser les voies et moyens d'achever le Théâtre, dont il avait cependant plus que personne provoqué la construction, son neveu, le maréchal de Mouchy, qui se préoccupait des embarras inextricables dans lesquels s'agitaient les officiers municipaux, pensait que « le seul moyen de parvenir à la fin totale de cette entreprise » était d'autoriser la Ville à un nouvel emprunt de 600,000 liv.[1].

Necker, de son côté, en déplorant la mésintelligence qui existait entre les Jurats et l'Intendant de Bordeaux, comprit l'absolue nécessité d'activer la marche des travaux, et donna, par la dépêche suivante, l'autorisation d'emprunter à la caisse de M. de Carcy le double de la somme qui lui avait été demandée.

Le Directeur général des finances à M. Dupré de Saint-Maur.

« Paris, ce 9 7bre 1777.

» J'ai reçu, Monsieur, la plus grande partie des éclaircissements » que je vous avois demandé sur la construction de la Salle de » spectacle de Bordeaux, et je vois, d'après le tableau des dépenses

---

1 Lettre de M. de Boullongne à M. Dupré de Saint-Maur, du 22 août 1777. On a déjà vu que Louis parle de ce projet d'emprunt, dont l'idée aurait été énoncée par les jurats, dans une réunion chez le maréchal de Mouchy. (Lettre du 22 juillet 1777.)

» et la forme d'opérer qu'on a suivi, qu'il faut s'en rapporter » à l'architecte sur la fixation des dépenses qui restent à faire » pour achever cet ouvrage; ce qui me donne de la confiance, » M., c'est que vous estimés, ainsi que lui, qu'avec 4 ou 500,000 liv. » on y mettra la dernière main. Il faut donc y pourvoir. Je ne » voudrois pas parler, dans ce moment, aux jurats des 150,000 liv. » destinées à cet édifice par les Lettres pattentes, mais si sur les » mêmes fonds du sieur de Carcy, dont vous avez déjà fait usage, » vous pouvez vous procurer ceux qui sont absolument nécessaires » pour établir la charpente et couvrir le bâtiment, la première » authorisation que je vous ai donnée pour 50,000 liv. vaudra » pour le surplus. Je veillerai au remplacement de ces fonds et » j'en écrirai aux jurats lors des premières affaires que je traiterai » avec eux; mais je ne vous dissimulerai pas que je vois avec » peine s'élever une mésintelligence qui ne peut être que très » nuisible aux affaires de la Ville.

» J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, » votre très humble et très obéissant serviteur.

» NECKER.

» Vous pourrez donc, Monsieur, disposer encore de 50/m livres » dans la caisse de M. de Carcy, ce qui fera 100/m livres en tout » qui devront être remplacées par les premiers payements de » l'adjudication du bail des octrois. »

Le Directeur général était rallié définitivement à la cause de Louis, puisqu'il venait d'autoriser l'augmentation d'un crédit dont il n'avait approuvé l'ouverture qu'avec une extrême réserve. Ce fut aussi « *avec un grand plaisir* » que M. de Saint-Maur accueillit les bonnes dispositions de Necker, d'autant mieux que les premières 50,000 liv. étaient déjà dépensées; mais « à l'aide de ce nouveau secours, disait-il, les murs » vont être en état de recevoir la charpente à laquelle on » travaille, et j'espère qu'avant les mauvais temps le » bâtiment sera couvert. » L'Intendant prévoyait aussi que ces cent mille livres seraient bien vite épuisées et qu'il faudrait avant peu insister sur la prompte adjudica-

tion du bail des octrois. Seulement, comme il craignait que les jurats n'apportassent quelques lenteurs à remplir l'obligation qui leur était imposée par les lettres-patentes du 30 novembre 1776, l'Intendant demandait au Directeur général que cette obligation fût rappelée d'une manière impérative aux officiers municipaux[1].

Enfin, le 23 septembre 1777, le bail des octrois fut renouvelé et affermé 880,000 liv. par année[2].

Il n'y avait qu'un mois que ce bail était conclu et déjà M. de Saint-Maur écrivait à M. Necker : « Les cent » mille livres que vous avés bien voulu m'autoriser à » tirer sur le sieur Carcy finiront d'être consommées » dans une quinzaine. Le nouveau fermier des octrois » peut maintenant venir à notre secours. On est dans le » cas d'exiger de luy, dès à présent, 37,500 livres pour » les trois derniers mois de cette année; il est instant » que vous donniés les ordres nécessaires pour les luy

1 Il y aurait « toutes sortes d'inconvénients à laisser ces fonds entre » les mains des jurats et à leur laisser la liberté d'en changer la destina- » tion... Accoutumé à dire librement ma façon de penser, sur le bien et » le mal qui s'offre à ma vue, je n'auray jamais la basse complaisance » d'approuver leur conduite dans les affaires et dans les procédés, lors- » qu'elle sera contraire aux bonnes règles et à l'honnêteté... »

« Le fermier ne sera tenu, au 1er octobre prochain, que de paier » d'avance le quart du prix de son bail et conséquemment le quart des » cinquante mille écus destinés, par les lettres patentes, à la construction » de la Salle de la comédie... J'espère que vous donnerés ordre aux jurats » de mettre de quartier en quartier cette somme à ma disposition. »

2 La ferme des octrois, sans y comprendre les droits sur le sel, fut obtenue par une Compagnie qui avait à sa tête M. Ville-Lavoye (?). « Je crains qu'elle ne paye un peu cher, » écrivait un des membres de la Jurade à M. l'abbé Guyonnet de Montbalon, vicaire général de Bordeaux, « la préférence qu'on lui a donnée, ayant été obligée, pour l'obtenir, de tiercer la dernière enchère de 20,000 livres, à laquelle l'adjudication avait cédé. Cette circonstance porte le bail à 880,000 par année. Cependant, on croit qu'il y a encore un bénéfice honnête à faire et je le souhaite beaucoup, à raison du bien que vous voulez aux intéressés; il est vraisemblable, au surplus, que les habitants de ce pays ne les verront pas de bon œil leur enlever un objet sur lequel tout le commerce de la ville avoit des vues. »

» faire payer et pour qu'il fournisse pareille somme à la » fin de chaque quartier[1]. »

Les désirs de l'Intendant allaient encore plus loin; il demandait que le fermier des octrois fît l'avance, non seulement des 150,000 livres dues dans le courant de l'année 1778, mais de la même somme exigible en 1779; le tout, à vrai dire, en billets qu'il n'acquitterait qu'à leurs termes et que l'on pourrait faire escompter suivant les besoins.

« Ce moyen, ajoutait M. de Saint-Maur, permet- » troit d'employer cent mille écus, dans le courant de » l'année prochaine, ce qui donneroit une grande satis- » faction aux habitants de Bordeaux, fort impatients de » jouir de la nouvelle Salle. »

Il résulte de la correspondance de l'Intendant que ces propositions furent agréées par le Directeur général, qui les présenta au Corps de Ville; mais, loin de seconder ces propositions, le secrétaire Chavaille fit un mémoire où l'état de suspicion, dans lequel l'arrêt du Conseil du 24 novembre 1776 tenait les officiers municipaux, était habilement exploité.

« A Bordeaux, le 4 décembre 1777.

» Monsieur,

» D'après la lettre que M. Necker nous a fait l'honneur de » nous écrire, et que nous avons eu celui de vous communiquer, » nous croyons, comme vous, que les difficultés qui s'étoient » élevées, relativement à l'adjudication de nos octrois, sont entiè- » rement levées et que rien ne s'oppose plus à ce qu'en » exécution de l'article 10 de l'arrêt du Conseil du 24 9bre 1776, la » somme de 37,500 livres, que vous demandés pour le quartier » courant, soit payée; aussi, Monsieur, sommes-nous prêts à » donner tous les ordres nécessaires à cet effet. Mais il nous paroît,

---

1 Lettre de M. Dupré de Saint-Maur, du 25 octobre 1777.

» Monsieur, par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de » nous écrire, le 29 du mois dernier, que vous n'avez pas sous les » yeux les termes dans lesquels l'article 10 de l'arrêt du Conseil, » en exécution duquel nous devons procéder, se trouve conçu.

» En effet, M., vous nous faites l'honneur de nous dire, en » premier lieu, que la compagnie, à laquelle le bail de nos » octrois est resté, doit satisfaire à la clause de payer les cent » cinquante mille livres qui doivent être prélevées, chaque année, » sur le prix de la ferme pour être employées à la continuation » de la Salle de spectacle.

» Permettés nous de vous faire observer, M., que, par la » première disposition de l'article 10 de l'arrêt du Conseil dont il » s'agit, le prix du bail de nos octrois doit être versé, par » l'adjudicataire, dans la caisse du trésorier de la Ville, et que ce » n'est point à la compagnie, à qui le bail a resté, que nous devons » nous adresser pour faire le payement de la somme de cent » cinquante mille livres, qui doit être employée, chaque année, à » la continuation de la Salle de spectacle, et que, par conséquent, » cette somme de 150,000 livres ne doit point être prélevée, » comme vous l'avez crû, sur le prix du bail qui, aux termes de » notre loi, doit être versée tout entière dans la caisse du trésorier » de la Ville.

» En second lieu, M., vous nous invités à donner les ordres » nécessaires pour faire mettre à votre disposition les 37,500 livres » du quartier courant, afin que vous puissiez les employer à leur » destination. Cependant, M., l'article 10 de l'arrêt du Conseil » porte que, sur le prix du bail de nos octrois, il sera annuellement » employé la somme de 150,000 livres, au moins, pour activer la » Salle de spectacle et successivement celle de l'Hôtel commun de » laditte ville, duquel emploi, est-il ajouté, les maire, lieutenant » de maire et jurats seront tenus de justifier, au mois de février, » de chaque année, au Controlleur général de nos finances, *à peine » d'en répondre en leur propre et privé nom*. Vous êtes trop » éclairé, M., pour ne pas approuver que, d'après une loi aussi » rigoureuse, nous ne nous bornions pas à donner des ordres » pour faire mettre à votre disposition les 37,500 livres du » quartier courant que vous nous demandés, afin que vous » puissiez les employer à leur destination. Nous devons justifier » chaque année, au mois de février, de l'emploi de cette somme » de cent cinquante mille livres; nous devons donc concourir à cet » emploi et être porteurs des pièces propres à en justifier.

» Nous adoptons très volontiers, M., dans cette occasion,

» comme dans toutes les autres, les moyens que vous voudrez » bien nous suggérer pour concilier nos devoirs avec vos vues » particulières, mais chargés rigoureusement de justifier de » l'emploi d'une somme considérable, vous ne désapprouverez » pas que nous prenions les mesures nécessaires, pour nous » mettre à l'abri du double reproche d'avoir manqué de respect » à la volonté du Roi et de prudence dans notre propre intérêt.

» .... Nous sommes, M., dans la plus grande confiance que » vous voudrez bien vous occuper de ces différents objets, afin » que nous nous mettions en règle sur cette partie de l'adminis- » tration qui nous est confiée, et que nous fassions cesser les » sujets de reproches auxquels nous ne nous sommes exposés » que par la déférence qui est due et que nous aurons toujours » pour la place que vous occupés et pour vous personnellement.

» Nous sommes avec respect, etc.

» Chavaille. »

A ce mémoire, M. de Saint-Maur répliquait que l'unique objet de sa lettre était de « prévenir les jurats de » *l'urgence* qu'il y avoit d'exécuter l'une des dispositions » qui ordonnoit l'emploi spécial de 150,000 livres sur le » prix du bail, et qu'il avoit autant à cœur que les jurats » de tenir la main à ce que cette somme ne puisse être » appliquée qu'à sa propre destination; marquez-moi les » mesures que vous prendrez, et si je puis, sans déroger » à l'autorité qui m'est attribuée par l'article 1 de l'arrêt » du 7 mars 1775, je les adopterai.

» Nous irions contre nos vues communes si nous ne » cherchions pas à abréger de vaines formalités et à lever, » de concert, toutes les difficultés qui pourroient apporter » quelques retards à l'accélération des travaux. »

Sans perdre de temps, comme le réclamait l'Intendant, le jurat Ferrière, en l'absence du secrétaire de la Ville, répondit que le payement de la somme de 37,500 livres serait fait sur mandement qu'ils expédieraient au nom de l'architecte Louis, qui, en lui remettant le compte de

l'emploi de cette somme justifié, recevrait un autre mandement de pareille somme au quartier de janvier, et ainsi successivement[1].

Mais, par les difficultés qu'il y avait eu jusqu'alors à trouver des fonds suffisants pour conduire avec activité les travaux de la Salle de spectacle, il y avait lieu de craindre que cet édifice restât longtemps inachevé. C'est alors que surgirent de nouvelles combinaisons.

Parmi les divers projets qui furent soumis au Ministère dès les premiers mois de l'année 1778, il en est un qui se distingue par des détails curieux et par les réflexions qu'il fit naître, de la part de M. de Saint-Maur. La lecture qu'on en fera nous reposera du récit des tribulations de l'architecte et nous expliquera les causes connues ou cachées de la mésintelligence qui régnait

---

1 Dès le milieu du mois de janvier 1778, suivant l'arrangement qui avait été accepté par l'Intendance et la Jurade, M. de Saint-Maur fit l'envoi d'un certificat à Louis et à Bonfin, pour qu'il fût délivré, au nom de l'appareilleur en chef Durand, un premier mandat de 37,500 livres accompagné d'une note indiquant la destination et l'emploi de cette somme.

En même temps, on travaillait, dans les bureaux du chantier, à donner un état de situation des ouvrages et à l'inventaire des matériaux, car *tout le monde paraissait avoir à cœur de savoir où en étaient les choses et de les voir finir.*

Pour donner une idée de l'aspect du chantier à cette époque, nous croyons devoir extraire quelques indications du cahier qui contient l'état des approvisionnements et des matériaux :

Nature des pierres et leur provenance : « Saint-Macaire (pour le grand escalier); pierre dure de Saint-Michel [Gironde], de Taillebourg; pierre tendre de Saint-André de Cubzac, Cenon et Bourg. Les apparaux d'échafaudages et tout l'outillage étaient déposés, non seulement au devant du péristyle, mais sur le pré du Château et au bout des allées de Tourny; les grues de sapin s'élevaient sur les façades latérales, et les bois des grandes chèvres se dressaient au fond du Théâtre. Cet aspect justifie les paroles de Beaumarchais, qui, trouvant son ami Louis triste et changé par les critiques dont il était assailli, lui aurait dit plaisamment pour le consoler : « *Mon ami, en élevant ce monument à ta gloire ne t'étois-tu donc pas attendu à être encombré par les grues?* » (Gaullieur L'Hardy, p. 44.)

toujours entre les bureaux du Corps de Ville et ceux de l'Intendance.

« Les sommes que le Roi a employées à la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux n'ont pas été suffisantes, et celle de 150,000 livres, que Sa Majesté ordonne que l'on prenne annuellement sur la ferme des nouveaux octrois de la Ville, suffiroit à peine (si elle étoit payée) pour achever, dans l'espace de cinq ans, les ouvrages qui restent à faire. Ce retard est d'autant plus préjudiciable, que les dépenses qu'on est obligé de faire tous les hivers pour garantir des rigueurs de la saison les ouvrages déjà faits, doivent, en cinq ans, augmenter de plus de 100,000 livres la somme totale qu'il faudroit, si l'on n'employoit que 15 mois à son entière perfection.

» Si l'on ajoute à cette dépense, qui est une pure perte, celle de trois années de jouissance des revenus de la Ville, et si l'on considère, d'ailleurs, que la privation où l'on tient le public, en ne lui donnant pas un lieu décent pour les seuls amusements qu'il ait, et les risques qu'il court journellement en s'assemblant avec affluence dans une salle peu solide, qui menace ruine en dedans et dont les murs n'ont que 6 ou 8 pouces d'épaisseur[1], on sentira de quelle importance et de quelle nécessité il est pour la sûreté publique et pour les intérêts du Roi, de porter au plus tôt à son entière construction une Salle de spectacle qui doit être une des plus belles de l'Europe, et pour laquelle Sa Majesté a déjà fait des sacrifices considérables; on en offre les moyens les plus avantageux.

» De l'avis de l'architecte qui la construit, il ne faut qu'une somme de 400,000 livres pour achever les ouvrages qui restent à y faire. Ces ouvrages, à ce qu'il assure, peuvent être faits et parfaits dans huit mois de tems, pourvu qu'on lui donne à propos l'argent qu'il demande.

» Comme les architectes se font quelquefois illusion sur la modicité des sommes qu'ils croyent employer, ainsy que sur le tems qu'il leur faut pour achever leurs bâtimens, on croit devoir supposer qu'au lieu d'une somme de 400,000 livres et de huit mois de tems que le sieur Louis demande pour rendre la Salle faite et parfaite, il lui faudra quinze mois et 450,000 livres pour achever ses travaux.

---

1 Il est ici question de la salle provisoire dont il a été parlé p. 110.

» En conséquence, une Compagnie offre de donner cette somme de 450,000 livres, payable à l'architecte, sur les ordonnances de M. l'Intendant, en neuf payements de 50,000 livres chacun, sçavoir : les huit premiers à un mois ou six semaines de distance les uns des autres, à commencer de l'exécution des clauses préliminaires que l'on va détailler, et le neuvième et dernier au mois de mai de l'année 1779, la Compagnie se le réservant jusqu'à cette époque pour nantissement des petites omissions que l'architecte auroit pu faire, dans la construction de l'édifice, et qu'elle seroit peut-être obligée de faire par elle même, vu l'importance dont elles pourroient être. »

Pour se dédommager de toutes les avances qu'elle s'engageait à faire, la Compagnie posait des conditions dont voici le résumé :

1° Le Roi accorderait des lettres-patentes portant cassation de tous les privilèges donnés précédemment pour les spectacles de Bordeaux[1].

2° Pendant quinze ans, à partir du dimanche des Rameaux 1779 jusqu'à pareil jour, en 1794, la nouvelle Compagnie aurait le privilège exclusif des spectacles de la ville et faubourgs de Bordeaux. Dans le cas où la nouvelle Salle serait achevée avant les Rameaux de l'année 1779, on ne pourrait y jouer, les actionnaires se réservant le droit de l'inauguration.

---

1 Cette clause avait pour but principal, et qu'il était avant tout urgent d'obtenir, la cassation de l'arrêt du 25 décembre 1773, « comme abusif et comme surpris à la religion du feu Roi et à celle de son Conseil, en ce qu'il accorde, pour trente années et sous de vains prétextes, le privilège exclusif de tous les spectacles de Bordeaux, au grand préjudice des intérêts de Sa Majesté et de ceux de la Ville. » Il est néanmoins curieux de lire dans une *addition au mémoire:* « Il faut que le privilège et les » prétentions des actionnaires actuels soient absolument anéantis.... *à* » *moins que par les égards qui sont dus à M. le maréchal duc de* » *Richelieu, on ne voulût lui offrir la préférence aux mêmes conditions,* » *ce qui paroît très juste;* mais, s'il ne les acceptoit pas, il faudroit de » toute nécessité que les lettres-patentes portant cassation de l'arrêt du » 26 Xbre 1773,... soient expédiées. »

3° La Compagnie, ne voulant pas rester dans l'incertitude sur l'époque fixe où la nouvelle Salle lui serait livrée, demandait que, par lettres-patentes, on ordonnât « au sieur Louis d'accélérer les travaux et de remettre pour le plus tard au 1er mars 1779, entre les mains de la Compagnie, les clefs de cet édifice, entièrement fini. »

4° Les deux représentations de comédie qu'il était d'usage de donner annuellement au profit des pauvres de la Ville, seraient remplacées par un prélèvement de 2 sous sur chaque billet de parterre, dont le prix serait porté de 18 à 20 sous.

5° De même que pendant la durée de l'entreprise des actionnaires actuels, la Ville, ou le Roi, fournirait gratis la garde de la Salle.

6° Les lettres-patentes seraient enregistrées au Parlement et à l'Hôtel de Ville, avant le mois de mars 1778, et ce ne serait qu'après cette formalité que les actionnaires commenceraient leurs payements.

D'après une lettre de M. de Boullongne, ce projet lui aurait été présenté par le comte d'Ossun; mais, trouvant fort difficile de porter un jugement sur ces propositions et craignant de ne pouvoir en conférer avec M. Necker si ce projet lui était aussi communiqué, M. de Boullongne pria M. de Saint-Maur de l'aider de ses lumières, en lui donnant son avis.

Voici dans quels termes, grâce à sa clairvoyance dans les affaires, l'Intendant signala les difficultés que présentaient les propositions du comte d'Ossun :

« Vous me proposés, M., une question fort délicate à résoudre, » en me demandant mon avis sur le contenu du mémoire qui » vous a été présenté par M. le comte d'Ossun. Ce n'est pas que » je puisse regarder un instant comme problématiques les avan-

» tages qui résulteroient pour la ville de Bordeaux de l'exécution » de ce projet, mais il faut en sentir en même temps les difficultés. » Vous sçavés, M., que les gouverneurs de province ont la » prétention de décider despotiquement de tout ce qui concerne » les spectacles et notamment du privilége à donner aux troupes » de comédiens. On sent bien qu'ils ne font en cela qu'exercer » une portion de l'autorité que le Roy leur a confiée et que » toutes fois que Sa Majesté voudra, pour le bien de la chose, en » user elle-même et jugera à propos de prononcer, celuy qui la » représente, dans une province, doit, comme son premier sujet, » donner l'exemple de l'obéissance. A Bordeaux, le Mal de » Richelieu, quoiqu'extrêmement jaloux de son droit à cet égard, » a peut-être, il est vray, commencé luy-même à y mettre des » limites, en sollicitant et faisant rendre, le 24 janvier 1772, un » arrest du Conseil qui, de son consentement, accorde pour » 30 ans le privilége exclusif des spectacles à une compagnie » d'actionnaires; il est constant du moins que, par cet arrest, il a » attaqué les prérogatives de son successeur qui, dans toute » espèce de cas, n'auroit plus, pendant ces 30 ans, la faculté » d'exercer le droit dont il s'agit; mais le Mal de Richelieu étant » lui-même du nombre de ces actionnaires, on doit s'attendre » qu'il réclamera fortement l'exécution de cet arrest, ou deman- » dera que, dans le cas où il seroit annullé, les choses soient » remises en leur premier état. C'est donc à vous, M., de voir si » vous pensés que le Ministre ait le courage : 1° de statuer sur » cet objet, sans en donner connoissance au Mal, dont autrement » l'on ne viendroit jamais à bout de vaincre les importunités; » 2° de soutenir avec fermeté le parti qui aura été pris, car il » vaut beaucoup mieux ne pas avancer que d'être obligé de » reculer ensuite. Il y a sans doute peu de moyens plus efficaces » et moins onéreux que celuy-ci, pour venir à bout de finir très » promptement un édifice qui fait honneur à la Nation et » qu'il devient impossible de laisser dans l'état où il est. Cela » procureroit aussy, par la suite, une grande ressource à la ville » de Bordeaux, car cinq ou six cent mille francs, qui en revien- » droient ainsi tous les 12 ou 15 ans, la mettroient à même de se » libérer en assés peu de temps de ses dettes, au payement » desquelles il n'y auroit pas à balancer à affecter ce produit. J'ay » gardé copie du mémoire de M. le comte d'Ossun, que j'ay » l'honneur de vous renvoyer; il ne laisseroit pas d'y avoir » différentes observations à faire sur les détails de ce projet. Je

» vous les feray passer quand vous le désirerés, mais il seroit » inutile que je m'occupasse de ce travail, si vous ne voyés pas » jour à en tirer parti[1]. »

Peu de temps après l'envoi de cette lettre, le Ministre réclama de M. de Saint-Maur l'exposé des observations dont le mémoire de M. d'Ossun lui paraissait susceptible. Ces observations forment un long rapport qui concluait à l'adoption des offres faites par cette Compagnie[2].

« On ne pourroit, disait-il, sans manquer à tous les » principes d'une bonne administration, négliger de faire » tourner à la chose publique un édifice aussi important » par les sommes immenses qu'il aura coûtées et par le » parti avantageux que l'on en peut tirer..... Les autres » édifices publics projetés à Bordeaux et qui y sont » de nécessité indispensable, tels qu'un Palais et un » Hôtel de Ville, sont restés en souffrance; le public a » été grevé d'une augmentation d'octrois; en un mot, » *tout a été sacrifié pour la nouvelle Salle;* tout y a » été fait à grands frais; tout y doit donc être mis en » produit qui puisse procurer des dédommagements. » ... Si la Salle étoit à commencer, il seroit sage, sans » doute, de ne pas se livrer à une entreprise aussi » dispendieuse; mais dans l'état où elle est, après y avoir » dépensé environ 1,100,000 livres, on ne sçauroit assez » se hâter de la conduire à sa fin, et tout retard sur ce » point devient augmentation de dépense et perte réelle... » En partant de ce principe, la compagnie, qui offre le » moyen de mettre dans un an la dernière main à cet

---

1 Lettre de M. Dupré de Saint-Maur, de Bordeaux, le 20 février 1778.

2 « Observations sur l'offre faite par une Compagnie de donner 450,000 livres pour finir la salle de la Comédie, à condition qu'elle en aura la jouissance et le privilége des spectacles, pendant quinze ans, sans rien payer de plus. »

» édifice, paroît faire une proposition avantageuse à tous » égards et pour le public... et pour la Ville... »

Abordant la question du fermage de la Salle, en raison de la dépense, le rapporteur faisait valoir une considération dont les jurats ne paraissaient pas se préoccuper, quoiqu'elle devrait toujours inspirer les décisions des administrateurs d'une grande cité : « *Il ne » s'agit pas d'un établissement formé dans les vües » d'une spéculation lucrative, mais, au contraire, d'un » monument de luxe voué aux plaisirs du public, et ce » plaisir a un prix qui doit aussy entrer en ligne de » compte.* »

Les avis favorables de M. de Saint-Maur et les bonnes dispositions de M. Necker[1] n'améliorèrent pas les choses en 1778, et l'agence dut se contenter des mandats trimestriels de 37,500 livres, touchés par André Durand chez le receveur municipal, après exhibition des pièces qui justifiaient de l'emploi des fonds[2].

Toutes ces lenteurs, résultant du peu de ressources mises à la disposition de Louis, renouvelèrent encore ses déboires, juste au moment où M. de Saint-Maur, absent

---

1 « Je me suis fait rendre compte, Monsieur, des arrangements que » vous proposés pour continuer les travaux de la Salle de spectacle, et je » ne puis que les approuver... » (Lettre de M. Necker à M. Dupré de Saint-Maur, du 7 mars 1778.)

2 En raison des sommes modiques mises à la disposition de Louis, il y avait toujours beaucoup d'arriéré dans les payements; seulement, il semble résulter d'une lettre du secrétaire de la Ville, Chavaille, que le solde des honoraires du contrôleur des travaux était systématiquement négligé: « ... Nous avons vu, M., avec plaisir, que vous ayez fait » payer au sieur Louis 6,000 livres sur ses honoraires. Nous croyons, » M., qu'il seroit juste que le sieur Bonfin, contrôleur des ouvrages de la » Salle, à qui il étoit dû 4,000 livres, le 1er janvier, touchât une somme de » 2,000 livres sur les 37,500 livres, dont nous avons l'honneur de vous » envoyer le mandement pour le quartier courant. » (Lettre du 9 avril 1778).

de Bordeaux[1], ne pouvait soutenir le moral abattu de l'architecte. Aussi, d'après les lettres suivantes, l'artiste semblait plus que jamais toucher au désespoir.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 13 juin 1778.

» MONSIEUR,

» J'etois loin de penser que M^rs^ les Jurats tenteroit » jusqu'au moyen de me mettre mal avec M. le Maréchal » de Mouchy, en lui disant que j'avoy écrit à M. de Bertin » des horreurs de leur administration, que j'avois même » attaqué jusqu'à leur probité; il m'a été facile de » détruire, dans l'esprit de Monsieur le Maréchal, ce » propos scandaleux, en lui prouvant que je n'avois » jamais écrit à Monsieur de Bertin.

» Vous sentez, Monsieur, que cela est fait pour jetter » dans mon esprit beaucoup d'inquiétude. J'ai beau » m'observer, en ne parlant pas de ces Messieurs, je les » trouve toujours disposés à me faire du mal. Je ne puis » deviner la source de l'aversion qu'ils semblent avoir » pour moy.

» J'espère qu'avec le tems j'en découvrirai la cause; au » nom du ciel, Monsieur, chassez-moi de ce maudit » pays! Monsieur le Maréchal de Mouchy m'a fort assuré » qu'il travailloit à avoir des fonds pour me mettre à » même de finir dans l'année; il ne m'a pas fait part des » moyens qu'il contoit employer. Je frémis que tout cela

---

1 M. Dupré de Saint-Maur avait quitté Bordeaux pour se rendre dans le Berri, à son château d'Argent (arrondissement de Sancerre — Cher), où il projetait de faire exécuter des travaux importants, sur les plans et dessins de l'architecte Louis.

» ne me mène à l'année prochaine, peut-être davantage, » car je m'apperçois que M[rs] les Jurats ont beaucoup » d'ascendant sur l'esprit de M. le Commandant.

» J'ay l'honneur d'être, etc.

» V. Louis. »

Du même au même.

« A Bordeaux, ce 16 juin 1778.

» Monsieur,

» J'ay remis dans vos bureaux les rolles soixante et » dix-neuf jusqu'à quatre-vingt-troisième, avec les pièces » justificatives pour constater l'employ des trente-sept » mille cinq cent livres que le s[r] Durand a receu.

» J'ose vous supplier, Monsieur, de vouloir bien faire » passer vos ordres à M[rs] les Jurats, pour qu'ils aient à » faire compter, au premier du mois prochain, les trente » sept mille cinq cent livres qu'ils doivent à cette époque. » Je suis en avance et je le serai bien plus samedy, car » je serai obligé d'emprunter pour payer la dépense du » quatre-vingt-quatrième rolle; j'ai été pour ainsi dire » forcé à dépenser plus que je n'avois de fonds, par les » approvisionnements du chantier, car il auroit fallu » renvoyer tous les ouvriers, si je n'avois pas pris ce » parti. D'ailleurs, je comptois de jour en jour avoir des » ordres pour mettre mon chantier en vigueur, mais je » vois que je suis absolument oublié, et je perd l'espoir » d'avoir fini dans le cours de cette année. Aidé moy » donc, Monsieur, à suporter mon malheur, en m'accor- » dant toute votre protection.

» Je suis, etc.

» V. Louis. »

M. Dupré de Saint-Maur à Louis.

« Ce 23 juin 1778.

» Je viens, M., d'écrire à Mrs les Jurats pour qu'ils prennent » les mesures nécessaires, à l'effet de vous procurer, dans les » premiers jours du mois prochain, les 37,500 livres qu'ils » doivent donner pour la continuation de la nouvelle Salle de » spectacle, pendant le quartier de juillet. Peut-être qu'avant » que vous ayés employé cette somme, on trouvera quelque » moyen plus efficace d'avancer la besogne. Je verrai, pendant le » petit séjour que je vais faire à Paris, ce qu'il sera possible de » déterminer à ce sujet. Je vous invite, en attendant, à prendre » patience et ne pas vous donner de l'inquiétude pour les propos » que ces Mrs peuvent tenir sur votre compte; ils ne peuvent » point vous faire de mal et de quelque manière que les choses » tournent vous ne devés point les craindre.

» Je vous conseille donc de les laisser dire et de n'y pas faire » attention. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 4 juillet 1778.

» Monsieur,

» On a remis à Mrs les Jurats, il y a trois jours, les » rôlles 70 jusqu'au 83me, avec les pièces justificatives. On » n'a pas encore reçu le mandat; dans la crainte qu'on ne » reçut pas aujourd'huy, qui est le jour de paye, j'ai été » voir M. Touya, trésorier de la Ville; je lui ai fait part de » l'embarras dans lequel je me trouverrais, si cela venait » à manquer; il m'a dit que quand même j'aurois le » mandat de ces Messieurs, il ne pourroit l'acquitter, s'il » n'étoit visé par vous, Monsieur, mais qu'il me donne- » roit, sur mon billet, de quoi acquitter la quinzaine; il a » compté, au sieur Durand, 10,000 livres sur mon billet; » en conséquence, vous recevrez le mandat que je vous

» prie d'expédier le plustôt possible, car je suis tourmenté » come il n'est pas possible de l'être.

» J'espère beaucoup du séjour que vous ferez à Paris; » j'imagine que vous terminerez l'indécision dans laquelle » on est depuis longtemps sur cette malheureuse Salle de » spectacle; autrement il faudroit suspendre absolument » les travaux, car les personnes à qui l'on doit le plus » sont tous les jours à ma porte. Je vous supplie, » Monsieur, de m'autoriser à payer, sur les premiers » fonds, une somme de 7,972 liv. 17 s. 9 d. à un homme » à qui j'avois dit qu'il seroit payé comptant, pour du » bois qu'il a fourni, depuis un an; j'ai toujours été dans » l'impossibilité de le satisfaire; il me menace aujourd'huy » de me faire assigner. Ayez pitié de ma situation, car » la tête me tourne.

» J'ai reçu une lettre de M. le comte de Millette, que » j'ai prié Mgr le M^al^ de Mouchy de lire à Messieurs les » Jurats, pour qu'ils aient, à l'avenir, un peu plus de » circonspection dans les jugements qu'ils portent sur » moi. Cette lettre a démontré la fausseté des discours » qu'ils m'imputent; M. le Maréchal leur a fait des » reproches. Je suivrai les conseils que vous me donnez, » Monsieur; je tâcherai de me vaincre et supporterai tout » patiemment.

» J'ai l'honneur d'être, etc. » Louis. »

M. Dupré de Saint-Maur à Louis.

« A Paris, ce 11 juillet 1778.

» Je n'ai pas encore reçu le mandat de M^rs^ les Jurats. Aussitôt » qu'ils me l'auront fait passer, j'y mettrai mon visa, pour mettre » à portée M. Touya de vous payer le montant de vos Rolles.

» Je n'ai pas perdu de vue votre Salle de spectacle et je n'ai

» rien négligé pour vous procurer des secours pour la continuation » des travaux; je viens d'engager M. Necker à faire un arran- » gement, au moyen duquel nous pourrons aller en avant, sur » cet objet; il vient d'écrire en conséquence aux Jurats. Reste à » savoir s'ils ne feront pas encore des difficultés qui pourront » traîner la chose en longueur. »

» *M. Louis, architecte à Bordeaux.* »

Par les dernières lignes de la correspondance de M. de Saint-Maur, on a vu qu'il poursuivait toujours les moyens d'accélérer les travaux et que, si les choses traînaient en lenteur, la faute en revenait aux jurats. L'année 1778 s'écoulait donc pour Louis dans des alternatives d'espérances et de déceptions, malgré l'intérêt que portaient à l'achèvement de son œuvre les hommes les plus distingués de son temps. Parmi ces derniers, il en est un qui a rempli de son nom toute la fin du dix-huitième siècle et qui était passé maître en fait d'intrigues; n'est-ce pas nommer Beaumarchais[1]? Beaumarchais et Louis furent d'intimes amis, ce qui n'est pas, sous un certain rapport, une médiocre preuve de la haute estime dont jouissait le célèbre architecte.

De 1777 à 1779, diverses circonstances amenèrent Beaumarchais à Bordeaux[2]; il y vécut dans l'intimité de l'Intendant, de quelques négociants armateurs et de Louis qu'il vit à l'œuvre et souvent en butte aux sarcasmes,

---

1 Caron de Beaumarchais (Pierre-Augustin), né à Paris le 24 janvier 1732, sept mois et demi après Louis; mort dans la même ville le 19 mai 1799, onze mois et vingt jours avant Louis. Cette conformité d'âge et d'imagination nous paraît bonne à rapprocher.

2 D'après une lettre du 28 février 1777, Beaumarchais était attendu à Bordeaux, et dans un avis arbitral délivré en cette ville le 20 mai 1779, on voit, au bas, la signature de Beaumarchais, comme propriétaire du navire le *Fier Rodrigues* et de sa cargaison. *(Archives départementales de la Gironde.)*

aux haines de l'envie et de la médiocrité. Or, au milieu des nombreux projets financiers qui étaient mis en avant pour réaliser les fonds nécessaires à l'achèvement de la Salle de spectacle, pouvons-nous être surpris que le génie inventif qui créa, se peignant lui-même, le type immortel de Figaro, voulût aussi fournir l'exposé de ses ingénieuses combinaisons? La lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'Intendant est si remarquable par le fond, par la forme et par l'esprit si personnel de son auteur; elle complète si bien tous les systèmes financiers qui furent mis au service de Louis, que nous n'hésitons pas à la reproduire *in extenso,* malgré sa longueur, et quoiqu'elle ait été dejà publiée par l'auteur des *Théâtres de Bordeaux*[1].

M. l'Intendant de Bordeaux.

« Paris, ce 6 Xbre 1778.

» Pour tenir, Monsieur, la parole que j'ai donnée à tous mes » amis de Bordeaux, et pour entrer autant qu'il est en moi » dans vos vues très saines et très utiles à l'érection finale de la » nouvelle salle de spectacle; je n'ai pas négligé, en arrivant ici, » d'instruire Mr. le Maréchal de Richelieu de tout ce que votre » sagesse et votre amour du bien vous ont inspiré à ce sujet. J'en » ai depuis raisonné avec plusieurs bons esprits qui tiennent à » notre administration; le résumé de tant d'opinions consultées » est que tout le monde desire autant que vous et moi de voir » finir ce superbe édifice au plutôt, et qu'il faut éviter l'emprunt » de la Ville par lettres patentes à cause des suites que vous savez » et nous aussi.

» Mais, dans le resserrement où sont aujourd'hui les finances, » vous sentez, Monsieur, qu'aucun secours en argent ne peut » partir d'ici. Je vois seulement qu'on se prêteroit à favoriser le

---

1 L. Lamothe, *Hist. des Théâtres de Bordeaux.* Nous reproduisons cette lettre, en respectant l'orthographe et la ponctuation, d'après l'original qui se trouve aux *Archives départementales de la Gironde,* série C, Fonds de l'Intendance, nos 1227-1228.

» prêteur des 5 ou 600 mille livres qu'il faut, d'un doux arrêt du » Conseil qui assigneroit son remboursement sur les fermiers de » l'octroi, et l'intérêt de l'emprunt sur les revenus de la Salle avec » avantage pour lui. Ces intérêts qui doivent être regardés comme » une augmentation des depenses de l'erection du Théatre sem- » blent d'abord offrir une charge de plus; mais comme ils » seraient retrouvés et fort au delà dans l'accélération des » jouïssances et du produit de la salle achevée en huit mois, au » lieu de huit ans qu'il faudrait sans ce prêt, on doit regarder » cette charge à peu près comme nulle.

» Tout cela bien entendu, bien consulté, bien digéré, voici ce » que j'oserois proposer comme la solution la plus nette et la » plus prompte du Problême à résoudre. Si vous réussissez, » Monsieur, à lui donner secrettement l'essor à Bordeaux, je vous » promets de travailler bravement à lever ici toutes les difficultés » qui seront solubles et surtout d'aller vîte en besogne. Telle est » mon idée :

» Que les actionnaires fassent à la Salle le prêt de 600 mille » livres demandés, soit qu'ils le puissent de leurs biens, soit » qu'ils doivent emprunter eux-mêmes. Il est vrai qu'on ne leur » donnera pas une jouïssance de 30 ans, équivalente au moins » à 1,200 mille livres, pour dédommagement d'un prêt qui, se » remboursant en quatre années à 150 mille livres par an, ne doit » porter en intérêts jusqu'à l'acquittement parfait, que 75 mille » livres ; ainsi qu'il est démontré plus bas.

» Mais comme il est juste que ce prêt soit avantageux aux » actionnaires-prêteurs en leur assignant les remboursemens » partiels, jusqu'à extinction du capital sur l'octroi, dans la forme » et aux époques adoptées par les fermiers, on leur accorderoit, » pour intérêt de leur argent et récompense de leurs soins, la » location privilégiée de la salle intérieure à moitié de sa valeur » réelle, pendant les cinq premières années de la jouïssance ; » ensuite aux deux tiers de la valeur, pendant cinq autres ; puis » aux trois quarts, pendant les cinq suivantes, et enfin, après » quinze années de ces paiemens modérés, ils commenceroient » seulement à rendre la valeur totale de la location.

» Supposons maintenant que cette valeur soit estimée à » 24 mille livres par an ; les Actionnaires sont trop bons calcu- » lateurs pour ne pas voir l'extrême avantage d'un prêt dont » portion rentreroit tous les mois et dont l'intérêt n'en courrait » pas moins ensuite à leur profit pendant quinze ans ; quoique le

» remboursement total fut opéré dans quatre; et cela suivant la » proportion établie dans le tableau suivant :

Capital prèté...............	600,000^{l}	1re année d'intérêts..	30,000^{l}
1re Année de remboursement par les fermiers...........	150,000		
Reste dû sur le capital.......	450,000	2e année d'intérêts..	22,500
2e Année de rembours^{t} par les fermiers..............	150,000		
Reste dû sur le capital.......	300,000	3e année d'intérêts..	15,000
3e Année de rembours^{t} par les fermiers..............	150,000		
Reste dû sur le capital.......	150,000	4e année d'intérêts..	7,500
4e Année de rembours^{t} par les fermiers..............	150,000		
		Intérêts dus.............	75,000^{l}

» On ajoute ici par forme d'observation que de calcul fait, » d'après les remboursemens partiels de chaque mois, il n'est » dû d'intérêt légal en 4 années que 61,200 livres, au lieu de » 75,000 livres, à quoi ils ont été portés dans le compte ci-dessus: » ce qui fait déjà 13,800 livres de bénéfice.

» Valeur de la location de la salle estimée annuellement » à 24,000 livres :

Cinq années de jouïssance à 12,000 livres de rabais donnent en bénéfice..	60,000^{l}
Cinq années suivantes à 8,000 livres de rabais donnent idem..	40,000
Cinq années suivantes à 6,000 livres de rabais donnent idem.......	30,000
Bénéfices touchés en 15 années......	130,000^{l}

» Il est donc clair qu'en 15 années les actionnaires prêteurs » toucheraient 130,000 livres pour l'intérêt de 600,000 livres » remboursés en quatre ans. A mon avis, ce n'est pas une » mauvaise affaire; on peut trouver des croupiers à ce prix. C'est » à peu près 11 pour c^{t} d'intérêt, sauf les retards de ses » rentrées, compensés par la succession non interrompue des » remboursemens de mois en mois.

» Quant à la sûreté de ces remboursemens; indépendamment » des assignations sur les fermiers de l'Octroi; l'arrêt du Conseil » leur donnerait hypotèque ou même privilége sur la location

» totale de l'édifice, jusqu'à l'acquittement parfait de la dette; » ainsi nulle équivoque sur la sûreté du remboursement. J'ai » porté l'emprunt à la somme de 600,000 livres, quoique au dire » de Mr. Louis, 450 mille livres soient suffisans pour achever la » salle; parce qu'il y a 136 mille livres prêtés sur la caisse de » M. de Carcy, dont M. Neker paraît désirer promptement le » remboursement, et quelques autres petits objets egalement » exigibles.

» Enfin pour que personne ne fût mécontent, je vois que le » Roi ne serait pas éloigné d'accorder dès à présent à la ville le » produit progressif de la location des actionnaires qui s'accroî-» trait toujours en assignant seulement aux jurats un utile » emploi de cet argent, soit en faveur des hôpitaux de la ville, » soit à tel autre usage digne de la bienfaisance du Monarque et » confié à la sagesse des administrans.

» Il résulterait de cet arrangement, Monsieur, que les action-» naires auraient à très bon prix pendant quinze ans, le privilége » de la location de la salle; que la ville, qui ne doit aspirer à la » concession totale que dans 30 années, en aurait portion dès » aujourd'hui, et la totalité dans 15 ans; qus la salle serait finie » l'année prochaine; que le public jouirait plûtôt, et que toutes » les prétentions exc usives des Jurats et des Actionnaires étant » réduites à moitié, chacun auroit encore sa bonne part aux » avantages, et que le Roi seul auroit été généreux. *Amen.*

» Tout cela, comme vous voyez, peut se faire par un arrêt du » Conseil, et sans aucun besoin de la puissance intermédiaire, » dont le concours me paroît autant inutile à la concession des » grâces du Roi, qu'il est important à la confection des lois et au » maintien des propriétés.

» Je ne crois pas avoir besoin de vous observer, Monsieur, » que pour réussir, ceci doit se traiter promptement et sans » bruit, entre vous, moi, et plusieurs autres; ce qu'on nomme » enfin une jolie petite intrigue dont le louable objet justifiera la » marche un peu cachée; et c'est tout ce qu'il faut; car ce monde » est si plaisamment arrangé qu'à mon avis, pendant que les » petits évènemens occupent toujours les grands escaliers, les » grandes affaires ne s'y font jamais que par les petits.

» Vous connaissez l'attachement respectueux avec lequel j'ai » l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant » serviteur

» CARON DE BEAUMARCHAIS. »

M. Dupré de Saint-Maur à Beaumarchais.

« Bordeaux, ce 22 Xbre 1778.

» J'ai cent fois, M., proposé aux jurats, pour accélérer la » construction de la Salle de spectacle, des moyens assez analo- » gues à celui que vous m'indiquez. Je leur en avois même offert » un bien moins onéreux, car j'aurois trouvé ici sur mon crédit » les fonds nécessaires pour achever la Salle dans une année, s'ils » avoient voulu assurer la rentrée de ces fonds en me remettant » de simples délégations sur le fermier des octrois, payables » jusqu'à concurrence, à raison de cinquante mille écus par an, » et en y ajoutant l'escompte des avances. Ces offres sont consi- » gnées dans différentes lettres que je leur ai fait écrire par » M. le Directeur-général des finances. Les réponses qu'ils y ont » faites sont assez curieuses, mais comme elles ne contiennent » pas en vérité un grain de sens commun, il me seroit difficile » de vous en faire l'analise. On a cependant eu la bonté de s'en » contenter, par égard sans doute pour les protecteurs qui sont » venus à l'appui. Quoi qu'il en soit, M., je tenterai bien volon- » tiers de faire agréer votre plan et j'ai commencé par tâter à cet » égard les actionnaires, qui sont maintenant occupés à en déli- » bérer. Ils ne sont pas extrêmement disposés à prêter leur » argent, même avec les avantages qu'ils y trouveroient, parce » qu'ils craignent que, malgré tous les arrêts du Conseil possi- » bles, le Parlement ne leur cherche chicane et ne détruise les » engagements qu'on auroit pu prendre avec eux. Vous devez » sentir d'après cela que si il est si difficile de les décider, il le » sera tout autrement d'avoir le consentement des jurats qui » espèreront trouver des fonds à meilleur compte et qui, au pis » aller, préféreroient de les payer plus cher, pour ne pas avoir » affaire aux actionnaires. D'ailleurs les jurats ont pris dans ce » moment-ci un singulier parti, c'est de ne plus vouloir s'expli- » quer sur rien jusqu'à ce que leur propriété soit assurée par » lettres-patentes qu'ils ne cessent de demander; il ne m'a pas » même été possible de les engager à donner leur avis sur un » projet de distribution du bâtiment de la Salle de spectacle » tendant à distinguer ce qui pourroit faire objet de location » particulière d'avec les dépendances nécessaires de la chose » principale. Soiez donc persuadé, M., que si le Ministre ne

» prend pas sur lui de décider, l'on n'en viendra jamais à bout » par voie de conciliation. Je vous manderai toutefois le résultat » de la délibération des actionnaires, désirant beaucoup que » votre génie inventif nous facilite les moyens d'applanir les » difficultés très-multipliées qui se présentent dans l'arrange- » ment dont il s'agit.

» J'ai l'honneur d'être, etc. [1]. »

Le silence absolu que gardaient les jurats était motivé par les démarches qu'ils faisaient pour rentrer en possession de la direction des travaux et de la jouissance de la nouvelle Salle. Dans les premiers jours de l'année le Directeur général Necker paraissait bien disposé en faveur des propositions du comte d'Ossun, mais il s'était rallié au projet des officiers municipaux, par l'influence du maréchal de Mouchy qui, à la date du 2 septembre 1778, en avait déjà informé le Corps de Ville, dans les termes suivants : « ...... M. Necker doit » vous envoyer les Lettres-patentes concernant le don de » la nouvelle Comédie et ses dépendances à la Ville, et » vous mande d'en conférer avec moy; ma réponse est » très aisée à faire; je les ai désirées et demandées; la » Ville, de ce moment, doit faire finir la Comédie, l'ayant » à elle, et promptement. Après que tout sera paré, elle » songera à bâtir l'Hôtel de Ville. Voilà ma façon de » penser; je désire qu'elle soit conforme à la vôtre. »

En cette circonstance, le maréchal de Mouchy dut être le porte-parole des désirs de Richelieu; ce fut lui qui provoqua les *Lettres-patentes concernant le don de la nouvelle Comédie* et non M. de Saint-Maur, comme le ferait supposer M. Detcheverry[2]. Quoi qu'il en soit, les

---

1 Archives départementales, salle de l'Intendance, liasse 741.

2 *Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 89. Dans une lettre de remerciements adressée par les jurats au Directeur général, ils disaient que la

jurats arrivèrent à leur fin, en obtenant un arrêt du Conseil du Roi qui leur concédait la jouissance de la Salle de spectacle et de ses dépendances, mais en leur ordonnant d'achever sans retard ladite Salle, les autorisant à emprunter, au denier le plus avantageux, jusqu'à concurrence de 450,000 livres[1].

Cet arrêt du Conseil, daté du 26 février, résume l'historique de la construction du Théâtre, depuis la concession du sol en 1773 jusqu'aux derniers moyens mis en œuvre pour son achèvement. Il fut communiqué à l'Intendant de Bordeaux, par M. Necker, qui l'accompagna de cette lettre :

« Paris, le 28 février 1779.

» Je vous envoye, Monsieur, l'arrêt que je vous ai annoncé par » ma lettre du... de ce mois, qui fait don à la ville de Bordeaux de » la jouissance de la Salle de Spectacle. Je vous ai prévenu qu'elle » seroit chargée de payer 6,000 livres à l'Hôpital Saint-André, » pour lui tenir lieu du produit des droits sur les grains dont il a » été privé; mais, d'après le compte qui m'a été rendu du besoin » urgent de l'Hôpital de la Manufacture, où les enfants trouvés » et orphelins sont reçus, j'ai pensé devoir la charger encore de » lui fournir un secours annuel de 6,000 livres. Je vous prie, » Monsieur, de veiller à l'exécution de cet arrêt et notamment à » la remise le plus promptement qu'il sera possible des deniers » avancés par le sieur de Carcy.

» J'ai l'honneur, etc.

» NECKER. »

(Lettre autographe.)

---

concession de la jouissance du spectacle était *justice rendue*. A quoi le maréchal de Mouchy répondait : « Vous avés mal fait, Messieurs, de » parler de justice rendue dans votre remercîment à M. Necker. Le Roi » s'étoit réservé la jouissance de la nouvelle Comédie, pendant trente ans; » par conséquent, vous l'abandonnant, c'est une *grâce* et qui étoit très » désirée par d'autres. » (Lettre du 18 mars 1779.)

1 Cette somme était celle qui avait été proposée par la Compagnie du comte d'Ossun, aux conditions que nous avons exposées en détail, pages 379 et suivantes.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui donne à la ville de Bordeaux la jouissance de la Salle de spectacle[1].

Vu par le Roy, étant en son Conseil, les Mémoires présentés par les Maire et Jurats de Bordeaux, contenant que le feu Roy a bien voulû, par ses Lettres-Patentes du quatre septembre mil sept cent soixante treize, concéder à ladite ville une portion du terrein dépendant du glacis du Château-Trompette, à la charge de construire, sur partie dudit terrein, une Salle de spectacle avec les magasins nécessaires, et permettre de disposer, par vente ou autrement, des parties dudit terrein qui ne seroient pas employées par lesdits Salle et magasins; qu'ils se sont empressés de profiter de la grâce résultant desdites Lettres-Patentes, en commençant la construction de ladite Salle de spectacle; qu'ils y ont employé le prix de la vente des terreins qui y étoient inutiles, mais que les fonds qu'ils en ont retirés n'ont pas été, à beaucoup près, suffisants; qu'ils ont été obligés de fournir en outre une somme très considérable, et que, cependant, ladite Salle et ses dépendances n'étant pas encore portées à leur perfection, ils sont obligés de se procurer les fonds nécessaires pour y parvenir; que s'il plaisoit à Sa Majesté de donner à la ville de Bordeaux une nouvelle preuve de sa bienveillance, en lui assurant dès à présent la jouissance de ladite Salle, dont le feu Roy s'est réservé en pouvoir disposer, pendant trente années, par lesdites Lettres-Patentes, ils trouveroient aisément lesdits fonds, et ladite ville profiteroit incessamment de l'avantage que lui procurera ladite Salle, etc.

En raison d'une des clauses de cet arrêt, Louis fut averti, par M. de Saint-Maur, que la continuation des travaux ne pourrait avoir lieu qu'après la rédaction d'un devis estimatif fait entre lui et le contrôleur Bonfin, que les jurats avaient dû prévenir. Les deux architectes se mirent de suite à l'œuvre; pendant ce temps, M. de Saint

[1] Cet arrêt a été publié *in-extenso* par M. Gaullieur L'Hardy, p. 120. M. Detcheverry n'en donne qu'un extrait p. 89, et M. Lamothe se borne simplement à le citer, p. 49.

Maur, sur le point de se rendre à Paris, voulut, avant son départ, terminer, d'après l'ordre du Directeur général, le remboursement des fonds avancés par M. de Carcy. Il réclama du Corps de Ville la nomination de délégués qui, avec deux députés des actionnaires, devaient traiter cette affaire; à cause des prétentions de ces derniers, elle ne put pas se conclure, ainsi que nous l'apprend une lettre du maréchal de Mouchy aux officiers municipaux :

« Messieurs, j'ai reçu votre lettre par laquelle vous me faites » part de ce que vous avés fait vis à vis les sieurs Louis et Bonfin, » en conséquence de l'arrêt du Conseil. Vous me mandés aussi la » conférence que vous avés eue à l'Intendance. Il est sûr que si » M. l'Intendant avoit pu vous faire prêter, sans intérêt et sur le » champ, tout l'argent qui vous est nécessaire pour rembourser » M. de Carcy et pour finir la Salle vous auriez dû l'accepter, » mais les conditions qui vous ont été proposées ne sont pas » acceptables. Il faut chercher ailleurs et remplir les intentions » du Roy, marquées bien clairement dans l'arrêt du Conseil et » qui n'ont besoin d'aucune interprétation.

» Je suis, etc.

» N. Mal duc de MOUCHY [1]. »

Le 1er mai, Louis et Bonfin remirent le devis des travaux qui restaient à exécuter; ce tableau nous paraît, à divers points de vue, intéressant à reproduire [2].

---

1 Lettre du maréchal de Mouchy, du 12 avril 1779. (*Arch. municip. de Bordeaux,* carton AA, n° 19. Lettres des gouverneurs de Guienne.)

2 M. Gaullieur L'Hardy a publié, de la page 26 à la page 31, divers états des dépenses : 1° de l'origine des travaux à leur première cessation, en novembre 1774; 2° de la reprise des travaux, 29 mars 1775 au 19 avril 1777; et 3° un aperçu d'estimation approximative des ouvrages à faire pour la complète édification de la Salle de spectacle, qu'il fait monter au chiffre de 565,600 livres. Il est facile de voir, par les détails des dépenses que nous donnons et par le montant de ces dépenses, que notre tableau diffère complètement de l'aperçu publié par M. Gaullieur.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

des ouvrages qui restoient à faire à la nouvelle Salle des spectacles de Bordeaux, à l'époque du 12 mars 1779.

1. Les souterreins	7,636l	10s	
2. Les voûtes plattes du vestibule	23,780	9	2
3. Les voûtes des portiques	4,800		
4. Les voûtes des boutiques	2,665		
5. Les six voûtes du café extérieur	1,110		
6. Les six voûtes circulaires des passages, au parterre	900		
7. Les voûtes des péristyles du grand escalier, les pendentifs au dessus des voûtes plattes desdits péristyles, etc	19,045	15	
8. Le perron, rue de la Comédie	1,546	9	6
9. Les balustrades, dans les arcades des portiques	1,290		
10. Les escaliers suspendus, avec leur rampe i compris ce qui reste à faire au grand escalier	37,471	7	
11. Pavé en dale pour les portiques, péristyle, etc	11,239	12	4
12. Pavé de Barsac	2,028	13	4
13. Pavé en carreau rouge de grais, avec bande de pierre de Saint-Michel	3,192	4	
14. Mur de terrasse, du côté du glacis	1,807		
15. Les marches, dans les arcades des portiques et des colonnes	974	2	
16. Les bornes	1,566		
17. Les balustrades des croisées du premier étage	1,562	10	
18. Banquettes en pierre, dans les quatre arcades du grand escalier	177	13	3
19. Ravallement des ouvrages de maçonnerie	4,000	13	11
20. Les seize petits murs à faire pour les fermes du Théâtre	582	13	4
21. Les terres et gravats à enlever, pour environ	5,000		
22. Pavé de grais, de la place et revers des rues	16,107		
A reporter	148,483l	12s	10d

Report..............	148,483[l]	12[s]	10[d]
23. La charpente et couverture en ardoise et tuile qui reste à faire, cy............	14,513	6	8
24. Plomberie pour les cheneaux, tuyeaux de descente, etc......................	18,038	6	
25. Les dix-sept lanternes en fer et vitrées, dans les combles, pour éclairer les escaliers.	14,744		
26. Les trois pompes, six réservoirs, les conduites, boyeaux de cuir, etc..........	17,544	3	
27. Ouvrages à faire dans l'étage à mansarde et galetas.........................	22,584	3	4
28. *Item,* dans l'étage attique...............	42,044	0	8
29. *Item,* dans l'étage mezzanine, entre l'attique et le premier étage..............	18,676	13	4
30. *Item,* dans le premier étage............	42,653	13	10
31. *Item,* au rez de chaussée..............	19,744	7	8
32. Menuiserie et apuy en fer, pour le paradis.	500		
33. Ouvrages à faire dans l'intérieur des boutiques, du côté du Château-Trompette..	3,036	7	9
34. *Item,* du côté du Chapeau-Rouge.......	5,601	6	8
35. Les machines du dessous du Théâtre et dans le cintre, et les cordages........	157,939	7	
36. Douze décorations du Théâtre, les rideaux, etc.........................	47,750		
37. La salle des concerts estimée, en apperçu seulement, environ..................	40,000		
38. Les lampes et réverbères, pour éclairer le plafond de la Salle[1], les coulisses et le ciel du Théâtre..................	4,300		
39. Sculpture, dans l'intérieur du grand escalier et pour les figures au dessus du péristyle[2].........................	19,884	10	
A reporter...........	638,037[l]	19[s]	5[d]

1 Le système d'éclairage adopté par Louis fut celui qu'il avait innové pour la salle de bal construite par ordre de l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion du mariage de Louis XVI, voir p. 94. Antérieurement la plupart des théâtres étaient éclairés comme du temps de Molière, c'est à dire avec des chandelles : « Je crie toujours : voilà qui est beau, devant que les chandelles soient allumées. » (*Les Précieuses Ridicules,* sc. X.)

2 Les deux cariatides de la porte d'entrée de l'amphithéâtre et les huit statues sculptées sur place, au-dessus du péristyle, par Vandandris. Nous reviendrons sur ces travaux dans notre ouvrage *les Collaborateurs de l'architecte Louis*, etc.

Report.............	638,037l	19s	5d
40. Ouvrages du tapissier, pour garnir les chaises, les bancs et les bourlets des loges.	7,096	18	
	645,134l.	17s	5d

La récapitulation des autres parts montant à.		645,134l	17s	5d
A ajouter l'honoraire de l'architecte à 7 1/2 pour cent........	48,385l 2s			
Appointements d'un an :				
Honoraire du contrôleur (Bonfin).	3,200			
Un inspecteur (Macquet)........	1,000	59,185	2	
Le machiniste (Niquet).........	1,800			
Un dessinateur (Dufart).........	800			
Deux appareilleurs (Durand fres).	3,000			
Un piqueur (Silvain Le Grand)..	1,000			
		704,319l	19s	5d

« Ce jour premier may, mil sept cent soixante-dix-neuf, » nous, Louis-Victor Louis, premier architecte du roi de » Pologne, de Monsieur, frère du Roi [1] et de la Salle de » spectacle de cette Ville et Richard-François Bonfin, » architecte de la Ville, professeur d'architecture, soussi- » gnés, avons clos et arrêté le devis du présent résultat » montant à la somme de sept cent quatre mille trois cent » dix-neuf livres dix-neuf sols cinq deniers, en exécution » de l'arrêt du Conseil du vingt-six février dernier.

» Fait en double original, à Bordeaux, le jour et an » susdits.

» *Signés :* L.-V. Louis, approuvant.
» Bonfin R., approuvant. »

Mais dès le lendemain du jour où ce tableau était remis aux officiers municipaux, Louis leur adressait une

[1] Ce devis et la lettre qui suit sont les seuls documents où nous avons vu Louis prendre ce titre. On a pu remarquer que le comte de Provence n'est jamais cité dans la correspondance de l'artiste.

soumission offrant un rabais de cent mille livres sur le devis qu'il avait pourtant signé; cette étrange proposition est ainsi conçue :

« Nous, soussigné, architecte du roy de Pologne, de » Monsieur, frère du Roy, et de la nouvelle Salle de » spectacle de Bordeaux, après avoir examiné le montant » 704,320$^{l.}$ 4$^{s.}$ 5$^{d.}$ *(sic)* du devis fait et signé par M. Bonfin, architecte de la Ville, disons que les ouvrages restant » à faire conformément à nos plans, tant ceux relatifs, » dépendants, et attachés au spectacle que ceux des » batimens de location qui sont autour de la Salle, » étrangers à ladite Salle et qui forment une classe » séparée, mais qui ont été compris dans nôtre projet » comme objets d'une location très utile aux possesseurs, » ne doivent pas coûter le montant de l'argent porté sur » le devis fait et signé par M. Bonfin, architecte de la » Ville; et pour donner à la ville de Bordeaux une » preuve de notre zèle pour ses intérêts, nous déclarons » et donnons nôtre soumission, par la présente, de les » faire duement exécuter et finir à beaucoup moins de » frais, c'est-à-dire à une diminution que nous arrêtons » et fixons à la somme de cent mille livres, sur le » montant 704,320$^{l.}$ 4$^{s.}$ 5$^{d.}$ dudit devis de M. Bonfin; » c'est-à-dire encore que le bâtiment de la nouvelle Salle » de spectacle sera par nous mis en son entière perfection » pour la somme réduite de 604,320$^{l.}$ 4$^{s.}$ 5$^{d.}$.

» A Bordeaux, ce 2 may 1779.

» *Signé :* L. V. LOUIS. »

Pour copie :

« QUIN, *jurat*[1]. »

---

1 *Archives municipales.* Lettres des jurats, XVIIIe siècle, série BB, n° 93.

A quelques jours de là, Louis écrivait à l'Intendant pour l'informer de ce qui était arrivé; mais on a peine à comprendre, sans admettre une grande faiblesse de caractère, que, malgré ses vives représentations, il eût été forcé de signer un devis dont il désapprouvait les conclusions.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 8 may 1779.

» Monsieur,

» J'ay bien été tourmenté, depuis votre départ de » Bordeaux, relativement à la Salle de spectacle, et » principalement à cause du devis qui a été demandé; » mes opérations étant faites, j'ai trouvé une grande » différence entre le montant de Mr Bonfin et le mien, » et cependant on m'a pour ainsi dire forcé de signer le » sien; j'ai eu beau faire des représentations, même » menacer de m'en aller, on ne m'a point écouté, et j'ai » vu que, si je ne cédois pas à leurs instances, je me » préparois à des retards et à des tracasériés qui enpoi- » sonnerois ma vie; j'ay signé tout ce qu'on a voulu de » moy; je vais faire en sorte d'avoir fini ma Salle, pour » le mois de janvier, afin de pouvoir sortir de ce cruel » peys.

» Il me paroit qu'on se dispose à prendre une forme » nouvelle, tant pour les payements que pour la forme » des rolles; il me paroit que ce sera le trésorier qui » payera tout.

» J'avance le plus qui m'est possible, quoiqu'on ait » pas encor délivré de fonds; j'ai fait des avances consi- » dérables pour me procurer des matériaux, car si j'avois

» attendu jusqu'au moment présent, je ne pourrois » commencer là campagne que dans un mois, attendu » que les carrières ne sont pas fourni d'ouvriers, et » qu'on a bien de la peine à se procurer des batteaux » pour le transport des pierres. J'aurai l'honneur de » vous rendre compte de tout ce qui va se passer; je » prévois beaucoup d'inovations, mais je vais fort insisté » à ce qu'on me rembourse, et de mes avances et des » honoraires qui me sont dues. J'aurai la plus grande » attention de payer à fur et mesure, comme il est » spésifié dans mes engagements avec la Ville, car je » trouve que, vis-à-vis des compagnies, on tient peu » compte des procédés et des sacrifices.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» V. Louis. »

Le nouveau mode de paiement des travaux n'avait pas apporté d'amélioration dans la situation de l'architecte; il était dit que, jusqu'à la fin de son œuvre, les tourments de toutes sortes l'accompagneraient; il est visible même que cette immixtion directe des jurats lui était plus que jamais à charge.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 15 may 1779.

» Monsieur,

» J'ay resté très longtems sans qu'on fournit des » fonds pour accélérer les travaux de la Comédie; j'ai » été obligé de faire les avances nécessaires pour ne pas » suspendre mes atteliers. Enfin, on vient de commencer » les payements, le 8; on les oblige d'aller à l'Hôtel de

» Ville pour se faire expédier des mandemants, pour » être payé chés M. Touya, trésorier de la Ville, mais on » y met une lenteur, que les fournisseurs sont obligé de » passer jusqu'à trois jours, à Bordeaux, pour être » satisfait, ce qui me fait craindre que, par la suitte, » nous ne puissions avoir des matériaux, car ces gens » me sont venus porter plintes du tort que ce retard leur » faisoient; heureusement que je n'en ai pas besoin d'une » très grande quantité.

» J'espère toujours avoir fais la Salle, pour être en » état d'y faire jouer au mois de janvier. J'ose vous » l'assurer, Monsieur, car je ne peus plus vivre dans » ce pays; toutes ces mauvaises tracasseries qu'on m'y » fait me font accélérer mes travaux, pour être enfin » libre.

» Je voudrois bien, Monsieur, que vous donnassiés » des ordres pour qu'on payât les deptes anciennes, car » je vois qu'on est très décidé à ne les acquitter que de » très longtems; on me l'a même fait entendre.

» J'ay l'honneur d'être, etc.

» V. Louis. »

Comme il était facile de le prévoir, M. de Saint-Maur ne pouvait s'expliquer l'étrange conduite de Louis : « Ne » sçachant pas, M., lui disait-il, à quoi vous vous êtes » obligé ou engagé, par le devis de M. Bonfin qu'on » vous a fait souscrire, je ne puis vous dire si cet acte » de complaisance de votre part est raisonnable ou non; » mais, sur votre propre exposé, je crois que vous auriés » mieux fait de soutenir votre façon de penser, si elle est » le résultat d'un mur examen. Je n'ai point encore » entendu parler d'aucun changement de forme ni pour

» les rolles, ni pour les payemens; il n'en sera vraisem-
» blablement pas fait, sans qu'on m'en prévienne.

» Vous ferez sagement de vous faire rembourser le
» plus tot que vous pourrés de vos avances; mais, à votre
» place, j'aurois préféré encore de n'en pas faire, quand
» la Salle auroit dû être finie quelques mois plus tard.
» Quel est l'homme sensé qui auroit pu s'en prendre à
» vous[1]... »

Les jurats avaient donné connaissance à l'Intendant du devis signé par les deux architectes, tout en faisant observer qu'ils étaient étonnés « de la forte somme à laquelle monte ce devis[2]. »

Dans sa réponse, M. de Saint-Maur paraît partager l'opinion des jurats, tout en faisant des réflexions favorables à Louis..... « Peut-être le prix de chaque chose
» y a-t-il été porté un peu trop haut et les architectes
» ont mieux aimé taxer au plus haut que de courir le
» hasard de revenir à une demande de nouveaux fonds;
» *c'est à celui qui a votre confiance de vous mettre à*
» *portée de voir si mes conjectures sont justes;* il doit
» savoir à quoi s'en tenir, d'après la connoissance qu'il
» a eue des différents marchés qui ont été faits jusqu'à
» présent, tant pour les bâtiments que pour la main-
» d'œuvre. Au reste, je ne doute point que vous ne
» l'engagiés, *ainsi que M. Louis,* à observer dans les
» dépenses qui restent à faire toute l'économie qu'ils
» pourront; il y a plusieurs objets qui en paroissent
» susceptibles[3]. »

---

1 Lettre de M. Dupré de Saint-Maur, écrite de Mézières, le 18 may 1779.

2 Lettre du jurat Brunaud à M. Dupré de Saint-Maur, 21 may 1779.

3 Lettre de M. Dupré de Saint-Maur aux jurats, 2 juin 1779.

Malgré l'autorité de l'Intendant et bien sûrement sans lui demander son avis, des changements notables furent apportés dans la conduite de l'entreprise, à la grande satisfaction de l'amour-propre des Jurats; ils reprirent enfin, par la haute influence du maréchal de Richelieu, l'administration des travaux de la Salle de spectacle et en activèrent l'achèvement. Louis, de guerre lasse, heureux de pressentir que bientôt il s'éloignerait de Bordeaux, entrevoyant enfin le terme de ses misères, redoubla d'énergie pour mettre à son œuvre la dernière main. A ce sujet, ses lettres à M. Dupré de Saint-Maur nous fournissent encore de curieux renseignements sur les ouvrages qui furent exécutés dans l'intérieur ou à l'extérieur du Théâtre, vers la fin de l'année 1779.

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« Bordeaux, ce 31 juillet 1779.

» Monsieur,

» J'avance très fort les travaux de la Salle de spectacle; » je fais en sorte d'être débarrassé de cette besogne vers » le mois de janvier; vous pouriez me favoriser cet » avancement, en voulant bien me permettre qu'on » travaillat quelques décorations dans la salle de concert » de votre hôtel, car nous avons si peu de local propice » à cette besogne que je serai très certainement retardé, si » vous ne m'accordés cette grace; j'ose donc vous » supplier, Monsieur, de me donner cette permission; je » me rend garant de remettre ce local tel qu'il est » présentement, sans qu'il y manque un clou.

» Toute ma grosse maçonnerie sera finie d'ici à cinq » ou six semaines. Je serai couvert partout, aussi, vers

» ce temps. Je travaille fort à la salle de concert et aux » distributions intérieures; je pense que, d'ici ceinq ou » six mois, tout ce qui me concerne sera fini. Il me tarde » d'être éloigné de ce pays; si je n'étois pas dédomagé » par les Etrangers qui m'encouragent, par le contente- » ment qu'ils témoignent de mes travaux, j'aurois tout » abbandonné; j'ai bien à me plaindre de toutes les » tracasseries qu'on a cherché à me faire, mais je n'ai » plus longtems a souffrir et je me vois au bout de » mes peines, à moins qu'on me fasse languir, faute » d'argent, auquel cas je m'en yroit passer l'hivert à Paris » et je ne reviendrois que quand il y auroit des fonds. » Cependant, M[rs] les Jurats m'assurent fort que l'argent » ne me manquera pas et que je peux aller en avant le » plus possible.

» Je serai bien loin de dépenser les sept cent mille » livres qu'ils ont annoncés, par le devis qu'il ont produit » a Monsieur Necair, car, depuis trois mois, je n'ai » employé que cent soixante mille livres, et je pense fort » que je ne dépenserai qu'environ deux cent mille » livres, pour tout terminer ce qu'il reste a faire. J'aurai » l'honneur de mêtre sous vos yeux un tableau fidel de » mes dépenses, pour vous mettre a porté, Monsieur, de » me rendre justice, en faisant connoitre la vérité qui est » fort enveloppé dans ce pays.

» J'ay l'honneur d'être, etc.

» V. Louis. »

On a dû voir que de tous les intendants de Bordeaux M. Dupré de Saint-Maur était, pour le grand architecte, le plus ardent de ses protecteurs auprès des contrôleurs généraux : de Clugny, Taboureau des Réaux, Necker.

La lettre par laquelle il répondit à l'artiste, démontre encore toute la bonne volonté qu'il mettait à lui être utile, en lui accordant les dépendances de son hôtel pour y faire travailler aux décorations [1].

M. Dupré de Saint-Maur à Louis [2].

« Ce 8 août 1779.

» Vous savez, M., que je ne demande pas mieux que de vous » faciliter, autant quil peut dépendre de moi, les moïens de finir » promptement votre Salle de spectacles. Je consens volontiers, » pour vous en donner une nouvelle preuve, que vous disposiez, » comme vous le désirés, de la salle de concert de mon hôtel, pour » y faire travailler aux décorations. Mon suisse en remettra les » clefs à la personne qui les demandera de votre part, d'après les » ordres que je donne en conséquence. Je vous recommande » seulement d'avoir l'œil à ce qu'elle ne souffre point de » dégradations, et je vous prie également de faire condamner » les diverses portes qui donnent dans l'intérieur de ma » maison, de manière que les ouvriers qui travailleront dans cette » salle ne puissent y avoir aucune communication.

» Je suis, etc.

» Dupré de Saint-Maur. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

Bordeaux, ce 7 août 1779 [3].

» Monsieur

» Je suis bien reconnoissant de la faveur que vous » avez bien voulu m'accorder, en me permettant de faire

---

1 En raison de la part importante que M. Dupré de Saint-Maur prit à la construction de la Salle de spectacle, il est surprenant que Louis n'en dise pas un mot dans son *Discours préliminaire;* il ne cite que M. de Clugny, mort, à vrai dire, à l'époque de la publication de son ouvrage.

2 En marge : « M. Louis, 1er architecte du roi de Pologne, à Bordeaux. »

3 Il doit y avoir une erreur de date dans cette lettre ou dans la précédente, puisque la réponse de Louis est antérieure d'un jour à celle de M. de Saint-Maur.

» travailler, dans la salle de votre hôtel, aux décorations » de la nouvelle Salle; j'aurai grande attention à ce que » vous me faite l'honneur de m'observer, pour qu'il ne se » fasse aucune dégradation, et je ferai condamner avec » soin toutes les portes de communication.

» Toute la grosse maçonnerie s'avance très fort; je » n'ai plus que la voûte du vestibule d'entrée a finir; je » suis a faire ranger partout; j'espére même que, d'ici à » peu de tems, *le grand escalier sera terminé;* toutes » les distributions d'appartemens sont en partie faite; » j'ai des plâtriers partout, pour que tous mes plâtres se » fassent dans la belle saison.

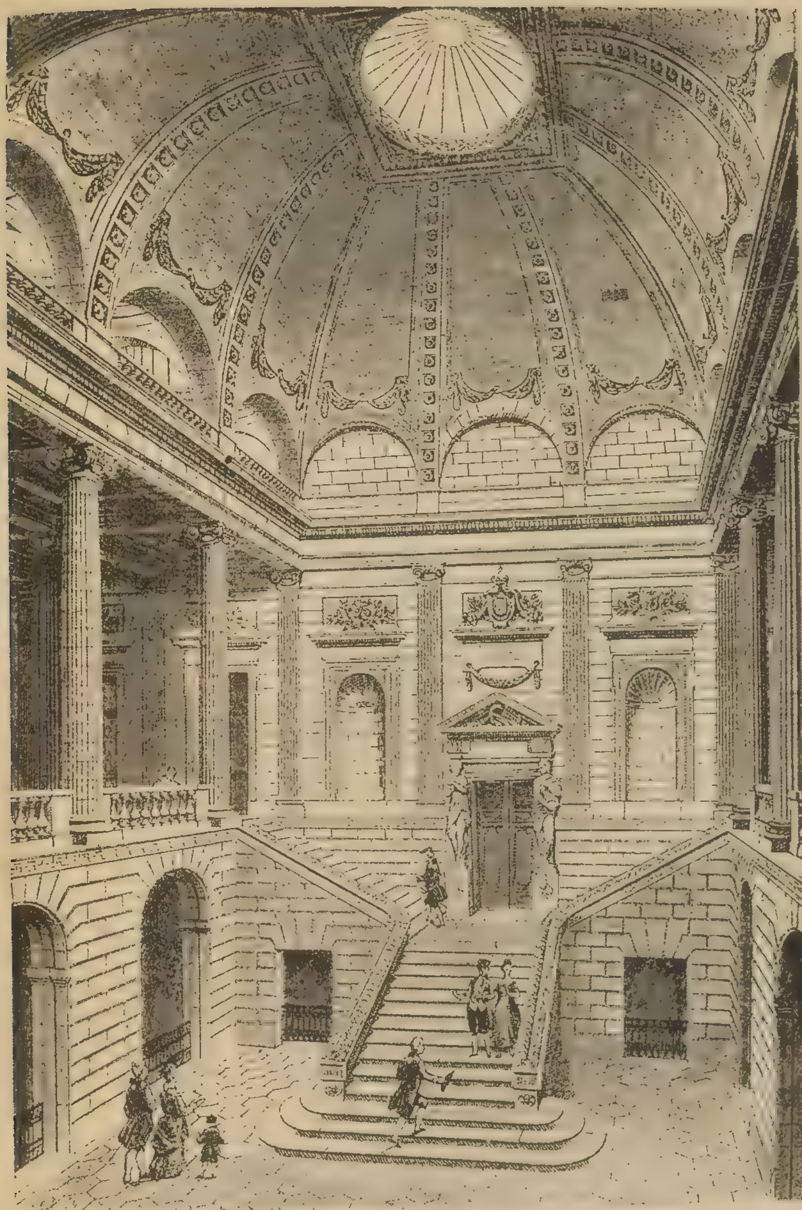
» J'ay l'honneur [d'être] avec respect, etc.

» V. Louis. »

Nous ne pouvions mieux terminer la correspondance de l'artiste, au sujet des travaux de la Salle de spectacle, qu'en publiant la lettre dans laquelle il annonce l'achèvement de ce grand escalier, « d'une renommée populaire ».

M. Charles Garnier, à propos d'une des dispositions les plus importantes des théâtres modernes, met en relief l'heureux parti suivi par Louis pour le grand escalier d'honneur de la Salle de Bordeaux; voici comment il s'exprime :

« Ce motif n'est certes pas tout nouveau. Il se retrouve » dans bien des escaliers du temps de la renaissance » italienne; il fut employé parfois dans les édifices » construits depuis deux siècles et il a fait la réputation » du Grand-Théâtre de Bordeaux, et cela était justice, car » ce grand escalier, construit par Louis, a certainement » une disposition monumentale. Si le motif avait déjà été » essayé avant Louis, au moins ce grand architecte lui a



VUE DU GRAND ESCALIER

D'après les motifs historiques d'architecture de M. César Daly

» donné une place spéciale qui paraissait devoir convenir » parfaitement à sa destination, et il l'a agencé d'une » façon caractéristique. Depuis lors, cet escalier est resté » comme un type que l'on a plus ou moins modifié, mais » qui a gardé le grand avantage d'être simple et logique, » alors que les théâtres construits à cette époque pouvaient » bien souvent être blâmés sous ce rapport.

» C'est, ainsi que je l'ai dit, le principe de l'escalier » qui a été adopté au Nouvel Opéra[1]. »

L'autorité de cette citation nous dispense d'autres paroles élogieuses.

Vers le milieu de l'année 1779, l'inauguration de la nouvelle Salle était déjà la préoccupation de bien du monde; on attendait ce moment avec une vive impatience, et les gazettes du temps annonçaient les splendides dispositions du Théâtre de Bordeaux. Louis reçut, à cette époque, quelques lignes de son ami Beaumarchais, datées de Paris, le 18 mai; bien que la chose fût alors de l'histoire ancienne, cette lettre revenait sur la mauvaise impression qu'avait produite l'adhésion au devis de Bonfin; on y voit aussi que l'auteur de la *Folle journée* et le maréchal de Richelieu se disposaient à prendre part à l'inauguration de la nouvelle Salle.

« Je profite, mon cher, de l'occasion de M. Dalon[2] pour vous » mander en confidence que votre adhésion au devis de M....., » votre architecte, dont le nom m'échape, avoit fait le plus » mauvais effet contre vous.

» J'ai tout expliqué au maréchal de R[ichelieu], mesme les » précautions secrettes que je vous ai indiquées après coup, ce » qui l'a ramené extrêmement, et vous le trouverés, en toute

---

1 *Le Théâtre*, par Charles Garnier, p. 75.

2 Romain Dalon, membre du Parlement de Bordeaux, reçu en 1760 conseiller à la première chambre des requêtes.

» occasion, à votre soutien. Je vous loue de votre fermeté sur
» l'article des décorations, et vous prie, pour votre honneur, de
» ne point sortir du refus net que vous avés fait d'entrer pour
» quelque chose dans ce tripotage malhoneste [1].

» Je crois que le maréchal fera un armement pour votre
» 1re représentation, et vous ne doutés pas que je n'en sois, si
» cela est possible. »

La suite de la lettre de Beaumarchais à Louis n'a d'intérêt que parce qu'elle prouve les rapports affectueux et familiers qui existaient entre ces deux hommes célèbres; elle se termine ainsi :

« Je salue madame Louis de tout mon cœur, c'est-à-dire comme
» je l'aime, et le tout sans vous offenser.

» Recevés les assurances de mon tendre attachement, et je le
» signe du meilleur de mon cœur.

» CARON DE BEAUMARCHAIS. »

Au dos est écrit : « A monsieur, monsieur Louis, célèbre architecte à Bordeaux [2]. »

On a vu que pour faire face au devis de 704,319 liv. 19 s. 5 d., contre lequel Louis s'était tant récrié, les jurats avaient été autorisés à emprunter d'abord 450,000 liv.; mais, sur cette somme, il avait fallu restituer les 140,000 liv. prises dans la caisse de M. de Carcy; dès lors, il ne restait plus, pour les travaux du théâtre, que 310,000 liv., d'où la nécessité de se procurer à

---

1 Lors de la publication de son ouvrage sur la *Salle de spectacle de Bordeaux*, en 1782, Louis se garda bien de parler de la complaisance ou de la faiblesse qu'il avait eue à propos de la signature du devis; d'après la rédaction de son *Discours préliminaire*, on voit qu'il avait mis à profit les conseils de Beaumarchais : « A l'époque du 2 mai 1779, MM. les jurats... usèrent des droits dont ils avaient été si longtemps privés, en me demandant un état des dépenses à faire... je fais cet état et même *je le signe avec cette assurance qu'inspire toujours la franchise.* »

2 Cette lettre se trouve dans la collection d'autographes de feu M. E. Michelot, de Bordeaux.

nouveau 394,319 liv. 19 s. 5 d., afin de compléter la somme reconnue nécessaire à l'achèvement des travaux. C'est alors qu'il vint à l'esprit des jurats d'abandonner la location de la Salle aux prêteurs, à la condition qu'ils prendraient à leur charge l'entretien général des bâtiments; qu'ils donneraient annuellement 600 liv. à l'architecte de la Ville, chargé de veiller à l'entretien de l'édifice, et 500 liv. au sous-pompier, avec un logement dans le Spectacle, dont il aurait la garde contre les incendies; mais les locataires seraient exonérés d'une rente aux hôpitaux Saint-André et de la Manufacture, la rente primitive de 12,000 liv., élevée à 18,000, devant être acquittée désormais par la Ville.

Ce projet arrêté, il fallut trouver des bailleurs de fonds, « de bons locataires, » et les jurats ne virent rien de mieux que de s'adresser aux anciens actionnaires de la Comédie, toujours réunis sous la présidence honoraire de Richelieu; ils leur affermèrent pour trente ans la Salle de spectacle, à raison de 56,000 liv. par année. Mais, « pour faciliter à la ville de Bordeaux les moyens les plus prompts et les moins onéreux à ses habitants de se procurer la somme de 394,319 liv., 19 s. 5 d. nécessaire pour achever les ouvrages de ladite salle, Sa Majesté autorise les maire et jurats à emprunter, de telles personnes qu'ils aviseront, même des étrangers non-régnicoles, ladite somme, qui ne pourra être divertie à aucun autre usage, sous quel prétexte que ce puisse être, à peine, par les sieurs maire et jurats, d'en demeurer personnellement responsables, en leur propre et privé nom... Les sieurs maire et jurats pourront déléguer, à titre de privilége, le loyer de ladite salle, jusqu'à concurrence seulement de 50,000 liv., lesquelles délégations seront acceptées par les actionnaires,

qui s'engageront de payer, chaque année, ladite somme de 50,000 liv., en quatre payements égaux, aux porteurs desdites délégations. » Telles étaient les principales conditions de l'arrêt du 28 janvier 1780[1].

A cette époque, le public voulait à tout prix voir l'achèvement de la Salle, ou du moins en prendre possession. Les maréchaux de Richelieu et de Mouchy, le directeur général Necker, l'intendant Dupré de Saint-Maur, les jurats, tout le monde, enfin, désirait autant que Louis l'ouverture du Théâtre.

« *Il y a ordre du Roi,* lit-on dans la Correspondance de Bachaumont, *de jouer à la superbe Salle de la Comédie qu'on construit ici, le 3 avril prochain. Il est assez plaisant de voir un ordre du Roi pour pareille chose; quoi qu'il en soit, il paroît donné en faveur du maréchal, duc de Richelieu, qui, lorsqu'il commandoit ici, a bouleversé toute la Ville et vexé tous les habitants pour cette belle imagination. Il est pressé de jouir et veut, dit-on, venir à l'ouverture*[2]. »

Peu s'en fallut cependant que les travaux ne fussent interrompus; nous allons en voir la preuve et les raisons dans le Registre de la Jurade.

Le 21 février 1780, les officiers municipaux réunis en séance se préoccupèrent des difficultés survenues entre la Ville et les actionnaires de la Comédie, au sujet de la location de la nouvelle Salle, difficultés qui retardaient la réalisation de l'emprunt autorisé par l'arrêt du Conseil du 28 janvier précédent; voulant

---

1 Cet arrêt est reproduit en entier par M. Gaullieur L'Hardy : *Portefeuille ichnographique.* Pièces justificatives, p. 126.

2 *Mémoires secrets de Bachaumont,* XVe vol., p. 61. (Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 22 février 1780.)

néanmoins que les travaux ne fussent pas suspendus et que l'ouverture de la Salle eût lieu le 3 avril, conformément aux ordres du Roi, ils acceptèrent avec empressement et reconnaissance l'offre de l'un d'eux, M. Dubergier[1], qui proposait de prêter immédiatement la somme de cent mille livres. La Jurade prit alors cette délibération :

« Sur quoi, il a été unanimement délibéré d'accepter avec » reconnoissance les offres de Monsieur Dubergier, aux charges » et conditions y contenues ; ce faisant, que mondit sr Dubergier » demeure prié de procurer à la Ville jusqu'à concurrence d'une » somme de cent mille livres, qui sera successivement remise » dans les mains du Trésorier de la Ville, sur ses récépissés, » pour être ladite somme employée à la continuation des travaux » de la nouvelle Salle des spectacles et accessoires d'icelles, à » l'effet de mettre ladite Salle en état d'être ouverte au public, » audit jour, trois avril prochain, conformément à l'arrêt du » Conseil dudit vingt-huit janvier dernier ; lesquelles sommes, » ainsi remises dans les mains du Trésorier de la Ville, seront » rétablies, dans les mains du prêteur, avec les intérêts d'icelles, » au denier vingt, des premiers fonds provenant de l'emprunt » que la Ville est autorisée de faire à cette destination... »

A cette délibération, il faut en joindre une autre, du 13 mars 1780, dans laquelle les mêmes officiers municipaux décidèrent que :

« N'y ayant pas un moment à perdre, il a été délibéré d'accepter » l'offre que fait M. Streckeisen[2] d'avancer à la Ville une somme » de cinquante mille livres, sur ladite somme de 394,319 l. 19 s. 5 d., » dont il veut bien faire le prêt à la Ville, et ce, afin que les » ouvrages ne soient pas retardés et puissent être continués avec » l'activité nécessaire jusques et en attendant que ledit emprunt » puisse être consommé ; qu'en conséquence, Me Mathieu Touya,

---

1 Dubergier (Antoine), négociant, élu jurat en 1779.
2 Streckeisen (Jean-Georges), négociant à Bordeaux.

» trésorier de la Ville, demeure autorisé à recevoir de M. Strec-
» keisen ladite somme de cinquante mille livres et à en donner
» quittance. »

Le 27 mars, le maréchal de Mouchy écrivait, de Versailles, aux Jurats :

« Je suis très aise que vos discussions avec Mrs les actionnaires
» soient terminées, que l'honnête Streckeisen vous aye prêté
» l'argent nécessaire, et que vous puissiez exécuter les ordres du
» Roy et ouvrir le spectacle le 4 avril *(sic)*. »

Au début de la construction du Théâtre, en 1773, c'est avec les 12,000 liv. données à rente viagère par le sieur Pacareau que furent payés les premiers ouvrages; en 1780, c'était grâce à de généreux citoyens que les derniers travaux n'étaient pas suspendus. Tant de bon vouloir, tant d'activité ne levèrent cependant pas les doutes du public, puisqu'on lisait encore dans les *Mémoires secrets :*

« On ne jouera point dans la nouvelle Salle, lundi 3 avril, ainsi qu'on l'espéroit; pour qu'elle fut prête à cette époque, on travailloit les fêtes et mêmes les dimanches, ce qui étoit assez indécent; aussi le Parlement vient de rendre arrêt pour le défendre. Ce contre-tems renvoie l'ouverture à la fin d'Avril, ou peut-être au commencement de Mai[1]. »

Malgré *les ordres du Roy,* malgré le travail *indécent* des fêtes et des dimanches, Louis n'arriva pas à jour fixe; ce ne fut ni le 3, ni le 4, qu'eut lieu l'ouverture de son Théâtre, mais bien le *vendredi 7 avril 1780,* date exacte de l'inauguration de la Salle de spectacle de Bordeaux; nous tenons d'autant plus à l'affirmer, que

---

1 Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 25 mars 1780. *Mémoires de Bachaumont,* XVe vol., p. 97.

bon nombre d'annalistes bordelais ont donné celle du 8 avril[1]. Estimant qu'une date historique doit toujours être bien précise, nous allons produire deux documents qui lèvent toute incertitude.

Il existe à la Bibliothèque de Bordeaux, fonds Clouzet, un manuscrit, format petit in-quarto de cinquante pages, désigné sous le nom de *Manuscrit de Lecouvreur*[2]. Ce volume contient, année par année, les noms de tous les acteurs qui figurèrent sur la scène bordelaise à la fin du siècle dernier, et jour par jour, de 1772 à 1799, sauf l'année 1776-1777 qui manque à ce petit répertoire, un état des pièces jouées à la Comédie de Bordeaux.

« ÉTAT *des pièces jouées dans la troupe de Comédie établie à Bordeaux,* sous les ordres de Monseigneur le Maréchal de Richelieu, aux frais de MM. les Actionnaires, pendant l'année qui a commencé, à la nouvelle Salle, sur le Chapeau Rouge, le

---

1 Louis dans son ouvrage: *Salle de spectacle de Bordeaux,* dit p. 8: « La Comédie fut ouverte au mois d'avril 1780. »

M. Charles Durand a publié une note manuscrite de son grand-père, qui fut cependant l'un des témoins de l'ouverture du Théâtre, où il est dit: « L'inauguration de la Salle eut lieu en may 1780. »

M. Gaullieur L'Hardy, *Portefeuille ichnographique de Louis,* p. 63, désigne le 8 avril.

M. Lamothe, *Hist. des Théâtres,* p. 50, désigne également le 8 avril.

Mme Duplessis, dans sa *Correspondance,* parle encore du 8 avril.

M. Bernadau, dans ses divers ouvrages sur Bordeaux, dit tantôt le 7, tantôt le 8 avril.

Mais dans la *Description historique de Bordeaux,* publiée par Pallandre, en 1785, on lit, p. 154, que ce fut le vendredi 7 avril 1780; cette date est acceptée par M. Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* p. 94.

Ces citations suffisent, car tous les livres bordelais qui donnent la date de l'inauguration du Théâtre de Bordeaux, l'ont prise dans un des ouvrages ci-dessus.

2 Gaussens, dit Lecouvreur, artiste dramatique du théâtre de Bordeaux, à la fin du XVIIIe siècle, dont nous avons déjà parlé p. 100. D'après les notes manuscrites de Laboubée, Barincou, artiste bordelais, avait fait son portrait et c'est probablement celui que de Galard a lithographié.

vendredy 7 avril 1780, et qui a fini la veille des Rameaux 1781, auquel État on a joint celui des sujets qui composent la dite troupe :

» Avril 1780.

» DÉBUT A LA NOUVELLE SALLE.

Vendredy	7. *Le Jugement d'Appollon* 1.	*Athalie.*
Sam[edy]	8. *Le Jugement d'Appollon.*	*Athalie.*
Dimanche	9. *Le Jugement d'Appollon.*	*Athalie.*
Lundy	10. *La Surprise de l'am*[our] *fra*[ternel].	*Silvain.*
Mardy	11. *L'Homme à B*[onne] *F*[ortune].	*Le Dépit amoureux.*
Mercredy	12. *Le Consentement forcé.*	*L'Ami de la maison.*
Jeudy	13. *La Métromanie.*	*Les fausses infidélités.*
Vendredy	14. *La Pupille.*	*L'Amant jaloux.*

Tel fut le programme des pièces jouées dans la première huitaine de l'inauguration du Théâtre de Bordeaux[2]. D'après M. Murat, petit-fils de Beck, la symphonie qui fut jouée le soir du 7 avril 1780, et les chœurs d'*Athalie,* avaient été composés par son grand-père, François Beck, célèbre compositeur, qui était alors chef d'orchestre du Théâtre[3]. Mais il est un autre document qui confirme la date du 7 avril et donne, sur cette première représentation, des détails tout à fait inédits : c'est la minute de la lettre écrite, par les actionnaires de la nouvelle Salle de spectacle, au maréchal

1 *Le Jugement d'Apollon,* comédie en un acte, jouée trois jours de suite, avait été composée, pour l'inauguration de la Salle, par Blincour, souffleur et répétiteur de ce théâtre; il fut aussi l'auteur d'un divertissement arrangé pour une fête donnée à Bardineau, au prince de Condé. Après avoir quitté le théâtre, Blincour donna des leçons de langue française et mourut à Bazas (Gironde), où il avait été appelé pour être le chef d'une maison d'éducation. (Laboubée, IIe vol., p. 166.)

2 M. Anatole Loquin, sous le pseudonyme de Paul Lavigne, a publié déjà ce programme dans le journal *La Gironde,* nº du 9 décembre 1872.

3 Beck (François), compositeur de musique et organiste, correspondant de l'Institut de France, né à Manheim (Prusse Rhénane) le 15 février 1723, mort à Bordeaux le 31 décembre 1801. (Voir: Indications bibliographiques des *Notes pour servir à la biographie* des hommes utiles ou célèbres de la ville de Bordeaux, par L. Lamothe, et surtout les notes manuscrites de Laboubée, Bibliothèque de la Ville.)

de Richelieu, le lendemain de l'inauguration du chef-d'œuvre de Louis[1].

« Bordeaux, 8 avril 1780.

» Monseigneur,

» Nous avons fait hier l'ouverture de la nouvelle Salle, par » la représentation d'*Athalie*, précédée d'un prologue allégorique. » Il y a eu un concours de monde prodigieux, dont une grande » partie n'a pas pu entrer, parce que, d'après des calculs du » nombre des personnes qu'on a crû, par approximation, que » la Salle pourroit contenir, nous n'avons fait distribuer, pour » ce premier jour, que 1700 billets, dont 900 de parterre ou » paradis, et les autres 800 de parquet, amphithéâtre, premières » et secondes loges, ce qui a rempli la Salle et produit en recette » la somme de *trois mille quatre cent quatre vingt quatre livres.*

» Cette Salle est de la plus grande beauté; elle est sonore, sans » l'être trop, et quoique vaste, il paroit qu'on y entend bien de » partout. Il est seulement à craindre que le service n'en soit » bien dispendieux, surtout pour proportioner la beauté du » spectacle à la grandeur et magnificence de l'édifice; mais nous » allons tous, Monseigneur, redoubler de zèle et de soin pour » y réussir, en tachant, d'ailleurs, d'égaler la recette à la dépense, » s'il n'y a pas moyen de faire mieux.

» Il n'a manqué, Monseigneur, à la joye publique et à notre » satisfaction particulière, que de jouir de votre présence dans » le monument superbe que votre protection bienfaisante a fait » élever. Vous y auriez vû avec quel plaisir chacun vous en » raportoit le juste tribut d'éloges et de reconnoissance, dont » l'impression sera éternellement gravée dans nos cœurs.

» Nous sommes avec le plus grand respect, Monseigneur, vos » très humbles et très obéissants serviteurs.

» Les Actionnaires des Spectacles. »

Cette lettre n'étant que la minute n'a pas de signatures.

De toutes parts, il n'était bruit que du monument élevé par la protection de Richelieu. « Il n'y a point à Paris

---

[1] Communication bienveillante de M. Hovyn de Tranchère.

et dans l'Europe... de salle de spectacle qui approche de la beauté de celle-ci; elle est même trop superbe pour la province. » Voilà ce qu'on lisait dans les gazettes de l'époque; mais que disait-on du maître de l'œuvre? Nous l'avons vainement cherché. Seul le marquis de Saint-Marc [1], poète bordelais, composa quelques vers en l'honneur de son illustre ami.

Et cependant, de quel effet devait être le Théâtre de Bordeaux, le soir du 7 avril 1780, alors qu'il se présentait dans toute la pureté de sa composition primitive, dans tout l'éclat de ses fraîches décorations! Certes, depuis un siècle, on a donné bien des fêtes, dans le monument de Louis; seulement, il est permis de croire que cette première soirée fut d'une magnificence qui n'a jamais été dépassée, car à l'aspect pompeux de l'architecture se joignait l'élégance des costumes du temps. Qu'on se représente donc, par la pensée, dans les vestibules, le grand escalier, les galeries et les loges, une foule émaillée de couleurs chatoyantes, soyeuses, veloutées; de plumes, de rubans et de fleurs; où toutes les chevelures se confondaient sous une poudre neigeuse, où

---

1 Saint-Marc (Jean-Paul-André des Razins, marquis de), officier aux gardes françaises, reçu membre de l'Académie de Bordeaux, le 22 mars 1772; auteur des vers adressés à Voltaire, son ami, lors du couronnement du buste du grand philosophe à la Comédie française, le 30 mars 1778. Saint-Marc était né au château des Razins (commune de Saint-Selve, Gironde), le 29 novembre 1728; il mourut à Bordeaux le 11 septembre 1818.

La vérité nous fait un devoir de signaler deux autres poètes bordelais qui n'avaient pas attendu le 7 avril 1780 pour adresser à Louis des louanges en vers français et latins. Nous indiquerons d'abord la 8e strophe de l'*Ode à l'Empereur Joseph II,* dont parle Louis, dans sa lettre du 24 juin 1777, p. 350; *Ode* composée par Joseph Desalons, docteur en médecine de la Faculté de Bordeaux, et le distique de l'avocat Chouteau. Les vers de Chouteau furent publiés en 1778 dans le *Recueil des annonces, affiches et avis divers,* p. 332. Mais, suivant l'avis de bons juges en prosodie latine, nous ne les reproduisons pas.



Terpereau Phot — *Gravé par Poulleau*

VUE PERSPECTIVE DE L'INTÉRIEUR DE LA SALLE

tous les visages s'épanouissaient sous un éclat de rose naturel ou d'emprunt: Dames d'épée ou de robe, dames du grand négoce ou de la haute bourgeoisie, avaient fait assaut, ce soir-là, de leurs plus riches parures. Lieutenant de maire et jurats, membres du Parlement et de la Cour des Aydes, Consuls de la Bourse et Trésoriers généraux des finances, Officiers aux gardes françaises et de l'état major du Château, haut personnel de l'Intendance ou des Fermes du Roi, animaient de leurs groupes les dépendances du Théâtre et présentaient un ensemble gracieux, resplendissant, coloré, digne des pinceaux réunis de La Tour, Véronèse et Watteau.

C'est au milieu de cette Société d'apparat[1] que le marquis de Saint-Marc remit à Louis les vers suivants:

Quel spectacle enchanteur! quel monument pompeux!
Sous ses voûtes retentissantes,
Les Arts parés de fleurs, les Muses triomphantes
Invitent les mortels à s'unir à leurs jeux.
Ce jour enfin, *Louis,* au Temple de Mémoire,
Voit inscrire ton nom et tes nobles travaux;
Nos neveux, ainsi que l'Histoire,
Ne pourront parler de Bordeaux
Sans parler aussi de ta gloire.
Vainement contre toi dirigea ses serpents
La sombre et criminelle Envie;
La main de la Justice a pris la faulx du Tems
Et les a fait tomber sans vie.
Bientôt, vers cent climats divers,
La Nayade de la Garonne,
Effleurant, dans ses jeux, la surface des mers
Ira s'enorgueillir aux yeux de l'univers,

1 L'ordonnance de MM. les Maire, Lieutenant de Maire et Jurats, du 31 mars 1780, concernant la police des spectacles, dit à l'article VII: «Il est expressément défendu à toutes personnes de se présenter en redingotte ou manteau partout ailleurs qu'au parterre, au paradis ou aux secondes loges.»

Des lauriers dont on te couronne.
Jouis de ton triomphe, entends de toutes parts
Honorer en toi le grand homme,
Par qui l'heureuse France, asyle des Beaux-Arts,
Ne doit plus envier ni la Grèce, ni Rome[1]!

Poésie, dira-t-on, bien démodée, comme les vertugadins, les sabots de dentelles et les jupes de lampas à ramages, mais ces *impromptus* étaient alors comme les discours obligés des réceptions solennelles. Toujours est-il que Bordeaux ne fut pas si prodigue de lauriers que l'avait dit le poète, car Louis, malgré son légitime succès, ne reçut point la plus banale des félicitations officielles. Plus encore, le registre de la Jurade est muet sur l'architecte et sur son œuvre, au lendemain de l'inauguration d'un édifice qui avait pris une si large

1 Les vers du marquis de Saint-Marc furent d'abord publiés dans les *Mémoires secrets* (t. XV, p. 132) et dans l'*Almanach littéraire* ou *Etrennes d'Apollon,* de 1781. Plus tard Saint-Marc retoucha quelque peu ses vers qu'il fit insérer dans la deuxième édition de ses œuvres : *Pièces diverses,* t. I, p. 155. Tout naturellement nous donnons cet *impromptu* d'après la première version.

M. Detcheverry (*Histoire des Théâtres de Bordeaux,* p. 96) a publié, sans indication d'origine, la réponse qu'aurait faite Louis au marquis de Saint-Marc. Nous allons la reproduire, mais sans nous porter garant de son attribution.

Marquis, j'ai lu vos vers et flatteurs et charmants;
Je sais que favori des Muses et des Grâces,
Vous avez, en suivant leurs traces,
Surpris tous leurs secrets, acquis tous leurs talents.
Plus d'une fois Melpomène et Thalie
Ont redit votre nom au parterre enchanté;
Pour vous elles ont ajouté
Le laurier de Délos aux roses d'Idalie;
Et du Parnasse, enfant gâté
Vous n'avez connu ni l'Envie,
Ni les traits de la Calomnie,
Et leur poison si redouté!
Si, vers le Temple de Mémoire,
Vous vouliez bien guider mes pas,
En dépit de ma propre histoire
J'aurois aussi ma part de gloire;
Vous êtes si connu là-bas!

part des préoccupations du Corps de Ville. Étrange oubli ou plutôt silence bien calculé[1]. Les jurats n'éprouvèrent même pas autant de satisfaction que le duc de Mouchy, qui, malgré les ennuis qu'il avait essuyés et qu'il mettait, sans doute, fort au-dessus de ceux de l'architecte, se félicitait de l'achèvement du Théâtre. Vraiment ces doléances sont ineffables; elles peignent la suffisance du grand seigneur, bien aise de ce qu'il avait fait (sans peine), mais fort mécontent aussi de « *Monsieur Louis* ».

A Messieurs les Maire, Lieutenant de Maire et Jurats, gouverneurs de la Ville de Bordeaux.

« Paris, le 14 avril 1780.

» Messieurs, je suis très aise que vous soyez en possession » de la nouvelle Salle de Comédie; vous savez combien j'ai eu » de chagrin de l'énorme dépense très inutile qu'elle a occasionnée, » mais je me suis bien tourmenté pour la faire finir dès qu'elle » étoit aussi avancée, et je suis bien aise d'en être venu à bout; » l'on me mande qu'on veut ôter les entrées franches aux gens » de ma maison; je ne puis le croire; je ferai une règle pour » qu'on en abuse pas, mais mon intention est qu'on ne change » rien à ce qui a toujours été.

» La loge du Gouvernement est, comme je l'ai toujours trouvé » et dit, mauvaise et très incommode; je ne puis imaginer » comment M. Louis a pu donner cette préférence d'incommodité » à une loge destinée au Roi et à la famille Royale, si elle alloit » à Bordeaux. Il faudra nécessairement prendre un arrangement » à ce sujet; vous observerez, dans mes absences, la même règle

---

1 Le registre des délibérations de la Jurade, pendant le mois d'avril 1780, ne porte aucune mention relative au Théâtre; il n'est question, à la date du 1er, que de faits relatifs aux inspecteurs de police de la Salle, et, le 17, on y trouve la prestation de serment de François Beck, le célèbre compositeur et chef d'orchestre, qui reçut, ce jour-là, des lettres de bourgeoisie. Pareil honneur ne fut pas accordé à Louis; cet oubli à son égard n'est-il pas une nouvelle preuve du manque de bienveillance des jurats?

» que j'ai prescrit et remis à M. le Cher de Rolland, en partant
» de Bordeaux.

» Je suis avec beaucoup d'estime et de considération, Messieurs,
» votre très humble et très affectionné serviteur.

» N. Mal duc DE MOUCHY[1]. »

A partir de cette époque, et bien que le Théâtre ne fût pas complètement achevé dans son ornementation[2] ou dans quelques-unes de ses dépendances, Louis abandonna tout à fait la direction des travaux. Pour lui, son œuvre était finie, mais il restait à faire la liquidation des dépenses. Nous reviendrons sur cette importante question de chiffres, à propos de la publication de l'ouvrage de Louis : *Salle de spectacle de Bordeaux,* ouvrage dans lequel il disait, prévoyant l'avenir : on ne retrouvera plus que dans ce recueil le monument tel que je l'ai bâti[3].

Ainsi qu'on l'a vu dans sa correspondance, l'architecte aspirait depuis longtemps à partir de ce « maudit pays »; il y demeura pourtant deux mois encore, désirant, avant de s'éloigner, remettre la direction des affaires et leur règlement entre les mains de son appa-

1 *Archives municipales,* Lettres des Gouverneurs, carton nº 19.

2 Au nombre des parties inachevées, nous citerons les huit statues de l'acrotère du péristyle, sculptées sur place par Vandandris.

Les quatre statues : *Thalie, Melpomène, Polymnie, Therpsichore,* par Pierre Berruer, n'étaient pas encore en place en 1781, puisqu'il résulte d'une lettre de Bonfin, datée de Paris du 27 septembre de cette année, qu'il avait été chargé par les jurats « de faire encaisser les quatre figures faites ici et destinées au frontispice de la Comédie et qu'il était demandé 1,090 livres pour les frais de déplacement de ces figures, de l'atelier de M. Berrué *(sic),* sculpteur du Roi, au Louvre, voiturées et déposées dans l'atelier de Bayonné, charpentier, rue Verte, à l'extrémité de la rue Saint-Honoré. » Bonfin craignait que ce charpentier ne demandât un loyer pour un appentis qu'il se proposait de faire, afin d'abriter ces statues. (*Arch. municipales,* carton nº 357.)

3 *Discours préliminaire,* p. 9, à la note.

reilleur en chef, André Durand, et confier la défense de ses intérêts propres à son ami M. Jacques Legrix[1].

Quelles que puissent avoir été les raisons, bonnes ou mauvaises, de l'incroyable conduite du Corps de Ville envers Louis, il est profondément pénible de voir le célèbre architecte quitter cette ville, le cœur ulcéré par l'indifférence, par l'ingratitude, plus encore par le dédain de ceux qui auraient dû lui rendre justice au nom de tous. Mais les faits furent tels, et si douloureux qu'ils soient à rappeler, transcrivons les tristes adieux du grand artiste :

A Monsieur Dupré de Saint-Maur, intendant à Bordeaux.

« Bordeaux, ce 6 juin 1780.

» MONSIEUR,

» J'aurois bien désiré avoir l'honneur de vous entre- » tenir avant mon départ de Bordeaux; mais des affaires » de la dernière importance hâte mon voyage pour » Paris et ne me permet pas de le différer jusqu'au » moment de votre arrivée dans cette ville.

» J'ai bien été contrarié, Monsieur, et, pour faire » cesser toute persécution, j'ai remis mes intérêts entre » les mains de M. Legris, qui a bien voulu se charger de » mes affaires. Je ne puis vous dissimuler qu'on ne m'a » pas satisfait de mes honoraires, en me remettant de » jour en jour, en me disant qu'on verroit à finir mes » comptes, et on ne terminoit rien avec moy. Je n'ai pas » été sans m'appercevoir qu'on avoit la volonté de traîner » en longueur, même me faire des difficultées; c'est

---

[1] Trésorier de France, garde-scel du bureau des finances de Guienne.

» pourquoi je suis parti de cette ville sans me plaindre;
» j'ai même été à la porte de tous ces messieurs, sans en
» oublier aucun. Je n'ai point voulu en agir avec eux
» aussi malhonnêtement qu'ils en ont agit avec moy.

» J'espère, Monsieur, que vous aurés toujours pour
» moy les mêmes bontés que vous m'avez sans cesse
» témoigné, et que vous me rendrez justice dans la
» circonstance présente, en témoignant à Mrs les magis-
» trats qu'il ait sans exemple qu'on laisse partir un
» artiste qui, j'ose le dire, a fait honneur à leur ville, et
» qu'on doive à ce même homme environ quarante-cinq à
» cinquante mille livres qui, par leur arrangement même,
» devoit être payé à fur et mesure de l'avancement des
» travaux; c'est encore le moindre grief que j'aye contre
» ces messieurs, car j'ai l'âme peu intéressée; mais ce
» que je n'oublierai jamais, c'est leur daidaim, leur
» malhonnêteté et le peu de justice qu'ils m'ont rendue.
» Croiriez-vous, Monsieur, qu'ils ne m'ont pas dit un
» mot, pas un seul mot, sur l'ouvrage important que je
» viens de faire dans leur ville? J'espère, et c'est ce qui
» me console, que le tems m'en fera raison, et que la
» postérité et les honnêtes gens m'en dédommageront.

» Avant que de partir, Monsieur, j'ay cru qu'il étoit
» essentiel de faire rendre compte au chef appareilleur des
» sommes qu'il a perceu au moyen de vos ordonnances;
» en conséquence, j'ai engagé M. Bonfin de ce rendre
» au bureau, ainsi que toutes les personnes attaché au
» chantier; j'ai eu la satisfaction de voir que toutes
» les quittances au soutien des rolles se sont trouvées
» on ne peut plus en règle; mais mon embarras étoit
» à qui remettre toutes ces quittances. J'ay été trouvé
» M. Chauveton pour le prier de me conduire dans cette

» affaire; il m'a dit qu'il étoit essentiel d'attendre votre
» retour avant que de prendre aucun parti. J'ai donc fait
» rester cet appareilleur, qui attend vos ordres, et à qui
» vous aurés la bonté de dire ce qu'il faudra qu'il fasse
» sur cet objet. Mrs les Jurats m'ont bien fait presentir
» qu'il falloit que toutes les quittances leur fusent remise;
» le sr Bonfin a dit très souvent à cet appareilleur :
» *mais quand remettrez-vous ces quittances à la Ville?*
» Je n'ay rien voulu prendre sur moy. Vous aurés donc
» la bonté de décider. J'ay l'honneur de vous observer
» seulement que les fonds donnés à cet appareilleur lui
» ont été délivrés par les ordonnances de Messieurs les
» Intendants.

» La voye public est pour que je donne les projets de
» l'Hôtel de Ville de cette capitale; mais, j'ose bien vous
» l'attester, Monsieur, qu'à moins que Messieurs les
» Intendants soyent à la tête de tel ou tel affaire, je ne
» donnerai pas un coup de crayon; les artistes aiment
» qu'on sache les apprécier, et ce ne sont que les
» personnes instruites qui anime et encourage les arts.
» J'attends vos ordres pour aller en avant sur votre projet
» du Jardin Public. Je ne serai jamais plus heureux que
» quand je me trouverai sous votre direction.

» Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et
» très-obéissant serviteur.

» V. LOUIS. »

M. Dupré de Saint-Maur à Louis.

« 21 juin 1780 1.

» Le désir que vous aviez, Monsieur, d'avoir une conversation
» avec moi m'auroit fait souhaiter d'arriver à Bordeaux avant

1 Cette lettre doit être datée du château d'Argent.

» votre départ; mais vous pouvez être persuadé qu'elle n'auroit » pu rien ajouter à la disposition où je suis de vous rendre, dans » toutes les occasions, la justice qui vous est düe et tous les » services qui pourront dépendre de moi.

» Je m'occuperai très volontiers, dès mon retour en cette ville, » des moïens de vous procurer le plus tot qu'il sera possible les » paiemens des honoraires qui vous sont dûs. Vous auriez pu » bien aisément vous éviter à ce sujet toute espèce d'embarras, » en ne faisant aucune avance et en vous faisant païer de vos » droits, ainsi que vous y étiez autorisé, à mesure de l'avance- » ment des travaux. Je suis fâché que vous ne l'aïez pas fait, mais » il n'est question que d'y remédier.

» A l'égard des quittances qui constatent l'emploi des fonds, je » ne vois pas d'inconvénient à les remettre à M^rs^ les Jurats. Il » conviendra seulement de remettre dans mes bureaux un double » du récépissé qui en sera donné par eux, au bas d'un état, ce » qui servira de pièce justificative de l'emploi de ces fonds déli- » vrés sur mes ordonnances.

» On ne peut au surplus qu'approuver la manière dont vous » me marqués en avoir usé vis à vis de ces messieurs.

» Vous connaissés les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur » d'être très parfaitement, etc.

» Dupré de Saint-Maur. »

Pour donner suite aux instructions de M. Dupré de Saint-Maur, André Durand, en sa qualité de comptable, remit, le 17 juillet, une requête à l'Intendant pour lui exposer qu'il était détenteur des quittances des marchands et fournisseurs des matériaux employés à la Salle de spectacle; qu'il avait aussi les soixante-douze rôles des ouvriers tailleurs de pierres, maçons et charpentiers, depuis la reprise des travaux en mai 1774 jusqu'en janvier 1780, et qu'il désirait remettre ces documents contre décharge valable[1].

---

1 Nous ne nous expliquons pas bien ce chiffre réduit de *soixante-douze* rôles, puisque Louis, dans une de ses lettres, parle du 83e et qu'aux Archives municipales se trouve un duplicata de ces pièces portant encore des numéros ultérieurs.

M. Copmartin [1], chargé par l'Intendant de recevoir les quittances et autres pièces justificatives à l'appui des dépenses, examina tous les articles portés dans les dossiers et voici les conclusions de son rapport :

« Nous octroyons au Sr André Durand, bonne et suffisante » décharge de la remise qu'il nous a faite des pièces justificatives » desdits soixante douze rôles de dépenses, ainsi que de son » administration jusqu'à cette époque ; sauf erreur ou omission

» Fait à Bordeaux, ce 5 août 1780. »

Par ordonnance de l'Intendant, du 15 août, il fut enjoint de déposer ledit procès-verbal et lesdites pièces aux archives de l'Intendance et de les remettre, à cet effet, au sieur abbé Baurein, garde desdites archives [2].

Ces rôles, les nombreux mémoires de fournisseurs, d'artistes, d'ouvriers, et la correspondance motivée par sept années de travaux, dont on a vû toutes les péripéties, composent, aux *Archives départementales de la Gironde,* le fonds principal d'où nous avons extrait l'historique de la construction du Théâtre de Bordeaux.

---

1 Copmartin (Pierre), conseiller du Roi, président de l'élection de Guïenne, subdélégué au département de Bordeaux.

2 Baurein (Jean, abbé), né près de Bayonne vers 1714, élu membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux le 9 juin 1761, mort dans cette ville le 23 mai 1790.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 7 AVRIL 1880,

JOUR DU CENTENAIRE DE L'INAUGURATION DE LA SALLE DE SPECTACLE

VIII

TRAVAUX DE LOUIS, PENDANT LA CONSTRUCTION DU THÉATRE DE BORDEAUX.

(1772-1780)

Quand on réfléchit aux vicissitudes dont Louis fut accablé, pendant la construction du Théâtre de Bordeaux; quand on se rappelle les inquiétudes qui l'absorbèrent à cette époque, il est permis de supposer que son esprit était au moins libre de toute autre préoccupation. Il n'en fut point ainsi : de nombreux projets de palais, de châteaux et d'hôtels sortirent des bureaux de l'architecte de la nouvelle Salle de spectacle, de 1772 à 1780. Le nombre en est même si grand que l'opinion publique, qui ne se tient jamais dans de sages limites, lui attribue toutes les constructions importantes du règne de Louis XVI, soit à Bordeaux, soit dans les environs. Il y avait donc lieu de dresser une sorte d'inventaire des travaux qu'il exécuta réellement, de ceux où sa participation directe est indéniable, puis d'indiquer les constructions qui ne lui sont pas exclusivement personnelles, mais dont il traça les données générales; enfin, de signaler celles qui lui sont attribuées à tort, mais ont été visiblement inspirées de ses œuvres, car l'architecte Louis fit école à Bordeaux.

L'ordre chronologique nous désigne tout d'abord le château de Plassac, en Saintonge [1], lequel, par son aspect d'ensemble et les détails de son ordonnance,

---

1 Plassac, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac.

son magnifique parc et ses larges avenues, est bien certainement l'une des plus belles résidences du département de la Charente-Inférieure [1].

La participation de l'architecte Louis dans cette construction n'est pas établie par des documents ou des plans originaux, mais sur des présomptions nombreuses qui équivalent presque à des preuves certaines [2].

Il est de tradition dans le pays, et plus particulièrement chez les possesseurs successifs du château de Plassac, qu'il fut élevé d'après les plans et dessins de Louis, tradition qui aurait été acceptée par des architectes distingués de Paris, appelés à diriger les travaux d'entretien ou de réparations qu'on y a successivement faits.

Le style de ce château est d'un caractère tellement personnel, surtout à l'intérieur, qu'il en est de lui comme de certaines œuvres de maîtres, qui, bien que non signées, ne permettent pas de douter de leur origine.

La terre et châtellenie de Plassac est en possession de la même famille depuis le XII[e] siècle. Vers 1772, M. le marquis de Montazet fit construire les vastes bâtiments que nous voyons aujourd'hui, secondé largement dans cette dépense par son oncle, le célèbre archevêque de Lyon [3]. Grâce à la générosité du Prélat, rien ne fut

---

1 Appartenant à M. le marquis Elie de Dampierre, ancien membre de l'Assemblée nationale, président de la Société des Agriculteurs de France. C'est grâce à l'obligeance de M. de Dampierre, et par l'intermédiaire amical de MM. Louis et Charles de Coëffard, que nous avons pu visiter le château de Plassac et rédiger cette notice.

2 Un de nos amis nous écrit que, d'après un descendant de l'entrepreneur des travaux de maçonnerie du château de Plassac, de 1772 à 1775, nommé Macaire, il existerait encore en Saintonge, dans cette famille, et attribués à Louis, un plan, des lettres et des devis relatifs à la construction du château.

3 Montazet (Antoine de Malvin de), ami des lettres, membre de l'Académie française en 1757, archevêque de Lyon en 1759; il était né près d'Agen en 1712, et mourut à Lyon en 1788.

épargné; le vieux castel disparut, sauf une tour dite *du Pèlerin,* et les constructions actuelles s'élevèrent rapidement[1].

Ce château présente un grand intérêt pour l'étude de l'architecture au XVIIIe siècle, car il est monostyle presque dans ses moindres détails et conserve encore tout un élégant ameublement du règne de Louis XVI.

Entouré d'anciennes et larges douves, il se relie à de longues avenues par des ponts fixes. En avant de la façade, du côté de la grande route de Bordeaux, est une cour d'honneur; la façade opposée, donnant sur le parc, est précédée d'une belle terrasse, avec galerie à balustres, s'étendant entre les pavillons qui flanquent les angles du château. C'est là que se présente une particularité curieuse : l'architecte s'est servi des fondations du vieux castel militaire pour élever ces pavillons d'angles sur les bases d'anciens bastions. Cette façon de tirer parti de ces constructions anciennes a été jugée par des hommes de l'art, comme des plus osées, des plus ingénieuses et sans analogie. — L'élévation de cette façade se divise en rez-de-chaussée, premier étage et comble ardoisé qui accuse très distinctement les diverses parties du château; le corps de logis principal, percé de trois fenêtres, est terminé par un fronton orné des armes de la maison : *d'argent à trois losanges de sable;* les deux ailes sont éclairées chacune par cinq ouvertures au rez-de-chaussée et cinq au premier étage; dans les pavillons se trouvent la salle de billard et la bibliothèque. Mais ce qu'il faut citer plus spécialement, c'est le grand salon des fêtes,

---

1 Sur l'une des cheminées, au-dessus des combles, est cette inscription gravée par un ouvrier maçon : SE CHATEAU A ETE FET AN 1772. Cette date ne doit se rapporter qu'à l'achèvement du gros œuvre.

placé au centre du rez-de-chaussée, côté du parc, et s'élevant à travers le premier étage; il est orné de deux cheminées monumentales et de colonnes corinthiennes soutenant une galerie en encorbellement, qui fait le pourtour de cette pièce; la voûte en pierre est ornée de riches caissons. L'agencement général de cette salle est bien dans l'esprit de sa destination; on y reconnaît l'influence italienne; on y retrouve la mise en scène de certains tableaux de maîtres vénitiens.

Louis, pendant le cours de ces travaux, aurait parfois habité Pons [1], dans la maison de M. Richard Lauranceau, à l'angle de la rue des Esparades; il aurait construit dans cette ville, vers 1780, la maison Kerlivio, vis-à-vis le vieux donjon, et dans la grande rue la maison Beïerman [2]. Mais, fût-il prouvé que le célèbre architecte n'alla jamais en Saintonge, cela n'autoriserait pas à nier sa participation aux travaux qui viennent d'être indiqués, puisqu'il est constant que les plans de l'hôtel des intendants de Franche-Comté furent composés dans les bureaux de Louis, à Bordeaux, et qu'il ne mit jamais les pieds à Besançon [3].

Dans tous les dictionnaires biographiques, celui de Larousse excepté, on attribue à Louis l'église Saint-Pierre de cette ville, qui est d'un nommé Bertrand, artiste du pays, et l'on passe sous silence l'hôtel des anciens intendants, aujourd'hui celui de la préfecture du Doubs,

---

1 Pons, chef-lieu de canton (Charente-Inférieure), à 20 kilomètres de Saintes.

2 C'est à l'obligeance de M. Charles de Coëffard et de M. Emile Maufras, notaire, à Pons, que nous devons les notes sur les maisons de cette localité.

3 M. l'archiviste du département du Doubs, qui a bien voulu faire à notre intention de patientes recherches, nous a confirmé la supposition à laquelle des renseignements antérieurs nous avaient amené.

magnifique construction qui fut élevée aux frais de toute la province.

En 1770, les magistrats Bisontins exposèrent à M. le Contrôleur général la nécessité de construire un hôtel pour la résidence des intendants. Les premiers travaux, dirigés par l'ingénieur Frignet, furent interrompus et ne reprirent avec activité qu'en 1772. Divers emprunts faits par la Ville et des impositions établies pendant douze ans, par arrêt du Conseil du 2 avril 1774, fournirent les ressources nécessaires à cette onstruction, alors conduite par l'architecte Nicolle [1], d'après les plans de Louis, que les grands travaux de la nouvelle Salle de spectacle retenaient à Bordeaux [2].

Un homme qui a laissé d'honorables souvenirs dans les arts, M. Lancrenon [3], nous signala le premier l'erreur commise à l'égard de Louis; il nous écrivait, en 1865, à propos de cet hôtel : « Les architectes sont unanimes pour » rendre pleine justice à la belle ordonnance, au grandiose » de ce palais, car on pourrait très bien lui donner ce

---

[1] Nicole ou Nicolle (Nicolas), né à Besançon en 1701, élève de Blondel. En 1746, il fut chargé de la construction de l'église de la Madeleine, de Besançon, restée inachevée. Nicolle mourut dans sa ville natale le 21 janvier 1784. (V. *Dictionnaire des Architectes français*, par A. Lance, t. II, p. 162.)

[2] Le dossier relatif à la construction de l'hôtel des intendants de Franche-Comté, déposé aux Archives départementales du Doubs, se compose de 240 pièces en plusieurs liasses ou cahiers. Les plans et parcelles de plans de cet hôtel, au nombre de 15 pièces, émanent du cabinet de l'architecte Louis et sont datées de Bordeaux, 1776, mais non signées. Deux quittances de 3,600 livres, signées de Louis, prouvent qu'il lui fut alloué pour l'entier paiement de ses plans 7,200 livres.

Nous avons obtenu tous ces renseignements par la bienveillante entremise de M. Valat, ancien recteur, membre de l'Académie de Bordeaux.

[3] Lancrenon (Joseph-Ferdinand), artiste peintre, correspondant de l'Académie des Beaux-arts, né à Lods (Doubs) en 1791, élève de Girodet; en 1835, il fut nommé conservateur du musée de Besançon, et devint chevalier de la Légion d'honneur en 1860. Lancrenon mourut à Besançon en 1874.

» nom; l'architecte Louis, n'ayant point été gêné par des » constructions voisines, a pu livrer carrière à son génie » et il a fait preuve d'un grand talent, dans cet édifice. »

Pour continuer la liste des travaux de Louis hors de Bordeaux, il faut recourir à la correspondance de l'artiste dans laquelle il nous apprend qu'il fit un plan d'ensemble du château d'Argent[1], dans le Berri, pour M. Dupré de Saint-Maur, intendant de cette province avant de venir dans celle de Guienne. Le 23 juin 1778, M. Dupré de Saint-Maur écrivait à Louis :

« Je m'étois proposé d'apporter le plan que vous m'avés fait » pour le château que je compte faire construire à Argent; mais, » un peu distrait par une quantité de personnes qui se trouvoient » chés moi au moment de mon départ de Bordeaux, au lieu de » mettre dans ma voiture ce plan, que j'avois arrangé pour cela, » je le serrai sous clef avec quelqu'autre chose, et je ne sçai pas » trop si je pourrois bien indiquer où il est. J'en aurois cependant » grand besoin et si vous en avés gardé minute, comme je le » présume, vous m'obligeriés beaucoup de m'en envoyer une » copie; — dans le cas où vous n'auriés pas la commodité de le » faire ou de le faire faire, vous pourriés en charger M. Navarre, » qui travaille dans mes bureaux et qui dessine joliment; vous » voudriés bien lui dire de s'en occuper sans perte de tems, et de » faire le plan et l'élévation. On me l'adresseroit ensuite à » Argent où je compte retourner sous peu de jours. »

Le 4 juillet suivant, Louis répondait, de Bordeaux :

« Par une fatalité incroyable, il ne m'a pas été possible » de retrouver la minutte du plan que vous avés approuvé » pour votre château d'Argent; je n'en ai que les éléva- » tions dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Il faut » que la précipitation avec laquelle j'ai voulu remettre ce » projet sous vos yeux m'ait empêché de prendre copie

---

1 Commune d'Argent, arrondissement de Sancerre, département du Cher. Ce château fut acquis par M. Dupré de Saint-Maur en 1775.

» du plan, car il me souvient bien ne pas en avoir fait » de brouillon. Je suis inconsolable et suis on ne peut » plus mortifié de ne pouvoir vous donner, dans cette » occasion ci, des preuves de mon zèle. Je n'ai pas » dérangé M. Navarre; il y auroit eu double besogne » qu'elle auroit été faite selon vos désirs [1]. »

A quelques jours de là, M. Dupré de Saint-Maur recevait bien la copie des élévations de son château; mais, disait-il, « je regrette que vous n'ayez pas conservé » la minutte du plan des distributions; ç'eut été un grand » plaisir pour moi d'en raisonner avec ma femme; ce » sera partie remise à mon premier voyage. »

Cette partie fut remise indéfiniment, car, si l'on en excepte les dépendances du château, reconstruites avant la Révolution, et qui sont remarquablement belles en comparaison de ce qui est resté du vieux domaine, les projets de Louis ne furent point exécutés [2].

Mais il fut beaucoup plus heureux pour un autre château qui n'a jamais été signalé, croyons-nous, malgré son importance : c'est celui de Virasel, près de Marmande (Lot-et-Garonne), que fit bâtir, vers 1774, le président Daugeard, du Parlement de Bordeaux [3] et pour lequel il dépensa 198,000 livres, gros chiffre à cette époque;

---

1 Dans la collection de M. le comte Alexis de Chasteigner, à Bordeaux, se trouvent trois plans du château d'Argent; nous en donnerons le détail dans le catalogue de l'œuvre de Louis.

2 C'est à l'amitié de M. le baron de Girardot, ancien secrétaire général du Cher et de la Loire-Inférieure, que nous devons les renseignements sur le château d'Argent.

D'après une lettre de M. de Montbel, arrière petit-fils de l'intendant de Bordeaux, la famille de M. Dupré de Saint-Maur ne possèderait aucun plan, aucun document ni dessin relatifs au château d'Argent.

3 Jacques-Armand-Henri Daugeard de Virasel, nommé président à mortier en 1769. Le château de Virasel est aux yeux de tous les connaisseurs entièrement digne de son illustre origine; il appartient aujourd'hui à la famille de Peyrelongue.

l'architecte percevait, comme honoraire, à chacune de ses visites, la somme de dix louis [1].

Quant aux maisons particulières élevées à Bordeaux par l'architecte Louis, pendant la durée des travaux du Théâtre, il existe à la Mairie de cette ville un PLAN GÉNÉRAL DES BATIMENTS CONSTRUITS A BORDEAUX PAR M. LOUIS, ARCHITECTE [2]; ce plan porte la légende suivante :

Hôtel de M. SAIGE, avocat général.
Maisons appartenant à M. SAIGE.
Maison de M. LEGRIX, trésorier de France.
Maison de M. FONFRÈDE, négociant.
Maison de M. DE LA MOLÈRE, conseiller au Parlement.
Nouvelle grille du Chapeau-Rouge.
Restauration de l'hôtel de M. le comte DE ROLY.
Maison de M. le comte DE ROLY.
Hôtel de M. NAIRAC, négociant.
Projet d'alignement pour le redressement des rues des Fossés du Chapeau-Rouge et de l'Intendance, depuis l'angle de la Bourse jusqu'à la porte Dauphine.

Telles sont les constructions dont Louis fit les projets, qu'il dirigea personnellement, et sur lesquelles nous allons revenir.

D'après divers lotissements du terrain de l'ancien glacis du Château-Trompette, dont la vente avait été autorisée par les lettres-patentes du 4 septembre 1773, pour subvenir à la dépense de la nouvelle Salle, ce terrain, divisé d'abord en 32, 34, 42 et finalement en 43 emplacements, donnait pour total 2,532 toises

---

1 Nous tenons ces renseignements des souvenirs de l'ancien homme d'affaires du président Daugeard, recueillis et transmis par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut.

2 Ce plan a été gravé dans l'ouvrage de Louis : *Salle de spectacle de Bordeaux*.

3 pieds 4 pouces[1]. Les prix de vente de ces terrains varièrent beaucoup; contrairement à ce qu'il était permis d'espérer, le dernier vendu ne le fut qu'au prix de 282 l. 10 s. la toise, tandis que les premiers avaient été payés, par MM. Saige et Fonfrède, 420 l.; il est vrai de dire qu'ils étaient les plus heureusement situés. Tous les contrats de vente furent passés en l'étude de Me Martin Rauzan, notaire, rue Neuve, à Bordeaux.

C'est sur ces terrains qu'ont été bâties des maisons d'une hauteur et d'une profondeur à peu près égales, mais non pas d'une même superficie, quelques-unes ayant été construites sur plusieurs emplacements contigus et réunis par le même acquéreur; de ce nombre est surtout l'hôtel Saige.

M. Saige[2], l'un des avocats généraux au Parlement

---

1 Pour compléter les 4,830 toises concédées par le Roi, 2,298 toises environ avaient donc été employées pour la construction du Théâtre et pour les rues et places qui l'isolent entièrement.

2 Saige (François-Armand de), né en 1733; condamné à mort par jugement de la Commission militaire le 4 frimaire an II (25 octobre 1793) et exécuté le même jour; il fut nommé avocat général au Parlement de Bordeaux en 1760, et avait été maire de cette ville de 1792 à 1793. Saige était riche de dix millions, comme l'écrivait Isabeau, l'un des représentants en mission à Bordeaux. (O'Reilly, *Hist. de Bord.*, 2e part., t. I, p. 508). D'après un « *État des effets que les commissaires aux bibliothèques nationales du district de Bordeaux* ont remis à la citoyenne Jacquette Martine Verthamon, veuve de Saige, condamné, conformément à l'arrêté du département du Bec-d'Ambès, du 29 pluviôse dernier, » il serait *sorti de la maison du Chapeau-Rouge* (l'hôtel Saige):

» Trois cent six gravures, portraits, etc., à cadres dorés et sous verre, ci.	306
» *Id.*, à cadre noir ou rouge, vingt-neuf	29
» Quatre gravures encadrées et sous verre	4
» Tableaux de différentes grandeurs	54
	393

» Et 138 volumes. »

Pour une maison qui avait été mise au pillage par le maire Bertrand et quelques terroristes, d'après M. Aurélien Vivie, dans son *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 31, l'état que nous venons de produire justifie le titre d'ami des arts que les annalistes bordelais donnent à François Saige.

de Bordeaux, était un homme instruit, ayant le goût des arts et possesseur d'une immense fortune. Aussi s'empressa-t-il, l'un des premiers, d'acquérir plusieurs lots situés immédiatement après la Salle de spectacle. L'ensemble de ces acquisitions s'élevait au chiffre de 186,020 l. 2 s. 2 d. C'est sur ces terrains que M. Saige fit construire, par Louis, des maisons et l'hôtel qui est devenu, par un décret du 25 avril 1808, la résidence des préfets de la Gironde. Il ne faut donc pas oublier le caractère primitif de cet immeuble et ne pas s'étonner de son manque d'isolement, de l'absence de servitudes, de jardins et de dégagements exigibles pour la demeure du premier magistrat du département, mais ne considérer cet hôtel que comme une habitation particulière d'une somptuosité peu commune.

A l'angle opposé de l'hôtel Saige, vers le port, s'élevait à la même époque la maison Fonfrède[1], dont la façade servit de type à toutes celles de la place Richelieu[2]. Si cette maison est remarquable par l'élégance de ses proportions extérieures, par l'originalité de son grand escalier, elle ne peut être citée comme un modèle d'heureuses distributions intérieures[3]; mais l'agencement

---

1 Boyer Fonfrède (Pierre), riche négociant bordelais, dont il a été déjà question p. 229; il fut le père de Jean-Baptiste Boyer Fonfrède, né en 1776, député à la Convention nationale en 1792, qui partagea le sort des Girondins.

2 Sur le plan général des emplacements à vendre sont les notes suivantes : « C. C. Bâtimens de particuliers qui se bâtissent en suivant » une décoration uniforme pour leur façade. D. D. Bâtimens de parti- » culiers qui ne sont point assujettis à aucune décoration, à cause de la » pente du terrein. » Dans les premiers se trouvent les maisons de la rue Louis et de la place Richelieu; dans les seconds les maisons des rues Esprit-des-Lois et du Chapeau-Rouge. L'une de ces indications nous fait connaître la raison qui mit obstacle à l'uniformité générale des constructions élevées sur le glacis du Château-Trompette.

3 A l'époque des travaux de la maison Fonfrède, les nombreux enne-

des salons, ornés de boiseries habilement sculptées, de chambranles de cheminées finement ciselés, est bien dans le style élégant et pompeux des appartements décorés sous la direction de Louis.

Sur cette même place Richelieu, et formant l'angle nord, s'élève l'hôtel de La Molère[1], que Louis construisit de 1777 à 1780. Le terrain de cet hôtel avait été d'abord adjugé au sieur Léonard Lafitte, négociant, le 17 août 1774, « moyennant le prix et somme de quatre cent » vingt livres la toise, revenant à celle de vingt sept mille » six cent neuf livres trois sols quatre deniers. »

En outre de l'indication de cet hôtel sur le *Plan général des bâtiments construits à Bordeaux par M. Louis,* deux documents prouvent encore la participation directe de l'architecte; l'un, est une « police du » 17 février 1777, passée entre Mathieu Duclou, maître » charpentier, de la paroisse Sainte-Croix, et Monsieur » Jean-Baptiste de La Molère, conseiller au Parlement » de Bordeaux, pour des ouvrages de charpente à exécuter » dans la maison que ce dernier fait construire près la

---

mis de Louis répétaient ce distique méchant composé par l'un d'eux, et qu'ils opposaient aux éloges qu'on faisait de l'escalier de cet hôtel.

L'architecte est un sot qui, perdant la raison,
Pour faire un escalier a gâté sa maison.

1 La Molère (Jean-Baptiste), conseiller au Parlement de Bordeaux. Il émigra pendant la Révolution; sa bibliothèque fut confisquée, et son hôtel vendu comme bien national :

11 prairial an IV (30 mai 1796). Vente par l'administration départementale d'une maison rue Esprit-des-Lois, nº 1, ayant appartenu à Lamolère, émigré : 126,000 f. (en assignats). Cette maison a été successivement vendue :

Le 16 thermidor an IV (3 août 1796)	20,000 fr.
Le 22 mai 1806	60,000
Le 12 mai 1823	92,000
Le 2 août 1828	102,500

C'est dans les actes de 1823 et de 1828 que cet immeuble est désigné sous le nom d'hôtel Fumel (en raison de son occupation par M. le comte de Fumel), nom qui depuis a prévalu sur celui d'hôtel de La Molère.

» grille du Chapeau-Rouge, *sous la conduite et inspec-*
» *tion de M. Louis, premier architecte du roi de*
» *Pologne;* » le deuxième document est la lettre suivante, existant à la Bibliothèque de Bordeaux [1].

« A Paris, ce 21 octobre 1780.

» MONSIEUR,

» J'ay differé jusqu'a present de vous parler des petites
» affaires d'interest que nous avons ensemble, au sujet
» des projets et de la conduite de la maison que jay fait
» pour vous, imaginant bien que les malheurs de la
» guerre mêtoit obstacle a ma demande; mais, a present
» que tout me paroit a peu près retabli, je vous presente
» ma requête. Vous mobligeries infiniment si vous
» voulies me satisfaire, d'autant mieux que la ville me
» fait suporter de furieux retardemens pour ce qu'elle
» me doit.

» J'ay l'honneur, etc. » V. LOUIS. »

Au dos de cette lettre : « *Monsieur, Monsieur de La Molère, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Bordeaux.* »

Pour bâtir les maisons de la place Richelieu, il devint nécessaire de démolir la porte du Chapeau-Rouge, que Gabriel avait fait construire au bas des allées du même nom; cette porte était ornée de sculptures de Francin [2].

---

[1] Ce document, trouvé par M. Raymond Céleste, nous avait été communiqué par M. Messier, bibliothécaire, bien avant le 8 mars 1878, jour de la présentation qui en fut faite à la Société Archéologique de Bordeaux.

[2] Francin (Claude), statuaire, né à Strasbourg en 1701, mort à Paris le 19 mars 1773. Francin fit à Bordeaux de nombreux et importants travaux, sur lesquels nous publierons peut-être un jour quelques faits inédits.

Louis fit alors élever une grille allant de l'angle nord-est de la Bourse au bastion du Château-Trompette. Dans l'état de dépense qui termine le VI[e] chapitre se trouve le marché fait avec Jayer, maître serrurier, pour l'exécution de cette grille.

Il est encore une autre maison que Louis construisit sur les terrains concédés par le Roi; elle occupe l'angle occidental de l'îlot de maisons formé par les rues Esprit-des-Lois[1] et du Chapeau-Rouge. Cette maison avait été bâtie pour M. Mathieu et M. Legrix, trésorier de France, garde-scel du Bureau des finances de Guienne, l'un des meilleurs amis du célèbre architecte[2]. La maison de M. Legrix fut élevée dans le même temps que celles de M. Saige, placées à la suite de son hôtel; il est question de ces constructions dans les notes du *Discours préliminaire;* elles sont maintenant annexées à l'Hôtel de la Préfecture, pour le service des bureaux.

Toutes les maisons dont nous venons de parler avaient été déjà citées sommairement par M. Gaullieur L'Hardy[3], qui ajoute, à propos de l'hôtel Fonfrède : « à angle » arrondi, où les gens de goût admirent un vaste escalier » disposé en spirale, dont la structure suffirait seule pour » assurer à son auteur la réputation d'habile architecte; » *les autres parties de ce dernier bâtiment n'appar-* » *tiennent pas à Louis.* » Cette dernière assertion n'est

---

1 Alors appelée *Nouvelle rue Richelieu.*

2 Le 10 avril 1776, contrat de vente d'un emplacement de 71 toises et 1/9[e] superficielles, situé rue du Glacis du Château-Trompette, passé par l'Intendant, au nom du Roi, en faveur de MM. J.-B. Mathieu, négociant, et Jacques Legrix, trésorier de France, moyennant la somme de 30,577 l. 15 s. 10 d. Le 25 floréal an IX, vente de M. Legrix à M. Pierre Loriague. Le 29 novembre 1834, vente par ce dernier à M. Jean-Joseph de Acha de Rieto, et enfin, en 1856, vente au département de la Gironde pour agrandissement de l'Hôtel de la Préfecture.

3 *Portefeuille ichnographique*, p. 20.

ni confirmée ni contredite par les notes de Gabriel Durand, qui, dans le *Bilan historique des principales opérations de sa vie*[1], énumère les constructions faites par Louis avec celles qui furent exécutées sans son intervention : « Mon frère et moy, associés d'intérest, » avions fait une infinité d'entreprises particulières; les » maisons de MM. Mathieu et Le Grix *(sic)*, de La » Molère, de Boyer Fonfrède, l'hôtel Saige, *Lafargue* » et *Journu* en firent partie. » Or, les maisons des propriétaires dont les noms sont en italique ne sont point indiquées sur le *Plan général de Louis;* elles furent donc l'œuvre personnelle des frères Durand. Mais le moindre examen de la maison Journu[2], qui se relie aux façades de la place Richelieu, montre une telle similitude dans les dispositions générales et dans les profils qu'il est impossible de ne point reconnaître que cette maison et bien d'autres de l'îlot du Chapeau-Rouge sont inspirées des plans de Louis; les mêmes épures ont dû servir aux frères Durand, soit qu'ils construisissent pour leur compte, soit qu'ils fussent employés à titre d'appareilleurs. Les frères Durand étaient des élèves de Louis; quoi de plus naturel que de les voir, au début de leur carrière, s'inspirer des œuvres de leur maître?

En dehors des terrains du glacis du Château Trompette, se trouve indiqué, sur le plan qui nous sert de guide, longeant le cours du Jardin-Public et faisant l'angle de la rue Hustin, l'hôtel Nairac[3], avec

---

1 Publié par son petit-fils, M. Charles Durand, architecte; *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1879, p. 123.

2 J.-B. Journu, l'un des directeurs de la Chambre de commerce. Cette maison est indiquée, sur le plan de lotissement, à la suite de la maison Fonfrède, et porte actuellement le nº 3 du cours du Chapeau-Rouge.

3 Nairac (Paul), négociant. Le plan de cet hôtel, daté de 1775, est en possession de M. Henri Duphot, architecte à Bordeaux.

double façade : l'une sur une cour d'honneur, l'autre sur un jardin[1].

On comprend toute l'animation qui devait régner dans les bureaux de l'architecte, par suite de ces nombreux chantiers; et cependant nous ne sommes pas au bout de l'énumération des projets qui furent conçus à cette époque par Louis et qui donnent une idée de l'activité fiévreuse du grand artiste. Mais, pendant qu'il composait encore les plans de toutes ces résidences charmantes des environs de Bordeaux, que nous n'aurons garde d'oublier, Louis avait à lutter contre le mauvais vouloir des Jurats et les intrigues haineuses de ses confrères bordelais.

C'est surtout au sujet des façades des maisons de la place de la Comédie qu'il eut à soutenir de vifs démêlés, à propos des plans de Lhote et de Bonfin, que l'administration municipale avait envoyés au ministre Bertin. Louis disait dans une lettre à l'Intendant· « *On n'a jamais tant écrit sur un sujet qui le méritoit si peu.* » Le mot était dur, surtout pour l'architecte de la Ville, François Bonfin, qui, soutenu par les Jurats, prétendait faire adopter son projet préférablement à ceux de Lhote et de Louis. Cependant, il est facile de concevoir tout l'intérêt qu'avait ce dernier à tracer les dispositions des rues, de la place et des maisons qui devaient, pour ainsi dire, former le cadre de son œuvre

---

1 Il a été fait à cette construction, sous la direction de M. Henri Duphot, quelques changements dans ses dispositions intérieures, particulièrement dans le grand escalier d'honneur; le nouvel aspect de cet escalier a été le motif d'un charmant dessin par M. Baltard fils.

2 Le dossier relatif à l'alignement des maisons de la place de la Comédie, déposé aux *Archives départementales*, Fonds de l'Intendance, série C, carton n° 1,227, ne contient pas moins de 80 pièces environ, rapports, lettres ou plans.

principale[1]; mais il faut aussi bien comprendre que les officiers municipaux tenaient d'autant plus à faire acte d'autorité, en opposant au projet de Louis celui de leur architecte, qu'ils n'avaient plus d'action directe sur la conduite des ouvrages de la Salle de spectacle, et qu'il leur semblait tout naturel d'agir en maîtres, à l'égard des autres embellissements de la ville. Les Archives de l'intendance de Guienne vont nous fournir tous les détails de cette affaire. Les grandes difficultés qui surgirent, pour l'alignement et la construction des nouvelles façades de la place de la Comédie, vinrent d'un acte de favoritisme et d'une lutte d'influence entre diverses autorités : les Jurats, les Trésoriers de France[2] et l'Intendant. Au début de cette entreprise, qui fut pour Louis une nouvelle source de tracasseries, nous trouvons, à propos d'un projet de l'architecte Lhote, une lettre de M. de Clugny, depuis fort peu de temps Contrôleur général, mais n'ayant pas encore oublié tout ce qui s'était passé dans son ancienne généralité de Bordeaux.

M. de Clugny à M. Dupré de Saint-Maur.

« Paris, le 23 juillet 1776.

» Je suis informé, Monsieur, que les Trésoriers de France
» de Bordeaux ont permis à un de leurs confrères d'avancer une
» maison située dans l'angle de la place et de la rue de l'Intendance,
» et l'on m'a assuré que l'alignement donné dégraderoit la place.

---

1 Voir le *Plan du redressement de la place au devant de la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux,* daté du mois d'avril 1776 et signé : *V. Louis.* Nous en donnerons l'analyse au *Catalogue de son œuvre.*

2 Officiers des finances, régulièrement organisés dans chaque généralité par Henri III. Ils étaient chargés de la répartition des impôts, de la surveillance des agents financiers, des questions domaniales, des aveux et dénombrements et de la grande voirie.

» Je leur mande de faire suspendre les ouvrages et de vous » remettre un mémoire détaillé qui me fasse connoître leurs » motifs. Je vous prie de faire lever le plan du local et de » m'envoyer le tout avec votre avis.

» Comme cet alignement pourroit nuire au plan général qu'on » s'est proposé de suivre, pour l'embellissement de la ville de » Bordeaux, en construisant la nouvelle Salle de spectacle [1], le » sieur Louis sera en état de vous donner les éclaircissements » dont vous pourrés avoir besoin.

» Je suis, etc. » CLUGNY. »

(La signature seule est autographe.)

Le 20 août 1776, M. Dupré de Saint-Maur fit l'envoi du mémoire et des plans réclamés par M. de Clugny; il accompagna cet envoi d'une lettre dans laquelle on lisait :

« Ce mémoire présentait au premier coup d'œil des raisons assez spécieuses, mais à l'inspection du local et des plans, elles font peu d'impression et l'on est tenté de croire que le désir de favoriser les propriétaires du terrein, à qui il s'agissoit de donner un alignement, a pu influer, jusqu'à un certain point, sur l'opinion de Mrs du Bureau des finances [2]. Au reste, M^r^, pour vous mettre à portée de prononcer sur le différend qui s'est élevé entr'eux et Mr Louis, je joins aussy son projet d'alignement et de façade. La beauté de cette seconde partie vous paraîtra, je crois, mériter la préférence sur celle proposée par le Bureau des finances. Quant à la disposition de l'alignement, il me semble aussi, quoi qu'en disent ces Messieurs, que le pan coupé de Mr Louis offrant une obliquité semblable, à très peu près, à celle que présente l'autre extrémité de la façade, du côté des maisons de Tourny, il en résultera une simétrie agréable à l'œil en sortant

---

1 Lors des premiers travaux du Théâtre, Louis donna d'abord un plan général de ses alentours ; ce plan, adopté par arrêt du Conseil, enregistré en Parlement, fut exposé dans l'Hôtel-de-Ville, revêtu des signatures de Richelieu, du lieutenant de Maire et des Jurats, qui l'approuvèrent le 21 septembre 1774. (Mémoire manuscrit du temps.)

2 Pour bien saisir toute la portée de l'observation de M. Dupré de Saint-Maur, il est bon de dire que la maison qui faisait l'angle de la place et du cours de l'Intendance, appartenait à M. Marc Chaperon, premier président du Bureau des finances et Chambre du Domaine

de la Salle de spectacle; ce pan coupé procurera d'ailleurs un dégagement avantageux pour le débouché des carosses [1]. »

L'Intendant terminait son mémoire en insistant pour qu'il fût rendu un arrêt du Conseil ordonnant que les Srs Chaperon, Malescot, de Verthamon et de Roly[2] seraient tenus de faire construire conformément à ce dernier projet.

L'on ne voit, tout d'abord, en présence de Louis, que l'architecte Lhote, son ancien dessinateur, devenu architecte du Bureau des finances, inspecteur de la voirie; mais, vers la fin de l'année 1776, les jurats chargèrent Bonfin de communiquer à l'Intendant le plan de décoration et d'alignement de la place au-devant de la nouvelle Salle de spectacle, alignement qui avait été ordonné, disaient-ils, en conformité d'une lettre du ministre Bertin, du 23 août précédent. Enfin, le 18 janvier 1777, les plans levés par les Srs Louis, Lhote et Bonfin furent envoyés au ministère, à Paris, où M. Bertin chargea Soufflot de les examiner et de se prononcer sur celui qui lui paraîtrait le meilleur. C'est alors que Louis, instruit de ce qui se tramait, écrivit à Monsieur Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 18 janvier 1777.

» Monsieur,

» Il se passe des choses bien extraordinaires dans ce » pays-ci. Croiriez vous, Monsieur, que, depuis votre

1 Louis traçait son pan coupé par une ligne partant d'un point donné par la prolongation de la façade latérale de la Comédie et aboutissant à la rue de l'Intendance.

2 Noms des propriétaires des anciennes maisons qui faisaient face à la Salle de spectacle, mais n'étaient pas parallèles avec elle. Pour leur ancien aspect pittoresque, voir la vue faite par le chevalier de Bazemont, en 1755.

» départ, M^{rs} les Jurats et M^{rs} les Trésoriers de France » sollicitent Monsieur Bertin pour obtenir de lui la per- » mission d'employer leur architecte, pour faire exécuter » la façade de Mr de Roly; qu'enfin ils ont obtenu qu'elle » seroit faite par l'un des deux. Il y a eu une assemblée, » il y a quelques jours : il a été dessidé par ces Messieurs » qu'on suiveroit le projet de Mr Bonfin. Je vous laisse à » penser, Monsieur, combien j'ai à me plaindre de ce » procédé. Qu'il vous souvienne que vous m'avez engagé » à déposer mon projet à l'Hôtel-de-Ville; c'est ce même » projet qu'on a suivi en le défigurant un peu. M^{r} de » Roly est furieux, d'autant qu'il ne s'étoit déterminé à » bâtir que pour avoir quelque chose de moy. J'avois » l'attache de feu Monsieur le Controlleur Général, et » vous aviez approuvé, Monsieur, ce que j'avois fait » pour cette façade. M^{rs} les Jurats, même en ma pré- » sence, vous avoient promis qu'on la suiveroit; ils ne » demandèrent la communication de ce dessein que pour » forme, à ce qu'ils vous ont dit en ma présence; vous » voyez cependant, Monsieur, qu'ils projettèrent dès lors » de me tromper, car c'est depuis ce temps que le » Sr Bonfin a fait usage de ce qu'il avoit entre les » mains; et s'ils avoient eu la volonté de suivre ce qu'ils » avoient promis, il auroit empêché leur architecte de » me faire cette grossièreté, et ne protégeroit pas son » ouvrage. Je devrois être accoutumé aux mauvais procé- » dés de ce pays, depuis le temps qu'on en a pour moy; » mais Mr de Roly est fort décidé à laisser sa maison » à bâtir, si on ne suit pas mes projets. D'ailleurs, » Monsieur, cela ne s'accorde nullement avec le superbe » projet que vous avez de continuer l'alignement de » la façade de la Comédie, du côté du Chapeau Rouge. »

Cette lettre avance un fait qui n'est point à l'honneur des Jurats ni de leur architecte, puisque, par un abus de confiance, les idées de Louis, exprimées rapidement dans un simple croquis et communiquées au Corps de Ville, auraient été reproduites par Bonfin, à l'aide d'un plan plus développé, mieux étudié en apparence, et qui, par suite, obtint la préférence de Soufflot.

Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de trouver encore dans la correspondance de Louis de nouvelles et vives réclamations.

« Il n'y a que dans ce pays-ci où il se passe des choses » fort extraordinaires.

» Croirez-vous, Monsieur, qu'à la sollicitation de » M^rs les Jurats, M. Bertin vient d'ordonner que la » décoration des maisons, en face de la Comédie, seroit » faite sur les dessins de l'architecte de la Ville. Vous » n'ignorez pas, Monsieur, que s'étoit comme arrangé » que ce seroit moy qui donneroit les dessins de cette » façade[1]. M^rs les Jurats, même en ma présence, ne vous » demandèrent communication de mes desseins que pour » la forme; cependant, je n'ignore pas qu'ils ont fait » l'impossible auprès de Monsieur Bertin pour me donner » cette mortification; il me semble que j'ai à revendiquer » des droits, puisque c'est en quelque sorte une suitte » de la décoration de ma Salle que le pourtour de cette » place. J'ai une observation importante à faire sur le » projet qu'on se propose de suivre : c'est qu'en gran- » dissant la place, comme on le projette, on ôte en » quelque sorte à mon bâtiment l'harmonie que j'ay

---

1 Le plan de redressement de la place, au-devant de la Salle de spectacle, daté de *Bordeaux, avril 1776*, signé *Louis*, est aux Archives municipales de cette ville, bureau des plans.

» cherché à y mettre, parce que, pour qu'une place soit » en proportion avec ce bâtiment, il faut qu'elle soit de » 23 toises, puisque la façade de la Salle de spectacle a » 23 toises de longueur. On a passé par dessus toutes » ces règles, parce que tout ce qui a rapport au goût est » ignoré dans ce pays.

» Je vous prie, Monsieur, de plaider ma cause auprès » du Ministre. Monsieur de Clugny l'avoit décidé; vous » l'aviez aussi approuvé; tout étoit d'accord; je ne puis » comprendre comment un homme qui n'est tout au plus » que vérificateur, ait l'audace de faire une cabale de » personnes que, à coup sûr, il compromettra, d'autant » qu'il n'entend nullement cette partie de décoration. Je » vous préviens même que le comte de Roly est absolu- » ment décidé à ne plus bâtir; il laissera son terrein en » friche, en attendant la justice qu'il se propose de vous » demander sur cette affaire. D'ailleurs, cela contrarie » le projet que vous aviés de prolonger l'alignement de » la Comédie jusqu'à la place Dauphine; cependant, on » en voit à présent la nécessité, depuis que les maisons » du Chapeau-Rouge s'élèvent.

» A Bordeaux, ce 8 février 1777 [1]. »

Voici, d'après un mémoire déposé aux Archives départementales de la Gironde[2], le caractère des trois

---

1 *Douze lettres de Victor Louis,* p. 25. En terminant, Louis disait : « Les Jurats se vantent tout haut qu'ils vont bientôt me faire envoyer, parce qu'ils vont avoir la direction de la Comédie, que le Ministre leur a promis... Si cela arrivoit, je vous préviens, M., que je quitterois sur le champ Bordeaux. Avoir affaire à de pareils gens, ce seroit abréger mes jours de plus de vingt années. »

2 Fonds de l'Intendance, série C., carton nos 1,227-1,228. — M. Detcheverry n'a donné que l'analyse de ces trois projets, faite bien certainement d'après le mémoire que nous reproduisons textuellement.

projets de décoration pour la façade de la place devant la Salle de spectacle, qui avaient été soumis à l'examen du célèbre auteur du Panthéon, sur l'initiative des Jurats, mais sans l'adhésion de Louis :

Premier projet par l'architecte de la Comédie (Louis).

Son plan général fixe la place à 22 toises 4 pieds 6 pouces, parallèlement à la façade du péristyle de la Comédie; quoique cet alignement soit saillant de quatre pieds huit pouces sur l'angle des maisons de Tourny, joignant la rue Mautrec, dont il répette, dit-il, l'obliquité par un pan coupé de 51 pieds, à l'encoignure sur la rue de l'Intendance, il n'y a point de simétrie entre le pan coupé de la rue de l'Intendance et l'obliquité des maisons de Tourny, sur la façade projettée; l'alignement donné s'y oppose; le pan coupé sur la rue de l'Intendance ne rend point exactement la même ouverture d'angle que les maisons de Tourny, et la rue Mautrec intercepte tout espèce de rapport et de liaison.

Les arcades du soubassement de sa décoration sont étroites; elles n'ont que sept pieds de large et il en faut davantage pour le passage d'une voiture.

2e Projet par l'architecte de la voirie (Lhote).

Il fixe aussi la place à 22 toises 4 pieds 6 pouces et termine sa façade aux deux bouts, sur les angles des rues de l'Intendance et Mautrec, par des pans coupés de huit pieds. Le pan coupé sur la rue de l'Intendance est trop petit; il prend considérablement sur la voie publique et ne donne pas un assez grand dégagement à ce carrefour.

La décoration a peut-être un inconvénient, par rapport aux yeux de bœuf qui éclairent les entresols.

3e Projet fait par ordre de Messieurs les Jurats par l'architecte de la Ville (Bonfin).

L'architecte de la Ville a regardé l'angle des maisons de Tourny, au coin de la rue Mautrec, comme le point auquel il fallait se raccorder, et dont la distance, parallèlement mise à la colonnade du péristyle, devoit faire l'alignement du fond de la place, au devant de la nouvelle Salle de spectacle; de sorte que

cette place auroit 23 toises 3 pieds 2 pouces, et 4 pieds 8 pouces de plus que par les deux autres projets.

L'axe de ladite Salle de spectacle, pour une simétrie exacte, devrait faire le milieu de la nouvelle façade; le premier projet s'en écarte de huit pieds et le second de quarante-cinq; ce projet ici, au contraire, s'en raproche à un pied près, fait l'axe de l'arcade du milieu de sa décoration, et cette différence n'est occasionnée que par les entraves qu'ont données les largeurs inégales des maisons comprises dans cette façade.

On est parvenu à trouver cette régularité, en donnant pour débouché à la rue Mautrec une porte de onze pieds et demi de large sur seize de hauteur, laquelle se trouve répettée à l'autre extrémité, du côté de la rue de l'Intendance, et prise chacune dans un avant-corps en pavillon, qui flanquent et terminent la décoration à chaque bout.

A l'extrémité de la porte figurée à l'angle de la place et de la rue de l'Intendance, on a formé un pan coupé de 30 pieds, dont la dimension s'est trouvée ainsi fixée en rapportant exactement la même ouverture d'angle que les maisons de Tourny, de manière que de la travée du milieu du péristyle de la Comédie, le point de vue sera parfaitement égal.

Ce projet n'a donc d'autre sacrifice que le débouché de la rue Mautrec par une large et haute porte, et ce n'est pas le seul exemple où l'ensemble d'une décoration est obligée à en former de semblables, à Paris et à Bordeaux; la rue des Faussets, à Bordeaux, ne débouche sur la place Royale que par une arcade de huit pieds de large et onze de hauteur.

On observera, d'ailleurs, que la rue Mautrec est courte et étroite; que le pavé forme une rampe à son entrée et qu'elle va finir contre l'extrémité du portail de l'église des Jacobins.

Les avantages qui résultent du parti qu'on a pris doivent l'emporter : 1° on fait un ensemble général de la nouvelle façade projettée avec celle des maisons de Tourny; 2° on sauve le trou désagréable de la rue Mautrec, qui forme une lacune entre ces deux façades; enfin, on cache la difformité d'un pignon en pierre qui s'apperçoit à l'angle de la dernière maison de Tourny, joignant ladite rue Mautrec, et qui choque la vue, puisqu'il ne répette que la moitié de la croupe couverte en ardoise qu'on voit en entier aux autres maisons. Cette difformité irréparable s'apercevra de tous les points de la place, si on laisse la rue Mautrec telle qu'elle est.

La décoration présente alternativement des grandes et des petites arcades; les grandes ont huit pieds de large et les petites cinq; elle est arrêtée par un pavillon à chaque bout dans lesquels sont les grandes portes dont il a été question.

Ce mémoire n'est point signé, ni daté; néanmoins on devine qu'il avait été rédigé sous l'inspiration des Jurats et dans un esprit favorable au projet de Bonfin. Mais il fallait compter avec l'influence de M. de Saint-Maur, les protestations des propriétaires de la rue Mautrec et celles de M. de Roly, qui, pour la reconstruction de ses deux maisons, vis-à-vis la Salle, avait fait choix de Louis et réclamait énergiquement en faveur du projet de son architecte; il disait :

« Monsieur,

» Si Mr Louis avoit trouvé à propos de donner quatre pieds de » plus à la place, il lui étoit bien facile de placer la Comédie » quatre pieds plus loin. Le Sr Bonfin a non seulement imaginé » de donner des dimensions à cette place, mais il a encore osé » nous prescrire un plan de décoration; il étoit bien plus naturel » de croire que l'un et l'autre objet auroient été fixés sur les » plans de M. Louis, qui, avec des talans supérieurs, doit sçavoir » ce qui convient le mieux au bel édifice qu'il construit; c'est » aussi à lui que je m'étois adressé pour la décoration de la façade » de ma maison, et pour m'en doner la distribution, que j'avois » en conséquence comancé à rebâtir. Ce nouvel arangement du » Sr Bonfin me jette dans un embaras qui me deviendra très » coûteux; j'espère que, lorsque vous aurés jetté les yeux sur ces » plans, vous ferés remettre les choses dans l'état où elles » doivent estre, et que vous sentirés l'injustice qu'on veut nous » faire, qui n'est que le fait d'une pique et d'une basse jalouzie[1]. »

Pendant que le comte de Roly réclamait l'intervention de l'Intendant, les propriétaires de la rue Mautrec

[1] Lettre de M. de Roly à M. Dupré de Saint-Maur, du 28 janvier 1777.

adressaient aussi un mémoire[1] accompagné d'une lettre au Contrôleur général Taboureau, pour réclamer sa protection contre une entreprise étrange et l'inconséquence d'un projet qu'on avait, sur de faux exposés, fait agréer au Conseil. Ces plaintes leur paraissaient d'autant plus justes que leurs maisons se trouvant dans la mouvance du Roi, comme seigneur du fief de Puy-Paulin, il en résulterait un préjudice pour l'autorité royale[2].

Les réflexions des propriétaires de la rue Mautrec furent parfaitement accueillies par M. de Saint-Maur (d'après une lettre de M. de Verthamon-Dambloy) et par M. Taboureau. Aussi, grâce à leur influence, l'Intendant et le Contrôleur général firent rendre l'arrêt suivant:

« Sur ce qui a été représenté au Roy, étant en son Conseil, que les propriétaires des maisons qui doivent être reconstruites sur la place et vis-à-vis de sa nouvelle Salle de spectacle, à Bordeaux, n'ont encore pu y faire travailler, à raison des difficultés qui se sont élevées relativement à l'allignement de la façade desdites maisons, et Sa Majesté voulant éviter auxdits propriétaires le préjudice que leur causeroit un plus long retard; ouï le rapport du sieur Taboureau.... Controlleur général des finances; le Roi, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que les projets de

---

1 Ce mémoire fort long, qui avait été rédigé, sur les conseils de Louis, par l'avocat Hosten, peut être ainsi résumé : Le projet de l'architecte de la Ville détruirait le caractère obligatoire de la place et relierait d'une manière illogique des maisons conçues dans un style tout différent; mais c'est surtout l'arcade projetée par Bonfin, à l'entrée de la rue Mautrec, qui était l'objet des récriminations les plus vives; cette arcade n'eût relié les maisons de la place à celles de Tourny que d'une façon nuisible; elle eût obstrué la vue, l'air et la lumière de cette rue et, vers le soir, eût favorisé des actes aussi contraires aux bonnes mœurs qu'à la salubrité publique.

2 Voici les noms des propriétaires signataires de la lettre: de Baritault (sous doyen du Parlement); Verthamon-Dambloy; le président de Verthamon; Duroy; F. Hélies (bourgeois); de Roly; d'Onis; M. Dirouard; Baurein, prêtre, trésorier de l'Académie des Sciences, comme propriétaire dans ladite rue, en sa susdite qualité; F. Cairon, syndic du Chapelet; Doumerc (gentilhomme); Dasvin, pour M. Soüisse, propriétaire (juge à Pauillac); E. Cassaigne; Hosten (avocat au Parlement) et N. (illisible).

façade des maisons à construire sur la place.... seront incessamment, par le Sr Louis, architecte, que Sa Majesté a commis et commet à cet effet, faits et dressés sur les alignements qui seront convenus avec les officiers du bureau des finances, et que lesdits plans et alignements seront remis ès mains du Sr Intendant et Commissaire départi dans sa généralité de Bordeaux, pour être ensuite lesdits projets arrestés au Conseil de Sa Majesté.

» Fait..... à Versailles, le troisième jour d'avril mil sept cent soixante-dix-sept.

» *Signé :* Bertin. »

Louis, qui n'ignorait point combien M. Dupré de Saint-Maur avait contribué à faire rendre le dernier arrêt du Conseil, lui adressa ses remercîments :

« Le 3 mai 1777.

» Je ne vous ai point moins d'obligation, Monsieur, » de la décision que vous avés bien voulu faire en ma » faveur, relativement à la décoration de la façade, vis-» à-vis la Salle de spectacle. Mrs du bureau des Finances » vont procédés à cet alignement; ils se sont déjà même » transportés à l'Hôtel-de-Ville, relativement à cette » affaire; ils ont trouvé Mrs les Jurats fort indisposés de » cette décision; ils se proposent très fort de revenir » contre, disant qu'ils ne passeront jamais si leur projet » ne prévot pas sur les autres; ils doivent avoir écrit à » cet effet à Monsieur Bertin.

» J'aurai l'honneur de vous rendre exactement compte » de tout ce qu'on fera à cet égard; il me paroit que » Mrs les Trésoriers ne sont pas fâchés que cela soit réglé » ainsi. Si nous n'étions pas tracassé par Mrs les Jurats, » ce seroit une affaire bientôt terminée.

» Je suis à faire les projets pour vous les faire par-» venir; vous verrez, Monsieur, qu'ils ne contrarient

» pas le superbe projet que vous avez de continuer » l'alignement de la Salle de spectacle jusqu'à la porte » Dauphine; en suprimant le pan coupé, la façade se » terminera à l'alignement de la Salle de spectacle, en » conséquence des maisons qui se construisent le long » de la rue du Chapeau-Rouge, en allant vers la grille » de la Porte Royale...[1] »

Les Jurats se récrièrent vivement contre le nouvel arrêt : « ... Trois plans, écrivaient-ils, dressés par trois » architectes, avoient été envoiés au ministre Bertin et » communiqués par lui au célèbre Soufflot, qui avoit » agréé le projet de l'architecte de la Ville.

» Il ne nous est donc pas permis de l'abandonner, à » la vue d'un arrêt qui a été rendu sans que nous ayons » été entendus, peut-être même sur un faux exposé, ou » tout au moins sur des représentations de la part des » propriétaires des maisons à bâtir, que nous ne connois» sons, ni n'avons pu connoître. »

C'est surtout à la fin de leur lettre à l'Intendant que les officiers municipaux revendiquent avec énergie leurs anciens droits :

« Nous ajouterons, M., que nous sommes d'autant » plus fondés à nous plaindre de cet arrêt, que, dans » une de ses dispositions, il nous enlève un droit incon» testable, puisqu'il attribue à Messieurs les Trésoriers

---

1 *Douze lettres de Victor Louis,* p. 36. — A la date du 28 juin 1777, Louis annonce encore à l'Intendant que les propriétaires de la place de la Comédie et de la rue Mautrec, ayant su qu'il avait pris leur défense sur le tort qu'on voulait leur faire, doivent lui témoigner leur satisfaction. Louis parle aussi, dans cette lettre, des trois mémoires qui ont été adressés à l'Intendant, au Contrôleur général et à M. Bertin; de l'alarme causée par les prétentions des Jurats, et croit qu'il y aurait du désordre s'il n'arrangeait pas cette affaire.

» les allignements à faire, sans concours avec nous, ce » qui est manifestement contraire à l'usage et à plusieurs » arrest du Conseil; nous avons toujours été autorisés » à concourir avec le Bureau dans tous les allignements » qui se font sur les places publiques, où les plans de » décoration nous appartiennent exclusivement à tous » autres juges; ce droit nous appartient essentiellement; » il nous sera toujours cher et précieux, et nous ne cesse- » rons de le réclamer par toutes les voyes de droit[1]. »

On vient de voir que ces protestations énergiques étaient datées du 3 mai; le 5, un nouvel arrêt du Conseil annulait celui du 13 avril et donnait gain de cause à l'architecte Bonfin, en mettant manche à manche le Corps de Ville et l'Intendant. Mais, soupçonnant les intrigues des Jurats, M. de Saint-Maur, avant d'avoir connaissance du nouvel arrêt, avait fait un projet de lettre qui contient ce curieux passage :

« Il semble qu'une sorte de fatalité ait inculqué de tout temps » au Corps municipal de Bordeaux des vues contraires à l'embel- » lissement et à l'accroissement de cette ville importante. Il n'y » a pas de chagrin que ce corps n'ait fait éprouver à M. de » Tourny, qui y a fait ce qu'on y voit d'agréable et d'utile. Sa » mémoire est maintenant en vénération dans l'esprit de tous les » habitants, mais les officiers municipaux n'en restent pas moins » opposés à quiconque voudra l'imiter, et je dois m'attendre, sur » ce point, à toutes sortes de mauvaises difficultés de leur part, » si le Ministre n'y met ordre[2]. »

---

1 Lettre des Jurats à l'Intendant, du 3 mai 1777. Dans une autre de même date et à la même adresse, les Officiers du bureau des Finances reconnaissaient le droit des Jurats et s'exprimaient ainsi : « *Quoique cet arrêt ne fasse aucune mention des Officiers municipaux de cette ville, cependant, et par égard aux désirs que vous nous avez témoignés, nous avons cru devoir en conférer avec eux.* »

2 Projet de lettre de M. l'Intendant de Bordeaux au Contrôleur général, du 9 mai 1777.

Mettre de l'ordre! Voilà précisément ce qui faisait défaut dans les agissements du Ministère, continuellement ballotté par des influences opposées. On pourra s'en convaincre par les aveux naïfs contenus dans la lettre que le Contrôleur général adressait à M. Dupré de Saint-Maur, en lui envoyant le nouvel arrêt du Conseil :

« Vous reconnoîtrez, Monsieur, que cet arrest est contradictoire » avec celui du Conseil royal *que vous m'avez fait rendre* le » 13 avril précédent.... Cette contrariété d'arrests a, M., excité » les représentations des parties intéressées, et M. Bertin, à qui » elles les ont adressées, m'en a fait part. J'ay reconnu, par la » conférence que ce Ministre et moi avons eue ensemble à cet » égard, qu'il étoit question depuis longtemps de ce projet de » décoration des bâtiments, en face de la Comédie; que cet objet » avoit toujours été suivi dans le département du secrétaire » d'État; que c'étoit lui qui avoit reçu les plans qui y étoient » relatifs et qui les avoit fait examiner par M. Soufflot, dans » lesquels plans ceux du s[r] Louis lui-même avoient été compris; » que c'étoit d'après cet examen que le plan proposé par » l'architecte de la Ville avoit été adopté par les Jurats; qu'enfin » c'étoit à la suite de toutes ces précautions que M. Bertin avoit » porté, dans les premiers jours d'avril, l'affaire au Conseil des » dépêches, où le plan de l'architecte de la Ville avoit été agréé » par le Roy.

» Cette décision du Conseil est, Monsieur, antérieure à l'arrest » que vous m'avés fait rendre le 13 avril, et *elle m'étoit entièrement échapée* lorsque je l'ai signé. Quoique l'arrest que » M. Bertin a fait rendre en conséquence, le 5 may, soit » postérieur à celui du Conseil royal, rendu le 13 avril, celui-là » seul ne doit pas moins avoir son exécution [1].... »

La réponse de l'Intendant donne l'historique de cette affaire, et l'on voit visiblement que tous ces arrêts

1 Lettre de M. Taboureau, Contrôleur général, à M. Dupré de Saint-Maur. Paris, 4 juin 1777.

contradictoires provenaient des intrigues ourdies dans les deux camps [1] :

M. Dupré de Saint-Maur à M. le Contrôleur général.

« A Paris, ce 6 juin 1777.

« Monsieur,

« Lorsque j'ay eu l'honneur de vous proposer l'arrest qui a été » rendu le 13 avril dernier... concernant la façade des bâtimens » à construire en face de la nouvelle Salle des spectacles, à » Bordeaux, je n'avois aucune connoissance que cette affaire eût » été décidée antérieurement, au Conseil, sur le rapport de » M. Bertin. Je n'imaginois pas même qu'elle regardât son » département, d'autant que, dans le principe, elle avoit été » portée devant M. de Clugny, votre prédécesseur, qui s'en est » occupé jusqu'au moment de sa maladie. Il paroît, M., par la » lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à ce sujet, le » 4 de ce mois, que vous pensés que lorsque M. Bertin a fait » prononcer la préférence en faveur du projet de l'architecte de » la Ville, il étoit instruit des difficultés que ce projet avoit » éprouvé, tant de la part du Bureau des Finances que de celle » des propriétaires intéressés; je puis vous assurer, cependant, » que ce Ministre, avec qui j'ay eu occasion d'en causer mercredy » dernier, m'a avoué qu'il n'en avoit rien sçu, et qu'il étoit prest » à revenir sur l'arrest qu'il a fait expédier le 5 may, pour peu » qu'il y fut fait opposition. Je devois même, à cette occasion, » vous prier de vouloir bien me faire repasser les mémoires » présentés par les propriétaires de la rue Mautrec, afin de les » luy communiquer.

» Voicy comment les choses se sont passées : il avoit été » d'abord formé deux projets, l'un par l'architecte du bureau des » Finances et l'autre par le s^r Louis. Les défauts du premier » avoient donné lieu au second, qui fut ordonné par M^r de » Clugny, à qui ils furent adressés l'un et l'autre; sa maladie » ayant laissé les choses indécises, les Jurats en profitèrent pour

---

[1] Le comte de Mellet; le maréchal de Mouchy, le comte de Fumel tenaient pour Louis; mais les jurats étaient habilement secondés par leur agent spécial à Paris, le sieur Trouvé, écuyer, chargé des affaires de la ville de Bordeaux, à la suite de la Cour et des Conseils de Sa Majesté, depuis l'année 1738.

» demander au s^r Louis communication de son projet, feignant » de vouloir chercher les moyens de conciliation qu'ils pourroient » prendre, à l'effet de le faire adopter aux Trésoriers de France, » et, sous ce prétexte, ils en firent faire une copie, probablement » peu fidèle, qu'ils adressèrent à M. Bertin, avec le projet de » l'architecte du Bureau des Finances, et un troisième qu'ils » firent faire en secret. Ils ne dirent pas un mot de ce qui s'étoit » passé au Ministre, qui, croyant que ces officiers avoient fait » dresser les trois projets pour le bien de la chose et qu'il ne » s'agissoit que de choisir celuy qui pouvoit être d'un meilleur » goût, crut avec raison pouvoir s'en rapporter à la décision de » M. Soufflot sur ce point, ne se doutant pas que les intérests » de qui que ce soit y fussent compromis, et qu'il y eut ni » difficulté, ni contradiction, relativement à cette façade. Pour » moy, M^r, qui n'ay, dans tout cela, que le désir de voir prendre » le meilleur parti, je persiste à croire que la chose est susceptible » d'un nouvel examen, qu'elle en vaut bien la peine et qu'il ne » pourroit jamais y avoir aucun inconvénient à l'ordonner. » Cependant, je vais retirer l'arrest du 13 avril et j'auray l'hon- » neur de vous le renvoyer comme vous le désirés. »

(Minute non autographe.)

Les citations des lettres précédentes démontrent non seulement la vive opposition qu'éprouvait l'architecte Louis, mais l'esprit d'antagonisme qui régnait entre le Corps de Ville et l'Intendance.

Qu'on se figure ce que devait être la conduite des affaires publiques, au XVIIIe siècle, quand les fonctionnaires en sous-ordre cachaient le plus souvent, comme on vient de le voir, l'état réel des choses à leur supérieur[1]. La poursuite d'une entreprise était hérissée d'obstacles insurmontables et les mois succédaient aux mois, les années aux années, sans amener une solution.

---

1 « Je ne doute point que cette affaire n'eût été beaucoup plus promptement terminée, si l'on n'avoit pas soustrait à votre connoissance les représentations pressantes et multipliées des propriétaires, ainsy que les fréquentes lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire à ce sujet. » (Lettre de M. Dupré de Saint-Maur au ministre Bertin, du 19 novembre 1779.)

L'affaire des maisons de la place du Théâtre eut le sort commun : trois ans s'écoulèrent en pétitions, contre-pétitions, mémoires, rapports, lettres et démarches, tant de la part de l'Intendant que de celle des Jurats, des propriétaires que des Trésoriers de France, de l'architecte du Théâtre que de ses confrères. Enfin, le 12 février 1779, Soufflot écrivait à Louis :

« ... Je ne sçais où vous en êtes pour les façades opposées à » celles de votre Salle de spectacle, mais il y a longtemps que j'ai » remis ce que l'on m'avoit demandé à cet égard. J'ai cherché, » dans le plan que l'on a exigé que je fisse, à mettre, en trichant » sur les arcades et les trumeaux, le milieu de cette façade vis à » vis le milieu de la vôtre, soit que l'on suivit le petit alignement » de la rue des Fossés de l'Intendance, soit qu'on exécutât le » petit alignement projetté, je crois, par M. de Tourny; et toutes » fois *j'ai marqué que je m'en rapportois à ce que vous croiriés » le mieux*, étant sur les lieux et à portée d'en juger mieux que » je ne puis faire d'icy. »

Cette lettre prouve que Soufflot n'avait point, à l'égard de Louis, cet esprit de rivalité jalouse dont le soupçonne M. Detcheverry[1]. Cette nouvelle décision du *célèbre Soufflot,* comme MM. les Jurats se complaisaient à le désigner, fut loin de les satisfaire; aussi, ce mémoire et ces plans ayant disparu, M. le comte de Roly, « *la partie souffrante dans cette affaire,* » exprimait ainsi ses doléances à l'Intendant, le 31 juillet 1779 :

« Je n'en suis pas plus avancé, Monsieur, pour ma maison, » que lorsque vous êtes parti d'icy; ce n'est pas que j'aye négligé » les démarches que j'ay cru nécessaires, soit auprès de M. de » Bertin, soit auprès des trésoriers de France. Les jurats me » dirent qu'ils avoient chargé M. Buan[2], qui étoit à Paris, de » presser M. Bertin, pour la décision de mon affaire; je fus chez

1 *Histoire des Théâtres de Bordeaux,* p. 106.
2 Buhan, avocat, procureur syndic.

» M. Buan, à son retour; il me dit qu'il en avoit parlé très sou-
» vent au Ministre, qui lui avoit répondu que c'étoit la faute de
» M. Soufflot, qui ne lui avoit pas encore remis les plans qu'il lui
» avoit donnés; que croire de tout cela, Monsieur, après la lettre
» que vous avés vu où M. Soufflot écrit à Louis, du 12 février
» dernier, *qu'il a remis à M. Bertin les plans des façades qui*
» *sont vis à vis la nouvelle Sale de spectacle;* qu'il a fait en sorte
» de mettre le milieu de ces façades vis à vis le milieu de son
» bâtiment; que, d'ailleurs, il a mis au bas de son mémoire *qu'il*
» *s'en rapportoit entièrement à lui, sur cet objet,* parce qu'il étoit
» plus à portée de juger ce qui étoit le plus convenable. Je vous
» avoueray que j'ay lieu de croire que les dernières lignes de cette
» lettre ont empêché le mémoire de paroître; M. Louis restant en
» quelque façon le maître de faire les façades et l'alignement,
» c'étoit une espèce de triomphe dont aparament l'Hôtel-de-Ville
» auroit été humilié. Enfin, quoi qu'il en soit, je suis, dans cette
» affaire, la partie souffrante[1]... »

M. le comte de Roly dut encore prendre patience, puisque ce n'est qu'à la date du 4 novembre 1779 que le ministre Bertin adressait à l'Intendant le nouveau plan fait par Soufflot et la lettre qui l'accompagnait : « Je suis fâché, disait M. Bertin, que la mauvaise santé de ce célèbre artiste [2] et le changement qui est arrivé dans mes bureaux ayent retardé l'expédition de cette affaire... »

Soufflot au ministre d'État.

« Monseigneur,

» Vous me fites l'honneur, il y a quelque tems, de m'adresser un
» paquet qui contenoit divers plans et lettres concernant des

---

1 Lettre de M. le comte de Roly à M. Dupré de Saint-Maur (*Arch. dép. de la Gironde ;* fonds de l'Intendance, série C, nos 1227-1228).

2 Germain Soufflot mourut l'année suivante, le 29 août 1780, à l'âge de soixante-onze ans; c'est donc vers la fin de sa vie qu'il avait été choisi comme arbitre, pour l'adoption du plan de la place vis-à-vis le Théâtre, et l'on vient de voir qu'en fin de compte il s'en rapportait à l'opinion de Louis qui, pour Soufflot, était un jeune confrère, dont il avait vu les brillants débuts à l'École d'architecture.

» maisons à rebâtir en face de la nouvelle Salle des spectacles de » la ville de Bordeaux. Vous me faisiez, de nouveau, une » demande à laquelle j'avois satisfait sur la fin de l'année der- » nière, en vous envoyant un plan de la façade desdittes maisons » que j'avois fait, suivant vos ordres, pour concillier les intérêts » des parties contestantes.

» J'avois aussi cherché, Monseigneur, à mettre la façade en » question en face de celle de la Salle des spectacles, et milieu » pour milieu, ce qui devenoit plus régulier, au cas qu'il ne s'y » trouvât pas d'inconvénient, que je n'aurois pas pu prévoir d'icy. » J'avois même écrit à M. Louis, l'architecte de la Salle des » spectacles, qu'il étoit à portée, si besoin étoit, de rectifier mon » plan, qui indiquoit l'allignement actuel de la rue de l'Inten- » dance, et celui projeté par M. de Tourny, au cas qu'on voulut » l'exécuter. Rien n'ayant été envoyé à Bordeaux, on vous en a » fait, Monseigneur, de nouvelles demandes; rien ne s'étant » aussi trouvé dans vos bureaux, et n'ayant pas gardé de » double de mon plan, parce que je croyois cette affaire finie, » c'est de ressouvenir et d'après quelques fragments que j'ay fait » le nouveau plan ci-joint[1]. Je souhaite qu'il contribue à » mettre tout d'accord; j'ay fait de mon mieux pour répondre à » vos vües.

» Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» Soufflot.

» Paris, ce 29 octobre 1779. »

A partir de 1780, l'hôtel de M. de Roly se construisit rapidement et devint le modèle des maisons voisines. Mais l'inauguration du Théâtre ayant eu lieu le 7 avril de cette année, Louis, qui désirait si vivement quitter Bordeaux, abandonna, de guerre lasse, la surveillance des travaux de la place; c'est alors que, loin d'adopter le moins radical des deux projets de Soufflot, lequel eût permis plus tard de rectifier l'alignement du cours de

---

1 Ce plan, à l'aide d'un rabattement, présente deux projets : l'un qui conserve l'alignement de M. de Tourny, l'autre l'alignement actuel de la rue de l'Intendance, avec le pan coupé proposé par Louis; ni l'un ni l'autre ne furent exécutés. *Arch. départementales de la Gironde,* série C., nos 1227-1228.

l'Intendance, suivant les idées de Tourny et de M. Dupré de Saint-Maur, les officiers du bureau des finances abusant de leur autorité, permirent à leur président de bâtir une maison qui fait saillie de trois arcades sur l'alignement de la Salle de spectacle.

Rien ne prouvera mieux que l'on n'a pas tenu compte des observations des intendants et de Louis, et combien ces intelligences d'élite se préoccupaient sérieusement de l'embellissement de Bordeaux, que de produire quelques extraits de leur correspondance de 1776 à 1778.

M. Dupré de Saint-Maur à Louis.

« A Périgueux, ce 20 novembre 1776.

» J'ai toujours sur le cœur, Mr, que l'alignement de la rue de » l'Intendance ait été manqué et que la vue du port soit masquée » aussi désagréablement par le pavillon de la Bourse. En y faisant » réflexion, il m'est venu une idée qu'il faut que je vous commu- » nique pour que vous veuilliez bien me marquer si elle est » susceptible d'exécution ou non. La terrasse qui sert, pour » ainsi dire, de socle à votre bâtiment de la Comédie, est le seul » obstacle qui s'oppose à ce que ce ne soit pas de ce côté-là que » l'on détermine l'alignement de la rue. Cette terrasse doit avoir, » autant qu'il m'en souvient, 36 pieds de largeur; peut-être si on » la réduisoit à 10, ou même à 12, ne dépasseroit-elle pas de » beaucoup la maison de M. Chapperon et celles qui sont » au-dessus. En ce cas, rien n'empêcheroit plus de réduire, de » l'autre côté, la rue de l'Intendance, par une ligne qui seroit tirée de l'encoignure extérieure du pavillon de la Bourse » jusqu'à l'angle du bâtiment qui fait le coin de ladite rue et de » la place Dauphine. Je crois que la rue auroit encore une largeur » très suffisante et presque égale.

» Vous devez en avoir le plan; il vous seroit fort facile, en » m'en renvoiant un simple croquis exact, de me faire connoître » si ce que je vous propose est impossible; mais, dans le cas où » il n'y auroit pas d'impossibilité absolue, il ne faudroit pas se » presser de régler la façade de M. de Rolly, vis-à-vis la Comédie, » parce qu'il y auroit un changement à faire dans le plan que

» vous avez fait à ce sujet; la maison de M. Chapperon ne devroit » plus pour lors être avancée, ainsi que vous l'avez proposé, sur » la rue de l'Intendance. Je suis fort aise d'ailleurs de me procurer » cette occasion d'avoir de vos nouvelles, etc. »

Louis à M. Dupré de Saint-Maur.

« A Bordeaux, ce 3 décembre 1776.

« Vous ne perdez pas un instant de vue les objets qui » intéressent le public; c'est en donner bien la preuve » que d'avoir pensé au projet que vous m'avés fait » l'honneur de me communiquer, au sujet de l'alignement » de la rue de l'Intendance; je ne puis que l'approuver, » Monsieur, et j'ose assurer que c'est la seule manière de » réparer le ridicule coup d'œil du pavillon de la Bourse, » qui cache absolument le port. J'ai cru nécessaire non » seulement de faire un plan général, mais d'y adjouter » des nottes, ainsi qu'un mémoire[1]. »

Le plan dont vient de parler Louis se trouve dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, et voici le rapport qui l'accompagnait :

Mémoire pour répondre aux vües de M. l'Intendant, concernant l'alignement des rues du Chapeau-Rouge et de l'Intendance.

« Il est certain que l'avancement de l'aile de la Bourse sur la rue de l'Intendance, en cachant la vüe du port, est tout à fait ridicule; le moyen que propose M. l'Intendant corrigeroit absolument ce deffaut, en prolongeant l'alignement des maisons neuves du Chapeau-Rouge et celuy de la Comédie, qui en est une suitte, dans toute la longueur jusqu'à la porte Dauphine, si, de l'autre côté de la rue, à partir de l'angle de la Bourse, on menoit une parallèle qui seroit continuée, également en ligne droite, jusqu'à laditte porte Dauphine.

» Sans contredit, ce seroit le meilleur party, et en même temps

[1] *Douze lettres de Victor Louis*, p. 7 et suivantes.

le seul qu'il y auroit à prendre, car ses deux rues seroient droites, et les cotés parallèles d'un bout à l'autre; et la Bourse ne borneroit plus la vue du port, puisqu'elle se trouveroit cachée par l'avancement des maisons.

» Reste à parler de quelques inconvénients; peut-être n'y en en a-t-il qu'un seul qui pourroit rendre l'exécution de ce projet un peu difficile; ce seroit celui de faire consentir quelques particuliers au reculement de leurs maisons; par exemple, la maison cantonière de M. Chaperon sauteroit entièrement et celle, à la suite, de M. de Vertamont, etc., reculeroit au moins de 24 pieds.

» Cet alignement pénétreroit aussi chez les PP. Recolets, mais ils ne perdroient qu'un terrein de peu de conséquence, puisque c'est leur jardin qui borde la rue.

» Mais le côté opposé de la rue présente, au contraire, bien de l'avantage aux particuliers, car toutes les maisons, à commencer de l'hôtel de l'Intendance en allant vers la Bourse, gagneroient depuis 25 pieds jusqu'a 48 pieds de terrein en avancement.

» Ces deux rues auroient encore 70 pieds d'ouverture dans toute leur étendue. Quoique, vis à vis le côté de la Comédie, il s'y trouve une terrasse, il ne faut pas se figurer qu'elle soit dans le cas de gêner d'aucune manière la circulation publique, non plus que d'interrompre la vue; cette terrasse, d'un bout est à fleur de terre et ne s'élève que de 3 pieds, dans la plus grande hauteur, renfermant un triangle très étendu; elle va se terminer en rampant et se niveller avec le pavé de la rue; elle aura 30 pieds de largeur, et il restera encore 40 pieds du pavé jusqu'à l'alignement des maisons. Ces terrasses d'ailleurs servent à écarter le bruit des voitures et sont nécessitées par la pente du terrein, qui, naturellement, auroit empêché de pratiquer des boutiques, sy l'on n'avoit pas pris le party de faire ces terrasses. »

Plus tard, alors que les Jurats et l'Intendant étaient au plus fort de leurs discussions, M. Dupré de Saint Maur écrivit une longue lettre au ministre Bertin, à qui il exposait, dans un style quelque peu boursouflé mais plein d'enthousiasme, non seulement les avantages du plan d'alignement proposé par Louis, mais l'oppo-

sition du Corps de Ville à toute initiative du grand architecte.

« ... Quoiqu'il puisse vous paroître aussi indifférent qu'à » moi que le Conseil adopte tel ou tel genre d'architecture » dans la décoration des maisons particulières de cette » façade (vis-à-vis la Comédie), je suis convaincu qu'au » premier coup d'œil que vous jetterés sur le plan de la » rue des Fossés de l'Intendance, que je joins ici, et qui » est sans contredit la plus belle rue de la ville, vous » penserés que tout projet qui s'opposeroit au redresse- » ment, aussi simple que naturel qu'elle présente, doit » être mis de côté. Or, il est certain que si l'on exécute » aujourd'hui le plan de l'architecte de la Ville, pour les » bâtimens à construire en face de la Salle de spectacle, » il ne peut plus à jamais être question de redresser cette » rue, et que ce défaut de redressement rendra de même » à perpétuité la place de la Comédie d'une irrégularité » choquante, puisque les différents côtés de cette place » ne seront plus perpendiculaires entr'eux. J'en appellerai, » Monsieur, à cet égard, au jugement soit de M. Soufflot » lui-même, soit de tous autres maîtres de l'art qu'il vous » plaira de consulter. Les Jurats diront sans doute que ce » redressement seroit l'affaire de plusieurs siècles, et » d'une dépense immense pour les indemnités qu'il fau- » droit payer. Il me seroit facile de prouver qu'on en » viendroit à bout en assés peu de temps, et que le » terrein que l'on gagnera d'un coté paiera amplement » celui qu'il y aura à perdre de l'autre; il ne s'agit pas, » en effet, d'élargir cette rue, mais de la retrécir, en ne » lui donnant pas plus de largeur à un bout qu'elle se » trouve en avoir à l'autre. Au reste, le plus ou moins



VUE PERSPECTIVE DE LA SALLE DE SPECTACLE DE BORDEAUX

» de temps pour l'exécution de ce superbe projet ne doit » pas entrer en ligne de compte, et ne peut être regardé » comme un motif suffisant pour y renoncer, ou pour y » mettre un obstacle éternel. Que l'on se contente main- » tenant de décorer, de manière ou d'autre, la façade de » la place de la Comédie, sur la même étendüe que » présente le péristile de la Salle de spectacle qui est vis- » à-vis; *il se trouvera peut être un jour, à Bordeaux,* » *à la tête de la municipalité, des administrateurs* » *qu'un enthousiasme plus actif portera à imaginer les* » *moïens d'achever de tirer la ville de cette barbarie* » *gothique où elle semble se plaire à rester plongée,* » *malgré le flambeau avec lequel M. de Tourny a* » *commencé à l'éclairer.*

» Au fond, quel est donc l'intérêt si grand que peut » avoir la Jurade actuelle à contrarier ainsi le goût des » propriétaires, et empêcher, par exemple, quelques-uns » d'entr'eux d'avoir à chaque étage de leurs maisons » 4 croisées au lieu de 3? Je conçois que si la Salle de » spectacle eût été construite sur les desseins du sieur » Bonfin, architecte de la Ville, les Jurats pussent se faire » une sorte de point d'honneur de lui conserver le droit » exclusif de décorer le reste de la place, et qu'il y auroit » même de l'injustice à le lui refuser. Mais c'est précisé- » ment le contraire; ils *doivent aux talents du sieur* » *Louis le plus magnifique monument de ce genre qui* » *soit dans le monde entier*, et au lieu de l'encourager à » continuer de travailler pour l'embellissement de la » ville, ils s'opposent à ce que les propriétaires des » terreins qui se trouvent en face de cette Salle se servent » de lui pour édifier leurs maisons... »

(Minute autographe datée de Paris, le 12 juillet 1778.)

L'opposition constante que l'artiste éprouvait soit pour l'adoption de son projet de place au devant de la Salle de spectacle, soit pour la construction de la Salle elle-même, ne lui faisait point un lit de roses, pendant son séjour à Bordeaux; aussi doit-on comprendre que pour reposer son esprit fatigué de la vie active des affaires, il eut, dans cette ville, une existence mondaine et qu'il demanda des distractions aux émotions nerveuses d'une table de jeu.

C'est maintenant qu'il faut parler des constructions nombreuses attribuées à Louis et qui devaient encore le distraire des actes vexatoires dont il était l'objet. Parlons surtout de ces maisons de plaisance, de ces rendez-vous de chasse ou d'amour, habitations empreintes d'un air perpétuel de fête et qui semblent avoir été créées pour un monde toujours dans les plaisirs. De tous ces petits Trianons que d'opulents financiers firent élever vers la fin du siècle dernier, l'un des plus gracieux est sans contredit le séjour des champs du banquier Peixotto[1].

---

1 Peixotto (Charles-Paul-Joseph de Beaulieu), banquier, possesseur d'une immense fortune, condamné le 6 frimaire an II (16 décembre 1794), par la Commission militaire de la Gironde, à 1,200,000 francs d'amende. (*Hist. de la Terreur à Bordeaux*, par A. Vivie, t. II, p. 390).

L'ancienne propriété Peixotto est située dans la commune de Talence non loin du bourg, sur la route de Gradignan, à l'angle du chemin de Peylane, où se voit un petit pavillon dans le style de la maison principale. Le domaine de Peixotto appartient aujourd'hui à Mme la baronne de Ezpeleta, dont l'un des fils nous a très gracieusement fait visiter cette charmante résidence, entourée d'épais ombrages, de riantes prairies et de limpides cours d'eau.

Il existe, aux Archives départementales de la Gironde, un Mémoire très curieux du banquier Peixotto, envoyé à la municipalité de Talence à propos des armoiries placées sur sa maison, et qu'il lui était ordonné de faire disparaître. « L'exposant observe que l'on ne peut regarder comme des armoiries le *pédréal* qu'il a fait graver sur le fronton de sa maison et qui est la marque distinctive de la maison de Lévy, dont il descend. » M. Théophile Malvezin parle de ce Mémoire dans son *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 269.

Le logis principal, construit en chartreuse, présente une double façade; celle du midi est décorée d'un porche ionique composé de quatre colonnes soutenant un fronton semi-circulaire, qui avait, au centre, des armoiries mutilées en 1793. Sur les côtés de ce péristyle se développent deux ailes terminées par des pavillons; le tout est couronné d'une large corniche et d'une galerie à balustres dérobant la vue des toitures. Au milieu de la façade nord se présente, en saillie, une demi-rotonde percée de trois portes avec impostes cintrées et donnant accès sur un perron. Entre la corniche et l'extrados des arcades est une élégante ornementation de sculpture composée de médaillons soutenus par des guirlandes de fleurs et de feuillages. Nous n'omettrons pas de signaler encore la fenêtre, d'un arrangement très heureux, placée au centre de la façade ouest.

A l'intérieur, il n'y avait, dans l'origine, que des pièces de réception; le grand salon de forme ellipsoïdale donnant sur le parc, est décoré de lambris avec panneaux, de pilastres et de trophées dans les attiques, composés des attributs symbolisant la Pêche, la Chasse, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, les Sciences et les Beaux-Arts; l'ensemble est surmonté d'une large voussure dans laquelle se déroulent de gracieux rinceaux. Toutes ces sculptures, faites sur pierre, sont d'une grande habileté et d'un effet très mouvementé, dû à la liberté fort irrégulière du tracé des panneaux et de leurs ornements.

Si nous n'avons pas trouvé de titres désignant Louis comme le véritable auteur de cette délicieuse chartreuse, nous devons dire que cette attribution est acceptée par plusieurs architectes. Puis, il n'est pas indifférent de

rappeler que le banquier Peixotto fit l'un des premiers des offres à la Jurade pour l'achèvement du Théâtre, proposition qui dut établir entre l'artiste et le financier des relations sympathiques.

Nous ne pouvons décrire toutes les maisons de ville et de campagne où Louis eut une part plus ou moins directe; nous constaterons seulement qu'elles présentent un air de famille; on y retrouve le même parti d'arrangement dans les façades, les portiques, les entablements, l'ampleur et la belle disposition des escaliers. Presque partout des salles de réception affectant de préférence un plan circulaire, elliptique ou polygonal, revêtues de lambris habilement sculptés et qui bien sûrement étaient l'œuvre des mêmes mains [1].

Voici l'exposé sommaire des constructions bordelaises et girondines de Louis, de ses élèves ou de ses imitateurs. A Bordeaux, le petit pavillon de la propriété de M. Vergnes-Dupuch, rue Saint-Laurent, n° 25; l'ancien hôtel de M. de Bacalan, aujourd'hui à M. P. Adam, rue Duplessis, n° 9; celui de la rue Desfourniel, n° 27; quelques autres maisons dans les rues Rolland, du Cancera, Saint-Charles, Jean-Jacques-Bel et sur le cours d'Albret [2].

---

1 Dans toutes ces résidences, on retrouve des compositions identiques ou d'une grande similitude d'exécution. A ce propos, nous rappellerons qu'en outre du praticien Vandandris, plusieurs sculpteurs ornemanistes vinrent à la suite de Louis : Philippe Titeux, allié à la famille de l'architecte; Prévost, que Soufflot avait employé longtemps au Panthéon et qu'il recommandait à Louis; Hallot et Flamand, les sculpteurs des chapiteaux de l'intérieur de la Salle. Nous nommerons encore deux anciens membres de l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture de Bordeaux, qui participèrent à la décoration des hôtels construits à cette époque : Cabirol et Deschamps; enfin, nous désignerons comme travaillant concurremment ou sous les ordres des artistes que nous venons de citer : Basset, Combes, Demontreuil, Mercier, Bonino et Quéva.

2 Voir dans les *Motifs historiques d'architecture*, etc., 2e série, publiés par M. César Daly, la reproduction de *motifs* empruntés à quelques unes de ces maisons.

Le joli castelet du Vallon, commune de Pessac[1]; le logis domanial de Coudol, bâti pour M. Saige, au bourg de Cadaujac[2]; la chartreuse de Bourriot, à Caudrot[3], située sur une belle terrasse dominant la vallée de la Garonne. Dans la même commune, la maison Filhol-Dézelin. Castel-d'Andorte, au Bouscat[4]. Le château de Chêne Vert , près la vieille tour de Veyrines, et l'établissement si connu sous le nom de Tivoli[6]. Dans le Médoc, la maison

---

1 Le domaine du Vallon, à 500 mètres environ du bourg de Pessac sur le bord du Peugue, était un rendez-vous de chasse qui, malgré son peu d'éloignement de Bordeaux, se trouvait alors entouré de grands bois et de landes désertes; il fut construit pour M. Walter Johnston, dit le *Pauvre*, homme bienfaisant, grand ami des arts et des sciences. — Voir sa Notice biographique, par M. Lacour, dans le *Bulletin polymathique*. Bordeaux, 1819, t. XVII, p. 31. Le Vallon est aujourd'hui la propriété de M. A. Boutin.

2 Cette propriété a successivement appartenu aux familles de Verthamon, de Piis, de Noaillan; elle est actuellement à M. Cabrol.

3 Arnaud Bouchereau, juge royal et criminel de la prévôté et juridiction de Caudrot, acheta, en 1775, à M. de Bourriot, subdélégué de l'intendant, domicilié à Bazas, la métairie du Maynet, située à Caudrot, sur le bord de la Garonne. Cette métairie tombait en ruines; Bouchereau fit construire sur son emplacement, de 1775 à 1780, d'après un plan de Louis, la maison qu'on voit encore, appelée de Bourriot. (Communication de M. Roborel de Climens.)

4 Castel-d'Andorte, ou Castet-en-Dorte (château du désert), appartenait, vers le milieu du XVII[e] siècle, au chevalier Duval (Étienne), commandeur de l'ordre militaire de Saint-Lazare, mort le 28 décembre 1778. M. l'abbé de Laborde, doyen du chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux, en devint ensuite propriétaire. En 1794, le domaine et la maison furent vendus comme biens nationaux. Castel-d'Andorte, après diverses mutations, est actuellement la propriété de M. le docteur Desmaisons, descendant de l'architecte Desmaisons, qui fut admis à l'ancienne Académie royale d'Architecture en 1762.

5 Le château ou maison-noble de Chêne-Vert a été construit pour M. R. Vias, vers 1780. On y conserve encore deux peintures à la gouache, signées de Gonzalès, artiste bordelais, reproduisant les vues du nord et du midi de la *Maison noble de Chêne-Vert*, et datées de 1782.

6 Cette maison aurait été construite par Louis, vers 1780, pour les frères Labottière, les Didot bordelais. (D'après une communication du R. P. Sercan, économe de l'établissement actuel de Tivoli, faite à M. l'abbé Corbin, qui a bien voulu nous la transmettre.) « Ce lieu » portait anciennement le nom de *Tartifume*. On prétend que les plai- » doyers du père Girard et La Cadière, que les Labottière imprimèrent,

principale de Ballac, et dans le Bourgez, le château du Pia. Ce n'est pas tout encore : dans les communes de Blanquefort, Saint-Aubin, Bruges, le Bouscat, Caudéran, Mérignac, Pessac, Léognan, Cestas, Gradignan, Lansac, Tauriac, Cubzac, Izon et Sainte-Eulalie-d'Ambarès, on recueille des récits plus ou moins légendaires, des versions, des on-dit. Or, avouons-le sincèrement, ces attributions, pour la plupart douteuses, qui soulèvent de vives protestations, augmentent bien moins la gloire de Louis qu'elles ne satisfont l'amour-propre des propriétaires. Il est donc sage de se prémunir contre cet engouement, et « mieux vaut déclarer franchement que l'on ignore que de propager une erreur » [1].

Après cette nomenclature de constructions d'une origine si problématique, nous en indiquerons trois autres dont Louis s'occupa d'une manière certaine, mais après l'achèvement du Théâtre : la maison Gobineau, l'hôtel Saint-Marc et le château du Bouilh[2], près de Saint André-de-Cubzac (Gironde). Seulement, on verra, dans le chapitre suivant, qu'il fut puissamment secondé par

---

» firent leur fortune. Cela fit donner le nom de *Girardine* à la maison » de plaisance qu'ils possédaient aux environs de Bordeaux. » (Manuscrit de René Renaire.) Ce n'est que vers 1798 que l'architecte Dufart organisa des fêtes champêtres dans l'ancien jardin des Labottière, qui prit alors le nom de *Tivoli bordelais* (Laboubée).

1 Parmi les erreurs, nous relèverons les suivantes : L'hôtel de Lisleferme, aujourd'hui le *Museum*, a été construit par Bonfin père; l'hôtel Journu, cours de Tourny, les maisons Chaperon et Boyer-Guillon, cours de l'Intendance, par Lhote; la maison Bonaffé, angle nord-est de la rue Sainte-Catherine, par Laclotte; les maisons Meyer, allées de Tourny, et Sarget, cours de l'Intendance, par Combes; la maison Brascassat, cours d'Albret, 47, par Nicolas Papon, et l'hôtel de l'ancienne Banque, rue Esprit des Lois, n'est point de Louis, malgré ce qu'en dit le *Guide de l'étranger à Bordeaux*, de 1827, p. 246.

2 Il est question des travaux de la maison Gobineau, de l'hôtel Saint-Marc et du château du Bouilh dans les lettres de Louis à Durand, des 3 février, 20 mars et 4 avril 1787 (*Actes de l'Académie de Bordeaux* 1879, p. 117, *Victor Louis*, par M. C. Durand.)

Gabriel Durand, Roché et Duval, son neveu. Mieux encore, il est positif qu'un grand nombre de plans et de dessins, au bas desquels se trouve cependant la signature du célèbre architecte, ne sont pas de sa main; cette signature ne prouve que l'approbation du maître pour l'exécution de projets dont il avait esquissé la première idée.

De plus, il faut se souvenir que trois artistes bordelais : Bonfin, Lhote et Dufart, avaient fait partie de l'agence des travaux de la Salle de spectacle; dès lors on conçoit que ces derniers durent s'inspirer des compositions que leur illustre confrère avait en portefeuille, ou qu'il devait parfois crayonner sous leurs yeux. Enfin, il est indéniable que Louis eut une puissante influence sur les maisons les plus remarquables qui s'élevèrent à Bordeaux, de 1775 à 1790; aussi ne doit-on pas être surpris de voir les revues spéciales et les livres illustrés des travaux publics, emprunter aux nombreux hôtels construits dans cette ville, vers la fin du XVIIIe siècle, les motifs les plus caractéristiques de l'architecture française à cette époque.

IX

RETOUR DE LOUIS A PARIS

SES TRAVAUX DU PALAIS-ROYAL, DE L'ÉGLISE SAINT-ÉLOI DE DUNKERQUE, CONSTRUCTION DU THÉATRE DES VARIÉTÉS ET DU THÉATRE FRANÇAIS, PREMIER PROJET DE LA PLACE LOUIS XVI A BORDEAUX.

(1780-1790)

Le retour de Louis à Paris précéda de fort peu de temps la mort de Soufflot, qui expira, dans les bras de son ami l'abbé de l'Épée, le 29 août 1780. Par suite de ce décès, l'Académie d'Architecture nomma pour son successeur M. Boullée[1]. Au mois de novembre elle avait examiné « avec attention les dessins des » monuments exécutés et à exécuter des sieurs Perlin, » Guerne, Liegeon et Louis », et plusieurs de ces architectes aspirants[2] furent mis au nombre des candidats à l'élection d'un membre de la seconde classe. Le scrutin du 4 décembre ne fut pas favorable à Louis; l'Académie lui préféra Pâris[3], l'inspecteur des monuments de Bor-

1 Boullée (Étienne-Louis), architecte, né à Paris le 12 février 1728; admis à l'Académie le 15 septembre 1762 comme académicien de seconde classe, et nommé à la première le 4 décembre 1780; il devint membre de l'Institut en 1795, et mourut le 6 février 1799.

2 *Registres de l'Académie royale d'Architecture,* vol. X, p. 232 à 234.

3 Voir la note biographique de la page 168, où, par erreur, nous avons indiqué l'année 1781 pour sa réception à l'Académie, au lieu de 1780. A propos de cette rectification, nous dirons, pour faire concorder l'arrivée de Pâris à Rome en 1772, d'après le Dictionnaire de M. Lance, et sa présence à Bordeaux en 1774, d'après les documents que nous avons produits, qu'il faut que son séjour en Italie ait été de bien courte durée.

« Pâris fut chargé, par l'Assemblée nationale, de construire cette » fameuse armoire de fer destinée d'abord à renfermer les formes,

deaux, qui avait été si rudement traité par l'intendant Esmangart en 1774. Mais quels que fussent les motifs de l'insuccès de Louis, il dut se souvenir de ce qu'il écrivait en 1777 : « L'absence refroidit les amis; les jeunes artistes prennent place et se font des protecteurs. »

Cependant, tout le monde ne l'avait point oublié, notamment le duc de Chartres, qui le nomma son architecte et le chargea bientôt de la direction d'une « vaste entreprise ».

« Depuis un an, Louis-Philippe-Joseph, fils de Phi- » lippe d'Orléans, jouissait du Palais-Royal, que, par » anticipation d'hoirie, son père, après son mariage » secret avec Mme de Montesson, lui avait cédé.

» Déjà, le duc de Chartres se préparait à y faire des » améliorations, lorsque, le 8 juin 1781, après une » représentation d'*Orphée,* la salle de l'Opéra prit feu, et » tout, en peu d'instants, fut encore de nouveau con- » sumé par les flammes. Après ce grand événement » dont nous avons été témoins, on s'occupa avec un » empressement extraordinaire de réparer les dégâts, et de » montrer les progrès que les arts, et surtout l'architec- » ture, avaient faits. Tous les talents furent appelés; les » architectes les plus habiles présentèrent des projets, et » dans le nombre, les plans de M. Louis, qui, par la » construction récente de la Salle de spectacle de Bor- » deaux, s'était fait un nom, et qui était déjà chargé des » embellissements du palais, obtinrent la préférence[1]. »

» planches et timbres employés à la confection des assignats, et qui, plus » tard, reçut en dépôt la Constitution. Cette armoire existe encore aux » Archives nationales... » (Lance.)

1 *Parallèles entre plusieurs résidences de souverains.* — Paris, 1834, in-4°, accompagné de 60 planches, par Fontaine, architecte du Roi, p. 302. Cet ouvrage, en ce qui concerne le Palais-Royal, est une deuxième édition de celui que l'auteur avait publié en 1829.

L'histoire des constructions du Palais-Royal, sous la direction de Louis, a été publiée depuis longtemps par deux hommes bien connus dans les arts et les lettres : l'architecte Fontaine[1] et le bibliothécaire Vatout[2]. Grâce à leur position officielle, à l'aide de plans originaux et de documents de première main, ils ont pu, mieux que tous autres, rédiger les annales de ce palais pour en indiquer les diverses transformations. Depuis lors, la plupart des livres ou brochures sur le Palais-Royal n'ont été que des extraits de ces deux auteurs, parfois des emprunts textuels ou dénaturés, sans indication d'origine.

La table bibliographique de ce volume signalera les ouvrages qui fournissent des détails complets sur les travaux de Louis à Paris; en voici simplement l'analyse :

En 1770, le marquis Ducrest, frère de Mme de Genlis, se rendit au château de Sainte-Assise, afin d'obtenir, par l'ascendant de Mme de Montesson sur le duc d'Orléans, la donation du Palais-Royal au duc de Chartres.

Cette donation fut consentie le 30 décembre 1780.

---

1 Fontaine (Pierre-François-Léonard), né à Pontoise le 21 septembre 1762, élève d'André, puis de Peyre; il obtint le second prix d'architecture en 1785, et partit pour Rome, où la pension lui fut accordée par l'influence de Heurtier, inspecteur général des bâtiments royaux. De retour en France en 1792, il émigra et se rendit à Londres. Rappelé à Paris en 1793, il dirigea les décorations de l'Opéra, avec son ami Percier qui resta le collaborateur de la plus grande partie de ses ouvrages. Fontaine devint l'architecte du Premier Consul, de l'Empereur, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe; élu membre de l'Institut en 1811, il fit partie de toutes les Académies de l'Europe. Il mourut à Paris le 10 octobre 1853. — Voir *Dictionnaire des Architectes français*, par Adolphe Lance, t. I, p. 265.

2 Vatout (Jean), né à Villefranche (Rhône), en 1792; il fut d'abord secrétaire particulier de Boissy-d'Anglas, préfet de la Charente, puis sous-préfet de Libourne (Gironde) et de Sémur (Côte-d'Or). En 1822 il obtint la place de bibliothécaire du duc d'Orléans, devenu plus tard Louis-Philippe; il fut élu membre de l'Académie française le 17 janvier 1848; après la révolution de février, il suivit le roi Louis-Philippe dans son exil en Angleterre, où il mourut, la même année, à Claremont.

« M. Ducrest revint à Paris, et trouva des capitalistes pour les constructions projetées par le Prince; il s'enferma plusieurs semaines de suite avec M. Louis, architecte, pour faire les plans et devis, qui s'élevèrent à trois millions cinq cent mille francs, et qui ne furent outrepassés que de cent mille écus [1]. »

Le 12 juin 1781, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans signait le plan général de Louis, et il obtenait des lettres patentes pour son exécution [2].

C'est alors que s'élevèrent de nombreuses et violentes récriminations de la part des propriétaires des maisons qui entouraient le jardin du Palais-Royal; mais ni les procès, ni les brocards, lettres anonymes et placets en vers, n'arrêtèrent les travaux.

En outre de ces épigrammes plus ou moins poétiques, des pamphlets violents se répandaient dans le public; qu'on en juge par ce passage des *Mémoires secrets :*

« Ce sont tous les jours, au Palais-Royal, de nouveaux placards infâmes, qu'on affiche clandestinement dans la nuit et qu'on lit le lendemain. Cette voie abominable de tourmenter le duc de Chartres, par les menaces les plus insultantes et les plus vaines, lui ramène beaucoup de gens impartiaux, et ceux-ci commencent à présumer qu'il faut qu'il soit dans le droit incontestable d'effectuer tous les changements qu'il trouvera bons pour sa commodité et l'embellissement de son palais, malgré toutes

---

1 *Vie politique de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans-Égalité...* Paris Hivert et Dentu, 1832, in-8°, p. 19.

2 Ce plan fut très modifié. L'incendie de l'Opéra, qui avait eu lieu quatre jours avant son adoption, obligea Louis à recomposer toute la partie du Palais faisant l'angle des rues Richelieu et Saint-Honoré, et il dut y comprendre le projet d'une nouvelle salle de spectacle; ce second plan porte la date de 1784. On en voit la distribution dans l'ouvrage de M. Fontaine : *Parallèles entre plusieurs résidences de souverains.*

les clameurs des parties adverses[1]. » Enfin parut, en 1781, dans le cours du mois de juillet, un *Exposé des changements à faire au Palais-Royal,* imprimé par ordre du duc de Chartres qui le faisait distribuer avec profusion dans le public. Cet exposé décrivait longuement tous les nouveaux projets composés par Louis, qui bien certainement dut collaborer à cette publication[2]; elle concluait en ces termes :

« *L'objet du Prince est de faire, du Palais-Royal,* » *un monument superbe; un lieu de promenade com-* » *mode, même dans tous les tems de l'année; un* » *rendez-vous général des nationaux et des étrangers,* » *avec tous les agrémens possibles.* » Ces lignes, datées de 1781, n'ont-elles pas été ratifiées par le jugement de la postérité? Et, dès 1829, l'architecte Fontaine n'avait-il pas raison d'écrire :

« L'époque à laquelle la seconde restauration du » Palais-Royal fut entreprise doit être remarquée. C'est » celle où les arts, et particulièrement l'architecture, » éprouvaient les premiers symptômes de l'effervescence » extraordinaire qui, dans toutes les classes, annonçaient » les efforts et les besoins d'une amélioration prochaine. » Les bonnes maximes, les saines doctrines oubliées ou » méconnues, étaient rappelées : la science étendait par- » tout ses lumières; déjà, quelques maîtres habiles, » parmi lesquels M. Louis tenait un haut rang, commen- » çaient à les mettre en pratique. Cet architecte montra » par ses travaux qu'il était digne de la préférence qui » lui avait été accordée, et, quoiqu'en plus d'un point on

---

1 *Mémoires secrets,* t. XVII, p. 262.

2 Le résumé de cet *Exposé* est inséré dans les *Mémoires secrets,* t. XVII, p. 264 et 265, et t. XVIII, p. 39.

» ait dû lui reprocher de fréquents écarts de goût et de » grands défauts de correction, il faut reconnaître qu'il » conçut pour le Palais-Royal un projet vaste, ingénieux, » qui fut généralement admiré et que le Prince eut raison » d'approuver[1]. »

Les deux plans de Louis et la vue du Palais (en 1786) du côté du jardin, publiés par M. Fontaine, donnent une connaissance parfaite de l'ensemble des constructions projetées par le grand architecte. Dans les bâtiments qui s'élevèrent avec rapidité sur les trois côtés du jardin, on retrouve l'aspect des façades latérales du Théâtre de Bordeaux.

C'est dans les premières années des travaux, de 1782 à 1783, que fut construite, par Louis, à l'extrémité des arcades de l'aile occidentale du Palais, et ne formant pas un monument isolé, *la Salle Beaujolais*, « occupée d'abord par ce qu'on appelait *les petits comédiens du comte de Beaujolais*[2] ». « Elle fut d'abord louée, par » bail du 30 août 1783, à Gardeur, pour la somme » de quinze mille francs. Démarets l'acheta le 25 juin » 1787 et la céda à la dame Montansier[3] pour la somme » de cinq cent soixante-dix mille francs, qui ne furent pas

---

1 *Palais-Royal,* 1829, p. 20-21. — Voir, dans les *Parallèles entre plusieurs résidences de souverains,* les deux plans de Louis de 1781 et 1784, gravés par Hibon, et la « *Vue du Palais-Royal,* côté du jardin, d'après le dessin du chevalier de Lespinasse, 1786, projet. »

2 Elle tenait ce nom d'un des fils de Philippe-Joseph d'Orléans, le comte de Beaujolais (Louis-Charles d'Orléans), né au Palais-Royal le 7 octobre 1779, mort à Malte le 29 mai 1808.

3 Montansier (Marguerite-Brunet, dite la), née à Bayonne en 1730, morte à Paris le 13 juillet 1820. A la suite d'une vie des plus aventureuses, elle obtint, par la protection de la reine Marie-Antoinette, le privilège exclusif des spectacles de Versailles, puis dirigea ceux de la Cour. En 1789, elle vint prendre la direction du théâtre Beaujolais, au Palais-Royal. Nous la retrouverons, dans quelques années, faisant l'ouverture d'une autre salle de spectacle construite par Louis.

» payés[1]. » Sous la direction de la Montansier, cette salle, devenue trop petite, fut en quinze jours, dit M. Alexis Donnet, entièrement refaite par l'architecte Louis[2], et prit alors le nom de *Théâtre des Variétés,* qu'il ne faut pas confondre avec le *Théâtre des Variétés amusantes,* salle provisoire, bâtie en charpente par deux entrepreneurs de spectacle, Gaillard et Dorfeuille[3], près de l'emplacement où devait s'élever, quelques années plus tard, le *Théâtre du Palais-Royal,* appelé depuis *Théâtre Français.*

Pendant que les pamphlétaires et les libellistes remplissaient les gazettes de Paris de spirituels ou méchants vers à l'adresse du duc de Chartres; que des hésitations, des incertitudes, des embarras de finances retardaient l'accomplissement des travaux du Palais-Royal, Louis surveillait l'impression de son grand ouvrage sur la *Salle de spectacle de Bordeaux*[4]. Heureuse prévoyance du grand artiste; car, pour bien étudier ce Théâtre tel qu'il sortit des mains de son auteur, le seul guide est le livre qu'il publia en 1782, et qu'il dédia au maréchal de Richelieu, en un style qui peint bien le XVIIIe siècle.

« MONSEIGNEUR,

» *Pour parer cet ouvrage du nom du premier vain-*
» *queur de Mahon, votre confiance et vos bontés*

---

1 Le *Palais-Royal,* par M. Fontaine, p. 30.

2 *Architectonographie des Théâtres de Paris,* t. I, p. 44.

3 Gaillard et Dorfeuille avaient été, après une année d'exploitation des actionnaires, les premiers directeurs de la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux, de 1781 à 1783.

4 *Salle de spectacle de Bordeaux,* par M. Louis. Aux dépens de l'auteur, et se trouve à Paris, chez Esprit, libraire au Palais-Royal, M. DCC. LXXXII, avec approbation et privilège du Roi, gr. in-folio. Épître dédicatoire au maréchal de Richelieu, frontispice, 12 pages de texte et XXII planches, gravées par Berthault, Poulteau et Sellier. — Cette même année, l'appréciation du Théâtre de Bordeaux figurait dans l'*Essai sur l'Architecture théâtrale,* par M. Patte.

» *persévérantes sembleroient seules m'authoriser; mais*
» *j'y suis porté par un sentiment de justice encore plus*
» *impérieux. Vous avez senti la nécessité de donner*
» *une Salle de spectacle à la ville de Bordeaux, et vous*
» *m'avez nommé pour être l'instrument de votre projet;*
» *mon hommage est donc une dette; il falloit m'en*
» *acquitter envers vous, Monseigneur, et devant la*
» *postérité. Heureux si vous voulez bien l'agréer aussi*
» *comme un témoignage de ma reconnoissance.*

» *Je suis avec un profond respect, Monseigneur,*
» *votre très humble et très obéissant serviteur.*

» *Louis.* »

Au nombre des personnes de qualité auxquelles Louis fit hommage de son livre se trouvait, à bon droit, M. Dupré de Saint-Maur. L'exemplaire offert était accompagné de cette lettre d'envoi[1] :

« A Paris, le 2 mars 1783.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous envoyer un exemplaire de ma
» *Salle de spectacle;* c'est un hommage que je vous dois
» à tous égards. Vous avez été le protecteur de cet
» ouvrage, et c'est à ce titre que je désire qu'il soit
» toujours sous vos yeux.

» Il est essentiel, Monsieur, que vous sachiez que
» M. de Vergennes a été fort surpris de voir que ce
» monument n'étoit point à la charge de la Ville, comme
» on avoit cherché, jusqu'à présent, à le lui faire croire;

---

1 Nous devons à l'obligeance de M. Ernest Gaullieur la communication de cette lettre, dont l'original est déposé aux *Archives départementales de la Gironde,* série C, nº 1205.

» il m'a avoué, à cet égard, qu'il étoit fort étonné de tout » ce qu'on lui avoit dit et écrit à ce sujet; en me présentant au Roi, il eut la bonté de lui dire que la Salle de » Bordeaux ne coûtoit rien à la Ville, et, pour l'en » convaincre, il fit lire à Sa Majesté le résultat des » dépenses, à la fin du *Discours préliminaire;* le Roi » en parut satisfait, et le Ministre de la province m'a » promis de me donner satisfaction sur toutes les calomnies que le Corps de Ville s'est permis sur mon » compte.

» Vous sentez bien que je ne perdrai aucune occasion » pour convaincre le public de cette vérité. J'ai étably » mes calculs sur les comptes rendus au contrat » général; en conséquence, je fais voir clairement l'imposture de vos Jurats, puisque, d'après ce qu'ils ont » écrit à M. de Vergenne, ils prétendoient être ruinés. » Je vous dirai plus, Monsieur, c'est que le Ministre m'a » paru déterminé à changer l'administration du Corps de » Ville; il m'a paru pénétré de tout ce que ces gens-là » m'avoient fait souffrir, car je ne lui ai rien laissé » ignorer.

» J'ay vu aussi M. le maréchal de Mouchy; il m'a paru » enfin disposé à croire qu'on l'avoit trompé. Je lui ai » arraché cette vérité en lui présentant un écrit qui étoit » un libel contre moy, que le Corps de Ville lui avoit » envoyé, et qu'il avoit eu la faiblesse de remettre lui-même à Monseigneur le duc de Chartres, qui, un » moment après l'avoir reçeu, me le remit. C'est d'après » ce même écrit que j'ay établi mes calculs; je le lui ai » prouvé en comparant les deux totaux; il m'a paru » pénétré de ce qu'il avoit écrit et dit contre moy. Il m'a » donné sa parole qu'il répareroit tout le tort qu'il avoit

» pû me causer. Je vous envoie enfin ce libel; vous » jugerez vous-même si je me suis écarté de la vérité.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre » très humble et très obéissant serviteur.

» V. Louis. »

Copie [1] : « *Cependant la Comédie en total, compris tous les » objets de dépense auxquels sa construction a donné lieu, » revient, suivant l'état envoyé à M. le Directeur général, le » mois de janvier 1781, à 2,680,833 liv. 3 s. 5 d., sur quoi, » défalquant 100,000 liv. dues au Roy, à cause de la concession » du terrein, les intérêts des sommes empruntées, le marc d'or » et le sceau, la grille du Chapeau-Rouge et autres objets occa- » sionnés par l'établissement de la Salle, les dépenses absolument » directes à l'édification de cette Comédie reviennent à deux » millions quatre cents trente six mille cinq cents vingt trois » livres dix neufs sols un denier......* 2,436,523 liv. 19 s. 1 d.

A propos de cette citation, nous déclarons que, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu recueillir les documents qui établissent le chiffre exact de la dépense faite pour le théâtre de Bordeaux. Bien des mémoires ont disparu et l'état définitif de la liquidation de cette entreprise, si tant est qu'il ait jamais existé ou qu'il ne soit pas devenu la proie des flammes, n'a pas encore été retrouvé. Puis, il faut ajouter aux chiffres qui ont été énoncés dans divers ouvrages, que, deux ans après le départ de Louis, la Ville dut négocier un nouvel emprunt de cinq cent mille livres pour solder définitivement des comptes non réglés[2] et parfaire des ouvrages imprévus

---

1 Extrait de l'écrit envoyé par le Corps de Ville au maréchal de Mouchy, et que Louis qualifie de libelle.

2 Comme preuve de la nécessité de cet emprunt et des plaintes nombreuses qui s'élevaient contre les Jurats, voici la réponse que fit le 27 novembre 1780 M. Dupré de Saint-Maur au Directeur général des finances, réponse qui trahit le peu de sympathie de l'Intendant pour

ou que l'expérience réclamait. Voici les différentes sommes qui ont été indiquées comme total de la dépense :

1783	*Salle de spectacle de Bordeaux* (Louis). (Ces chiffres ont été adoptés par MM. Gaullieur L'Hardy et Lamothe.)	2,436,523l 19s
1785	*Histoire complète de Bordeaux,* par O'Reilly : Mémoire des Jurats à M. le comte de Vergennes................	2,680,833l 3s 5d
1827	*Guide ou conducteur de l'étranger à Bordeaux*........................	3,000,000
1845	*Le Cicerone bordelais*................	4,000,000
1867	*De Paris à Bordeaux.* — Guide Joanne.	3,000,000
	Éditions antérieures..................	2,500,000

Pas un de ces chiffres, maintes fois reproduits, ne peut être donné comme l'expression fidèle de la vérité[1].

D'après un mémoire fort bien fait[2], adressé par les

---

les officiers municipaux : « M. le maréchal de Mouchy paroît désirer » fortement que je vous atteste la nécessité où est la ville de Bordeaux » de faire un emprunt pour achever de païer les diverses dépenses » auxquelles la construction de la nouvelle Salle de spectacle a donné » lieu. Mon suffrage, à cette occasion, ne peut cependant pas être fort » éclairé, d'autant que je n'ai aucune connoissance de l'état des choses » à cet égard, depuis environ deux ans. Tout ce que je puis donc vous » certifier, M., c'est que nombre d'ouvriers et de fournisseurs se » plaignent hautement de ce que la Ville n'a pas tenu les engagemens » qu'elle avoit contractés avec eux, ou de ce qu'elle a affecté de ne rien » païer de tout ce qui restoit dû, lorsqu'on lui a remis la disposition des » fonds destinés à cet effet, de sorte que ce sont véritablement les plus » anciens créanciers de ce genre qui sont le plus en souffrance. » *(Archives départementales de la Gironde.)*

1 Si dans ce tableau se trouvent des ouvrages de première main et d'autres d'une compilation plus ou moins hâtive, c'est que ces derniers, étant les plus répandus, propagent plus facilement les erreurs.

2 Ce mémoire, cité par M. Detcheverry *(Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 312), a été publié *in extenso* par M. l'abbé O'Reilly (*Histoire complète de Bordeaux,* 1re partie, t. III, p. 372). Mais la date de 1788, donnée par cet auteur, est certainement erronée, puisque M. de Vergennes était mort à cette époque et qu'il s'agit d'une réponse *pressée* à la lettre du ministre, ainsi conçue :

« Versailles, 29 novembre 1785.

» Messieurs,

» Je vous envoie un mémoire par lequel M. Louis, architecte, sollicite » une pension sur les revenus de la Ville de Bordeaux, pour le

Jurats à M. le comte de Vergennes[1], le 17 décembre 1785, mémoire rédigé avec un parti pris très évident de rendre Louis responsable des difficultés qui mirent tant d'obstacles à l'édification du Théâtre, de passer sous silence l'omnipotence de Richelieu, de ne tenir aucun compte du magnifique résultat obtenu, il aurait été dépensé 2,680,833 liv. 3 s. 5 d.; mais le chiffre afférent spécialement à la construction et sur lequel devaient porter les honoraires de Louis, avait été arrêté par l'Administration municipale à 2,032,298 liv. 19 s. 1 d., ce qui faisait, à 7 1/2 pour cent (comme il avait été convenu en 1774), la somme de 152,497 liv. 8 s., que les Jurats disaient avoir acquittée en 1785. Les honoraires avaient été refusés sur les dépenses excédant le devis de février 1779 et s'élevant à 214,291 liv. 15 s., soit en moins pour l'architecte 16,071 liv. 15 s. Il resterait encore une dépense de 22,396 liv. 13 s., sur laquelle les honoraires, montant à 1,679 liv. 15 s., n'auraient pas été calculés, pour arriver au compte dressé par Louis au 31 mai 1780, et fixé par lui à 170,249 livres[2].

» dédommager des pertes que lui a occasionnées la construction de » la Salle de spectacle. Vous voudrez bien me donner le plus tôt possible » un détail de tout ce qui a été fait à son égard et des sommes qui lui ont » été payées, en y joignant les observations dont la demande vous pourra » paroître susceptible. » (*Archives municipales de Bordeaux.* — Registre de correspondance. — Lettres reçues par les Jurats (1782-1786). — Copies.)

[1] Vergennes (Charles Gravier, comte de), ministre de Louis XVI, né à Dijon en 1717, mort à Versailles en 1787.

[2] Ce compte d'honoraires de Louis, que nous avons retrouvé bien tardivement aux *Archives municipales*, nous permet de rectifier la note de la page 428 et d'expliquer qu'à partir du 73e rôle, les dépenses étant réglées directement à l'Hôtel de Ville, le délégué de l'Intendance ne pouvait « octroyer bonne et suffisante décharge » que de soixante-douze rôles provenant de l'agence des travaux; mais, depuis lors, les états de dépenses s'élevèrent au nombre de 134 au moins d'après le mémoire de Louis, et furent remis aux Jurats.

En résumé, d'après les seuls documents que nous avons sous les yeux, le désaccord de l'architecte et de la Jurade présentait un écart de 17,752 livres.

Reprenons maintenant l'historique de la vie laborieuse de l'artiste.

En 1782, Louis avait été appelé par les magistrats municipaux de Dunkerque pour vérifier l'état dans lequel se trouvait l'église Saint-Éloi de cette ville, et donner son avis sur les parties de ce monument qui inspiraient de vives inquiétudes, notamment vers le porche[1].

La célébrité déjà fort répandue de Louis le désignait tout naturellement pour cette délicate inspection; mais l'influence de Charles de Calonne[2], le futur Contrôleur général, ne dut pas être étrangère au choix des magistrats de Dunkerque.

Dans une délibération municipale, datée du 18 décembre 1782, il est dit : « Qu'il avoit paru désirable, tant » pour le service du Roi que pour la commodité publique » et l'embellissement de la Ville, de supprimer totalement » les piliers et les arcades qui tombent en ruine, et de » construire un portail, dans l'alignement des maisons de

1 La fondation de l'église Saint-Éloi de Dunkerque date du xve siècle; on adjoignit d'abord deux nefs à une vieille tour, qui servait à guider les navigateurs; l'ensemble présentait, en plan, une croix latine. En 1558, l'église fut incendiée et reconstruite sur un nouveau plan; mais divers cas de force majeure nécessitèrent encore des changements et des réparations, en 1561, 1599 et 1731. Vers 1777, il fut question de faire construire une façade monumentale, et c'est en 1783 qu'on entreprit définitivement ce travail, sur les dessins de Louis.

2 Calonne (Charles-Alexandre de), né à Douai en 1734, mort à Paris en 1803; après avoir été avocat, maître des requêtes, intendant de Metz, il devint contrôleur général des finances en 1783; c'est lui qui négocia l'achat du château de Saint-Cloud, pour la reine Marie-Antoinette au duc d'Orléans. D'après des mémoires du temps, cette négociation aurait été l'une des causes de la vente du Château-Trompette de Bordeaux, et Louis en aurait été le principal instigateur.

» la grande rue de l'Église, afin d'ouvrir une libre » communication entre cette rue et la place publique[1]. »

On consulta plusieurs architectes et gens de l'art, qui après avoir examiné l'état de l'édifice, déclarèrent qu'il était d'autant plus nécessaire d'y travailler immédiatement, que les piliers qui le soutenaient, à l'endroit de la vieille et de la nouvelle nef, ayant souffert, il y avait lieu de craindre des accidents qu'on ne pourrait prévenir que par la reconstruction des piliers et du portail de l'église.

Après un examen attentif, Louis n'hésita pas à garantir qu'on pouvait aisément et sans compromettre la solidité de l'édifice, supprimer les piliers et les arcades, entre la tour et l'emplacement du portail à construire dans l'alignement de la rue. Le seul inconvénient que ce changement paraissait occasionner était de diminuer l'étendue de l'église, déjà trop peu spacieuse. Louis trouva le moyen de faire tomber cette objection, en regagnant dans l'intérieur plus d'espace utile qu'on n'en perdait par le raccourcissement proposé.

Alors, on éleva sur ses plans et dessins le fronton de style gréco-romain que l'on voit aujourd'hui et qui est une imitation du temple de Néron, à Rome. Le portail de l'église Saint-Éloi mesure « quatre-vingt-deux pieds » d'élévation, du sommet du fronton, et cent trente-cinq » pieds de face; dix colonnes cannelées d'ordre corinthien » forment le péristyle; le diamètre de ces colonnes est » de 4 pieds 6 pouces[2]. »

---

1 Nous devons la plus grande partie de nos renseignements sur l'église Saint-Éloi de Dunkerque à l'obligeance de M. Auguste Gaspard, secrétaire de la Commission du Musée de cette ville, renseignements empruntés à la *Notice sur l'église Saint-Éloi*, par M. Victor Derode.

2 Ces mesures sont données par Louis, au bas de l'*Élévation perspective du portail de l'église paroissiale de Saint-Éloy, à Dunkerque*, gravée par les frères Varin, et dédiée au ministre d'État de Calonne.

Les divers mémoires payés pour la construction de ce péristyle forment un total de 776,767 l. 10 s. Malheureusement, les matériaux employés pour cette construction furent de mauvaise qualité; ils nécessitent un coûteux entretien. Nous pourrons même dire avec M. Gaspard : « La destruction de cette pièce monumentale n'est qu'une » affaire de temps, et la somme énorme qu'elle aura » coûtée ne nous aura assuré qu'une ruine et des » décombres. »

Aux travaux de l'église Saint-Eloi se rattachent le souvenir d'André Durand, l'appareilleur en chef de la Salle de Bordeaux, et celui du sculpteur Titeux[1].

C'est à l'époque de la présence de Louis à Dunkerque qu'eut lieu son voyage à Liège, en compagnie de Grétry, son ancien camarade de Rome. Les deux célèbres artistes furent reçus comme des princes; le 21 décembre 1782, Grétry se rendit, le soir, à la Comédie, et fut conduit à la loge municipale, « où les bourguemestres- » régents le placèrent au milieu d'eux; les comédiens » donnoient son charmant opéra de *l'Amant jaloux,* » précédé d'un divertissement analogue à la présence de » l'auteur... Le 23, la Société d'émulation tint une séance » publique extraordinaire, à son occasion; elle le fit » complimenter par son secrétaire perpétuel, et elle remit » à M. Louis, l'architecte du roi de Pologne, directeur » général des bâtiments de M. le duc de Chartres, qui

---

1 Titeux (Philippe-Joseph-Hyacinthe), né à Saint-Hubert (Ardennes), en 1744, mort à Fresnoy le 9 février 1809; après qu'il eut coopéré à la décoration du Grand-Théâtre de Bordeaux, Louis le chargea de diriger tous les travaux de sculpture de l'église Saint-Éloi, de Dunkerque; il fit de ses mains la chaire à prêcher. Son petit-fils, Philippe-Auguste Titeux, obtint à Paris, en 1842, le premier grand prix d'architecture, et mourut à Athènes le 1er février 1846. (Voir la notice sur le sculpteur Titeux dans la *Biographie ardennaise* de l'abbé Boulliot.)

» avoit fait le voyage de Liège avec M. Grétry, une » patente d'associé honoraire[1]. »

Louis était doué d'une étonnante organisation; ainsi, au sujet des immenses projets du Palais-Royal, qui suscitaient toujours des critiques acerbes, l'artiste ne trahissait aucun découragement; son séjour à Bordeaux l'avait tout à fait aguerri; maintenant, il menait de front, haut la main, les affaires et les plaisirs. Ainsi, pendant qu'il « dirigeait des entreprises considérables pour le duc » de Choiseul, sur les terreins avoisinant la Comédie » italienne[2], » il trouvait assez de loisirs pour composer une pièce, *le Prince dupé*[3], qui fut jouée en février 1784, par la troupe de Mme de Montesson, sur le théâtre du duc d'Orléans, rue de Provence. Il n'est même pas impossible qu'il ait joué lui-même, comme le faisaient le Duc, Mme de Montesson[4], le chevalier de Cossé, secondés par des acteurs de talent.

Vingt mois plus tard, Louis-Philippe d'Orléans mourait à Sainte-Assise, le 18 novembre 1785, laissant une fortune considérable à son fils, le duc de Chartres, qui prit alors le titre de son père et fit poursuivre, avec

---

1 *Mémoires secrets,* t. XXII, p. 37 à 39.

2 *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1879: *Victor Louis,* par Charles Durand, p. 117.

3 *Mémoires secrets,* t. XXV, p. 182 : « On donnera pour petite pièce le *Prince dupé,* par M. Louis, de l'Académie d'Architecture. » (C'est à tort que les *Petites Affiches* donnent ce titre à Louis, puisqu'il ne fut même jamais académicien de seconde classe.)

4 Montesson (Charlotte-Jeanne Béraud de Lahaie de Rioux, marquise de), née à Paris en 1737; devenue veuve du lieutenant-général marquis de Montesson en 1769, elle s'unit, par un mariage secret, au duc d'Orléans, petit-fils du Régent, le 24 avril 1773; son amabilité, ses vertus, ses talents, la firent respecter de toute la Cour; pour distraire l'esprit chagrin de son époux, elle composa des pièces de théâtre qu'elle faisait représenter dans ses appartements, et où elle jouait toujours un rôle. Madame de Montesson mourut à Paris, dans son hôtel, rue de la Chaussée d'Antin, le 5 février 1806.

une nouvelle impulsion, les grands travaux du Palais Royal.

C'est ici qu'il faut placer l'exécution du second plan de Louis [1], qui amena, dans la partie de l'angle sud-ouest du Palais, d'importantes modifications. Par suite de l'incendie de l'Opéra [2], la cour intérieure, où se trouvait précédemment l'orangerie, fut destinée à l'élévation d'un nouveau théâtre, et les bâtiments des trois côtés du jardin étant achevés, l'architecte entreprit la fondation de la colonnade qui devait les séparer de la cour royale ou cour d'honneur.

Dans l'historique de ces travaux, MM. Fontaine et Vatout ne parlent pas d'un personnage plus spécialement occupé des intérêts financiers du Prince, l'abbé Baudeau [3], que les *Mémoires secrets* désignent comme veillant à la location des bâtiments, ayant « imaginé de former, dans l'espace entre les parties de colonnes déjà élevées à une certaine hauteur, une espèce de foire perpétuelle [4]. »

---

1 Voir *Parallèles entre plusieurs maisons de souverains; Plan général du rez-de-chaussée du Palais-Royal,* par M. Louis, architecte, année 1784. Pl. nº v.

2 On a vu, p. 480, que cet incendie précéda de quatre jours l'adoption du premier plan. L'espoir de conserver l'Opéra dans les dépendances du Palais-Royal, malgré l'opposition de la commune de Paris, fit alors concevoir au duc de Chartres le projet d'établir une nouvelle salle de spectacle, à l'opposé de l'emplacement de l'ancienne; le plan de cette nouvelle salle est reproduit dans le plan général de 1784, cité ci-dessus.

3 Baudeau (Nicolas), économiste, né à Amboise en 1730; il fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique, de là son titre. Vers 1765, il abandonna le professorat de théologie qu'il exerçait à l'abbaye de Chancelade, et vint à Paris, où il fonda le recueil périodique connu sous le nom des *Éphémérides du citoyen*, etc. En 1771, il fit paraître son plus remarquable ouvrage, intitulé : *Première introduction à la philosophie économique*. Les *Mémoires secrets* citent des faits nombreux se rapportant à l'abbé Baudeau, surtout pour les constructions du Palais-Royal, où il devint à la fois le conseiller financier des projets du duc d'Orléans et celui des entreprises de Louis; il mourut vers 1792.

4 *Mémoires secrets*, t. XXVI, p. 269.

L'abbé Baudeau était, avec Louis, du petit nombre des conseillers intimes de Philippe-Joseph d'Orléans, et cette intimité nous explique l'intérêt que *le prévôt des économistes* prit au projet le plus grandiose que conçut pour l'embellissement de Bordeaux le génie du célèbre architecte : la construction de la place Louis XVI, sur l'emplacement du Château-Trompette.

Ce splendide projet allait ramener Louis à Bordeaux cinq ans après son départ de cette ville où bien des fois dans ses lettres à l'Intendant il s'était écrié : « Au nom du ciel, Monsieur, chassez-moi de ce maudit pays; j'y mourrai ! » Louis ne devait pas y mourir, mais la grande entreprise qu'il y rêvait lui suscita de nouvelles vicissitudes, qui répandirent sur les derniers jours de son existence une teinte de tristesse et de découragement.

Contrairement à ce qui a été dit jusqu'ici, Louis n'eut point la première idée de la démolition du Château et de l'exploitation de son emplacement. Bien avant la venue de l'architecte à Bordeaux, des spéculateurs et des ingénieurs de cette ville s'étaient préoccupés très vivement de ce projet; c'était une idée vieille, vieille d'au moins quinze ans, puisqu'en 1771 M. de Beauvallon [1], exposait un tableau de distribution du terrain sur lequel s'élevait la forteresse. — « Qui l'auroit dit à Vauban, lorsqu'il se plaisoit à présenter les plans du Château-Trompette à Louis XIV..., que cet ouvrage ne subsisteroit pas un siècle [2] ? »

En effet, vers 1780, tous les esprits sensés reconnaissaient l'inopportunité de cette fortification à l'intérieur du pays; sa raison d'être se comprenait après la conquête

---

[1] Beauvallon (Antoine de), ingénieur à Bordeaux.
[2] *Mémoire sur le Château-Trompette,* 1788, in-8°, p. 8.

de la province de Guienne; elle se concevait, à la rigueur, après les troubles de la Fronde; mais, sous Louis XVI, ces remparts devenaient superflus. Le Château n'était plus qu'une caserne, et les canons des bastions n'avaient d'utilité que pour saluer des princes voyageurs, ou pour tonner en des jours de gala.

Il faut aussi tenir compte que, depuis 1750, la ville avait vu s'opérer des accroissements sensibles; déjà, l'on pouvait prévoir, dans un avenir prochain, la réunion du faubourg des Chartrons à l'antique cité. — Malheureusement, à toutes ces larges vues s'opposait l'intérêt des situations acquises : le grand commerce bordelais était établi dans la paroisse Saint-Michel; les hôtels des Jurats et des membres du Parlement se groupaient autour de l'Hôtel-de-Ville, et la vieille noblesse de Guienne habitait les paroisses Saint-Projet, Saint-Christoly, Saint André. Tous les puissants d'alors n'étaient point satisfaits de l'agrandissement du quartier de la nouvelle Salle de spectacle, et, par suite, ils firent à l'adoption du projet de Louis une opposition des plus vives dont nous allons, à grands traits, résumer les péripéties.

Vers le mois de juin 1781, M. Lemoyne, ancien commissaire de marine à Bordeaux, demandait confidentiellement à son ami l'ingénieur Beauvallon, si l'achat de la forteresse, sa démolition et l'exploitation du terrain qu'elle occupait, seraient une heureuse entreprise? A ces questions l'ingénieur répondait :

« Il y a matière à faire une bonne affaire, mais la » moindre erreur peut la rendre ruineuse...,.. Plus je » réfléchis sur l'affaire du Château-Trompette, plus elle » me fait frémir; je trouve la marchandise furieusement » chère à 4 millions; il s'agit de placer vingt mille

» toises de terrein dans la ville de l'Europe où l'on
» est habitué de bâtir sur le plus petit espace possible....
» Je sçais qu'il existe un nombre de gens qui, sans la
» réflexion nécessaire dans une affaire de la conséquence
» de celle-cy, et ne voyant que le prix d'un seul empla-
» cement, ou de trois ou quatre, font des offres échappées
» des petites maisons; de vous à moy, *j'ay entendu*
» *Louis estimer le Château 6 à 7 millions;* il se seroit
» donné des soins pour faire une société, et l'auroit
» engagée à en donner cette somme, avec une espèce de
» certitude de gaigner, par une forte commission, ou un
» bon traitement pour faire les ventes, et pour les
» constructions qu'il espéroit faire tant pour le public
» que pour la compagnie[1]. »

Un mois plus tard, Beauvallon s'exprimait ainsi : « J'ai présumé, par votre silence sur l'affaire qui nous a
» occupés, que quelques évènemens en empêcheroient la
» négociation; je ne me suis pas trompé; il faut attendre,
» et que vos amis soient en mesure. »

Jusqu'ici tout paraissait se passer d'une façon mystérieuse; l'ingénieur réclamait le secret le plus absolu, et faisait recopier ses lettres, pour que son écriture ne fût vue que du copiste et de son ami.

Cependant, cette affaire ne fut pas tenue longtemps secrète, puisque, peu d'années après, deux nouveaux projets au moins étaient placés sous les yeux du Roi. On lit, en effet, dans le catalogue du Salon bordelais de 1787 : « N° 65. Lhote, architecte : *Vue perspective de*

1 Papiers de M. Lemoyne, commissaire-général de la marine, à Bordeaux. *Bibliothèque de la Ville*, section des manuscrits. Lettres de Beauvallon, des 14 et 17 juillet et du 25 août 1781. Ces lettres sont accompagnées d'un plan et d'un rapport très détaillé sur la marche à prendre pour mener à bien cette entreprise.

la place Louis XVI et d'un jardin projeté, au pied de la statue projetée[1] *sur l'emplacement du Château Trompette, mise sous les yeux de S. M., en novembre 1784, avec un plan de distribution des terreins.* » Ce plan avait été critiqué dans une brochure intitulée *l'Amateur et le Négociant,* laquelle comparait les projets de Lhote et ceux de Louis, et donnait l'avantage à ce dernier[2]. Il est donc établi que, vers la fin de l'année 1784, la question de la démolition du Château Trompette était à l'ordre du jour. C'est pourquoi le Procureur syndic de l'administration municipale, l'avocat Buhan, en entretenait, le 27 décembre, le sieur Servat chargé d'affaires de la Ville, à Paris : « L'affaire de » l'amortissement des terreins, sur lesquels notre Salle » des spectacles a été bâtie, se trouve suspendue, dans ce » moment, par l'événement d'une autre bien plus impor- » tante. *Il est publié, ici, que la vente du Château » Trompette et de tous les terreins qu'on suppose en » dépendre vient d'être consommée.* » Et huit jours après, le 4 janvier 1785, M. Buhan écrivait : « On est très » persuadé, ici, qu'il n'est plus question de la vente du » Château, faute d'actionnaires qui soient disposés à en » faire les fonds. On est bien convaincu que cette entre- » prise seroit ruineuse pour les adjudicataires; ils ne » retrouveroient point leurs fonds dans l'espace de » cinquante ans, qui suffiroient à peine pour procurer la

---

1 Le 26 décembre 1783, le maréchal de Mouchy avait écrit aux Jurats de Bordeaux :

« Je vous remercie de m'avoir fait part de la demande très prématurée » que vous avez faite au Roy de *sa Statue, pour la mettre dans une place » qui ne sera pas faite dans trente ans....* » (*Archives municipales* de Bordeaux. Lettres des Gouverneurs de Guienne, série AA, nº 19.)

2 Voir pour les dispositions générales de ces deux projets : *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 108.

» revente des terreins[1]... » Néanmoins, sans perdre de temps, les Jurats avaient adressé un mémoire au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, pour réclamer, au nom de la Ville, la propriété qu'elle prétendait avoir des glacis et esplanades du Château. Mais le ministre leur répondait que « ces sortes de questions ne » concernoient en rien le département de la guerre ; qu'ils » devoient s'adresser au Contrôleur général des finances » ou au Conseil du Roy. »

Tandis que les propos les plus divers se tenaient à Bordeaux, que la municipalité se préparait à s'opposer à l'aliénation de la forteresse[2] et que le plan de Lhote réunissait l'assentiment général des Bordelais, Louis, par de grandes influences et surtout par la puissante protection de Calonne, obtenait l'adoption de son magnifique projet; le 15 août 1785, étaient données à Versailles les lettres-patentes du Roi, qui ordonnaient la démolition du Château-Trompette, et déterminaient les différentes constructions à faire sur son emplacement, ainsi que d'autres établissements utiles à la ville de Bordeaux.

M. Detcheverry a très longuement détaillé les faits qui précédèrent et suivirent la concession du Château[3] à une compagnie dont Louis était l'âme, mais dans laquelle il ne figurait pas en nom. Ce qui compliquait même cette entreprise et devait amener d'inextricables embarras, c'est que le seul concessionnaire en titre, le chevalier

---

1 *Archives municipales.* Correspondance des Jurats. Série DD, nº 93.

2 La Cour des Aides de Bordeaux fit paraître le 8 avril 1786 des remontrances à ce sujet. (*Hist. des Théâtres,* p. 122.)

3 Voir le chapitre VI de l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux,* p. 107, pour l'acte de société du 27 février 1785, passé entre Louis et les sieurs Reboul et Montmirail, la retraite de Reboul et le nouvel arrangement entre Gaudran, Montmirail et Louis.

Mengin de Montmirail[1], n'était pas le véritable bailleur de fonds. Ce fut un conseiller à la Cour des Aides de Paris, messire Jacques de Regnier[2], envers lequel Montmirail et son associé, Antoine Gaudran, écuyer, consentirent une obligation de 7,500,000 livres, qui devaient être employées au payement des matériaux du Château-Trompette, dont la vente avait été consentie à Mengin de Montmirail, le 17 décembre 1785, par le Contrôleur général de Calonne et l'Intendant des domaines de Forges[3], commissaires du Roi. L'intérêt de Louis, dans cette spéculation, était fixé d'abord à 100,000 livres d'honoraires, pour ses plans, et à la concession de 3,869 toises de terrain, « ...... pour le » remplir de ce qu'il auroit droit de prétendre pour ses » services passés, présents et futurs, que de ce qui » pourroit lui revenir et appartenir, en vertu dudit acte, » dans les bénéfices et produits de la concession, quels » qu'ils puissent être. »

Le 20 janvier 1786, quatre mois et demi s'étaient écoulés depuis la publication des lettres-patentes; Louis vint à Bordeaux, en compagnie de l'abbé Baudeau[4] que l'architecte tenait à consulter sur le parti le plus

---

1 Mengin de Montmirail (Messire Philippe-Martin), chevalier, conseiller secrétaire du Roi, maison-couronne de France et de ses Finances, grand audiencier de France et conseiller en la Cour des Aides de Paris.

2 Regnier (Jacques-Marie-Joseph de), chevalier, conseiller du Roi en la Cour des Aides de Paris.

3 Forges (André-Charles-Débonnaire de), chevalier, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, intendant au département des Domaines et Bois.

4 Voir *Journal de Guienne*, t. I, p. 83.

« On sait que M. de Calonne, connoissant cet abbé pour un homme très versé dans les matières économiques, l'avoit fait inviter, au commencement de l'Assemblée des Notables, pour venir l'aider de ses lumières et travailler entre lui et M. Le Noir. » (*Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 5.)

avantageux qu'il y avait à tirer de la division des terrains du Château. A dater de cette époque, l'artiste fut l'homme des vastes entreprises; mais, s'il conserva pour le tracé de ses plans une étonnante habileté, il se montra peu clairvoyant au sujet des spéculations où l'entraînèrent des financiers aventureux.

Pour mieux faire saisir le rôle actif et multiple de Louis dans les dernières années de sa vie, nous avons eu la bonne fortune de voir publier, en 1879, par l'Académie de Bordeaux [1], une série de lettres presque toutes en possession de M. Charles Durand, architecte, membre de cette Académie. Ces lettres fournissent sur les événements qui vont survenir des renseignements aussi précis que curieux.

En outre des inquiétudes que lui donnait son grand projet de Bordeaux, Louis était fort occupé par les constructions du Palais-Royal, qui ne marchaient pas avec la célérité désirable; la modification du tracé primitif, les circonstances politiques, les questions d'argent, furent les causes de bien des lenteurs. C'est alors que Louis détacha des chantiers du Palais-Royal Gabriel Durand, qu'à bon droit il considérait comme un de ses meilleurs amis, et le chargea de hâter les démolitions du Château-Trompette et les fondations des premiers ouvrages.

Gabriel Durand, sous le titre d'inspecteur général des bâtiments de la nouvelle place Louis XVI, à Bordeaux, partit pour cette ville, où il arrivait au commencement de 1786, afin de prendre la direction des travaux [2]. Une

---

1 *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1879, p. 117, *V. Louis,* etc., par Charles Durand.

2 Aux notes biographiques indiquées page 165, nous ajouterons ce passage du *Bilan historique de Gabriel Durand :* « En 1782, M. Louis

correspondance des plus actives fut, dès ce moment, échangée entre l'architecte et son inspecteur; correspondance qui fait connaître l'ardeur que Louis mettait à conduire à bien son grand projet, la prévoyance qu'il apportait dans ses conseils pour l'établissement des fondations des maisons du quai de Calonne, enfin la rapidité vraiment prodigieuse avec laquelle il composa les plans du Théâtre-Français.

Louis à Gabriel Durand[1].

« A Paris, ce 25 avril 1786.

» Je n'étois pas moins inquiet, mon cher Durand, de » savoir à quoi m'en tenir sur la partie du sol que j'avois » laissé à fonder *après mon départ*. On m'avoit bien » écrit qu'on espéroit trouver le bon sol, mais on ne » m'avoit rien annoncé de certain sur cela. Enfin, vous » m'annoncés que vous avés commencé à établir. J'imagine » que vous avés fait toutes les réflexions convenables

m'engagea à quitter Bordeaux.... Je ne balançai pas à me rendre à Paris dans les premiers jours de 1782, où je fus chargé de suitte de la totalité des immenses travaux du duc d'Orléans, au Palais-Royal et ailleurs..... Je demeurai à Paris jusqu'en 86; à cette époque, l'entreprise du Château-Trompette me fut offerte; je l'acceptai.... J'arrivai à Bordeaux au commencement de 1786, où de suitte j'ouvris les atteliers de divers genres, pour l'érection du projet sur les terreins du Château-Trompette; les travaux de cette entreprise se continuèrent pendant l'espace de deux ans environ. » (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1879, p. 124.)

1 Les lettres de 1786 à 1788 portent diverses suscriptions, mais le plus souvent : *A Monsieur Durand, inspecteur des bâtiments de la nouvelle place Louis XVI, qui se construit à Bordeaux;* le titre d'*inspecteur général* lui est donné deux fois, de même que celui d'*architecte* et d'*entrepreneur des travaux*. Ces lettres, timbrées de Paris, étaient scellées de cire sur laquelle se voit encore l'empreinte du sceau dont se servait Louis, ce qui démontre que le grand artiste eut la faiblesse de céder à un sentiment de vanité, en faisant graver sur son cachet un mauvais rébus, en forme d'armes parlantes : à côté d'un *Loup* accroupi se dresse une *Hie*, instrument de paveur : *Loup-Hie!*

» ainsi que tout l'examen possible pour vous convaincre » de la bonté du sol; je le vois par le petit détail que » vous me faites sur la nature du sable et cailloux que » vous avés trouvé à cette profondeur. Je pense comme » vous qu'il auroit été inutile d'aller plus bas, sans » risquer de trouver de l'eau en abondance et nuisible à » votre fondation. Mais il est de toute nécessité de faire » ce mur de face, en fondation, avec le procédé dont » vous m'avés envoyé l'idée. Pour persuadé *(sic)* que je » l'approuve, je joins à ma lettre un tracé de la coupe de » ce mur que j'ay signé[1]. Mais surtout ne ménagés rien » pour cette construction. Ayés attention que les pierres » dont vous vous servirés soient de la plus forte dimention, » dans le cour d'assise du bas, et de la meilleure qualité. » Faites vos arcs renversés; ils sont absolument néces- » saires dans ce cas; je les préfère à tous les grillages » possibles, ne fesant qu'une masse totale qui s'opposera » incontestablement au fardeau qui sera élevé dessus et » qui pésera nécessairement également. Mais, je vous le » répète, suivés bien ce travail; vous devés sentir les » conséquences de cette besogne. Employés les meilleurs » ouvriers et les mattériaux d'excellente qualité. Je » connois votre intelligence; je m'en rapporte à vous » absolument.

» Je vous prie, mon cher Durand, de mettre beaucoup » de célérité; nous voulons absolument élever dans » l'année les deux façades sur le quai de Calonne; » *préparés vous pour avoir élevé ces deux bâtimens*

---

1 Ce procédé représentait une suite d'arceaux renversés, ou sortes de pilotis en pierres reliés entre eux par la base et sur lesquels devaient s'élever les façades du quai de Calonne. Grâce à l'amitié de M. Charles Durand, nous possédons ce petit croquis.

» *dans l'année.* Je vous préviens d'avance, afin que » vous fassiés provision des matériaux nécessaires pour » n'éprouver aucun retardement, car il est indispensable » de remplir cette tâche; autrement nous mettrions un » siècle à cette besogne, et *il ne faut y mettre que* » *trois ans.* Je vous prie, mon cher Durand, de faire » tous vos efforts pour aller bien et très vite [1].

» Forcés vos démolitions; nous aurons le Château » plus tôt que l'on ne le croit à Bordeaux. Nous » n'éprouverons aucune difficulté; c'est ce que je puis » vous assurer sans entrer dans des détails.

» J'irai à Bordeaux vers le mois de juin ou juillet; » je suis si accablé d'affaires que je n'ai pas un moment » à moy.

» Je suis tout à vous, mon cher Durand; comptés » absolument sur moy. Bien des choses pour moy à » votre chère épouse.

» V. Louis. »

Le style enfiévré de cette lettre et les détails minutieux qu'elle contient forment un contraste frappant. Quand on songe à la lenteur, aux difficultés de voyager au XVIII[e] siècle, on est surpris des allées et venues de Paris à Bordeaux que projetait Louis.

Malgré ses nombreuses préoccupations au sujet du Palais-Royal, il ne suivait pas moins d'un œil attentif, à cent soixante lieues de distance, les particularités des premiers travaux du quai de Calonne. Ce qu'il faut

---

1 A la date du 7 mars 1786, on écrivait, de Bordeaux, au rédacteur des *Mémoires secrets :* « Les travaux sont commencés et se continuent avec la plus grande activité sur le terrein du Château-Trompette; presque toutes les rues sont alignées et tracées. » (T. XXXI, p. 166.)

encore observer, dans cette lettre, c'est le désir ardent qu'il témoigne de voir s'élever très promptement les bâtiments des deux façades : *Mettez beaucoup de célérité, autrement nous mettrons un siècle à cette besogne, et il ne faut y mettre que trois ans.* Sa confiance dans la réussite de son projet était grande, mais il pensait que le succès de cette affaire tenait surtout à la promptitude de son exécution, bien certain que plus l'entreprise serait avancée, plus il serait facile de vaincre les obstacles, car Louis n'ignorait pas la toute-puissance des faits accomplis.

Le 27 mai 1786, nouvelle lettre à Gabriel Durand :

« Mon cher Durand, je pense, avant de prendre un » parti quelconque pour assoire nos fondations du côté » des Chartrons, qu'il seroit essentiel de sonder les murs » actuels du Château, en faisant une tranchée assez » profonde, auprès desdits murs, pour qu'on put juger » de la manière dont ces mêmes murs ont été établis. » Nous ferions très bien alors de suivre les mêmes » procédés qu'on a employés pour la fondation de cet » édifice. Nous n'aurions pas à nous reprocher d'avoir » suivi une marche incertaine. Ainsi, mon cher, ne » perdés pas un instant à découvrir le pied de vos murs, » et vous suivrés exactement les mêmes principes dont » on s'est servi, lors de l'établissement de ce fort. Vous » emploirés les pilots, si vous trouvés des pilots, ou » vous établirais sur la terre glaise, si l'on y a établi.

» Il y a un siècle que je n'ai vu M. de Montmirail. Il » a cependant, ce matin, dit à quelqu'un qu'il viendroit » diner avec moy avant que de partir pour Bordeaux. Je » ne sais pas s'il vous fait parvenir sufisamment de fond

» pour aller le plus en avant possible. S'il y avoit quelques
» difficultés de fond, mendés le moy afin que j'y supplée
» d'une manière à ne pas vous laisser languir.

» Je pars demain matin pour Etampes. Je serai de
» retour mardi à Paris. Je n'ai pas un instant à moy. *Je*
» *suis obligé de commencer tous les travaux du Palais*
» *Royal, le premier juillet, et je n'ai pas encore*
» *commencé à faire mes études pour la salle que j'y*
» *dois bâtir*. Je dois cependant commencer par là, mais
» je suis si accablé d'affaires que je ne puis pas trouver
» le moyen pour travailler; je vais toujours courant.

» Avancés le plus possible, et faites moy part jusqu'au
» moindre détail de votre affaire. Soyés bien tranquille;
» quoi qu'on dise de votre entreprise, nous viendrons à
» bout de tout sans difficultés. »

Déjà l'on voit poindre des inquiétudes; « mais, disait Louis, s'il y avoit quelques difficultés de fonds, j'y suppléerais. » Quelle assurance, et comme nous sommes loin de l'homme, toujours inquiet, de 1776! Dès à présent l'artiste est trempé pour la lutte, et son énergie sera d'autant plus grande que les difficultés grandiront.

Voici les instructions que l'architecte adressait à Durand, quoique bien rassuré sur ses capacités. « Je ne
» vous parle pas de la manière de construire; je compte
» trop sur vos soins pour avoir la moindre inquiétude
» pour cette partie.... Mettés, je vous le conjure, le plus
» d'ouvriers, le plus d'activité et le plus de célérité
» possible, pour nous retirer de ces cruelles fondations! »
Cruelles, il est vrai, par le temps et l'argent qu'elles absorbaient. Louis, on le voit, veut prendre possession du sol au plus tôt, *aller en avant;* mais, peu sûr du

lendemain, il tient à profiter de la présence au ministère de M. de Calonne, en faisant poursuivre avec vigueur les bâtiments du quai, qui portait déjà le nom du Contrôleur général[1]. Malheureusement, les concessionnaires du Château ne faisaient pas de ventes; Durand en prenait souci, à quoi Louis répondait : « Si ces Messieurs ne » vendent pas, c'est qu'ils ont leurs raisons. Ne croyés » pas que ce soit deffaut de titre pour le faire. C'est un » projet (entre nous soit dit) qu'ils ont, qui me paroît des » plus raisonnable, quoiqu'il leur donne du ridicule, » quant à présent. Le public en reviendra, quand il » connoîtra leur opération[2]. »

Les craintes de Durand étaient cependant bien motivées; aussi l'architecte ne cessait de lui dire : « Faites » l'impossible, mon cher ami; il faut que nous ayons » monté les façades sur le quai de Calonne; il faut » qu'elles soient terminées cette année. » L'inspecteur opposait l'insuffisance des fonds, ce qui motivait cette réponse de Louis, datée de Paris, 25 juillet 1786 :

« J'imagine, mon cher Durand, qu'on ne vous fera » pas languir. On me dit chaque jour qu'on va fournir » l'argent nécessaire pour aller le plus vite possible. Je » l'espère autant que je le souhaite... Ne vous découragés » pas; nous parviendrons à tout et nous finirons notre » grande opération...

---

1 « Nos travaux de la place Louis XVI.... se poussent avec une vigueur » étonnante; chaque jour voit éclore quelque chose de nouveau. On » s'occupe des fondations du quai de Calonne du côté des Chartrons; » les rues sont toutes alignées et marquées par des pieux, en sorte » qu'on conçoit déjà quelques idées légères de ce vaste et magnifique » ouvrage. » (6 mai, extrait d'une lettre de Bordeaux, *Mémoires secrets*, t. XXXII, p. 26.)

2 *Victor Louis*, etc., par Ch. Durand. Lettre du 13 juin 1786.

» Je ne sais si je pourrai partir avec M. de Montmirail, » parce qu'il conte se metre en chemin d'ici à peu de » jours, et que *j'ay de grands travaux à mettre en » train avant que je puisse partir;* mais je serai certai- » nement à Bordeaux sur la fin d'août ou au commence- » ment de septembre. J'irai aussitôt que je le pourrai, » car j'ay fort à cœur de presser cette besogne, afin de » faire cesser les bruits scandaleux qu'on débite journelle- » ment sur cette entreprise; mais vous connoissés la » province, il faut se prêter à tous les propos sans s'en » fâcher.

» J'ay vu M. de Gobineau à Versailles [1]; je ne l'ai pas » pas vu aussi longtems que je l'aurois désiré; je l'ai » laissé avec M. de Montmirail, mais je ne sais pas » encore le résultat de leur conversation [2]. »

L'entretien de MM. de Montmirail et de Gobineau avait eu pour but de convenir de la rédaction d'un sous seing privé, par lequel ce dernier était autorisé à faire bâtir sur un emplacement de son choix parmi ceux du Château-Trompette[3]. La maison Gobineau, commencée dès le mois d'août 1786, était terminée et habitée en 1789, et, remarque intéressante à faire, de toutes les maisons qui devaient s'élever sur l'esplanade du Château, elle seule a été construite entièrement[4].

---

1 Gobineau (Thibaud-Joseph de), reçu conseiller au Parlement de Bordeaux, en 1768.

2 *Victor Louis*, etc., par Charles Durand.

3 « Ce ne fut qu'en 1787 que le sieur de Montmirail étant venu à Bordeaux, il fut passé, entre lui et le sieur Gobineau, un acte public portant vente du terrein qu'il avoit pris pour la somme de 40,000 livres. » (*Mémoire à consulter*, etc., par Martignac, in-4°, 15 p.).

4 Elle est placée, sur le plan de Louis, à l'entrée de la rue de Vergennes; — cette maison fut construite en grande partie avec des matériaux provenant des démolitions du Château.

Les lettres à Durand fournissent de nombreux détails sur la construction de l'immeuble de M. de Gobineau et sur la vie occupée que l'artiste avait à Paris. Dans ces lettres, Louis disait avoir refondu tous les plans, qui d'abord avaient été faits par son neveu Duval; il parle aussi *des détails en grand, dessinés par Roché,* mais il confie à Gabriel Durand la direction générale du chantier et lui recommande *les intérêts du charmant propriétaire, comme les siens propres.* Du reste, la participation de l'inspecteur eut une telle importance que, lors du règlement de ses honoraires, un procès s'ensuivit qui donna lieu à la publication d'un mémoire contenant des faits peu connus sur la vente du Château, et des notes précieuses sur le caractère de Louis[1]. Sa correspondance nous apprend encore qu'il avait alors *de grands travaux à mettre en train,* travaux qui n'étaient autres que ceux du Théâtre-Français.

La lettre suivante va nous donner des indications précises sur la mise en œuvre de ce travail important :

« Mon cher Durand, j'ay fait réflexion sur ce que vous » m'avés dit au sujet de Duval. Je crains effectivement » qu'il ne perde son temps à Bordeaux. Je trouve une » occasion de le placer auprès de moy au Palais-Royal. » *Je vais commencer la partie où je dois faire un* » *théâtre;* je l'employerai comme contrôleur de cette » partie. En conséquence, mon cher Durand, faites-le » partir sur le champ..., car je vais commencer la démo» lition, et je veux qu'il soit au commencement de ses

---

1 Voir : *Plaidoyer pour le sieur Durand, architecte, appelant d'un jugement, contre le sieur Gobineau, citoyen de Bordeaux,* 1792 — In-4°, 101 pages.

» nouveaux travaux et je veux commencer la semaine » prochaine[1]. »

La date de cette lettre et le passage de celle du 22 septembre : « Le Prince m'attend; il est présent dans » mon cabinet et je ne puis ni ne dois le faire attendre, » concordent parfaitement avec le récit de M. Fontaine, à propos du projet alors adopté par le duc d'Orléans, qui, voyant la prospérité de l'Opéra établi aux Boulevards, pouvait croire que « tout espoir de le ramener au Palais-Royal paraissait évanoui; cependant le prince ne voulait pas y renoncer, et, malgré tous les refus qu'il avait éprouvés, il persista à faire construire, du côté de la rue de Richelieu, cette salle de spectacle que les talents de M. Louis devaient rendre à jamais célèbre[2]. » En attendant l'élévation de ce théâtre, les sieurs Gaillard et Dorfeuille, directeurs d'une troupe foraine, furent autorisés à construire une salle provisoire, bâtie en charpente sur le terrain du jardin des princes. Elle prit le titre de *Variétés amusantes*[3].

Dès ce moment, Louis conduisit de front, à Paris, les travaux du Théâtre-Français, et, à Bordeaux, ceux de la place *Ludovise*. Mais la marche de cette dernière affaire était de plus en plus enrayée par les difficultés qui s'élevaient entre les négociateurs de l'entreprise, par l'opposition que le ministre de la guerre faisait au transfert des casernes et par les résistances des officiers du

---

1 *Victor Louis*, etc., par Ch. Durand. Lettre du 19 août 1786.

2 *Le Palais-Royal*, p. 27. Pour la construction du Théâtre-Français, sa malencontreuse restauration et le plan d'ensemble que Louis avait conçu pour le Palais, voir : *Histoire du Palais-Royal*, p. 224 à 246.

3 Voir sur l'origine des *Variétés amusantes : Mémoires secrets*, t. XXVIII, p. 30 et t. XXIX, p. 22 et 32.

Château; et l'architecte de dire à ce dernier sujet : « Ce sont des personnes qu'on déplace et on a de l'humeur à meilleur marché. » Parlant ensuite des *chicanes* que MM. Montmirail et Gaudran faisaient naître en voulant diminuer la somme qu'ils étaient convenus de lui donner : « Je vois, disait-il, avec bien du chagrin qu'ils gâtent leur » affaire du Château. Ils ne savent à qui se fier. C'est là » le caractère des personnes qui ne connoissant pas une » affaire, ne savent le parti qu'ils ont à prendre. C'est » pitoyable de voir gâter une aussi belle opération. »

Six mois à peine s'étaient écoulés depuis l'ouverture du chantier de la place *Ludovise*, que déjà bien des points noirs apparaissaient. Louis comprit que les affaires de Bordeaux réclamaient sa présence. Il écrivit à Durand : « Je suis enfin déterminé à partir pour Bordeaux. J'ay » fixé même mon voyage au 31 ou au 1er de novembre. » Ainsi je serai à Bordeaux vers le cinq du mois » prochain. J'ay senti qu'il étoit nécessaire que j'allasse » voir les travaux qui se sont fait depuis mon dernier » voyage; je pourrois passer pour un homme qui n'a pas » soin des affaires qui lui sont confié, par conséquence » paroître négligent et indifférent pour un objet qui doit » absolument intéresser un artiste. D'ailleurs, il faut que » je rende compte au Ministre de la situation des travaux » et de leur état présent. Je ne puis le faire que quand » j'aurai vu par moy même tout ce qui s'est fait. »

Quelle dévorante activité! Mais l'homme était dans la force de l'âge, vivant au milieu d'esprits ardents, alors en ébullition, et menant une existence des plus mouvementées, en compagnie de Ducrest (le chancelier du prince d'Orléans), de l'abbé Baudeau et du marquis de Vaudreuil. Puis, quand on songe aux grands événements

politiques qui se préparaient, les années que nous allons parcourir tiennent du prodige et justifient ces paroles de Louis : « Je vais toujours courant. J'ai tant d'affaires que je n'ai pas le temps de respirer[1]. »

« Je serai à Bordeaux vers le 5 novembre, » avait-il écrit, et le samedi 4 de ce mois il y arrivait en effet. Pendant son court séjour, Louis s'occupa non seulement du chantier de la place *Ludovise,* mais de l'établissement des nouvelles casernes au fort du Hâ[2], des ouvrages de la maison Gobineau, et fit les plans du château du Bouilh[3]; il traça même ces derniers sur place, le 13 novembre 1786, comme l'indiquent les dessins appartenant à M. Charles Durand. Pour confirmer ce qu'il lui avait écrit quelques jours avant, il affirmait à son inspecteur que les travaux ne seraient pas interrompus, qu'ils allaient être repris avec vigueur sur une plus large échelle. « Enfin, disait Louis, d'ici à trois mois, nous aurons le Château évacué de troupes. » Ah! de quelle illusion ne se berçait-il pas? Certes, il ne faut pas une grande perspicacité pour deviner les obstacles qui s'opposaient à l'aliénation des terrains de la forteresse. L'opinion publique, à Bordeaux, était que ces terrains appartenaient à la Ville; qu'ils avaient été concédés irrégulièrement; que l'entreprise était irréalisable, et

---

1 *Victor Louis*, etc., par Ch. Durand. Lettre du 28 octobre 1786.

2 Vieille forteresse bordelaise, construite sous Charles VII, vers 1450.

3 Commune de Saint-André-de-Cubzac (Gironde). Ce château, resté inachevé, appartenait alors à Jean-Frédéric de la Tour-Gouvernet, comte de Paulin, appelé comte de la Tour du Pin, né à Grenoble en 1727, mort sur l'échafaud le 28 avril 1794. Voir les *Tableaux généalogiques de la maison de la Tour du Pin*, dressés en 1788, par J.-B. Moulinet, et continués jusqu'à nos jours. (H. Charpentier, Paris, 1873.) Le château du Bouilh appartient aujourd'hui à M. Hubert-Delisle, ancien sénateur. — Ce château fut visité le 15 septembre 1877 par le maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République française.

l'inexécution des nouvelles casernes confirmait ce dire. D'autre part, c'était sur la vente rapide du terrain que Louis avait compté pour le succès de son projet, mais il se présentait peu d'acquéreurs, et l'on était à la veille de l'Assemblée des Notables, c'est-à-dire du prologue de la Révolution.

L'année 1787 fut pour Louis des plus fécondes en incidents de toute nature; plus que jamais il dut faire appel à toutes les ressources de sa riche organisation. Ainsi, à peine était-il de retour à Paris, qu'un événement venait ébranler sa confiance et lui faisait écrire: « Il se passe bien des choses relativement au Château Trompette.» Un arrêt du Conseil avait paru le 18 janvier, ordonnant la suspension des travaux et l'anéantissement des ventes faites par M. Regnier. Aussi conseillait-il, si l'on n'avait pas signifié cet arrêt à son fondé de pouvoir à Bordeaux, de n'aller que très doucement et de ne mettre des ouvriers à l'œuvre que pour avoir l'air de ne pas tout abandonner. « J'avois déjà, mon cher Durand, une partie » des fonds faits pour bâtir non seulement les douze » maisons, mais la moitié de l'autre partie de la rue...; » mais tout cela va prendre une autre marche, et ce sont » les circonstances qui me décideront à prendre tel ou » tel parti... J'aurai grand soin de vous dicter ce que » nous aurons à faire, mais il me paroit décidé qu'on » veut dépouiller M. Regnié. C'est le petit Gaudran qui » est à la tête du nouveau parti. Il me paroit décidé qu'on » va nommer une Commission pour se mettre à la tête » des ventes qui se feront dorénavant; je pense que cela » donnera de la consistance et rétablira la confiance[1]. »

---

[1] *Victor Louis*, etc., par Ch. Durand. Lettre du 31 janvier 1787.

Les lettres des 3 février, 20 mars, 4 et 28 avril, parlent des études destinées au château du Bouilh, et surtout des plans intérieurs. Louis recommande aussi « les détails qu'il y a à faire dans une maison que le marquis de Saint Marc vient d'acquérir à Bordeaux [1] », et quant à ce qui concerne la maison de M. et de M[me] Gobineau, « ne m'épargnés pas, disait-il, vous savez que je suis tout à leur service. » A ces préoccupations, il faut en ajouter d'autres beaucoup plus graves. Louis, inquiet sur la situation de M. de Montmirail, dont il prévoyait la ruine par les intrigues de Gaudran, et pour se garantir de ce qui lui était dû, se vit dans la nécessité d'exiger une caution sûre. Cela ne fut pas obtenu sans d'ennuyeux procès, et c'est au milieu de tous ces fâcheux embarras que survint le renversement du ministre de Calonne, forcé de dévoiler à l'Assemblée des Notables le déficit des finances de l'État et donnant, par ordre du Roi, sa démission le 9 avril 1787. Si la joie publique fut grande à cette nouvelle, il n'en fut pas de même pour Louis :

« Vous sentés, mon cher amy, que la chute de M. de » Calonne m'a beaucoup affecté; mais c'est seulement » par l'amitié que je lui avois voué, car cela ne changera » en rien tout ce qui concerne le Château Trompette. » On doit être bien rassuré sur cette affaire; je vous » donne bien ma parole que ce projet ne sera jamais » troublé dans toute son exécution; vous sentés que j'ai » de fortes raisons pour vous assuré de cela [2]. »

---

1 Les termes de cette lettre ne semblent pas se rapporter à l'ancien hôtel du marquis de Saint-Marc, situé cours d'Albret, 91, construit d'un seul jet, entre cour et jardin, et qu'on attribue à Louis. Cet hôtel est aujourd'hui la propriété des Hospices civils de Bordeaux et le siège de leur administration.

2 *Victor Louis*, etc., par Ch. Durand.

Pendant que tous ces évènements s'accomplissaient, Louis poursuivait activement au Palais-Royal la construction de la salle de spectacle dite des *Variétés*[1], et faisait, au milieu du grand jardin, établir un cirque, qui devait être achevé après un an de travaux[2].

Quoique toujours pressé, le vaillant artiste écrit encore: « J'espère, malgré les affaires dont je suis chargé, pou» voir aller à Bordeaux le mois prochain (juin); mais je » n'y resterai que quelques jours, car j'ay bien à faire » ici. » Cela se conçoit et l'on ne peut être surpris de l'inexécution de la nouvelle promesse qu'il exprimait à Durand le 7 juillet 1787 : « Je n'ay que le temps de vous » écrire ces deux mots, mais soyés tranquille sur l'affaire » du Château. Je met tout en usage pour que le pauvre » M. de Montmirail ne soit pas compromis, car, entre » nous, le sieur Gaudran a gâté toute cette affaire. J'aurai

---

1 Le 6 février 1787, le duc d'Orléans prit l'engagement, envers les sieurs Gaillard et Dorfeuille, de faire construire une salle de spectacle rue Richelieu et dite *Salle des Variétés*, « le tout conformément au plan que Son Altesse Sérénissime a fait dresser par Louis-Victor Louis, son premier architecte, demeurant rue de la Michodière, paroisse Saint-Roch. — Lesdits plans au nombre de deux, dont l'un pour le rez-de-chaussée et l'autre pour le premier étage. » Cet acte fut passé devant Me Rouen, notaire à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, avec bail pour trente années, à partir du 1er avril 1789 (remis au 18 avril 1794), à raison de 24,000 livres de redevance annuelle. Signé : « le duc D'ORLÉANS, DORFEUILLE, GAILLARD, LOUIS, GIRARD et ROUEN, *notaires.* » (*Archives nationales*, série O, nº 20,270, Salle des Variétés, actuellement des Français.)

2 « Afin de satisfaire l'impatience du public, l'architecte de M. le duc d'Orléans, le sieur Louis, vient de faire composer et imprimer une *Lettre sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, avec de longs détails sur les plans, coupes et élévations de ce bâtiment. Sans entrer dans ces descriptions, qui ne sont bonnes et intelligibles que pour les gens de l'art, le résultat est une arène uniquement consacrée à des exercices équestres et particuliers à la Maison du prince et aux fêtes qu'il lui plaira d'y donner; après la saison de ces jeux et fêtes, elle sera convertie en un jardin d'hiver en y transplantant les arbustes qui seront sur la terrasse formant le pourtour supérieur de ce monument... » (*Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 248.)

» même bien du mal à rétablir le crédit de cette entre-
» prise. J'emploie tout et j'espère beaucoup. Je vous
» écrirai par le courrier prochain, car je n'ay, pour le
» présent, un quart d'heure à moy [1]. »

Une des causes qui retardaient surtout la démolition du Château était la résistance du comte de Ségur, ministre de la guerre, au transfert des troupes; mais peu de jours avant l'avènement à ce ministère du comte de Brienne [2], Louis avait obtenu, le 18 mars 1788, l'approbation *des plans et devis des corps des casernes à construire sur les emplacements du Château-du-Hâ, sis en la ville de Bordeaux,* livrables en dix-huit mois, le tout pour la somme de douze cent mille livres, moyennant laquelle somme l'architecte s'obligeait à prendre à sa charge les dépenses de ces bâtiments [3].

Seulement, de l'approbation du projet à son exécution, il y avait une distance à franchir, et Durand prévoyait des obstacles au sujet desquels Louis lui répondait, le 30 septembre 1788 :

« J'ay reçu votre lettre; il me paroît que vous n'êtes
» pas rassuré sur l'affaire du Château-Trompette. Vous
» devés croire cependant que je veille à ce que mes
» intérêts ne soient pas absolument infructueux pour
» moy; mais, quand au ministère, vous ne devés en rien
» craindre, car il ne peut nous faire aucun tort, puisqu'il
» ne peut que veiller à ce que le Roy ne perde pas
» absolument tout; n'ayant plus de privilége, ce n'est
» qu'autant que nous ne nous entendrons pas que les

---

1 *Victor Louis,* etc., par Ch. Durand.

2 Loménie-Brienne (comte de), secrétaire d'État au département de la guerre, de 1787 à 1788; il eut pour successeur le comte de Puységur.

3 *Vente de terrains,* etc., consentie à M. Louis. — In-4°, sans nom d'imprimeur, p. 3.

» ministres pourront mettre le né dans cette affaire.
» M. Régnier, bien convaincu de cette pensée, m'est
» venu trouver pour me dire qu'il..... falloit nous lier
» ensemble pour chercher à bâtir les cazernes. J'ai pensé
» que ce que vous m'aviés proposé, il y a quelque tems,
» pourroit fort bien nous mettre en état de faire ce
» bâtiment; ce moyen est venu de lui-même. Il me
» propose de me vendre du terrein; que je vendrois ce
» même terrein, et que l'argent provenant de cette vente
» nous mettroit à même de bâtir. J'ay accepté; mais
» avant que de déterminer avec lui, je veux savoir quel
» terrein vous me conseilliez de prendre, afin de pouvoir
» le vendre tout de suite; quel prix on pourroit en avoir
» de la toise, afin que je détermine la quantité qu'il faut
» qu'il me vende pour fournir aux dépenses des cazernes.
» J'inserre, dans ma lettre, un petit plan gravé, afin que
» vous mettiés dessus des indications qui puisse me régler
» d'une manière sure.

» J'attends de vous une prompte réponse; je partirai
» tout de suitte. Il ne faut pas cependant croire que je
» pense qu'on puisse vendre, dans la quinzaine que
» je passerai à Bordeaux... Donnés moi, sur ce que je
» vous demande, tous les éclaircissements et renseigne-
» ments possibles. Je n'attends que cela pour terminer.
» C'est M. le comte de Brienne qui m'a engagé à me
» charger de ce bâtiment; il a bien senti qu'en chargeant
» une compagnie de cette entreprise, on ne finiroit jamais.
» Ainsi, nous nous passerions de tout le monde, et je
» crois que c'est le seul moyen à employer pour finir.
» M. Régnier vendroit bien ses terreins, une fois les
» cazernes en train, et je crois que les miens ne me
» resteroient pas. »

Trois mois après, une lettre du comte de Brienne autorisait Louis[1] à se transporter incessamment à Bordeaux, pour y faire travailler aux casernes; cette lettre dévoile le nœud de l'intrigue qui avait été imaginée en 1785 par de Calonne : Ainsi, les douze cent mille livres nécessaires pour bâtir les nouvelles casernes étaient, d'après M. de Brienne, *à imputer sur les sept millions cinq cent mille livres* DUES AU ROI *par les sieurs de Montmirail et Gaudran.* Donc, la quittance d'espèces sonnantes délivrée par M. Savalette de Langes, garde du Trésor royal, enregistrée par le Contrôleur général des finances le 11 octobre 1786, n'était qu'une quittance fictive. — Et lorsque M. Régnier vendait à Louis « 5,000 toises carrées de terrein à prendre sur ceux formant l'emplacement du Château-Trompette, » pour lui tenir compte de ses honoraires et de ses avances dans son entreprise, M. Régnier vendait ce qu'il n'avait pas payé lui-même à MM. de Montmirail et Gaudran, et ces derniers au Roi. Seulement, à l'aide de tous ces contrats, d'un aspect régulier, les concessionnaires du Château-Trompette trouvèrent, pour commencer les travaux, des prêteurs dont les noms se lisent sur l'acte de vente consenti à Louis, prêteurs qui, persuadés que les obligations des concessionnaires avaient été remplies, se croyaient bien garantis par les inscriptions hypothécaires prises sur les terrains concédés. Dans toute cette opération que nous laissons au lecteur le soin de qualifier, Louis fut évidemment du nombre des victimes, car il fit, en pure perte, un apport sérieux : son temps et son génie.

---

1 Lettre de M. le comte de Brienne, ministre de la guerre, à M. Louis, de Versailles, 28 octobre 1788, imprimée à la suite de l'*Acte de vente de terrains,* etc.

On doit comprendre maintenant pourquoi les Jurats protestaient avec tant de vigueur contre la vente du Château et pourquoi M. de Secondat[1] fulminait de violentes critiques sur l'administration de M. de Calonne[2]; aussi, bientôt la situation réelle de cette affaire se dévoilant, une catastrophe éclata. « Des propos, qui parurent » d'abord calomnieux ou exagérés, se répandirent en » même temps et finirent par prendre de la consistance, » en devenant des actes ministériels..... Le contrôleur » des *bons d'État* conclut à la nullité de la quittance » donnée par le garde du Trésor royal, et à ce que le » sieur de Montmirail fût tenu de payer les termes échus » du prix de sept millions cinq cent mille livres. » Tous travaux cessèrent; « un procès scandaleux s'engagea entre » le contrôleur des bons d'État joint à l'administrateur » des Domaines, et les créanciers et acquéreurs[3]. » Finalement, un arrêt du Conseil du Roi, du 24 août 1790, déclara nulle et de nul effet la cession du Château Trompette au sieur de Montmirail, et les lettres-patentes du 15 août 1785 furent rapportées.

La construction des casernes au fort du Hâ fut également interrompue, par suite de l'arrêt mentionné ci-dessus; on a vu déjà que cette construction avait été ordonnée en 1785. Et cependant, les plans et devis signés et approuvés par le Roi, déposés au bureau de la guerre, l'avaient été aussi par le Ministre, et, par son ordre, Louis s'était transporté à Bordeaux, où il demeura

---

1 Secondat (Jean-Baptiste, baron de), fils de Montesquieu, conseiller au Parlement de Bordeaux, agronome, physicien, naturaliste.

2 *Pensées d'un amateur de la vérité sur les affaires présentes, 1789.* — In-8°, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. (Voir à la Table Bibliographique.) — L'auteur qualifie la construction du Théâtre : d'*inepte magnificence.*

3 Detcheverry, *Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 121.

six mois environ[1]. Mais il fallut, tout à coup, faire arrêter les travaux, alors que les fouilles, les nivellements, les préparatifs étaient dans la plus grande activité, et donner l'ordre à l'entrepreneur de tout abandonner[2].

Revenons maintenant à Paris, pour finir d'exposer cette période de la vie de Louis.

Les galeries du Palais-Royal étant terminées, l'architecte poursuivit avec activité la construction du théâtre faisant façade rue Richelieu et attenant presque à ce magnifique jardin, qui « entouré des plus riches magasins » de l'Europe, et formant une dépendance du palais du » duc d'Orléans, était le rendez-vous des étrangers, des » débauchés, des oisifs, et surtout des plus grands » agitateurs. Les discours les plus hardis étaient proférés » dans les cafés ou dans le jardin même. On voyait un » orateur monter sur une table, et, réunissant la foule » autour de lui, l'exciter par les paroles les plus violentes, » paroles toujours impunies, car la multitude régnait là » en souveraine[3]. » Ce n'est qu'en se rappelant ce qui se passait à cette époque si violemment agitée, que l'on pourra se rendre compte de l'énergique volonté de Louis. Aux graves questions sociales qui se discutaient chaque jour, et dont il ne pouvait se désintéresser, ajoutons les faits nombreux qui l'atteignaient directement au cœur : la chute de M. de Calonne; la mort de son ancien

1 Louis prit domicile à Bordeaux, chez M. Mathieu, « rue Porte-Richelieu, » aujourd'hui rue Esprit-des-Lois, dans la maison dont il est question p. 443; il y résida du mois de janvier au mois de juin 1789.

2 Voir le marché qui fut passé entre Louis et Durand pour la construction des casernes, fait en double le 13 janvier 1789, et le mémoire de Louis, montant à 180,000 livres, dont 162,000 d'honoraires! (État des pièces remises par le citoyen Louis au secrétariat du District de Bordeaux, en conformité de la loi du 9 brumaire. — *Archives départementales de la Gironde*, Série O. — Fonds révolutionnaire.)

3 Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 79.

protecteur Richelieu, mort inaperçue qui survint avant le grand orage; la ruine de la Pologne et les malheurs de son dernier roi; le renvoi de Necker, peu de temps après le retour de ce ministre aux affaires; émotions compensées, il est vrai, par le rôle ambitieux que jouait en ce temps mémorable Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans. Et de grands évènements se succédaient : l'ouverture des États-Généraux, les débats violents de l'Assemblée et des clubs, les bruits tumultueux des places publiques, les massacres dans les rues, le peuple affamé marchant sur Versailles, et Camille Desmoulins arborant la cocarde verte, criant aux armes et soulevant cet élan populaire qui, trois jours après, renversait la Bastille.

Quand on se souvient de l'état d'agitation brûlante où se trouvait le pays, état si bien décrit dans un immortel ouvrage, que faut-il penser des dispositions d'esprit dans lesquelles devait être Louis, au milieu de cet ouragan, entouré d'artistes et d'ouvriers, et dirigeant avec art leurs travaux?

C'est dans des conditions si inquiétantes que l'architecte acheva cette salle de spectacle et ce fut le jour même où l'Assemblée nationale décréta qu'elle conférait au Roi et à la Nation le droit de faire la paix et la guerre qu'eut lieu l'inauguration du nouveau monument, le samedi 15 mai 1790[1]. Laissons maintenant à la parole si autorisée de l'architecte Fontaine, successeur de Louis

---

[1] *Gazette nationale* ou *Le Moniteur universel*, n° 135, samedi 15 mai 1790. — *Journal général de la France*, n° 137, 17 mai 1790, p. 552. « L'ouverture de la nouvelle salle s'est faite avant-hier par un prologue d'inauguration mal-adroit, satyrique et dont tous les traits ont paru porter sur le Théâtre Français, (qui était alors à l'Odéon). L'affluence était considérable mais bien mal composée. »

au Palais-Royal, le soin de nous dire ce qu'était alors le Théâtre-Français :

« Louis, qui fut un des premiers à mettre en usage le » mode des charpentes en fer, et qui l'employa avec un » grand succès dans les autres parties du Palais, avait » déployé dans la construction du théâtre toutes les » ressources d'un savoir profond et l'adresse d'un homme » habile. Le comble, la voûte, les planchers, les supports » des loges et leurs appuis étaient en fer et en pots arrangés » avec des combinaisons admirables. Des escaliers en » pierre, larges, commodes, faciles et d'une légèreté » remarquable, occupaient à peine l'espace des escaliers » ordinaires. Le terrain donné était fort étroit, mais » ménagé avec art, il avait suffi à tout. Jamais, en aucun » lieu, dans un aussi petit espace, on n'avait su » trouver une salle de spectacle plus complètement » pourvue de tous ses besoins. Belle ouverture d'avant- » scène, grandeur de théâtre suffisante, distribution, » arrangement de loges commode, corridors spacieux, » dégagements nombreux, abords convenables, solidité » à toute épreuve, sans soutiens apparents, tout était » digne de remarque dans cet édifice que des mains » inhabiles osèrent dégrader [1]. » Tel était originairement ce théâtre, dont la création seule eût rendu célèbre son auteur, et cependant pas un mot d'éloge ne fut prononcé

---

1 *Le Palais-Royal*, 1829, p. 32-61. Pour la description du Théâtre Français, voir : *Architectonographie des Théâtres de Paris*, par A. Donnet, 1857, p. 117. Dans le procès-verbal d'estimation et de réception des travaux exécutés à la salle des Variétés, du 2 janvier au 4 novembre 1790, figure, comme entrepreneur de maçonnerie, *André Durand* et *Titeux*, maître sculpteur, pour la peinture et la sculpture, dont le mémoire s'élève à 82,030 livres 13 sous 3 deniers. — *Berruer* fit aussi des travaux, entre autres deux statues, au-dessus du manteau d'Arlequin, portant un globe orné des armes de Mgr d'Orléans. Le mémoire de

lors de son inauguration; mais, à vrai dire, l'heure était peu favorable aux arts de la paix : le trésor de la France était en détresse, les autorités en lutte, les provinces en armes!

Berruer se monte à 9,000 livres. (*Archives nationales*, Série O, nº 20,270. *Salle des Variétés,* actuellement des Français.)

Ce monument, d'après M. Fontaine, coûta trois millions; il avait été construit sous le nom de Théâtre des Variétés, mais il fut inauguré sous celui de Théâtre du Palais-Royal; vers la fin de 1792 on l'appela Théâtre de la République, puis Théâtre Français, et de nos jours on le désigne sous le nom de Comédie Française.

X

DERNIERS TRAVAUX DE LOUIS

NOUVEAUX PROJETS POUR L'EMPLACEMENT DU CHATEAU-TROMPETTE A BORDEAUX. — THÉATRE NATIONAL A PARIS. — SES PRÉPARATIFS DE VOYAGE A PHILADELPHIE, SA MORT. — CONCLUSION.

(1790-1800.)

Les dernières années de la vie de Louis furent bien tristement agitées, et plus nous approcherons de la fin de ses jours, plus nous verrons son caractère s'irriter de la non-réussite de ses entreprises. Malgré l'inquiétude que faisait naître le violent ébranlement social qui prit naissance en 1789, Louis n'abandonnait point son projet de Bordeaux, «cette belle affaire» qu'il regardait comme devant augmenter encore sa gloire et sa fortune. Après un long procès [1], dont l'examen nous éloignerait de cette étude biographique, l'arrêt du 24 août 1790 vint annuler, comme on l'a vu déjà, la concession royale de 1785, en ordonnant que le Château et le terrain reviendraient à la Nation, et que les choses seraient remises en leur premier état. Aussi, reprendrons-nous notre récit au moment où Louis, s'unissant une seconde fois au sieur Reboul, présenta sa soumission au Comité des Domaines pour acquérir, à de nouvelles conditions, l'emplacement de la forteresse bordelaise [2]. Le Comité chargea l'Administration municipale de Bordeaux d'examiner

---

1 Voir : 1° *Mémoire pour la direction des créanciers du sieur de Montmirail*, etc., 1790; Paris, Lottin, in-4°, 43 p.; 2° *Précis pour le sieur Louis*, architecte du duc d'Orléans, contre le sieur Gaudran et le Contrôleur d'État du Conseil, 1790; Paris, Nyon, in-4°, 37 p.

2 *Soumission d'acquérir un domaine national*, présentée par MM. Reboul et Louis, 1790. — *Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 126.

cette demande, et celle-ci, désirant s'éclairer, pria Gensonné [1], procureur de la Commune, d'écrire à ce sujet au président de l'Académie de Peinture, Sculpture, Architecture civile et navale de cette ville [2].

« *Au Président de l'Académie des Arts* (sic) *à Bordeaux.*

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la soumission » faite par MM. Louis et Reboul pour l'acquisition du Château » Trompette.

» Le Comité d'aliénation a demandé à la Municipalité son avis » sur cette soumission, et nous espérons, Monsieur, que les » professeurs et artistes associés de l'Académie des Arts ne nous » refuseront pas, sur cet objet, le secours de leurs lumières. La » Municipalité désireroit qu'ils voulussent bien lui faire parvenir » le plus tôt possible leurs observations sur les clauses de la » soumission, sur les avantages et les inconvénients qu'elle » présente, ainsi que sur le plan de M. Louis, pour la distribution » de ce vaste terrein. Nous avons cru, au premier coup d'œil, » qu'il seroit avantageux d'écarter d'un objet aussi important les » spéculations particulières qui, exigeant des capitaux immenses, » éloigneroient toute concurrence et diminueroient infailliblement » le prix que la Nation pourra retirer de cet objet, s'il est vendu » à parcelles; je vous prie, Monsieur, de vouloir bien convoquer » Messieurs vos collègues et les prier de vous donner, aussitôt » qu'il leur sera possible, les observations qu'ils jugeront conve- » nables sur un objet qui intéresse tous les citoyens et sur lequel » nous désirerions connaître l'opinion de l'Académie.

» J'ay l'honneur d'être, avec l'attachement le plus fraternel, » Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Gensonné, *procureur de la Commune.*

» Bord^{x}, 7 X^{bre} 1790. »

---

1 Gensonné (Armand), né à Bordeaux en 1758, avocat au Parlement de cette ville, député à la Convention nationale; il fut au nombre des députés girondins qui périrent sur l'échafaud révolutionnaire le 31 octobre 1793.

2 Cette lettre inédite de Gensonné nous a été communiquée par notre ami, M. Jules Delpit, dont la bienveillance est inépuisable, comme le riche dépôt de ses archives.

Le projet de Louis ne pouvait être examiné par des juges moins impartiaux, puisqu'à la tête de l'Académie se trouvait alors, en qualité de directeur-président, l'architecte Lhote; et cette Compagnie, qui n'ignorait pas les prétentions de la Municipalité sur la propriété du Château, comptait au nombre de ses membres des auteurs de projets pour la même affaire et leurs puissants amis. Louis ne dut pas se faire illusion sur le résultat du jugement de l'Académie, ni être surpris des nombreuses observations critiques que contenait ce rapport, suivi d'une note complémentaire ainsi conçue :

« La circonstance présente de la vente du Château offre des avantages bien moins considérables qu'elle ne l'étoit en 1785. La concurrence établie entre la vente des biens nationaux, qui est à même de se réaliser et dont une partie majeure des terreins est située dans le voisinage de la forteresse, dans un quartier fait; les frais de construction qui ont augmenté de plus d'un tiers; ceux qu'il faudra faire nécessairement pour fonder tant de terreins aussi voisins de la rivière; tout concourt à diminuer aujourd'hui la valeur de cet emplacement immense..... La construction d'un aussi grand nombre d'édifices particuliers ne seroit-elle pas un malheur réel pour cette cité, puisque les anciens quartiers, dans une position moins heureuse, se dépeupleroient nécessairement, ce qui causeroit la ruine d'un grand nombre de familles ! Il n'y a donc que la Commune seule à qui une entreprise aussi importante puisse convenir... [1]. »

Une nouvelle Commission, instituée par la Municipalité et composée d'ingénieurs et d'architectes, ratifia les observations de l'Académie, et, tout en accordant quelques louanges banales à la beauté des plans de

---

1 Detcheverry, *Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 131. L'auteur cite les principaux passages de cette réponse, datée du 15 décembre 1790, signée de Lhote, directeur-président, et de Batanchon, secrétaire. Le Rapport, dans son entier, se trouve dans les registres de l'Académie, en possession de M. Jules Delpit.

Louis, n'hésita pas à les repousser, en témoignant sa préférence pour ceux de l'architecte Combes[1].

Pendant toutes ces contestations, les évènements politiques marchaient à grands pas. L'interruption des travaux du quai de Calonne donnait aux alentours du Château l'aspect le plus désolé; les premiers excès de la Révolution se produisirent. Louis remit forcément à des temps meilleurs la poursuite de son grand projet de Bordeaux[2].

Mais n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de le voir encore à Paris en 1793?

Par quelle grâce d'état put-il vivre sans courir des dangers pour sa vie, ou tout au moins pour sa liberté, lui qui portait tant de titres honorifiques devenus bien compromettants? C'est ici qu'il est bon de rappeler ce qu'a dit M. Fétis : « La Révolution de 1789 ayant obligé M. Louis à sortir de France, à cause de ses fonctions dans les bâtiments de la liste civile, sa femme le suivit dans l'émigration[3]. » Nous ignorons si réellement Mme Louis sortit de France, à cette époque; mais il est certain que son mari n'avait point encore quitté Paris; il y vivait même au grand jour, puisque c'est de

---

1 Combes (Louis-Guy), élève de Richard Mique, obtint le premier grand prix d'architecture, à Paris, en 1781. Il était né à Podensac (Gironde) en 1754; après un séjour de plusieurs années en Italie, Combes revint à Bordeaux; il s'y fixa et y mourut en 1818.

2 On trouve dans le XIe registre des procès-verbaux de l'Académie d'Architecture, p. 192 : « Séance du 1er juillet 1793... Un Académicien a soumis aux regards de l'Académie trois projets différents qu'il a composés pour être exécutés sur le terrein du Château-Trompette de la ville de Bordeaux. L'Académie, après avoir témoigné sa satisfaction, a, dans ces trois projets, donné la préférence au projet coté B. » Le nom de l'auteur n'est point cité. Rappelons que l'Académie d'Architecture était à la veille de sa suppression. Le dernier procès-verbal est daté du 5 août 1793. (Voir le *Moniteur* du 9 août de cette année.)

3 Cette note, extraite de la *Biographie universelle des Musiciens*, a été déjà citée p. 100.

1791 à 1793 qu'il s'unit à une compagnie d'entrepreneurs de spectacles, sous la direction de la Montansier, pour élever le *Théâtre National*[1], rue Richelieu, sur l'emplacement où se voit aujourd'hui le square Louvois.

Le mardi 13 août 1793, le *Moniteur universel* annonçait l'ouverture prochaine de cette Salle, qui avait été construite « sur les plans et *sous la conduite* du citoyen Louis, déjà connu par les grands monuments qu'il a élevés dans la République; » et c'est au lendemain de la séance où le député Lejeune s'écriait « que les spectacles soient fermés et que l'unique jeu de la jeunesse française soit l'exercice des armes! » qu'eut lieu, le 15 août 1793, l'inauguration du *Théâtre National*.

Comme les circonstances étaient heureuses pour inaugurer une salle de spectacle, alors que de sanglantes tragédies s'exécutaient tous les jours, place de la Révolution! Le Bulletin du tribunal révolutionnaire se publiait quotidiennement dans le *Moniteur*, et dans le même journal, quelques lignes plus bas, se lisait le programme des divers théâtres de Paris. — La critique des spectacles paraissait aussi très régulièrement, comme en des temps de paix et de prospérité, et c'est l'un de ces articles, perdu dans l'ombre des colonnes de la *Gazette nationale*, qui va nous fournir l'analyse de l'œuvre nouvelle de Louis.

« L'idée que le public s'était faite à l'avance de cette Salle tant préconisée, a pu nuire à l'effet qu'elle a produit au premier coup

---

1 Inauguré sous ce titre, il prit ensuite le nom de *Théâtre des Arts*, après avoir été confisqué, le 6 brumaire an II, par le Comité de salut public, qui mit en prison la Montansier. Plus tard, il prit celui d'*Académie royale de Musique* ou *d'Opéra*, qu'il portait le 13 février 1820, lorsque Louvel y frappa mortellement le duc de Berry. A partir de cet événement, le Théâtre fut fermé, puis démoli et la Salle transférée, par l'architecte Debret, rue Le Peletier.

d'œil. On s'attendait à la trouver aussi vaste que riche, et l'on n'a vu qu'un édifice d'une grandeur raisonnable et d'une élégante simplicité. C'est pour l'étendue du Théâtre seul qu'ont été réservées les grandes proportions, et c'est un mérite de la part de l'architecte; il a voulu que tous les arts pussent s'y déployer à la fois, et cette considération importante lui a paru, avec raison, devoir l'emporter sur toutes les autres.

» La Salle est un quadrilatère formé par trois courbes allongées (le Théâtre fesant le quatrième côté); les angles sont adoucis par des pans coupés entre des colonnes, et le tout est surmonté d'un superbe plafond représentant le Parnasse; la hauteur est coupée par quatre étages de loges, toutes d'un même dessein et ornées de la même draperie. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'avant-scène, qui, au lieu d'être occupée, comme à tous les autres théâtres, par de petites loges et des baignoires, est un morceau d'architecture, orné de statues et de bas-reliefs, qui forme une ligne de démarcation très prononcée entre la scène et les spectateurs. C'est encore un sacrifice que les entrepreneurs ont fait à l'avantage de l'art. L'illusion est conservée, en ne voyant point les personnages des loges confondus avec ceux du drame. En général, cette Salle, qui n'a rien d'éblouissant pour les yeux, plaira de plus en plus, à mesure qu'on en sentira les avantages. Les foyers, les péristyles, sont riches, larges et d'une grande beauté [1].»

« Le plus bel éloge, dit M. Nuitter, que l'on puisse faire des dispositions de cette salle est de rappeler que le même parti, conservé dans la salle Le Peletier, a été aussi adopté en principe dans la nouvelle salle (de l'Opéra), du moins en ce qui touche la plantation des colonnes, qui, suivant Garnier, est réellement une œuvre de génie [2]. »

Nous signalerons encore l'ouvrage de M. Alexis Donnet [3], qui contient une description très détaillée de

---

1 *Gazette nationale* ou *Le Moniteur universel*, nº 242; vendredi 30 août 1793, p. 1028

2 *Le Nouvel Opéra*, par Charles Nuitter; Paris, Hachette, 1875, p. 12.

3 *Architectonographie des Théâtres de Paris;* Paris, de Lacroix-Comon, 1857, p. 201 à 218.

ce théâtre, depuis son inauguration jusqu'à sa démolition, dans le cours de l'année 1820, quelques mois après l'assassinat du duc de Berry [1].

En 1793, le voisinage de la Bibliothèque Richelieu avait servi de prétexte pour déposséder la citoyenne Montansier et ses coassociés du Théâtre-National [2], d'où l'on pourrait inférer que ce monument fut bien moins avantageux aux intérêts qu'à la réputation de Louis, vraiment prédestiné pour l'architecture théâtrale, puisqu'il construisit trois salles de spectacles à Paris, une à Bordeaux, et qu'il en commença une autre à Rouen, que la Révolution ne permit pas de continuer. « On a vu longtemps, dans cette ville, rue de Fontenelle et rue de Crosne, les amorces d'un portique, rappelant, par son ordonnance, celui du Théâtre-Français... [3]. »

Si Louis s'expatria, ou vécut dans l'obscurité, ce ne peut être qu'après la mise sous séquestre du Théâtre National. Il est vrai que pendant le régime de la Terreur, alors que « quiconque tremblait était coupable », le séjour à Paris devenait impossible. Mais, après la journée du 9 thermidor (28 juillet 1794), Louis, dont l'avenir était gravement atteint par l'exil, la déten-

---

1 « ... La Salle de Louis fut démolie pour faire place à une chapelle expiatoire, qui resta inachevée et entourée de hideuses clôtures en planches jusqu'en 1838. A cette époque, la place fut déblayée, nivelée, et Visconti y érigea la fontaine qu'on y voit aujourd'hui. » (Note manuscrite sur les théâtres de Paris. — *Archives de l'Opéra*. — Communication de M. Charles Nuitter.)

2 On prétendait que c'était « dans le dessein d'incendier le dépôt des connoissances humaines », que ce théâtre avait été construit.

La citoyenne Montansier et l'acteur Neuville étaient seuls en nom à la tête des Sociétaires; mais il y eut de nombreux bailleurs de fonds, parmi lesquels « la calomnie, sans doute, avait placé deux anciens membres du Comité de salut public, Lacroix et Danton. » (Voir le *Moniteur* du 16 novembre 1793, du 9 mars 1795 et du 2 juin 1799.)

3 A. Lance, *Dictionnaire des Architectes français*, t. II, p. 90.

tion ou la mort de ses plus riches clients, ne tarda pas à présenter aux membres du Directoire ses titres sur une part des terrains du Château-Trompette et les projets qu'il avait conçus pour l'embellissement de Bordeaux.

Dès le 3 nivôse an IV (24 décembre 1795), le Conseil des Cinq-Cents autorisa la vente de la « forteresse inutile située presqu'au centre de la ville [1] ». Mais, par deux messages du 20 août 1796 et du 18 mars 1797, le Directoire exécutif ayant demandé une loi particulière faisant exception à la vente des domaines nationaux, le représentant Trouillé, membre du Conseil, fit un rapport qui commençait ainsi [2] :

« Les lois existantes pour l'aliénation des domaines nationaux ne peuvent être applicables à la vente du Château, par les conditions qu'il faut incessamment imposer à l'adjudicataire pour utiliser ce domaine et le mettre en état de produire, sous peu de temps, une augmentation dans les revenus publics.

» Pour obtenir promptement cet avantage, il convient d'accorder des facilités à l'acquéreur, pour le mettre en état de fournir aux avances considérables qu'exigeront les démolitions et dressement du sol, sans lesquelles, néanmoins, aucun sous-acquéreur n'osera se présenter, par la crainte d'éprouver les mêmes entraves et les mêmes troubles que les premiers concessionnaires avaient éprouvés sous l'ancien régime.

» Pour donner plus de valeur à cette propriété nationale et la mettre en état d'être couverte, en peu de temps, par des édifices et des propriétés particulières, il faut en consacrer plus de la moitié à des objets d'utilité générale; cette réduction, dans la quantité des terreins à bâtir, est même indispensable pour ne pas opérer une trop grande diminution dans toutes les autres propriétés de la ville.

» Les terreins qui ont été légitimement acquis par divers parti-

---

1 *Moniteur universel*, mardi 29 décembre 1795, nº 98, p. 312.

2 M. Detcheverry a donné succinctement les conclusions de ce rapport. (*Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 136.) Nous en transcrivons ici, d'après le *Moniteur* du 20 avril 1797, les passages les plu saillants.

culiers, en vertu des Lettres-patentes du dernier roi, doivent être distraits de la vente à faire de ce domaine, et leurs acquéreurs doivent être maintenus ou rétablis dans la possession de leur propriété, avec des indemnités pour le temps qu'ils en ont été expropriés.

» Il est également dû des indemnités aux citoyens qui, sous la garantie des actes de l'ancien gouvernement, avaient commencé des travaux particuliers, ou avancé des fonds pour subvenir aux frais des ouvrages publics....

» Il est indispensable d'arrêter un plan pour la distribution et l'emploi du terrein, puisque ce sera du choix et de l'assurance de l'exécution de ce plan que dépendra le plus ou moins d'avantage que la Nation pourra retirer de la vente de ce domaine.

» Parmi les projets qui ont été remis à votre commission, ceux des citoyens Louis, architecte de Paris, et Lhote, architecte de Bordeaux, lui ont paru les plus dignes de votre attention. Ce dernier s'était déjà mis en concurrence en 1784; mais quelque agréable qu'eût été son projet, la grandeur et la majesté de celui du citoyen Louis et l'heureuse application qu'il en fesait aux événements d'alors lui méritèrent la préférence.

» Les circonstances n'étant plus les mêmes, ces deux architectes ont fait des changements à leurs projets primitifs, et se sont singulièrement rapprochés dans leurs idées. Leurs plans vont être mis sous vos yeux; mais, pour les bien apprécier, il est indispensable de vous faire connaître les motifs qui en ont dirigé la composition et les observations qui résultent de l'examen qu'en a fait votre commission. »

Ici, le rapporteur donne des détails sur le second projet de Louis, qui ne différait pas essentiellement du premier, dans ses dispositions générales. « Les principaux changements, disait-il, consistent dans la décoration extérieure, et dans l'application qui en est faite aux événements mémorables qui ont régénéré le Peuple français..... »

« La paix avec toutes les nations de la terre étant le vœu le plus cher du Peuple français et le complément de sa Révolution, c'est à la Paix que le citoyen Louis consacre le monument qu'il propose pour l'embellissement du premier port de commerce que

la République possède sur l'Océan. Son emblème, posé sur une colonne colossale et plantée au centre d'une place immense, serait aperçu de toutes les parties du port, de toute l'étendue du rivage opposé, et de *quatorze grandes rues* dirigées sur elles.

» A l'imitation des portiques qui donnaient issue dans les plus beaux quartiers d'Athènes, *quatorze portiques* formeraient l'entrée de ces rues et transmettraient à la postérité, par des bas-reliefs et des inscriptions, les époques brillantes de notre Révolution et les succès glorieux de nos quatorze armées. Enfin, un style uniforme, régnant dans un développement de façade de près de 800 mètres ou 2,500 pieds, donnerait à ce projet un degré de splendeur et de magnificence digne des beaux siècles d'Athènes et de Rome [1]. »

La commission, tout en adoptant le plan de Louis, que le Directoire désirait voir mettre à exécution, exprimait des critiques sur l'absence d'emplacement pour un marché public, sur le petit nombre des maisons qui auraient des vues directes sur la place et sur l'excès de développement de la place elle-même.

A ces observations, le projet de Lhote répondait heureusement, et le rapporteur proposait un moyen de tout concilier :

« En soumettant ces plans à votre examen, votre commission a pensé devoir vous observer que les projets du citoyen Lhote étant établis sur les dispositions primitives des projets du citoyen Louis, et n'en étant qu'une modification, ils ne peuvent ravir à ce dernier le mérite de cette belle composition, ni le droit qu'il a acquis à en diriger l'exécution. Votre commission a même reconnu, dans la communication qui lui a été donnée des premiers projets du citoyen Louis, qu'une partie de ces observations n'avait point été étrangère à cet architecte. Au surplus, le citoyen Lhote a prévenu lui-même votre commission que son intention était de concourir seulement à la perfection de la

---

1 Pour comparer les deux projets, voir, au Louvre (dans la réserve) le remarquable dessin de Louis, d'après lequel a été faite la gravure de Varin, exposée au Salon de Paris, en 1791, et les *Nouvelles Observations du citoyen Louis, architecte.*

chose, et nullement celle d'enlever au citoyen Louis le fruit de son travail et de son génie. »

Le député Labrouste demanda l'ajournement de la discussion de ce rapport, par la raison que, si le bien de l'État, le besoin de soutenir la guerre sans grever le Peuple de nouveaux impôts, légitimaient la vente du Château-Trompette, *vendre vite* n'était pas le seul but que devait se proposer le Conseil, *mais de bien vendre;* seulement, vu les débats qui avaient eu lieu précédemment sur cette affaire, « une discussion sagement réfléchie pouvait seule concilier d'aussi nombreux et d'aussi puissants intérêts »; l'ajournement au 5 floréal fut prononcé[1], et le rapport de Trouillé, amendé par Chollet, Bourdon et Thibaut, fut adopté le 13 floréal an V[2].

Tout semblait marcher vers une solution favorable, d'autant mieux que le Conseil des Cinq-Cents, pour obtenir d'autres éclaircissements, avait confié l'examen de cette affaire à une nouvelle Commission, qui, le 22 juillet 1797, concluait à l'adoption des plans de Louis, en rendant hommage à ses « *qualités personnelles et à ses talents distingués*[3]. » Mais il restait encore à

---

1 *Moniteur universel,* 1797, nº 211, p. 845.

2 Voir les douze articles du projet adopté, dans le *Moniteur* du 10 mai 1797, p. 923. L'article 3 disait : « Le plan d'élévation dudit monument et de ses accessoires, ainsi que celui de la distribution générale du terrain, sera arrêté par le Directoire exécutif, après avoir pris l'avis du jury des arts sur les différents projets qui lui avaient été présentés, et avant qu'il soit procédé à la vente. »

« Article 6. — Ne seront point compris dans ladite vente les terrains acquis, par contrat public, du premier concessionnaire, avant le résiliement prononcé par l'arrêté du Conseil du 24 août 1790... »

« Article 9. — Les acquéreurs dont les titres seront reconnus être à l'abri de contestations seront rétablis administrativement et sans frais, dans le plus court délai, dans la pleine et entière jouissance de leur propriété. »

3 Voir le rapport présenté par Ysabeau au Conseil des Cinq-Cents, le 22 juillet 1797 (4 thermidor an V).

connaître la décision du jury chargé de faire choix d'un projet; puis, les délais de la remise au concours n'étaient point expirés, et même, en juin 1798, plusieurs des concurrents réclamaient quelques jours de prolongation.

C'est sur ces entrefaites que M. Darrieux, notaire à Bordeaux [1], reçut une procuration de Louis, accompagnée de la lettre suivante :

« Paris, ce 9 prairial an VI (7 juin 1798).

» Permettez, Monsieur, que je m'adresse à vous pour » vous prier de prendre possession de trois portions de » terrein qui m'ont été aliénées par la Compagnie » Montmirail. J'ai fait relever, de dessus mon contract, » les articles qui constatent mes droits sur ces dits » terreins. Si vous aviés, cependant, besoin du contrat » original, j'en ferai une copie en règle; mais M. Coupry [2] » mon notaire et mon ami, m'a dit que cela étoit inutile. » Vous voudrés bien me mettre en règle le plus tôt que » vous pourrés. Je profite de l'occasion de la femme » d'un serrurier, qui va à Bordeaux, pour vous faire » passer mes papiers. Si vous avés besoin de plus » amples renseignements, ayés la complaisance de » m'écrire, rue de la Michaudière, nº 12. Broquins » s'étoit bien chargé de vous faire passer mes papiers; » mais, pour éviter les frais de poste, j'ai préféré me » servir du départ de cette citoyenne. Vous recevrai, » cependant, une lettre de notre ami Broquens, qui vous » engagera à prendre mes intérêts comme les siens

---

1 Il y avait alors, à Bordeaux, deux notaires de ce nom; il s'agit ici de Darrieux jeune, qui demeurait place Dauphine ou Nationale.

2 Coupery, et non Coupry, notaire au Châtelet de Paris, reçu en 1771; il demeurait rue Chabanais.

» propres. C'est un si bon amy, qui est si recommandable » par son existance, qu'il vous priera de me donner tous » les soins possible pour accélérer la prise de possession » des terreins que j'aurois dû avoir depuis longtems. » Ce n'est pas, je vous l'avoue, que je m'en sois arrangé » avec la Compagnie qui se propose de faire l'acquisition » de ce local; mais je suis bien aise, avant tout, d'en » avoir pris possession. Je ne puis vous dire encore » l'époque où cette affaire-là sera finie.

» J'ay cru, il y a quinze jours, que j'allois partir pour » me rendre à Bordeaux, car je ne vous cache pas que » le Directoire veut que j'aie la conduite et l'inspection » de cette grande affaire. J'ai de bons capitalistes qui » paieront bien les ouvriers, ainsi que les fournisseurs. » J'espère vous écrire bientôt que cette affaire-là est » terminée à ma satisfaction, malgré les cabales de tous » les petits artistes qui ont présenté des projets; mais » je vous assure que je n'ai vu aucun de ces rivaux-là » qui ait fait un projet passable. D'ailleurs, les gens à » argent ont tous déclaré qu'ils ne vouloient que mon » projet, et que leur soumission seroit nulle, si ce » n'étoit pas mes projets qui fussent exécutés. Je vous » le répète, je ne quitterai point Paris que cette affaire » ne soit décidée. Croiriez-vous que les artistes ont encore » demandé trois jours de prolongation pour pouvoir » terminer leurs projets? Je pense qu'on n'accordera pas » ce délai; une partie du Directoire me l'a promis. Je » vous envoie un plan général de tout l'emplacement du » Château-Trompette; les trois portions de terrein qui » sont à moi sont teintes en rouge. L'alignement sur le » quai prendra de l'angle de la dernière maison des » Chartrons, cy-devant maison de M. Jauge, mais qui

» a été, à ce qu'on m'a dit, rebâtie de nouveau; la rue, » entre cet angle et mon terrein, aura 44 pieds de large. » J'ai cotté, sur le plan, les dimensions desdits terreins. » Je vous prie, de nouveau, de vous occuper de mon » affaire le plus tôt possible. Je vous renouvelle bien » les sentiments d'amitié et d'intérêt que vous m'avez » inspirés. J'espère être à portée bientôt de vous témoigner » moi-même toute ma reconnoissance.

» Salut et amitié.

» V. Louis[1]. »

La réponse de Darrieux, datée du 17 juin 1798, est moins une lettre de notaire que celle d'un ami. Aussi tout en exprimant le plaisir qu'il éprouve de donner à Louis des témoignages d'affection, il lui déclare ne rien concevoir aux lenteurs de l'administration centrale du département, près de laquelle, depuis huit mois, il a produit les titres d'un acquéreur bien en règle, ce qui lui fait craindre l'insuccès de ses nouvelles démarches.

Pour mieux appuyer ses revendications, l'artiste mit en campagne les Bordelais qui lui étaient dévoués : Legrix, Brookins, Journu-Aubert, l'ami des arts, Bergoëng, député au Conseil des Cinq-Cents, et l'avocat Martignac[2]. On voit par sa correspondance qu'il est prêt à faire les plus grands sacrifices, que le but qu'il poursuit est des plus importants pour ses intérêts, et

---

1 Cette lettre a été publiée, en partie, par M. Detcheverry (*Histoire des Théâtres de Bordeaux*); nous la donnons ici dans son entier, d'après le manuscrit original qui se trouve aux Archives municipales, dans un recueil factice intitulé : *Mémoires et Documents*, série C, 1 vol. in-4°, recueil que s'était empressé de nous signaler, en 1871, M. E. Gaullieur.

2 Gaye de Martignac, avocat au Parlement dès 1765; il fut le premier bâtonnier du barreau de Bordeaux, qui l'élut en exécution du décret impérial du 14 décembre 1810; il eut pour fils le célèbre homme d'État, devenu chef du ministère de 1827 à 1829.

surtout qu'il ne « désespère nullement qu'on ait recours à lui pour le charger de l'affaire du Château-Trompette [1]. »

Louis avait à cette époque soixante-sept ans révolus, et néanmoins il règne dans ses lettres une vivacité juvénile. Les émotions poignantes de la Révolution ne l'avaient point vieilli, et depuis plus de dix années, il poursuivait ses projets de Bordeaux sans trahir la moindre défaillance; ce qui ne l'empêchait pas d'entreprendre de nouvelles affaires, en se livrant à l'étude, enivré d'une confiance orgueilleuse et sans bornes, ainsi que vont nous le montrer les *Documents recueillis* et publiés par M. Charles Durand [2].

Louis à M. Legrix, à Bordeaux.

« A Paris, ce 16 frimaire an 7 (6 décembre 1798).

» Mon respectable amy,

» ..... J'espère que vous voudrez bien vous employer » auprès de l'administration pour me faire rendre prompte » justice en me mettant en jouissance de mon local. » M. Martignac, que j'ay beaucoup vu dans ce pays-cy, » m'a assuré que mes droits sur le terrein du Château » Trompette étoient incontestables; je vous prierois » même de le voir s'il étoit question d'un avocat pour » soutenir mes droits; il est bon que je vous prévienne » que tous les gens de loy que j'ai consultés sont tous » d'accord, d'après la loy du *21 fructidor, article six,* » que l'administration de votre département ne peut pas » se refuser de me mettre en possession de mes terreins.

---

1 Lettre de Louis au citoyen Darrieux, notaire à Bordeaux, du 16 décembre 1798. — (Mémoires et Documents, série C. 1 vol. in-4°. *Archives municipales.*)

2 *Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1879, p. 117.

» Je sens qu'on ne me permettra pas de bâtir avant la » vente du Château, parce que la distribution que je » pourois faire pouroit contrarier le plan général que le » Gouvernement se propose d'accepter; mais, d'ici à ce » tems, je pourois faire de mon local ce que bon me » sembleroit. S'il falloit des lettres du ministre des » finances ou du ministre de l'intérieur, vous me feriez » l'amitié de me le marquer, parce que je suis en mesure » pour avoir de ces deux ministres tout ce qui pourroit » faire avancer la prise de possession de mes terreins. » Ne croyez pas non plus, mon bon amy, que j'aye » renoncé à l'affaire du Château-Trompette; non, j'espère » que mon beau projet se réalisera, malgré le *concours* » *accordé dernièrement* aux architectes qui voudroient » faire des plans pour l'embellissement de ce local. Il » faut que je vous dise sur quoi je fonde mes espérances. » Il est bon que vous sachiés qu'il y a peu de jours » qu'on étoit décidé de jetter bas la coupole, ainsi que la » colonade qui fait partie du dôme extérieur de Sainte » Geneviève, aujourd'huy *Panthéon*. Cette décision, de la » part de la commission qu'on avoit formée, allarmoit le » Directoire et donnoit beaucoup d'inquietude au ministre » de l'intérieur. Quelqu'un luy parla de moy et lui dit » que j'étois le seul architecte capable de remédier au » danger éminent de cette grande fabrique; on vint me » trouver et on me demanda ce que je pensois sur le » Panthéon et si je croyois qu'il fût impossible de le » conserver. Je dis que ce que j'en avois vu m'avoit » alarmé pour cet édifice; que, cependant, je croyois » qu'en fesant une étude profonde on pouroit trouver » des moyens de le garantir de sa chute, mais qu'il falloit » beaucoup de talent; la restauration des pilliers du

» Panthéon est difficile sans doute, mais il n'est rien
» dans le monde qui n'offre des difficultés. C'est pourquoi
» il faut une grande combinaison pour adapter à la masse
» informe de ses pilliers, une architecture d'une heureuse
» proportion et capable de procurer aux supports du
» dôme la solidité la plus complète, conserver dans le
» plan général de l'édifice les aspects intérieurs variés
» et piquants dus à son heureuse distribution. Voilà déjà
» une tâche que vous me donné à remplir qui me donnera
» bien du mal, mais je vais, dis-je, me mettre au travail.
» Je fus assez heureux, mon respectable amy, en six
» jours, de parvenir à faire ce pénible travail. J'ose dire
» que j'ay vaincu toutes les difficultés et je dis plus que
» si M. Soufflot étoit de ce monde il auroit du plaisir
» à voir les projets que j'ay fait pour conserver son
» ouvrage. Je ne saurois vous dire l'entousiasme que
» le ministre de l'intérieur a pour mes talents. Effecti-
» vement, j'ai seu orner cet intérieur, j'ay seu lui donner
» le caractère d'un Panthéon, en y plaçant d'une manière
» noble et fière les grands hommes, s'il y en a. La
» base ou l'entrecolonnement de M. Soufflot étoit un
» mur lisse qui détruisoit son architecture plutôt que
» de la faire valloir; moy j'ai orné cet entrecolonne-
» ment de deux *sétophales* ou de deux espèces de
» niches ornées chacune de deux colonnes de quinze
» pouces de diamètre. Vous ne sauriez vous imaginer
» l'effet que produit la manière dont j'ai décoré cet
» entrecolonnement. J'ai aussi renforcé les quatre
» pilliers qui soutiennent le dôme, plus du double, mais
» en me servant toujours d'architecture analogue au reste
» de l'édifice, de manière que le centre du Panthéon,
» comme l'avoit conçu M. Soufflot, se trouvoit le plus

» mesquinement décoré; à présent, en suivant mon » projet, il se trouve être le plus superbement décoré de » tout le monument. Enfin, mon respectable ami, ce » projet me fait le plus grand honneur et vous sentés que » j'ai eu occasion de me trouver souvent avec le ministre » de l'intérieur. Vous concevés que je n'ai pas manqué de » lui démontrer combien étoit avilissant pour les artistes » d'être jugé par un jury, la plupart des gens qui le » composent étant ennemis de l'artiste à juger ou igno- » rants. Je vous assure que je parviendrai à me faire » rendre justice sur l'affaire du Château-Trompette. » Je démontrerai l'ignorance ou la méchanceté des gens » qui composent ce jury nommé par cette commission, » et si l'on ne me vange pas de ces ignorants-là, je ne » ferai pas exécuter mes projets sur le Panthéon. Voilà » où en sont les choses présentement; il n'y a pas plus » de huit jours que je suis chargé de cet important » ouvrage. Je vais donner suite à cette affaire; je vous » instruirai de ce qu'on aura déterminé relativement à » cette restauration, qui de plus en plus menace ruine. .
» . . . . »

Le mois suivant (11 janvier 1799), M. Legrix recevait une seconde lettre qui complétait les détails de la précédente. Après avoir annoncé l'envoi du mémoire consultatif rédigé par son avocat Le Picard, Louis s'exprime ainsi :

« Vous aurés la complaisance de m'instruire des » difficultés, car je suppose qu'on nous en fera. Mais j'ay » ici beaucoup d'amis dans les administrations. Je » mettrai tout en usage pour parvenir à me faire rendre » justice et ne pas me laisser dépouiller et enlever le

» fruit de bien des années de travail et de frais considé-
» rables que j'ay fait. Ditte moy, je vous prie, si
» M. Bergouin, député de votre département, a quelque
» crédit dans votre administration. Je le connois beau-
» coup et j'obtiendrois sans peine des lettres de lui, s'il
» en étoit nécessaire. Il a un grand crédit au Directoire;
» c'est l'amy intime de Barras; ainsi, je pense qu'on
» auroit égard à sa recommandation...

» Croiriés-vous qu'on a exigé de moy de passer jour
» et nuit pour faire des projets pour le Panthéon. Il y a
» trois semaines que j'ay remi moy-même ses projets au
» Ministre. Il m'avoit promis que, sous peu de jours, il
» iroit au Directoire pour les faire approuver. Depuis ce
» tems, je n'ai plus entendu parler de lui. Voilà comme
» vont les affaires à Paris. Pendant ce temps, le
» Panthéon s'écroule. Il tombe tous les jours des
» portions de pierres des colonnes des quatre massifs qui
» soutiennent le dôme; c'est alarmant de laisser périr
» ainsi un monument qu'on devroit s'empresser de
» restaurer. J'ai trouvé, j'ose le dire, le seul moyen de le
» conserver sans changer le caractère donné par le
» premier auteur; au contraire, je donne un caractaire
» de richesse dans le centre du dôme, dont la décoration,
» dans l'ancienne destination, a paru toujours un peu
» aride, et je donne au reste de l'édifice une décoration
» analogue au lieu consacré uniquement à déposer la
» cendre des grands hommes de la France. Ce que je
» puis vous assurer, c'est que tout le monde est d'accord
» que c'est moy qui ai montré plus de génie et plus de
» moyens de solidité que tous ceux qui ont fait des
» projets pour cette restauration.

» Croyés que si quelque chose se décide en ma faveur,

» relativement à ce monument, vous en serés des » premiers instruis. Je vous renouvelle bien sincèrement » toute l'affection que je vous ai vouée pour la vie.

» V. Louis. »

Malgré les termes pressants de cette lettre, rien ne fut décidé « relativement à ce monument ». Ce n'est qu'en 1806 que le Gouvernement confia la restauration du Panthéon à l'architecte Rondelet[1].

Mais, étant donnée la confiance que Louis avait en ses talents et en la justesse de sa cause, ne doit-on pas comprendre que les obstacles, les lenteurs, les cabales de l'envie ne pouvaient que surexciter la fougue de son tempérament? Et, du reste, les rapports sur ses projets n'étaient-ils pas en sa faveur? Les hommes de loi ne trouvaient-ils pas ses réclamations fondées[2]? Puis, il faut toujours se souvenir que les lettres que nous publions sont des lettres intimes où Louis parle à cœur ouvert, sans témoins, d'ami à ami, circonstances qui doivent excuser le ton fort prétentieux de quelques-unes de ses phrases.

---

1 Au sujet des divers projets proposés pour la restauration du Panthéon, consulter les articles du *Moniteur universel* de l'an IV, nos 293, 299, 377, et de l'an V, no 23 et surtout le no 227, qui contient l'analyse, par Peyre fils, de l'ouvrage de Rondelet, intitulé : *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français,* Paris, N..... 1797, in-4o.

Rondelet (Jean-Baptiste), habile et savant architecte français, né à Lyon le 4 juin 1743; il suivit l'école de Blondel; Soufflot le prit, en 1770, pour dessinateur et l'employa comme inspecteur des travaux de l'église Sainte-Geneviève, devenue le Panthéon. Rondelet mourut à Paris le 26 septembre 1829. (*Dict. des Arch. franç.*, par A. Lance.)

2 « M. Martignac m'a assuré que mon droit était incontestable. » (Lettre de Louis du 16 décembre 1799.) « J'engage M. Louis à s'abandonner aux mains habiles qui le dirigent à Bordeaux. » (Lettre de M. Le Picard, avocat de Paris.) « Je suis charmé de la bienveillance que le Directoire vous a accordée; c'est une justice... La composition de votre beau plan est de vous; c'est votre propriété. » (Lettre de M. Darrieux à Louis.) *Arch. mun.*, série C, Mémoires et Documents.

En 1799, le 1er mars, l'administration centrale du département de la Gironde reçut une pétition du citoyen Louis-Victor Louis, architecte, demeurant à Paris, rue de la Michodière, division Le Peletier, dans laquelle il exposait tous ses titres de propriété sur trois parties de terrain provenant de la forteresse du Château-Trompette[1]. De cette pétition, nous ne citerons que le passage ci-après, qui faisait à Louis une situation toute particulière parmi les acquéreurs, lesquels, d'après l'article 6 de la loi du 21 fructidor an V, devaient être rétablis administrativement et sans frais en puissance de leur propriété.

« On objectera peut-être que le citoyen Louis n'a pas payé le prix de son terrein en argent; mais le tems, les soins et les talens d'un artiste, sont une monnaie réelle, et s'ils n'ont pas été entièrement mis à profit, dans le grand projet que l'ancien gouvernement avoit adopté, l'inexécution ne vient pas de lui et il ne seroit pas équitable de le punir d'un fait qui lui est étranger[2]. »

C'est dans cette situation d'esprit que Louis attendait la décision des administrateurs; mais, comme son ami Darrieux l'avait éprouvé, les mois s'écoulaient et la réponse n'arrivait point; c'était à n'y rien concevoir[3]. Las

---

1 *Archives municipales de Bordeaux,* Mémoires et documents, etc. Série C., 1 vol. in-4°. Pétition du sieur Louis. Voir également aux *Archives départementales* de la Gironde le volumineux dossier relatif au Château-Trompette. Série O, Fonds révolutionnaire.

2 « Les artistes ne peuvent être considérés ou traités comme des créanciers ordinaires. Lorsqu'ils donnent leur temps et leur talent, ils donnent une monnaye réelle. Ils donnent la seule moyennant laquelle ils ayent entendu acheter et moyennant laquelle le vendeur a entendu leur vendre. » (Observation de M. Le Picard, avocat de Louis.)

3 Cette pétition, renouvelée le 15 juin 1799, fut accompagnée d'une lettre du Ministre, datée du 26 juin et suivie d'une lettre de rappel du 12 juillet; enfin, trois mois après, à la date du 18 brumaire, Lindet, nouveau ministre des finances, adressait une troisième lettre et dans des termes sévères aux administrateurs du département de la Gironde. (*Arch. dép.*, Château-Trompette. Série O.)

d'attendre et supposant, par une conformité de nom, que son ancien inspecteur Durand venait d'être élu membre de l'Administration départementale, Louis lui écrivit, le 17 juillet 1799, pour l'intéresser à sa cause.

« Vous connoissés mes droits légitimes sur la cession » que m'a fait le comte de Montmirail...; je vous prierois » de les faire valloir vis à vis de tous les citoyens » administrateurs, afin que la réponse que leur demande » le ministre des finances soit conforme aux vues qu'il a » de me rendre justice dans cette affaire. Je n'entre dans » aucuns détails avec vous, parce que personne plus n'est » apporté de faire valloir la justice de toutes mes récla» mations, connoissant cette affaire dans le principe. Je » crains seulement, d'après ce que vient de m'écrire le » citoyen Journu, que cette réponse soit faite au ministre » des finances, et que vous ne puissiez émaner votre » sentiment, puisque ce rapport doit être fait, si j'en crois » ce qu'on vient de m'écrire à ce sujet. Cependant, le » citoyen Ramel[1] me dit qu'il avoit écrit encor pour » qu'on ne différât pas de faire le rapport sur mon » affaire, et, comme sa lettre n'est partie que depuis peu » de jours, cela pourroit fournir l'occasion de faire un » nouveau rapport, en suposant qu'il y en ait déjà un de » fait relativement à ma pétition, où il avoit mis en » marge : *Renvoyé à l'administration centrale du* » *département de la Gironde, avec recommandation de* » *statuer sans retard.* Au reste, je pense obtenir justice » ici, si le département ne me la rend pas, le Directoire, » ainsi que le ministre des finances, étant l'un et l'autre » instruits de mon affaire relativement aux terreins que je

1 Ramel de Nogaret, ministre des finances de 1796 à 1799. Les lettres sont il s'agit, se trouvent aux *Arch. dép. de la Gironde,* série O.

» réclame; j'attendois seulement une décision du département..., pour pouvoir agir en conséquence.

» Vous savés tous les obstacles qu'on a mis à l'affaire du Château-Trompette; cependant, je pense toujours, » malgré les envieux, que j'aurai toujours des droits » incontestables sur cette affaire; je crois même pouvoir » vous assurer qu'on ne trouvera pas à mieux faire, pour » employer ce local d'une manière utile et agréable, que » de suivre, à peu de chose près, le projet que j'ay » conçu pour cette grande opération.

» Je vous renouvelle tous mes sentiments.

» Votre concitoyen,

» V. Louis,

» Architecte, rue de la Michaudière, n° 9. »

Entre l'envoi de cette lettre et de la suivante, il dut se produire un incident sur lequel les renseignements nous font défaut. Des propositions furent faites à Louis pour qu'il se rendît en Amérique, afin d'y prendre la direction d'immenses travaux [1]. Certes, il fallait de bien puissants motifs pour le décider, à soixante-huit ans, à s'exiler à douze cents lieues de sa famille, qu'il allait quitter furtivement, abandonnant des projets poursuivis depuis nombre d'années, avant d'être fixé sur l'issue de tant de démarches et ne perdant pas cependant tout espoir.

---

1 Dans la lettre suivante, Louis parle du député Salnave, avec lequel il aurait eu «des liaisons d'intérêt», qui l'adresse à l'un de ses frères chez lequel il doit loger; « *je ne ferai rien que par ses conseils* », dit Louis.

Le séjour des princes d'Orléans à Philadelphie n'aurait-il pas eu de l'influence sur la détermination de Louis? Il ignorait peut-être que le jeune duc d'Orléans et ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, avaient déjà quitté l'Amérique en 1799, après trois ans de résidence.

Tel vont le dévoiler les lignes qu'il adressait à M. Legrix, le 10 octobre 1799 :

« A Paris, ce 18 Vendémiaire an VIII.

» Je suis bien contrarié, mon estimable amy, de ne » pouvoir pas trouver, dans votre port, un vaisseau pour » me transporter à la Nouvelle-Angleterre. Je prendrai » donc le parti, avec mon compagnon de voyage, d'aller » jusqu'à Saint-Sébastien, où l'on m'assure que nous » trouverons des vaisseaux neutres. Je compte partir très » incessamment, car, ayant pris le parti de faire ce » grand voyage, il faut absolument que je cherche tous » les moyens de me rendre sur ce continent. D'ailleurs, » j'ai donné ma parole, et les personnes avec lesquelles » je me suis engagé, verbalement cependant, se trou- » veroient fort embarrassées. Nous comptons nous » mettre en route, par la diligence, vers les deux, 3 ou » 4 [novembre], au plus tard, à moins qu'il ne nous » surviennent des difficultés que nous ne pouvons pas » prévoir. Ce qui me fâche beaucoup, c'est que je ne » pourrai rester à Bordeaux que très peu de jours, et ce » sera bien peu jouir du plaisir que je me fais d'aller » vous embrasser. Vous me pardonnerés, sans doute, la » liberté que j'ay prise de vous donné l'incomodo d'une » caisse que je vous ai addressée; mais, je compte tant » sur les bontés que vous voulés bien avoir pour moy, » que je n'ai pas hésité à vous addresser ce balot; je » crains cependant que cela ne vous gêne, mais je ne » tarderai pas à vous débarrassé de cette *immense caisse;* » mais, comme il faudra que j'emporte les effets qu'elle » contient, je prendrai le parti d'en faire deux caisses, » afin que le transport soit plus facile, car on m'assure

» que la route de Bordeaux à Bayonne, ou pour mieux » dire à Saint-Sébastien, est extrêmement mauvaise; en » conséquence, il faudra élégir cette immense caisse qui » est très lourde, parce que ce ne sont que papiers et » livres qui me sont demandés à Philadelphie [1].

» Voilà un grand voyage, mon bon amy, que j'entre» prends. Vous sentés qu'il a fallu un grand effort de » ma part pour m'y résoudre. Mais les circonstances » présentes forcent à tout entreprendre. Je me suis mis » à l'abry des surprises des Anglo-Américains, et vous » aviés bien raison de me prévenir de m'en garantir. Je » reconnois bien là l'intérêt que vous prenés à moy. Voici » comment j'espère échapper de leurs surprises : J'ai » des liaisons d'intéret avec le citoyen Salnave, député; » en conséquence, il m'adresse à un frère qu'il a dans » la Nouvelle-Angleterre, demeurant à Baltimore. J'irai » même logé chez ce frère, et je ne ferai rien que » par ses conseils. Il est bon de vous prévenir que ce » M. Salnave là est l'homme qui connoît le pays et la » langue comme un américain; ainsi, je compte être à » l'abry de toutes surprises et tromperies de la part » de ces gens-là; car si je ne prenois pas toutes ces » précautions, mon voyage, au lieu de m'être avantageux, » me seroit honnéreux, car il s'agit pour moy d'être à la » tête d'une entreprise de quelques centaines de maisons » à construire dans la nouvelle ville fédérative, et vous » savés combien j'entend peu mes intérets. Le seul » plaisir de créer et d'être utile me fait perdre de vue » toute idée de guain; c'est pourquoi j'ai pris le parti

---

1 Cette immense caisse contenait, entre autres papiers, les plans et dessins dont la majeure partie avait été acquise, en 1850, par la ville de Bordeaux et formait ce qu'on appelait le *Portefeuille de Louis.*

» d'associer quelqu'un, pour veiller à tous les marchés » que je pourrai contracter dans ce pays. Je vous » conterai la marche que je veux tenir dans la nouvelle » carrière que je vais entreprendre; vous sentés bien » que ce n'est pas des palais que je vais entreprendre; » cependant, dans la simplicité des projets et des cons- » tructions que je vais entreprendre, je veux qu'on y » reconnoisse l'homme qui a profondément étudié son » talent et qui sait tirer parti de tout.....

» Je ne désespère pas d'avoir un jour mes terreins du » Château-Trompette. J'ai même de fortes raisons pour » croire que ces terreins me rentreront, n'importe même » la décision du département. Mais, pour que le ministre » des finances prononce, il faut que le département ait » donné son avis, et c'est cet avis qu'il faut, mon bon » amy, solliciter le plus que faire se pourra.

» Faite moy le plaisir d'écrire à Saint-Sébastien, et » informés vous, je vous prie, s'il y a des vaisseaux » neutres, dans ce port. J'espère que, par vous ou par » vos amis, vous aurés quelques renseignements sur ce » que je vous prie de vous informer.

» Je vous embrasse, mon estimable amy, de tout mon » cœur, et suis, pour la vie, votre dévoué,

» V. Louis.

» Croiriés vous que je n'ai pas encore mis Mme Louis » dans la confidence de mon voyage de l'Amérique. Je » lui ai dit seulement qu'on me conseilloit d'aller à » Bordeaux solliciter pour l'affaire de mes terreins. »

Un mois après l'envoi de cette lettre survenait le Dix-huit brumaire. Or, dans la vie de Louis, il faut toujours tenir compte du milieu dans lequel il vécut, car les temps

de crises si diverses qu'il traversa eurent une large influence sur sa bonne ou sa mauvaise fortune.

Après le renversement du Directoire, de nouveaux hommes vinrent au pouvoir, et, pour Louis, à des sentiments favorables à ses intérêts succédèrent des sentiments hostiles. Le 3 frimaire an VIII, l'administration centrale de la Gironde se réunissait et prenait la décision suivante :

« ... Un membre fait un rapport sur une réclamation du citoyen Louis, architecte, auteur d'un plan qui avoit été adopté par l'ancien Gouvernement, pour la distribution des terreins dépendants du Château-Trompette. Cette réclamation, sur laquelle le Ministre des finances demande l'avis de l'Administration, a pour objet la mise en possession d'environ quatre mille toises de terrein, que le citoyen Louis prétend lui appartenir en vertu d'un traité passé entre lui et les anciens concessionnaires.

» L'Administration, après avoir pris connoissance du traité, considérant que les conditions auxquelles étoit subordonnée la cession des 4,000 toises réclamées par le citoyen Louis, n'ont pas été remplies, est d'avis qu'il n'y a lieu à statuer sur la mise en possession, sauf à accorder au citoyen Louis, pour ses peines et soins, une indemnité qui devra être réglée par des experts[1]. »

Cette décision fut accompagnée, le 27 novembre 1799, d'un rapport au Ministre, qui donne le résumé des manœuvres de tous genres qui présidèrent à l'aliénation du Château et à sa rétrocession, comme propriété nationale. Il signale les divers messages du Directoire pour vendre, au bénéfice de l'État, cette forteresse inutile; les réclamations des anciens sous-acquéreurs, pour le maintien des contrats consentis par les premiers concessionnaires; enfin les prétentions de l'architecte pour que ses

---

1 Registres des séances de l'Administration centrale du département de la Gironde, t. VIII, f° 114. *Arch dép.* — L'Administration centrale avait été installée, en juin 1790, dans l'Hôtel de l'Intendance; en 1799, elle occupait l'ancien palais archiépiscopal, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, où elle subsista jusqu'à l'institution des Préfets, le 17 février 1800.

plans fussent adoptés par les nouveaux adjudicataires[1].

Voici la citation que faisait l'Administration centrale, du rapport présenté au Conseil des Cinq-Cents :

« ... Mais, comme, depuis ce temps (1785, époque du traité de Montmirail), aucune des conditions qui en font la base n'a été remplie, ni n'a pu l'être, et que la révocation des Lettres-patentes a du atteindre également les concessionnaires et les coïntéressés aux bénéfices de la concession, l'avis unanime de votre Commission est que cet ancien droit du citoyen Louis ne peut grever en rien la propriété du Château-Trompette, ni motiver les indemnités que le Directoire, dans son message, avoit pensé devoir être dues à ce citoyen. D'ailleurs, le premier article des obligations contractées ..... a été rempli, et le prix porté pour les plans (c'est-à-dire cent mille francs) a été payé au citoyen Louis. Il est, pour cet artiste, une indemnité aussi honorable que juste; il paroît s'y restreindre lui-même, dans son dernier mémoire, et votre Commission éprouve un sentiment bien agréable en vous le proposant, c'est de lui assurer et lui confier l'exécution de ses plans corrigés et modifiés ...., avec les honoraires prescrits par les usages et les coutumes..... »

Puis l'Administration constatait que le Conseil des Cinq-Cents n'adopta pas l'opinion de sa Commission et crut qu'il convenait de laisser au Directoire le soin d'arrêter les plans qui pourraient convenir le mieux, après, toutefois, qu'il aurait pris l'avis du Jury des arts. Le rapport de l'Administration continuait :

« C'est en exécution de cette disposition qu'un concours fut ouvert, par arrêté du Directoire du 27 fructidor an VI. Cet arrêté porte que l'auteur du projet adopté sera chargé de l'exécuter, et que les deux artistes dont les projets seront reconnus par le Jury les plus dignes d'être couronnés, après le premier, obtiendront, à titre d'encouragement, l'un une somme de 9,000 francs, l'autre une somme de 6,000.... Ce premier concours n'ayant offert aucun plan digne de l'adoption *(parce qu'aucun ne satisfait au vœu de la loi)*, il en a été ouvert un nouveau qui n'est pas

[1] Examen de la pétition du sieur Louis, architecte, etc., *Archives municipales.* Mémoires et Documents, Série C.

encore expiré [1]; en sorte qu'il est encore possible que la préférence soit accordée aux plans du citoyen Louis...; mais, quelle que soit la décision du Jury, nous ne pensons pas que le citoyen Louis soit, dans aucun cas, fondé à demander la mise en possession des 3,869 toises de terrein dont s'agit... »

Le rapporteur de l'Administration centrale insistait toujours sur les cent mille francs que Louis avait reçus pour la rémunération de travaux qu'il n'aurait exécutés qu'en partie, et sous des conditions qui n'auraient pas été remplies; mais, il établissait que les terrains lui avaient été concédés pour sa renonciation au bénéfice d'une association déclarée nulle, et concluait ainsi :

« Nous pensons donc, citoyens, qu'il ne peut y avoir lieu à faire droit à la demande du citoyen Louis, relativement à la mise en possession de 3,869 toises de terrein, et que l'article 6 de la loi du 21 fructidor an V peut d'autant moins lui être applicable, que le rapport qui a précédé cette loi contient la preuve que la demande actuelle du citoyen Louis a été rejetée par le Corps législatif. »

Les conclusions de l'Administration centrale de la Gironde furent adoptées par le Ministre, qui prit, à la date du 21 germinal an VIII, cette décision :

« La concession du Château-Trompette et ses dépendances, faite par l'ancien Gouvernement, par lettres-patentes en forme

---

1 Le deuxième concours n'eut lieu qu'après la mort de Louis; il comprenait 30 projets qui furent exposés à Paris, le 25 septembre 1800; celui de Louis portait le nº 28. Voir : Rapports faits au Jury, signés de Monge, président; *Concours pour le monument à élever sur l'emplacement du Château-Trompette, à Bordeaux*. Paris, N..., 1800, in-4º, 54 p. Plusieurs architectes bordelais avaient pris part à ces concours : Lhote, Combes, Bonfin, Clochard, Laclotte et Rieutord; ils accompagnèrent leurs plans de mémoires explicatifs qui ont été publiés. Parmi les architectes de Paris nous citerons : Baltard, Bonnet, Détournelle, Goust et La Barre; ce dernier remporta le prix, mais son projet ne fut pas exécuté. On ne peut mieux juger de l'importance de ce concours qu'en rappelant ce que disait Landon, dans le *Journal des Arts*, 2e année, p. 387 : « Le grand salon du Louvre et la galerie d'Apollon suffisent à peine pour contenir les développements de ces divers projets. »

d'édit du mois d'août 1785, ayant été révoquée par un arrêt du ci-devant Conseil, du 24 août 1790, la cession faite par les concessionnaires, sous faculté de réméré, au profit du citoyen Louis, de trois mille huit cent soixante-neuf toises de terrein dépendantes dudit Château-Trompette, pour lui tenir lieu d'indemnité de la portion des bénéfices à laquelle il auroit eu droit, si ces plans eussent été exécutés, ne peut avoir d'effet; les engagements pris par les concessionnaires, autres que les ventes régulières par eux consenties, n'ont pu, aux termes de la loi du 21 fructidor an V, grever la propriété du Château-Trompette; en conséquence, la demande du citoyen Louis, tendante à être envoyé en possession desdites trois mille huit cent soixante-neuf toises de terrein, n'est pas admissible [1].

» Pour ampliation:

» *Le Ministre des finances,*

» GAUDIN. »

C'est à la suite de cette décision ministérielle que Louis écrivit au notaire Darrieux, en des termes faisant pressentir qu'il touchait à l'heure fatale.

« Paris, 2 floréal an VIII (22 avril 1800).

» MON CHER AMI,

» Vous avez eu connoissance de la décision du Ministre » des finances, concernant mes terreins. Tout est fini...; » ils m'ont frappé au cœur. Mes travaux, mes veilles, » mon tems, mes sacrifices, tout devient nul, parce qu'il » leur a plu de me croire payé, comme s'ils ne savoient » pas que je n'ai pu rien recevoir de ces cent mille francs » qu'ils font sonner si haut! Ni Montmirail, ni Gaudran, » n'auroient pu me les payer, et je me trouve, par dessus » le marché, à découvert pour tout le travail des casernes. » Que faire? Il est donc tout à fait inutile que je persiste » davantage. Veuillez, mon cher ami, me renvoyer mes

[1] *Arch. dép.*, Série O. Fonds révolutionnaires. Château-Trompette.

» pièces; dites à M. Legris combien je lui sais gré de » tous ses bons soins, pour lesquels je le prie d'accepter » ma reconnoissance. Il est maintenant trop tard pour moi » d'attendre que le jour de la justice arrive. Tout est dit.

» Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

» V. Louis[1]. »

Cette lettre est empreinte de découragement et de résignation, deux sentiments qui n'étaient guère dans le caractère de Louis; dès à présent il perd toute confiance, et son énergie, qui avait été grandissant jusque-là, semble paralysée tout à coup. Mais c'est qu'aussi, malgré les allures de sa verte vieillesse, à ses douleurs morales étaient venues s'ajouter des infirmités : l'homme et l'artiste tombèrent à la fois tous les deux terrassés.

Le 2 juillet 1800, Louis mourait, à Paris, et non pas « *en province, dans un hospice*[2] », comme on l'a dit sur la foi d'une poétique légende, d'autant mieux accueillie qu'elle était erronée. Non, le grand artiste

---

1 C'est à l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux*, p. 144, que nous empruntons cette dernière lettre de Louis. L'original devait faire partie des *Archives municipales*, mais nous ne l'avons pas retrouvé.

2 En 1865, M. de La Nicollière, archiviste de la mairie de Nantes, guidé par nos indications, voulut bien faire des recherches aux Archives de l'État-civil de la ville de Paris, recherches couronnées de succès. Aussi, nous faisons-nous un devoir de le remercier de son concours. Malgré l'article du *Moniteur*, publié au mois de septembre 1800, d'après le *Journal des Arts*, les notices les plus complètes sur Louis ont toujours donné des dates fautives sur les deux points extrêmes de sa vie; et c'est avec raison que, en 1837, M. Léon Vaudoyer, secrétaire de la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts, écrivait à M. Marcellin : « Il est de toute fausseté que M. Louis soit mort à l'hôpital; si ceux qui » avancent cela en étaient sûrs, ils devraient, pour en donner les » preuves, dire dans quelle ville, dans quel hôpital, dans quelle année, » mois et jour, etc. M. Fontaine, architecte, qui a succédé à M. Louis, au » Palais-Royal, m'a assure que rien n'était plus faux que cette mort » à l'hôpital, et qu'elle avait été inventée par ses ennemis. M. Gaullieur » L'Hardy est le premier qui ait avancé, sans preuve, cette assertion, » dans son ouvrage sur le Théâtre de Bordeaux... »

ne mourut pas dans « *la misère, à l'hôpital* », mais tout proche de l'Hôtel Richelieu, auquel se liaient les souvenirs de ses plus belles années, « dans une position de fortune très aisée, ayant à Paris un salon très recherché, où l'on rencontrait beaucoup d'hommes distingués dans les lettres et dans les arts. » Nous en sommes fâché pour les faiseurs de romans, Louis termina ses jours, d'une manière honorable mais prosaïque, dans une maison de la rue de la Place-Vendôme, aujourd'hui rue Louis-le-Grand, entouré d'amis, de parents, de sa femme et de sa fille [1]. C'est pourquoi, au récit de cette mort légendaire, qui se racontait dans le public, le soir du centenaire du Théâtre de Bordeaux, que bien des ouvrages, consultés tous les jours, propageront longtemps encore, et qui n'en est pas moins une erreur historique, nous opposons ce document officiel :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE DÉCÈS DU 1er ARRONDISSEMENT DE PARIS.

« *Du quatorze messidor de l'an huit de la République française, une et indivisible.*

» *Acte de décès de Nicolas-Louis* Louis, d'hyer, à sept heures du soir, architecte, âgé de soixante-neuf ans, natif de Paris,

---

1 Marie-Hélène-Victoire Louis, fille unique de Louis, naquit à Paris, en 1774, et mourut au château de Cahaignes (Eure), le 21 janvier 1848; elle avait été mariée, vers 1790, à M. Charles-Marie-Nicolas-Aimé Éthis de Corny, fils de Louis Éthis de Corny, procureur du Roi et de la ville de Paris, fait en 1783 chevalier de Cincinnatus et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à son retour d'Amérique, où il avait servi sous les ordres de Rochambeau, en qualité de commissaire-général des guerres. Louis avait donné pour dot à sa fille la terre de la Chartreuse de Gaillon, près de Louviers (Eure), propriété qui est restée dans la famille Éthis jusqu'en 1834. La descendance directe de Louis est aujourd'hui représentée par M. Charles Éthis de Corny, receveur particulier des finances en retraite à Fontainebleau, qui a bien voulu confier le portrait de son illustre grand-père à notre ami M. Gustave Marquerie, pour l'exécution du dessin gravé mis en tête de ce volume.

département de la Seine, y domicilié, rue de la Place Vendôme, n° 200, division du même nom [1]; marié à Marie-Emmanuel Bayon [2]; sur la réquisition à nous faite par François Mangin [3], âgé de soixante-cinq ans, propriétaire, domicilié à Paris, rue Coquillière, n° 400, quatrième arrondt; le déclarant a dit être beau-frère du défunt, et par Antoine-Casimir Ethis [4], âgé de cinquante-quatre ans, maître de forges, domicilié à Ferrière, dépt du Doubs, de présent à Paris, rue du Croissant, n° 6, troisième arrondt, lequel a dit être ami de la famille du défunt.

» Signé : MANGIN, ETHIS.

» Constaté, suivant la loi, par moi soussigné :

» LECORDIER, *adjt*.

» Pour extrait conforme :

» Paris, le 8 mai 1865.

» *Le conseiller d'État, secrétaire général,*

» SEGAUD. »

« Il est trop tard pour moi... Tout est dit! » furent les dernières paroles de Louis. Mais ces paroles, qui

---

1 Cette rue, créée en 1703, reçut le nom de *Louis-le-Grand,* celui *des Piques,* à partir de 1793, puis celui *de la Place Vendôme,* jusqu'en 1815, époque où elle reprit son premier nom. D'après les *Almanachs du commerce de Paris,* par de La Tynna, Louis demeurait en l'an VIII, rue de la Michaudière *(sic),* n° 824, dans un hôtel construit par lui, vers 1785, et qui était en sa possession, lors de son décès; hôtel qui de nos jours porte le n° 6 et que l'on trouve désigné dans la correspondance de l'artiste sous les nos 9 et 12; mais il est certain, d'après un mémoire autographe, que Louis avait quitté son hôtel de la rue de la Michodière, vers le milieu de l'année 1799, et vint demeurer rue de la Place Vendôme, n° 200, où il mourut.

2 Marie-Emanuel *(sic)* Bayon, dont nous avons longuement parlé, page 95, était née à Marcei, département de l'Orne, en 1746; elle mourut à Aubevoye, canton de Gaillon, département de l'Eure, le 29 mars 1825.

3 François Mangin et le sculpteur Philippe Titeux, dont il a été question pages 472 et 491, avaient épousé les deux sœurs de Louis.

4 Antoine-Casimir Éthis, oncle du gendre de Louis, né en 1746, mort en 1822, conseiller à la cour royale de Besançon. Il ne faut pas s'étonner de la qualité de *maître de forges* qu'il porte sur l'acte de décès de Louis. Avant la Révolution, Casimir Éthis était subdélégué à l'Intendance de Franche-Comté; les événements de 1789 ayant brisé sa carrière, il s'occupa, pendant quelques années, de l'exploitation de forges dans le Jura, mais il entra plus tard dans la magistrature. (Extrait d'une lettre de M. Edmond Éthis, de Besançon, petit-fils de A. C. Éthis.)

se rapportaient principalement à des questions d'intérêts compromis, devaient aussi résumer dans la pensée de l'artiste toute une vie de luttes et d'illusions déçues...

Cependant, avait-il bien raison de désespérer? N'a-t-il pas triomphé de cette obscurité relative dans laquelle sa mémoire est longtemps restée? Si parfois « *la gloire a le pied lent* », n'est-elle pas arrivée maintenant pour Louis? Si des récompenses honorifiques ne vinrent pas sanctionner ses succès, si les portes de l'Académie restèrent closes pour lui, n'eut-il pas l'heureux sort d'élever à l'honneur de son nom et de l'art national des monuments d'une renommée universelle, et surtout ce beau Théâtre de Bordeaux, auquel, par une douloureuse destinée, sont indissolublement attachés les événements historiques de 1871? Aussi, comme il était bien inspiré lorsqu'après l'achèvement de cette salle de spectacle, en s'éloignant, le cœur ému, l'amour-propre froissé, il s'écriait : « *J'espère, et c'est ce qui me console, que* » *l'avenir m'en fera raison, et que la postérité et les* » *honnêtes gens m'en dédommageront.* »

Cette prophétie, nous l'avons vue s'accomplir sous nos yeux. *Cent ans après* l'inauguration du Théâtre de Bordeaux, le 7 avril 1880, l'heure de la réparation est arrivée et a été pour Louis un grand jour. Ses nombreux admirateurs, les représentants des Beaux-Arts et des Lettres, l'Administration municipale ont confondu leurs hommages pour lui dresser une statue; la population bordelaise a pris une large part à cette ovation, et l'Académie d'Architecture, qui eût été fière de le compter parmi les siens, s'est empressée de déléguer deux de ses membres pour assister au centenaire du chef-d'œuvre de ce maître, si bien caractérisé par un de ses éminents

émules : « Il avait les vues larges, l'ampleur des idées, » la composition simple, tout ce qu'il faut enfin pour être » un grand architecte. En résumé, son talent, son imagi- » nation le portaient surtout aux aspects grandioses plutôt » qu'aux délicatesses de l'art; il avait raison, c'est là » qu'est le beau ! Périsse cent fois le détail si la masse » est heureuse. A ce point de vue, le seul vrai, Louis fut » un grand génie ! »

L'homme eut sans doute les défauts et les faiblesses de son temps, que le devoir de l'historien ne permet pas de taire; mais il eut aussi les qualités brillantes de ce monde élégant dans lequel il vivait. Après tout, « il ne faut exiger des hommes et des esprits que ce qu'ils peuvent à chaque époque nous donner ». Un siècle plus tôt il eût été le rival de Mansart; cent ans plus tard, alors que d'immenses entreprises trouvaient d'abondants capitaux, que n'eût-il pas créé ? Laissons ces hypothèses et ne retenons de la figure de Louis que ce qui ressort, en haut-relief, de son autobiographie : un artiste plein de fougue et d'idées majestueuses, d'une persévérance infatigable, d'une activité dévorante; un dessinateur habile, un constructeur savant, un compositeur hors ligne.

Que d'individualités ignorées parmi celles qui le combattirent et lui dénièrent sinon le mérite, au moins la supériorité! Mais les clameurs de l'envie se sont éteintes; les *grues*, dont parlait Beaumarchais, ont disparu dans le ciel de l'oubli, et le burin de l'Histoire a gravé de nouveau, sur ses tables d'airain, un souvenir glorieux, un nom : VICTOR LOUIS !

CATALOGUE

DE

L'ŒUVRE DE LOUIS

Pour mieux exposer l'œuvre de Louis, voici l'énumération des plans et dessins qui se rapportent aux édifices publics, comme aux constructions particulières qu'il éleva, en y comprenant les études préparatoires des monuments qui restèrent à l'état de projet.

Déjà, plusieurs catalogues du *Portefeuille de Louis,* acquis par la ville de Bordeaux, en 1850 [1], ont été publiés, et doivent être consultés pour certaines séries indiquées ici d'une manière générale [2]; mais, en outre de ce qui a été signalé, nous joindrons à ce catalogue un certain nombre de pièces qui ne figurent pas dans les précédents inventaires, en ayant soin de désigner les collections où se trouvent ces plans et dessins.

1. *Études et Dessins faits en Italie* (1756-1759).

Le 10 décembre 1759, Louis, revenant de Rome, après trois années de séjour, présente à l'Académie «les dessins et études qu'il a faits, » d'après les plus beaux morceaux antiques et modernes.» (Voir p. 37.) Du travail de ces trois années, il ne reste plus aujourd'hui que quelques

---

1 En 1846, M. Miquel, de Bordeaux, proposa de céder à la municipalité de cette ville un Portefeuille provenant de l'architecte Louis. Un rapport fut fait sur cette proposition, le 18 décembre 1846, par M. Gabriel-Joseph Durand, qui concluait à l'achat de cette collection; mais ce n'est que quatre ans plus tard qu'on donna suite à cette affaire. Le 19 août 1850, le Conseil municipal autorisa le Maire à acquérir le Portefeuille de M. Miquel, au prix de 2,500 fr. (Registre des délibérations du Conseil municipal de Bordeaux, n° 38, p. 178.)

2 En 1828, M. Gaullieur L'Hardy publia le «*Catalogue sommaire des dessins,* etc..., exécutés ou proposés par V. Louis.....», dessins qui appartenaient alors à M. A. Latus, directeur et entrepreneur de constructions navales, à Bordeaux.
En 1860, M. Detcheverry donna le «*Relevé des plans faisant partie de la collection de Louis, dont la Ville s'est rendue acquéreur*». Enfin, en 1879, M. Charles Durand a publié les *Inventaires et dessins de l'Architecte,* faisant partie des collections de Gabriel Durand, de M. Legrix de Tustal et du Portefeuille de Victor Louis, dessins «en partie brûlés à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux en 1862».

dessins à la sanguine, rappelant la manière d'Hubert Robert, et qui tiennent plus du peintre que de l'architecte; ils reproduisent, entre autres, des vues de la colonnade de Saint-Pierre et des ruines du Forum. *(Arch. municipales de Bordeaux.)* Sur une contre-épreuve d'un de ces dessins, on lit: *Romæ, anno 1758*. Plusieurs ont été exposés, le 7 avril 1880, à Bordeaux, au Théâtre, lors des fêtes du centenaire de l'inauguration de cet édifice; ils sont mentionnés dans le catalogue de cette exposition et dans la publication de M. Ch. Durand *(Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1879, p. 117). M. Gaullieur L'Hardy, en 1828, citait 4 volumes grand in-folio de vues et dessins de toute espèce, tels que vases et statues, d'après l'antique, cariatides figures, paysages, détails d'architecture, etc..» D'après M. Detcheverry, le portefeuille contenait « 39 plans, croquis, vues d'Italie ». Tout cela fut à peu près détruit par les flammes, en 1862.

On trouve, dans la collection des dessins du Louvre, nº 30,862, une *Vue intérieure du dôme de l'église Saint-Pierre de Rome,* avec des figures debout et agenouillées (H. 0,350, L. 0,265). Il porte la marque de la collection Mariette. On lit, sur la monture du dessin, l'inscription suivante, composée par le célèbre amateur : *Crucis expositio, sacra Christi Patientis die, Romæ ad S. Petrum,* et sur un cartouche placé au milieu de la partie inférieure de la monture : *Architecturam* V. Louis, *spectatores*, Jacques-F. Amand [1].

Nous ajouterons encore cette note qu'a bien voulu nous fournir M. de Tauzia, conservateur des dessins du Louvre :

« Je trouve, dans le catalogue Mariette, rédigé par Basan [2], 1775, » p. 193, nº 1280. — Louis (Denis), architecte.

» L'exposition de la Sainte-Croix ardente dans l'église de Saint-Pierre, » à Rome, le jeudi-saint, au soir. Ce dernier, dont l'effet est très piquant, » est à la plume et au bistre, et orné de diverses figures touchées avec » esprit, par Amand. »

2. *Restauration de Notre-Dame de Bon-Secours* (1760).

Ce travail est fait à la plume, très largement; il reproduit l'élévation longitudinale de cette chapelle et répond à la description critique de l'abbé de La Porte. (Voir p. 47.)

Ce dessin appartient à M. Legrix de Tustal, à Bordeaux.

3. *Décoration élevée au Théâtre italien, en l'année 1763.*

Cette décoration a été reproduite par Poulleau, un des meilleurs graveurs d'architecture de l'époque. (Voir. p. 50.)

4. *Chapelle du Purgatoire (Église Sainte-Marguerite).*

Décoration par Gaëtan Brunetti, en 1763, d'après les dessins de Louis. — (Voir p. 51.)

---

1 Amand (Jacques-François), peintre, premier prix de Rome en 1756, né en 1730, à Paris; mort, dans la même ville, en 1769.

2 Basan (Pierre-François), graveur et marchand, né à Paris en 1723; il y mourut en 1797. Basan a pris un N pour un D, qu'il a traduit Denis.

5. *Études de divers projets pour la Pologne.*

D'après MM. Gaullieur L'Hardy, Detcheverry et Ch. Durand, il existait aux *Archives municipales de Bordeaux*, antérieurement à l'incendie de 1862, une *trentaine de feuilles* environ, reproduisant des plans et dessins relatifs au *Château royal de Varsovie*, à la *salle des Nonces*, à la *salle du Sénat*, un *plan d'église* et de *théâtre*, etc.

Cette série, si curieuse, a totalement disparu; on trouve l'énumération de ces projets dans les ouvrages des auteurs que nous venons de citer.

6. *Cathédrale de Chartres.*

I. TROIS ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES D'UNE ÉGLISE DU MOYEN AGE.

Dessins lavés à l'encre de Chine; l'un d'eux reproduit l'intérieur du chœur. *(Arch. mun. de Bordeaux.)*

MM. Ch. Durand et Gaullieur L'Hardy citent plusieurs plans, élévations et coupes se rapportant à l'église Saint-Pierre de Besançon. V. Louis n'a pas construit d'église dans cette ville et l'église Saint-Pierre n'est point du moyen âge. Si les dessins que nous citons proviennent des bureaux de Louis, ne se rapporteraient-ils pas plutôt aux travaux de la cathédrale de Chartres, exécutés ou projetés?

II. GRILLE POUR LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Cette grille, en fer et cuivre repoussés, fut exécutée par le serrurier Joseph Pérez; dans le couronnement de cette grille, sur un cartouche, est représentée *une tunique blanche sur fond d'azur*, pour rappeler le don de la tunique de la Vierge à la cathédrale de Chartres par Charles le Chauve, vers 876. (Voir p. 88.) Le dessin de cette grille appartient à M. Legrix de La Salle.

7. *Salle de bal dans le Vauxhall du sieur Torré.*

La vue intérieure de cette salle, construite en 1770, a été gravée par C. Poulleau. Un exemplaire de cette gravure peu commune appartient à M. Ch. Durand. M. Detcheverry disait, en 1860, qu'il existait aux *Archives de la ville* des pièces relatives aux fêtes données par l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion du mariage du Dauphin. (Voir p. 92.)

8. *Plan du Vauxhall projeté au bois de Boulogne.*

Cette gravure, datée de 1770, est signée : LOUIS *invenit; Taraval sculp. arch.;* elle se trouvait chez Monnet, rue de Cléry, et chez Basan, rue du Foin. Au centre du bois de Boulogne, percé d'avenues, décoré de pièces d'eau, de charmilles, de bosquets, de quinconces, de parterres, de fleurs et de gazons, se trouve une *Arène* ou *salon circulaire* de 140 pieds de diamètre, entouré d'un péristyle soutenu par 40 colonnes. En avant de cette galerie, se développent des amphithéâtres, sous lesquels sont des cafés et des boutiques, et, par des rampes douces, partant des bureaux de l'entrée principale, on parvient aux terrasses pratiquées au-dessus du vestibule.

Ce projet ne se trouve ni dans les cartons de l'artiste, ni dans sa correspondance, ni dans les mémoires du temps; cette gravure seule

révèle la transformation du bois de Boulogne projetée en 1770, mais qui n'a été exécutée que de notre temps et sous l'influence des nouvelles idées. Toujours est-il que, dans ce projet, comme dans bien d'autres qui se sont réalisés depuis, Louis semble avoir prévu l'avenir de certains quartiers de Paris. Cette gravure fait partie de notre collection.

M. le comte Alexis de Chasteigner possède un plan de division du bois de Boulogne en douze avenues aboutissant au rond-point du Bois, ou croix de Mortemart. Ce plan semble se rattacher à celui gravé en 1770.

9. *Hôtel de Richelieu, rue Saint-Augustin, à Paris.*

Construit en 1707, il fut acheté, en 1757, par le duc de Richelieu, qui dépensa des sommes considérables pour l'embellir. Louis, au retour de son voyage en Pologne, étant devenu l'architecte du duc, dirigea les embellissements de cet hôtel (1770-1772); mais, des dessins ou plans faits pour l'exécution de ces travaux, il n'existe plus, à notre connaissance, que l'*élévation d'une nouvelle entrée au pavillon de l'Hôtel de Richelieu, par le boulevard* (pavillon de Hanovre). Ce dessin, indiqué dans l'inventaire publié par M. Ch. Durand, appartient à M. Legrix de Tustal. M. Detcheverry cite, comme ayant fait partie des *Archives municipales,* des plans qui se rapportaient aux changements opérés à l'Hôtel de Richelieu (*Hist. des Th. de Bordeaux*, p. 328 et p. 89).

SALLE DE SPECTACLE DE BORDEAUX.

De tous les dessins de Louis, les plus curieux sont incontestablement ceux qui se rapportent à la construction de la Salle de spectacle de Bordeaux; ils forment, pour ainsi dire, le livre de raison du chef-d'œuvre du maître; on y suit pas à pas la pensée de l'artiste : plans d'ensemble, vues générales, élévations, coupes et détails nombreux forment un cours d'architecture théâtrale. Il va sans dire que si toutes ces pièces sortent des bureaux de l'architecte, ont été vues et approuvées par lui, bon nombre d'entre elles ne sont pas de sa main.

Malgré les événements qui auraient pu faire disparaître à jamais ces précieux dessins, la ville de Bordeaux en possède encore un certain nombre, la plupart détériorés, il est vrai, mais conservés avec soin pour l'étude des uns, la curiosité des autres et l'admiration de tous.

La presque totalité de ces dessins se trouve aux *Archives municipales* et quelques-uns au *Bureau des plans,* à l'Hôtel-de-Ville.

10. *Plan général de la nouvelle Salle de Bordeaux.*

Il donne le lotissement des terrains du Chapeau-Rouge, avec cette mention: « Fait par nous, premier architecte du Roy de Pologne et ancien pensionnaire du Roy; à Bordeaux, au mois de novembre 1773. »

Ce plan général est accompagné d'une série de plans partiels (7 feuilles) pour la division des terrains à vendre, entre la nouvelle Salle et la grille du Chapeau-Rouge, divisés d'abord en 34, puis en 42, et finalement en 43 emplacements.

11. *Plan de la Salle de Spectacle de Bordeaux.*

Premier projet de 1773; sans galerie et sans péristyle. — Ce plan, à moitié brûlé, porte l'approbation du maréchal de Richelieu et des Jurats.

12. *Élévation géométrale de la façade du Théâtre.*

Sur ce premier projet, d'après M. Gaullieur L'Hardy, était écrit, de la main de Richelieu : « Élévation extérieure du plan de Spectacle pour la ville de Bordeaux, arêté le 18 mai 1773 : Le m[l] duc de Richelieu ; » et, à la suite, les signatures : « Du Hamel, lieut[t] de maire ; Métivier, Caila, Bourgade, Valen, Le Tellier, D'Arche, jurats ; Tranchère, procureur syndic ; Chavaille, clerc-secrétaire de la Ville et V. Louis. »

Ce dessin est en partie brûlé, mais le fragment qui reste encore démontre que la façade n'avait point de péristyle et que, au droit de colonnes engagées, des cariatides supportaient la corniche de l'attique.

13. *Élévation latérale de la façade sud.*

Elle porte cette légende : « Élévation du bâtiment de la Salle de spectacle, arêtée cejourd'hui 18 mai 1773 : Le m[l] duc de Richelieu. — Du Hamel, Valen, Bourgade, Le Tellier, D'Arche, jurats ; Tranchère, p[r] syndic ; Chavaille, secr[e] de la Ville. »

14. *Coupe du Théâtre, au pied du grand escalier.*

Portant cette légende : « Coupe sur la longueur de la Salle de spectacle, arêté ce 18 mai 1773 : Le m[l] duc de Richelieu » et les signatures ci-dessus.

15. *Coupe longitudinale du Théâtre.*

Légende : « Coupe sur la longueur du plan de Spectacle pour la ville de Bordeaux, aresté ce 18 mai 1773 : Le m[l] duc de Richelieu » et les signatures des membres de la Jurade.

16. *Plan de la Salle de spectacle.*

Plan minuté et coté, pour le bureau de l'agence des travaux.

17. *Plans de la nouvelle Salle de spectacle.*

Ces plans, au nombre de dix, permettent d'étudier les dispositions du Théâtre, au niveau de tous les étages ; ils ont été gravés pour l'ouvrage de Louis. — Plusieurs portent le visa du maréchal de Richelieu et des Jurats.

18. *Élévation géométrale de la principale entrée.*

Ce charmant dessin du Théâtre, à l'encre de Chine, avec les toitures légèrement teintées en bleu, reproduit aussi les édifices et les maisons qui environnaient alors la Salle de spectacle. — Non signé.

19. *Façade principale du Théâtre.*

Au centre de la frise, les armes du Roi partagent cette dédicace du monument : A THALIE ET A MELPOMÈNE, A POLYMNIE ET A TERPSICHORE. On lit au bas de ce dessin : « Arêté ledit plan de l'élévation extérieure de la façade de la Salle de spectacle de Bordeaux ; à Paris, ce 20 février 1774 : Le m[l] duc de Richelieu. — Du Hamel, lieut[t] de maire ; Métivier, Valen, Le Tellier, Caila, Bourgade, jurats ; Pynel, p[r] syndic de la Ville. »

L'élévation de ce second projet, quelque peu modifiée, a été exécutée et gravée dans l'ouvrage de Louis.

20. *Élévation de la façade postérieure du Théâtre.*

Dessin lavé à l'encre de Chine, portant la même légende que le dessin ci-dessus.

21. *Élévation générale du même motif.*

Ce dessin, très finement exécuté, reproduit les allées de Tourny et la vue du cours de l'Intendance.

22. *Élévation perspective de la façade principale.*

Cette élévation, prise obliquement des Fossés de l'Intendance, ne se trouve plus aux *Archives municipales*, mais elle a été gravée par Poulleau pour le grand ouvrage de Louis, pl. 19.

23. *Élévation géométrale d'une des faces latérales, côté sud.*

A gauche de cette élévation se voient les allées de Tourny, l'ancien hôtel de M. de Roly, et, sur la droite, l'un des bastions du Château-Trompette.

24. *Élévation de la façade latérale nord.*

Ce dessin porte cette légende : « Arêté ledit plan pour la décoration de l'intérieur de la Salle de spectacle de Bordeaux, à Paris, ce 20 février 1774 : Le m[l] duc de Richelieu ; » avec les noms des Jurats et du procureur syndic.

25. *Coupe de l'intérieur du Théâtre.*

Prise à l'aplomb de l'ouverture de la scène.

26. *Vue perspective de l'intérieur de la Salle.*

Cette vue fait voir la partie de la scène; elle est animée de petites figures spirituellement dessinées et qui rappellent l'école de Moreau; elle a été gravée par P.-G. Berthault pour l'ouvrage de Louis.

27. *Vue perspective de l'intérieur de la Salle.*

Cette vue, prise de la scène, fait voir la partie de l'amphithéâtre et la disposition des loges; elle a été gravée par Poulleau pour l'ouvrage de Louis.

28. *Dessins et plans du Théâtre de Bordeaux.*

I. Élévation du côté de l'entrée de la nouvelle Salle. — II. Élévation latérale du côté de la rue du Chapeau-Rouge. — III. Plans au niveau des souterrains, des premières et secondes loges.

Ces deux dessins et ces trois plans, conservés à la *Bibliothèque de Bordeaux,* portent chacun cette légende : « Fait par nous, p[r] architecte » du Roy de Pologne, à Bordeaux, ce 31 décembre 1776. L.-V. Louis. » Quoique signés, ces dessins ne sont pas originaux; ils furent faits dans les bureaux de l'architecte, d'après ceux que nous avons déjà cités, pour M. Dupré de Saint-Maur, qui désirait les placer sous les yeux du Contrôleur général, M. Taboureau des Réaux, afin de l'intéresser à l'achèvement du Théâtre. — (Voir la Correspondance de Louis, p. 294.)

29. *Projet pour la Salle du Théâtre.*

Appartient à M. Jules Lafargue, architecte à Bordeaux.

30. *Détails pour le Théâtre de Bordeaux.*

I. Plans géométraux de la colonne d'angle du péristyle, avec l'indication de l'appareil crocheté. — II. « Plan des pierres de grand appareil faisant plafond, taillées en queue d'hyronde et qui font une partie du massif de la terrasse qui est de toute l'étendue du péristyle... » Plusieurs feuilles. — III. Dessins des tirants en fer employés dans la construction du péristyle. Plusieurs feuilles. — IV. Détail d'une des sophytes du péristyle. Aux angles sont des fleurs de lys florentines, et au centre quatre L enlacés forment le chiffre du Roi. — V. Fragment du péristyle de la terrasse. Construction des plates-bandes et des plafonds du péristyle isolé aux extrémités de la Salle de spectacle de Bordeaux, avec une légende indiquant tous les détails de la construction. — VI. Fragment de corniche, ornée de caissons. — VII. Détail d'une corniche et coupe d'une colonne.

31. *Détails pour l'ornementation du vestibule.*

I. Fragment de corniche et rosace. — II. Ornements de panneaux et de chambranles. — III. Porte d'entrée des premières loges, dessin lavé à l'encre de Chine, avec l'indication des deux cariatides de Berruer : la *Comédie* et la *Tragédie.*

32. *Détails de construction intérieure.*

I. Construction de la coupole. — II. Coupe transversale de la coupole, avec l'indication des pièces de charpente. — III. Charpente de la première et seconde enrayure. — IV. Détails de la construction des culs-de-four, pendentifs et avant-scène.

33. *Détails pour l'ornementation de la Salle.*

I. Ornements feuillagés, rosaces et rinceaux. — II. Détails des ornements du dessous d'une loge. — III. Détails des loges du second et du troisième rang. — IV. Décoration du soubassement, au niveau du parterre. — Le catalogue de M. Gaullieur L'Hardy signale un grand nombre d'études de détails qui n'existent plus aujourd'hui.

34. *Plan du redressement de la place du Théâtre.*

Ce plan présente deux projets pour le raccordement de l'alignement de la place, au devant de la nouvelle Salle de spectacle, avec le redressement du cours de l'Intendance. — Des annotations facilitent l'étude des deux projets.

35. *Plan général du cours de l'Intendance.*

Légende : « Dressé par nous, soussigné, premier architecte du Roy de Pologne, en conséquence des ordres de M. de Clugny, alors intendant de la généralité de Bordeaux, et par luy approuvé, après son avénement au Contrôle général des finances à Bordeaux, en avril 1776. — V. Louis. »

36. *Plan général des bâtiments construits à Bordeaux.*

Ce plan reproduit les dispositions générales des quartiers environnant la Salle de spectacle, les constructions élevées par Louis et son projet de redressement des rues des Fossés de l'Intendance et du Chapeau-Rouge, de la Bourse à la porte Dauphine.

37. *Plan de la place au devant de la Salle de spectacle.*

Ce plan reproduit l'emplacement occupé par cette Salle, les quartiers qui l'environnent et les maisons de la place, vis-à-vis le Théâtre, telles qu'elles étaient primitivement, avec l'alignement que Louis proposait pour elles. (*Archives départementales de la Gironde*, carton 1227-1228.)

M. le marquis de Puifferrat, à Bordeaux, possède une élévation perspective de l'hôtel projeté pour M. Chaperon et la vue des anciennes maisons de la place du Théâtre; dessin de Lhote.

---

38. *Hôtel Saige, à Bordeaux.*

Cet hôtel, construit de 1774 à 1780, Fossés du Chapeau-Rouge, est actuellement connu sous le nom d'Hôtel de la Préfecture.

M. Jules Delpit, de Bordeaux, possède une série de plans d'ensemble et de détail, élévation et coupe géométrale, sept feuilles se rapportant

à cette construction. Ces dessins, habilement faits, ne sont pas de Louis; ils doivent avoir été exécutés par l'architecte Combes, vers 1808, à l'époque où l'Hôtel Saige fut disposé pour y établir la résidence du Préfet de la Gironde.

Les *Motifs d'architecture*, etc., publiés par M. César Daly, en 1880, reproduisent des parties de l'Hôtel Saige. (Voir pl. 15 à 20 et 42.)

39. *Hôtel Fonfrède, à Bordeaux.*

D'après M. Detcheverry, «six plans relatifs à la maison Fonfrède» faisaient autrefois partie des dessins de Louis conservés aux *Archives municipales*. M. Ch. Durand dit que ces plans se rapportaient surtout au grand escalier de cet hôtel (1774-1776).

40. *Hôtel Nairac, à Bordeaux.*

I. «Plan d'ensemble de l'hôtel Nérac *(sic)*, fait à Paris, le 27 janvier 1775. V. Louis.» — II. Élévation de la façade de l'hôtel sur le cours de Tourny. — III. Dessin de l'escalier d'honneur, avec les modifications exécutées sur les plans de M. Duphot. Charmant dessin, à la mine de plomb, fait par M. Baltard, à Bordeaux, en 1871. Ces trois pièces font partie du cabinet de M. Henri Duphot, architecte à Bordeaux. — VI. Élévation sur le jardin et sur le cours de Tourny. Dessin appartenant à M. Legrix de Tustal, à Bordeaux.

41. *Castel-d'Andorte (Gironde).*

Maison de campagne, au Bouscat, attribuée à Louis. — Nous ne pou vons signaler que le plan et la façade principale, dessinés par J. Prévot gravés par H. Gouillaud et publiés par le docteur Desmaisons: «Établissement de Castel-d'Andorte.»

42. *Château d'Argent (Cher).*

I. Plan du bourg d'Argent, du château et de ses dépendances. — II. Projet pour le château d'Argent; plan du rez-de-chaussée, côté du jardin et côté de l'entrée avec des rabattements pour les pièces des extrémités du bâtiment, du côté de l'entrée. — III. Plan du premier étage. (Collection de M. le comte Alexis de Chasteigner.)

43. *Hôtel de la Préfecture du Doubs.*

Cet hôtel, ancien palais de l'Intendance de Franche-Comté, fut construit, de 1772 à 1776, par l'architecte Nicolle, d'après les plans de Louis.

I. Plan d'ensemble, hôtel et cour précédée d'un arc de triomphe. — II. Élévation de la façade avec arc de triomphe et portiques intérieurs, côté de la rue et côté de la cour; lavis. — III. Coupe de l'arc de triomphe, élévation de l'aile des bureaux, coupe longitudinale de l'hôtel, grand escalier, salon de la rotonde, décoration de la rotonde et de l'escalier; lavis. — IV. Coupe et élévation des bâtiments de la cour des remises; lavis. — V. Élévation et décoration du grand cabinet du rez-de-chaussée;

lavis daté : « au bureau de M. Louis, à Bordeaux, 5 juillet 1776. » — VI. Élévation et décoration de la salle à manger; lavis daté comme ci-dessus, de même que les suivants. — VII. Élévation et décoration du salon d'audience; lavis. — VIII. Élévation et décoration de la seconde antichambre; lavis. — IX. Profils et détails à l'encre, rehaussés de bistre : frises, corniches, détails et jambages d'une cheminée pour le salon de la rotonde. Ces pièces sont déposées aux *Archives départementales du Doubs.* — X. Coupe du palais de l'Intendance, exécutée au lavis, nº 2,659 du Catalogue des Sciences et Arts de la Bibliothèque de Besançon.

Nous devons ces renseignements à M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, par l'intermédiaire de M. Valat, de l'Académie de Bordeaux. M. Jules Gauthier a joint à ses notes sur le dessin de l'hôtel de l'Intendance quelques observations d'une grande justesse : « Tous les plans, » coupes, profils, etc., exécutés au lavis, quoique sortis du bureau de » Louis, ne doivent pas être de sa main, mais plutôt de celle de quelque » élève, praticien déjà habile. Au contraire, les profils et détails, lavés ou » crayonnés et rehaussés de bistre, sans être signés pourtant, sont » probablement de Louis lui-même, car ils sont jetés sur le papier » tout à fait à la va-vite. » Ces observations peuvent être appliquées à un très grand nombre de dessins qui figurent dans ce catalogue et qui furent exécutés, d'après les données du maître, par Dufart, Roché, Duval et Combes.

44. *Décoration théâtrale.*

Aquarelle, très pâle de ton, sorte de camaïeu, représentant une grotte sous des rochers ; un asile de nymphes, orné de statuettes d'amour tirant de l'arc, d'un jet d'eau s'élançant d'un trépied, et de guirlandes de fleurs et de feuillages.

Cette aquarelle a été offerte au Musée de Nantes, par M. Bourgerel, architecte, qui l'attribue à Louis. (Catal. du Musée des Beaux-Arts de Nantes, 1875, p. 251.)

45. *Église Saint-Éloi, à Dunkerque.*

I. « Plan de construction de l'église de Dunkerque. » (Catalogue de M. Gaullieur L'Hardy, p. 77.) — II. « Fragment de l'église de Dunkerque. » (Inventaire de M. Ch. Durand, p. 5.) Ces deux pièces faisaient autrefois partie du Portefeuille de Louis, aux *Archives municipales* de Bordeaux. — III. « Élévation perspective du portail de l'église paroissiale de Saint-Éloy à Dunkerque. » Gravure signée : Louis *inv. et fecit*, gravé par les sieurs Varin frères, des Académies de Caen et de Châlons. Au bas de cette estampe, on lit cette légende : « Exécuté sous les ordres de Monseigneur Charles-Alexandre de Calonne, ministre d'État, Contrôleur général des finances, commandeur - grand Trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, et à lui dédié par son très humble et très obéissant serviteur Louis, architecte de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans. »

Nota. — « Ce portail a quatre-vingt-deux pieds d'élévation, du sommet » du fronton, et cent trente-cinq pieds de face; le diamètre des colonnes » a quatre pieds six pouces. Sa tour est à présent environnée de bâti- » ments qui doivent être remplacés par ceux qu'on voit sur cette » gravure. »

46. *Élévation d'une maison bourgeoise.*

Ce petit dessin, sans importance, porte cette note : « M. Louis, architecte du Roy, à Bordeaux, l'an 1783. » En 1783, Louis n'était point à Bordeaux. — Nous ne mentionnons donc ce dessin que sous toutes réserves. Il appartient à M. Lamiotte fils, à Bourg (Gironde).

47. *Place Louis-XVI, à Bordeaux.*

Ce splendide dessin, ou plutôt ce superbe lavis d'architecture, extrêmement soigné, fait partie de la collection du Louvre, sous le n° 30,863. (Long. $1^{m}10$. Hauteur $0^{m}45$.) Voici la légende qu'il porte : « Vue perspective de la place Louis-XVI, qui doit être établie à Bordeaux, » dans l'emplacement du Château-Trompette.

» Cette place forme un demi-cercle dont le diamètre est de 900 pieds ; » le développement de ses façades, joint à celui des bâtiments parallèles » au quai, est de 2,600 pieds ; 13 rues de 60 pieds de large avec des » trottoirs viennent aboutir à cette place ; elles porteront chacune le nom » d'un des États unis de l'Amérique et seront terminées aux façades par » autant d'arcs de triomphe ; la direction sera celle des rayons d'un cercle » et dirigée, par conséquent, sur la colonne Ludovise élevée au centre de » la place. Cette colonne, érigée à la gloire de S. M., aura de hauteur » 180 pieds et 15 pieds de diamètre ; elle supportera la statue pédestre » du Roi et sera ornée, dans toute sa hauteur, par des bas-reliefs où » seront représentées les principales actions de son règne qui ont » opéré l'indépendance de l'Amérique.

» Présenté à Sa Majesté, par son très humble et très obéissant et très » fidèle sujet.

» Louis,
» Architecte dudit Monument. »

Les sujets de marine, placés au premier plan de cette vue perspective, sont de la main d'un peintre de l'école de Joseph Vernet et complètent admirablement le dessin de Louis.

48. *Vue perspective de la place Louis-XVI.*

Ce plan, copie fidèle du précédent, appartient à un amateur d'Angers ; il porte cette légende : « Développement général de l'élévation de la place Louis-XVI, conforme à celui approuvé par le Roy, dont nous avons le double signé par M. de Calonne, Controlleur général ; fait par nous, architecte soussigné, en décembre 1784. V. Louis. »

Ce dessin a été fait d'après une reproduction du dessin original approuvé par l'architecte.

49. *Vue de la place Louis-XVI.*

Dessin réduit à la grandeur de la gravure de Varin, exposée en 1791.

50. *Élévation d'une des arcades de la place.*

Ces deux dessins, faits dans les bureaux de Louis, appartiennent à M. Auguste Perrau, à Bordeaux.

51. *Plan général de la place Louis-XVI.*

« Emplacements et rues distribués sur le terrein du Château-Trompette, conforme à l'original arrêté par le Roi et resté entre les mains de M. le Contrôleur général, dont M. Louis nous a laissé copie; dans son bureau, à Bordeaux, ce 22 mars 1787. Signé : Roché *ne varietur*, Mengin de Montmirail. » Ce plan et les suivants, relatifs au projet de la place Louis-XVI, sont à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux. *(Archives municipales* et *Bureau des plans.)*

52. *Plan muet du projet précédent.*

« Plan général des emplacements vendus et à vendre sur le terrein du Château-Trompette, certifié véritable, signé et paraphé, pour servir d'expédition à un pareil plan annexé à la minute d'un contrat de vente de terrein, passé devant les notaires soussignés, aujourd'hui treize novembre mil sept cent quatre-vingt huit. Signé : Louis, Reignier, Aleaume et Silly. »

53. *Autre plan général de la place Louis-XVI.*

« Conforme au plan arrêté par le Roi, sur lequel est l'approbation » écritte de la main de Sa Majesté : De Calonne. »

54. *Plans de la place Louis-XVI; fragments.*

I. Plan géométral de la place, avec une partie du quartier de la Place-Royale. — II. Plan géométral de l'attique : « du bureau de M. Louis ».

55. *Élévation géométrale d'une des arcades.*

Dessin au trait, non lavé.

56. *Fragment de l'élévation d'une des arcades.*

Lavé à l'encre de Chine.

57. *Arc-doubleau de la place Louis-XVI.*

Dessin à la plume.

58. *Plans et dessins des plafonds.*

« Du bureau de M. Louis. »

59. *Plans des combles de la nouvelle place Louis-XVI.*

« Du bureau de M. Louis. »

60. *Maisons du quai de Calonne.*

Deux coupes, — élévations géométrales.

61. *Projet de lotissement des terrains.*

Construction de la place Louis-XVI; ce projet porte cette note: « Copie conforme à l'original resté dans les bureaux de Bordeaux, ce 18 may 1787 : Mengin de Montmirail »; et, au-dessous : « Fait à Bordeaux, du bureau de M. Louis, le 8 mars 1786. V. Louis. » (Collection de M. Ch. Durand.)

62. *Projets de maisons pour la place Louis-XVI.*

« Cinq projets, en 33 feuilles, des maisons à construire sur les divers emplacements du Château-Trompette. » (Collection de M. Ch. Durand).

63. *Plans de distribution des terrains.*

Ces pièces, signées de Combes et Roché, font partie de la collection de M. Jules Delpit.

64. *Maison Gobineau, à Bordeaux.*

Sept plans, à divers étages, depuis la cave jusqu'à la charpente, et une élévation prise sur le cours du XXX Juillet ; huit feuilles en tout. La dernière porte cette légende : « Élévation de la maison de M. de Gobineau, à Bordeaux. Du bureau de M. Louis, ce 22 septembre 1786. V. Louis, *ne varietur*. Montmirail. Gobineau, *ne varietur*. » (Cabinet de M. Durand).

65. *Château du Bouilh (Gironde).*

I. Élévation générale du projet approuvé et en partie exécuté; à M. Ch. Durand, qui en a fait une copie offerte à M. Hubert-Delisle, et qui se trouve au château du Bouilh. — II. Élévation d'un projet pour le château du Bouilh. (A M. Legrix de Tustal.) — III. Élévation de la partie exécutée, avec ce titre : « Élévation du pavillon de l'aile gauche, nº 7 et dernier, arrêté par M. Louis. Fait au château du Bouilh, ce 13 novembre 1786. V. Louis. » (A M. Ch. Durand.) — IV. Plan du premier étage de la partie exécutée, avec le titre : « Château du Bouilh, à M. le comte de la Tour du Pin. » (A M. Ch. Durand.) — V. « Face latérale de l'escalier et face latérale du vestibule nº 3. Fait au château du Bouilh, ce 13 novembre 1786. V. Louis. » (Notre collection, don de M. B. Fillon.)

66. *Palais-Royal, à Paris.*

Le catalogue de M. Gaullieur L'Hardy cite une *centaine de plans* relatifs au Palais-Royal. Plusieurs avaient un développement de 6 à 7 mètres et « la plupart étaient marqués du *visa* et de l'adoption du duc d'Orléans, avec le millésime de 1782, aussi écrit de la propre main du Prince. » Vers 1828, le duc Louis-Philippe d'Orléans fit à M. Latus, de Bordeaux, l'acquisition de tous ces dessins. Mais nous tenons de M. Froment, ancien précepteur des enfants de Mgr le Comte de Paris, qu'il n'existe plus aujourd'hui aucun plan ni dessin de Louis en la possession du prince.

A défaut des plans originaux du Palais-Royal, nous citerons les ouvrages qui les reproduisent ; I. « Plan général des bâtiments et jardins

du Palais-Royal, avec les augmentations projetées par M. Louis, architecte, année 1781. » — « Fait par nous, soussigné, Premier architecte de S. A. R. Monseigneur le duc de Chartres, ce 12 juin 1781. Arrêté; signé : L. P. J. d'Orléans. » — II. « Plan général du rez-de-chaussée du Palais-Royal, par M. Louis, architecte, année 1784. » Ces deux plans, gravés par Hibon, font partie de l'ouvrage de M. Fontaine : *Parallèle entre plusieurs résidences de souverains.* — II *bis.* Élévation géométrale de la façade de l'intérieur du jardin du Palais-Royal, par Ch. Motte. — III. « Vue du Palais-Royal, du côté du jardin, d'après le dessin du chevalier de l'Espinasse, 1786. Projet. » Fontaine *del. (Hist. du Palais-Royal,* pl. 9.) — IV. « Vue extérieure du cirque du jardin du Palais-Royal, 1797. » (*Hist. du Palais-Royal,* pl. 10.) — V. Vue intérieure du cirque, 1788. Fontaine *del.* (*Hist. du Palais-Royal,* pl. 11.) — VI. Plan du Palais-Royal, en 1829. *Parallèle,* etc., gravé par Hibon (pl. nº 6.) — VII. Plan de tous les étages d'une maison de trois croisées de face, sur le jardin du Palais-Royal (collection de M. le comte A. de Chasteigner.) — VIII. Bâtiments sur le jardin et détails. (Voir : *Motifs historiques d'architecture,* par M. César Daly. Vol. II, pl. XXIV à XXVII, et *Vue du Palais-Royal,* gravée par Varin, exposée au Salon de 1791.)

67. *Théâtre-Français, à Paris (1787-1790).*

I. Plan du rez-de-chaussée de l'Opéra projeté sur une partie du terrain du Palais-Royal. — II. Plan au niveau des 1res loges de l'Opéra projeté. (*Arch. nat.,* série IV. Seine, nº 889.) — III. Façade du théâtre, rue Richelieu. Ce dessin, légèrement teinté, appartient à M. le comte A. de Chasteigner, à Bordeaux. — IV. Plan du théâtre, lavé en rouge, avec une légende indiquant les différences de grandeurs de cette salle et de celle du théâtre de la Porte-Saint-Martin. (Voir, à la Bibliographie, brochures de 1790. *Bibliothèque nationale, Topogr. de la France.* Paris, 1er arrondissement, 3e quartier.) On trouve dans ce même recueil, inventorié par M. O. Merson : V. Plan annexé au procès-verbal, daté du « 28 avril 1818, de Fontaine et de Molines, architectes, fondés de pouvoir, le premier du duc d'Orléans, et le second du sieur Julien, afin de reconnaître et de recevoir les terrains et bâtiments composant le Théâtre-Français, appartenant au sieur Julien, par adjudication faite le 22 octobre 1793, lequel Julien a fait vente au duc d'Orléans, par contrat passé chez Me Cristy et son collègue, notaires à Paris, le 8 avril 1818. » — VI. Restauration du théâtre de la République, quatre feuilles signées A. Palaiseau et Moreau. Ces divers plans permettent de se rendre compte des changements qui furent apportés à l'œuvre de Louis et justifient les observations de M. Fontaine. — VII. Plans du théâtre, de la scène et de la salle ; vues perspectives, élévations et coupes de la loge d'avant-scène; gravures par Sandon, Prieur, Normand et Huguet. — VIII. Voir aussi les divers plans du Palais-Royal (pl. 54 à 60) publiés par M. Fontaine *(Parallèles entre plusieurs résidences de souverains, Histoire du Palais-Royal,* 1833), où se trouvent les plans du Théâtre-Français, à divers étages.

68. *Nouvelles casernes, à Bordeaux (1789).*

I. Projet de casernes à construire sur l'emplacement de l'ancien fort du Hâ. Plan et élévation sur le cours d'Albret à Bordeaux. (A M. Ch.

Durand.) — II. Chapelle; élévation de la façade. En marge de cette copie du dessin original se trouve cette note : « Arrêté par nous, chargé par le Roy de la construction des cazernes, et conforme à celui qu'il a signé. A Bordeaux, ce 14 janvier 1789. V. LOUIS. » (Appartient à la Bibliothèque de Bordeaux. Fonds Clouzet.)

69. *Théâtre National ou Théâtre des Arts, à Paris.*

I. Plan de la scène; grande gravure, sans légende ni signature. — II. Plan de la salle; dessin sans légende ni signature. — III. Deux plans, gravures au trait, sur la même planche, signés : LANDON. — IV. Plan gravé au trait, signé : C. NORMAND, *sc.*, DELANOY, *inv.* — V. Élévation; petite gravure. — VI. Coupe, gravure au trait, signée : C. NORMAND, *sc.*, DELANOY, *inv.* Ces six pièces se trouvent dans la *Topographie de la France*, Paris, 1er arrondissement, 3e quartier. Renseignements fournis par M. O. Merson.

Plans du Théâtre des Arts, situé rue Richelieu (7 pièces) : I. Plan du rez-de-chaussée du Théâtre. — II. Entre-sol au-dessus du rez-de-chaussée. — III. Plan du premier étage. — IV. Plan de l'entre-sol du deuxième étage. — V. Plan du deuxième étage. — VI. Plan de l'étage en attique. — VII. Plan de l'étage pris sur les combles. Théâtre des Arts, rue de la Loi. (*Archives nationales*, Seine, no 889). Ces plans portent l'indication des modifications apportées à l'édifice, en 1794, lorsqu'il fut approprié au service de l'Opéra. — Coupe de la salle de l'Opéra, rue Richelieu, prise sur la longueur. Signé : DEBRET, décembre 1821. Ce plan a été exécuté au moment où la plus grande partie des matériaux de la salle de Louis furent utilisés pour la construction de la salle provisoire de la rue Le Peletier. (*Arch. nat.* Seine, 3e classe, no 1149.) — Renseignements fournis par M. Ch. Nuitter.

70. *Palais du Luxembourg, à Paris.*

MM. Gaullieur L'Hardy, Detcheverry et Ch. Durand indiquent dans leurs catalogues « quatre plans d'améliorations destinées à donner au palais du Luxembourg une forme plus architectonique, » ou « plans relatifs à l'augmentation du Palais » et « plan d'étude du jardin ». — Dès 1783, Mercier disait, dans son *Tableau de Paris*, t. XI, p. 209, à propos du Luxembourg : « Il attend depuis plusieurs années les plans qui doivent l'embellir. » On sait que ce palais appartenait au comte de Provence, Monsieur, frère du Roi, dont l'architecte en titre était Chalgrin, mais qui ne fit la restauration du palais du Luxembourg que lors de l'installation du Directoire dans cet édifice. (Lance, *Diction. des Arch. fr.*, t. I, p. 128.) Rappelons cependant que Louis avait accompagné sa signature du titre d'*architecte de Monsieur, frère du Roi,* au bas d'un devis présenté aux Jurats de Bordeaux en 1779. Les dessins relatifs au Luxembourg ayant disparu, il devient difficile aujourd'hui de se prononcer sur leur véritable origine.

71. *Projet de restauration du Panthéon, à Paris.*

Dans les catalogues publiés par MM. Gaullieur L'Hardy et Detcheverry se trouvent mentionnés : I. Projet d'élévation et décoration de

l'intérieur d'un des quatre piliers du dôme du Panthéon, avec des additions. L'espace qui se trouve entre les arcs du dôme pénètre dans les nefs, laissant apercevoir partie des cénotaphes projetés dans les entre-colonnements du pourtour. (*Portefeuille ichnographique de Louis*, p. 76, nº 27.) — II. Plans relatifs aux « additions faites par Louis aux réparations du Panthéon. » (*Hist. des Théâtres de Bordeaux*, p. 328.) — Ces diverses études, qui n'existent plus, se rapportent bien à certains passages de la lettre de Louis, du 6 décembre 1798. (Voir p. 538.)

72. *Projets inexécutés, inconnus ou douteux.*

I. Projet de décoration d'un salon. — II. Projet d'un pavillon à la campagne. — III. Projet d'un obélisque de 38 mètres de hauteur. (Collection de M. Ch. Durand.) — IV. Plan d'un petit hôtel avec salon circulaire. — V. Élévation de la façade de cet hôtel. — VI. Projet de grille. — VII. Élévation et dessin perspectif pour la construction d'une salle de spectacle à trois étages de colonnes en retraite, sur plan circulaire. — VIII. Porte d'allée de M. Millanois, à Lyon. (?) (Collection de M. Legrix de Tustal.) — IX. Colonne cannelée surmontée d'une pendule accostée de deux figures de jeunes femmes, dans le style de Berruer; l'une et l'autre entourent un médaillon portant des initiales. — X. Coupe d'une salle à galerie. — XI. Renommée tenant une couronne et sonnant de la trompette. — XII. Faisceaux décoratifs pour attiques et panneaux. — XIII. Plans de parcs et jardins. (Collection de M. Jules Delpit.) — XIV. Décoration de la place de Covent-Garden. — XV. Plan du premier étage du château de Lathan? — XVI. Divers projets pour la ville de Marseille, etc. Ces derniers plans, indiqués par MM. Gaullieur L'Hardy et Ch. Durand, comme faisant autrefois partie du *Portefeuille de Louis*, pourraient bien n'être pas de lui ; il est certain que dans ce portefeuille se trouvaient des dessins d'autres artistes, notamment ceux de Lussaud, représentant une cathédrale, et les deux esquisses de Berinzago «*per la chiesa della Certosa di Bordeaux.*»

73. *Projets de monuments pour Paris et Bordeaux.*

Sous ce titre, nous rappellerons les projets d'embellissements signalés dans le catalogue de M. Gaullieur : le Pont triomphal sur la Seine, orné de portiques; dessin de 20 pieds de développement. — Projet de monument pour la sépulture des rois de France, et le vaste ensemble conçu pour la création d'une place, dite de Louis XVI, en face des Tuileries, avec la restauration de ce palais et sa réunion à celui du Louvre, en y comprenant l'établissement d'un Opéra et d'une Bibliothèque. — Enfin, l'élévation d'une Halle au blé pour Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE

Avant d'indiquer les dépôts de documents que nous avons consultés, nous tenons à remercier les personnes qui ont facilité ou secondé nos recherches. Nous nommerons d'abord MM. Eugène Guillaume, Paul Baudry, Charles Garnier et Henri Delaborde, membres de l'Institut; M. Charles Nuitter, archiviste de l'Opéra; MM. Henri Jouin, de Tauzia, Olivier Merson, de l'administration des Beaux-Arts; M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris; M. Gaillard, du musée de Dunkerque; M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs; M. Hovyn de Tranchère, à Saint-Pétersbourg; et, à Bordeaux, MM. Gouget, Ducaunnès-Duval, Roborel de Climens, aux Archives départementales; M. E. Gaullieur, aux Archives municipales; MM. H. Messier et R. Céleste, à la Bibliothèque de la Ville; MM. Jules Delpit et Émile Lalanne, auquel est due la table alphabétique des noms.

Archives nationales. — Paris. Département des Académies. — Série O, n°s 1707, 1940, 10,025 à 10,030. Construction de la Salle de spectacle de Bordeaux. 1774. — Série F^4, 1246^6. — Salle des Variétés, actuellement des Français, etc. Série O, n° 20,270. — Registre intitulé : *Ville de Bordeaux.* Enregistrement d'affaires traitées de 1771 à 1791. Série H, 93^3.

Archives de l'Institut de France. — Classe des Beaux-Arts. Registres de l'ancienne Académie royale d'Architecture.

Archives de l'Opéra. — M. Charles Nuitter, archiviste de l'Opéra, a bien voulu faire des recherches à notre intention; mais elles n'ont donné pour résultat qu'une lettre du 11 mai 1798, adressée au citoyen Louis, architecte, à propos des pièces à produire pour prouver son droit à une loge au Théâtre de la République et des Arts.

Archives départementales de la Gironde. — 1° Portefeuilles et cartons, Série C, n°s 1205 à 1216 et 1227 à 1228. — 2° Journal de recette et dépense, pour la construction de la nouvelle Salle de spectacle, à Bordeaux. 1 vol. in-f°, Série C. — 3° Château-Trompette : Fonds révolutionnaire.

Archives municipales de Bordeaux. — 1° Mémoire et Documents, Recueil factice; imprimés et manuscrits, 1 vol. in-4°, série C. — 2° Grand-Théâtre, 1 vol. in-f°, série D. Rôles des travaux, du 4 décembre 1775 au 28 décembre 1776. — 3° États des sommes dues au 12 mars 1779, 1 vol. in-f°. Série D D. — 4° Registre de correspondance. — 5° Délibération de la Jurade. — 6° Diverses pièces concernant les travaux de Louis. Cartons nos 19, 22, 23, 24, 27, Série A. 168, 176, 178, Série DD. 307 et 308, Série GG.

Bibliothèque de la ville de Bordeaux. — 1° Correspondance inédite de Mme Chazot-Duplessy, de 1776 à 1780. — 2° Notes biographiques recueillies pour la bibliothèque de Guyenne, etc., par Laboubée, 12 vol. in-4°. — 3° Papiers de Lemoyne, du Musée et du Fonds Clouzet. — 4° Tablettes contemporaines, ou œuvres manuscrites de Bernadau, T. VII, p. 469; T. XI, p. 72, 115 et 301. — 5° Manuscrit de Lecouvreur.

Nous n'avons jamais eu la pensée de dresser un inventaire général des *Guides de Voyages,* des *Dictionnaires biographiques,* des *Almanachs,* des *Descriptions de Paris et de Bordeaux* où se trouvent quelques mots sur les œuvres de Louis, bien assuré que si tous ces livres parlent du célèbre artiste, ils ne fournissent que des indications contenues dans notre *Essai de Bibliographie.*

1761 *L'Année littéraire,* par Fréron. Paris, Michel Lambert, in-12. — « Lettre à M. Fréron sur l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, Faux- » bourg St. Antoine. » T. V, p. 211.

L'Observateur littéraire de l'abbé de La Porte. Paris, Duchesne, in-12. — Voir t. V, p. 64, — le *Correctif,* au sujet de l'église du Bon-Secours.

1765 *Description historique de la ville de Paris,* etc., par Piganiol de La Force, t. V, p. 125 et 481.

1770 *Voyage pittoresque de Paris,* par D'Argenville, 5e édition. Paris, De Bure, M.D.CC.LXX, p. 214 et 277.
Gazette de France, n° 50, p. 205.

1773 *Lettres patentes du Roi* portant concession à la ville de Bordeaux... d'une partie des terreins... compris dans les glacis du Château-Trompette, pour y bâtir une nouvelle Salle de spectacle. — Bordeaux, Michel Racle, in-4° de 8 pages.

1776 *Mémoires secrets, dits de Bachaumont:* t. IX, p. 194 et 195, Représentation de *Fleur d'Epine;* t. XV, p. 61, Achèvement et inauguration du Théâtre de Bordeaux; t. XVII, p. 263, 305, Changements projetés au Palais-Royal; t. XVIII, p. 34, 67, 71, 184 et 206, Critiques des
1787 travaux du Palais-Royal; t. XIX, p. 213, Les croupiers de Fréron; t. XX, p. 224, 237, 239, 253 et 283, Procès du duc de Chartres et de la ville de Paris, à propos du transfert de l'Opéra; t. XXI, p. 85, Discussion entre le duc de Chartres et les propriétaires des maisons voisines du

Palais-Royal; t. XXII, p. 38, Louis à Liège; t. XXIII, p. 176, Affaire Bonnafoux, négociant de Bordeaux; t. XXV, p. 182, *Le Prince dupé*, par M. Louis; t. XXVI, p. 132, 269, Palais-Royal; t. XXVIII, p. 30, Chanson sur le duc de Chartres, à propos du Palais-Royal; t. XXIX, p. 65, Exposition du plan-lavis du Château-Trompette, chez le Contrôleur général; t. XXXI, p. 166, Travaux du Château-Trompette; t. XXXII, p. 26, Continuation des mêmes travaux; t. XXXV, p. 15, 89, 248, Établissement d'un cirque au Palais-Royal.

1777 *Ode à l'Empereur voyageant dans la France, et visitant le port et les antiquités de Bordeaux*, par L.-Joseph Desalons, docteur en médecine de la Faculté de Bordeaux. Bordeaux, Simon de La Court, M DCC LXXVII, in-8°, 8 pages. — Cette plaquette est excessivement rare; nous n'en connaissons qu'un exemplaire, qui est à la Bibliothèque publique de Bordeaux, et qui provient du cabinet de M. de Lamontaigne, conseiller au Parlement.

1778 *Recueil des annonces, affiches et avis divers, pour la ville de Bordeaux.* — Bordeaux, Labottière frères, in-4°, p. 332. — Vers latins, par Chouteau, sur la construction de la nouvelle Salle de spectacle.

1780 *Description de la nouvelle Salle de spectacle de Bordeaux*, dont l'ouverture se fera, le vendredi 7 avril 1780, par une représentation d'*Athalie*, avec chœurs, précédée d'un prologue analogue à ladite ouverture. — Bordeaux, Pallandre jeune, in-4°, 4 pages.

Le Jugement d'Apollon, comédie en un acte, composée par Blaincour ou Blaincourt, souffleur du Théâtre, et jouée trois jours de suite, lors de l'inauguration de la nouvelle Salle de spectacle, les 7, 8 et 9 avril 1780. — *Le Jugement d'Apollon* a dû rester en manuscrit, probablement aujourd'hui perdu; on n'en connaît pas d'analyse.

1781 *Almanach littéraire* ou *Étrennes d'Apollon*, p. VI (vers du marquis de Saint-Marc adressés à Louis).

Exposé des changements à faire au Palais-Royal, imprimé par ordre du duc de Chartres; cité dans les *Mémoires secrets*, t. XVII, p. 263 à 266.

Mémoire à consulter pour les propriétaires des maisons situées autour du jardin du Palais-Royal: opposans et demandeurs. — Analyse de ce Mémoire dans les *Mémoires secrets*, t, XVIII, p. 34.

Œuvres de Monsieur de Saint-Marc. Paris, imprimerie de Monsieur; 3 vol. in-8°, t. I. Pièces diverses, p. 155 et 189.

1782 *Essai sur l'architecture théâtrale*, par M. Patte. Paris, Moutard, in-18, M DCC LXXXII, p. 115, avec un plan de la Salle de Bordeaux. — L'appréciation de Patte, sur le Théâtre de Bordeaux, fut la première émanant d'une autorité compétente.

Salle de spectacle de Bordeaux, par M. Louis. — Aux dépens de l'auteur, et se trouve à Paris, chez Esprit, libraire, au Palais-Royal. M DCC LXXXII. Avec approbation et privilège du Roi. Grand in-f°. Épître dédicatoire et frontispice, 12 p. de texte et XXII planches. (Cet ouvrage est le seul qui nous fasse bien connaître le Théâtre de Bordeaux, tel qu'il est sorti des mains de son auteur.)

1783 *L'Espion anglois,* ou Correspondance secrète entre milord *All'eye* et milord *All'ear.* Londres, John Adamson, M DCC LXXXIII, T. VI, p. 161. — L'empereur Joseph II à Bordeaux.

Tableau de Paris, par Mercier. Amsterdam, N..., in-8°. — Jardin du Palais-Royal, T. VI, p. 98. — Palais-Royal, T. X, p. 222 et 239.

Almanach de commerce, d'arts et métiers, pour la ville de Bordeaux. — Bordeaux, Bergeret, in-18, p. 282.

1784 *Affiches, Annonces et Avis ou Journal général de la Cour.* — Du dimanche 13 février 1784. THÉATRE DE Mme DE MONTESSON : « On » donnera pour petite pièce, *le Prince dupé,* par M. Louis, de » l'Académie royale d'Architecture » *(sic).*

Almanach du spectacle de Bordeaux. — Bordeaux, J.-B. Séjourné, in-18, p. 21 et 72. D'après l'*Almanach,* l'opéra de *Fleur d'Épine,* de Mme Louis, aurait été joué à Bordeaux.

Almanach du voyageur à Paris, etc., par M. Thiéry. (Il y a plusieurs éditions.) Paris, Hardouin, 1 vol. in-12, p. 125, 428, 479 et 480, où l'on trouve une « *Description des nouveaux bâtiments du Palais-Royal.* » Nous croyons que cette notice est de Louis.

1785 *Description historique de Bordeaux,* etc. — Bordeaux, Paul Pallandre, M DCC LXXXV, in-12, p. 128 et 154. Description de la nouvelle Salle des spectacles.

Lettres-patentes du Roi, en forme d'édit, qui ordonne la démolition du Château-Trompette, les différentes constructions à faire dans son emplacement, etc..... Données à Versailles, au mois d'août 1785. Bordeaux, Philippot, in-4°, 8 p. — Autre édition de ces lettres, imprimées à Paris chez Clousier; autre, avec plan, gravé par Varin, publiée chez le précédent imprimeur; elles furent reproduites dans les *Étrennes bordelaises* de 1786, p. 190.

1785 *Journal de Guienne.* — Bordeaux, Calamy, in-4°.
1785, p. 1162. Exposition du plan original du Château-Trompette.
1788 1786, p. 83, 118, 175, 203, 232, 259, 399, 426, 455, 539, 567, 594, 623, 651, 679, 707, 735, 763, 791, 819, 875, 903, 926, 931, 959, 987, 1015, 1042, 1071, 1155, 1183, 1210, 1239, 1267, 1351, 1407.
1787, p. 4, 31, 86, 115, 199, 227, 295, 433, 506, 895, 992.
1788, p. 1330, 1378.

1787 *Correspondance secrète, politique et littéraire,* ou *Mémoire pour servir à l'histoire des Cours, des Sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV.* (Rédigé par Métra et autres.) — Londres, John Adamson, in-12, IVe vol., p. 426. Examen du marché fait pour la Salle de spectacle de Bordeaux, par le maréchal de Mouchy.

Discours prononcé par l'ordre du Roy, et en sa présence, par M. de Calonne, Contrôleur général des finances, dans l'Assemblée des Notables tenue à Versailles le 22 février 1787. — Paris, N.., in-8°, 37 p. Voir p. 10.

Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, par Thiéry; in-12, t. I, p. 282 et 520.

1787 *Lettre à M. *** sur le Cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, par M. J.-A. Dulaure. — Paris, Le Jay, 1787, in-8°, avec une planche; citée dans le catalogue de la Bibliothèque théâtrale de M. Joseph de Filippi, p. 7, n° 47.

Le Provincial à Paris, etc. Paris, Watin; 4 vol. in-24. — Quartier du Louvre. — Seconde partie. — Palais-Royal, p. 112.

Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux. Bordeaux, Michel Racle; gr. in-8°, 428 p. Voir p. 173 : Discours prononcé par M. Dupré de Saint-Maur, et p. 316 à 318 : Éloge en vers des travaux de Louis, à Bordeaux, par François de Neufchâteau. Cette dernière pièce existe en manuscrit, signée de l'auteur, à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Recueil des titres justificatifs de la propriété de l'emplacement du Château-Trompette et ses dépendances, en faveur de MM. Mengin de Montmirail et Gaudran. Bordeaux, A.-A. Pallandre aîné, M DCC LXXXVII. In-4°, 38 pages.

1788 *État actuel de Paris*, par Watin ; volume du Louvre, p. 107.

Mémoire sur le Château-Trompette, lu dans une Assemblée d'intéressés de toutes les classes; numéro premier; au Palais-Royal, sans nom d'auteur ni d'imprimeur; in-8°, 23 p. — L'auteur blâme le projet de destruction de la forteresse, et croit qu'elle subsistera « malgré les atteintes qui lui ont été portées ». Il est question, dans cette notice, de l'ouvrage de l'ingénieur Beauvallon « *qui parut en 1771; plus rare qu'il n'est intéressant* ».

Observations sur la motion faite à l'Assemblée des Cent-Trente, relativement à la propriété des terrains du Château-Trompette; sans date, ni nom de lieu, ni d'imprimeur; in-8°, 8 pages.

Vente de terreins sur les emplacements du Château-Trompette, consentie à M. Louis, pour la construction des casernes, par toutes les parties intéressées à l'affaire du Château-Trompette; sans date et sans nom d'imprimeur; in-4°, 10 pages.

1789 *Mémoire concernant l'exploitation du Château-Trompette*, par M. Chevalier, avocat au Parlement; sans nom d'imprimeur; in-8°, 24 p. — L'auteur parle d'une publication qu'il avait faite, en 1769, sur ce même sujet, et conclut à la conservation du Château, « l'immortel ouvrage de Vauban, le plus solide et le plus bel édifice qu'il y ait en province. » Chevalier ne nomme pas Louis, mais critique vivement son projet, qu'il « regarde comme la honte de la Ville et du XVIIIe siècle. »

Pensées d'un amateur de la vérité sur les affaires présentes; sans nom d'auteur, ni d'imprimeur; in-8° de 87 p. Voir p. 14 à 17. — Dans l'interrogatoire que M. Jean-Baptiste de Secondat, fils de Montesquieu, subit le 5 janvier 1794, pendant sa détention dans le couvent des Orphelines (rue Sainte-Eulalie, à Bordeaux), il reconnaît lui-même être l'auteur de cet écrit. Voir *Catalogue des manuscrits de l'ancienne Académie*, p. 384 et 385, par M. Raymond Céleste.

1790 *Délibération générale des créanciers unis de M. Mengin de Montmirail, contenant abandon de ses biens; du 12 décembre 1789.* Paris, Clousier; in-4°, 8 pages.

1790 *Mémoire pour la Direction des créanciers du sieur de Montmirail, à laquelle est unie la Direction des créanciers du sieur de Sainte-James.* Paris, Lottin; in-4°, 43 pages.

Almanach de commerce, etc. Bordeaux, Bergeret, p. 211.

Journal général de la France, n° 137 (17 mai); in-4°, p. 552.— Compte rendu de l'ouverture du Théâtre des Variétés.

Le Voyageur à Paris, extrait du *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris,* par M. Thiéry. Paris, Gattey; 1 vol. in-12, 8e édition, 1re partie, p. 90; 2e partie, p. 49, 50, 93, 132-217. — Travaux de Louis à Paris.

Observations du citoyen Louis, architecte. Paris, L. Perronneau; in-8°, 9 pages.

Nouvelles observations du citoyen Louis; sans date ni nom d'imprimeur; in-8° de 8 p. — On y trouve la description détaillée du second projet de Louis, pour l'emplacement du Château-Trompette.

Lettre de Monsieur Louis, architecte de la nouvelle Salle du Palais-Royal. In-8°, 4 p.; sans date, ni nom de lieu, ni d'imprimeur.

Supplément au Journal de Paris, n° du 30 avril 1790. — Lettre de M. Louis, architecte de la nouvelle Salle du Palais-Royal. — Il établit, dans cette lettre, un parallèle entre l'ancienne et la nouvelle Salle du Palais-Royal et celle du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Réponse à la Lettre de M. Louis, insérée dans le supplément du *Journal de Paris* du 30 avril dernier, par Boullet; in-8° de 7 p.; sans date, ni nom de lieu, ni d'imprimeur.

Réponse de M. Boullet aux Lettres de MM. Louis et d'Auberval. In-8° de 8 p.; sans date, ni nom de lieu, ni d'imprimeur.

Seconde Lettre de M. Boullet, sur le Théâtre du Palais-Royal. In-8° de 8 p.; sans date, ni nom de lieu, ni d'imprimeur.

Lettre de M. Bénard, ingénieur-machiniste du Théâtre du Palais-Royal, à M. Boullet (citée dans la seconde lettre de M. Boullet). — Toutes les brochures (hormis cette dernière) concernant la polémique qui éclata, en 1790, entre Louis et M. Boullet, machiniste du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, font partie de la Bibliothèque de la ville de Paris, sous le n° 6,873; elles nous ont été signalées par M. Jules Cousin.

Précis pour le sieur Louis, architecte du duc d'Orléans, contre le sieur Gaudran et le Contrôleur d'État du Conseil. Paris, Nyon; in-4°, 37 pages.

1791 *Nouvelle description des curiosités de Paris,* etc., par J.-A. Dulaure, 3e édition. Paris, Le Jay, 2 vol. in-12; t. I, p. 237, Cirque du Palais-Royal; t. II, p. 117, 267, Palais-Royal; p. 442, Théâtre du Palais-Royal.

Almanach général de tous les spectacles de Paris et des provinces, pour l'année 1791. Paris, Froullé, M.DCC.LXXXXI. — « Théâtre du Palais-Royal, ou Spectacle des Variétés, rue Richelieu, au coin de celle Saint-Honoré, en face de la petite rue du Rempart, attenant le Palais-Royal, » p. 153. « L'ouverture de la nouvelle Salle s'est faite le 15 mai 1790, » (p. 162). « La Salle des Variétés est la plus belle du royaume, après celle de Bordeaux. Elle est du même architecte (M. Louis), » p. 155.

1792 *Journal du commerce, de politique et de littérature.* Bordeaux, F. Dorte, nº du 29 février, p. 88; article de P. Bernadau, signé : B. Patriœnome. — « Rien d'aussi magnifique... La Salle est la plus belle de l'Europe, après celle de Parme... » Il termine par la citation de quatre vers de M. de Saint-Marc, sans nommer cet auteur.

Plaidoyer pour le sieur Durand, « architecte-juré, résidant à Bordeaux, appellant d'un jugement rendu par le tribunal de cette ville, le 10 mai dernier, d'une part; contre le sieur Gobineau, citoyen de Bordeaux, intimé, d'autre part; signé : Duverger, avoué. »
A Bordeaux, l'an premier de la République; in-4º, 101 pages.

1793 *Description historique des ci-devant villes, bourgs, etc., de la République française,* par J.-A. Dulaure. Paris, Le Jay; in-12, t. III, p. 92 et 95. — Dulaure donne une description du *magnifique* projet de la place Louis XVI, « dont l'exécution, dit-il, est déjà commencée et dont M. *Louis* m'a communiqué les dessins. »

Voyages en France, pendant les années 1787, 88, 89 et 90, etc., par Arthur Young. Traduit de l'anglais, par F. Soulès. Paris, Buisson, 1793; in-8º, 3 vol., t. I, p. 128. — Arthur Young parle avec beaucoup d'éloges du *Théâtre* de Bordeaux et du « *plan de la place (Ludovise)* qu'il a vu. » — Les notes de ce voyageur ont été souvent citées; on les trouve dans un article de M. de Verneilh sur les Anciens voyageurs à Bordeaux. (Actes de l'Acad. de Bordeaux, 1879, p. 57.)

1793 *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel :* 1793, p. 956, 968, 1028; 1795, p. 391, 691; 1796, p. 91, 1170, 1194, 1265 (restauration du
1800 Panthéon); 1797, p. 211 (Château-Trompette), p. 227 (Panthéon); 1798, p. 353, 366; 1799, p. 354 (10 septembre, ouverture du Théâtre-Français); 1800, p. 8 (article nécrologique sur Louis).

1795 *Mémoire à consulter et consultation, pour le citoyen Gobineau,* etc., par Martignac. Bordeaux, Vᵛᵉ Lacourt et Faye aîné; in-4º, 15 p. — On lit dans ce Mémoire qu'une des clauses essentielles de la vente du terrain au sieur Gobineau, ou ses héritiers, « c'est qu'ils continueront et perfectionneront, *sans interruption,* les édifices qu'ils ont commencés. »

1796 *Mémoire au Corps législatif,* sur un message du Directoire, du 3 fructidor an IV, pour le citoyen Louis, architecte, auteur du plan du monument à élever, à Bordeaux, à la place du Château-Trompette; in-8º, 14 p.; sans date, ni nom d'imprimeur.

1797 *Antiquités bordelaises,* etc., par Pierre Bernadau. Bordeaux, Moreau, gr. in-8º, M. DCC. XCVII, p. 85. — On y trouve la reproduction textuelle du Voyage à Bordeaux de l'anglais Young, d'après la traduction française de F. Soulès, avec des notes et observations par Ch. De Casaux.

Corps législatif, Conseil des Anciens, Rapport fait au nom d'une Commission, par Alexandre Ysabeau, sur la résolution du Conseil des Cinq-Cents, du 14 floréal, portant aliénation du Château-Trompette. Séance du 4 thermidor an V (22 juillet 1797). Paris, Imprimerie nationale; in-8º, 16 pages.

Loi qui ordonne la vente de la forteresse située à Bordeaux, et connue sous le nom de Château-Trompette, etc. Bordeaux, A. Levieux ; in-4º, 6 pages.

1797 *Tableau de Bordeaux,* journal historique, commercial, etc. Bordeaux, P. Beaume; in-4°, p. 31, 47, 203 et 331. — Exploitation du Château-Trompette et concours.

1798 *Concours ouvert pour le monument et édifices à élever sur l'emplacement du Château-Trompette, à Bordeaux.* Extrait des registres du Directoire exécutif, du 27 fructidor an VI de la République française une et indivisible. — Paris, imprimerie de la République, 20 vendémiaire an VII (11 octobre 1798); in-4°, 4 pages.

Voyage d'un Français, etc. Paris, N...; in-8°, t. IV, p. 58. — L'auteur compare le Théâtre de Nantes avec celui de Bordeaux, et les croit tous les deux construits par Louis.

1800 *Concours pour le monument à élever sur l'emplacement du Château-Trompette, à Bordeaux.* Rapport signé Monge, président; in-4°, 54 p., sans nom de lieu, ni d'imprimeur. — Voir n° 28, Projet de Louis.

Caricature, par Sparieux, gravée par Hennequin, à propos du concours pour l'emplacement du Château-Trompette. Cette caricature sur Amaury-Duval, chef de l'instruction au ministère de l'intérieur et protecteur du *projet de Louis,* n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, le bureau central de police en ayant défendu la publicité. (Collection de M. G. Labat, à Bordeaux.)

Journal des arts, de la littérature et du commerce. Paris, Armant; in-8°, n° 72, du 30 messidor an VIII (19 juillet 1800), p. 7. — Article nécrologique, sans nom d'auteur, reproduit par la *Décade philosophique,* le *Moniteur universel* et probablement par le *Spectateur de Bordeaux.* Voir aussi, p. 387, 403, 440, des articles relatifs au concours pour la place du Château-Trompette.

Le Spectateur de Bordeaux, — commerce, littérature et petites affiches, — n° du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800). Journal quotidien, rédigé par M. Kirwan, format in-4°. — D'après Laboubée, le n° du 7 thermidor, que nous n'avons pu retrouver, contenait un article sur Louis, qui devait être l'analyse ou la reproduction de l'article nécrologique du *Journal des Arts.*

La Décade philosophique, littéraire et politique, du 30 fructidor an VIII (17 septembre 1800), n° 36, p. 569. — Reproduction de l'article nécrologique du *Journal des Arts.*

Gazette nationale ou le *Moniteur universel,* n° du 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800). — Reproduction de l'article nécrologique du *Journal des Arts.*

1801 *Coup-d'œil impartial sur l'exposition des projets proposés pour l'emplacement du Château-Trompette, à Bordeaux,* par H. Lerd. Paris, sans nom d'imprimeur; in-8°, 24 p. — Voir p. 10.

L'Écho de Bordeaux (journal), n° 1477, 26 vendémiaire an X (18 octobre 1801). — Dans ce numéro doivent se trouver, d'après les notes manuscrites de Laboubée, des détails biographiques sur l'architecte Louis et sur sa femme, Marie-Emmanuel Bayon.

1803 *Almanach des Spectacles de cette ville.* Bordeaux, Dubois et Coudert; in-12, p. 160, 162 et 166.

1803 *Annales de Bordeaux*, par P. Bernadau; an XII; in-4°, p. 219 à 224, 229 à 236, 248 et 256.

1806 *Dictionnaire des Beaux-Arts*, par A.-L. Millin. Paris, Desray, M.DCCC.VI, t. I, p. 556; t. III, p. 285 et 668.

1807 *Éloge de Tourny*, par J.-E. L'Hospital. Bordeaux, J. Foulquier; in-8°, p. 33, note 5. — L'auteur fait, avec beaucoup d'enthousiasme, la description du Grand-Théâtre.

Voyages d'un Français, ou *Voyages en France et pays circonvoisins*, depuis 1775 jusqu'en 1807. Paris, Guillaume et Ce; in-8°, 4 vol., t. I, p. 166 à 175; t. IV, p. 87 à 89.

1808 *Mémoires et correspondance littéraire, dramatique et anecdotique de C.-S. Favart.* Paris, L. Collin, 1808; in-8°, t. II, p. 116.

1810 *Tableau de Bordeaux*, par P. Bernadau. Bordeaux, Brossier; in-12, p. 98 à 107. — Description du Théâtre : L'auteur dit que « c'est le plus bel édifice qu'il y ait en ce genre, en Europe, et l'un des monuments d'architecture les plus remarquables de France. Il a coûté à construire *seize cent* mille francs. » — Après cette citation, il est curieux de lire les *Tablettes contemporaines*, manuscrit de Bernadau, t. XI, p. 301, où l'outrecuidance ne le cède pas à l'ineptie.

1811 *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par Aubin-Louis Millin. Paris, imprimerie impériale; 4 vol. gr. in-8°. Voir : t. IV, p. 612, pl. LXXVI, n° 4. — Millin reproduit l'inscription qui était alors placée sur la porte d'entrée des premières loges : AUX MUSES FRANÇAISES, L'AN XII AVANT L'ÈRE RÉPUBLICAINE. L. V. LOUIS, ARCHITECTE.

1827 *Le Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux*, 2e édition. Bordeaux, Fillastre et neveu; in-12, p. 246 et 306; avec l'élévation de la façade du Théâtre, gravure au trait par Cabillet.

1828 *Portefeuille ichnographique de V. Louis*, « précédé d'une notice architectonographique sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, rédigée d'après des documents authentiques. » Paris, M.D.CCC.XXVIII, Carilian-Gœry; in-8°, 135 p. et XIII planches. — Depuis l'article nécrologique du *Journal des Arts*, il n'avait rien été publié sur la vie de Louis. L'ouvrage de M. Gaullieur L'Hardy est le premier essai d'étude biographique sur l'illustre architecte, rédigé « à l'aide de documents incomplets et insuffisants », comme l'auteur le dit lui-même dans une lettre du 30 mai 1855, adressée à l'Académie de Bordeaux. Malgré ces lacunes, quelques erreurs de dates et de faits, le travail de M. Gaullieur L'Hardy est très intéressant à consulter ; on y trouve le *Discours préliminaire*, plusieurs documents inédits, le catalogue du Portefeuille de l'artiste, à cette époque en possession de M. Latus, et treize planches lithographiées au trait, d'après les plans et dessins de Louis.

Voyage dans les départements de la Gironde et de Lot-et-Garonne, par L. Bezout. Bordeaux, A. Brossier; in-12, p. 82 et 90.

1829 *Le Palais-Royal.* Paris, Gaultier-Laguionie, 1829, sans nom d'auteur; in-8°, 68 p. — Cet ouvrage est de M. Fontaine, architecte du duc d'Orléans. (Voir : *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par Barbier, 1875, t. III, col. 763.) C'est le meilleur à consulter pour les travaux du Palais-Royal et du Théâtre-Français.

1830 *Histoire du Palais-Royal*, par J. Vatout. Paris, Gaultier-Laguionie ; in-8°, 307 p.; sans nom d'auteur. — Pag. 144 et 230 : reproduction, presque textuelle, de l'ouvrage de M. Fontaine : *le Palais-Royal.*

1832 *Vie politique de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans-Égalité,* premier prince du sang, et membre de la Convention. Paris, Hivert et Dentu, 1832; in-8° de 152 p. — Voir p. 19.

1833 *Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* 1833, p. 89. « L'Académie propose pour sujet d'un prix à
1834 » décerner dans sa séance publique de 1834, l'*Éloge de Louis,* etc. » — Rapport sur le seul mémoire envoyé au concours; l'Académie n'ayant point trouvé ses intentions remplies, propose de nouveau le même sujet pour l'année suivante.

Histoire lithographiée du Palais-Royal, dédiée au Roi; publiée par M. J. Vatout, premier bibliothécaire du Roi. Paris, Ch. Motte; sans date, in-f°; — quatre vues du Palais-Royal, avant et après sa restauration, dessinées par Courton, Adam et Daniel, et lithographiées par Ch. Motte et Dalton.

1834 *Mémorial bordelais* (Journal), n° du 14 décembre. — Discours de M. Brun, maire de Bordeaux, à l'occasion de l'inauguration du buste de Louis au Grand-Théâtre.

Éloge de J. (?) V. Louis, etc., par A. Marcellin. Bordeaux, H. Gazay, 1834; in-8°, 24 pages. Cet éloge respire une certaine chaleur; il est écrit avec enthousiasme et justifie son titre; mais, comme étude biographique, ce travail est nul et démontre que son auteur n'a fait aucune recherche. M. Marcellin dit, à tort, que Louis mourut « à l'hôpital, ruiné par la Révolution. » L'initiale J, comme prénom de Louis, ne peut se justifier; c'est une erreur qu'il est surtout fâcheux de retrouver sur la plaque de marbre apposée dans le Théâtre de Bordeaux, au-dessus de l'entrée des premières loges.

Magasin pittoresque, t. I, p. 5. Galerie d'Orléans au Palais-Royal.

1834 *La Gironde* (revue). Bordeaux, B. Teycheney, gr. in-4°, t. II, p. 302. Compte-rendu de l'inauguration du buste de Louis, signé E. — Cette
1835 cérémonie se fit avec une certaine mise en scène; des discours furent prononcés par M. Brun, maire de Bordeaux, et par M. Bonfin fils, architecte de la Ville; des ovations furent faites à M. Maggesi, statuaire, et à M. Corcelles, architecte.

1835 *Annuaire statistique du département du Nord.* Lille, L. Danel; in-8°, 400 p. Voir *Précis historique,* etc., sur l'arrondissement de Dunkerque, p. 39.

Etudes sur l'histoire de Bordeaux, etc., par Henri-Charles Guilhe. Bordeaux, Lavigne; 1 vol. in-8°, p. 270 et 331.

1837 *Lettre de M. Vaudoyer,* etc..., *sur l'architecte J. V. Louis, à M. A. Marcellin,* Bordeaux, R. Teycheney, in-8°, 7 p. — Cette lettre apologétique de la brochure de M. Marcellin cite quelques faits sur le séjour de Louis à l'École d'Architecture, d'après les registres des anciens procès-verbaux; mais elle reproche à l'auteur de ne fournir aucun renseignement sur la naissance de Louis et sur ses premières études, et surtout d'avoir reproduit, sans preuve, que Louis était mort à l'hôpital.

1838 *Paris ancien et moderne,* par J. de Marlès. Paris, Parent-Desbarres; in-4°, t. III, p. 491, 529 et 544.

Souvenirs historiques des résidences royales de France. Palais-Royal, par J. Vatout, premier bibliothécaire du Roi. Paris, F. Didot frères; in-8°, p. 173, 177, 182, 184, 189, 207 et 209.

1839 *Album du voyageur à Bordeaux.* Bordeaux, J.-B. Constant; in-8°, p. 121. Cet ouvrage ne donne qu'une analyse du livre de M. Gaullieur et des notes de Pallandre.

Histoire de Bordeaux, par P. Bernadau. Bordeaux, A. Castillon; 1 vol. in-8°, p. 141, 210, 240 et 444. — Cet auteur est toujours à côté de la vérité; on ne peut comprendre qu'ayant été contemporain des événements qui se rattachent à la construction du Théâtre, comme à la démolition du Château-Trompette, ses divers ouvrages fourmillent de dates fausses, de faits erronés et d'assertions mensongères.

Statistique du département de la Gironde, par F. Jouannet. Paris, P. Dupont; in-4°, t. II, première partie, p. 120 et 122.

1842 *La Guienne historique et monumentale,* par M. Alex. Ducourneau. Bordeaux, P. Coudert; in-4°, t. I, p. 73 : *Le Grand-Théâtre de Bordeaux,* article par M. A. Marcellin, accompagné d'une vue du monument lithographiée à la plume par Faucher. L'auteur donne une courte notice sur les préliminaires de la construction du Théâtre, mais surtout une description de ce monument. M. Marcellin affirme, sans preuve, que Louis avait projeté de placer, vers la rivière, l'orientation de son Théâtre.

1843 *Biographie universelle ancienne et moderne,* ou Biographie de Michaud; nouvelle édition; Paris, A. Thoisnier-Desplaces, t. I, p. 595. Note biographique sur Amoudru, élève de Louis, qui fit avec son maître le voyage de Pologne; note signée W-s (Weiss).

1844 *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux,* par Auguste Bordes, architecte. Paris, MM. Bordes, et Bordeaux, chez l'auteur; 2 vol. in-4°. Voir: t. II, p. 98 à 109. Description technique du monument, à l'extérieur et à l'intérieur, accompagnée d'une courte notice historique, d'après M. Gaullieur L'Hardy, et de plans, coupes et vues pittoresques du Théâtre.

Magasin pittoresque, t. XII, p. 232. Notice sur la construction du Théâtre de Bordeaux, d'après le *Tableau de Bordeaux,* de P. Bernadau, avec la mention de la mort de Louis « dans un hospice ».

Le Viographe bordelais, par P. Bernadau. Bordeaux, Gazay; in-8°, p. 90 et 98. Sans rectifier ce qu'il a dit déjà, dans son *Tableau de Bordeaux,* l'auteur donne le chiffre de 2,436,523 fr. comme montant de la dépense totale du monument.

1845 *Cicerone bordelais,* almanach pour 1845, par A. M. D.; Bordeaux, Cruzel; pet. in-8°, p. 23. « Cet incomparable Théâtre..., construit en » *trois ans* (1778)..., qui ne coûta que *quatre millions...* »

1846 *Courrier de la Gironde,* n^os^ des 2 et 5 décembre 1846 : rapport de M. Thiac sur l'abaissement de la place de la Comédie; et du 15 janvier
1847 1847 : compte-rendu de la séance du Conseil municipal, dans laquelle M. Miquel fit l'offre à la Ville de lui vendre le portefeuille des plans et dessins de l'architecte Louis.

1847 *Études sur les Beaux-Arts,* etc., par L. Vitet. Paris, Charpentier; 2 vol. in-12. Voir t. I, p. 357 à 366. Travaux de Louis au Palais-Royal, d'après les mémoires du temps et l'ouvrage de M. Fontaine.

Patria. La France ancienne et moderne. Paris, Garnier frères; in-12, deuxième partie, col. 2,189.

1848 *La Guienne* (Journal), nº du 16 février.

1849 *Revue générale de l'architecture et des travaux publics,* par César Daly. Paris, in-4º, p. 19. Article de M. Doublet de Boisthibault sur les travaux de la cathédrale de Chartres.

1850 *Description de la cathédrale de Chartres,* par l'abbé Bulteau; Chartres, Garnier; 1 vol. in-8º, p. 134 à 138, 142, 158 à 165.

1852 *La France maritime.* Paris, Dutertre; in-4º, t. II, p. 182. *Notice sur l'église Saint-Éloi de Dunkerque.*

Magasin pittoresque, t. XX, p. 387 à 389. — Article de M. Vaudoyer, sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, avec une vue du vestibule et du grand escalier; dessin de M. Davioud.

1853 *La France illustrée,* par V.-A. Malte-Brun. Paris, G. Barba; gr. in-8º, 2e vol., 7e série. *Gironde,* p. 15.

Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI, par Henry Ribadieu. Bordeaux, Justin Dupuy; in-8º, 154 p. Voir p. 87 et suiv. p. 134. Le *Discours préliminaire* de Louis, les *Voyages en France,* etc., par Arthur Young, et le *Portefeuille ichnographique de Louis,* par Gaullieur L'Hardy, forment le fond du travail de M. Ribadieu, pour ce qui concerne le Grand-Théâtre de Bordeaux. La description de la nouvelle place Louis XVI est reproduite d'après le *Journal de Guienne.* En tête de l'ouvrage est une vue de la place Ludovise, lithographiée par Bernard, d'après la gravure des frères Varin.

Les Théâtres de Bordeaux, etc., par L. Lamothe. Bordeaux, P. Chaumas; in-8º, 122 p., avec un plan et un portrait lithographié de Louis. L'auteur affirme que « l'idée première de l'architecte avait été de diriger » vers la rivière la façade principale de son monument. » L'ouvrage de M. de Lamothe est un bon résumé de l'histoire de la construction du Théâtre; on y trouve plusieurs documents inédits, entre autres la curieuse lettre de Beaumarchais.

1854 *Actes de l'Académie, etc., de Bordeaux.* Programme des prix et des questions mises au concours, p. 570. « Déjà l'Académie a, trois fois, mis » au concours une question relative à Louis, architecte du Théâtre de » Bordeaux, sans qu'il se soit présenté de concurrent; la Compagnie » reproduit cette question : *Appréciation de la vie et des ouvrages de* » *Louis, architecte du Théâtre de Bordeaux.* »

La Guienne (Journal), nºs des 1er, 2, 4, 8, 9, 14 et 23 octobre.

L'*Indicateur* (Journal), nº du 1er octobre.

L'*Éventail, écho des coulisses.* Revue théâtrale, Bordeaux, N. Duviella; petit in-fº, nº 227, 5 octobre. — Le Grand-Théâtre de Bordeaux avec une reproduction lithographiée du plafond de Robin; article de M. Ludow Vigé.

1855 *Revue universelle des Arts.* Paris, M. France; Bruxelles, A. Labroue; in-8°, t. I, p. 358 à 361. *L'architecte Louis,* par M. Gustave Brunet. Bon à consulter pour l'année 1785; l'auteur donne des détails sur la requête de Louis présentée aux Jurats, requête qui fut repoussée.

Revue universelle des Arts. Les artistes français oubliés ou dédaignés, par M. de La Chavignerie, t. XX, p. 423 et 123 du tirage à part.

1856 *Les Artistes français à l'étranger,* par L. Dussieux. Paris, Gide et Baudry, gr. in-8°, 1856, 496 p., 1re édition. — V. p. 389 : — « Il alla à » Varsovie, accompagné par Amoudru, et fit bâtir un palais pour le » Roi. » — M. Dussieux fait mourir Louis « à l'hôpital, le 7 mars 1807 », d'après des renseignements particuliers.

Nouveau Guide de l'étranger à Bordeaux, par L. L. (Léonce [de] Lamothe.) Bordeaux, P. Chaumas; in-12, p. 149 et planches. Ce Guide reproduit la description donnée par Pallandre, en 1780, et la fait suivre d'une très brève indication biographique.

1857 *Architectonographie des Théâtres de Paris,* etc., par Alexis Donnet. Paris, De Lacroix-Comon; in-8°, p. 14, 44, 107, 119, 209, 286, 290 et 305. M. Donnet ne fournit qu'une note sur Louis, la date exacte de sa mort; mais il décrit, avec détails, les salles du Théâtre-Français et du Théâtre des Arts.

Notice sur l'église Saint-Éloi de Dunkerque, par Victor Derode. Paris, Didron; Dunkerque, typographie Benjamin Kien; in-8°, 85 p. Voir p. 13 à 16 pour les travaux exécutés par Louis.

1858 *Actes de l'Académie, etc., de Bordeaux.* L'Académie accorde à M. Detcheverry, une médaille d'argent pour sa *Notice biographique sur Victor Louis,* insérée plus tard dans l'*Histoire des Théâtres de Bordeaux,* etc., du même auteur.

Douze Lettres de Victor Louis. Paris, Dumoulin; in-18, 51 p. Bien que les passages importants des *Douze Lettres,* que nous publiâmes en 1858, se retrouvent dans le présent volume, quelques pièces de cette correspondance n'ont pas été reproduites.

1860 *L'Artiste.* Paris, A. Houssaye; nouvelle série, gr. in-4°, t. IX, p. 143. Chronique : Restauration du Grand-Théâtre de Bordeaux.

Copeaux, par G. de La Planche. Bordeaux, J. Dupuy; in-12, t. I, p. 175, 213 et 397.

Étude sur la vie et les ouvrages du marquis de Saint-Marc, par Octave Giraud. Paris, Aubry, in-12, 69 p. Voir p. 16 et suiv., 34 et 35 : Vers inédits sur le Théâtre de Bordeaux.

Histoire des Théâtres de Bordeaux, depuis leur origine jusqu'à nos jours, ainsi que la biographie artistique du célèbre architecte Louis, par Arnaud Detcheverry, archiviste de la mairie de Bordeaux. — Bordeaux, J. Delmas, in-8°, 366 p. — Ce livre est le travail le plus complet qui ait été fait sur l'histoire de la construction du Théâtre de Bordeaux et sur les deux projets de Louis pour l'emplacement du Château-Trompette.

Nouvelle Biographie générale, publiée par MM. Firmin Didot frères. Paris, M.DCCC.LX; XXXIe vol., p. 1040. La note biographique consacrée à Louis est extraite de « l'*Histoire du Théâtre de Bordeaux,* par

M. Detcheverry, architecte *(sic)* de cette ville ». La date de naissance est erronée, la date de' la mort inconnue, et cette note mentionne des travaux que Louis n'a jamais exécutés.

1861 *Catalogue de la Bibliothèque théâtrale de M. Joseph de Filippi.* Paris, A. Aubry, 1861; in-8°, 114 p. Voir *Théâtres de Paris* et des départements, p. 7, 8 et 91. — Les Archives de la ville de Paris possédaient, en 1869, un Recueil factice, venant de la vente Filippi, qui portait pour titre: *Plans des Théâtres de la ville de Paris.* (Note de M. Nuitter, archiviste de l'Opéra.)

Dictionnaire général de biographie et d'histoire, etc., par MM. Ch. Dezobry et Th. Bachelet. Paris, Dezobry; t. II, p. 1644. D'après ce dictionnaire, Louis serait né en *1735* et mort après *1810;* mais l'édition de 1876 donne la date vraie de la mort de Louis : 1800.

1863 *Histoire complète de Bordeaux,* par Patrice-John O'Reilly. T. II, première partie, p. 351 et suiv., 399 et 423. Le travail de M. O'Reilly sur le Théâtre est une compilation hâtive des ouvrages de MM. Gaullieur L'Hardy, Lamothe et Detcheverry, faite sans critique et sans ordre chronologique. Le seul document, jusqu'alors inédit, que M. O'Reilly donne en entier, est le rapport des Jurats à M. de Vergennes, p. 372; mais il est daté par erreur de 1788; c'est 1785 qu'il faudrait lire.

Notes pour servir à la biographie des hommes utiles ou célèbres de la ville de Bordeaux. Une première édition de ces *Notes* avait été publiée en 1858, par L.-L. (Léonce de Lamothe); Paris, Derache, in-8°, 72 p. Voir p. 43: « Louis (J. Victor), architecte. Nous avons dit déjà que l'initiale *J.* ne pouvait se justifier.

1864 *Archives historiques du département de la Gironde,* Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou; in-4°, t. VI, p. 443-444. Actes de naissance et de décès de l'architecte Louis. (Extraits des registres du département de la Seine.)

1867 *La Gironde,* n° du 3 septembre. *Les Théâtres de Bordeaux,* par M. Francisque Sarcey. Extrait du journal *Le Temps.*

De Paris à Bordeaux, par Ad. Joanne. Paris, L. Hachette; in-12, p. 339 et 354. Ce guide de voyage ne contient qu'une note très brève sur le Théâtre de Bordeaux, et cela se conçoit; mais on devrait y trouver des indications plus précises, des dates plus exactes.

1868 *Dictionnaire général des Artistes de l'école française,* etc, par Emile Bellier de La Chavignerie. Paris, veuve J. Renouard; gr. in-8°. Voir *Amoudru,* p. 15. Ce Dictionnaire n'a été publié que jusqu'à la lettre D. Le manuscrit appartient à M. Louis Auvray, fondateur de la *Revue artistique et littéraire.*

1871 *Le Théâtre,* par Charles Garnier. Paris, Hachette; in-8°, p. 57, 75 et 423. L'auteur rend justice à la belle disposition de l'escalier d'honneur du Théâtre de Bordeaux, « principe... adopté au nouvel Opéra. »

1872 *Dictionnaire des Architectes français,* par Adolphe Lance. Paris, veuve A. Morel; gr. in-8°, 2 vol. Voir : t. I, p. 29, t. II, p. 88, 115 et 291. Il est bien regrettable que le beau *Dictionnaire* de M. Lance contienne tant d'erreurs sur la vie de Louis. Les initiales de ses prénoms sont fausses, comme les dates de sa naissance et de son décès; puis l'ordre chronologique de ses travaux est présenté d'une manière inexacte.

1872 *Gazette des Beaux-Arts.* Paris; gr. in-8°. « L'Académie de France à » Rome, d'après la correspondance de ses Directeurs, » (1666-1792), par M. Lecoy de La Marche. Voir le 9e article, t. V, deuxième période, p. 176. Cette étude historique a été tirée à part, 1874, in-8° de VII et 391 p.

1873 *Actes de l'Académie, etc., de Bordeaux.* Compte-rendu des séances, p. 21 à 23. Communication de M. de Lacolonge, à propos de portefeuilles de Louis conservés par la famille Legris de La Salle.

Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, par Pierre Larousse, t. VI, p. 1395; t. X, p. 722. Autant d'erreurs que de lignes: Louis (Victor), né en *1735,* est mort, dit-on, vers *1812,* à l'hôpital. Après être resté *cinq ans* à Rome, de retour à Paris, il construisit la galerie du Palais-Royal, le Théâtre-Français, Saint-Éloi de Dunkerque, Saint-Pierre de Besançon, divers édifices à Nancy, à Lunéville, et enfin le Théâtre de Bordeaux. L'ordre chronologique est totalement interverti. Pour l'élévation du portail de Saint-Éloi de Dunkerque, M. Larousse donne une date inexacte, mais il signale l'ancien palais des intendants de Besançon.

1874 *Annales de la Société centrale des Architectes,* 1er vol., année 1874. Comptes-rendus et mémoires. Paris, Ducher; gr. in-8°. Salles de spectacles, en France et en Italie, dans les temps modernes. Conférence par M. O. Davioud; voir p. 168.

1874 *Société archéologique de Bordeaux.* Bordeaux, Lefebvre; gr. in-8°, p. 177; 1875, p. 51, 53; 1876, p. IX, 71 et 72; 1878, p. III, V, VI, 39 et
1878 suivantes.

1874 *Statistique générale,* etc., *de la Gironde,* par Edouard Féret. Bordeaux, Féret et fils; gr. in-8°, 2 vol. Voir t. I, p. 453; t. II, p. 294, 399,
1880 422 et 459. Supplément, p. 28.

1875 *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin* (1764-1777), par M. Charles de Moüy. Paris, E. Plon; gr. in-8°, p. 68, 157, 176, 180, 182, 193 à 198, 208 à 219, 278 et 322.

Le Moniteur des Bibliophiles. Bordeaux, Féret et fils; in-8°, 1re année, n° 4, p. 51. Analyse du livre de M. Charles de Moüy. (*Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski,* etc.), par M. H. Messier, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, qui, le premier, a signalé les détails inédits et curieux, sur la vie de Louis, contenus dans le livre de M. de Moüy.

Le Nouvel Opéra, par Charles Nuitter. Paris, Hachette; in-12, p. 12.

1876 *Courrier de la Gironde* (Journal), n° du 2 décembre. Les statues du Grand-Théâtre de Bordeaux.

La Province (Journal), n° du 20 août. Une question d'art.

1877 *Essai sur le ministère de Turgot,* par P. Foncin. Paris, Germer-Baillière; gr. in-8°, p. 182, 585, 586 et 588.

1878 *Actes de l'Académie,* etc., *de Bordeaux,* XXXIXe vol., p. 38. Analyse du travail de M. L. de Lamothe sur le Grand-Théâtre, par M. Valat.

Notes et documents historiques relatifs à la corporation des architectes, (1723-1790). Extrait des travaux de la Société des Architectes de Bordeaux, par Ch. Durand. Bordeaux, Ragot; in-8°, 66 p. Voir p. 55.

1878 *L'Architecte et la construction pratique réunis.* Publication hebdomadaire illustrée, organe de la Société nationale des Architectes de France;
1880 gr. in-4°; Paris, rue Saint-Gilles, 17. VIe année, n° 35, p. 268; VIIIe année, n° 17, p. 129.

1879 *Inventaire des autographes,* etc., *composant la collection de M. B. Fillon.* Paris, Charavay frères; gr. in-8°, p. 57, n° 176. Vente d'une lettre autographe de Louis, datée de Bordeaux, 26 février 1776, acquise par M. Émile Michelot. Cette lettre, adressée à M. de Clugny, intendant de Guienne, de 1775 à 1776, donne l'état de situation des travaux, deux mois avant l'arrivée du duc de Chartres à Bordeaux.

L'Architecte Louis. — Le Frère André. Communications faites à la Sorbonne en 1878. Paris, E. Plon; in-8°, 22 p. Extrait de la *Réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne,* du 24 au 27 avril 1878; section des Beaux-Arts. Paris, E. Plon, M.DCCC.LXXIX; gr. in-8°, 180 p.

V. Louis, architecte du Grand-Théâtre de Bordeaux. Documents recueillis et publiés par Charles Durand. *Actes de l'Académie,* etc., *de Bordeaux,* 1879, p. 117. Cette publication fait connaître des lettres inédites de Louis se rapportant aux travaux des dernières années de sa vie.

Salle du Théâtre-Français; articles du *Journal des Débats,* des 13 et 17 décembre, par M. Georges Berger.

1879 *La Gironde* (Journal), n° du 31 octobre. Lettre de M. Lafargue, président de la Société des Architectes, au maire de Bordeaux, nos des 8, 14 et
1880 25 novembre, 1er et 13 décembre; 1880, nos des 15 janvier, 24 mars, 8, 9 et 10 avril.

1880 *Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornements,* 2e série. Décorations intérieures empruntées à des édifices français, par M. César Daly. Paris, Ducher et Cie; in-f°, vol. second. Voir planches 3, 4, 16 à 20, 24 à 27, 30, 33, 34 et 42.

Cent ans après, par Hippolyte Minier. A propos, en un acte et en vers, représenté sur la scène du Grand-Théâtre de Bordeaux, le 7 avril 1880 et suivi d'un hymne à la mémoire de Louis, musique de William Chaumet. Bordeaux, Aimé Picot; in-8°, 43 p.

Catalogue des dessins de Victor Louis, exposés dans la salle des Grands-Hommes, le 7 avril 1880. (Centenaire de l'inauguration du Grand-Théâtre.) Bordeaux, Gounouilhou, in-8°, 6 p.

Journaux de Bordeaux. Voir pour tous les faits se rapportant à la célébration du centenaire : le *Courrier de la Gironde,* l'*Électeur,* la *Gironde,* la *Guienne,* le *Journal de Bordeaux,* la *Victoire,* la *Revue bordelaise,* nos du 7 au 14 avril.

Gazette des Beaux-Arts, p. 480. Centenaire de l'inauguration du Grand-Théâtre de Bordeaux, par Olivier Merson.

L'Illustration, journal universel, n° du 24 avril, p. 263 et 272.

Le Monde illustré, journal hebdomadaire, n° du 17 avril, p. 235 à 238.

Procès-verbal de la remise de la statue de Louis (7 avril). Bordeaux, E. Forastié; gr. in-8°, 4 p. On y trouve les discours de M. Lafargue, président de la Société des Architectes de Bordeaux; de M. Brandenburg, maire; et de MM. Lefuel et Charles Garnier, de l'Institut.

———

PORTRAITS ET BUSTES DE LOUIS

A la suite de la table bibliographique, nous croyons devoir ajouter quelques notes sur les divers portraits de l'architecte Louis.

Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait, à Bordeaux, qu'un seul petit portrait, peint à l'huile et d'une exécution hâtive, appartenant à M. Charles Durand, qui le tient de son grand-père, Gabriel Durand, l'appareilleur en chef de la Salle de spectacle de Bordeaux. C'est d'après cette peinture que M. Maggesi sculpta le buste de Louis, inauguré en 1834 [1], et placé actuellement dans le foyer du Grand-Théâtre, et c'est aussi d'après elle qu'a été faite une lithographie pour la notice de M. de Lamothe.

En 1879, à l'aide d'une photographie de ce même portrait, M. Mathieu-Meusnier, statuaire de Paris, exécuta un nouveau buste pour l'Académie nationale de musique, qui a figuré au Salon de 1880, et M. Amédée Jouandot modela la statue de Louis, exposée sur le Théâtre de Bordeaux, le soir du centenaire. Enfin, nous allions, nous-même, faire graver le tableau qui appartient à M. Charles Durand, lorsque nous parvînmes à nous mettre en relation avec M. Ethis de Corny, petit-fils de Louis et possesseur d'un bon portrait de son aïeul, à mi-corps, de grandeur naturelle et d'une ressemblance parfaite — d'après les souvenirs de famille. Cette peinture, non signée, est d'une main habilement exercée et dénote l'œuvre d'un peintre de mérite. C'est d'après ce dernier portrait que M. Gustave Marquerie a fait un charmant dessin, qui a été gravé très fidèlement, pour être mis en tête de ce livre, par Mlle Louise Contour, élève de MM. Adrien Didier et Luc-Olivier Merson.

1 Antérieurement à l'incendie des Archives municipales de Bordeaux, nous avons lu une lettre adressée au Maire et datée de « Sedan, 25 octobre 1832 », écrite par Mme Ve Titeux (Louise-Henriette Destault), « en envoyant le portrait et le médaillon de l'architecte Louis, son oncle ». Personne dans l'administration, ni M. Maggesi, n'a eu connaissance de cet envoi, et les recherches, aussi laborieuses qu'obligeantes, faites à Sedan par M. Henry Vesseron, avocat, ont été infructueuses.

Il est également question, dans le *Plaidoyer pour le sieur Durand*, d'un portrait de Louis offert à M. de Gobineau.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PRINCIPAUX NOMS

CITÉS DANS CE VOLUME

Abréviations : A., *architecte;* D., *dessinateur;* G., *graveur;* Lith., *lithographe;* P., *peintre;* Sc., *sculpteur,* et St., *Statuaire.*

ERRATA — ADDENDA

Pages.	Lignes.				
8,	14,	*au lieu de*	Hazan,	*lisez*	Hazon.
55,	37, à la note,		Dict. de Bouillet,		de Dézobry et Bachelet.
76,	33,		Marlini,		Merlini.
78,	8,		Ce sont,		C'est.
90,	10,		Trouard,		Frouard.
98,	18,		Première fois,		Seconde fois.
136,	30,	*après*	Disparus,	*ajoutez*	en partie.
297,	20,	*au lieu de*	Reparti,	*lisez*	Ce parti.
143,	11,		Bethmon,		Bethman.
401, à la note,			Lettre,		Soumission.
582,	15,		Spérieux,		Spercieux.
569,	32,	*après*	copie fidèle,	*ajoutez*	mais inhabile.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guirande, 11.

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

DOUZE LETTRES DE VICTOR LOUIS. Paris, Dumoulin, 1858, in-18, 51 p. *(Épuisé.)*

Tiré à 212 exemplaires, dont 10 sur papier de couleur.

DESCRIPTION DES ŒUVRES D'ART QUI DÉCORENT LES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE BORDEAUX. 1re partie : Monuments religieux. Bordeaux, Chaumas-Gayet, 1861, 1 vol. in-8°, 550 p.

Tiré à 212 exemplaires, 200 sur papier vélin in-8°, 2 sur papier de couleur et 10 sur beau vélin in-4°.

ÉTUDE SUR LES EAUX-FORTES DE M. OCTAVE DE ROCHEBRUNE, accompagnée d'un catalogue des 106 premières planches. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1865, in-8°, 24 p. *(Épuisé.)*

BRASCASSAT, SA VIE ET SON ŒUVRE. Paris, Ve Renouard, 1872, grand in-8° de XIV-409 p., avec portrait gravé par Bertinot.

Tiré à 500 exemplaires dont 25 sur papier de Hollande.

COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE VERTOU (Loire-Inférieure), ou *Description raisonnée des objets et documents recueillis dans ce canton.* Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1877, grand in-8°, 51 p., avec pl. *(Épuisé.)*

Tiré à 300 exemplaires dont 25 sur papier vergé ; 2e édition tirée à petit nombre sur grand papier de Hollande avec photographies.

FRÈRE ANDRÉ, *artiste-peintre, de l'ordre des Frères Prêcheurs :* Lettres inédites et documents, etc., avec portrait à l'eau-forte par E. Moyse. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1878, in-4°, 60 p.

Tiré à 100 exemplaires sur beau papier fort de Hollande, titre rouge, et 3 sur papier de couleur.

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

